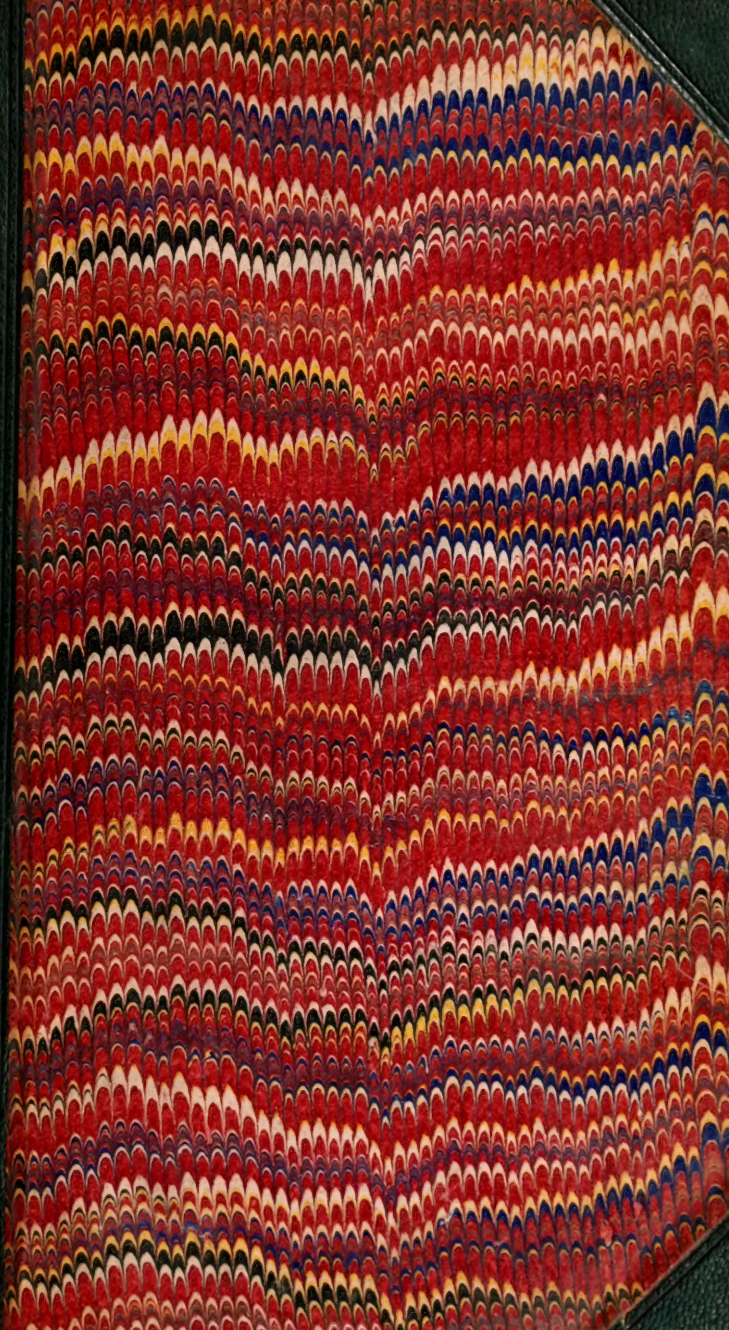

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1845.

S.961.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1845.

ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—

1845.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1845.

DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 8 Août 1845,

Prononcé par M. DEVILLE, Président.

MESSIEURS,

La littérature a ses phases, ses vicissitudes. Les conditions les plus essentielles, les plus graves, de l'ordre social, comme aussi les plus futiles en apparence, exercent sur elle une action irrésistible. Il n'est pas jusqu'à la mode, cette reine capricieuse, qui ne la soumette à son empire.

La forme du gouvernement, les grands événements politiques, l'état des mœurs, une foule de causes, même secondaires, ont sur elle une profonde influence. Les

esprits les plus originaux, les plus neufs, ceux même qui prennent à tâche de se raidir contre cet entraînement, y sont soumis, quoi qu'ils en aient. Dans leur orgueil, ils croient y échapper : scrutez leurs œuvres, et vous ne tarderez pas à vous convaincre qu'ils ont subi la loi commune. C'est une des conditions de notre nature ; les philosophes l'ont dit : chez l'homme tout est imitation, tout est influence extérieure. Là est le secret des fluctuations, des aspects de la littérature.

Je sais que, en dépit de ces éternelles variations, ce qui est vrai, ce qui est beau, conserve son empire. Cette lumière pure peut être un moment éclipsée ; mais, bientôt, pareille aux rayons du soleil qu'un nuage passager n'a fait que voiler, elle reparaît à nos yeux dans tout son éclat.

Les formes mêmes que revêt la littérature dans ses diverses expressions, ne sont point à l'abri de ces épreuves, de ces alternatives du goût littéraire : c'est une tyrannie dont elles ont également à souffrir. C'est ainsi que le *Discours académique*, dont l'autorité jadis fut si puissante, est tombé de notre temps dans quelque discrédit. Des jours meilleurs luiront-ils pour lui ? Reprendra-t-il son antique faveur ? Je l'ignore. En m'appelant à l'honneur d'ouvrir cette séance, l'Académie n'a pu m'imposer la tâche de le réhabiliter ; elle savait trop bien que c'était un fardeau au-dessus de mes forces. Laissons donc faire le temps, qui remet chaque chose à sa véritable place.

Ainsi donc, affranchi du périlleux honneur de prononcer devant vous un discours académique, j'ai cherché, me défiant de moi-même, de mes propres inspirations, à m'abriter derrière des autorités, à rappeler à mon aide des noms hors de toute atteinte, et qui, malgré les transformations de la littérature, ont conservé, depuis des siècles, leur prestige. C'est vous désigner assez clairement les grands écrivains de l'antiquité. Oui, Messieurs, plein de

vénération pour ces auteurs immortels, nourri de l'étude de leurs ouvrages, je n'ai jamais cessé d'en goûter le charme, de les admirer, dès ma plus jeune enfance comme dans l'âge mûr, sur les bancs du collége comme dans le fauteuil académique. Lorsqu'il y a un petit nombre d'années, la littérature dite romantique était dans le paroxisme de ses emportements et de ses triomphes et gouvernait en maîtresse absolue, je ne craignais pas d'avouer, tout haut, mes prédilections. Aujourd'hui, il y a moins de courage, grâce au bon sens public, à parler de son admiration pour les auteurs classiques; mais il doit m'être permis de le rappeler, car je n'ai jamais cessé de proclamer, avec cette Académie, que c'étaient nos maîtres à tous.

Ce n'est point au moins illustre d'entr'eux que je me suis adressé pour occuper quelques-uns de vos instants; c'est à Virgile que j'ai fait un appel. Bien jeune encore, j'avais osé me mesurer avec ce grand poète, je traduisis en vers français ses Églogues. Me sentant plus fort à la suite de cette rude et difficile épreuve, j'avais tracé le plan de chants bucoliques, qui eussent emprunté, les uns, la forme antique, en m'inspirant des poésies de Virgile et de Théocrite, les autres, une forme nouvelle plus en harmonie avec le génie de notre langue et avec nos mœurs modernes. Des devoirs impérieux me détournèrent, durant plusieurs années, de ce travail. Lorsque, long-temps après, je voulus le reprendre et achever le cadre que j'avais préparé, je sentis bien vite que l'âge et des travaux plus sérieux avaient refroidi mon sang et ma veine. Ce genre de poésie, plus que tout autre, demandait l'inspiration, la fraîcheur des jeunes années; le temps les avait emportées pour moi; je m'arrêtai. Me sera-t-il permis, du moins, de vous présenter une de ces esquisses? J'en ai emprunté les traits principaux à Virgile; c'est le seul titre qu'elle puisse avoir à votre indulgence.

Mais, avant de vous en donner lecture, avant de vous entretenir d'une de mes faibles productions, vous jugerez sans doute, comme moi, que les travaux de cette Académie, pour laquelle s'ouvre cette solennité, doivent avoir la priorité sur les miens; qu'elle doit figurer la première, et avant tout. Ce n'est donc qu'après qu'elle aura énuméré, par l'organe de MM. les secrétaires, ce qu'elle a fait durant le cours de cette année, dans les Sciences, dans les Lettres et dans les Arts, que je réclamerai de nouveau, quelques instants, votre attention.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT

PAR M. LÉVY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

MESSIEURS,

Les sciences si fécondes en applications utiles, si avantageuses pour les progrès de l'industrie, si précieuses pour l'humanité, semblables à ces montagnes qui recèlent des richesses dans leur sein, et dont la surface est aride et inculte, ne permettent guère, dans leur langage, les formes gracieuses que revêtent les œuvres de l'imagination, et qui, seules cependant, savent agréablement captiver l'attention. Le secrétaire de cette classe se trouve donc placé dans cette fâcheuse alternative, ou de fatiguer ses auditeurs, ou de ne rendre qu'un hommage incomplet aux

travaux des membres de l'Académie qui cultivent avec ardeur et succès le vaste champ des connaissances humaines. Dans cette position vraiment pénible pour lui, il ne trouve d'autre moyen que de proposer un pacte à son honorable auditoire : il réclame une indulgente et bienveillante attention, promettant, en retour, d'être aussi bref que possible.

Mathématiques.

M. Halliwel, de Cambridge, membre de la Société Royale de Londres, de l'Institut de Cambridge, de la Société royale des Antiquaires de France, nous a fait parvenir plusieurs ouvrages sur lesquels M. Pottier a fait un rapport, d'où il résulte que ce jeune savant recherche avec ardeur et succès tout ce qui peut se rattacher à l'histoire des mathématiques. L'Académie, persuadée que la coopération de M. Halliwel sera active et intéressante, a accédé au désir qu'il a manifesté d'être membre correspondant.

M. Amiot, membre correspondant, professeur de mathématiques au Collége royal Saint-Louis, a donné, comme suite à son premier mémoire sur les focales, qui a obtenu l'approbation de l'Académie des sciences, un nouveau mémoire sur diverses propriétés des surfaces du deuxième ordre. On y trouve plusieurs théorèmes nouveaux qui correspondent à d'autres propriétés des foyers, et qui étendent de plus en plus l'analogie entre les focales des surfaces et les foyers des courbes du second degré; puis, par des solutions simples et élégantes de plusieurs problèmes de géométrie, il fournit une preuve de la fécondité de son analyse et des avantages qu'elle offre dans les applications géométriques.

Sciences physiques, chimiques et industrielles.

Notre confrère, M. Person, professeur de physique au Collége royal de Rouen, aujourd'hui professeur près la faculté des Sciences de Besançon, a communiqué à l'Académie un mémoire sur le déplacement du 0 dans le thermomètre. Ce déplacement avait déjà été observé par plusieurs physiciens, mais dans des limites très restreintes, celles de 1° 1/2 au-dessus de zéro, et de 3 ou 4 dixièmes au-dessous, tandis que M. Person a observé, d'abord, un déplacement de 5°, puis, en modifiant ses expériences, est parvenu à établir un déplacement de 12, 15 et même 17°, sans être arrivé à la limite. Il expose les motifs de ce phénomène, et indique les moyens propres à l'éviter, ou, au moins, à l'atténuer considérablement.

Cette observation est non seulement curieuse, mais très importante, puisqu'elle indique que, dans certains cas, il faut se méfier des résultats obtenus par le thermomètre.

M. Marié, qui a succédé à M. Person comme professeur de physique, et qui a quitté aussi le Collége de Rouen pour occuper la chaire de physique à la faculté des Sciences de Montpellier, nous a communiqué de curieuses observations météorologiques relevées à Saint-Etienne, et un Mémoire sur l'action de l'électricité dans les phénomènes moléculaires physiques et chimiques.

Ce jeune professeur a exécuté une série d'expériences très délicates, pour étudier les lois de la transmission de l'électricité dynamique à travers les corps.

M. Bigourdan a rendu un compte très avantageux de ce travail.

M. Preisser a aussi exposé des considérations sur l'importance des observations météorologiques, et a présenté l'historique de celles qui ont été faites dans notre ville depuis M. Le Pecq de la Clôture; il se propose de les relever à l'avenir, et de combler ainsi la lacune qui existe depuis quelques années.

Notre confrère, M. Morin, professeur de chimie à l'École secondaire de médecine de notre ville, a développé, dans la séance du 13 décembre dernier, des réflexions d'une haute portée sur l'embaumement par le procédé Gannal. Cette communication a donné lieu à d'importantes discussions. Le sujet est trop grave pour que je puisse en présenter même l'analyse. L'autorité supérieure a réclamé communication des faits signalés; reposons-nous sur sa sollicitude. Quand une Société savante est parvenue à appeler l'attention des hommes qui sont préposés pour veiller au bien-être de la Société, par l'exposition de faits bien constatés, et par les conséquences qui s'en déduisent, son rôle est terminé; elle s'abstient, confiante dans la vigilance des magistrats[1].

Une autre question également importante a été soulevée par le même membre. La fraude a envahi toutes les substances qui servent à l'alimentation de l'homme; par suite, l'autorité judiciaire délègue souvent les chimistes pour examiner les denrées soupçonnées d'être falsifiées. Récemment, notre confrère reçut la mission d'analyser des

[1] M. Lecoupeur, docteur-médecin, a demandé à l'Académie, par une lettre du mois d'août 1845, l'insertion dans le précis d'une note ainsi conçue :

« *La liqueur de Gannal, destinée aux embaumements, est maintenant analysée par une commission de chimistes, en présence desquels des flacons sont remplis et scellés; cette liqueur est reconnue et attestée chimiquement pure de toute substance vénéneuse.* »

sucres bruts, qui, au dire des consommateurs, renfermaient du sucre de dextrine, connu sous le nom de glucose. Il employa les moyens d'expérimentation qui appartiennent à la science depuis long-temps, et ils accusèrent une certaine quantité de glucose. Mais, en expert consciencieux, M. Morin devait se demander si ce résultat était dû à une fraude ou à une mauvaise préparation; pour cet effet, il a répété les mêmes opérations sur des sucres bruts qui ne pouvaient laisser aucun doute de mélange ou de fraude. Les résultats obtenus ont obligé notre confrère à reconnaître qu'il n'est pas permis aux chimistes de déclarer à la justice que les sucres bruts qui, soumis aux épreuves voulues, indiquent l'existence du sucre de dextrine, aient été frauduleusement altérés, puisque la science ne possède aucun moyen de déterminer si l'existence de ce sucre est plutôt le résultat de la cupidité, que la conséquence d'une préparation vicieuse.

M. Jules Reiset a fait hommage à l'Académie de l'*Annuaire de chimie* qu'il a composé avec la collaboration de M. Millon.

Déjà, M. Jules Reiset était connu dans le monde savant par des communications accueillies avec intérêt par l'Institut. Il pouvait être certain que ses productions le seraient avec joie au sein de notre Académie, où se trouvent ses premiers maîtres, ses amis, et les anciens confrères de feu son respectable père. S'il me fallait ici chercher à justifier les titres qui ont valu à ce jeune homme le diplôme de membre correspondant de notre Compagnie, je devrais craindre, à cause des liens d'amitié qui nous unissent, d'être accusé de partialité; je laisserai donc parler M. Girardin, rapporteur de la commission chargée d'examiner ses ouvrages :

« M. Jules Reiset, dit M. Girardin, nous offre le trop rare

exemple de l'homme du monde, consacrant ses loisirs et sa fortune, non à de frivoles distractions qui absorbent inglorieusement la vie, mais à des occupations sérieuses et utiles, à des recherches scientifiques, sous les yeux des chimistes les plus distingués de la capitale, dont il s'est fait l'élève et l'ami.

. . . . . .

« L'*Annuaire de chimie* est une publication utile, dont tout le monde saura gré à MM. Reiset et Millon; quant au style de l'ouvrage, il est remarquable par sa clarté et une élégante simplicité. »

M. Pimont, qui avait appliqué avec succès le caloridore progressif de son invention, à l'économie du combustible dans les machines à vapeur à haute pression, a inventé un nouvel appareil pour obtenir un résultat analogue dans les machines à vapeur à basse et à moyenne pression. Une commission, composée de MM. Bigourdan, Girardin et Lévy, a constaté le succès de ce nouvel appareil monté dans une fabrique à Pavilly. Cet appareil pourra s'appliquer également aux machines à vapeur à haute pression.

La Commission ne doute pas non plus de l'avantage qui résultera de l'application de ce procédé à la navigation à la vapeur.

M. Pimont a aussi annoncé à l'Académie qu'il a fait l'application du système de la galvanoplastie à la surcharge des rouleaux de cuivre destinés à l'impression des indiennes.

Les deux avantages principaux que M. Pimont trouve dans cette opération, sont :

1° De rendre une grande valeur à des objets dépréciés, en permettant d'employer indéfiniment les rouleaux ;

2° De pouvoir obtenir une plus grande perfection de la gravure sur des rouleaux d'un cuivre aussi pur.

Sous ce double point de vue, cette application de la galvanoplastie est un service rendu à la fabrication des indiennes.

Nous devons mentionner avec éloge trois Mémoires de M. Henry, chimiste à Paris, membre correspondant :

1° Analyse chimique de l'eau minérale naturelle des sources d'Evaux (Orne);

2° Analyse chimique de l'eau sulfureuse alcaline iodurée de Chelles en Savoie, près Chambéry;

3° Mémoire sur l'état de combinaison du soufre dans les eaux minérales des Pyrénées.

Et un Mémoire d'un autre membre correspondant, M. Marchand, pharmacien de l'hospice civil de Fécamp, sur un caractère des sels de chaux et de magnésie.

Le dernier mot n'est pas dit sur ces nouveaux et rapides moyens de communication, qui, dans peu de temps, sillonneront les deux Mondes ; il y a encore des perfectionnements à attendre, surtout des dangers à éloigner. Le système atmosphérique peut faire concevoir de grandes espérances, et mérite bien des études sérieuses. Le premier chemin sur lequel ce système a été mis à exécution, est celui de Kingstown à Dalkey, en Irlande. Notre confrère, M. Mallet, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, a été chargé par le gouvernement d'aller étudier sur les lieux un système qui pouvait avoir de l'influence sur l'avenir des chemins de fer en France. Les résultats de ce voyage ont été consignés dans un volume, dont notre honorable confrère a fait hommage à l'Académie.

Une analyse ne pourrait donner qu'une idée fort incom-

plète de cet important travail. Je me contenterai de signaler les divisions de l'ouvrage.

Dans le premier chapitre, M. Mallet donne la description du chemin de fer de Kingstown à Dalkey, ainsi que de l'appareil moteur, et rapporte les expériences qu'il a faites.

Dans le second, il traite de l'application du système atmosphérique aux chemins de fer en général.

Le troisième est consacré à la comparaison des dépenses de l'établissement d'un chemin de fer, soit avec des locomotives, soit avec le système atmosphérique.

Le quatrième et dernier comprend une comparaison analogue, sous le rapport des dépenses d'exploitation.

Nous devons à M. Beau des réflexions importantes sur le chemin de fer de Paris à Caen. Ce chemin est encore à l'état de projet; espérons que sa direction ne sera pas de nature à contrarier les intérêts de notre pays.

Histoire naturelle.

Nous avons reçu du docteur Mérat, de M. Loiseleur des Longchamps, et de M. Philipar, plusieurs ouvrages sur lesquels nous avons entendu des rapports pleins d'intérêt de notre confrère M. Bergasse, qui, tout en faisant ressortir le mérite des travaux qu'il analyse, sait y joindre les faits et les observations qu'il a recueillis lui-même. Rien n'est plus propre à justifier ce que j'avance que les réflexions de notre honorable confrère sur la culture du thé en France, et sur celle de l'arachide.

Des considérations d'économie politique lui font blâmer des mesures prises souvent au détriment de nos colonies et de notre marine, sous le spécieux prétexte d'affranchir le pays du tribut payé à l'étranger.

En rendant compte des *Annales de l'Auvergne*, et, en particulier, de quelques Mémoires assez importants sur la géologie, la distribution des animaux fossiles, surtout des mammifères à la surface de l'Auvergne, et l'anatomie des animaux antédiluviens, M. de Caze établit, par divers raisonnements incontestables et par la traduction d'un passage de saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, qu'il n'y a rien de contraire aux saintes écritures, à reconnaître que les six jours de la création sont six époques dont nous ne pouvons apprécier la durée.

Un savant et curieux ouvrage de M. Hardouin-Michelin sur les polypiers fossiles, dont M. de Caze, au nom d'une commission, a rendu compte à l'Académie, a valu à son auteur le diplôme de membre correspondant.

M. Lemercier, médecin, a présenté à l'Académie diverses pièces anatomiques artificielles du docteur Auzou.

Toutes ces pièces offrent, dans des proportions gigantesques, une imitation parfaite de la nature, et sont remarquables sous le rapport des formes, de la couleur et des détails.

Déjà M. Auzou avait reçu les félicitations de l'Académie pour son modèle d'homme de grandeur naturelle; les nouvelles pièces qu'elle a vues et examinées avec attention, ne peuvent qu'augmenter la haute opinion qu'elle avait conçue de ses talents.

Les succès obtenus par les membres d'un corps dans lequel règne nécessairement une cordiale confraternité, ne peuvent manquer d'y occasionner une véritable satisfaction; on ne sera peut-être pas étonné de m'entendre rappeler celle de l'Académie tout entière, en apprenant que notre confrère, le docteur Pouchet, avait obtenu, cette

année, du premier corps savant du monde, le premier prix des Sciences naturelles.

Sciences médicales.

Les docteurs Bourdin et Carpentier-Méricourt, de Paris, ont obtenu le diplôme de membres correspondants, ayant présenté, pour leur titre d'admission, le premier, un *Traité des affections cancéreuses* et un *Traité de la Catalepsie ;* le second, un *Traité des maladies du sein.*

M. Vingtrinier, au nom des commissions chargées d'examiner ces ouvrages, a fait connaître à l'Académie qu'ils lui ont inspiré, ainsi qu'à ses collègues, une profonde estime pour leurs auteurs.

Le docteur Munaret, membre correspondant, auteur du *Médecin de ville* et du *Médecin de campagne*, dans un petit volume très substantiel, ayant pour titre : *Annuaire médical*, attaque les abus, cherche à venger le mérite modeste de l'oubli ou de l'ingratitude. Son style est serré, parfois mordant, mais on reconnaît partout l'ardent ami de l'homme de bien, l'ennemi acharné du charlatan.

M. Vingtrinier a eu occasion de remarquer un cas rare de tétanos, maladie qui doit être placée en première ligne parmi celles qui font le désespoir de l'homme de l'art.

Les premiers soins furent donnés au malade par M. Bataille, médecin à Maromme; M. Vingtrinier fut appelé en consultation.

L'opium fut administré à haute dose, le malade était entièrement rétabli au bout de huit jours.

En rédigeant la curieuse observation consignée dans son Mémoire, notre confrère déclare avoir eu un double but : d'abord, de faire connaître un traitement qui a produit un heureux résultat dans un cas désespéré ; ensuite, de

faire remarquer un de ces cas difficiles où il faut que le médecin ami de l'humanité et fort de lui-même, tâche de franchir les limites tracées par la science, au risque de subir le blâme de l'ignorance, et, ce qui est plus grave, l'examen de la justice, ainsi que l'admet une nouvelle et malheureuse jurisprudence.

M. Hellis a rendu compte d'une thèse de M. J. Hélot, sur la théorie de la syphilis.

Cette thèse, dit M. le rapporteur, sort du cercle ordinaire des opuscules de ce genre ; elle atteste de l'érudition, des études fortes et consciencieuses. Il est trop peu de jeunes gens qui, comme l'auteur de cette thèse, osent, dans le cours de leurs études, s'affranchir de la contagion des systèmes.

Nous devons au docteur Giraldès, membre correspondant, professeur agrégé à la faculté de Paris, la thèse qu'il a soutenue pour le concours d'agrégation, sur la question suivante : *Des Luxations de la mâchoire.* Le succès que cette thèse a valu à son auteur nous dispense de tout éloge.

Notre confrère et compatriote, le docteur Brierre de Boismont, a publié, cette année, un *Traité des Hallucinations.*

Ce genre de folie étant classé maintenant parmi les maladies du cerveau, il appartient, dit M. Vingtrinier, chargé par l'Académie de l'examen de cet ouvrage, aux médecins et aux physiologistes, et non plus aux philosophes, de traiter des hallucinations.

Les faits réunis dans ce curieux ouvrage, dit M. le rapporteur, sont nombreux et bien classés au point de vue médical. La lecture du *Traité des Hallucinations* intéressera tous ceux qui le liront.

Agriculture.

Dans de nombreux rapports sur les travaux de la Société royale et centrale d'Agriculture, sur ceux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, de la Société d'Emulation de l'Ain et autres, M. Bergasse a tenu l'Académie au courant des plus importantes améliorations tentées ou accomplies dans l'Agriculture, pendant les dernières années.

On peut considérer ces rapports comme de véritables Mémoires; car notre honorable confrère rapporte les opinions diverses émises dans les ouvrages soumis à son examen, les discute, et émet souvent celles que lui fournissent son expérience et sa vaste érudition. Aussi c'est avec le plus vif intérêt que la Compagnie a entendu ses dissertations :

Sur l'abâtardissement dans lequel est tombée la race de chevaux normands ;

Sur l'agriculture dans le territoire de Nice ;

Sur les engrais employés dans différentes contrées;

Sur l'endiguement des fleuves et autres.

M. Girardin a fait hommage à l'Académie de la nouvelle édition du *Traité des fumiers comme engrais ;*

D'une lettre à M. le comte de Gasparin, sur l'ancienneté du cidre en Normandie ;

Et d'une lettre sur le cidre, en réponse aux observations critiques faites par M. Samson le Valesquerie, dans la *Normandie agricole*, à l'occasion d'une opinion émise par notre confrère au Congrès agricole de Coutances, en 1844.

Sur cette lettre, l'Académie a entendu le rapport de M. Bergasse, et les observations de plusieurs de ses membres.

M. Prévost, pépiniériste, membre correspondant, a communiqué une notice sur la poire de Saint-Lézin et la poire de Curé, notice qui a pour but d'empêcher de confondre ces deux poires, comme le fait le Bon Jardinier; ce qui est d'autant plus important, que la première est un fruit très médiocre, qui n'est remarquable que par sa beauté et un très fort volume, tandis que la seconde espèce donne un fruit exquis.

Statistique et Économie sociale.

Nous devons chaque année au zèle de M. Moreau de Jonnès de nombreux documents de statistique.

Sa *Statistique générale de la France*, et le rapport fait à la Société de patronage de Paris, par M. Béranger, ont été analysés par M. le docteur Vingtrinier, et lui ont fourni l'occasion de formuler ses propres idées sur les établissements de répression. Je me garderai d'une analyse incomplète de cet important travail, qui doit être inséré tout entier dans les actes de l'Académie; mais je ne puis passer sous silence les félicitations adressées à notre honorable confrère, à l'occasion de ce travail, par M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce. (Voir *page* 77.)

M. Ballin, en rendant compte d'un autre ouvrage de M. Moreau de Jonnès : *Etude statistique et agricole du département du Finistère*, a fait connaître le but que s'était proposé l'auteur, celui de rectifier les fausses idées que l'on s'est formé sur ce département. Parmi les avantages du Finistère, il en est un digne d'envie : la terre de cette partie de la France ignore les maux de l'invasion étrangère; jamais ses campagnes n'ont vu le feu des bivouacs, jamais l'herbe n'en a été rougie par nos discordes sanglantes.

M. Ballin a communiqué à l'Académie le tableau des

opérations du Mont-de-Piété de Rouen, pendant la période décennale de 1835 à 1844 inclusivement. A l'occasion de ce tableau, notre confrère prouve que les Monts-de-Piété doivent être des établissements de secours, et non des établissements de charité, et qu'ils atteindront mieux leur but par des prêts à un taux modéré que par des prêts gratuits. Il appelle de tous ses vœux la réduction des droits du Mont-de-Piété à 6 p. 0/0, mais non au-dessous.

M. Lelong, membre du Conseil général du département, et du Conseil municipal de la ville de Rouen, a fait parvenir à l'Académie plusieurs Mémoires publiés à l'occasion des droits perçus, ou proposés pour être perçus par l'octroi de notre ville.

M. Bergasse, chargé d'en rendre compte à l'Académie, a exposé d'abord les causes qui ont donné lieu à cette polémique.

Les Mémoires de M. Lelong ont un double objet, celui de démontrer la nécessité de restituer à la ville de Rouen la surtaxe sur les alcools, dont elle a joui depuis 1832, et celui de repousser toute aggravation ou extension du tarif de l'octroi.

On connaît, dit M. le rapporteur, les nombreux services rendus par M. Lelong à l'administration municipale; chacun sait que, chez lui, les lumières égalent le dévouement; les Mémoires qu'il a publiés dans cette circonstance ne peuvent qu'augmenter l'idée avantageuse que chacun s'est formée de leur auteur; écrits avec autant de pureté que de lucidité, ils prouvent que M. Lelong s'est inspiré des meilleures doctrines de l'économie politique.

Ne pouvant citer ici les nombreux Mémoires et Recueils que nous devons à la correspondance des Académies, So-

ciétés savantes et littéraires, tant françaises qu'étrangères, je dois au moins exprimer la satisfaction de l'Académie pour cette active correspondance, et celle qu'elle a éprouvée toutes les fois que MM. les rapporteurs l'ont entretenue de ces travaux. Je me permettrai, cependant, de signaler tout particulièrement, cette année, les travaux de l'Académie Royale de Munich (Bavière), sur lesquels un rapport étendu de M. Rondeaux a fait comprendre à l'Académie de Rouen tout l'avantage de cette affiliation.

Nécrologie.

M. Girardin, dans les notices biographiques de MM. D'Arcet, de Morel-Vindé et Mathieu de Dombasle, a dignement fait ressortir le mérite des travaux de ces illustres morts, et leurs droits à la reconnaissance de la postérité.

M. Vingtrinier a payé un tribut d'éloges à la mémoire du docteur Navet, membre correspondant de l'Académie, décédé à l'âge de quarante-trois ans, à Dieppe, où il exerçait la médecine.

M. Vingtrinier, dans cet éloge, a passé en revue la vie tout entière du docteur Navet, vie si courte et si bien remplie.

Cet honorable médecin eut de grandes fatigues à éprouver, de rudes épreuves à subir, mais il sut tout surmonter en homme de cœur, dévoué à la science et à l'humanité. Telle est l'idée favorable que l'on ne peut manquer de s'en former en lisant son éloge par celui qui fut, plus que tout autre, à même de l'apprécier, ayant été son maître et son ami [1].

[1] M. Navet a été le fondateur, à Dieppe, de la Société humaine : c'est un beau titre à la reconnaissance de ses concitoyens.

M. Jules-Armand-Guillaume Boucher de Crèvecœur, membre associé de l'Institut et de presque toutes les Sociétés savantes de l'Europe, depuis quarante et un ans membre correspondant de l'Académie de Rouen, est décédé à Abbeville, le 24 novembre dernier, dans sa quatre-vingt-huitième année, aimé et regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Issu d'une ancienne famille de Champagne, il épousa, en 1787, mademoiselle de Perthes, descendante en ligne directe de Jean Romé, oncle de Jeanne d'Arc.

M. Boucher de Crèvecœur a long-temps rempli avec honneur de hautes fonctions administratives, et a trouvé le temps encore de cultiver avec distinction les Sciences et les Arts.

L'histoire naturelle fut son étude favorite ; les succès qu'il y obtint en firent bientôt l'émule et l'ami des savants les plus distingués dans cette science, tels que Joseph Banks, Arthur Young, Lamarck et autres ; il a publié, dans le cours de sa longue carrière, un grand nombre de Mémoires curieux et utiles, traduits et commentés dans plusieurs langues. La *Flore d'Abbeville* et son *Herbier*, qui contient environ 25,000 plantes, sont des monuments qui subsisteront, et qui marqueront une place à ce savant dans l'histoire de la science.

En déplorant les pertes qui, cette année, Messieurs, ont affligé notre Compagnie, nous éprouvons quelque consolation en pensant que ces hommes ont laissé d'assez glorieuses traces de leur passage, pour que leur souvenir se conserve parmi ceux qui cultiveront les sciences auxquelles ils ont rendu d'éminents services.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

SUR LE

DÉPLACEMENT DU ZÉRO

DANS LES THERMOMÈTRES.

Note présentée à l'Académie Royale de Rouen,

Le 6 Décembre 1844,

PAR C.-C. PERSON.

MESSIEURS,

Dans un travail sur la chaleur qui devient latente pendant la fusion des différents corps, j'ai eu besoin de mesurer des températures qui dépassaient un peu les limites du thermomètre à mercure. J'ai prolongé pour cela l'échelle de ce thermomètre d'environ 100 degrés, en laissant, dans la partie supérieure du tube, une certaine quantité d'air, qui, se comprimant à mesure que le mercure monte, empêche l'ébullition de ce métal jusque vers 460°. La pression est alors d'environ 4 atmosphères. En voulant m'assurer que cette pression n'avait pas produit quelque dilatation dans le réservoir, j'ai trouvé qu'au contraire le réservoir s'était rétréci; le thermomètre étant plongé dans la glace, le mercure montait à 2 degrés au-dessus du zéro

primitivement marqué ; et, graduellement, il est monté à 5° par l'usage que j'ai continué à faire de l'instrument, pour prendre les très hautes températures.

Le phénomène de l'élévation du zéro est connu depuis une trentaine d'années : MM. Flaugergues, Bellani, Marcet, Egen, Legrand, Despretz, Pierre, l'ont particulièrement étudié ; mais le maximum observé atteint à peine un degré et demi, et nous venons de voir un déplacement de 5 degrés. Bien plus, en disposant les expériences comme je le dirai tout à l'heure, j'ai eu, sur différents thermomètres, des élévations de 12, de 15, et même de 17 degrés, sans être encore à la limite. Il ne s'agit plus ici, comme on voit, d'un phénomène microscopique ; sur des thermomètres à grands degrés, on a des déplacements de 20, de 30 centimètres.

Comment se fait-il que les physiciens qui ont étudié précédemment ce phénomène, n'aient observé, en général, que des déplacements d'un demi-degré, d'un degré et demi tout au plus ? On le comprendra facilement, si on se reporte à la cause du déplacement. On ne se donne jamais la peine de recuire les thermomètres comme on recuit toute espèce de verre après sa fabrication. Les glaces, les cristaux sont, comme on sait, recuits dans des fours de manière à mettre deux jours, trois jours à se refroidir ; la température baisse uniformément dans toute l'épaisseur du verre, les molécules prennent alors des positions stables qui n'ont rien de forcé. Au contraire, quand on souffle le réservoir d'un thermomètre, le verre passe, en quelques instants, de la température de la fusion à la température de l'atmosphère ; les couches superficielles, solidifiées les premières, maintiennent les couches intérieures dans une dilatation forcée. Un morceau d'acier trempé a plus de volume que quand il est recuit ; la même chose se passe pour le verre quand il est refroidi brusquement. Maintenant, une chose bien remarquable, c'est que, dans la

plupart des thermomètres, les molécules du verre, même à la température ordinaire, et sans passer par l'état de fluidité, quittent peu à peu les positions forcées que leur avait données la trempe; le réservoir se rétrécit, le zéro remonte. Mais il faut des mois, des années pour qu'il remonte ainsi d'un demi-degré; les plus grandes élévations observées par M. Despretz, après quatre ans et demi, n'étaient encore que de 0°,47 et 0°,57. (*Annales de Chimie et de Physique*, t. 64, p. 312.)

Si, au lieu de laisser le thermomètre à la température ordinaire, on le chauffe à 300° dans un bain d'huile qu'on abandonne à un refroidissement très lent, comme l'a fait M. Legrand, (*Annales de Chimie et de Physique*, t. 63, p. 368,) le zéro remonte davantage. C'est tout simple; à cette haute température, le recuit se fait mieux; il y a un peu plus de mobilité dans les molécules, elles obéissent plus facilement à la tendance qu'elles ont à quitter les positions forcées que la trempe leur a données. Mais, comme la température de 300° est encore fort éloignée de celle de la fluidité, le retrait du verre ne peut se faire que très lentement; il faudrait entretenir la température de 300° très long-temps, pour avoir un effet bien marqué. M. Legrand ne paraît pas avoir senti cette nécessité; il se bornait à atteindre cette température; puis il laissait refroidir lentement. Aussi, la plus grande élévation qu'il cite n'est encore que de 1°,4; celles qu'a obtenues M. Pierre en opérant à peu près de même (*Ann. de Chim. et de Physiq.*, 3e série, t. 5, p. 439), sont encore moindres.

Convaincu que, pour bien voir l'étendue de cette contraction que le verre éprouve par le recuit, il fallait opérer à une très haute température, et pendant un temps très long, j'ai continué à chauffer le thermomètre dont j'ai déjà parlé. Je le chauffais dans un bain de nitrate de potasse fondu, où il était suspendu, afin que son propre poids

ne contribuât point à diminuer la capacité du réservoir. Je rappelle qu'aux températures où l'on a opéré, la pression intérieure était d'environ quatre atmosphères, de sorte que la diminution de capacité observée ne peut nullement être attribuée à la pression extérieure. Voici maintenant le tableau de la marche ascendante du zéro par des recuits successifs.

TEMPÉRATURE.	DURÉE DU RECUIT.	ÉLÉVATION DU ZÉRO.
440°	20 minutes.	1°,2
430	50	2°,6
400	70	1,2
440	70	2
440	70	1
440	3 heures.	1,4

Comme le zéro était déjà remonté de 5°, on voit qu'en définitive, il est arrivé à 14°,4; un recuit de 24 heures l'amènerait probablement vers 18°. Avec ce thermomètre, il y en avait d'abord un autre dont les degrés avaient 22 millimètres; deux recuits avaient fait monter le zéro de 12 centimètres; on s'est arrêté alors, parce que le mercure était presque au bout de sa course.

Le dernier recuit de trois heures a été fait à la fois sur six thermomètres placés dans des conditions très variées, ainsi qu'on le voit dans le tableau suivant; la température, pendant l'expérience, a été maintenue entre 430 et 450 degrés.

DÉSIGNATION DES THERMOMÈTRES.	ÉLÉVATION DU ZÉRO pendant l'expérience.
Therm. n° X, fait depuis cinq mois, resté à la température ambiante zéro élevé de 0°,6, assez d'air au-dessus du mercure pour que celui-ci monte à 440° sans bouillir.	13°
XIV, fait tout récemment. — Vide d'air.	17,2
XIII, du même tube que le n° XIV, mais recuit pendant 2 heures à 440° avant l'introduction du mercure. — Vide d'air.	5,3
XI, zéro déjà monté de 9°,5 par recuit antérieur. — Vide.	2,6
XII, 11,5	2,2
VIII, 13 contient assez d'air pour monter à 460°.	1,4

Tous ces thermomètres sont en cristal avec des réservoirs cylindriques ou sphériques soufflés, et non pas soudés. Il y a une ampoule à la partie supérieure, pour loger le mercure ; la pression était à peu près la même dans les thermomètres vides d'air, et dans ceux qui en contenaient, c'est-à-dire 1°,4 atmosphère.

Il résulte de ces expériences, que le réservoir du thermomètre conserve, après sa fabrication, une tendance à se contracter beaucoup plus considérable qu'on ne le supposait. M. Legrand était persuadé qu'il n'y avait plus rien à faire après un recuit qui avait élevé le zéro de 1°,4 ; nous voyons maintenant combien il était loin de la limite qu'on ne peut guère fixer au-dessous de 15 ou 20 degrés. Que, d'ailleurs, il y ait une limite, c'est ce qui n'est pas douteux, d'après la marche décroissante de l'élévation du zéro, soit dans les expériences citées, soit dans beaucoup d'autres ; ainsi, le n° XI, qui ne remonte que de 2°,6, par un recuit de 3 h., était monté de 8°, par un premier recuit de 1h 10′. Ce décroissement rapide dans l'élévation exclut une autre explication du phénomène, qu'il est, dès-lors, inutile de discuter ici.

Il est évident que cette tendance considérable au rétrécissement, que nous venons de signaler dans les thermomètres, peut devenir une cause d'erreur dans bien des circonstances. Supposons, par exemple, que le thermomètre n° X, ait été maintenu pendant 3 heures dans un bain à 440°, à cause de la contraction du réservoir, la température aura paru s'élever graduellement de 13°, quoiqu'elle n'ait réellement pas varié. Si, après l'expérience, on détermine la position du zéro, on verra bien qu'il s'est élevé de 13° ; mais, comme on ne connaîtra pas la marche qu'il aura suivie, il sera impossible de corriger les mesures prises pendant l'expérience, et, en définitive, on ne pourra pas savoir si la température est restée réellement fixe.

Heureusement, le recuit offre un moyen d'atténuer, autant qu'on veut, cette cause d'erreur ; il est certain, par exemple, que le thermomètre n° VIII (1er tableau), resterait maintenant 3 heures dans un bain à 440° sans varier d'un degré.

En se servant des thermomètres, on les recuit en partie, et plus les uns que les autres ; cette inégalité de recuit est encore une cause d'erreur, parce qu'elle les empêche d'être comparables ; placés dans les mêmes circonstances, ils donnent des indications différentes. Par exemple, les thermomètres XIII et XIV, faits du même tube, et placés dans des circonstances identiques, sont en désaccord de 12°, parce que l'un est recuit et que l'autre ne l'est pas. Il faudrait qu'il entrât dans la fabrication du thermomètre, de leur donner un recuit complet, comme on le fait pour tous les vases de verre ou de cristal ; un recuit de 24 heures dans un bain à 450° serait sans doute suffisant.

Il est vrai que, dans l'usage qu'on fait des thermomètres, on détruirait quelquefois une partie du recuit par des changements brusques de température ; mais l'espèce de trempe qu'on leur donnerait ainsi, serait fort peu de chose en comparaison de celle qui a lieu au moment où le verre fondu se solidifie au milieu d'un air froid. Les changements brusques de température, lors de l'introduction du mercure et de son ébullition dans le thermomètre n° XIII, n'ont pas, à beaucoup près, détruit le recuit de 2 heures qu'il avait éprouvé auparavant, puisque nous le voyons ne varier que de 5° dans un cas où un thermomètre tout pareil, mais non recuit, varie de 17.

Nous n'avons parlé que de l'élévation du zéro ; mais il y a aussi son abaissement, qui a été signalé par M. Despretz, et qu'on peut observer, par exemple, en tenant quelques instants un thermomètre dans l'eau bouillante, et en le refroidissant un peu brusquement. Le réservoir dilaté par

la chaleur ne revient pas immédiatement à ses dimensions primitives ; sa capacité reste un peu plus grande, de sorte que le mercure ne monte pas aussi haut qu'auparavant, quand on met l'instrument dans la glace fondante pour déterminer la position actuelle du zéro. L'abaissement peut aller à 3 ou 4 dixièmes de degré ; dans l'espace d'un mois à peu près, le zéro est remonté à la position première. Ce phénomène paraît être, en petit, celui qui se passe en grand lors de la construction du thermomètre. Si on chauffe le thermomètre long-temps dans l'eau bouillante, le zéro se trouve remonté malgré le refroidissement brusque qu'on viendrait à produire ; l'effet du recuit, dans ce cas, l'emporte sur l'effet de la trempe. Probablement, la combinaison des deux effets opposés est la cause principale des irrégularités qui ont été signalées dans la marche du zéro, notamment par M. Pierre. Il serait bon d'étudier sur des thermomètres complètement recuits le phénomène signalé par M. Despretz ; il ne serait plus alors complexe, puisque le zéro ne tendrait plus à remonter. Et comme, après le recuit, les contractions et les dilatations du verre seraient plus régulières, peut-être le réservoir reviendrait-il plus exactement à ses dimensions primitives, de sorte qu'on n'observerait plus d'abaissement dans le zéro. Ce sera un point à vérifier.

CAS RARE

DE

GUÉRISON DE TÉTANOS.

TRAITEMENT EMPIRIQUE,

RESPONSABILITÉ MÉDICALE,

PAR M. VINGTRINIER,

Médecin en chef des Prisons de Rouen, membre de plusieurs Académies.

Séance du 29 novembre 1844.

Ad extremos morbos, extrema remedia exquisitè optima.
— 6e *aphorisme d'Hippocrate.* —

Au nombre des maladies qui sont placées parmi les plus grandes calamités qui affligent l'humanité, et qui font le désespoir des hommes de l'art, il faut placer en première ligne le Tétanos, cette affreuse maladie, qui, dans notre climat, trouve sa cause la plus fréquente dans des accidents en apparence les moins capables de produire l'altération de la santé.

Un homme, plein de force et de vie, éprouve tout-à-coup de la difficulté dans l'action des mâchoires, puis de

la raideur; d'abord momentanée et faible, cette raideur devient continue et forte ; alors elle s'oppose à toute espèce de mouvement ; les dents restent serrées : il a soif, et il ne peut pas boire : il a faim, et il ne peut pas manger.

Cet homme, jusqu'ici, croit encore se bien porter, car il ne s'est pas développé de symptômes généraux, et il a des intervalles de bien ; il est étonné d'éprouver cet accident passager, qui ne lui cause pas, d'ailleurs, de grandes douleurs, et il ne réclame pas de suite les secours de l'art.

Mais bientôt le mal s'étend, les membres sont l'un après l'autre pris de la même raideur, et, à la simple difficulté des contractions, succède l'impossibilité, momentanée d'abord, continue ensuite, d'exécuter le moindre des mouvements que la volonté commande. L'étreinte est générale, tous les muscles des membres deviennent alors durs au toucher et douloureux ; puis des symptômes généraux se manifestent. C'est de l'agitation, de l'irrégularité dans les battements du cœur et du pouls, le bouleversement du visage, la soif, la chaleur générale, etc.

Enfin, il arrive que l'état tétanique s'étend aux muscles chargés de mouvoir la poitrine et le cou, à ceux du ventre et des intercôtes ; or, le résultat mortel de cette contracture est l'oppression et la suffocation ; l'air ne pouvant plus être ni inspiré ni expiré, l'asphyxie est inévitable, c'est-à-dire la mort ; c'est la mort, dis-je, mais arrivant lentement, et se faisant sentir et voir à la malheureuse victime ; car les facultés de l'intelligence se conservent intactes jusqu'à la fin.

Quelle affreuse position ! Cet homme veut se mouvoir, parler, respirer, et cela lui est impossible ; ses craintes, ses besoins, ses volontés, ses souffrances, il ne peut pas même les exprimer par des signes, il ne peut que se sentir mourir ! Cette torture est affreuse à endurer ; elle est aussi bien pénible à voir ! Et par suite de quelle cause

cette mort inattendue, effrayante, menace-t-elle cet homme qui, hier, était plein de force et de vie? quelle cause redoutable a pu produire tant de désordres si prompts et si graves?

Cette cause, et c'est à ne le pas croire, est, le plus souvent, une simple et imperceptible écorchure ou piqûre faite à la pulpe des doigts des mains ou des pieds, ou encore au talon; une blessure, enfin, tellement minime, qu'elle est restée inconnue au malade lui-même, jusqu'au moment où le médecin en fait la recherche, et la lui révèle.

Comment, en effet, attacher de l'importance à un mal qu'un enfant se ferait en jouant et sans interrompre son jeu!

Ce sont, cependant, ces plaies superficielles qui sont, dans notre climat, bien plus souvent que les grandes, capables de produire le tétanos et la mort, car ces deux mots sont presque toujours synonymes, ainsi que s'accordent à le dire, avec chagrin, les auteurs qui ont écrit sur le Tétanos (et spécialement M. Fournier Pescay, dans son excellente dissertation sur le Tétanos, insérée dans le grand *Dictionnaire des Sciences médicales.*)

Tel était le tableau qui s'est présenté à notre pensée le jour où l'un de nos honorables confrères nous a fait appeler auprès d'un jeune et intéressant père de famille, demeurant dans une commune voisine de Rouen, à Montigny.

Le nommé Monnier, âgé de 28 ans, homme fort et de bonne santé, rencontra sur le chemin, et versée, une charrette que conduisait un de ses voisins. Aussitôt il se mit en peine de relever la voiture, et, dans les mouvements manuels qu'il fit, le doigt annulaire de la main droite se trouva écorché et un peu écrasé au milieu de sa pulpe, et, dans une surface qu'aurait couverte une lentille, le *derme* fut mis à nu et coupé.

Une douleur très vive fut ressentie par l'obligeant Monnier, qui fut forcé de s'arrêter et de s'asseoir, parce qu'il se sentait défaillir; peu d'heures après, comme la plaie restait douloureuse, le malade alla réclamer les conseils de M. Bataille, médecin à Maromme. C'était le 1er novembre de l'année dernière.

Notre confrère examina la plaie qui était restée saignante, et, quoique Monnier ne se plaignît de rien autre, il fut frappé de l'état étrange du visage, et craignit qu'une grande perturbation intérieure ne menaçât cet homme. Il l'engagea à cesser son travail, à faire usage d'une tisane calmante, et à tenir sa plaie bien propre et couverte. Cinq jours après, le malade éprouva, pour la première fois, et par instants seulement, de la rigidité dans les muscles des mâchoires, et de la peine à avaler; enfin, un malaise général se fit sentir.

Cet état, d'abord éprouvé par intervalles éloignés, se développa plus fréquemment, et persévéra plus longtemps. Alors le malade, pris d'inquiétude, se mit au lit, et réclama les soins de M. Bataille, qui le visita dans la journée du 6 novembre.

Notre confrère voyant de suite qu'il s'agissait d'un tétanos, soumit le malade à un traitement propre à développer la transpiration, et à calmer le système nerveux, selon les principes de l'art. C'était surtout une potion avec l'acétate de morphine; quoique pris à doses déjà fortes, ce remède ne calma pas, et, pendant les journées du 7 et du 8, les symptômes s'aggravèrent. Le 9, je vis le malade.

Alors, les symptômes précédents se compliquaient ainsi: 1° On observait une contraction long-temps persistante des muscles des bras et des jambes, des muscles pectoraux, et particulièrement des masseters; 2° Le malade était dans l'impossibilité de se remuer, d'avaler surtout, et il éprouvait de la difficulté à respirer, de sorte que

l'anxiété du pauvre jeune homme ne pouvait se manifester que par des paroles entrecoupées, et sans pouvoir faire un geste ; 3° Le pouls était très-fort, fréquent et régulier ; 4° Pendant l'intermittence des crises, on pouvait s'assurer de toute la lucidité de l'esprit du malade, et connaître toutes ses souffrances ; elles étaient bien vives, car ce malheureux souffrait au moral autant qu'au physique. Rien n'était plus pénible à voir que les angoisses de ce jeune père de famille qui sentait bien la gravité de sa position, et qui exprimait d'une manière si affligeante ses inquiétudes et ses regrets, surtout en voyant sa jeune femme et ses deux enfants ; 5° Les muscles restaient durs et douloureux, surtout ceux du ventre ; la respiration et la déglutition étaient difficiles, l'écartement des mâchoires extrêmement borné ; 6° Enfin, l'état général annonçait un trouble profond dans l'organisme. Notre pronostic, d'après cela, ne pouvait être que désespérant. En effet, cet homme était perdu, chaque crise devenait ou plus forte ou plus longue que la précédente, les accidents plus persistants, et de plus en plus prononcés ; enfin, selon nous, il devait périr dans les vingt-quatre heures. Il fallait donc, ou abandonner ce pauvre homme, ou agir promptement, si un traitement donnait quelqu'espoir au médecin ; mais notre perplexité était grande, en nous rappelant que les auteurs qui ont le plus étudié le Tétanos, disent que : « Le traitement a été constamment dicté par un empirisme désespérant (page 2), et, qu'il faut l'avouer (page 26), « le Tétanos est une affection si grave, qu'elle résiste le « plus souvent aux médications les mieux appropriées aux « circonstances qui lui donnent lieu, et qui l'entretiennent. » — « Dans une longue pratique », a écrit encore le docteur Fournier-Pescay, « j'ai observé un grand nombre de cas « de Tétanos, et j'en ai vu guérir très peu. »

Nous savions encore (page 28), que le même auteur

a écrit, ainsi que plusieurs autres, que : « l'opium a presque « toujours été employé contre le Tétanos, sans *avoir ja-* « *mais réussi.* »

Nous l'avions vu nous-même échouer, deux mois auparavant, chez un jeune et fort garçon, ouvrier maçon, qui habitait notre quartier. Ce malade avait été pris de Tétanos, pour avoir été piqué au talon par la pointe d'un clou de son soulier; peut-être a-t-il succombé parce que nous n'avons pas osé administrer l'opium à assez haute dose, c'est-à-dire au-delà de la mesure admise dans la pratique, et selon les règles de la prudence pour les cas ordinaires.

En opposition à cette sentence contre l'opium, prononcée par le savant Fournier Pescay, nous connaissions la confiance d'autres praticiens en ce remède, et, d'ailleurs, à quel autre avoir recours pour agir promptement ?

A l'article *Opium* du *Dictionnaire Universel de matière médicale*, par MM. Mérat et Délens, on lit : « On donne « dans le Tétanos l'opium à dose excessive, et toujours sans « inconvénient, ce qui n'a lieu dans aucune autre maladie, « à ce degré du moins. Hilari, Vobile, Thalmers, Hervey « et Tauton, sont ceux qui l'ont le plus préconisé. » Il faut ajouter Dupuytren, auquel nous avons entendu dire que c'était le seul remède sur lequel on pût compter.

« On a des exemples de gens qui ont pris un demi-gros, « et même un gros d'opium par jour. M. Coindet, de « Genève, a injecté avec succès une solution d'opium dans « les veines d'un tétanique ; M. Guérin a également réussi « en en frottant les gencives d'un autre tétanique; on le « donne en lavement lorsque la déglutition ne peut avoir « lieu.

« Littleton assure que, si l'on ne guérit pas plus sou- « vent le Tétanos avec l'opium, c'est qu'on n'en *donne* « *pas assez ;* il assure avoir fait prendre une once de lau- « danum liquide par jour à un enfant de dix ans qui a guéri.

« et quatorze gros d'opium à un autre sujet, en douze « heures de temps. »

L'opinion de Littleton sur la nécessité des grandes doses d'opium nous a toujours paru fondée ; mais nous croyons que cette nécessité est due à ce que l'absorption se fait très difficilement dans les organes de la digestion, affectés aussi à certain degré par le tétanos ; car le cerveau reste intact dans cette maladie, et si l'agent qui agit le plus certainement sur lui reste sans effet, c'est qu'il n'y parvient pas. Aussi, dans le cas particulier dont nous faisons l'histoire, avons-nous attaché nos soins à proportionner la dose aux forces du malade, à la gravité des accidents, et, plus encore, à en assurer l'ingestion, en comptant sur l'absorption *endermique*, autant et plus que sur l'absorption intestinale.

Or, dans ces circonstances, après avoir réuni nos souvenirs de pratique médicale, après avoir fait mûre réflexion, et sur l'imminence du danger couru par le jeune malade, et sur les inconvénients d'une responsabilité effrayante aujourd'hui pour le médecin ; fort de nos bonnes intentions, et soutenu par l'espoir d'un succès, nous avons fait l'application de l'axiome : *melius remedium anceps quam nullum*, et arrêté le traitement que voici : 1° Une copieuse saignée au bras, jusqu'à défaillance ; 2° Un bain de deux heures, renouvelé après six heures d'intervalle ; 3° Une pilule d'heure en heure, composée d'un demi-grain d'hydrochlorate de morphine et de deux grains d'assa-fœtida, jusqu'à vingt, c'est-à-dire dix grains en vingt heures ; 4° En même temps, quelques gorgées d'eau de groseilles ou d'infusion d'arnica, autant que le pourraient permettre les efforts de déglutition ; 5° Un quart de lavement contenant dix gouttes de laudanum de deux en deux heures ; 6° des frictions de trois en trois heures sur la colonne vertébrale et le ventre, avec du laudanum

pur; 7° Deux vésicatoires de huit pouces de long sur trois de large, à placer au milieu du dos et contre la colonne *vertébrale*, pour être pansés aussitôt après la levée, et de six en six heures ensuite, avec une pommade fortement chargée d'hydrochlorate de morphine, c'est-à-dire un demi-gros pour une demi-once de cérat (16 et 2 gram.)

Ce dernier moyen était celui sur lequel nous avions fondé nos plus grandes espérances, comptant sur l'absorption cutanée, bien plus que sur celle de l'estomac et du gros intestin. Tout fut exécuté avec intelligence et aussi promptement qu'il était possible de le faire à la campagne.

Une circonstance, cependant, faillit nous faire perdre des heures précieuses. Un jeune et inconséquent médecin du pays était chez le pharmacien, au moment où un proche parent du malade apporta l'ordonnance, et, sans avoir égard aux convenances, et sans réflexion, il blâma la prescription, et annonça que le pauvre malade ne tarderait pas à être *empoisonné;* (quelques personnes dirent, alors, qu'on allait faire comme à un enragé, car le préjugé admet encore que les enragés sont tués.....)

Le parent et le pharmacien hésitèrent alors, et, sans l'intervention personnelle de M. Bataille qui, heureusement, pensa à venir recommander notre prescription, une journée eût été perdue, et le malade aussi.

Cependant, quelques heures après l'administration des moyens prescrits, c'est-à-dire douze heures après notre visite, il se manifesta un peu de mieux; dix-huit heures après, c'est-à-dire six heures après le premier pansement des vésicatoires, le mieux fut sensible, et, trente-six heures après notre consultation, il n'y eut plus de contraction tétanique, tout rentra dans l'état normal, sauf un état douloureux de courbature générale qui se comprend aisément.

Malgré les doses effrayantes de morphine et d'opium

qui ont été administrées, il ne s'est pas manifesté un instant de *narcotisme*, ou même d'assoupissement ; on a continué exactement tout le traitement pendant quarante-huit heures, époque à laquelle on a cessé ou diminué considérablement les doses de toutes les prescriptions, en raison, d'ailleurs, de l'amélioration qui s'est continuée.

Nous attestons que le malade a pris en pilules dix grains d'hydrochlorate de morphine ; en lavement, une demi-once de laudanum, et, en frictions faites sur le ventre principalement, trois onces de cette même préparation. Quant à la morphine absorbée par les vésicatoires, si l'on suppose que la moitié a pu être absorbée, ce seraient dix-huit grains, ou le quart, neuf grains.

Chez un homme sain, il suffit de dix à douze grains d'opium pour produire le narcotisme et causer la mort ; la moitié de cette quantité, en morphine, aurait le même résultat.

Notre médication a donc été tout exceptionnelle, et, j'ose dire, effrayante ; cependant, grâce à cette hardiesse, nous avons sauvé, à notre grande joie, un bien jeune père de famille ; huit jours ont suffit pour rétablir entièrement notre malade, qui n'a pas cessé de se bien porter depuis, et de nous tenir bon compte de notre dévouement bien désintéressé.

En rédigeant cette curieuse observation, je me suis proposé un double but, c'est, d'abord, de faire connaître un traitement qui a produit un effet heureux dans un cas désespéré, afin d'engager mes confrères à répéter, en pareille occasion, le même essai ; ensuite, c'est de faire remarquer un de ces cas difficiles, où il faut que le médecin ami de l'humanité, et fort de lui-même, sache franchir les limites tracées par la science, au risque de subir le blâme de l'ignorance, et, ce qui est bien plus grave, l'examen

redoutable de la justice, ainsi que l'admet une nouvelle et malheureuse jurisprudence.

On l'a vu ici : la stricte observation des principes eût fait abandonner un homme à une mort certaine, en laissant, toutefois, à l'abri de toute responsabilité et de toute avanie, le médecin qui aurait été observateur sévère de ces principes et tranquille spectateur d' une scène affreuse, tandis que l'homme de l'art, sensible au malheur dont il a été témoin, et moins méticuleux que l'autre, eût pu être exposé à une instruction juridique et à une condamnation ; car, si notre malade eût succombé, les parents, appuyés sur l'inconséquence d'un médecin, et sur l'hésitation du pharmacien, excités, d'ailleurs, par la rumeur publique qui s'était promptement emparée de paroles inqualifiables, les parents, dis-je, eussent pu profiter de la susdite jurisprudence, et jeter, dans des débats juridiques, la considération et la science de médecins qui, de dévoués et désintéressés protecteurs, dans la vérité du rôle qu'ils ont bien voulu accepter, pouvaient devenir victimes, en perdant la confiance acquise par un grand nombre d'années de pratique et d'études. Si nous n'avons pas hésité à courir ces risques, malgré le redoutable obstacle opposé aux médecins, c'est que nous pensons que le blâme de soi-même est cent fois pis que celui des ignorants ou des méchants, et que le médecin, ami de l'humanité, ne doit se préoccuper que de se mettre à l'abri du premier.

Un succès nous a fait échapper à toute avanie, et, cependant, s'il y avait imprudence coupable, ignorance des principes, nous n'en serions pas moins peccable, car, le succès, selon nous, ne peut pas tout justifier. Aussi, selon la rigoureuse justice, notre conduite n'en devrait-elle pas moins être examinée, si on avait le droit de le faire ; cela n'a pas été fait, mais nous désirons, aujourd'hui, qu'on le fasse,

en publiant nous-même cette intéressante observation de pratique médicale. Toutefois, ce n'est pas de la part des tribunaux que nous consentons à subir un examen ou un blâme, comme à recevoir un éloge ; c'est de la part de nos pairs seulement ; car nous joignons notre protestation à toutes celles qui ont déjà été faites pour contester à la magistrature une compétence qui ne se justifierait, dans tous les cas, que par la possession de la science difficile et spéciale des principes et de la pratique de l'art de guérir.

Assurément, quoique nous soyons persuadé de la haute capacité et de l'intégrité des magistrats, il est impossible qu'ils puissent rien comprendre aux *difficultés* de la pratique médicale, mises devant eux en dissertation par des avocats quelqu'habiles qu'ils soient, lorsque tous les jours ces difficultés surprennent les plus savants praticiens.

Si la jurisprudence dont nous nous plaignons peut compromettre évidemment beaucoup de médecins, et le corps entier, en exposant la réputation et le mérite de chacun à des débats publics, dans lesquels la mauvaise foi, la jalousie, et l'ignorance feraient comme la calomnie, c'est-à-dire de manière à ce qu'il en restât toujours quelque chose, c'est un grand mal assurément, mais elle deviendra un plus grand mal encore, parce qu'elle compromettra la vie des malades. En effet, je puis attester que je connais plusieurs cas graves dans lesquels la crainte de la responsabilité a exposé la vie des malades. Voici l'un d'eux :

Dans un cas d'accouchement laborieux, l'accoucheur, après avoir fait des tentatives manuelles inutiles, appela à son aide un confrère. Tous deux essayèrent en vain, et l'application du forceps, et la *version ;* fatigués et craignant pour leur responsabilité, ils n'osèrent adopter un autre manuel opératoire sans un troisième avis ; le docteur C** fut appelé, et, après une troisième investigation et une

troisième tentative des manuels déjà essayés, les trois médecins décidèrent que l'embryotomie était le seul moyen de sauver la mère.

Or, cette opération, qui est affreuse à pratiquer, et que l'accoucheur ne pratique qu'après avoir épuisé toutes les ressources opératoires ; cette opération, qui était pour lui une peine à subir, était précisément celle qui avait amené, peu de jours auparavant, un médecin de l'arrondissement de Dieppe devant un Tribunal, et sur la poursuite du ministère public seulement.

Ces Messieurs, inquiets de ce qui pourrait être dit dans le public de leur opération et des suites graves du manuel, soit à cause de la malade, de sa famille, ou de la justice, décidèrent, par excès de délicatesse, qu'il convenait, pour la garantie de tous, d'appeler un quatrième accoucheur.

Tous, alors, après une quatrième investigation de l'état de la femme et de la position de l'enfant, se mirent en mesure de pratiquer l'embryotomie ; mais, pendant le temps employé en démarches, en délibérations, que d'heures longues et douloureuses pour la malheureuse femme !!!

Si tous les médecins de campagne voulaient imiter une pareille réserve, combien plus encore il faudrait perdre de temps ! N'aurait-t-on pas alors cette preuve, achetée chèrement, que la crainte de la responsabilité médicale compromet les malades ?

Un fait encore en discussion aujourd'hui devant le tribunal civil de Dieppe, prouve que la jurisprudence que nous attaquons ne tardera pas à descendre du siége du ministère public, pour passer dans l'opinion publique et les USAGES populaires.

Une sage-femme est traduite en justice pour répondre à la demande qui lui est faite de 500 fr. de rente annuelle,

et de 1200 fr. de dommages et intérêts, pour avoir maladroitement pratiqué une saignée.

Or, la veine piquée est heureusement la *céphalique*, la seule qui soit parfaitement isolée de tout voisinage perceptible et dangereux, et, malgré cela, la personne saignée soutient qu'elle ne peut plus se servir de son bras pour travailler, depuis qu'elle a été saignée.

Les médecins appelés à l'audience n'ont reconnu aucune trace d'abcès ou de phlébite, la cicatrice est depuis long-temps faite, de sorte que personne ne peut s'expliquer le dire de la malade, qu'on peut croire de bonne foi.

Si l'opérateur, dans ce cas, devait être condamné, chacun conviendra qu'il serait bien juste d'élever à une grande valeur les honoraires aujourd'hui si modiques que l'usage a admis; car, risquer, pour un bénéfice de quelques sous ou de quelques francs, sa réputation et sa fortune, c'est faire un métier de dupe et devenu impossible.

Mais il est encore un autre motif non moins grave que les deux autres, qui doit faire blâmer et repousser cette inopportune responsabilité, c'est qu'elle doit compromettre la magistrature elle-même, ainsi qu'elle l'a déjà fait dans un autre temps, comme on sait, c'est-à-dire au temps où un Parlement s'arrogeait le droit de défendre aux médecins l'emploi médical de certains médicaments. (*Arrêt du Parlement de Paris, rendu en* 1666 *contre l'émétique.*) Qui ne trouvera extraordinaire, entr'autres faits, de voir un Tribunal juger du manuel d'un accouchement laborieux, et, faisant de son siége une chaire, indiquer celui qu'il fallait préférer, sous peine d'amende et de prison !!!!

La Cour Royale de Rouen, dans un arrêt remarquable, qui est du 29 juin 1844, a réparé, sans doute, honorablement, autant qu'il était possible de le faire, le tort fait par le jugement dont nous avons voulu parler; mais ne

restera-t-il pas toujours, dans l'esprit de certaines personnes, que tel médecin a été condamné à trois mois d'emprisonnement et à l'amende, pour avoir mal opéré dans l'exercice de son art d'accoucheur, et, la confiance perdue, il n'est plus de fortune ou de considération possibles pour nous, médecins, dont la fortune et la considération sont fondées sur la confiance.

Que penser encore de cette sévérité à l'égard des médecins, à l'égard d'hommes qui ont donné des garanties de leur savoir par des examens et un long temps d'études, lorsque le charlatanisme est toléré d'une manière scandaleuse dans les villes et les campagnes?

Ceci est grave, très grave, pour le corps des médecins; aussi doivent-ils, en toute occasion, protester et dire les paroles de l'un des plus savants et des plus honorés docteurs de notre époque, feu le docteur Double (*Gazette Médicale* du 5 octobre 1829, *affaire Helic*). Nul doute que les médecins ne demeurent légalement responsables des dommages qu'ils causent à autrui par la coupable application des moyens de l'art, « faite sciemment, avec « préméditation, et dans de perfides desseins; mais la res- « ponsabilité des médecins dans l'exercice consciencieux « de leur profession, ne saurait être justiciable de la loi; « les erreurs involontaires, les fautes hors de prévoyance, « les résultats fâcheux hors de calcul, ne doivent relever « que de l'opinion publique. Si l'on veut qu'il en soit autre- « ment, c'en est fait de la médecine pratique.

« Nous ne pensons pas que les médecins puissent tou- « jours échapper à une action criminelle, mais, de même « qu'en matière de justice distributive, les médecins, non « plus que les juges, ne sauraient devenir légalement pas- « sibles des erreurs qu'ils peuvent commettre de bonne « foi dans l'exercice de leurs fonctions. »

TABLEAU DÉCENNAL

DES

OPÉRATIONS DU MONT-DE-PIÉTÉ

DE ROUEN,

Offert à l'Académie,

PAR M. A.-C. BALLIN,

archiviste.

Séance du 14 Mars 1845.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le *Tableau des opérations du Mont-de-Piété de Rouen*, qui embrasse, pour la première fois, une période décennale (de 1835 à 1844 inclusivement), et en présente, en même temps, les *moyennes*; il en résulte que le nombre ordinaire des *engagements* et des *renouvellements* réunis, est d'environ 100,000, pour 1,054,000 francs de prêts; les *renouvellements* sont au nombre de 20,000, pour 294,000 francs; et celui des *dégagements* de 73,000, pour près de 700,000 francs; enfin, il est vendu annuellement un peu plus de 6,000 articles, qui représentent environ 66,000 francs de prêts,

et la contenance des magasins est de 58,000 articles, dont les prêts se montent à 700,000 francs. L'argenterie et les bijoux figurent dans ces nombres pour plus de 12,000 articles et 347,000 francs.

Le taux de l'intérêt, qui a toujours été fixé à 12 pour 100, depuis la fondation du Mont-de-Piété de Rouen, en 1827, vient d'être réduit à 10 ; mais ce taux est encore trop élevé, et il sera malheureusement difficile de le réduire de nouveau, parce que les frais d'exploitation sont très considérables, malgré les économies qu'on s'est efforcé d'y apporter, pendant les dernières années. (En 1838, ces frais ont été de 83,885 francs ; en 1843, ils n'étaient plus que de 71,919 francs.)

Permettez-moi, Messieurs, de profiter de l'occasion pour vous communiquer quelques réflexions relatives à ces institutions, dont on s'occupe beaucoup en ce moment, et qui méritent bien la sollicitude de l'Administration supérieure [1].

Au XVe siècle, il n'y avait, pour ainsi dire, pas de classe moyenne ; la population se divisait en deux catégories bien tranchées : les *riches* et les *pauvres ;* ceux-ci, lorsque quelque circonstance fortuite venait aggraver leur position, ne trouvaient de ressources que près des usuriers, qui, par d'horribles exactions, ne tardaient pas à les réduire à la mendicité. De vrais amis de l'humanité s'émurent de tant de misères, et pensèrent que le remède le plus efficace pour combattre la cupidité des usuriers, était de créer des bureaux de *prêt gratuit*, qui eurent les plus heureux résultats. Telle est l'origine des *Monts-de-Piété*. Il fallait secourir l'extrême misère, il fallait déraciner l'usure, mais alors un seul moyen s'offrait pour y parvenir : le *prêt gratuit ;*

[1] Voir, dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, pour l'année 1843, l'*Essai* où j'ai retracé l'origine des Monts-de-Piété, et traité de leur constitution.

car, dans ces temps reculés, prêter de l'argent à *un intérêt quelconque*, était *un cas de conscience*.

Aujourd'hui, les choses sont bien changées : depuis long-temps, la loi a autorisé le prêt de l'argent à un certain intérêt, et, depuis long-temps aussi, les casuistes les plus rigides ont reconnu que cette loi est fondée en raison.

L'extrême misère est secourue par des institutions spéciales.

Si l'usure n'est pas anéantie, elle se cache dans l'ombre; les Monts-de-Piété doivent l'empêcher d'en sortir; mais ils y réussiront mieux par des prêts à un taux modéré que par des prêts gratuits.

L'expérience vient d'en être faite : l'administration du Mont-de-Piété de Paris, dans des vues philanthropiques qu'on ne saurait trop louer, a décidé, au mois de décembre dernier, « que 800,000 francs seraient consacrés à faire « des prêts *complètement gratuits*, pendant les trois mois « de la saison la plus rigoureuse, janvier, février et mars; « ces prêts sont destinés à des indigents ou à des ouvriers « que la saison condamne à rester sans ouvrage; leur si- « tuation doit être constatée par un certificat émané d'un « administrateur des bureaux de bienfaisance. Les prêts « ne peuvent excéder la somme de vingt francs [1].

Eh bien! on assure qu'un très petit nombre d'emprunteurs ont profité de cette offre généreuse, et l'on ne doit pas s'en étonner.

En effet, l'individu qui s'adresse au Mont-de-Piété n'est pas dans l'extrême misère; il doit posséder quelque effet qui ne lui soit pas absolument indispensable, et, de plus, avoir l'espérance de revenir à une position meilleure, qui lui permette de restituer le prêt qu'il a reçu. Sans ces deux conditions, ou il ne pourra obtenir aucun prêt, ou il se

[1] Voir le cahier de janvier dernier, des *Annales de la Charité*.

décidera à vendre son gage immédiatement, ce qui lui sera beaucoup plus avantageux. Il est donc évident que le *prêt gratuit* ne peut profiter qu'aux individus qui éprouvent une *gêne momentanée;* mais quel en sera l'avantage? Le prêt est limité à 20 francs; l'intérêt, au taux annuel de 9 pour 100, serait, pour six mois, de 90 centimes. Est-il supposable que l'ouvrier sans ouvrage, mais qui a la certitude d'en retrouver plus tard, veuille se soumettre aux démarches humiliantes, nécessaires pour se procurer un *certificat d'indigence*, et cela dans le but de faire une insignifiante économie de 90 centimes, dont il ne jouira qu'à une époque où il se flatte de n'en avoir plus besoin.

L'hiver était menaçant, on a voulu en adoucir les rigueurs par des prêts gratuits; l'intention était bonne, mais on n'a pas réfléchi qu'au lieu de secours instantanés que le *froid* rendait urgents, on n'offrait qu'une bien légère aumône pour le temps *chaud*.

D'un autre côté, les *prêts gratuits* ne pourront jamais profiter qu'à un bien petit nombre d'individus, à cause des formalités auxquelles on devra toujours se soumettre pour les obtenir. J'ajoute que, s'ils étaient accordés trop facilement, les Monts-de-Piété, au lieu de se rapprocher du but de leur institution, s'en écarteraient entièrement, parce que la classe moyenne, la classe nécessiteuse, mais honorable, les éviterait de plus en plus, et préférerait s'abandonner à la rapacité de l'usure, plutôt que de se voir confondue avec les malheureux qui sont réduits à implorer la charité publique.

Il suit de là, selon moi, que les Monts-de-Piété doivent être des *établissements de secours*, et non des *établissements de charité;* que si, dans des circonstances extraordinaires, et pour subvenir à des besoins urgents, instantanés, ils veulent se rendre vraiment utiles aux plus indigents de leurs habitués, ce n'est pas par l'abandon, dans un temps

éloigné, d'un léger droit, qu'ils doivent le faire, c'est en accordant, comme cela s'est pratiqué quelquefois, au commencement d'une saison rigoureuse, le *dégagement entièrement gratuit* d'un certain nombre de vêtements d'hiver, de couvertures, de matelas. Ce seront alors des secours effectifs et opportuns. Ils pourraient encore, dans certaines limites, forcer leurs prêts, ou même faire des prêts sans nantissements, sauf à s'exposer à quelques pertes, dont l'importance serait calculée approximativement à l'avance.

En résumé, j'appelle de tous mes vœux la réduction des droits des Monts-de-Piété à 6 pour 100, mais non au-dessous; et certes, ce serait, de la part des personnes que la fortune a favorisées, un bel emploi de leur superflu, que d'en consacrer une portion, soit à faire des dons à ces établissements, soit à leur prêter des sommes de quelque importance, sans intérêt ou à un intérêt très bas; et peut-être serait-ce la générosité la mieux entendue, puisqu'en contribuant à diminuer des droits excessifs [1], elle servirait à soulager des infortunés dignes de sympathie, au moins pour la majeure partie, et auxquelles, jusqu'à présent, la plupart des Monts-de-Piété n'ont offert que des secours trop onéreux.

[1] On ne sait point assez, dans le public, que les anciens Monts-de-Piété (notamment celui de Rouen), n'ont aucune dotation, et versent chaque année *tous leurs produits* aux hospices, ce qui les met à peu près dans l'impossibilité de réduire le taux de leurs droits, tandis que les nouveaux, au contraire, capitalisent leurs bénéfices; c'est ainsi que celui du Havre, qui, lors de sa création, en 1835, prêtait à 18 pour 100, ne perçoit plus, aujourd'hui, que 10, et n'en restera probablement pas là.

RAPPORT

FAIT

A l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,

SUR

L'APPAREIL CALORIDORE ALIMENTATEUR

DE M. P. PIMONT;

PAR

MM. GIRARDIN, LÉVY, et BIGOURDAN (rapporteur).

Lu à la Séance du 1er Août 1845.

Messieurs,

Pour répondre à la confiance de l'Académie, qui avait chargé M. Girardin, M. Lévy et moi d'examiner le nouvel appareil que M. Pimont a adapté aux machines à vapeur à moyenne et à basse pression, nous nous sommes transportés à Pavilly, dans l'établissement de M. Burel, où nous avons reconnu que l'appareil était conforme à la description que M. Pimont vous en a faite, et produisait tous les avantages que l'auteur en attend. L'appareil que M. Pimont avait déjà appliqué aux machines à haute pression, produit généralement une économie de combustible de 11 à 20

pour cent. D'après les expériences et les observations que nous avons été à même de faire, nous avons la conviction que le nouvel appareil produira une économie qui ne sera pas moindre.

Indépendamment de l'économie directe de combustible, qui résulte de ce que l'eau qui entre dans la chaudière, au lieu d'être froide, est portée d'avance, par l'appareil de M. Pimont, à une température élevée, il y a une seconde économie de combustible, qui résulte de ce que la vapeur, avant d'entrer dans le condenseur, laissant une certaine quantité de son calorique dans le nouvel appareil, arrive dans le condenseur avec moins de calorique, en échauffe moins l'eau, et, par cette double raison, éprouve une condensation plus rapide et plus complète; le piston, se trouvant ainsi plus promptement et plus rapidement dégagé de la vapeur qui a produit son effet, fonctionne plus librement, et donne à la machine une marche plus facile, plus régulière et plus énergique.

Il faut ajouter que, par l'échauffement que l'eau éprouve dans l'appareil de M. Pimont, avant d'entrer dans la chaudière, elle se débarrasse d'une partie de ses matières calcaires, de sorte que le dépôt est moindre dans la chaudière, et que la chaleur du fourneau la pénètre plus facilement.

Ainsi, grande économie de combustible, entretien plus facile de la propreté des chaudières, mouvement plus régulier des machines, tels sont les principaux avantages, sans aucun inconvénient, que présente l'appareil de M. Pimont. Cet appareil, construit d'après des principes parfaitement rationnels, et d'une exécution facile, nous paraît devoir être appliqué à toutes les machines à vapeur que l'on construira dans l'avenir, et même à celles qui sont déjà construites.

En terminant, nous ajouterons que la navigation à la vapeur pourra aussi retirer un parti très-avantageux du nouvel

appareil de M. Pimont. L'imagination est effrayée, lorsqu'on pense qu'une frégate à vapeur consomme environ 1,000 tonneaux de charbon de terre pour traverser l'Atlantique. Or, si, avec l'appareil de M. Pimont, sans augmenter sensiblement le volume de la machine, on peut diminuer la dépense d'un dixième, et la réduire à 900 tonneaux, par exemple, au lieu de 1,000, on comprend qu'indépendamment de l'économie de 100 tonneaux de charbon de terre pour un seul voyage, ce sont 100 tonneaux qui restent vides sur le vaisseau, et qui peuvent être utilement employés, de sorte que, par cette considération, on voit que l'économie se trouve doublée ou triplée.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que l'Académie doit adresser de vives félicitations à M. Pimont, et contribuer, par son approbation, autant qu'il est en elle, à propager l'utile appareil qu'il vient d'inventer.

—.

STATISTIQUE SPÉCIALE

DES

MAISONS DE RÉPRESSION,

SES CONSÉQUENCES ;

Par le docteur VINGTRINIER,

MÉDECIN EN CHEF DES PRISONS DE ROUEN, MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES.

(Rapport sur le 7e volume de la Statistique générale de la France, publiée par M. le Ministre du Commerce.)

La statistique des maisons de répression, publiée par M. le Ministre du Commerce, éclaire plusieurs questions dont l'étude intéresse le pays ; c'est à ce titre qu'il nous a paru utile de rechercher et de faire ressortir les conséquences morales qui résultent des constatations principales qui se trouvent dans les tableaux et la multitude de chiffres qu'a rassemblés, avec beaucoup de peine et un grand discernement, l'auteur de cette statistique[1].

[1] M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut, chef du bureau de la Statistique générale au ministère du Commerce, et correspondant de l'Académie royale de Rouen.

Le travail comprend une période de sept années, partant de 1836, et finissant à 1842. Elle offre 99 tableaux, qui, tous, sont remarquables par les renseignements exacts qu'ils fournissent sur des faits peu ou mal connus. Ces tableaux seront utiles à consulter par l'administration, et intéressants pour ceux qui étudient des questions d'économie publique de nature à avoir besoin du secours de la statistique pour établir les faits, en déduire les conséquences, et y trouver des enseignements utiles.

Au premier coup d'œil, l'analyse d'un pareil volume, d'un si grand nombre de tableaux et d'une si grande quantité de chiffres, qui ne sont accompagnés d'aucun commentaire, paraît bien difficile à faire; mais, quand il suffit de s'arrêter aux conséquences des chiffres, le travail devient possible, et il peut intéresser ceux mêmes qui n'ont pas étudié la matière, mais qui s'attachent aux questions vitales de l'ordre social.

Qui ne serait curieux de connaître le degré de la moralité publique, son progrès croissant ou décroissant, et les causes qui amènent les diverses perturbations ou erreurs humaines, de la nature de celles que cachent les murs de nos prisons?

Il s'agit ici de constater l'état numérique de la population qui se trouve éliminée de la société par l'ordre de la loi et à cause de ses actes de rébellion contre elle. Il s'agit de dire combien d'hommes, de femmes, d'enfants, ont été comptés, chaque année, pendant une période de sept ans,

1° Dans les prisons départementales;

2° Dans les maisons centrales de détention et de réclusion;

3° Dans les bagnes;

4° Enfin, dans les dépôts de mendicité.

On placera, à côté de ces chiffres, la somme que coûte à l'état ce cancer social.

Ne perdons pas de vue que, à la suite des réponses laconiques et véridiques que font les chiffres dans ces nombreuses colonnes, il y a un enseignement touchant un grand intérêt, c'est-à-dire l'intérêt que doit prendre la société à connaître combien elle compte aujourd'hui d'ennemis, combien elle en a eu, et combien elle en devra craindre; car, comme au budget, tout ici se prévoit et se calcule par les probabilités.

En recherchant dans les prisons ce qui a été et ce qui est, la statistique prépare à l'avenir des matériaux historiques qui feront connaître nos misères et étudier leurs causes, et qui mettent les philanthropes à portée de les comparer avec les misères présumables de nos neveux, et avec les causes qui les harcèleront à leur tour.

Ce ne sera plus sur des approximations, ce sera sur des comptes, par tête d'homme, et sur des comptes d'argent, par francs et centimes, qu'on connaîtra enfin la vérité.

Eh! il est bien utile qu'elle se fasse jour, car, depuis quelques années, elle a été, à ce point de vue, bien souvent altérée!

Certaines idées de réforme, la publication de renseignements erronés, et la frayeur répandue dans le pays par tous ces récits dramatiques de crimes, dont aucun n'échappe à la presse quotidienne, ont, en effet, considérablement défiguré la vérité, sous le rapport de la moralité publique, et l'on pourrait presque dire que, depuis quelques années, le crime lui-même a été calomnié.

Notre époque de lumières, de progrès, d'industrie, de richesses et de civilisation a subi une honteuse comparaison avec les temps barbares de ténèbres, d'ignorance, de tyrannies seigneuriales et de fanatisme religieux, pour démontrer la plus grande démoralisation des hommes du XIXe siècle, comme si l'histoire et la raison n'étaient pas d'accord pour repousser une aussi absurde erreur!

On a publié et répété à la tribune, devant les cours d'assises et dans les journaux :

« Les criminels s'endurcissent de plus en plus dans le « crime ; aucun ne s'amende ; tous récidivent.

« Les prisons et les bagnes sont des lieux de plaisir et « de débauche, dans lesquels les relaps retournent avec « bonheur.

« La société est démoralisée, anti-religieuse ; de là le « nombre toujours croissant des crimes et des crimi- « nels.

« Les vices, les crimes, les misères sont dans le peu- « ple, débordant à pleins bords, comme la corruption, « l'ambition....., se rencontrent dans les hommes du pou- « voir et dans les hommes qui servent le pouvoir, etc., etc.»

Qu'on parcoure les journaux qui enregistrent tout ce qu'on veut leur faire dire, voilà ce qu'on y lit, avec de grands mots et de grandes phrases, pour l'édification, sans doute, des étrangers, pour l'honneur de la France, ou pour l'effroi des esprits crédules.....

Et le ciel ne réduit pas en cendres cette nouvelle Sodome !

Non, le ciel ne brûle pas notre belle et bonne France, car il la connaît mieux que ceux qui l'accusent, et, mieux qu'eux, il sait la statistique de nos misères, de nos vices et de nos vertus ; car, on peut le croire, il y a encore en France de nobles sentiments, de nobles instincts[1] !

Entrons dans notre sujet :

Dans son précédent volume, la statistique générale de la France a fait connaître l'état numérique de nos misères

[1] Un document très intéressant, publié par M. Moreau de Jonnès, fait connaître que la comparaison entre notre pays et celui qui lui ressemble le plus, l'Angleterre, établit une plus grande moralisation dans la France. Il y a, chez nos voisins, près de quatre fois autant d'accusations, de crimes et de délits que chez nous.

physiques. Aujourd'hui, il s'agit d'indiquer positivement le chiffre des crimes ou de nos misères morales.

Peut-être, un jour, nous sera-t-il donné de présenter la statistique *consolante* de nos vertus! Ce jour-là, nous serons plus heureux qu'en ce moment, et nous bénirons celui qui aura entrepris ce beau travail.

Combien d'individus ont-ils séjourné dans les prisons départementales, dans les maisons de correction et dans les bagnes, pendant chacune des années suivantes :

1836 — 1837 — 1838 — 1839 — 1840 — 1841 — 1842.

Prisons départementales.

Les prisons départementales ont présenté les chiffres ci-après :

15,631. 17,168. 19,162. 19,097. 21,511. 21,276. 20,014.

Les dépenses, qui approchaient de quatre millions durant les deux premières années, ont dépassé, pendant les quatre dernières, ce chiffre, qui est monté jusqu'à quatre millions et demi.

La population semblerait donc fixée, dans l'état actuel des choses, à 20,000.

Il faudra, toutefois, pour le prouver, le résultat de la 2e période de 1842 à 1847.

Maisons de correction.

Les prisons de correction ont donné ces chiffres :

3,640—4,221—5,205—5,308—6,142—6,208—5900.

On attribue aux maisons de correction une dépense annuelle d'un million et demi, et ce chiffre n'a que peu varié, durant la période des sept années.

Il est remarquable, aussi, que la population est restée à peu près stationnaire depuis trois ans.

Maisons centrales.

Les maisons centrales de détention ont présenté, pour la population, les chiffres suivants, dans une période réduite ici à six années, savoir :

	1836	1837	1838	1839	1840	1841	1842.
»	16,288.	16,847.	17,685.	17,754.	18,357.	18,329.	

La dépense, plus élevée dans les dernières années, paraît aujourd'hui fixée à trois millions par an, et la population à 18,000.

Bagnes.

Les bagnes, enfin, ont, chaque année, donné ces chiffres :

6,386—6,150—6,274—6,300—6,500—6,908—7,309.

C'est un peu plus de deux millions, chaque année, que coûte le pansement de cette hideuse plaie, c'est-à-dire que la même dépense a été faite pour la même population, proportion gardée.

Jusqu'alors, il ne s'est agi que d'individus condamnés, et d'une population des prisons qui, par sa vacillation numérique, ne peut pas seule nous donner la vérité que nous cherchons, relativement à la démoralisation publique ou à celle des prisons, disons même, qui peut nous induire en erreur.

L'on sait, en effet, que bien des circonstances ont pu faire varier, dans certaines années, le chiffre de la population.

La sévérité de la justice, ou l'indulgence du jury, ont pu l'accroître ou le restreindre, et amener plus et de plus

longues détentions, et plus d'encombrement dans les maisons centrales. (Il y a, en effet, des sessions d'assises très rigoureuses, et d'autres qui le sont moins.)

La variation dans la mort des détenus et les grâces royales, beaucoup moins nombreuses aujourd'hui qu'il y a dix ans, ont aussi leur part dans les causes de ces éventualités, et l'on peut y ajouter encore la diminution des exécutions capitales, qui fait, chaque année, augmenter d'un *cent* environ les condamnations à perpétuité; conséquemment, la statistique ou la population des maisons de répression n'est pas la seule base d'après laquelle doit être évalué le nombre des crimes annuels; aussi, remarquons-nous ici, qu'il faut distinguer surtout dans la statistique des maisons de répression, deux tableaux qui auront une bien plus grande portée au point de vue moral, qui intéresse la vérité de notre société.

Le premier, portant le N° 93, récapitule toutes les entrées dans les prisons départementales. Or, c'est dans ces prisons que se trouvent, avant leur jugement, tous les individus qui devront former les chiffres que nous avons produits, c'est-à-dire les condamnés à l'emprisonnement, à la détention, à la réclusion ou aux travaux forcés.

C'est bien là une véritable pierre de touche de la moralité de la société. Voici ce chiffre intéressant qui, disons-le de suite, n'est pas d'accord avec l'accroissement du chiffre des détentions, et qui se montre, pendant la période de sept années, à peu près le même, comme si ce devait être une opération arithmétique, un chiffre fatal et immuable.

Les arrestations, par toute la France, ou les entrées dans les prisons départementales et d'arrêt, ont été :

en 1836	—	158,000
1837	—	166,000
1838	—	171,000
1839	—	173,000
1840	—	179,000
1841	—	168,000
1842	—	165,000

Combien il sera intéressant de réunir ces chiffres de la seconde période de la statistique générale, pour obtenir une plus complète affirmation des faits !

Le deuxième tableau, dont nous avons voulu parler, est, pour nous, une pierre de touche plus sensible encore que la première.

Chiffre des maisons de justice.

C'est celui qui fournit le chiffre de la population annuelle des maisons de justice, ou le chiffre des grands crimes dont les nombreux miroirs de la publicité reflètent, en les multipliant et en les grossissant, les formes effrayantes.

Il ne comprend que six années.

1837	—	8,094	accusés de crimes.
1838	—	8,014	—
1839	—	7,858	—
1840	—	8,226	—
1841	—	7,462	—
1842	—	6,953	—

On le voit donc clairement, les chiffres officiels prouvent dans quelle erreur sont tombés certains publicistes.

Récidives.

Le nombre des récidivistes a été représenté aussi comme croissant annuellement, et ce prétendu accroissement a démontré les désordres des prisons et la nécessité d'une réforme pénitentiaire.

Or, il résulte des chiffres qu'il s'est présenté, devant les tribunaux, pendant les six dernières années, moins de récidivistes que pendant les six autres. Dans la première période, on en comptait 1 sur 24 ou 25; dans la seconde, c'est 1 sur 28 ou 30[1].

[1] Il est bon de dire comment on a composé le chiffre des récidivistes, dans les maisons centrales.

La première année de la recherche a amené pour résultat le chiffre de 1200, je suppose, et 100 récidives; la deuxième année, il est sorti de la prison 100 libérés, et il est rentré 100 condamnés, sur lesquels 10 récidivistes; — la troisième année... 100, ainsi de suite..

Alors, comme les récidivistes sont condamnés à de plus longues peines que les autres détenus, on a dû trouver, chaque année, un chiffre accru jusqu'à ce que le niveau se soit établi.

On n'a pas attendu le temps nécessaire, et on a crié à la démoralisation des prisons.

Mais le temps qu'il fallait pour amener l'équilibre et le chiffre vrai, devait être long. Il fallait trente années depuis l'ouverture des maisons centrales, époque du premier calcul, parce que la loi des mortalités et des libérations des récidivistes devaient agir ensemble auparavant, pour donner le chiffre réel qui est aujourd'hui arrivé à la vérité, c'est-à-dire, 1 sur 6 ou 7.

On a aussi compté plusieurs fois les mêmes hommes, c'est-à-dire confondu les récidives avec les récidivistes.

La recherche des récidivistes, faite avant le jugement, est bien plus propre à fournir une conséquence sérieuse et importante que celle faite dans les prisons. On le conçoit, et je dirai que, jusqu'alors, les chiffres donnés par les maisons centrales, et qui ont servi de prétexte aux propositions de réforme, ont été erronés, en ce qui concerne les récidivistes.

C'est en confondant le chiffre des *récidives* avec celui des *récidivistes*, en négligeant de compter, année par année, les entrées de cette classe de détenus, pour les comparer avec le chiffre des autres entrées, faites aussi dans l'année, qu'on a grossi un chiffre qui devenait nécessairement plus fort, tant que les libérations et les lois de la mortalité n'agissaient pas encore sur la classe des récidivistes détenus.

Aujourd'hui, le niveau est à peu près atteint ; c'est un sixième.

Les chiffres que je viens de relever étonneront les pessimistes, mais nul ne pourra les nier, car ils émanent des comptes de la justice criminelle, rendus au Roi par le Ministre de la justice, et de la Statistique générale publiée par le Ministre du commerce.

Sur quels renseignements s'est donc appuyé l'honorable député, M. de Tocqueville, rapporteur de la loi sur la réforme des prisons, lorsqu'il a dit :

« Nous avons vu dans quelle proportion *alarmante* « croissent, depuis douze ans, en France, les délits et les « crimes ; il est évident qu'une partie du mal doit être at- « tribuée à l'état de nos prisons. »

J'ajouterai que, dans le département de la Seine-Inférieure, qui a été présenté comme un des plus malheureux,

au point de vue criminel, la population de la maison de justice a donné, depuis 25 ans et plus, un chiffre *uniforme*.

Dans mon livre *Des Prisons et des Prisonniers*, publié en 1840, on peut lire une statistique exacte qui établit, en moyenne, le chiffre des accusés à 295, et celui des condamnés à 250[1]. Ce premier chiffre est descendu à

[1] Statistique criminelle du département de la Seine-Inférieure (30 années) :

	Année.	Acquittés.	Condamnés.	TOTAL des Accusés.	TOTAL GÉNÉRAL.
	1815	50	120	170	1182 Accusés, dont : 828 Condamnés. 354 Acquittés.
	1816	50	145	195	
	1817	137	275	412	
	1818	53	166	219	
	1819	64	122	186	
	1820	57	125	182	1151 Accusés, dont : 753 Condamnés. 398 Acquittés.
	1821	93	191	284	
	1822	74	151	225	
	1823	85	149	234	
	1824	89	137	226	
	1825	78	172	250	1310 Accusés, dont : 951 Condamnés. 359 Acquittés.
	1826	51	161	212	
	1827	78	179	257	
	1828	85	224	309	
	1829	67	215	282	
Loi du 28 avril. Circonstances atténuantes. Cette loi produit moins d'acquittements.	1830	99	206	305	1278 Accusés, dont : 912 Condamnés. 366 Acquittés.
	1831	81	202	283	
	1832	62	180	242	
	1833	45	142	187	
	1834	79	182	261	
	1835	89	154	243	1328 Accusés, dont : 946 Condamnés. 382 Acquittés.
	1836	76	146	222	
	1837	86	201	287	
	1838	72	249	321	
	1839	59	196	255	
9 Sessions.	1840	80	279	359	1246 Accusés, dont : 966 Condamnés. 280 Acquittés.
7 —	1841	45	171	216	
6 —	1842	63	183	246	
7 —	1843	41	173	214	
7 —	1844	51	160	211	

280 dans le compte-rendu de la justice criminelle pour 1843.

Ce rapprochement, fait avec toutes les maisons de justice de la France, devait nous faire pressentir le résultat général proclamé par la statistique officielle. Aussi, pour nous, il n'a pu nous surprendre.

Grâces.

Parlerai-je du tableau des grâces (N° 19)? ce sera pour me plaindre de voir un chiffre décroissant de 791 à 250.

Le retour à des idées de sévérité et de réforme a fait passer des bienveillantes dispositions apportées par l'ancienne société royale des prisons, à des dispositions contraires, de sorte que le plus bel attribut de la couronne, le droit de faire grâce, qui est en même temps l'un des meilleurs moyens de préparer des amendements, est négligé et réduit à rien.

C'est une mesure bien malheureuse, et nous, praticien des prisons, nous le savons mieux que ceux qui blâment l'ancien système de bienveillance, et qui n'admettent pas, comme nous, qu'il y a des infortunes qui méritent pourtant pitié et miséricorde.

Décès.

Que dire du tableau des décès?

Il nous présente, pour les prisons départementales, un minimum de 453; un maximum de 773, et le chiffre 2,000 pour toutes.

Ce chiffre paraît faible, pour une population si considérable, c'est-à-dire de 160 à 170,000.

Qu'on n'en conclue pas, pourtant, qu'il soit dû au bien-être des prisons.

Je veux bien admettre que le strict nécessaire y est concédé, mais je dis que ceux dans le cœur desquels il reste quelque sentiment d'honneur, quelque souvenir de la vie, même la plus humble, au sein de la société, y sont fort malheureux.

Qu'on demande, à ce sujet, l'avis de l'honorable M. Gleize, ancien directeur du bagne de Brest, et de M. Dyeï, ancien directeur de maisons centrales.

Ceux qui parlent du bien-être des prisons et des bagnes leur font pitié ! c'est qu'ils n'ont rien vu.

Professions.

Le tableau N° 53, indicatif des professions des condamnés, avant leur jugement, apprend qu'on a compté dans les maisons centrales :

1,300 individus de professions libérales [1] ;
51 fonctionnaires publics ;
2,574 agriculteurs ;
2,570 marchands-fabricants ;
5,770 de professions mécaniques ;
2,487 mercenaires vagabonds.

L'agriculture ne semble-t-elle pas, en quelque sorte, accusée ici, par un chiffre supérieur à celui qu'on aurait supposé, eu égard à la bonne opinion qu'on a conservée en faveur des habitants de la campagne ?

Une autre statistique pourra, plus tard, nous faire tirer parti de ces faits par la comparaison.

En recherchant maintenant combien, en somme, toutes les maisons de répression coûtent à l'état, on trouve que chaque prisonnier coûte 200 francs. Ils coûtent, tous en-

[1] Parmi les professions libérales, il s'est rencontré 31 avocats, 12 ecclésiastiques, 14 médecins, 10 notaires, 186 rentiers.

semble, huit millions, et leurs travaux en produisent deux, dont les deux tiers revertissent à leur profit.

Si l'on y joint les frais de justice criminelle, on est effrayé de la charge imposée aux bons par les méchants.

Véritables causes d'accroissement de la population dans les prisons.

J'ai remarqué que plusieurs causes ont dû augmenter, depuis quelques années, le chiffre des prisonniers, mais non d'une manière inquiétante, car cette augmentation était inévitable, et je dis dailleurs qu'elle n'est pas en proportion avec ses causes vivaces, puisque le chiffre des préventions reste le même.

Voici les principales de ces causes :

1° L'accroissement de la population en France, ce qui doit produire nécessairement plus de vicieux ;

2° L'activité de la police ;

3° La sévérité de la justice, et j'ajouterai ici, la plus exacte recherche des documents statistiques ;

4° L'admission des circonstances atténuantes, qui augmente le nombre des condamnations d'un dixième qui comptait auparavant dans les *acquittements* ;

5° La diminution bien notable du nombre des grâces royales, et la rareté des exécutions capitales ;

6° La recherche des délits forestiers ;

7° La punition, plus sévère, des délits imputés aux enfants, dont la détention, qu'on appelle maintenant *surveillance*, est aujourd'hui portée à plusieurs années, c'est-à-dire de 4 à 10 ans.

Cette septième et dernière circonstance, si nous ne l'avions pas déjà bien connue, nous aurait été révélée par l'un des plus intéressants tableaux de la statistique générale, le N° 9, page 82, qui présente le chiffre positif et *croissant* des enfants gardés en prison. Il est bien regrettable qu'il ne remonte pas plus haut.

C'est un des tableaux, dis-je, les plus intéressants pour moi que celui qui fait connaître le chiffre des enfants condamnés correctionnellement de 1836 à 1842.

1836 —	253	garçons.	60	filles.	313	enfants.
1837 —	248	—	68	—	316	—
1838 —	505	—	98	—	603	—
1839 —	553	—	126	—	679	—
1840 —	861	—	41	—	861	—
1841 —	823	—	70	—	902	—
1842 —	1,130	—	159	—	1,289	— [1]

Ainsi, en 1836, il n'y avait dans les prisons que 313 enfants, aujourd'hui il s'en trouve 1289, et je prédis que la première statistique en indiquera 2,000. Les partisans de l'opinion *héraclitique* de la démoralisation du peuple pourront trouver là un fort argument, et dire que l'âge de 10 à 16 ans, cette période de pureté native et d'innocence, a, pendant sept années, progressé vers le mal avec une rapidité beaucoup plus effrayante que les âges supérieurs, *indè iræ!*

Mais, malgré l'apparence donnée par ces chiffres, ces héraclites méconnaîtraient la vérité; car, voici pourquoi la statistique signale l'accroissement de cette plaie qui, en effet, est effrayante, mais sous un autre point de vue.

[1] Une statistique qui remonterait à 1820, époque à laquelle les enfants ont été séparés des hommes, dans toutes les prisons et à Rouen particulièrement, prouverait qu'il n'y avait pas alors plus de 100 enfans, dans toutes les prisons;

Ainsi, à Rouen, nous avons vu le chiffre éprouver les variations suivantes :

1830—1831—1832—1833—1834—1835—1836—1837—1838—1839—
—52 —65 —76 —55 —58 —40 —51 —66 —69 —96—
1840—1841—1842—1843.
—120 —150 —175 —40. Alors une partie de ces enfants a été envoyée à Gaillon, où l'on en compte aujourd'hui 200. Le penitencier, qui s'y établit, pourra en contenir 600.

Jusqu'à 1832, les Tribunaux, par pitié pour l'âge de ces jeunes delinquants qui, au surplus, sont seulement des mendiants ou des enfants abandonnés de leurs parents, les renvoyaient purement et simplement, ou les condamnaient à quelques jours de prison, pour les effrayer et les empêcher de revenir.

Les juges prévoyaient avec grande raison que, étant confondus avec les détenus, ces enfants ne pourraient que se perdre tout-à-fait, en séjournant long-temps en prison.

Alors, est arrivée l'ère de calme, 1815, qui a permis aux esprits philanthropiques de s'occuper des améliorations sociales, et, dans plusieurs localités, les enfants qui subissaient la peine de l'emprisonnement, ont attiré l'attention et excité la pitié.

Quelques personnes ont demandé aux autorités supérieures de permettre le placement isolé de plusieurs enfants, pour être en même temps en apprentissage et en surveillance chez des artisans et dans des familles choisies.

Ce moyen généreux et bienfaisant de soustraire de jeunes enfants à un contact pernicieux, plut au Ministre du Commerce de ce temps, et l'un des actes les plus philanthropiques qu'on ait faits, est dû à M. le comte d'Argout qui, par décision du 2 décembre 1832, a autorisé ces placements, et en a réglé les conditions.

Cet acte a excité l'enthousiasme parmi les amis de l'humanité, et c'est lui qui a porté un des plus distingués d'entr'eux, M. Béranger, à créer les sociétés de patronage, dans le but de favoriser le placement en apprentissage des jeunes détenus.

En même temps, l'administration s'empressa de former des quartiers séparés pour les enfants dans les prisons départementales, et, en effet, leur placement devait être d'autant plus facile, qu'ils auraient été moins en contact avec les hommes détenus, et qu'ils auraient pu recevoir

quelques leçons de religion, de morale, et même quelque teinture d'un travail manuel quelconque.

Ce fut donc alors que les Tribunaux voyant cette préoccupation de l'administration, et croyant mieux faire en faveur des enfants, adoptèrent, mais trop tôt, la jurisprudence d'aujourd'hui, c'est-à-dire, celle qui engage à faire l'application exclusive de l'article 66 du Code pénal, lequel, en admettant que l'enfant a agi sans discernement, et ne peut être condamné, permet de le retenir sous la surveillance administrative pendant plusieurs années.

Or, cette surveillance peut durer 12, 13 et même 14 ans, si l'enfant n'a que 6 à 7 ans, ce qui se voit assez souvent.

On comprend maintenant que les enfants arrêtés, étant détenus pendant tant d'années, devront, par leur grand nombre, nécessiter, soit une grande activité de la part des sociétés de patronage, soit de grands établissements où ils puissent être élevés tous jusqu'à l'âge de 20 ans.

Malheureusement, les sociétés de patronage n'ont pas été encouragées, ou bien elles se sont lassées, car, une seule, celle de Paris, a survécu et marché avec un admirable succès. C'est, d'un autre côté, que l'autorité, incertaine encore sur ce qu'il y a de mieux à faire, a encouragé des établissements qui ont été créés par d'honorables citoyens, pour élever les jeunes prisonniers, et il a surgi, selon les systèmes des créateurs, des colonies agricoles et industrielles, des pénitenciers ou des refuges.

Un million, pour le moins, a été dépensé, depuis 1832, pour aider ces œuvres philanthropiques, et pour étudier les meilleures méthodes propres à faire obtenir le perfectionnement moral des enfants.

Qu'est-il arrivé de ce grand intérêt accordé à ces enfants qui, oubliés, étaient au nombre de cent, et qui, recherchés et retenus, se trouvent être aujourd'hui, en 1845, au nombre de 1,500 ?

La statistique n'a pas encore pu recueillir les résultats obtenus, et, en effet, les colonies, les pénitenciers, les refuges, etc., ne datent pas d'assez loin pour avoir fourni leur compte moral aussi exactement que leur compte financier, et l'on peut souhaiter qu'il soit meilleur.

En attendant, la Société de patronage de Paris a fourni le sien, et, depuis 1833 qu'elle est fondée, elle a perfectionné ses moyens, augmenté ses ressources, créé une *Agence* (la plus heureuse des conceptions), obtenu une subvention du Ministre de l'Intérieur, et, enfin, elle a fait, avec beaucoup de succès, un grand nombre de placements en apprentissage *libre*, dans des familles choisies par elle.

C'est 287 enfants que cette Société a tirés de la prison, qu'elle a pourvus d'une famille, d'un état, de tous les enseignements de la vie sociale, et de toutes les joies de la liberté; c'est 287 orphelins, dis-je, qui, depuis douze ans, ont répondu à ses soins, en enfants bons et reconnaissants.

87, en plus de ce chiffre, malgré l'épreuve cellulaire, n'y ont pas répondu; ils sont rentrés en prison ou ont disparu.

De son côté, la Société de patronage pour les jeunes filles détenues, présidée par madame de Lamartine, obtient aussi les plus heureux résultats. L'administration lui a confié aujourd'hui plus de 400 jeunes filles, et de ce nombre, il n'y a en prison que 120 enfants, ce qui montre près de 300 filles placées en liberté provisoire par la Société.

Malheureusement, après avoir créé, en 1832, une si belle institution, l'autorité supérieure n'a pas cherché à la développer dans les départements !!! rien n'était cependant plus facile avec les commissions des prisons, qui sont des comités de patronage officiels et bien plus certains que les sociétés officieuses et non obligées dont le zèle s'éteint presque toujours à mesure qu'il vieillit.

J'espère que, dans la première publication, qui fera suite à la statistique concernant les enfants, on saura, par des

renseignements officiels, tout ce qui peut intéresser et éclaircir cette importante question.

Aujourd'hui, les documents que nous avons, nous indiquent seulement le chiffre de 313, monté à 1289, quant à la population, et le chiffre ascendant du prix de journée des enfants qui passait inaperçu autrefois, et qui est aujourd'hui de 80 centimes; c'est-à-dire, que les enfants coûtent 300 francs chacun par an, soient 3 ou 4 cent mille francs de plus qu'en 1832. Ajoutons que la création des colonies, refuges, pénitenciers, a coûté plusieurs millions. La Roquette seule a coûté huit millions à construire, sans compter les dépenses d'arrangement intérieur pour organiser l'isolement continu.

Qu'on ne conclue pas de mes paroles que je suis détracteur des colonies, pénitenciers ou refuges [1], ouverts aux enfants.

J'ai vu moi-même ce qui se fait à Mettray, où deux honorables et zélés philanthropes ont élevé une colonie modèle, et je sais qu'on fait aussi bien dans d'autres colonies particulières, sans faire exactement de même; là, les enfants sont très bien traités, et ce n'est pas moi qui m'en plaindrai; mais je crois toujours qu'ils seraient mieux encore, s'ils étaient placés *isolément*, et mis dans la vie de famille, aussitôt qu'il est possible de le faire. La réunion en grand nombre trop long-temps prolongée a une foule d'inconvéniens.

[1] Il existe à METTRAY, une colonie,
« à BORDEAUX, une colonie,
« à MARSEILLE, une ferme.
« à CLAIRVAUX, un quartier pénitentiaire.
« à FONTEVRAULT, une ferme.
« Près d'AMIENS, un petit Mettray.
« à LYON, deux refuges.
« à ROUEN, un pénitencier et, près de Rouen, une Colonie horticole et industrielle.
« à GAILLON, un quartier pénitentiaire, et bientôt il y aura une Colonie où 600 enfants seront reçus.

Une colonie n'est pas un lieu de placement ; si ce n'est pas une prison, c'est au moins un lieu d'exil et de détention, et je dis que les 287 enfants, placés par la Société de patronage de Paris, sont bien plus honorablement dans le monde, où ils peuvent avouer leur position, et jouir de tous les avantages sociaux dont voulait les gratifier le digne Ministre, M. D'Argout, lorsqu'il concevait son instruction du 2 décembre 1832. Je rappellerai qu'il y est dit :

« Entre les prisonniers qu'il est désirable *d'isoler*, ceux « qui inspirent le plus d'intérêt, parce qu'ils laissent le plus « d'espoir d'un retour au bien, sont les enfants détenus « pour les infractions qu'ils ont commises avant l'âge de « 16 ans.

. . . . . .

« Il faut, avant tout, procurer aux enfants un asile, des « aliments, et les préserver du vagabondage ; mais, s'il y « a un moyen d'obtenir ces résultats, et d'éviter en même « temps, *les inconvénients inséparables de l'emprisonne-* « *ment*, l'administration ne doit pas hésiter à l'adopter.

« Celui qui me paraît satisfaire le mieux à ces condi- « tions : *C'est d'assimiler les enfants dont il s'agit, aux* « *enfants abandonnés, et de les placer chez des cultiva-* « *teurs ou des artisans pour les élever, instruire et occu-* « *per utilement, sauf à payer une indemnité à leurs* « *maîtres.*

« Des essais tentés avec succès dans plusieurs départe- « ments, ont fait penser qu'il serait utile de donner à cette « mesure une application plus étendue. Les avantages « semblent incontestables ; d'abord, les enfants seront *dis-* « *persés* de manière que les mauvais penchants des uns, « ne se transmettent pas aux autres ; *l'éducation de l'en-* « *fant sera meilleure, sous tous les rapports* que celle de « la *Maison de Correction* ; l'aptitude au travail s'acquerra « plus sûrement sous la direction d'un maître intéressé

« aux progrès de son apprenti ; enfin, les élèves dont la « conduite aura été satisfaisante, trouveront dans *leurs* « *parents adoptifs* des *guides* et des appuis.....

Ces paroles ne semblent-elles pas, à tous, pleines de raison autant que de bienveillance?

Ma préférence et mon admiration pour le système de placement en apprentissage, préconisé et si bien justifié par ces paternelles paroles, ne m'empêchent pas, je le répète, de croire utile de créer quelques maisons ou colonies spéciales; mais je voudrais qu'elles fussent régies de manière à servir de lieu de refuge et de correction aux enfants qui, par exception, ne peuvent pas être placés, à cause de leur ignorance et de leur mauvais naturel, c'est-à-dire, de manière à servir de lieu d'épreuve et d'instruction, nécessaires avant le placement.

C'est ainsi, d'ailleurs, que l'ont compris beaucoup de personnes dignes de créance en cette matière [1], comme

[1] 1° Dans un rapport fait à la Chambre des Députés, le 8 mai 1841, (inséré dans le *Moniteur* du 9) M. de Montozon disait:

« De telles entreprises doivent exciter l'approbation et l'encouragement des Chambres et du Gouvernement; cependant votre « commission croit devoir faire observer que, à ses yeux, le but de « ces établissements doit être de pourvoir le plus sûrement et le plus « promptement possible, à moraliser les jeunes détenus, à leur « inspirer l'amour du travail et à les mettre ainsi à même d'être « placés en *apprentissage particulier*, sous la surveillance d'un « patronage actif et éclairé, qui les maintienne dans les bonnes « habitudes qu'ils auront contractées pendant leur séjour dans les « maisons pénitentiaires. »

2° Je rappellerai le vœu exprimé par le Conseil général, dans la session de 1839, en ces termes:

« Le Conseil renouvelle le vœu que le Gouvernement s'occupe « des moyens d'établir, dans le Département, pour les jeunes déte- « nus, une maison qui réunisse aux conditions d'économie, celles « de l'enseignement professionnel et du travail, comme objet prin- « cipal de l'éducation et de l'occupation des enfants, et dont les « statuts ne permettent de conserver les enfants, que durant le « temps nécessaire pour qu'ils puissent *être placés au dehors*. »

MM. Béranger, le marquis de La Rochefoucault-Liancourt, Montozon, député, Allier et autres.

Plusieurs mémoires publiés par la Société d'Émulation de Rouen, par l'Association Normande, par la Société de la Morale Chrétienne, témoignent de leur sympathie pour le système d'Argout et Béranger; nous en recommandons la lecture à tous les philanthropes qu'intéresse cette partie du système pénitentiaire.

Maintenant, résumons-nous : De tous les faits consignés dans la statistique dont nous avons fait l'examen, il faut conclure, qu'il y a en démoralisation, vices, crimes, misères, comme en maladie et en mortalité, un chiffre infligé, fatal, inévitable, qui pèse sur toutes les sociétés humaines.

Chercher à diminuer les causes qui amènent à ce chiffre, est sagesse et devoir, mais, penser à les détruire, serait folie ; car, quel qu'il soit, il y aura toujours un chiffre de misères à enregistrer chaque année.

Pour la période qui a été l'objet des recherches et des constatations de notre savant confrère, M. Moreau de Jonnès, voici quel a été ce chiffre :

3° A l'occasion du mémoire que j'ai présenté en séance particulière de l'Association normande, le 19 juillet, et en séance générale le 21, une discussion intéressante s'est engagée, après laquelle l'Association, approuvant les idées développées dans ce mémoire, a décidé que, dans le procès-verbal général, publié dans *la Revue de Rouen*, du mois de juillet, sa décision serait exprimée en ces termes:

« En résumant la discussion ouverte sur la 62e question proposée, « après des lectures importantes, faites par MM. Vingtrinier et « Lecointe, l'Association émet le vœu, 1° que des maisons spéciales « soient créées pour l'éducation correctionnelle des jeunes détenus : « 2° que ces jeunes détenus *continuent à être placés* par la société de « patronage, à mesure qu'il deviendront propres, par leur aptitude « et leur moralisation, à recevoir le bénéfice du placement, sans « danger pour eux-mêmes et sans inconvéniens pour les familles qui consentiraient à s'en charger.» (1842.)

Sur les 34 millions d'habitants, notre mauvais génie fait ainsi sa part de criminels, d'infirmes, de pauvres et d'aliénés.

160,000 sont tenus de figurer en prison, et 40,000 d'y rester plus ou moins. Ce chiffre est entretenu, chaque année, par 6,000 criminels et 34,000 délinquants qui remplissent les vides que causent la mort, les libérations et les grâces.

100,000 sont retenus dans les hôpitaux.

800,000 recourent à la bienfaisance administrative dans les dépôts de mendicité et les bureaux de secours.

20,000 cachent la perte de leur raison dans les hospices des Aliénés, et 3,000 ont recours au suicide.

Telle a été, depuis plusieurs années, d'après les recherches statistiques que l'on doit aux deux Ministres de la Justice et du Commerce, la part fixée pour le crime, la misère et la maladie.

Ces faits sont malheureux, bien malheureux, sans doute, mais il faut plaindre au moins, autant que blâmer, la pauvre espèce humaine, avant de lui reprocher toutes ces infirmités.

Notre longue pratique des prisons nous a conduit à la tolérance, en ce qui touche les infirmités morales.

De même, nos recherches nous ont appris que notre époque n'est pas plus entachée de crime et de démoralisation que telle autre dont on a parlé souvent, sans jamais en préciser la date. L'histoire de plusieurs tristes époques fait croire, au contraire, que la nôtre serait plus digne de la civilisation et de l'humanité, et je ne suis pas seul à le penser. Un homme, qui avait aussi étudié les questions dont il vient d'être parlé, a dit :

« La vérité montrera que notre état social est préférable, sous tous les rapports, à tous ceux qui l'ont précédé ; que nous n'avons jamais joui, à aucune époque de

« l'histoire, d'une liberté plus grande, d'une tranquillité « plus complète, et d'un bien-être plus général. »[1].....

(M. de Stabenrath. — *Précis des Travaux de l'Académie*, 1841. Rapport du Secrétaire perpétuel des Lettres.)

[1] Lorsque j'entends parler, si souvent qu'on le fait, de la démoralisation de notre temps, je ne puis me refuser à croire que, ainsi que l'a dit M. Moreau de Jonnès, « Il y a une manie de dénigrer son temps, qui aveugle la plupart des écrivains. »

A quelle époque donc trouvera-t-on l'âge d'or de la moralité publique?

Lisez le discours de M. Salveton, procureur général, près la Cour Royale de Rouen, à la rentrée des vacances, le 6 novembre 1844.

Le chancelier de l'Hospital est cité par ce magistrat pour appuyer cette pensée que la justice a aujourd'hui un cours plus libre qu'autrefois, et que la magistrature de nos jours mérite d'être honorée au moins autant que celle de toutes les époques, et de l'être plus que celle de certaines époques.

« Ne sais, disait le vénérable chancelier, au Parlement de Paris, « si les judges ont toujours le tort; quelquefois ils ne sont les plus « forts; ils ne peuvent, avec leurs cornettes et chaperons, remé- « dier à la force et assemblée des gens. Le judge informe, gratte « le papier et decrête, sans que les décrêts soient exécutés. »

Que devaient être les désordres de la province là où la répression ne pouvait se montrer ni aussi prompte, ni aussi sûre? C'est encore l'Hospital qui va nous l'apprendre, continue M. Salveton, et avec sa rude franchise, lorsqu'il représente les magistrats « *fou-* « *lant aux pieds les ordonnances qu'ils ont juré de garder, dont* « *ils font comme de cire et ainsi qu'il leur plaît.* »

Voici une autre citation historique:

Sur la fin du règne de Louis XIV, l'illustre chancelier disait dans une mercuriale, dont le sujet était l'*Amour de son état*, en voulant signaler le caractère dominant des mœurs de son siècle:

« Une inquiétude généralement répandue dans toutes les pro- « fessions, une agitation que rien ne peut fixer, ennemie du repos, « incapable de travail, portant le poids d'une inquiète et ambi- « tieuse oisiveté, un soulèvement universel de tous les hommes « contre leur condition, une espèce de conspiration générale dans « laquelle ils semblent être tous convenus de sortir de leur carac- « tère, toutes les professions confondues, les dignités avilies, les « bienséances violées, la plupart des hommes hors de leur place, « méprisant leur état et le rendant méprisable, toujours occupés

« de ce qu'ils seront, pleins de vastes projets; le seul qui leur « échappe est de vivre contents de leur état. »

On lit dans la savante notice sur le tombeau du président Groulart, par M. Floquet, une lettre du digne magistrat qui fait un bien triste tableau des choses de son temps.

Le président envoie un de ses fils étudier à Leyde et le recommande à son ami Scaliger. « Je l'ai retiré de France pour ne pas « le laisser croystre parmi nos vices, car notre patrie est mainte- « tenant en tel estat, qu'elle fait horreur à ceux qui y demeurent. « L'ire de Dieu y est espandue, il n'en faut quasi attendre que la « ruine; les meschants sont en autorité et en crédit, les gens de « bien sont mesprisés et s'en vont hors du monde, et il n'y a plus « d'apparence de résister si, d'en haut, nous n'avons quelque « secours inespéré. »

C'était à la même époque que Saint-Vincent-de-Paul allait chercher dans les rues, les enfants abandonnés par le libertinage et la misère, et que la charité publique de ce temps laissait mourir sur la pierre.

C'était encore en ce temps que certains pauvres fous étaient accusés de magie et de possession diabolique, et que leurs juges, grâce à l'ignorance générale et à la superstition, faisaient brûler vifs; exemples: Urbain Grandier, Jeanne d'Arc, la maréchale d'Ancre, etc.

Quelle était donc la moralité de ces époques où « les grands « chemins et les rues des villes, (mémoires du maréchal Vauban) « et des bourgs, étaient pleins de mendiants, lorsqu'il y avait bien « peu de monde en état de les soulager? »

Assurément, le temps où les rues obscures des villes, où les chemins rarement fréquentés des campagnes étaient parcourus, sans crainte d'aucune police, par ceux qu'on nommait les *matois*, les *bohémiens*, les *ruffins*, les *mauvais garçons*, les *lansquenets*, les *verdets etc...*, le temps où les hommes d'armes, gagés par les seigneurs, étaient si souvent abandonnés sans ordre ni discipline, après les moments de guerre, ce temps, dis-je, ne pouvait être le temps de la sûreté publique et de la probité exemplaire!

Dans les éléments de littérature de Marmontel, à l'article *satire*, on lit:

« Boileau s'amuse à nous peindre les rues de Paris. C'était l'in- « térieur, et l'intérieur moral, qu'il fallait peindre; la dureté des « pères qui immolent leurs enfants à des vues d'ambition, de for- « tune et de vanité; l'avidité des enfants, impatients de succéder « et de se réjouir sur le tombeau des pères; la fureur universelle « de sortir de son état; la dissipation d'une mère. . . . . .

. . . . . .

« en un mot, la corruption, la dépravation des mœurs de tous « les états, où l'oisiveté règne, où le désœuvrement, l'ennui, l'in- « quiétude, le dégoût de soi-même et de tous ses devoirs, la soif « ardente des plaisirs, les fantaisies, le jeu vorace, le luxe ruineux « causent de si tristes ravages. »

« Voilà ce que l'intérieur de Paris présente au poète satirique. »

De quel temps de vertus terrestres veulent donc parler les dépréciateurs de notre époque? Je le répète, qu'ils le disent! Veut-on parler du temps de Saint Louis, au XIIIe siècle, et, particulièrement, du temps des visites pastorales de Eude Rigaud, archevêque de Rouen, dont le biographe dit :

« En accomplissant les devoirs que lui imposait la dignité ar- « chiépiscopale, il put appliquer dans les établissements religieux, « qui scandalisaient le monde par leurs désordres, la discipline « qu'il avait prêchée. »

> *Visites pastorales* de Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, publiées par Théodose Bonnin, directeur de la Société des antiquaires de Normandie.

Je suis loin de croire que tout est pour le mieux; je sais que beaucoup d'améliorations désirables sont à faire aux divers points de vue de l'ordre, de la moralité et du bien-être; mais je crois que nous sommes dans des conditions meilleures que celles où étaient nos pères.

Je ne suis pas seul à penser ainsi, et je pourrais citer plus d'une autorité, par exemple, M. de Salvandy, directeur de l'Académie française, répondant, le 4 juin 1841, à M. Victor Hugo, lors de sa réception :

« Quand on regarde la route à ses pieds, on y trouve des aspé- « rités partout; quand on regarde en avant, on la voit se dérouler « plane et sûre.

« Nous avons aujourd'hui en main tous les leviers dans la na- « tion, l'égalité dans les lois, la discussion dans les pouvoirs, le « concours ouvert à tous les talents, sur le trône l'amour des arts, « le respect des lettres; sur ses degrés et dans la société, plus « de croyances avec plus de lumières. Enfin, il ne nous faut que « de bons principes et de bons exemples. »

L'Académie a décidé qu'à la suite de ce rapport serait imprimée la lettre ci-après, adressée à l'Auteur par M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Paris le 19 *mars* 1845.

Monsieur,

J'ai lu avec intérêt votre rapport à l'Académie Royale des sciences de Rouen, sur le dernier volume de la statistique générale de la France (Maisons de répression.)

Ce rapport, dans lequel vous avez fait ressortir, des termes numériques, une instruction étendue, positive et variée, fait beaucoup d'honneur à vos lumières, et justifie honorablement le choix de l'une des premières académies de l'Europe.

Il est très satisfaisant de voir des matières aussi ardues et aussi graves, traitées avec autant de supériorité et une aussi haute intelligence des besoins de la société.

Il m'est agréable de trouver que l'entreprise de statistique générale du Royaume, compte parmi ses savants et justes appréciateurs, une Académie, qui, dans les premiers rangs de la science, s'est toujours recommandée par sa

noble indépendance, et par son dévouement aux intérêts du pays.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Pour le Ministre :

Le Conseiller d'État secrétaire général,

Signé: Camille Paganel.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire perpétuel de la classe des Sciences de l'Académie royale de Rouen,

LEVY.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

MESSIEURS,

Dans le compte que je viens, à mon tour, vous rendre, au nom de l'Académie, des travaux de la Classe des Lettres, la *philosophie* se présente toujours la première, et c'est encore par un travail de M. l'abbé Picard que je vais commencer.

Ce travail est intitulé : *Quelques réflexions sur la Philosophie de l'Histoire.*

Notre confrère, qui, dans la sincérité de sa foi, n'admet de théories vraies et solides que celles qui sont basées sur le principe chrétien, procède par un examen rapide et substantiel des divers systèmes qu'ont suivis les historiens philosophes, depuis Vico, leur maître, jusqu'à nos jours.

Il s'attache à démontrer que tous ceux dont la marche, à travers les siècles, n'a pas été éclairée par les lumières du christianisme, se sont jetés dans des voies obscures et funestes, et n'ont tiré, des grands faits de l'histoire, que des inductions incertaines et contradictoires, que de stériles ou trompeuses leçons. M. l'abbé Picard combat surtout les écrivains contemporains qui ont pris la philosophie pour source unique de leurs inspirations. Il pense qu'il ne faut plus se laisser égarer par les vaines spéculations de la psychologie, et que c'est seulement dans l'action toute puissante de la providence chrétienne, que l'on peut trouver la véritable explication du mystère des destinées humaines.

M. Bénard continue la tâche qu'il s'est imposée de faire connaître en France les œuvres des philosophes les plus renommés de l'Allemagne. Il s'occupe en ce moment de rassembler en un volume plusieurs des ouvrages de Shelling, et il nous a lu un fragment du discours de l'illustre professeur, sur *les Arts du Dessin dans leurs rapports avec la nature.*

Après la *philosophie* vient l'*histoire.*

Il y a un an, j'ai eu l'honneur de vous offrir l'analyse de la première partie d'un mémoire que M. Barabé a consacré à l'*Histoire du tabellionnage en France et particulièrement en Normandie.* Il s'était arrêté à l'ordonnance de 1304, par laquelle Philippe-le-Bel s'efforça de régulariser cette institution naissante.

Notre confrère a terminé son travail. Il nous a détaillé toutes les phases par lesquelles a passé le notariat, avant d'arriver à son organisation actuelle. Nous l'avons vu se réformer et s'affermir parallèlement avec l'ordre social

lui-même. Peu à peu, des règlements donnent aux contractants les garanties qui leur manquaient ; une ordonnance assure la conservation des minutes ; et, enfin, des conditions de savoir et de maturité sont exigées de ceux dont l'impéritie ou la légèreté pouvaient compromettre tant de graves intérêts. Ces améliorations sont dues en grande partie à François Ier, qui, malheureusement, en atténua les avantages en créant la vénalité des charges.

C'est ainsi que M. Barabé nous a fait suivre pas à pas les vicissitudes du notariat, jusqu'à la loi de l'an XI, qui fixa définitivement les conditions de son existence ; et il a complété son mémoire par un historique des modifications successives qu'a subies la forme des actes, et par une énumération des prérogatives et des honneurs qui étaient autrefois attachés à la profession de notaire.

M. Frère, nouvellement élu membre résidant de l'Académie, nous a offert, pour discours de réception, une histoire des *Ménestrels*.

Il regarde ces poètes voyageurs comme les successeurs immédiats des Scaldes du Nord, ou plutôt comme des Scaldes mêmes, auxquels le christianisme avait enlevé leur caractère sacré.

Les Ménestrels, quoique privés de l'autorité que donnaient aux Scaldes les fonctions du sacerdoce, exercèrent cependant une grande influence sur leur époque. Poètes, musiciens et mimes à la fois, ils répandirent la poésie jusque dans les rangs les plus infimes de la société. Ils charmaient et entraînaient par leurs accents les populations ignorantes et grossières, qui ne pouvaient comprendre les poèmes écrits des Trouvères. Les barbares s'adoucirent et se civilisèrent à ces chants, qui ne célébraient que les sentiments généreux et élevés.

Mais il arriva aux Ménestrels, ce qui arrive à toutes les

choses humaines : après avoir grandi, ils déchurent. Tandis qu'ils florissaient encore en Normandie et en Angleterre, sous Richard Cœur-de-Lion qui était ménestrel lui-même, leur décadence commençait déjà en France, et Philippe-Auguste les chassait de son royaume. Ils y revinrent cependant, mais ce fut pour tomber, par une chute rapide, au dernier degré de l'avilissement et du mépris.

M. le président résume, dans sa réponse, le travail du récipiendaire, en y ajoutant des considérations nouvelles ; il explique ce que M. Frère a raconté.

Comment les Ménestrels, privés du prestige religieux qui donnait aux Scaldes tant de grandeur et de puissance, ont-ils pu exercer une si haute influence et briller d'un si vif éclat? Quelles causes ont amené leur chute?

On me saura gré de laisser répondre M. le président lui-même.

« C'est que les Ménestrels ne pouvant plus aspirer, en « présence du culte chrétien, à un sacerdoce, surent se « faire les interprètes d'un sentiment qui remue, lui aussi, « la fibre humaine : la gloire et la patrie ! Nés au milieu « de populations ivres de la gloire militaire, les ménes- « trels normands s'associèrent, en les chantant, aux hauts « faits de ces Achilles du moyen-âge qui allaient conqué- « rant des royaumes, et remplissant le monde du bruit de « leur nom. Assis à la table de ces fiers guerriers, les « Ménestrels ramenaient pour eux, au milieu des joies « paisibles du festin, les images des combats, et faisaient « tressaillir ces hommes belliqueux. De la salle passant « au foyer, ils remplissaient d'un doux enthousiasme « l'ame des femmes, et berçaient les enfants au récit ca- « dencé des exploits de leurs pères. On conçoit, dès-lors, « le pouvoir, le charme de ces chanteurs, populaires par- « tout et toujours, dans les chaumières comme dans les « palais, sur la place publique comme sur les champs de

« bataille. Ils marchaient au combat avec ces mêmes « hommes dont ils célébraient la vaillance, et maniaient « la lance et l'épée comme ils savaient manier la harpe.

« Comment s'affaiblit l'influence, comment pâlit l'éclat « de cette institution en Normandie ? Nous avons rendu la « réponse facile. Identifiée avec la gloire et la puissance « du pays, elle dut décroître et s'effacer avec elles. Tant « que la Normandie fut grande et forte, l'institution des « Ménestrels fut florissante ; le jour où la nationalité nor- « mande alla se perdre dans la grande nationalité fran- « çaise, elle reçut un coup mortel. La Normandie passe « dans les mains de Philippe-Auguste, ses guerriers s'exi- « lent ou s'effacent dans les rangs français, ses historiens « se taisent, ses poëtes s'en vont. Plus de patrie, plus de « chants nationaux ! Désormais sans inspiration, sans « échos, les Ménestrels se voient forcés de chercher, dans « un autre cercle d'idées, dans des passions frivoles ou « honteuses, un aliment à leur talent. Ce talent s'énerve, « se décolore, se corrompt et s'éteint. »

La Normandie qui a brillé par tous les genres de gloire, a été le berceau d'un grand nombre de ces illustres familles dont le nom se trouve mêlé à toutes les péripéties de notre histoire. Quelques-unes ont eu le bonheur de sauver des révolutions qui ont morcelé leur fortune et brisé leur puissance, les preuves authentiques de leur splendeur passée. Ces archives particulières, trop souvent reléguées dans les tours croulantes des manoirs féodaux, offriraient à l'historien une mine féconde de curieux documents. M. Chéruel vient d'en faire l'expérience.

Les héritiers de la famille d'Esneval, l'une des plus anciennes de notre province, et l'une des plus distinguées par les hommes éminents qu'elle a produits, a ouvert à notre confrère les trésors de son chartrier. Les auteurs de cette

libérale communication se sont honorés à la fois, et par cet emploi éclairé du dépôt sacré qu'ils conservent, et par le choix de l'homme à qui ils en ont confié le dépouillement. Des matériaux aussi précieux dans d'aussi habiles mains, ne pouvaient pas manquer de produire une œuvre remarquable. L'Académie a été appelée la première à apprécier le résultat des recherches de notre confrère.

Les archives d'Esneval sont d'une grande richesse, particulièrement pour le XVIe siècle. Les ambassadeurs qui sont sortis de cette grande famille sont devenus possesseurs de pièces diplomatiques du plus haut intérêt. Charles Prunelé, baron d'Esneval, par exemple, ambassadeur de France en Écosse en 1585 et 1586, fut dépositaire de papiers importants, et, entre autres, d'une quantité considérable de lettres inédites de Lamothe Fénélon et de Castelnau. La correspondance de ce dernier, surtout, jette un jour nouveau sur les négociations de la fin du XVIe siècle, et sur la situation de l'Angleterre où il fut ambassadeur pendant dix ans. Elle éclaire principalement les rapports de la France avec l'Écosse. C'est cette correspondance que M. Chéruel s'est d'abord occupé à recueillir et à publier.

Mais ces lettres avaient besoin d'être éclaircies par un rapprochement avec les autres documents contemporains, et par une introduction qui rappelât quelle était la situation de l'Europe au moment où elles furent écrites. Tel a été le travail de M. Chéruel.

Dans un tableau large et coloré, il a représenté l'Espagne envahissante, la France affaiblie, l'Allemagne divisée, et l'Angleterre, centre de la résistance protestante, s'efforçant de s'emparer de l'Écosse, où Castelnau combat ses intrigues et soutient le parti français.

Notre confrère nous a lu de longs extraits de cette introduction.

Les mêmes archives lui ont fourni des renseigne-

gnements inattendus sur le rôle qu'a joué la France dans une catastrophe de l'histoire d'Angleterre, qui excite encore, après plusieurs siècles, un attendrissement et une sympathie qui ne s'effaceront jamais. Je veux parler de la mort de Marie Stuart.

Henri III n'envoya-t-il M. de Bellièvre en Angleterre que pour faire périr la nièce des Guises, comme l'en accusent les ligueurs, Bayle et Charon Turner? Ou bien fit-il les efforts les plus généreux et les démarches les plus actives pour sauver sa belle-sœur, comme le prétendent Campden et de Thou?

Cette question qui a divisé nos plus célèbres historiens, il a été permis à M. Chéruel de la résoudre, à l'aide des documents inédits qu'il a rencontrés dans les archives de la maison d'Esneval, et surtout des lettres autographes de l'ambassadeur d'Angleterre au baron d'Esneval, ambassadeur de France.

Il y a trouvé la preuve que ces deux opinions extrêmes sont également fausses. Sans descendre à l'indigne trahison que lui ont reprochée des écrivains sceptiques ou passionnés, la cour de France a montré pour Marie Stuart une coupable indifférence. Averti, dès les premiers moments, du danger qui la menaçait, pressé de prendre les mesures qui pouvaient l'y soustraire, Henri III laissa, pendant trois mois entiers, M. de l'Aubépine sans instructions. Dès le mois d'octobre 1586, celui-ci écrivait à M. d'Esneval : « Le faict de la reine d'Escosse me paroît du tout « désespéré. Du reste j'ai prévenu; j'en demeure des- « chargé. » Mais on négligea ces avertissements, et ce fut seulement à la fin de décembre que Henri III envoya M. de Bellièvre pour solliciter la grâce de Marie Stuart. Il n'était plus temps !

Si donc le roi de France n'eut pas à se reprocher l'infamie que quelques-uns lui imputent, d'avoir cherché à

hâter la mort de la reine d'Écosse, il ne mérite pas non plus l'honneur que d'autres lui font, en lui attribuant d'avoir mis tout en œuvre pour l'arracher au supplice. Henri III n'a montré, dans cette déplorable affaire, qu'un lâche égoïsme et une honteuse faiblesse. C'était tout ce qu'on pouvait attendre de Henri III.

Après un travail de cette portée, j'ose à peine vous parler d'une notice, dont le secrétaire des Lettres a fait hommage à l'Académie, et qui a pour sujet l'*ancienne Bibliothèque municipale de Rouen;* mais il ne dépend pas de moi de la passer sous silence.

Il résulte des documents recueillis par celui de nos confrères que j'ai désigné tout-à-l'heure, que cette collection, commencée vers la fin du XIVe siècle, avait acquis, au milieu du XVe, une certaine importance. Elle se composait de vingt-deux manuscrits, dont l'ensemble formait un choix des ouvrages les plus recherchés de cette époque, et des chefs-d'œuvre les plus remarquables de la calligraphie. Sur ces vingt-deux manuscrits, notre confrère en a retrouvé dix-sept : douze ont passé dans la Bibliothèque royale, où l'un d'eux est compté parmi tout ce que ce magnifique dépôt offre de plus beau dans ce genre; quatre sont restés dans la Bibliothèque de Rouen, et c'est encore l'un d'eux qui peut être cité comme le plus splendide de tous ceux qu'elle renferme; enfin, le dix-septième est entré très légitimement dans le riche cabinet d'un bibliophile de notre ville, aussi distingué par sa profonde connaissance des livres que par la pureté de son goût.

L'auteur de la notice a essayé de reconstituer, dans un catalogue raisonné, cette bibliothèque, qui témoigne si hautement des lumières de nos anciens échevins. Ce n'est pas à moi qu'il appartient de juger jusqu'à quel point il y a réussi.

Cet opuscule bibliographique est une espèce de transition qui nous conduit de l'*histoire* à l'*archéologie*.

Dans cette science, le premier rang appartient de droit à M. Deville. Nous avons eu de lui, cette année, deux communications verbales.

D'abord, il nous a parlé du fameux vase antique acheté 50,000 fr. par le duc de Portland, et qui, exposé par son propriétaire au musée de Londres, afin que le public pût jouir de sa vue, a été brisé par un fou. Notre confrère a mis sous les yeux de l'Académie un *fac-simile* parfaitement exact de cette magnifique pièce. Elle est en verre bleu, orné de figures de pâte de verre blanc mat.

M. Deville n'est pas d'accord avec les antiquaires, qui veulent voir dans ces figures, d'un côté Thétis et Pélée, de l'autre Ariane abandonnée. Il pense que les deux scènes ne forment qu'un sujet, et que l'artiste a voulu représenter une jeune femme près de s'éteindre sous l'impression de la douleur que lui cause la mort de celui qu'elle aime, et la déesse Hygiée rappelant des portes du tombeau l'amant fortuné qui a inspiré cette terrible passion.

Notre confrère a donné ensuite à l'Académie des renseignements sur la collection de vases peints du prince de Canino. Il a été reconnu qu'un grand nombre de ces vases, qui tous ont été recueillis en Étrurie, appartenaient à des contrées fort éloignées, et même étrangères à l'Italie. Plusieurs savants en ont conclu que l'Étrurie ne possédait pas de fabrique de vases peints, admettant tout au plus que des artistes grecs étaient venus s'y établir.

M. Deville ne partage pas cette opinion, et pense que les Étrusques ont pu recevoir des Grecs les premiers éléments de l'art de peindre les vases, mais qu'ils ont ensuite formé une école nationale, dont les productions ont un caractère particulier.

Notre confrère annonce que plusieurs vases de la collection de Lucien Bonaparte ont été acquis pour notre Musée d'antiquités, auquel est aussi destiné le *fac-simile* du vase de Portland.

Nous devons à M. de la Quérière un chapitre complémentaire de ses recherches *sur les anciennes Maisons de Rouen.*

Tout le monde a remarqué ces écailles en essente ou en ardoise, qui s'allongent, se croisent et serpentent sur quelques-unes de ces antiques demeures de nos pères, servant en même temps à abriter, de leurs replis, les bois de la charpente, et à cacher la nudité de la façade sous une bizarre décoration. Ce genre d'ornement, auquel sa vétusté donne aujourd'hui un aspect triste et délabré, n'était cependant pas toujours sans une certaine élégance, et avait incontestablement le mérite d'une grande originalité. Il n'en reste plus à Rouen que de rares spécimens qui ne vont pas tarder à disparaître. Notre confrère a voulu au moins en conserver le souvenir, et, lorsque ces derniers vestiges du goût de nos pères seront effacés, on les retrouvera encore dans la description fidèle qu'il en a faite.

M. de la Quérière nous a lu aussi, avant de les livrer à l'impression, ses *Observations sur un règlement de la mairie de Rouen, qui fixe la hauteur des maisons par rapport à la largeur des rues.*

M. l'abbé Cochet a fait part à l'Académie de deux mémoires qui, comme le précédent, ont été livrés au public.

Le premier est un article sur les *Caveaux de la chapelle du Collége de Rouen,* inséré dans un recueil périodique.

Le second est le chapitre de l'introduction à l'*Histoire des Églises de l'arrondissement du Havre*, qui est intitulé *les Vitraux*, et dans lequel il trace l'historique de ce brillant et fragile ornement de nos basiliques.

J'arrive à la *littérature*.

M. Floquet, qui a voué à l'étude de Bossuet et de ses ouvrages, cette érudition étendue et variée, cette sagacité ingénieuse et persévérante que nous l'avons vu si longtemps, et avec tant de succès, employer au profit de notre histoire locale, a eu le bonheur de rencontrer, dans le cabinet d'un savant de Paris, l'autographe d'un opuscule de l'évêque de Meaux, qui a pour titre : *Sur le Style et la Lecture des Écrivains et des Pères de l'Église, pour former un orateur*. Il s'est empressé d'en offrir les prémices à l'Académie.

Cette instruction, destinée au cardinal de Bouillon, a été écrite tout d'un trait, et n'a pas même été relue, ainsi que le dit Bossuet dans le paragraphe qui la termine. Et cependant, avec quelle saine raison, quel tact exquis, quelle élévation de pensée et quelle noblesse de style l'illustre prélat développe à son élève ces préceptes, de l'excellence desquels il offre lui-même une preuve si éclatante !

Il me serait difficile de rendre l'impression qu'a produite sur nous cette attrayante lecture.

L'Académie a, pour la *poésie*, un adepte de plus. M. Guiard, professeur au Collége royal, lui a fait hommage d'une traduction de l'*Électre* de Sophocle, précédée d'un parallèle de cette tragédie avec les deux *Électres* d'Eschyle et d'Euripide.

M. Magnier, chargé par ses confrères de leur rendre compte de cet ouvrage, l'a jugé digne d'une haute estime. L'introduction lui a révélé une étude intelligente et consciencieuse du théâtre grec, et il a trouvé, dans la pièce elle-même, toute l'exactitude, la précision et l'élégance qui étaient nécessaires au traducteur pour faire passer dans notre langue les beautés et les défauts même de l'original. Les

extraits étendus qu'il a cités, et que je regrette de ne pouvoir pas reproduire ici, ont attesté la justesse de ses appréciations, et justifié la vivacité de ses éloges.

La traduction d'*Électre* a ouvert, à M. Guiard, les portes de l'Académie.

M. Deschamps a tenté un autre genre de traduction. Il a mis en vers la fameuse scène de *l'Avare*, de Molière, dans laquelle Harpagon répond à toutes les objections que lui lance adroitement Valère, pour le détourner de donner sa fille au seigneur Anselme, par cet argument qui lui paraît irrésistible : *sans dot!* Notre confrère, qui a cru devoir excuser sa témérité par quelques réflexions préliminaires, a su conserver au dialogue, cette vivacité, ce naturel et ce délicieux comique dont son modèle semble avoir emporté le secret. La lecture de ce fragment fait vivement désirer, à tous ceux qui l'ont entendu, que M. Deschamps complète un essai qui a si bien réussi à Thomas Corneille.

Notre confrère nous avait déjà fait entendre deux pièces de vers : *le Rêve d'un Père* et *la Mort du Juste*. Le public a lu ces deux touchantes inspirations, et il a été au-devant des éloges que je pourrais leur donner.

Je n'ai plus, pour terminer ce qui regarde les travaux de mes confrères, qu'à mentionner les rapports qui ont été présentés à la compagnie sur différents ouvrages, par MM. Ballin, Barabé, Bergasse, De la Quérière, Fallue, Giffard, Leroy, Magnier, Picard et Pottier. Je voudrais que les bornes dans lesquelles doit se renfermer ce compte-rendu, me laissassent assez d'espace pour pouvoir vous entretenir, avec quelque détail, de ces analyses, qui ont souvent le mérite d'une œuvre originale.

En outre de ces travaux intérieurs, l'Académie a eu, avec le dehors, des relations dont je dois dire quelques mots.

Deux hommes, mus par une même idée qu'ils mettent en œuvre de deux manières bien différentes, ont consacré leur temps et leurs facultés à chercher les moyens d'établir, entre les peuples, ces communications pacifiques et bienveillantes qui aident si puissamment au progrès de la civilisation. Ces deux hommes ont désiré que l'Académie leur prêtât l'appui de son concours et l'autorité de son approbation.

Le premier, M. Sudre, est l'inventeur d'un procédé ingénieux et simple, par lequel il s'est efforcé de tirer de la musique, cette langue harmonieuse des sentiments et des passions, une langue usuelle et vulgaire que toutes les nations pussent comprendre et parler. Sans m'étendre sur ce système déjà connu, sans examiner jusqu'à quel point cette belle théorie pourrait avoir une application utile pour le but que s'est proposé son auteur, je dirai que les expériences faites par M. Sudre, en présence de l'Académie, ont obtenu le plus incontestable et le plus brillant succès.

Le second, M. Wattemare, que ses longs voyages dans le Nouveau-Monde ont initié à la connaissance de tous les peuples de l'Amérique du Nord, a employé un moyen d'un effet plus immédiat et d'une pratique plus facile. Il a pensé que c'était d'abord par un contact intellectuel que les nations devaient se rapprocher et se confondre, et il a établi, entre toutes les contrées de l'Amérique du Nord et la France, un échange des produits de l'intelligence qui a pris, en peu de temps, un large développement. Le Gouvernement, les Sociétés savantes de Paris, et tous les hommes éminents de la littérature et de la science, ont répandu en Amérique leurs publications, qui, en popularisant dans ce beau pays les talents et les gloires de la France, doivent lui faire aimer notre patrie, puisqu'elles la lui feront connaître.

Sur la demande de M. Wattemare l'Académie s'est empressée de s'associer à cette généreuse entreprise.

Plus heureux que mon collègue des Sciences, Messieurs, je n'aurai point à vous faire entendre de ces paroles de douleur et de regrets, qui mêlent trop souvent un sentiment de tristesse à la solennité qui nous rassemble. La classe des Lettres n'a pas de pertes à déplorer; elle n'a, au contraire, qu'à se réjouir de l'arrivée de nouveaux confrères, qui sont venus grossir ses rangs et accroître ses forces.

J'ai déjà signalé l'entrée de deux membres résidants : MM. Edouard Frère, ancien libraire-éditeur, et Guiard, profess. au Collége royal. L'Académie a reçu en outre plusieurs membres correspondants, et on ne pourra que la féliciter de ses choix, lorsque je les aurai fait connaître. Ce sont :

MM. le Baron Ferdinand de Roisin, docteur en droit et en philosophie, correspondant du ministère de l'instruction publique de France, membre de plusieurs sociétés savantes,

De Formeville, conseiller à la cour royale de Caen,

Bonnin, d'Evreux, directeur de la Société des antiquaires de Normandie,

Garnier, conservateur de la Bibliothèque d'Amiens,

Julien Travers, prof. à la Faculté des lettres de Caen.

Nous avons encore un autre sujet de satisfaction. Le Gouvernement vient enfin d'étendre sa sollicitude sur les académies de province. Il a compris que ces libérales associations, qui, sans autre mobile que leur conviction, sans autre force que leur zèle, travaillent courageusement à répandre, par toute la France, le goût des sciences, des lettres et des arts, étaient dignes de toutes ses sympathies. Une ordonnance, nouvellement rendue, les tire enfin d'un trop long abandon, et les admet à participer aux bienfaits d'une protection que leur dévouement et leurs services ont si bien méritée. L'année qui va commencer ouvrira donc pour l'Académie, une ère nouvelle et meilleure. Nous nous en réjouirons avec vous, Messieurs, non pas pour nous-mêmes, mais pour le pays auquel nous avons voué notre affection et nos efforts.

LE TOMBEAU DE VIRGILE,

ÉGLOGUE,

PAR M. A. DEVILLE.

PALÉMON.

Tu vois ces murs sacrés ; suis-moi, mon cher Batylle,
Viens; je porte ces fleurs au tombeau de Virgile.

BATYLLE.

J'y porte tous les ans le myrthe, le laurier;
Je suis prêt à te suivre, ô jeune chévrier!

PALÉMON.

Batylle, qui t'arrête?

BATYLLE.

En cette auguste enceinte
J'entre, toujours saisi de respect et de crainte.

PALÉMON.

Ne tardons pas ; déjà descend l'ombre du soir :
Au tombeau de Virgile un berger peut s'asseoir.
Ne crains rien, approchons...

BATYLLE.

C'est donc là qu'il repose !

PALÉMON.

Poète aimé des Dieux, à tes pieds je dépose
Le narcisse embaumé, ces noirs pavots, ces lys.

BATYLLE.

J'y dépose le myrte et les lauriers fleuris.
Puisse de leurs parfums ton ombre caressée,
Dormir plus mollement sous la pierre glacée.

PALÉMON.

Quelle main sur la tombe, ami, grava ces mots :
J'ai chanté les bergers, les moissons, les héros [1] ?

BATYLLE.

Il les dicta lui-même avant que d'y descendre,
Quand à ces bords aimés il promettait sa cendre.
Oui, tendre, vrai, sublime, il sut peindre à la fois,
Les bergers, les moissons, les combats et les rois.
Les Muses l'animaient de leur céleste flamme,
Et ses vers inspirés découlaient de son ame.
A la reconnaissance il dut ses premiers chants.
O mon cher Palémon, qu'ils sont doux et touchants !
Dans Rome, tu le sais, sensible à sa prière,
Octave avait rendu le champ de son vieux père ;
Et lui... laissons parler ce berger malheureux,
Qui s'éloigne en pleurant du toit de ses aïeux.

1 ..... Cecini pascua, rura, duces.

Il s'adresse au vieillard, qui, couché sous un hêtre,
Promène en paix ses doigts sur la flûte champêtre :
« Heureux vieillard, ainsi, tu conserves ton champ[1] !
Et pour toi désormais il est bien assez grand,
Malgré son sol aride et l'impur marécage,
Dont les joncs limoneux couvrent ton pâturage.
Tes brebis n'iront pas, redoutant le danger
D'un mal contagieux, d'un herbage étranger,
Mourantes, se traîner sur des rives lointaines !
Heureux vieillard ! ici, près des saintes fontaines,
Aux bords du fleuve aimé, sous ces voûtes en fleur,
Tu pourras chaque jour t'enivrer de fraîcheur.
Là, l'émondeur, pour toi, de la roche élancée,
Fera vibrer les airs de sa voix cadencée;
Là, de l'aurore au soir, pour toi, des tourtereaux
Les doux gémissements descendront des ormeaux,
Et, confondus au bruit de la palombe aimée,
Suaves, rempliront ton oreille charmée. »

PALÉMON.

Batylle, que de fois, de plaisir éperdu,
Au fond des antres frais, sur la mousse étendu,
J'ai répété les vers de ses chants bucoliques.
Mais comment oublier ses douces géorgiques ?
Je vois ce laboureur qui rentre en ses foyers;
Ses enfants à son cou disputant ses baisers.
Je vois, au bord des eaux, le charmant Aristée,
Se plaignant, l'œil en pleurs, à sa mère attristée;
Et toi, tendre Eurydice ! et toi, qui, sans retour,
Pour la seconde fois la perds, vaincu d'amour.

[1] Fortunate senex ! ergò tua rura manebunt, etc.
Eglogue Ire.

BATYLLE.

Que j'aime ce vieillard, digne à jamais d'envie,
Qui cultive son champ sous les murs d'Œbalie,
Dans sa simplicité pauvre et riche à la fois,
Il reçut, tu le sais, Virgile sous ses toits,
Virgile l'a chanté. Dis ces douces peintures
Qu'il se plut à parer des couleurs les plus pures.

PALÉMON.

« Sous les murs de Tarente, en ces vallons fleuris[1],
Où le noir Galésus baigne les blonds épis,
J'ai vu, je m'en souviens, des champs longtemps sans maître;
C'était d'un bon vieillard le domaine champêtre ;
Sol ingrat, que fuyaient Pan, Cérès et Bacchus.
En ce lieu, cependant, fruit de soins assidus,
De légumes épars croissait un petit nombre,
La fèvre nourrissante et le pâle concombre :
Le lys, se mariant au pavot enflammé,
Autour d'eux balançait son calice embaumé.
Libre de ses travaux, ce vieillard vénérable,
De mets non achetés, le soir, chargeait sa table.
Toujours, le cœur content, il rentrait sous ses toits,
Et, pauvre, il s'estimait plus riche que les rois. »

BATYLLE.

Que ne puis-je, emporté par l'aigle au vol rapide,
M'élancer, à mon tour, aux champs de l'Énéide.

[1] Namque sub Œbaliæ memini me turribus altis, etc.
Georgiques, livre IV.

Je voudrais, empruntant ton luth baigné de pleurs,
Virgile, de Didon soupirer les douleurs,
Animer, d'une voix doucement abusée,
Tous ces Romains futurs errans dans l'Elysée.
Je voudrais faire entendre Euryale, Nisus,
Et le jeune Pallas, et le vieux Latinus.
Je voudrais... mais ma voix impuissante, étonnée,
Du chantre des combats et du pieux Énée,
Sur les humbles pipeaux n'ose imiter les sons;
La flûte doit se taire au bruit des fiers clairons.
Voit-on le doux ramier, s'élançant de la terre,
Suivre l'oiseau chargé des flèches du tonnerre?
Voit-on, au fond des bois, le lierre pâlissant
Unir sa feuille obscure au lys éblouissant?

Du moins, ah! tu le peux, redis, muse chérie,
Ces beaux vers qu'il chantait pour sa belle patrie;
Sa patrie est la tienne.... ô poète sacré,
Je chante aux mêmes lieux où tu fus inspiré.

« Oui, l'Inde et ses trésors, la Perse, l'Idumée, [1]
Cette terre, d'encens, de myrrhe parfumée,
L'Hermus qui, chargé d'or, roule parmi les fleurs,
Le Gange enorgueilli de ses bords enchanteurs,
Et l'Égypte féconde et la riche Médie,
Sont loin, bien loin encor d'égaler l'Italie! »

« Ah! si jamais nos champs n'ont vu de fiers taureaux
Inonder le sillon du feu de leurs naseaux;
S'ils n'ont jamais senti des champs de la Colchide,
Fermenter dans leur sein la semence homicide,

[1] Sed neque Medorum sylvæ, ditissima terra, etc.
Georgiques, livre II.

Et, soudain hérissés d'une moisson de fer,
Des casques enflammés au loin lancé l'éclair;
Cérès à flots épais les couvre de ses gerbes;
Ils portent l'olivier et les pampres superbes;
D'innombrables troupeaux les foulent de leurs pas.
Là, bondit le coursier cher au dieu des combats;
Là, paît le blanc taureau, victime révérée,
Que le Clitumne baigne en son onde sacrée,
Et qui traîne à pas lents, le front couvert de fleurs,
Vers le temple des dieux les chars triomphateurs.
Un printemps éternel caresse ce rivage.
Jamais des noirs hivers il n'a senti l'outrage.
La chèvre, la brebis, y paît mère deux fois;
Deux fois la branche y plie et cède à son doux poids.
Jamais le léopard, la lionne terrible,
Ne l'ont épouvanté de leur aspect horrible;
Une imprudente main, là, parmi les gazons,
Jamais au sein des fleurs ne cueille les poisons.
Le serpent, l'œil en feu, là, jamais, sur l'arène
En immenses replis ne s'allonge et se traîne. »

« Faut-il peindre, de l'art enfants audacieux,
Ces superbes cités, ces forts voisins des cieux;
Ces ondes, sous nos murs, dans le marbre captives?
Dirai-je ces deux mers qui baignent nos deux rives;
Ces immenses bassins, ces lacs rivaux des mers,
Ces ports, où sans courroux dorment les flots amers,
Ces digues, ces remparts que Thétis frémissante
Insulte, mais en vain, de sa vague écumante?
Dirai-je, enfin, l'Averne et ses dormantes eaux,
Où la mer, en grondant, précipite ses flots? »

« C'est peu, noble pays, l'or, le fer des batailles,
L'argent, en longs ruisseaux, sillonnent tes entrailles.

Ton sein porte et nourrit le Volsque redouté,
L'Étrusque, le Sabin et le Marse indompté.
Que dis-je ! il enfanta, glorieuse famille,
Scipion, Marius, Caton, Dèce, Camille ;
Il enfanta César, qui, la foudre à la main,
Fait trembler l'Orient devant l'aigle romain. »

« Terre féconde en fruits, terre en hommes féconde,
Salut, ô mon pays ! Salut, reine du monde ! »

Cessons, il en est temps, ô jeune chévrier ;
Nos pas, plus tard, en vain chercheraient le sentier.
Du sommet dentelé des montagnes bleuâtres,
L'ombre descend plus longue et va chassant les pâtres.
Déjà, l'astre du soir, de ses feux argentés,
Prolonge sur les flots ses tremblantes clartés ;
La barque du pêcheur et les voiles lointaines,
A l'horizon, déjà, s'effacent incertaines.
Le jour tombe, il s'éteint; viens, viens, quittons ces lieux...
Salut, mânes sacrés, recevez nos adieux.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DE CASIMIR DELAVIGNE,

PAR M. F. DESCHAMPS.

MESSIEURS,

La commission nommée pour examiner les divers ouvrages envoyés à l'Académie, pour le prix proposé au meilleur travail contenant l'éloge de C. Delavigne et l'appréciation de ses œuvres, m'a fait l'honneur de me désigner pour son rapporteur; je viens aujourd'hui m'acquitter du mandat qu'elle m'a confié, en vous faisant connaître le résultat de son examen.

Six ouvrages ont été envoyés à l'Académie ; le n° 2 a été écarté sans examen, l'auteur n'ayant pas satisfait aux prescriptions de notre règlement, sur le secret qui doit environner le nom des concurrents.

Il restait à examiner le mérite de cinq mémoires.

Le n° 1er, portant pour devise :

> « J'ai des chants pour toutes les gloires,
> Des larmes pour tous les malheurs. »

est un éloge en vers, que l'auteur a appelé une *ode*. Sans avoir fait de la forme une condition essentielle, l'Académie, par l'organe de notre honorable collègue M. Leroy, avait exprimé le vœu que les pièces du concours

fussent écrites en prose ; la poésie, disait le rapporteur, envisage de haut les objets, mais les détails lui échappent.

L'auteur du mémoire n° 1er n'a pas entendu ce vœu ; mais, ce qui est plus grave, c'est que son ode, de trente à quarante strophes tout au plus, ne saurait, offrît-elle d'ailleurs des qualités qui lui manquent essentiellement, satisfaire au titre même du programme, c'est-à-dire renfermer *l'appréciation, sous forme d'éloge, des œuvres de C. Delavigne.*

Le n° 5, daté de Paris, du 30 mai 1844, portant pour devise : « *Dignum laude virum musa vetat mori* », rattache à deux genres toutes les œuvres de C. Delavigne : le genre *tragique* et le genre *lyrique*. Il raie ainsi, d'un trait de plume, la comédie, à laquelle C. Delavigne a dû peut-être ses succès les plus populaires et les plus durables. Nous croyons, en effet (et ceci est déjà pour nous de l'histoire), que l'*École des Vieillards* restera au théâtre, quand toutes ses tragédies, exilées de la scène, ne seront plus qu'un objet d'étude pour les littérateurs et les poètes.

Du reste, ce mémoire ne pèche pas seulement par ce qu'il ne contient pas ; il est plus qu'incomplet même dans les parties qu'il traite ; le style en est faible, et accuse une grande inexpérience de la part de l'auteur.

Le mémoire n° 4, portant pour devise :

> « Ainsi, l'on voit s'éteindre, environné d'hommages,
> Le talent inspiré, qui, pur et sans nuages,
> N'a brillé que par la vertu. »

n'a pas les mêmes défauts ; le style en est souvent concis et animé ; il ne manque même presque jamais d'une certaine élévation. Malheureusement, elle va parfois jusqu'à l'enflure. L'auteur a bien aperçu, cette fois, les deux côtés de C. Delavigne comme poète dramatique ; il le compare, sous ce rapport, à l'auteur des *Plaideurs* et d'*Andromaque*,

à l'auteur du *Menteur* et du *Cid*. Comme eux, il a réussi dans des genres différents, sinon opposés. Mais, après être entré dans ces deux carrières, C. Delavigne les a parcourues toutes deux d'un pas égal, tandis que ses devanciers avaient seulement effleuré l'une, pour laisser dans l'autre des traces profondes. Ce point de vue est juste.

Nous trouvons encore des vérités bien exprimées dans les réflexions de l'auteur, sur le talent et la conscience avec lesquels C. Delavigne a enrichi la tragédie, de la vérité des caractères historiques, exhumés, comme dans *Louis XI*, par la puissance de l'évocation littéraire, de la poussière du moyen-âge.

Mais, ces qualités du style et de la pensée se sont malheureusement renfermées dans un cadre fort étroit. Quelques phrases sur chaque pièce, une tirade patriotique à l'occasion des *Messéniennes*, le tout à peu près sans ordre et sans lien, ne sauraient constituer ce que, dans les usages académiques, on est convenu d'appeler un *Éloge*, surtout lorsque l'Académie, par les termes de son programme, avait manifesté la pensée que le cercle habituel de l'éloge fût plutôt élargi que restreint.

Aussi, aux yeux de votre commission, la lutte ne pouvait exister un peu sérieusement qu'entre les deux mémoires n° 3 et n° 6, le premier accompagné de cette devise :

« Illo non juvenis poterit de funere quisquam
Lumina, non virgo, sicca referre domum. »

Et le second, ayant pour épigraphe ces vers du Dante :

« Poeta che mi guidi
Guarda la mia virtu s'elle possente
Prima ch'all'alto pasto tu mi fidi. »

Ces deux mémoires offrent des qualités et des défauts opposés.

Le premier, dans une rapide appréciation des œuvres de C. Delavigne, a rencontré çà et là quelques aperçus tracés avec verve, justesse et énergie.

On trouve ces qualités, principalement, dans les observations faites sur le *Paria*, ce poème enrichi des fictions de la théogonie indienne, ce drame à la forme antique, où les incidents secondaires s'effacent, pour laisser place à une action simple, soutenue par l'ampleur du sujet, l'énergie des caractères, la simplicité du style.

On les trouve encore dans le parallèle qu'établit l'auteur entre l'ancienne et la nouvelle école littéraire, sur la limite desquelles, et presque à égale distance, C. Delavigne s'est placé.

On les trouve enfin dans le tableau que retrace l'auteur de la magnifique situation du quatrième acte de *Louis XI*, où ce roi moribond, tourmenté par ses remords, vient à genoux implorer la vie de la puissante intercession du vertueux saint François de Paul.

Mais, à côté de ces qualités réelles, le style même, qui est la partie saillante de ce mémoire, pèche par plus d'un défaut; il tombe souvent dans l'emphase; il abuse des comparaisons et des images, et toutes ne sont pas du meilleur goût; il manque quelquefois de clarté, et se revêt de ces formes vagues et nuageuses qui ne permettent pas à la pensée d'arriver avec netteté jusqu'au lecteur.

D'ailleurs, ce mémoire est incomplet; il est des œuvres de C. Delavigne dont le nom y est à peine cité. Le volume des œuvres posthumes y est omis, et bientôt nous dirons quelles raisons devaient engager les concurrents à en faire l'un des objets principaux de leur appréciation. Enfin, dans ce travail, on a cherché à juger le poète, mais l'homme a été oublié. Quelques épithètes vagues ne sont pas un portrait, et cependant l'auteur d'un éloge doit chercher à reconstituer son modèle.

Le second des deux mémoires que nous examinons en ce moment, a cherché à éviter ces défauts. Il contient tous les détails désirables sur chaque ouvrage, et nous pourrions dire sur chaque action de la vie de C. Delavigne. Pour ce qui concerne les ouvrages publiés pendant la vie du poète, il n'a rien omis. Les appréciations qu'il renferme sont généralement justes. Il rend compte, avec netteté, du sujet de chaque ouvrage, de la disposition d'esprit dans laquelle il fut écrit, du caractère qui lui est propre, du rang qu'il doit occuper dans la série des œuvres de l'auteur. Le style est clair, quelquefois élégant, presque toujours pur. La disposition de l'œuvre, qui mélange, avec une certaine habileté, les détails biographiques et les appréciations littéraires, en rend la lecture intéressante et facile. Telle est la part des qualités réelles que votre commission a reconnues dans ce travail.

Mais ces éloges doivent recevoir une assez vive atteinte de la constatation de vices non moins réels.

Le style porte généralement l'abondance jusqu'à la diffusion. Il manque presque toujours de vivacité et d'énergie. Cette mollesse de l'expression doit être attribuée, ou à une trop grande rapidité de composition, ou à la manière habituelle de l'auteur, qui ne sait pas assez resserrer ses idées. La première hypothèse peut être jugée vraisemblable par quelques incorrections de style qui semblent accuser trop de précipitation dans la rédaction. Si la seconde hypothèse était vraie, l'auteur devrait travailler à réformer ses habitudes de style, c'est-à-dire à supprimer les redondances, à retenir les mots qui lui arrivent avec une facilité malheureuse, et à ne pas laisser découler de sa plume toutes ces phrases parasites qui surchargent ou noient sa pensée.

Quant au fond des choses, si l'auteur aligne, avec assez d'art, des récits et des remarques, il manque de cette

puissance qui généralise, qui remonte des détails à l'ensemble. Son travail a souvent plutôt la forme de la notice biographique et littéraire, que celle de l'éloge. Celui qui l'a lu peut conserver de sa lecture un certain nombre de détails intéressants et d'observations justes; mais il n'a pas vivant sous les yeux l'homme et l'auteur recréés par le peintre littéraire.

Ajoutez à ces défauts un silence presque absolu sur les œuvres posthumes, silence inconcevable chez un concurrent si jaloux des détails, si minutieux dans sa critique; et vous aurez une juste idée des défectuosités de ce travail.

Cependant, si votre commission ne se fût posé que la question de préférence entre ces deux mémoires, elle n'aurait pas hésité, et celui dont je viens de vous entretenir l'eût incontestablement emporté. Mais une question plus difficile était à résoudre. En proposant le sujet de prix, en anticipant l'époque de sa publication, l'Académie avait dû espérer (ce sont les expressions de son honorable rapporteur) *plus de maturité dans les idées, de largeur dans les conceptions, de correction et d'élégance dans le style.* Ces espérances ont-elles été justifiées?

Votre commission a pensé, Messieurs, qu'elles ne l'étaient qu'en partie; et, songeant à tous les éléments que fournissait la critique contemporaine, aux excellentes biographies déjà publiées, elle avait le droit d'espérer mieux que ce qui a été mis sous ses yeux; et elle vous propose, en conséquence, de remettre à l'année prochaine à décerner le prix, en engageant les concurrents à entrer de nouveau dans la lice, et à profiter des conseils de l'expérience et du temps, pour compléter ou rectifier leur ouvrage.

Cette résolution est fondée sur les imperfections du mémoire que nous n'avons pas hésité à proclamer le meil-

leur parmi ceux qui nous ont été soumis. Nous les avons déjà rapidement signalées. Nous devons les préciser mieux, en justifiant nos reproches, pour l'enseignement des concurrents qui voudraient, de nouveau, tenter les chances du combat.

Nous avons dit qu'à nos yeux, un *Éloge* ne devait pas se borner à parcourir chronologiquement les actions et les ouvrages émanés de l'auteur qu'il concerne, qu'il doit peindre, animer et recréer son modèle par la puissance de l'imagination.

Cette reproduction doit comprendre l'homme et l'auteur, deux aspects inséparables; l'homme se comprend par ses ouvrages; les ouvrages s'expliquent par le caractère et la vie de l'homme.

A ce point de vue, l'éloge de C. Delavigne ne devait-il pas nous retracer cette figure digne des temps antiques, ce front limpide et pur qu'aucune mauvaise passion ne troubla jamais. N'est-ce pas un type à saisir, parce qu'il est perdu peut-être, que celui de cet homme qui réunit la fermeté, l'énergie, le sentiment du devoir si profondément enraciné, à la douceur des mœurs et aux vertus de la famille? N'est-ce pas un portrait qui eût dû présenter de belles lignes et d'harmonieuses proportions sous un pinceau habile, que celui de l'homme qui alliait la douce sérénité de l'heureux père de famille à l'inébranlable mais respectueuse fermeté du citoyen patriote? Était-elle si difficile à recomposer, cette nature à la fois simple et sévère de celui qui refusait le repas d'un prince pour dîner en famille; qui, sans fortune, repoussait la pension offerte par un roi pour garder son indépendance de poète, et qui ne craignait pas, en présence de mesures déplorables prises par la restauration contre un homme de lettres, son ami, condamné pour délit de la presse, de dire à un ministre qui proclamait, comme toujours, la force de

son gouvernement : *si vous êtes forts, c'est une raison pour être humains et justes.* Ne trouvait-on pas aussi le vrai modèle du poète, dans celui qui, s'associant activement à toutes les phases de l'histoire politique de son pays, sut, dans ce siècle d'ambitions et de vanités, résister à tous les efforts faits pour l'attirer sur la scène politique, et eut la force et la sagesse de vouloir rester un poète illustre, pour ne pas devenir un médiocre publiciste? Pouvait-on oublier, enfin, comme complément et comme preuve de cette noble simplicité de mœurs, le poète mourant pauvre, après vingt succès éclatants sur la première scène dramatique de l'Europe? Dites, Messieurs, n'y avait-il pas là un tableau à faire, et l'éloge de C. Delavigne ne devait-il pas, au moins, en tenter l'esquisse ?

De l'homme, il faut passer à l'écrivain. Dans la vie de l'un, l'on ne trouve pas une faute ; dans les œuvres de l'autre, on ne rencontre pas un écart. Mais, tout en rendant hommage à la pureté de ces œuvres, l'éloge n'est condamné ni à l'exagération, ni à la réticence. Il doit chercher à définir son modèle, à marquer sa véritable place avec franchise. C. Delavigne, est-ce le génie? est-ce le talent et l'intelligence portés au plus haut degré? A-t-il possédé le génie qui crée, qui pousse son siècle en avant, qui ouvre, pour lui et pour les autres, des voies nouvelles? Ou n'y avait-il en lui que ce talent supérieur qui sait profiter des conquêtes faites avant lui ou près de lui? A défaut de cette lumière créatrice qui semble investie de la mission divine de faire sortir du néant quelque nouvelle partie de l'art, n'a-t-il pas développé cette vaste intelligence qui se révèle, par une aptitude générale, à tous les travaux de la pensée?

N'est-ce pas, en effet, le caractère propre du talent de C. Delavigne, que cette immense variété de tons qui lui a permis de marcher, d'un pas également sûr, dans les nombreux sentiers du vaste domaine de la poésie.

Là, c'est la tragédie historique, avec la frappante vérité des caractères. Ici, la tragédie d'imagination, avec toutes les fictions qu'a rêvées l'ame inspirée du poète.

Tantôt la comédie satirique et politique, telles que la *Princesse Aurélie* et *la Popularité;* tantôt la comédie de mœurs, comme *l'Ecole des Vieillards*, la comédie sérieuse, la vraie comédie du XIXe siècle, siècle qui ne rit guère que de ce rire amer qu'excitent les désolantes plaisanteries des *Macaire* et des *Bilboquet*.

Plus loin, c'est l'ode, avec ses strophes brûlantes du feu de la nationalité.

Ouvrez ses œuvres détachées; lisez le discours sur la découverte de la vaccine: c'est le genre didactique, moins la monotonie dans la versification, et la langueur dans les idées.

Il faut donc le reconnaître, le goût sûr de C. Delavigne, la sagesse de ses conceptions, lui interdisait les chutes, quelque genre de poésie qu'il eût voulu tenter. Ces deux caractères propres à son talent, la *sûreté* et la *variété*, ne devaient-ils pas être saisis et révélés ?

Mais une exploration impossible à négliger, pour quiconque voulait connaître toutes les faces de ce riche talent poétique, était celle de ses dernières œuvres. Il y a là tout un champ inconnu à parcourir. C'était une bonne fortune, pour le panégyriste, que de rencontrer là un chemin moins battu que les autres. Tout avait été dit, et sur ces œuvres dramatiques tant de fois exposées au grand jour du théâtre, et sur ces Messéniennes éprouvées par une popularité d'un quart de siècle. Mais, grâce à l'indifférence actuelle du public et de la presse pour toute poésie qui ne se décore pas des pompes de la scène, les derniers chants de C. Delavigne sont restés, pour la critique, un sol vierge, ou que peu de pas ont foulé. L'auteur du mémoire dont je parle n'a pas su profiter de cette circonstance; son volumineux

travail contient à peine quelques lignes sur cette partie des œuvres de C. Delavigne ; et vous allez juger, Messieurs, si l'omission est grave, quand j'aurai rappelé quelle face nouvelle présente cette série de petits poèmes.

Quiconque lira ce volume avec le souvenir bien présent des premières œuvres du poète, sentira le besoin de recourir plus d'une fois à l'intitulé du livre pour se convaincre que ces vers ont été tracés par la même main, et conçus par la même intelligence. Il semble, qu'échauffé par les rayons du soleil d'Italie, le talent de C. Delavigne s'anime, s'exalte et se transforme. Pour marquer ce contraste, il suffira de rappeler la contexture de ces petits poèmes empruntés aux traditions qu'il recueillait en passant, ou aux mœurs qu'il avait sous les yeux. Prenons pour exemple les deux plus remarquables de ces opuscules : *Memmo* et le *Prêtre*.

Memmo le chevrier, jeune montagnard aux mœurs simples et douces, aime avec passion *Adda*, la fille du bandit, la fille du supplicié.

La passion de Memmo va jusqu'au désordre ; mais l'énergique jeune fille ne peut aimer qu'un homme devant lequel tremblent les autres hommes, un homme qui sait haïr, qui rougit de ses bras teints de sang les eaux de la fontaine. Il lui faut, non les vains soupirs d'un pâtre, mais les violentes caresses d'un bandit. Il faut enfin que Memmo, pour la mériter, se sanctifie à ses yeux par le meurtre.

Memmo se transforme, en effet, selon le cœur d'Adda. Le reste du poème dépeint sa vie de rapine et de carnage, et sa fin terrible avec les accessoires traditionnels de la mort du bandit italien, le moine et le remords.

Dans le *Prêtre*, poème en huit chants, C. Delavigne a abordé un sujet traité bien des fois avant et depuis, sujet où le tumulte des passions du monde, dans une vie condamnée au recueillement et à la prière, offre un contraste qui est bien de nature à tenter le poète.

Après un premier chant, destiné à peindre la pieuse candeur, la foi naïve, l'enfantine extase du jeune enfant de chœur, un autre où sont énergiquement tracés les rudes combats dans lesquels le *prêtre* cherche à étouffer l'*homme*, l'action commence et se poursuit avec des péripéties terribles. Adrien (c'est le prêtre), entraîné par l'une de ces passions qui ne pardonnent pas, a été coupable. Celle qu'il aimait a été mère. S'il n'a pas eu la force de se vaincre, il n'a pas davantage celle d'accepter les conséquences de sa faute. Il a repoussé l'enfant et la mère. L'une est morte; l'autre, abandonné par lui, s'est perdu dans la débauche. Il demande à son père de l'or, ou il menace de se livrer au crime. Ce crime, il le commet, et son père est sur le point d'en devenir la première victime. Bientôt le supplice du coupable se prépare. Un prêtre l'accompagne. C'est encore Adrien; et, après l'exécution, deux corps traversent Rome épouvantée, l'un mort, l'autre mourant, le fils et le père, le criminel et le confesseur!

Qui de nous, à l'horreur de ces situations, à la rudesse de ces ressorts, reconnaîtrait Casimir Delavigne? Et les détails sont en rapport avec le fond. Quelle âpre énergie dans les plaintes de l'enfant au père, qui, en l'abandonnant, l'a livré sans défense aux tempêtes de la vie! Quel coloris mâle et vigoureux dans la peinture de la catastrophe qui termine le poème!

Je craindrais de dépasser les bornes d'un rapport, en vous parlant du fragment d'une tragédie dont un acte et demi avait seul été transcrit, *Mélusine*, le type un peu féerique de la jeune fille ambitieuse, qui ne voit, dans l'amour, que les jouissances de l'orgueil, qui, initiée malgré son sexe aux mystères de la science, aspire à découvrir d'autres mystères, voudrait commander aux éléments soumis, et dérober aux corps célestes le secret des destinées humaines.

Nous vous le demandons, Messieurs, était-il permis de passer sous silence ce remarquable caractère des dernières œuvres de notre poète ? Ne venaient-elles pas apporter un nouvel élément à la question de l'avenir des deux écoles littéraires ? Doivent-elles faire penser que les deux partis ont profité du combat ; que chacun d'eux a emprunté quelque chose au parti ennemi ? N'était-ce pas l'occasion d'examiner si, du sein des deux écoles, l'une acquérant plus de mouvement et de vie, l'autre, revenant à la pureté ; l'une, rejetant l'emphase et les perpétuelles solennités du langage ; l'autre, ne confondant plus la trivialité avec la familiarité du style, ne naîtrait pas, enfin, le véritable drame approprié aux besoins de notre époque, et si C. Delavigne n'aurait pas été le premier lien des deux systèmes et l'aurore d'une ère nouvelle.

Ce sont, Messieurs, ces graves omissions qui ont déterminé votre commission à vous proposer de remettre le prix au concours. Vous penserez, sans doute, comme nous, qu'aucun des concurrents n'a satisfait au vœu du programme de l'Académie. Plusieurs d'entr'eux, et spécialement les deux derniers dont je vous ai parlé, peuvent et doivent avantageusement rentrer en lice ; l'un, en purifiant son style de quelques ornements de mauvais goût ; l'autre en le resserrant ; tous deux, le premier surtout, en complétant leur ouvrage. Nous les consolerons, d'ailleurs, de cet insuccès provisoire, en leur rappelant que C. Delavigne lui-même a deux fois, sans réussite, tenté les hasards des concours académiques.

DE LA DOT

SOUS LE RÉGIME

DE LA COMMUNAUTÉ DE BIENS,

PAR M. T. HOMBERG.

Après avoir conduit l'histoire du régime dotal jusqu'à l'époque où les législateurs du code civil se sont emparés de lui, il nous paraît à propos de revenir sur nos pas pour amener au même point cet autre régime qui, placé dans le code à côté du régime dotal, constitue avec lui notre statut matrimonial.

Nous avons déjà montré l'origine du régime de la communauté des biens au sein des forêts de la Germanie, là où les femmes, associées aux travaux guerriers de leurs maris, vivaient avec eux dans une intimité plus sauvage, mais plus noble et plus réelle que celle qui unissait aux citoyens de Rome ces épouses auxquelles on ne demandait que de devenir mères, dans l'intérêt de la république.

Toutefois, de cette intimité que Tacite nous dépeint sous de si séduisantes couleurs, il ne faudrait pas conclure à la communauté des biens, telle que nos lois la consacrent aujourd'hui, ni même telle que nos anciennes coutumes nous la montrent au moyen-âge.

N'oublions pas que la *Mainbournie* a succédé au *Mundium*, et que le *Mundium*, qui exprimait les droits du mari sur la femme, se vendait par le père à beaux deniers comptants. Or, on conçoit ce que devait être l'autorité du mari qui avait acheté sa femme. « Ce qu'on achète est bien à soi », a dit Martial.

Plusieurs lois barbares nous montrent encore cet achat dans toute sa crudité.

« *Si vir virginem mercetur, pretio empta sit.* » (Lex Æthelberti, 72.)

« *Uxorem ducturus* 300 *solidos det parentibus ejus.* » (Lex Saxonum, t. 6.)

Ainsi, le mari achète la femme qu'il veut épouser, et en paie le prix à ses parents. C'est une affaire qui se traite, un marché qui se conclut entre eux et lui. La femme n'y est point partie, il ne paraît même pas que son consentement soit nécessaire.

Toutefois, après la conquête, il n'en était plus ainsi chez tous les Barbares, et, dans une loi des Bourguignons, nous voyons le tiers du *Wittemon* payé par le mari à la femme elle-même. « *Puellæ quæ marito traditur..... de* « *wittemon tertiam partem accipiat.* » Tit. 66.

Nous voyons même, dans une loi des Lombards, la *Meta*, qui, comme le *Wittemon*, est le prix du *Mundium*, remise tout entière aux mains de la fiancée..... « *Et meta* « *quæ exacta fuerit sit in potestate puellæ.* » (Lex Rotharis, 78.)[1]

[1] De même, chez les Visigoths, la dot était livrée à la jeune fille. Seulement, son père pouvait se la faire remettre par elle pour la lui conserver; mais, à défaut de son père ou de sa mère, ses frères ou ses autres parents n'avaient pas le même pouvoir.

« *Dotem puellæ traditam exigendi vel conservandi ipsi puellæ habeat potestatem; quod si pater aut mater defuerint, tunc fratres vel proximi parentes dotem quam susceperint ipsi consorori restituant.* » (Lib. 3, tit. 1, § 6.)

Entre ces dernières lois et les premières, il y a toute une révolution accomplie dans la condition des femmes.

Dès que ce sont elles qui reçoivent le prix du *Mundium*, elles sont nécessairement parties au contrat.

On ne les vend plus, on ne dispose plus d'elles sans leur adhésion. Ce sont elles qui se donnent librement au mari de leur choix.

Il est vrai qu'elles se donnent pour de l'argent, mais cet argent, qu'en pourront-elles faire? Soumises, en toutes choses, à l'autorité du mari, ne sera-ce pas lui qui réglera leurs dépenses ? Ainsi, l'argent qu'il donne d'une main, il le reprendra de l'autre.

Le prix du *Mundium* se comprenait fort bien quand il était payé aux parents de l'épouse, mais il perdit toute signification, et n'eut plus de sens, le jour où il dut être payé, par le mari, à la femme elle-même, qui tombait immédiatement dans sa puissance avec tout ce qu'elle possédait.

Aussi ne demeura-t-il dans l'ancien droit qu'à l'état de symbole.

On sait qu'en France, au moyen-âge, les mariages se contractaient toujours par le sou et le denier : « *Per solidum ac denarium.* »

C'était une formule, et ce n'était rien de plus ; mais, dans cette formule, dans ce sou et ce denier de la loi salique, il est impossible de ne pas voir un souvenir de la coemption, qui constituait autrefois le mariage.

Encore de nos jours, dans les cérémonies du culte catholique, la pièce de monnaie que le futur remet à sa fiancée peut être, sans contredit, considérée comme un emblème du prix moyennant lequel il lui aurait jadis fallu l'acheter.

Au *Mundium* succéda la *Mainbournie*.

Comme le *Mundium*, la *Mainbournie* exprime l'ensemble des droits du mari sur la personne de la femme; mais, entre l'un et l'autre, on aperçoit cette différence radicale que, tandis que le *Mundium* était évidemment créé dans l'intérêt du mari, la *Mainbournie*, au contraire, semble n'avoir pour objet que l'intérêt de la femme elle-même, car il ne donne au mari d'autre puissance sur elle que celle dont il a besoin pour la défendre contre la faiblesse de son sexe : « *Contra sexus inopiam.* »

Aussi le *Mundium* était-il acheté fort cher par le mari qui voulait l'acquérir, tandis que la *Mainbournie* ne fut plus payée que d'un prix symbolique. Elle était gratuitement offerte au mari par la femme elle-même, qui cherchait en lui un protecteur, ayant besoin d'un guide comme le corps a besoin d'une tête. « *Sit maritus caput mulieris.* »

Mais, tandis que, chez un peuple civilisé et devenu chrétien, la dot, prix du *Mundium*, empruntée à une institution toute barbare, et sévèrement condamnée par la religion nouvelle, perdait, tout à la fois, sa signification et sa réalité, une autre espèce de dot, dont nous allons parler, devait naturellement prendre de l'importance.

C'était un usage général, chez les Germains, que le mari fît à sa femme, le lendemain du mariage, un présent appelé le présent du matin : « *Morgengabe.* »

Ce présent, qui était le prix de sa virginité et de sa beauté, *pretium virginitatis*, *pretium pulchritudinis*, était toujours reçu par elle, même à l'époque où le prix du *Mundium* se payait à ses parents.

Il n'était pas, comme ce prix, essentiel à la validité du mariage; et ce qui, surtout, aurait toujours dû empêcher qu'on ne les confondît, c'est que, tandis que la dot, prix du *Mundium*, ne pouvait consister que dans des biens présents, parce que, du jour du mariage, ces biens

étaient irrévocablement acquis en pleine propriété, soit à la femme, soit à ses parents [1], le *Morgengabe*, au contraire, pouvait consister dans une certaine quotité des biens à venir du mari, c'est-à-dire de ceux qu'il laisserait à son décès [2]; car il n'était dévolu à la femme qu'autant qu'elle survivait, et en usufruit seulement, la nue-propriété en étant toujours réservée, soit aux enfants, soit aux autres parents du mari.

Son but était d'assurer l'existence de la femme, si elle devenait veuve, et d'empêcher qu'elle ne fût, après le décès du mari, chassée du manoir commun, et dépouillée des objets qu'elle avait possédés avec lui; mesure de prévoyance d'autant plus utile, d'une part, qu'elle ne lui succédait pas, et qu'elle n'avait point, pour la conservation de sa dot, les mêmes garanties que chez les Romains; puis, d'une autre, que les donations entre époux, pendant le mariage, étaient interdites.

Rien ne pouvait donc être plus convenable que d'assurer à l'épouse le droit de jouir pendant sa vie, si elle devenait veuve, d'une partie des biens immeubles de son mari; rien n'était plus propre à resserrer les liens de l'intimité entre les époux, et à faire naître parmi eux cette communauté d'intérêts si nécessaire au bonheur conjugal. Aussi, le don du matin demeura-t-il dans notre droit français.

[1] « Si quis mulierem desponsaverit, quidquid ei per tabularum seu chartarum instrumenta conscripserit perpetualiter inconvulsum permaneat.

« II. Si autem per seriem tabularum nihil ei contulerit, si virum supervixerit quinquaginta solidos in dotem recipiat.» (L. Ripuarum, tit. 37.)

[2] « Manifesta causa est quoniam die illo quando te sponsavi, promiseram tibi dare justitiam tuam secundum meam legem in morgencap, id est, quartam portionem omnium rerum mobilium aut immobilium quas nunc habeo et inantanea habuero. »

Il y reçut d'abord le nom tout-à-fait poétique du baiser[1] dont le mari, qui le faisait après la nuit nuptiale, ne manquait jamais de l'accompagner : puis, quand l'église intervint d'une manière plus essentielle dans la célébration des mariages, elle le prit sous sa protection, et il devint la *Dot* canonique, « *dos ad ostium ecclesiæ* », constituée à la porte de l'église, et aussi indispensable que la bénédiction ecclésiastique à la validité du mariage[2] ?

Enfin, cette dot s'est appelée *Douaire* dans notre droit coutumier[3], et, sous ce nom, elle a subsisté jusqu'à la loi du 17 nivôse an 2, qui, en autorisant les donations entre époux durant le mariage, la rendait inutile.

Sans doute, entre le *Morgengabe* de la loi des Lombards et le *Douaire* de nos coutumes, bien des différences peuvent être signalées ; mais ces différences ne sont pas telles, qu'on ne puisse aisément reconnaître la commune origine des deux institutions.

Ainsi, ce n'est pas, à la vérité, le lendemain des noces que le *Douaire* se constitue ; c'est avant le mariage, à la porte de l'église ; mais le douaire, ainsi constitué, est soumis à une condition résolutoire, et il demeure comme non avenu, si le mariage ne se réalise pas.

Sous les coutumes de Clermont-en-Beauvaisis[4], de Va-

[1] Osclum, osculum, oscleia. Ducange, IV, 1406.

[2] *Voir* les Capitulaires, et notamment le décret du Concile d'Arles. Grotius, capitul., lib. 7, cap. CV.

[3] Le *Douaire* est défini par Glanville:
« Quod liber homo dat sponsæ suæ ad ostium ecclesiæ propter « nuptias futuras et onus matrimonii et educationem liberorum « cum fuerint procreati, si vir moriatur.... » *Voir* Ducange, verbis *Dos*, *Doarium*.

[4] Article 158.

lais[1], de Chartres[2], de Dreux[3], de Château-Neuf[4], et de Normandie[5], la femme gagnait son douaire au coucher; sous celles de Ponthieux[6] et de Bretagne[7], le douaire lui était acquis dès qu'elle mettait le pied au lit pour coucher avec son mari, et nous voyons, dans les *Institutes coutumières* de Loysel, que, dans le principe, cette règle était universelle[8].

Le *Douaire* était donc encore le prix de la virginité, comme l'avait été autrefois le don du matin.

C'était encore aussi par des paroles de présent, que, sous les coutumes, le douaire se constituait[9].

La formule consacrée était celle-ci : « *Et du douaire te doue, qui est devisé entre mes amis et les tiens*[10]. »

Enfin, et c'est là surtout le caractère essentiel du *Douaire*, comme c'était le caractère essentiel du *Morgengabe*, la

[1] Article 102.

[2] Article 12.

[3] Article 43.

[4] Article 55.

[5] Article 367.

[6] Article 32.

[7] Article .

[8] Article . On disait jadis : « Au coucher gagne la femme son douaire. Maintenant, dès lors de la bénédiction nuptiale. » (Liv. 1, tit. 3, 9 V.)

[9] *Etudes sur les Coutumes*, par Klimrath, p. 119.

[10] Loysel, *Inst. coutum.*, liv. 1, tit. 3, § 1. Dès le temps de Tacite, chez les Germains, les présents du mari devaient être agréés par les parents de la femme. (*De morib. Germ.*, § 18.)

Ce ne fut que sous le règne de Philippe-Auguste, qu'à défaut d'un douaire ainsi convenu entre les amis des époux, douaire appelé *conventionnel* ou *préfix*, on établit un douaire *coutumier* ou *légal*, qui, le plus généralement, consistait dans la moitié des biens possédés par le mari lors du mariage. (*Voir* Beaumanoir. *Coutume du Beauvaisis*, chap. 13, p. 75 et 76, et Loysel, *Inst. coutum.*, liv. 1, tit. 3, § 1.

femme n'en prenait possession qu'à la mort de son mari[1], et elle n'avait que l'usufruit des biens qui le composaient. Après elle, il retournait, soit aux enfants, soit aux autres héritiers du mari[2].

Il nous reste à parler d'une troisième institution qui, à la différence du *Douaire* et du prix du *Mundium*, n'a jamais été appelée *Dos* dans l'ancien droit, et qui est cependant la seule que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *Dot*.

Assurément, nos ancêtres nous paraissent bien barbares, quand nous songeons que, chez eux, le mariage était un achat, et que la femme était vendue par son père à son mari; mais, eux, qu'auraient-ils pensé de nous, s'ils avaient prévu l'époque où un père serait obligé de donner beaucoup d'argent à sa fille, pour qu'un mari veuille bien la lui prendre?

Ce n'est pas à dire, cependant, que l'usage de doter les filles leur fut tout-à-fait inconnu.

Nous le trouvons en germe dès le temps des Germains; mais ce que la femme apportait alors au mari était bien peu de chose en comparaison de ce que le mari donnait aux parents de la femme, et, sous les coutumes encore, la donation du mari, le douaire, jouait le principal rôle. C'était, comme le fait justement observer M. Laboulaye[3], le contrepied des idées romaines.

Quand Tacite décrit les mœurs des Germains, après avoir mentionné la dot offerte par le mari à la femme, il

[1] C'est ce qui faisait dire sous l'ancien droit : « *Jamais mari ne paya douaire.* » (Loysel, *Inst. coutum.*, liv. I, tit. 3, § 6.)

Tant que la femme vivait, le douaire s'appelait *Douaire égaré*, et il devenait *caduc*, si elle mourait avant son mari (*Id.*, § 37.)

[2] *Voir* Pothier, *du Douaire*, part. 1, ch. 5.

[3] *Histoire de la propriété foncière en Occident*, lib. 9, ch. 8.

ajoute : « *Atque invicem ipsa armorum aliquid viro offert* »[1], et, de son côté, celle-ci offre à son mari quelques armes.

Plus tard, cette dot prit le nom de *Faderfium* (Vaders-fels), ce qui signifiait les troupeaux du père[2]. Avant la conquête, des armes et des troupeaux faisaient la seule richesse des Germains encore nomades.

Quand ces Barbares se furent partagé le sol conquis par leurs armes, le père ou le frère, en mariant sa fille ou sa sœur, put lui donner, à titre de légitime, quelques immeubles, pour lui tenir lieu de ses droits au patrimoine de la famille qu'elle quittait[3]. Le *Faderfium* des lois barbares a pris, dans les chartes du moyen-âge, le nom de *Maritagium*, d'où sont venus les mots *Mariage*, *Mariage-avenant*, usités dans nos coutumes.

Le *Mariage-avenant* des coutumes était, comme le *Faderfium*, un avancement d'hoirie qui, ne consistât-il que dans *un clapel de roses*[4], enlevait à celle qui l'avait reçu tous droits à la succession paternelle[5].

Disons maintenant quels étaient les droits du mari sur ces biens apportés par la femme.

Chez les Germains, et comme conséquence du *Mundium*, ils étaient absolus[6]. Il était assez naturel que le mari eût

[1] § 16.

[2] Heineccius, *Elementa juris germanici*, tit. *de Dotibus*, § 224.

[3] « Si pater filiam suam aut frater sororem suam legitimam alii ad maritum dederit : in hâc sibi sit contenta de patris aut fratris substantiâ, quantum pater in die nuptiarum dederit et amplius non requirat. »

[4] Expression usitée dans diverses coutumes, notamment dans celles d'Anjou, du Maine, de Ludunois, etc.

[5] Voir Merlin, *Rep. de Jurisp.*, verbo *Mariage avenant*.

Aujourd'hui, la femme dotée par ses parents, vient néanmoins à leur succession, mais elle y rapporte ce qu'elle a reçu.

[6] « *Quæcumque mulier burgundia vel romana voluntate suâ ad maritum ambulaverit, jubemus ut maritus ipse facultate ipsius*

sur les biens de sa femme les mêmes pouvoirs que sur sa femme elle-même ; mais, quand il ne fut plus maître absolu de la personne, il n'eut plus la propriété des biens, et ses droits, durant le mariage, se réduisirent à ceux d'une simple administration.

La femme demeurait donc propriétaire des biens qu'elle avait apportés à son mari ; mais pouvait-elle en disposer sans son aveu? Non sans doute [1], car la *Mainbournie* donnait à celui-ci des droits à leur jouissance, qui devaient être respectés [2].

Le mari, de son côté, ne pouvait aliéner ces biens sans le consentement de sa femme, et, s'il s'était permis de le faire, la vente était nulle, comme est toujours nulle la vente de la chose d'autrui.

Disons, toutefois, qu'il y avait une exception à faire pour les meubles. Ils tombaient dans la communauté, et, à ce titre, le mari, comme maître de la communauté, avait droit d'en disposer.

La raison de cette différence est facile à saisir ; d'abord, les meubles n'ont pas de suite comme les immeubles, et la règle, qu'en fait de meubles, la possession vaut titre, doit être aussi ancienne que le droit, car elle est fondée sur la nature même des choses. D'un autre côté, le droit d'administrer a dû aussi, de tout temps, entraîner le droit de disposer du mobilier, car la nature des choses le veut encore ainsi.

mulieris, sicut in eam habet potestatem, ita et de rebus suis habeat. » Add. ad Leg Burg., tit. 13.

[1] « Nec aliquid de rebus mobilibus aut immobilibus sine voluntate ipsius in cujus mundio fuerit habeat potestatem donandi aut alienandi. » (*L. Rotharis*, p. 205.)

[2] Les maris ont puissance sur leur personne ; aussi l'ont-ils, à plus forte raison, sur leurs biens. Loyseau : *Du Déguerpissement*, liv. 2, chap. 4, nº 7.

Mais, à la dissolution du mariage, les droits du mari, conséquence du *Mundium* ou de la *Mainbournie*, venant à cesser, ceux de la femme reparaissaient [1], et comme ses meubles avaient été confondus avec ceux de son mari sous l'administration de ce dernier, il était tout simple qu'elle prît une part dans la masse composée des uns et des autres.

Autrefois, si un immeuble, propre à un des époux, était vendu pendant le mariage, les deniers qui provenaient de l'aliénation, tombant comme chose mobilière dans la communauté, étaient, à la dissolution du mariage, et comme conséquence de ce que nous venons de dire, partagés entre les époux.

De là était venu ce vieil adage que Loysel nous a conservé : *Le mari doit se relever trois fois la nuit pour vendre le bien de sa femme.*

Il y avait effectivement à cela tout profit pour lui, car il n'aurait point partagé l'immeuble, et il partageait le prix.

Pour remédier à cet état de choses qui, outre l'abus que le mari pouvait faire de son influence sur sa femme, avait l'inconvénient de faciliter entre les époux des avantages indirects, alors sévèrement prohibés, les coutumes et les arrêts établirent que, si le propre de l'un des époux venait à être vendu pendant le mariage, cet époux devenait créancier, sur la communauté, du prix total de l'aliénation, et pouvait, lorsque la communauté se liquidait, prélever ce prix avant tout partage.

Rien n'était assurément plus rationnel et plus équitable; mais il fallait un corollaire.

[1] Dumoulins a défini ainsi la position de la femme pendant le mariage : « *Non est proprie socia sed speratur fare* » ; et un autre commentateur de la Coutume de Normandie a dit du mari : « *Vivit dominus, moritur socius.* »

De même qu'il pouvait arriver qu'un immeuble propre à l'un des époux se convertît en deniers, il pouvait arriver aussi que les deniers appartenant à la communauté fussent employés à l'acquisition d'un immeuble. C'était ce qu'on appelait faire un *acquêt*. N'était-il pas juste, alors, que cet immeuble, cet acquêt, tombât dans la communauté, comme y étaient tombés les deniers qui avaient servi à l'acquérir?

Cela était d'autant plus équitable, que, si la communauté s'était enrichie, la femme y avait nécessairement contribué. Car les femmes n'ont jamais vécu, en France, comme nous avons dit qu'elles vivaient autrefois chez les Romains, en dehors des habitudes et des occupations de leurs maris.

Si le mari est ouvrier, la femme travaille avec lui. S'il est commerçant, elle tient ses écritures, et souvent prend une part aussi active que la sienne dans la gestion de ses affaires. Enfin, s'il est spéculateur, il est bien rare qu'elle ne soit pas consultée; elle est toujours, au moins, chargée des dépenses journalières et de la direction du ménage; l'ordre et l'économie qu'elle y apporte influent puissamment sur l'augmentation de l'avoir commun. Elle a donc droit de partager avec son mari les *acquêts* de la communauté, puisqu'ils sont les fruits de sa collaboration.

Mais si, au lieu d'avoir prospéré, la communauté s'est ruinée, s'est endettée, la femme qui, dans le premier cas, aurait pris part au bénéfice, sera-t-elle indéfiniment tenue aux dettes?

Non. Ici la loi vient à son secours, et c'est encore de toute équité; car le mari était le chef de la communauté, c'est lui qui l'a gérée et administrée, c'est lui qui, comme maître, a pu, malgré les conseils de sa femme, malgré ses prières, compromettre, par des spéculations imprudentes, ou dissiper, au gré de ses passions, la fortune

confiée à ses soins. Serait-il juste que la femme subît, sans restriction, les conséquences d'une association malheureuse à la conduite de laquelle elle n'a pris aucune part?

Les auteurs [1] enseignent que ce fut à l'époque des croisades, lorsque les gentilshommes contractaient des dettes considérables pour leurs voyages d'outre-mer, que, pour la première fois, on comprit l'inconvénient que nous venons de signaler, et que, pour y remédier, on permit, d'abord aux veuves des croisés, puis, plus tard, à toutes les autres femmes, nobles ou roturières [2], de se soustraire au paiement des dettes contractées par leurs maris, en renonçant à la communauté, c'est-à-dire en faisant l'abandon de tous les meubles et acquêts auxquels elles pouvaient avoir droit en leur qualité de femmes communes. « Et ont d'usaige, dit le *Grand-Coutumier* [3], si comme le « corps est en terre, de getter leur bourse sur la fosse, et « de ne retourner à l'hostel où les meubles sont, mais « vont gésir autre part, et ne doivent emporter que leur « commun habit, sans autre chose, et elles et leurs « héritiers sont quittes, à toujours, des dettes. »

Ainsi, la femme, en associant sa fortune à celle de son

[1] Voir Loysel, l. 1, tit. 2, n° 10; le *Grand Coutumier*, l. 1, f° 83; Pothier, *De la Communauté*, part. 3, n° 2, art. 2.

[2] Le droit de renoncer à la communauté n'avait, d'abord, été accordé qu'aux femmes nobles; c'est ce qui résulte de l'art. 115 de l'*ancienne Coutume de Paris*, qui porte : « Il est loisible à une femme noble, extraite de noble lignée, et vivant noblement, de renoncer, si bon lui semble, après le trépas de son mari, à la communauté, etc. »

Depuis, la *Jurisprudence des Arrêts* a étendu ce droit à toutes les autres femmes, nobles ou non nobles, et elle l'a même rendu commun à leurs héritiers, par arrêt du 15 avril 1567 (Pothier.)

[3] Liv. 1, f° 83, les formalités dont il est ici question ont, depuis, été remplacées par l'inventaire au moyen duquel la femme doit, après le décès de son mari, faire constater l'avoir de la communauté.

mari, en lui confiant l'administration de ses biens, la direction des affaires communes, se réserve de profiter des bénéfices de l'association, si l'association prospère, sans avoir à en supporter les pertes, dans le cas où elle serait désastreuse.

Le régime dotal ne lui donne pas les mêmes avantages.

Sous ce régime, son mari aura eu également l'administration de ses biens, la jouissance de ses revenus; mais si cette administration et cette jouissance ont amené quelques économies, elle n'y aura aucun droit. En vain aura-t-elle contribué à ces économies par l'ordre qu'elle aura apporté dans la conduite du ménage; en vain, même, se sera-elle imposé de dures privations, il lui faudra voir, à la dissolution du mariage, les héritiers du mari emporter le fruit de ses épargnes, s'installer à sa place dans la maison acquise du produit de la collaboration commune, et la dépouiller de tout le mobilier acheté pendant le mariage. Qu'on lui rende ce qu'au jour de ses noces elle avait apporté en dot à son mari, et elle n'aura rien de plus à réclamer.

Il est vrai que, si son mari était un dissipateur, si elle s'est associée à ses dilapidations, si, pour subvenir à de folles dépenses, dont elle prenait sa part, elle a vendu ses biens dotaux, malheur aux tiers qui, trompés par ses paroles, séduits par ses promesses, se seront rendus acquéreurs; elle pourra se rire des engagements qu'elle aura pris avec eux, faire révoquer les aliénations, et rentrer en possession de biens dont le prix aura déjà été reçu et consommé dans son ménage; puis, riche encore d'une fortune ainsi recouvrée, ou bien elle abusera de la supériorité de sa position pour humilier celui que la nature, la religion et la loi lui avaient donné pour guide et pour maître; ou bien, l'associant à son bien-être, elle lui donnera le moyen d'insulter à la misère des pauvres créanciers dont ils auront, ensemble, concerté la ruine.

Telles sont les conséquences du régime dotal, désastreuses pour le couple économe et rangé, qu'il paralyse souvent de la façon la plus désespérante dans la sage administration de sa fortune, et offrant au ménage dissipateur une ressource assurée contre la misère, aux dépens des tiers, trop souvent et trop facilement trompés.

NOTICE

SUR L'ANCIENNE

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCHEVINS

DE LA VILLE DE ROUEN,

PAR M. CH. RICHARD.

(Lu à la séance du 25 Juillet 1845.)

L'existence de la Bibliothèque des Échevins de la ville de Rouen était à peine connue par les rares débris qu'on en a retrouvés après la révolution, et qui sont entrés, pour une fraction imperceptible, dans la composition de notre belle Bibliothèque publique. J'ai eu le bonheur de recueillir, sur cette collection à peu près ignorée, des documents qui prouvent son antiquité, révèlent son importance et per-

mettent de remonter bien près de son origine ; leur publication est l'objet de cette notice.

La pièce que je citerai d'abord, quoiqu'elle ne soit pas à beaucoup près la première en date, est un inventaire fort succinct, qui fut dressé par hasard en 1647.

« INVENTAIRE *des Livres manuscrits et imprimés, appar-*
« *tenant à la ville, qui ont été transportés du grand*
« *au petit Chartrier.*

« Premièrement :

1. — « LA CITÉ DE DIEU, de Saint-Augustin, translatée « en françois, manuscript en vellin.
2. — « Un grand manuscript en vellin, des CENT NOU- « VELLES, de Boccace, aussi en françois.
3. — « Un autre grand manuscript en vellin, dudit au- « teur, des HOMMES ET FEMMES ILLUSTRES, en fran- « çois.
4. — « Un autre manuscript aussy en vellin, de VA- « LÈRE LE GRAND, en françois.
5. — « LA BIBLE, en françois, commentée par les Sco- « lastiques.
6. — « BOUCCARDIN, en françois.
7. — « DE LYRA SUPER PSALMOS.
8. — « L'HISTOIRE ROMAINE, de Suétonne, en françois.
9. — « Un MISSEL.
10. — « La CONQUESTE DE LA TERRE SAINTE PAR GODEFROY « DE BOUILLON.
11. — « HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS LE COMMENCEMENT DE « LA MONARCHIE JUSQU'A CHARLES VI.
12. — « L'ÉTRIF ENTRE VERTU ET FORTUNE.
13. — « HISTOIRE DE FRANCE, de Froissart.
14. — « ÉTIQUES ET POLITIQUES, d'Aristote, en françois.

15. — « Régime des princes, par Me Alain Charetier.
16. — « Chroniques de Normandye.
17. — « Autre Histoire de France.
18. — « Le Rustique Planteur.
19. — « La Coustume de Normandie, en latin.
20. — « Œuvres poétiques de Jean Clopinel.
21. — « Les Décrétalles, en papier.

« Livres imprimés in-folio.

1. — « La Mer des Histoires.
2. — « La Bible, en françois, traduite des téologiens « de Louvain.
3. — « La Vie des Hommes illustres, de Plutarque, en « françois.
4. — « Œuvres nouvelles et meslées, dudit auteur, en « françois.
5. — « Trois volumes des Œuvres de S. Hiérosme, en « latin.
6. — « Histoire d'Angleterre, de Normandie, d'Iber- « nie, etc., en latin, fait imprimer par Campdenus.
7. — « Autre Histoire de Normandie, par les antiens « auteurs, en latin, faict imprimer par le sieur « Duchesne.
8. — « Autre Histoire de Normandie, par Gabriel « Dumoulin, curé de Maneval.
9. — « Quatre volumes de l'Histoire de France, de « Duplex.
10. — « Quatre volumes de M. de Thou, en latin.
11. — « Les Tableaux de Philostrate, en françois.
12. — « Conférence des ordonnances royaux, par Pierre « Gennevois.
13. — « Deux thomes des Ordonnances royaux, par An- « thoine Fantanon (Fontanon),

14. — « Chopin, du Domaine.
15. — « Coustume de Normandie, commentée par Bé-
« rault.
16. — « République, de Bodin.
17. — « Lettres du cardinal Dossat.
18. — « Ordonnances royaux de la Juridiction sur le
« faict des Marchands et Eschevinage de Paris.
19. — « Deux thomes de Tite-Live, en françois, de la
« traduction de Jean Hamelin.
20. — « Œuvres du Bertas (de Du Bartas).
21. — « Œuvres de S. Bernard, en françois.
22. — « Œuvres de Sénèque, en françois, traduicts par
« Calvet.
23. — « Réplique de Duperron.
24. — « Histoire de Henry Quatre, de Mathieu.
25. — « Histoire de Louis Unze, dudit auteur.
26. — « Généalogie et Lauriers des comptes (comtes)
« de Nassau.
27. — « Abrégé de l'Histoire Françoise.
28. — « Un grand Athlas [1].

Cette nomenclature, malgré sa déplorable sécheresse et ses nombreuses inexactitudes, nous servira de base pour reconstituer la Bibliothèque des Échevins, telle qu'elle existait à une époque reculée. Je vais reprendre un à un les articles dont elle se compose, et grouper autour de chacun d'eux les documents qui doivent le développer et l'éclaircir. J'offrirai ainsi aux savants, les éléments d'un catalogue raisonné, que quelqu'un d'entre eux ne manquera pas d'entreprendre.

Nous examinerons d'abord les *Manuscrits* qui forment la partie vraiment intéressante de cette collection. Mais,

[1] Reg. des Délibérations, 5 octobre 1647, 224 v.

comme nous allons en retrouver le plus grand nombre à la Bibliothèque royale, il ne sera peut-être pas mal que l'on sache, dès à présent, comment ils y sont arrivés. L'extrait suivant va nous apprendre dans quelles circonstances la Bibliothèque des Échevins en fut dépossédée.

On lit dans la délibération du 28 janvier 1682, à la suite de quelques autres articles :

« Après quoy ledit sieur Dufour a remonstré à la Com-
« pagnie, que M. Pellot, premier président au Parle-
« ment[1], estoit venu ces jours derniers en l'Hostel-de-
« Ville, et avoit demandé à entrer dans le chartrier,
« pour voir plusieurs livres qui y estoient, notamment
« ceux qui avoient esté veus par le R. père Comire, jé-
« suitte[2], qui leur avoit fait connoistre que Monsieur Col-
« bert, ministre d'Estat, faisoit une bibliothèque, ce qu'es-
« tant venu à la connoissance de plusieurs maisons
« religieuses, chacun s'empressoit de lui envoyer ce qui
« estoit de plus rare dans leurs bibliothèques, et que la
« ville ayant tous les jours besoin de sa protection, elle
« ne se pouvoit dispenser de luy envoyer ceux que Mon-
« sieur le premier président demandoit de sa part, et
« leur avoit dit d'en parler à la première assemblée, pour
« avoir pouvoir, si la Compagnie le jugeoit à propos,
« d'en faire un présent, au nom de la ville, à Monsieur
« Colbert.

« L'affaire mise en délibération, il a esté arresté que
« l'on feroit porter à la maison de Monsieur le premier
« président, les livres cy-après nommés, savoir : — 1 une

[1] Claude Pellot, que la *Biographie Universelle* écrit *Plot*, fut premier président du Parlement de Normandie, de 1670 à 1685.

[2] Le père Commire paraît être venu assez souvent à Rouen ; il y prononça un discours au collège des Jésuites.

« antienne *Bible;* — 2 *Bocasse*, en deux tômes; — 3 *Valère*
« *Maxime*, — 4 l'*Histoire grecque* dite *Beau-car-chardine*,
« — 5 *Saint-Augin* (sic), sur le traité de *La Cité de Dieu*,
« — 6 l'*Histoire romaine*, par Saluste, — 7 le *Régime des*
« *Princes*, — 8 la *Conqueste de Jérusalem*, — 9 deux an-
« tiennes *Histoires de France*, — 10 et une autre *Histoire*
« *de Charles sixiesme*, lesquels livres seront présentés à
« Monsieur Colbert, au nom de la ville [1]. »

La spoliation est flagrante, quelque ingénieuse que soit la précaution dont son auteur s'est servi pour la déguiser.

Claude Pellot s'était allié au grand Colbert, en épousant la sœur de Michel Colbert, abbé général des Prémontrés. Il est évident qu'il profita de la faiblesse ou de l'indifférence des Échevins, pour leur arracher un cadeau précieux dont il se fit honneur auprès de son puissant cousin. Il y avait en même temps, à Rouen, un fils de l'illustre ministre, Jacques-Nicolas, coadjuteur de Rouxel de Médavy, auquel il succéda comme archevêque, en 1691; mais rien n'autorise à l'accuser de complicité dans cette affaire.

Ce n'était pas la première fois que Claude Pellot trouvait le moyen de flatter, sans se mettre en frais, le goût de son parent pour les livres. Déjà, en 1676, il lui avait expédié un choix des manuscrits du conseiller de Mareste d'Alge [2], et il est très probable que, à la faveur de l'influence que lui donnaient, sur ce bibliophile, sa supériorité

[1] Reg. des Délib., 217 v.

[2] *Catalogue des Livres imprimez de la Bibliothèque du Roy.—Mémoire historique*, page LXXIV. — De Mareste d'Alge, conseiller au Parlement de Rouen, avait une très belle collection de manuscrits. La Bibliothèque de Rouen en possède plusieurs. Ils lui sont venus par l'abbaye de Fécamp, qui les tenait elle-même d'un de ses moines, parent, peut-être frère, du conseiller, et héritier de ses livres.

hiérarchique et son grand crédit, il se les était procurés par le même expédient dont il usa plus tard pour obtenir ceux de la ville [1].

Quant au jésuite Commire, ce n'est qu'un agent subalterne, chargé par le premier président d'explorer adroitement les manuscrits, objets de sa convoitise, et de lui

[1] Ce ne fut pas seulement la Bibliothèque de la ville de Rouen que les parents de Colbert mirent à contribution dans notre province. M. Bréauté, dans son catalogue de la Bibliothèque de Louviers (p. 364), cite, à propos d'une *Bible* de l'abbaye de Bon-Port, la note suivante :

« Après la table, et sur une feuille de papier ajoutée, on trouve :
« 1° Catalogue des livres manuscrits de l'abbaye de Bon-Port : qui furent remis à la réquisition de Monsieur de Colbert, minis-
« tre, dans sa bibliothèque, le douze may, mil six cent quatre-
« vingt-trois.
« 2° État des livres qui ont été donnés en échange des manu-
« scrits cy-dessus, par M. de Colbert, le may 1683. »

La première liste se compose de *soixante-dix-huit* manuscrits, et la seconde de *quatorze* ouvrages imprimés, des plus communs.

Cette manière expéditive et économique de se procurer des livres, ne saurait être imputée au grand Colbert. On ne peut hésiter à attribuer à son fils Louis, abbé de Bon-Port, de 1681 à 1693, la *réquisition* et l'*échange*, dont un moine a conservé le souvenir.

* L'abbaye de Foucarmont avait été plus heureuse, en 1682. Casimir Oudin dit (*Commentarii de Scriptoribus ecclesiasticis*, I, col. 1699), à propos des œuvres d'Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry :

« Quæ omnia vidi comprehensa duobus ingentibus tomis in-folio,
« in bibliotheca Fulcardi montis, ordinis Cisterciensis, in episcopatu
« Rothomagensi, qui in ditissimam bibliothecam Colbertinam
« transierunt. »

Ce dernier mot est fort vague et pourrait faire naître des soupçons, mais les auteurs du *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roy* (p. LXXIV), disent positivement que les manuscrits de Foucarmont furent achetés par le ministre.

Notons qu'ils portent à *quatre-vingt-trois* (ibid.), le nombre des manuscrits de Bon Port. Cette différence vient sans aucun doute de

dénoncer ceux qu'il jugerait dignes de figurer dans la splendide collection à laquelle ils étaient destinés.

Voilà donc les plus beaux de ces chefs-d'œuvre de calligraphie que nos Échevins avaient rassemblés avec tant de soin, et gardés précieusement pendant plusieurs siècles, escamotés au profit de la Bibliothèque Colbert, dont ils partageront désormais les vicissitudes.

Je n'ai plus qu'à rappeler ce que tout le monde sait. A la mort du grand Colbert, en 1690, sa Bibliothèque passa dans les mains du Coadjuteur, qui l'enrichit encore; et, quand celui-ci mourut, en 1707, elle revint au fils du marquis de Seignelay. Ce fut ce dernier qui, en dépit de ses goûts littéraires, se décida à aliéner cet inappréciable héritage. Après avoir vendu à l'encan, en 1723, les livres imprimés, il traita directement des manuscrits avec le Roi, qui les lui paya cent mille écus; la Bibliothèque royale en prit possession les 11 et 12 septembre 1732[1].

A présent que l'on sait comment j'ai été mis sur la trace de ces richesses que nous avons perdues, je reviens à la

ce qu'ils donnent le nombre des volumes, tandis que le catalogue cité par M. Bréauté ne donne que celui des ouvrages.

Comme il faut être juste avant tout, je dirai que, si les actes que l'on reproche aux parents de Colbert sont blâmables, les circonstances et les événements les ont en quelque sorte justifiés. Il est certain que, dans un grand nombre de couvents, la honteuse incurie des moines laissait leurs livres les plus précieux se détériorer et périr. On cite une abbaye, par exemple, dans laquelle les manuscrits furent abandonnés, tout ouverts, dans la pièce où ils étaient déposés, après qu'on en eut fait un poulailler. Le pillage des couvents, au moment de la révolution, barbarie plus excusable, d'ailleurs, que celle des moines, acheva ce que ceux-ci avaient commencé. Ainsi, la Bibliothèque Colbert a sauvé de ces deux causes de destruction une foule de livres d'un grand prix, qui seraient anéantis ou dispersés.

[1] *Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothèque du Roy. — Mémoire historique.*

modeste collection qui nous occupe, et je reprends l'inventaire de 1647.

N° 1.

« La Cité de Dieu, de saint Augustin, translatée en « françois, manuscript en vellin. »

Ce manuscrit figure dans la liste des livres donnés à Colbert (n° 5), et on le retrouve, en effet, à la Bibliothèque royale, sous le n° 6715-2-3, fonds Colbert, anciens n°s 265-266 [1].

Description : Deux volumes in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du commencement du xve siècle, reliure de maroquin rouge aux armes de Colbert.

Le premier volume contient les dix premiers livres. Le prologue du *translateur* est précédé d'une vignette de présentation de largeur de colonne. En tête du premier livre, est une belle miniature, occupant les deux tiers de la page, qui est entourée d'un large encadrement. La grande initiale, à petits ornements or et couleur, est d'une grande délicatesse. Les neuf autres livres sont ornés de vignettes de la même dimension que celle du prologue.

Le 11e livre, qui commence le second volume, a une grande miniature comme celle du premier, et les onze autres, des vignettes comme celle du prologue.

[1] Je ne puis parler des manuscrits que j'ai trouvés à la Bibliothèque royale, avant d'avoir adressé les plus vifs remercîments à un homme dont tous ceux qui ont à travailler dans cet immense dépôt, apprécient chaque jour la vaste érudition et l'infatigable complaisance. On devine que je veux parler de M. Lacabane. Avec un pareil guide, mes recherches ont été faciles, et je ne saurais dire tout ce que je lui dois, non seulement pour les services qu'il m'a rendus, mais encore pour la bonne grâce et l'empressement qu'il a mis à me les rendre, et qui en ont doublé le prix.

Les initiales, en or, à filigranes de couleur, sont très fines.

M. Paulin Paris, dans son grand travail sur les *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, ouvrage qui m'a été si utile, et que j'aurai si souvent occasion de citer, dit à propos de ce manuscrit : « Ces deux beaux volumes n'en formoient qu'un autrefois[1]. » Cette opinion me paraît ne pas être tout-à-fait justifiée par la disposition du manuscrit. La grande miniature du 11e livre, qui rappelle absolument celle du premier, semble annoncer le commencement d'un second volume.

A la fin de ce second volume, sur le feuillet de garde, on lit l'inscription suivante, en écriture du xve siècle : [2]
« Ce livre fu à Jehan Marcel, et l'a achesté de maistre « Estienne Gaultier, et luy couste en premier achat quatre « vins et dis sallus d'or, et l'a donné à cest hostel. »

Et plus bas : « Keryell. »

Cette inscription ne pouvait avoir aucune signification pour M. Paulin Paris; mais elle en a pour moi une parfaitement claire, car j'y trouve la preuve évidente que c'est bien là le manuscrit qui nous a appartenu.

Jehan Marcel était un riche changeur de Rouen, qui a donné à la ville plusieurs témoignages d'affection et de dévouement. J'ai raconté ailleurs que, en 1449, lorsque Rouen sortit ruiné des mains des Anglais, ce fut lui qui prêta aux Échevins 300 saluts d'or, pour leurs besoins les plus pressants. Ce fut encore Jehan Marcel qui, en 1454, lorsqu'on représenta sur le Marché-aux-Veaux, où il demeurait, le *Mystère de Sainte Catherine*, ouvrit son hôtel aux officiers de la ville, afin qu'ils pussent jouir à

[1] I, 27.

[2] L'imprimeur de M. Paulin Paris (I, 27) a placé, par distraction, cette inscription à la fin du premier volume.

leur aise de ce curieux spectacle[1]. Enfin, et ceci est plus significatif, nous le retrouverons plus tard envoyant un autre livre à la Bibliothèque des Échevins, comme souvenir de son attachement, après qu'il eut quitté Rouen pour aller habiter Paris[2].

Ces rapprochements me paraissent concluants, et l'expression *à cest hostel*, qui ne peut s'appliquer qu'à un *Hôtel-de-Ville*, leur donne une nouvelle force.

L'époque à laquelle Jehan Marcel aurait donné à la ville *La Cité de Dieu*, est suffisamment indiquée par la stipulation en saluts d'or, qui nous permet de fixer avec certitude la date de ce don entre les années 1420 et 1449. Le nom anglais de *Keryell* ne peut aussi se placer qu'entre ces deux dates, qui marquent le commencement et la fin de la domination anglaise à Rouen.

Un échange de monnaies, de 1451, que j'ai cité dans un autre travail, précisément à propos du remboursement des 300 saluts d'or que Jehan Marcel avait prêtés à la ville, fixe la valeur du salut d'or à 32 sous 3 deniers obole[3]; ainsi, 90 saluts valaient, de compte rond, 145 livres, ce qui donne 4,782 fr. de notre monnaie, pour le prix du manuscrit de *La Cité de Dieu*[4].

N° 2.

« Un grand manuscript en vellin, des Cent Nouvelles, de Boccace, aussy en François. »

Ce manuscrit donné à Colbert (n° 2), porte à la Bibliothèque royale la marque 6798-3, fonds Colbert, ancien n° 257.

[1] *Épisodes de l'Histoire de Rouen*, passim.

[2] Voir la notice n° 21, sur les *Décrétales*.

[3] *Épisodes de l'Histoire de Rouen*, 44.

[4] Tous mes calculs monétaires sont basés sur les tables de M. C. Leber.

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du commencement du xve siècle, reliûre de maroquin rouge aux armes royales.

En tête du prologue du traducteur est une grande et belle miniature représentant à gauche une rue de Florence, un intérieur d'église et un cimetière; à droite, la campagne et les personnages du *Décaméron* assis dans un bosquet autour d'une fontaine. — Bel encadrement avec les armoiries de Rouen, de Normandie et de France.

Le prologue de Boccace est précédé d'une miniature en deux compartiments. Dans l'un le traducteur est occupé à son travail [1]; dans l'autre il présente son livre au duc de Berry. — Demi-encadrement.

Au commencement de chaque journée, grandes lettres de couleur sur or, avec demi-encadrement. — Initiales à antennes marginales. — 296 feuillets écrits.

Pour celui-ci pas le moindre doute. Les trois écussons de Rouen, de Normandie et de France, qui ornent la première vignette, sont un signe de propriété auquel nous ne pouvons pas nous tromper.

M. Paulin Paris a cependant hésité sur le sens de ces trois armoiries.

« Ce manuscrit, dit-il, avoit d'abord appartenu à la

[1] M. Paulin Paris (1, 244) décrit ainsi le sujet de la première partie de cette miniature : après avoir expliqué que Laurent de Premierfait, ne sachant pas le florentin, s'associa un cordelier qui lui traduisit l'ouvrage en latin, et que ce fut sur cette traduction latine qu'il fit sa traduction française, le savant bibliographe ajoute : « Dans la seconde vignette de notre manuscrit, on voit les deux traducteurs appuyés sur les deux revers parallèles du même pupitre. Antoine (le cordelier) écrit dans un livre placé au-dessous d'un autre livre; Laurent semble avoir seulement, devant les yeux, le registre qu'il remplit. Ainsi la double traduction aura-t-elle été faite, chaque phrase francoise rédigée un instant après la phrase latine correspondante. »

ville de Rouen, ou peut-être au duc de Betford, comme le donne à croire trois écus peints sur la première vignette : le premier, de gueule aux deux léopards d'or, qui est de Normandie ; le second d'azur aux trois fleurs de lys d'or ; le troisième de gueule à l'agneau pascal d'argent, au chef cousu de France. — Et, comme la seconde miniature représente la personne et les armes de Jean, duc de Berry, on doit croire que cet exemplaire, après avoir été placé dans la bibliothèque de ce somptueux amateur, fut confisqué par le duc de Betford, et de Rouen, où il aura été déposé, qu'il sera passé dans le commerce, puis enfin dans le cabinet de Colbert [1]. »

S'il n'était pas trop téméraire à moi d'oser contredire un éminent bibliographe, devant le rare savoir et la sagacité duquel je dois m'incliner profondément, je me permettrais, sur ce passage, quelques observations.

Il me semble, 1° que si cet exemplaire des *Cent Nouvelles* eût appartenu au duc de Berry, avant de passer dans les mains du duc de Betford, l'effigie et les armes de son premier propriétaire se seraient trouvées en tête du manuscrit, et non pas à la seconde vignette ;

2° Que les trois écussons de France, de Normandie et de Rouen ne peuvent pas donner à croire que les *Cent Nouvelles* aient appartenu au duc de Betford, qui n'y eût pas fait mettre les armes de France sans les accoler aux armes d'Angleterre, et qui, surtout, n'eût pas manqué d'y faire mettre ses propres armoiries.

Je suis positivement sûr, 1° que les trois écussons étaient la marque distinctive de la ville de Rouen, particulièrement au xve siècle, époque à laquelle on les retrouve sur ses monuments, sur ses chartes, et sur plusieurs autres de ses manuscrits ;

2° Que les *Cent Nouvelles* n'ont pas été dans le com-

[1] I, 238.

merce, puisque la liste des livres donnés à Colbert prouve qu'elles ont passé directement, de la Bibliothèque des Échevins, dans celle du grand ministre.

Conclusion : il est donc certain que le manuscrit du livre de Boccace a été exécuté pour la ville de Rouen. Seulement, le copiste, après avoir placé en tête les trois écussons qu'elle mettait partout, a copié les vignettes de l'exemplaire qui lui servait de modèle, et, entre autres, celle qui reproduit l'effigie et les armes du prince à qui ce livre a été dédié par Laurent de Premierfait, son traducteur.

N° 3.

« Un autre grand Manuscript en vellin, dudit auteur, « des HOMMES ET FEMMES ILLUSTRES, en françois. »

Ce manuscrit doit être celui qui porte, à la Bibliothèque royale, le n° 6,799-3, fonds Colbert, ancien n° 256.

Voici mes raisons : Colbert n'avait, d'après le catalogue de Montfaucon, que deux exemplaires des *Hommes illustres*, sous les n°s 256 et 532. Ce dernier contient une note autographe de Baluze, de laquelle il résulte qu'il a appartenu à ce savant, et qu'il venait du château de Taillebourg[1]. A moins donc de supposer que Colbert se fût défait de celui que Claude Pellot nous avait pris, et cela n'est pas probable, car le père Commire avait eu bien soin de ne choisir que ce qui en valait la peine, le manuscrit n° 256 est bien le nôtre.

Comment ce volume était-il devenu la propriété de la ville de Rouen ?

Je puis répondre à cette question par une conjecture dont on appréciera la valeur : après l'*explicit* du manu-

[1] Paulin Paris, II, 234.

scrit, on lit ces mots que M. Paulin Paris est parvenu à faire revivre, et qui surchargent une autre signature grattée [1] : *C'est à moy Gautier*. Or, si l'on veut se reporter à la notice sur *La Cité de Dieu*, on verra que cet exemplaire avait été acheté par Jehan Marcel à *Estienne Gaultier*, et qu'il y a analogie de nom et de temps, entre l'inscription de *La Cité de Dieu* et la signature des *Hommes illustres*.

Ne peut-on pas supposer que ce *Gaultier* ou *Gautier* [2] était un brocanteur de manuscrits de Rouen, qui, après avoir acquis le livre des *Hommes illustres*, et avoir fait disparaître le nom de l'ancien propriétaire, pour y substituer le sien, l'aurait vendu aux Échevins de la ville de Rouen ?

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du commencement du xve siècle, reliûre de maroquin rouge aux armes royales.

En tête du premier livre est une grande miniature à quatre compartiments : dans le premier, un Pape ; dans le second, un Roi; dans le troisième, Laurent de Premierfait présentant son livre au duc de Berry ; dans le quatrième, des Artisans et des Laboureurs.—Bel encadrement. Magnifique initiale de couleur.

Chacun des autres livres est orné d'une jolie petite vignette, d'une belle initiale et d'un demi-encadrement. Ces vignettes sont au nombre de huit ; la première représente *Adam et Ève*, et la dernière *la mort de Brunehaut*.

[1] I, 247. M. Paulin Paris pensait d'abord que cette première signature était celle de *Jehan* duc de Berry, qu'il avait cru possesseur de cet exemplaire ; mais il est revenu sur cette opinion, et a trouvé plus tard le manuscrit des *Hommes Illustres*, qui a véritablement appartenu au duc de Berry.

[2] On sait quelle était la capricieuse variété de l'orthographe à cette époque. Il arrive souvent que l'on trouve dans la même page, le même nom, écrit par la même personne, de deux ou trois manières différentes. Ici *Gaultier* est une signature autographe, et *Gautier* une transcription faite par le greffier de la ville.

Initiales petites et fort simples, en or, avec filigranes de couleur.

Si les amateurs désiraient savoir ce que coûtait un manuscrit du livre de Boccace au xve siècle, je puis satisfaire leur curiosité :

« Memore que par advis et délibération euz par Messei-
« gneurs les Conseillers et autres, puis nagnères [a] esté
« donné un livre tout noef et tout prest escript, en par-
« chemin, ystorié et enluminé, nommé *le Livre de Bo-*
« *casse*, à monseigneur de Congressault Manypeny,
« chevalier, du conseil du Roy notre seigneur, eu par
« eulx considéracion à plusieurs services par lui fais à
« cestedicte ville. Lequel livre ainsi tout prest, a consté
« xlj l. x s., monnoye à xxvij s. vj d. par escu, de
« nouvel cryé à ce pris. » [1]

Le *Livre de Boccace* ne peut être que celui des *Hommes illustres*, qui avait une grande vogue à cette époque, et que la ville devait offrir de préférence aux *Cent Nouvelles*; à un conseiller du Roi [2].

Notons, comme point de comparaison, que l'exemplaire du duc de Berry fut estimé 80 livres parisis qui valaient 100 livres tournois [3]. Il est vrai que c'était plus d'un demi-siècle auparavant.—41 livres 10 sous équivalent à 1,369 f. 50 c. de notre monnaie.

[1] Reg. des Délib., 30 avril 1471, 273 v. — Ordonnance de Louis XI, du 4 janvier 1470.

[2] Cependant, on voit dans l'excellente *Notice sur la Tour de l'Horloge d'Évreux*, de M. A. Chassant, (p. 20) que, en 1481, la ville d'Évreux offrit un exemplaire du *Décaméron* au prévôt de l'Hôtel du Roi.

M. Deville me communique une note de laquelle il résulte que, au mois d'avril 1483, Jean du Bec, trésorier du chapitre, donnait un *Boccace* pour la *Librairie* des chanoines; cette note ne dit pas que ce Boccace fût complet, mais elle ne dit pas le contraire.

[3] *Inventaire des livres du duc de Berry* — *Bibliothèque protypographique*, 98-99.

N° 4.

« Un autre Manuscript aussy en vellin, de VALÈRE « LE GRAND, en françois. »

Donné à Colbert (N° 3). — La Bibliothèque Colbert a deux manuscrits de Valère Maxime, sous les N°s 131 et 253. Rien n'a pu m'indiquer lequel des deux était le nôtre.

N° 5.

« LA BIBLE, en françois, commentée par les sco- « lastiques. »

Donné à Colbert (N° 1). — Le catalogue de Montfaucon ne fait mention d'aucune *Bible* en français. Le temps m'a manqué pour vérifier les innombrables *Bibles* de la Bibliothèque royale.

N° 6.

« BOUCCARDIN, en françois. »

Si je puis parler de ce manuscrit, ce n'est certainement ni à l'érudition ni à l'intelligence des greffiers de la ville que j'en suis redevable. Le nom de *Bouccardin*, qui lui est attribué dans l'inventaire de 1647, était bien fait pour me dérouter, et celui de *Beau-cur-chardine*, que lui donne, en trois mots parfaitement distincts, le rédacteur de la note de 1682, n'était guère de nature à me remettre sur la voie[1].

[1] Le père Lelong le nomme *Boucardière*.

On n'apprendra pas sans étonnement que ces deux dénominations baroques sont là pour *Bourgachardière*, sobriquet, assez étrange d'ailleurs, que ce livre doit au nom de son auteur, le seigneur de *Bourgachard*. On voit qu'il s'agit de la *Chronique de Jean de Courcy*.

Ce manuscrit, dont M. Paulin Paris n'a pas encore parlé, est un des plus somptueux que possède la Bibliothèque royale, et sa description ne peut laisser aucun doute sur son origine.

C'est un fort volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du milieu du xve siècle, reliûre de maroquin rouge aux armes royales. Il est coté n° 8347-6-6, fonds Colbert, ancien n° 92.

La belle miniature qui précède le prologue est entourée d'un riche encadrement en médaillons sur fond d'ornements. Les écussons des quatre coins sont aux armes de France; dans le bas, au milieu, sont celles du Dauphin, et au-dessous celles de Rouen. Des deux côtés, les médaillons portent alternativement les armes de Rouen et celles de Normandie. Enfin, les armoiries de notre province se voient encore dans la lettre L qui commence le livre. L'entre-colonne est orné d'un philactère, sur lequel est écrite la devise : *Agnus dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis.*—Cette première miniature représente, dans le haut, l'auteur à genoux devant la sainte Trinité, placée au milieu d'une gloire rayonnante. Plus bas, est l'arche de Noé après le déluge : la famille du patriarche et les animaux de la création en sortent pour se répandre sur la terre. Au-dessous, les hommes commencent à fonder des villes. — Dans cette peinture, comme dans toutes les autres, les sujets, et les noms des lieux et des personnages, sont inscrits en belle gothique d'or, sur le fond de la vignette. — Malheureusement cette première page a beaucoup souffert.

Le premier livre commence au recto du troisième feuillet par un P magnifique, dans lequel sont deux jolis petits écussons portant, l'un les armes de Rouen, l'autre les armes de Normandie. — Encadrement et entre-colonne avec les mêmes armoiries et les armes de France.

La miniature du second livre représente Hélayne et Paris arrivant à Troyes, et Priam qui vient au-devant d'eux. On aperçoit, dans le lointain, le château Elayn (Hélène) et le temple de Vénus. — Encadrement chargé d'écussons aux armes de Rouen, de Normandie, de France et du Dauphin, sur un fond d'ornements délicieux, de fleurs, d'enroulements et d'oiseaux. —Entre-colonne avec le philactère et la devise.

Le sujet de la miniature du troisième livre est la fondation de plusieurs villes qui sont indiquées par ces inscriptions : Les Troyens=Venise. — Les Troyens=Sycambre. — Cartage=Dido. — Rome=Romulus. — Même genre d'encadrement, même magnificence ; on y remarque les armes de France, soutenues par deux cerfs ailés, pareils à ceux qui décoraient la grande porte du Palais de Justice de Rouen, et que l'on conserve au Musée d'Antiquités [1]. — Entre-colonne à philactère avec la devise. — Ce livre commence par un C aux armes de Rouen.

Le quatrième livre a un encadrement sans armoiries, et n'a pas de miniature.

Au cinquième livre, grande miniature comme les précédentes, divisée en deux compartiments, par un délicieux monument gothique : 1° La Fortune=Alixandre. Allusion à l'inconstance de la Fortune. Alexandre, au comble de la gloire et de la puissance, est au haut de la roue, puis il arrive au bas, abattu et découronné ; 2° La Fortune fait boire, dans des vases d'or, aux hommes de toutes les con-

[1] Ces cerfs ailés se retrouvent encore, soutenant les armes de France, dans les ornements des fenêtres du Palais de Justice.

ditions qui viennent l'invoquer, le poison de ses faveurs qui les tue. Dix personnages. — Encadrement aux quatre écussons. — Le philactère avec la devise entoure, de ses enroulements, l'écusson aux armes de Rouen, placé au bas de la page.

Le premier feuillet du sixième livre a disparu. Une légère maculature imprimée sur la page suivante, atteste l'existence de la miniature enlevée.

Les tables qui précèdent chaque livre sont ornées de beaux encadrements aux quatre écussons. Enfin, toutes les initiales, à antennes marginales, portent alternativement les armoiries de Rouen et celles de Normandie.

Je n'ai pu donner qu'une faible idée de la beauté de ce manuscrit. Il me serait impossible de décrire la richesse, l'élégance et la variété des encadrements qui portent l'éclatant témoignage de son origine. Les quatre écussons, motifs principaux de leurs ornements, y sont jetés avec profusion dans des médaillons dont la forme et la disposition varient à chaque miniature, et attestent, de la part de l'artiste, une pureté de goût irréprochable. Je ne crois pas que le xve siècle ait rien produit de plus admirable.

Le manuscrit de *la Bourgachardière* a été exécuté pour la ville de Rouen ; cela est déjà indubitable, mais nos registres nous en fournissent encore une preuve. J'y lis, à la date du mois de juillet 1457 :

« Mémoire que il a esté marchandé avec Louys de « Bavent, parcheminier, pour fournir plusieurs kayers « de parchemin de vellin, à huit feulles le kaier, pour « faire le livre de *la Boucachardière*, pour la ville, par « viij s. t. [12 fr.] chacun kaier.

« Item, le ij^e jour de juillet iiij lvij, par Messeigneurs, « marchandé fu chiez Raoulet Bellefosse, de escripre ledit

« livre de *la Boucachardière*, par xix s. iij d. t. [28 f. « 60 c.] chacun cayer, et pour le faire régler de roze [1]. »

Le manuscrit se compose de 53 cahiers, dont 51 cahiers et demi écrits. Ainsi, il a coûté pour le parchemin, 21 livres 4 sous [636 fr.], et pour la transcription, 29 livres 1 sou 4 deniers obole [1,471 fr. 60 c.]; total 70 livres 5 sous 4 deniers obole, soit : 2,107 francs 60 centimes.

N° 7.

« De Lyra super Psalmos. »

Nous n'avons pas besoin de voyager pour courir après ce manuscrit. Il n'a pas quitté la ville, et est passé, en 1818, avec deux autres, des Archives où il était resté, dans la Bibliothèque où nous le retrouvons sous la marque A-91.

Malheureusement, ce volume n'a rien de la splendeur de celui qui le précède. C'est un in-folio parvo, sur velin, à deux colonnes, du commencement du xve siècle, sans titre ni vignettes, et qui n'a pour tout ornement que des initiales fort médiocres. Sa reliure, qui est ancienne, se compose d'une double couverture de peau mégissé à clous saillants. Il était enchaîné.

Le titre *De Lyra super Psalmos,* est de la façon du scribe qui a transcrit l'inventaire de 1647. Il s'était bien gardé de le lire, et j'en ai fait autant. Mais M. A. Pottier [2], qui l'a lu, a reconnu que Nicolas de Lyre était tout-à-fait étranger à ces commentaires, qui sont ceux de Pierre Lom-

[1] Reg. des Délib., 129 r.

[2] Je ne puis passer sous silence le précieux concours que m'a prêté mon ami M. A. Pottier. Je n'ai qu'un mot à dire, c'est que je n'aurais jamais eu la témérité d'entreprendre un travail qu'il eût si bien fait lui-même, s'il ne m'avait pas été permis d'offrir à mes lecteurs ses encouragements pour excuse et ses conseils pour garantie.

bard. Question profondément indifférente d'ailleurs : que les commentaires soient de Pierre Lombard ou de Nicolas de Lyre, nous n'en avons pas moins là un manuscrit fort insignifiant, et c'est à cela, sans doute, que nous devons de l'avoir conservé.

N° 8.

« L'Histoire romaine, de Suétone, en françois. »

L'inventaire de 1647 attribue cette *Histoire romaine* à Suétone ; la liste des livres donnés à Colbert (n° 6) lui assigne pour auteur Salluste ; ils ont tous deux raison, et, si quelqu'un la mettait sur le compte de Lucain, il aurait raison encore. En effet, le véritable titre de ce manuscrit est : *Histoire de César, d'après Lucain, Salluste et Suétone*[1].

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, écriture du commencement du XIVe siècle, reliure de maroquin rouge, aux armes royales. Bibliothèque royale, n° 6,918-2-2, fonds Colbert, ancien n° 301.

Ici, je n'ai rien de mieux à faire que de laisser parler M. Paulin Paris : c'est, pour mes lecteurs, une bonne fortune qu'ils regretteront de ne pas voir se renouveler plus souvent :

« Ce bel exemplaire est un des plus anciens qui nous soient restés de la compilation anonyme des historiens de César. Les miniatures[2] en sont d'un style précieux, malgré leur grossièreté ; l'écriture en est excellente. Le volume a, d'ailleurs, cela de particulier qu'il est numéroté de la main de l'ancien copiste, en chiffres arabes, par pages

[1] Paulin Paris, II, 312.

[2] Il y en a quinze.

et non par feuillets. Je ne connois pas d'autre exemple aussi ancien de *pagination*. Le texte historique se compose de 665 pages. A la suite est une table fort étendue de toutes les matières. Elle embrasse plus de la quatrième partie de tout le volume, et les renvois aux numéros des pages attestent que ces numéros et le texte ont été exécutés en même temps.

« Dans la vignette de la première page, on trouve un écu de *France*, *bordé de gueule au lambel de quatre pendans* qui est d'Artois, *parti de France à la bordure de gueule*, qui est Valois. C'est l'écu de Jeanne de Valois, fille de Charles de France, comte de Valois, et arrière-petit-fils de saint Louis. Jeanne de Valois avoit épousé, en 1318, Robert, comte d'Artois, troisième du nom, mort en 1343. La bordure de sable qui charge accidentellement ici les armoiries de ce prince, peut nous faire croire que l'écu fut peint après sa mort. Mais, dans ce cas, la copie du manuscrit auroit été exécutée long-temps auparavant.

« Ce livre passa ensuite aux mains de Louis de Harcourt, d'abord évêque de Beziers, puis archevêque de Narbonne, puis patriarche de Jérusalem. C'est là ce que prouve la double mention suivante, écrite sur le verso de la seconde feuille de garde du commencement :

« Hic liber est reverendissimi in Christo patris et do-
« mini Ludovici de Haricuria, quondam Biterrensis epis-
« copi, mox Narbonnensis archipresulis, nunc autem
« patriarchæ Hierosolomitani, episcopi Bajocensis, nec
« non administratoris cenobii Beate Marie de Lira, Ebroi-
« censis diocesis.

« Ce livre fut donné à la ville de Rouen par mon dit
« seigneur le patriarche, en l'an mil iiiᶜ lxxv, et baille
« par les mains de sire Nicolas Poillevillain, lors rece-
« veur de ladite ville [1]. »

[1] II, 312-313.

Je n'ai à ajouter à ces détails qu'une circonstance qui appartient à l'histoire intime de Rouen. C'est que Louis de Harcourt, en offrant ce don à notre ville, lui rendait une gracieuseté qu'il en avait reçue plusieurs années auparavant. Au moment où il fut appelé en même temps à l'évêché de Bayeux et au patriarchat de Jérusalem, les Échevins, à qui il avait rendu de nombreux services, lui présentèrent, le 24 février 1460, en le félicitant de ce double avènement, « une grande couppe double vermeil « dorée, pesant 10 marcs 6 onces [1]. »

N° 9.

« Un Missel. »

Je ne sais ce qu'est devenu ce manuscrit.

N° 10.

« La Conqueste de la Terre sainte par Godefroy « de Bouillon. »

Donné à Colbert (n° 8).—Les exemplaires de Guillaume de Tyr, de la Bibliothèque Colbert, n'offrent aucun signe auquel j'aie pu reconnaître celui de la ville.

N° 11.

« Histoire de France, depuis le commencement de « la monarchie jusqu'a Charles VI. »

L'*Histoire de France* dont nous nous occupons en ce moment, et qui n'est autre, sans aucun doute, que les

[1] *Episodes de l'Histoire de Rouen*, 50.

Chroniques de Saint-Denis, est comprise dans la liste des livres donnés à Colbert, sous le n° 9, et sous ce titre collectif : *Deux anciennes Histoires de France*; l'autre est l'*Histoire de France* de Froissard, que nous retrouvons au n° 13 de l'inventaire de 1647. Cet inventaire donne encore, au n° 17, une *autre Histoire de France* qui figure dans la liste sous le n° 10, et sous ce titre : *Histoire de Charles VI*, et qui est évidemment la continuation des *Chroniques de Saint-Denis*. Ainsi, la Bibliothèque des Échevins possédait : 1° les *Chroniques de Saint-Denis*; 2° la *Continuation d'après l'Anonyme*, ou peut-être l'*Anonyme* lui-même ; 3° la *Chronique de Froissard*.

Ces trois ouvrages ont été donnés à Colbert, et sont certainement à la Bibliothèque royale, mais j'ai pu m'assurer que les exemplaires ne portent aucune trace de leur provenance.

Ce petit article comprend ainsi les n°s 11, 13 et 17 de l'inventaire; et, pour les deux derniers, je n'aurai qu'à renvoyer à celui-ci.

N° 12.

« L'Étrif entre Vertu et Fortune. »

Le sort de ce manuscrit m'est tout-à-fait inconnu. Quoiqu'il ne soit pas sur la liste des livres donnés à Colbert, j'ai pensé qu'il pourrait cependant en avoir fait partie, et se trouver à la Bibliothèque royale, circonstance qui va se présenter tout à l'heure, à propos de l'un des plus beaux de ceux dont j'ai encore à parler. Mais, malgré la bienveillante assistance que m'a prêtée M. Paulin Paris, il m'a été impossible de reconnaître notre exemplaire parmi ceux qui ont été mis sous mes yeux.

N° 13.

« Histoire de France, de Froissard. »

Donné à Colbert.—Voir la notice n° 11.

N° 14.

« Étiques et Politiques, d'Aristote, en françois. »

Ce manuscrit est le premier sur lequel j'aie trouvé des documents dans nos archives. Le registre des Délibérations porte, à la date du 6 avril 1454 (n. s.) :

« Le livre d'*Iconomiques* en kaier escript en parchemin, « appartenant à la ville, obstant ce que il estoit de trop « petit volume, regard au volume auquel l'en le voulloit « joindre, et que la ville en a fait rescripre ung autre de « plus grant volume, a esté aujourd'hui vendu par les Con- « seillers dessusdits, à Robert Le Cornu, l'un desdits Con- « seillers, pour la somme de lx sols tournois [90 fr.] »[1]

La copie des *Économiques*, qu'avait commandée la ville, était achevée un an plus tard environ, car on lit, à la date du 31 août 1455 :

« Le derrain jour dudit mois d'aoust [1455], fu sembla- « blement ordonné, par mesdits Seigneurs, délivrer à Gillet « de Bollebec, pour la couverture du livre de *Étiques*, « *Politiques* et *Yconomiques*, vingt-cinq solz tournois « [37 fr. 50 c.][2]. »

Je me hâte de dire que nous possédons encore ce beau manuscrit. Comment a-t-il échappé à l'examen du père

[1] Reg. des Délib., 6 avril 1453, 35 r.

[2] Reg. des Délib., 85 r.

Commire? Est-ce par hasard ou par ruse qu'il a été soustrait à ses regards? Je ne sais; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne l'a pas vu, et la preuve, c'est que Claude Pellot ne l'a pas pris; et, lorsqu'on admire la richesse et l'élégance de ce splendide volume, on doit croire que la Bibliothèque Colbert elle-même n'en renfermait guère qui l'emportassent sur lui.

Quoi qu'il en soit, il a été sauvé. C'est un des trois qui furent remis, en 1818, à la Bibliothèque de Rouen, où il figure sous la marque I-1. Et certes, il mérite bien d'occuper le premier rang, non-seulement dans la section à laquelle il appartient, mais encore dans toutes les autres.

Ce volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, est divisé en trois parties, d'écritures différentes, mais à peu près de la même époque (milieu du xve siècle).

Les *Éthiques* ne contiennent que la traduction de notre doyen Nicolas Oresme. Le commencement de chacun des neuf premiers livres est orné d'une superbe miniature occupant la moitié de la page, qu'entoure un riche encadrement.—La première page du 10e livre a été enlevée. — Initiales des chapitres à longues antennes marginales.

La première miniature représente deux tableaux. Dans l'un, Nicolas Oresme, à genoux, reçoit l'inspiration de Dieu qui apparaît dans le ciel. Le second montre le doyen de Rouen offrant son livre à Charles V.

Je ne décrirai pas les autres, dont les sujets sont tirés des livres en tête desquels elles sont placées. Ces importantes miniatures sont toutes de l'exécution la plus fine, et d'une miraculeuse conservation.

L'initiale du 8e chapitre porte les armes de France.

Les *Politiques*, d'une écriture autre, et beaucoup moins belle que celle des *Éthiques*, contiennent, sur l'une des deux colonnes, la traduction, et sur l'autre, des commen-

taires, qui marchent parallèlement avec elle. Cette partie n'a qu'une seule vignette en tête de la dédicace. C'est une présentation moitié moins grande et d'une autre main que les miniatures du premier ouvrage, mais extrêmement remarquable par sa finesse et sa fraîcheur. — Les premières pages des neuf livres, de la table et du glossaire, ont un riche encadrement et une grande initiale de couleur, sur fond d'or. — Les premières lettres des chapitres, d'or sur couleur, sont, ainsi que les précédentes, ornées d'antennes marginales. — Tout l'ouvrage est parsemé d'une innombrable quantité de signes paragraphiques, ou pattes de mouches, or sur couleur.

Les *Économiques*, que la ville a fait exécuter pour compléter l'ouvrage, ont été faites sur le modèle des *Éthiques*, et elles paraissent être de la même main. Elles ne contiennent aussi que la traduction, et se composent de 16 feuillets écrits, en deux cahiers.

Une belle miniature de la même dimension que celle des *Éthiques*, placée au commencement, représente un palais dans lequel un juge rend la justice, au milieu d'un groupe de six personnages. — Les armes de Rouen figurent dans l'encadrement de cette page.

Au second livre, on a laissé la place de la miniature qui n'a pas été commencée.

M. de Bastard pense que toutes les peintures de ce manuscrit ont été exécutées à Rouen.

La couverture de ce livre permet d'établir une comparaison entre la valeur des reliûres aux XVe et XIXe siècles, car il est encore revêtu de celle qui fut payée 25 sous [37 fr. 50 c.] à Gillet de Bollebec. On peut fort bien la voir par les déchirures de la peau mégissée dont elle a été enveloppée depuis. Les cinq clous saillants de cuivre, qui sont fixés sur chaque plat, portent, gravées, les armes de Rouen. — Ce manuscrit était enchaîné.

N° 15.

« Régime des Princes, par Me Alain Chartier. »

Titre absurde et incomplet. Ce manuscrit se compose : 1° d'Extraits traduits du livre *de Regimine principum*, d'Egidius Colonna ; 2° du livre *de Senectute*, et du dialogue *de Amicitia*, de Cicéron, traduits par Laurent de Premierfait ; 3° du *Quadriloge invectif*, du *Dialogus familiaris*, et du *Curial* d'Alain Chartier.

Donné à Colbert (n° 7.) — Coté à la Bibliothèque royale, n° 6,796-5, fonds Colbert, ancien n° 255.

Description : Un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes ; la 3e partie en écriture du commencement du xve siècle, les deux premières plus modernes d'environ quarante ans [1], reliure de maroquin rouge aux armes royales.

Régime des Princes : Vignette à trois compartiments : 1° Le cardinal Gilles de Rome, suivi de deux évêques et d'autres personnages, vient développer ses théories à deux princes, qui doivent être le roi Philippe-le-Bel et le prince Louis son fils [2], quoique rien, dans leur costume, ne

[1] Paulin Paris, I, 223-224.

[2] M. Paulin Paris (I, 223-226) pense que ces extraits pourraient bien avoir été faits sur une seconde édition, si je puis m'exprimer ainsi, de l'ouvrage de Gille de Rome. En effet, le *Régime des Princes* avait été d'abord dédié par l'auteur au prince *Philippe*, fils de Philippe-le-Hardi, et, dans notre exemplaire, le préambule parle de *très puissant seigneur monseigneur Louys, aisné fils de Philippe, par la grace de Dieu, roy des François*. M. Paulin Paris ajoute : « Au reste, je n'ai pas retrouvé ce deuxième texte latin, dont je suppose l'existence. » La variante du préambule ne serait-elle pas tout simplement une fantaisie du traducteur, qui aurait substitué le prince *Louis* au prince *Philippe* devenu Roi ? Quoi qu'il en soit, la vignette peut représenter indifféremment des princes quelconques, et peut-être l'artiste n'a-t-il pas eu d'autre intention.

puisse les faire reconnaître ; 2° le Commerce ; 3° l'Agriculture.

Traité de la Vieillesse : 1° En tête du *prologue*, belle vignette de présentation : le traducteur offre son livre au comte de Clermont. —Jolie initiale. Encadrement très élégant. 2° En tête du *préambule*, très belle miniature représentant *le noble philosophe et vaillant duc Caton*, en costume de docteur, fourré d'hermine, assis à un pupitre chargé de livres, et recevant Scipion et Lelius qui viennent le consulter.—Jolie initiale. Encadrement très élégant.

Dialogue de l'Amitié : Belle miniature à deux sujets : 1° Le Traducteur travaille dans son cabinet avec plusieurs personnages ; 2° il présente son livre au comte de Clermont.

La miniature qui se rapporte au premier chapitre du *Quadriloge invectif*, offre deux sujets :

« Devant un château aux fenêtres duquel sont appendues les bannières du roy et des princes du sang, l'*acteur* est assis dans une chaire ; *noblesse*, *clergie et chevalerie* disputent devant *France*, dont le manteau d'azur est couvert de fleurs de lis ; dans le second sujet, France soutient de son bras droit l'un des murs du château qui semble tomber en ruine, et que la négligence du *maître des œuvres* n'a pensé à restaurer « qu'à l'aide de quelques ap« puis de petits et foibles estayes que pour passer temps « et à la hâste, non pas à durer, on avoit çà et là assises, « quand la ruine sembloit greigneure, et le péril plus pro« chain. » A côté de *France*, sont les figures du peuple terrassé, de *chevalerie* indolemment appuyée sur sa hache, enfin, de *clergie* qui semble ne vouloir rien empêcher ni réprimer[1]. »

[1] Paulin Paris, I, 232.

Dialogus familiaris : Belle miniature : discussion des deux amis devant une nombreuse assemblée.

Curial : Belle miniature à trois compartiments remplis par trois scènes allégoriques formant une suite, tirées du commencement du *Dialogue*.

Malgré la différence des écritures, M. Paulin Paris [1] a jugé que les grandes lettres or et couleur et les encadrements qui ornent ce manuscrit, sont tous de la même époque, et ont été exécutés pour le duc de Bourbon.

Les armoiries de la ville de Rouen, placées au bas de l'encadrement de la première page, et qui attestent que ce manuscrit est le nôtre, n'infirment en rien cette opinion. La disposition de l'écusson indique assez qu'il a été ajouté après l'acquisition du manuscrit par la ville.

N° 16.

« Chroniques de Normandye. »

On lit dans le registre des Délibérations à la date du 28 décembre 1465 :

« Item, fu par l'ordonnance des Conseillers dessusdits, « baillé en prest à Monseigneur le duc de Normandie, les « *Croniques de Normandie*, et délivrées ès mains de « Jehan, Monseigneur de Harcourt, lequel les promist faire « rendre et rapporter devers ladicte ville, après ce que « mondit Seigneur les aura veues, et dedens brefz jours. »

En marge : « Rapportées et renvéciées de par mondit « Seigneur le duc [2]. »

On voit combien les Échevins tenaient à leur *Chronique*, puisqu'ils ne consentaient à la prêter, même au

[1] I, 224.

[2] Reg. des Délib., 28 décembre 1465, 242 r.

duc de Normandie, qu'à la condition qu'il la leur rendrait *dedens brefs jours*. Et ils avaient bien raison, car c'est, sans contredit, un des plus beaux manuscrits qu'on puisse voir. Mais les Échevins du XVIIe siècle n'avaient plus pour leurs livres la même vénération et le même amour que leurs devanciers, et, bien que la *Chronique de Normandie* soit omise sur la liste des livres donnés à Colbert, elle n'en est pas moins un de ceux qu'ils abandonnèrent au ministre.

Déjà sa présence à la Bibliothèque royale avait été signalée dans la préface des *Chroniques de Normandie*, publiées par M. Edouard Frère, en 1839[1]. Mais l'auteur, qui ne lui a consacré que dix lignes, ne se doutait pas qu'il eût fait partie d'une collection dont personne ne soupçonnait l'existence.

Ce livre n'est point au nombre de ceux dont M. Paulin Paris a parlé dans les six volumes de son ouvrage, qui ont paru, et c'est pour moi une vive satisfaction, je l'avoue, que d'être le premier a en donner la description.

La *Chronique de Normandie*, cotée n° 8,305 — 3—3, fonds Colbert, ancien n° 434, est un volume in-folio maximo, sur vélin, à deux colonnes, en belle écriture, du milieu du XVe siècle, reliure de maroquin rouge aux armes royales. — 115 feuillets écrits et numérotés au bas des pages en chiffres modernes.

Cet admirable livre est orné de dix grandes miniatures de la plus belle exécution et d'une conservation parfaite. En voici les sujets :

1. — Recto du folio 1. — Cette miniature est divisée en quatre compartiments. Le sujet du premier se rapporte au chapitre intitulé : Comme Robert le Diable fut engendré. On

[1] p. XXXVIII.

y voit le duc Aubert, près d'un lit, vers lequel il entraîne la duchesse Yde, dont la physionomie renversée et les yeux écarquillés expriment l'effroi, avec l'exagération naïve qui caractérise les peintures de cette époque. — Dans ce tableau et dans tous les suivants, les noms des personnages sont inscrits sur le fond de la vignette, en gothique d'or. — Dans le second compartiment, la duchesse Yde est couchée, et, auprès de son lit, Robert le Diable déchire d'une de ses mains le visage de sa nourrice qui le tient dans ses bras. C'est le chapitre intitulé : Cy parle des mauvaisticz de Robert. — La troisième scène, tirée du même chapitre, est celle où Robert tue son maître d'école. Le pédagogue est endormi dans sa chaire, et Robert lui coupe le cou le plus tranquillement du monde, devant quatre écoliers qui restent sur leur banc leurs livres à la main.—Enfin, le dernier compartiment nous montre Comme le duc Aubert fit chevalier Robert son fils. Le duc veut donner l'accolade à Robert, et celui-ci tire contre son père une épée plus grande que lui. — Cette page a un peu souffert.

2. — Recto du folio 5. — Nous sommes en Danemark, au moment où *le roy et les anciens* chassent les jeunes gens et les envoient en *étrange pays*, *conquerre terre et vivre, pour eulx soustenir*. Rubrique : Cy commencent les chroniques de Rou duc de Normandie. — Premier plan : les jeunes gens de Danemarche se présentent devant Vier cotteferrée, pour lui proposer une alliance. Auprès de lui sont ses deux fils Burin et Rou. — Second plan : les deux frères mettent en déroute les troupes du roi de Danemark, avec grande effusion de sang. — Troisième plan : Rou et Burin tombent dans l'embuscade que le Roi leur a dressée. Burin succombe sous les coups des soldats ; Rou se sauve vers la mer.

3. — Verso du folio 14. — Combat du *Pré de la Bataille*. A gauche, Rouen. Guillaume Longuespée en sort à la

tête de ses trois cents braves, dont deux portent des bannières aux armes de Normandie. Il met en déroute les révoltés du Cotentin. Le duc, couvert d'une armure complète, porte sur son écu les léopards de Normandie, qui se voient aussi sur le caparaçon de son cheval. Il se donne dans cette mêlée des coups d'épée dignes des plus beaux temps de la chevalerie. Le glaive et la lance perçent d'outre en outre les soldats bardés de fer, et les têtes volent bien loin des corps auxquels elles appartenaient. Mais ces accidents n'arrivent qu'aux révoltés.

La vue de Rouen, sans être exacte, n'est pas non plus une pure fantaisie du peintre. On reconnaît facilement, parmi les édifices, la tour du Beffroi. La position est parfaitement retracée; le combat se livre au bord de la Seine, dont l'œil suit au loin les détours. — Cette page est déchirée dans le bas.

4. — Recto du folio 19. — La scène se passe dans l'intérieur de Rouen. Benart[1] le Danoys remet le petit duc Richart au roy Loys. Derrière ce dernier, on voit Osmont [de Centvilles] aux traits duquel le peintre pourrait bien avoir eu l'intention de donner une expression de bienveillance pour l'enfant qui va lui être confié. Du côté de Bernard se tiennent des guerriers normands, qui causent entr'eux et regardent la scène qui se passe sous leurs yeux, d'un air sournois et mécontent. Malheureusement, la vue de l'intérieur de Rouen ne nous dit rien. Le beffroi est encore le seul monument qu'il soit possible de reconnaître.

5. — Verso du folio 34. — Nous n'avons pas encore quitté Rouen. Une porte et une partie des murailles de la ville occupent la gauche. A droite, le duc Richart second revient à cheval de la chasse, avec Raoul comte d'Eureux, et une suite de seigneurs et de varlets. Puis, par un miracle d'ubi-

[1] L'inscription porte bien *Benart*, au lieu de *Bernart*.

quité que pouvait seule opérer l'ingénuité des dessinateurs du moyen-âge, on voit en même temps Guillaume, frère du duc, dans le lointain, s'échappant de la tour de Rouen, et, sur le premier plan, se jetant aux pieds de son frère, pour obtenir son pardon.

6. — Recto du folio 40. — Le duc Richart IIIe fait le siége de Faloyse avec force guerriers couverts d'armures. Plusieurs montent à l'assaut au moyen d'échelles dressées contre les murailles, et sont soutenus par des arbalétriers.

7. — Verso du folio 40. — Intérieur d'une église. Au fond, le prêtre est à l'offertoire; il présente la patène au valet d'un chevalier, qui dépose l'offrande de son maître dans le bassin que lui tend un des sous-diacres. Sur le devant, le duc Robert remet une grande quantité de pièces d'or à un de ses gens, pour la même destination. C'est une allusion à la libéralité de Robert-le-Magnifique envers les églises.

8. — Recto du folio 75. — L'artiste n'a rien trouvé dans le vie de Guillaume-le-Conquérant qui lui parût digne de son pinceau. Il passe dédaigneusement de son père à ses fils. — Deux compartiments : 1° le duc Robert [Courteheuse] débarque en Angleterre, avec une armée. On voit, le long du rivage, des navires chargés de soldats. Robert envoie un messager au roi, pour lui demander le trône qui lui appartient par droit d'aînesse. 2° L'envoyé remplit sa mission auprès de Guillaume le Roux, qui le reçoit fort mal.

9. — Recto du folio 80. — Couronnement de Henry filz Guillaume le Bastart, au milieu d'un nombreux concours de prélats, de seigneurs et de curieux.

10. — Verso du folio 90. — Entrevue de Louys roy de France et de Henri fils Maheut l'emperris, devant le légat du pape, qui, assisté de cinq évêques, négocie la paix entre les deux rois.

Tels sont les sujets de ces dix peintures, qui égalent, en

perfection et en fraîcheur, tout ce que le xve siècle nous a légué de plus magnifique et de plus parfait.

Les encadrements d'animaux, de fleurs et d'enroulements, portent les quatre écussons aux armes de Rouen, de Normandie, de France et du Dauphin, et attestent que ce superbe manuscrit a été exécuté pour la ville. Les initiales, or et couleur, sont enrichies d'élégantes antennes marginales; la première est aux armes de France.

Ce manuscrit est un des plus regrettables de ceux qui nous ont été pris[1].

Il m'a été impossible, dans le peu de jours que j'ai pu passer à la Bibliothèque royale, de collationner la *Chronique de Normandie*, sur l'imprimé de Le Talleur. M. Francisque Michel dit que « son texte n'est autre que celui des éditions gothiques. » Mais cette assertion n'est pas rigoureusement exacte ; dans les quelques parties que j'ai pu comparer, j'ai trouvé de nombreuses variantes. Voici, d'ailleurs, le commencement et la fin du manuscrit :

Première rubrique : Cy parle[2] du duc Aubert, premier duc de Normandie.

Commencement du texte : « Combien que les vrayes croniques racomptent que Rou fut le premier duc de Normandie, aucunes autres escriptures nous racomptent que ou temps du bon roy Pépin, le père de Charlemaine, il oult en Neustrie, qui, à présent, est appellée Normandie, ung duc qui avoit nom Aubert. »

Dernière rubrique : Comme Henry, fily du Roy Jehan, fut sacré et couronné Roy d'Angleterre.

[1] La Bibliothèque de Rouen possède un manuscrit de la *Chronique de Normandie*. Il est aussi du xve siècle, mais son exécution est fort ordinaire.

[2] M. Francisque Michel, qui cite cette rubrique dans sa préface, a écrit *Cy parole*, mais il y a dans le manuscrit *Cy parle*.

Fin du texte : « L'an ensuivant [1218], les chrestiens de toutes terres crestiennes s'esmeurent pour eulx croiser pour aller à Jherusalem, conquerre la sainte Terre. »

Les derniers feuillets, qui étaient restés en blanc, ont été couverts d'inscriptions. Comme elles sont contemporaines de la transcription du livre, j'en rapporterai quelques-unes qui ne paraîtront peut-être pas sans intérêt.

On lit, par exemple, au verso du folio 117, les vers suivants composés en l'honneur de notre ville :

Rothoma nobilis, urbs antiqua, potens, speciosa,
Gens Normanna sibi te preposuit dominari;
Imperialis honorificentia te super ornat;
Tu Rome similis, tam nomine quam probitate,
Rothoma, si mediam removes, et Roma vocaris.
Viribus acta tuis devicta Britannia servit;
Et tumor Anglicus et Scotus algidus et Galo sevus,
Munia, protensis manibus, tibi debita solvunt.
Sub duce Gaufredo cadit hostis et arma quiescunt,
Nominis ore sui Gaufredus gaudia fert dux;
Rothoma letaris, sub tanto principe felix.
Ex te progenitus, Normanno sanguine clarus,
Regnat Rogerus victor, sapiens, opulentus.
Tu Rogere potens, tu maxima gloria regum;
Subditur Ytalia et Siculus, tibi suditur Afer;
Grecia te timet et Syria, et te Persa veretur;
Ethiopes, Albi, Germania, Nigra, requirunt
Te dominante sibi, te protectore, tueri.
Vera fides et larga manus tibi septra dedere;
Tu dignum imperio solum dijudicat orbis.

Je n'ai trouvé ces vers nulle part, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient inédits. Mais, s'il m'a été impossible d'en découvrir l'auteur, au moins m'est-il très facile de déterminer l'époque à laquelle ils ont été faits, à l'aide des circonstances qu'ils rappellent. Je laisse de côté le règne de Roger II, qui s'étend au-delà d'un demi-siècle ; la pré-

sence, à Rouen, de l'impératrice Mathilde, constatée par ce vers : *Imperialis honorificentia te super ornat*, et le règne de Geoffroy Plantagenet, en Normandie, suffiront pour nous circonscrire dans un espace fort resserré. Mathilde vint se fixer à Rouen en 1147[1], Geoffroy Plantagenet est mort en 1151; c'est donc nécessairement pendant une de ces cinq années qu'a été composé cet éloge de la ville de Rouen. Peut-être ces vers se trouvaient-ils sur l'exemplaire de la *Chronique* qu'a copié le scribe du xve siècle.

Le recto du folio 118 est rempli par des chronogrammes en écritures du xve siècle, qui commencent à l'assassinat du duc d'Orléans [1407], et finissent à l'exécution du duc de Nemours [1476]. En voici plusieurs :

— « Pour savoir l'an que Monseigneur d'Orléans fut tué à Paris, prenés les lettres servans à faire nombre, du vers qui ensuit :

« Conteres braChIVM peCCatorIs[2] ».

— « L'an du siége de Rouen pareillement par les lettres des vers ensuivans :

« DeffeCtVs panIs et pIetas oCCIsIonIs
Erant In VILLa RothoMagensIs (*sic*)[3]. »

— « L'an de la reduccion de Normandie :

« QVant Ie fVs falt, sans dIférenCe,
AV RoY prVdent, aMI de DIeV,
On obaïssalt partoVt en FranCe,
Fors à CaLès qVI est fort LIeV[4]. »

[1] *Recherches sur l'ancien Pont de Rouen*, par M. A. Deville, *Précis de l'Académie*, 1830, 172.

[2] 1407.

[3] 1418. — L'initiale du premier vers n'est pas comptée, le D n'était pas employé à cette époque comme lettre numérale.

[4] 1451. — L'Y du mot *Roy* est compté pour deux I.

— « Item, quand le duc de Bourgogne fut tué :
« CrVCIIIgo, CrVCIIIge eVM[1]. »

N° 17.

« Autre Histoire de France. »

Donné à Colbert. — Voir la notice N° 11.

N° 18.

« Le Rustique Planteur. »

Le dernier des trois qui ont été remis à la Bibliothèque de Rouen, en 1818. Il est coté 1-29. C'est un volume in-folio magno, sur vélin, à deux colonnes, écriture du xve siècle, reliûre ancienne garnie de clous, enchaîné. — 311 feuillets; les quatre derniers manquent. — Belle miniature de présentation; l'auteur offre son livre à Charles V. — Jolies initiales or et couleur.

Titre : « Ci commence le livre qui est appelé *Rustican*, « lequel parle des ruraulx proufliz des champs, lequel « Pierre Des Crescens, bourgoys de Boulongne, com- « pila à l'onneur de Dieu tout puissant, et du très excellent « et très vaillant roy Charles-le-Quint de ce nom. »

Ce titre a cela de particulier, qu'il laisserait croire que le *Rustican* est un ouvrage original composé en français pour Charles V, tandis que ce n'est qu'une traduction. L'original est en latin, et a été écrit au xive siècle; la traduction est de 1373.

Le titre de *Rustique Planteur*, en écriture contempo-

[1] 1419.

raine de celle du manuscrit, est collé sur une étiquette de parchemin, au haut du plat postérieur de la reliûre.

Le *Rustican* est un des premiers livres que l'imprimerie ait reproduits. Il y a une édition de l'original de 1471, et deux de la traduction de 1486.

N° 19.

« La Coustume de Normandie, en latin. »

Ce manuscrit n'a pas été donné à Colbert, et cependant il n'appartient plus à notre Bibliothèque[2]. Comment en a-t-il été soustrait? C'est ce que l'on rechercherait inutilement. La négligence et le désordre qui présidèrent au déplacement que les Archives municipales ont subis en 1793 et 1804, avant leur installation définitive dans le local qu'elles occupent aujourd'hui, furent mis à profit par un bibliophile peu scrupuleux; voilà tout ce que l'on peut affirmer. C'est là un de ces larcins auxquels on n'attachait alors aucune importance, et dont on ne peut accuser que ceux qui l'ont laissé commettre.

Mais, si l'on a lieu de regretter que la *Coutume de Normandie* soit perdue pour notre ville, on doit se réjouir en même temps de ce qu'elle est tombée dans des mains dignes de la posséder. Après avoir couru mille dangers, ce manuscrit, livré au hasard des ventes publiques, a eu le bonheur d'échoir à un amateur dont le goût et la libéralité font honneur à la ville de Rouen, et qui ne compte, à Paris même, que bien peu de rivaux. J'ai nommé

[1] Brunet, *Manuel du Libraire*, I, *verbo* Petrus de Crescentiis.

[2] La Bibliothèque de Rouen possède deux manuscrits de la *Coutume de Normandie*, l'un du XIIIe et l'autre du commencement du XIVe siècle.

M. Eugène Dutuit. C'est à lui qu'a été adjugée notre *Coutume* à la vente de M. Ferry, pour le prix de 500 francs.

On va voir, à la fin de sa description, à quel signe je l'ai reconnue.

Un volume in-folio parvo, sur vélin, à deux colonnes, deux écritures du commencement et de la fin du XIVe siècle. — 6 feuillets de calendrier, 2 feuillets de table, 1 feuillet blanc. — Vignette représentant un duc de Normandie qui donne le livre de la *Coutume* aux trois États de son duché. 18 feuillets numérotés, belle écriture du commencement du XIVe siècle. Lettres à antennes marginales et à filigranes. — 5 feuillets sans numéros, écriture de la fin du XIVe siècle, contenant le *Tractatus de arboribus Consanguinitatis*[1], avec deux vignettes à la bande tricolore[2]. — Reprise de la première écriture du folio 19 au folio 81. — Reprise de la seconde écriture pendant cinq feuillets, dont le premier seul est numeroté 82. — Total 91 feuillets, sans la table et le calendrier. — Un feuillet blanc, au verso duquel est transcrit, en écriture du XIVe siècle, un arrêt du Roi de 1212, sur la juridiction ecclésiastique.

Après le dernier feuillet, est une garde volante, sur laquelle on lit, en écriture du XVe siècle, cette inscription dont une partie a été enlevée par la décomposition et l'usure du parchemin :

« Ce livre Coustumier de Normandie est de les.....
« de la ville et cité de Rouen. »

Il ne me paraît pas possible de remplir le vide que la déchirure a laissé, autrement que par ces mots : *l'ostel commun*, dont la longueur concorde parfaitement avec

[1] Il n'est pas le même que celui de la *Chronique* imprimée, de Le Talleur.

[2] On sait que la bande tricolore qui accompagne les miniatures dans les manuscrits du XIVe siècle, quelles qu'en soient l'origine et la signification, annonce toujours le règne de Charles V.

l'espace qui reste pour finir la première ligne. En effet, lors même que le commencement de l'*o* et la queue de l'*s* du mot *ostel* n'eussent pas échappé à la destruction, l'expression *de la ville et cité de Rouen*, ne permet aucun doute à cet égard. Cette formule s'applique exclusivement à une chose municipale. Il n'y avait pas d'autre établissement que l'Hôtel-de-Ville qui pût se dire *de la ville et cité de Rouen*. C'est là une désignation claire, précise, incontestable, et sur laquelle il serait puéril d'insister.

M. Eugène Dutuit n'a pas manqué d'entourer notre *Coutume* de tous les honneurs qui lui sont dus, et pour sa beauté et pour son origine. C'est à Beauzonnet seul qu'il a voulu confier le soin de la revêtir d'un costume en harmonie avec sa condition. Ce grand artiste l'a couverte d'un de ces maroquins, nobles et sévères, auxquels sa main habile sait donner tant d'élégance et de distinction; reliûre simple et riche à la fois, qui pouvait seule rendre ce manuscrit tout-à-fait digne de prendre place dans le splendide cabinet de M. Eugène Dutuit.

N° 20.

« Œuvres poétiques de J. Clopinel. »

Je n'ai sur ce manuscrit d'autre renseignement que son titre, et c'est bien peu de chose, puis qu'il ne donne pas même la connaissance positive de sa composition. Contenait-il le *Roman de la Rose*, ou seulement le recueil des poésies de Jean de Meung, ou l'un et l'autre? A quelle époque avait-il été transcrit? Quels étaient son format, sa disposition, ses ornements? D'où venait-il? Où est-il allé? Je n'ai de réponse à aucune de ces questions.

N° 21.

« Les Décrétalles, en papier. »

Ce manuscrit, le dernier de l'inventaire, est celui à propos duquel nous allons retrouver Jehan Marcel, que j'ai déjà fait connaître en parlant de la *Cité de Dieu*. C'est encore à la munificence de ce généreux citoyen que la ville de Rouen doit les *Décrétales*.

« Le mardi xij^e^ jour d'aoust l'an mil iiij^c^ lxvj.

« Fu donné et présenté de par sire Jehan Marcel, à pré-
« sent demourant à Paris, à la ville de Rouen, pour mettre
« avec les livres de ladite ville, ung livre de *Décretalles*,
« escript en françois, couvert de cuir vert, et aujourd'hui
« apporté et délivré par sire Jehan Le Roux, viconte de
« Rouen, auquel ledit Jehan Marcel l'avoit envoyé pour ce
« faire[1]. »

Tel est le document qui a formé ma conviction sur l'identité du manuscrit de *La Cité de Dieu*, donné par Jehan Marcel *à cest hostel*.

Le livre des *Décrétales* est resté dans les Archives municipales jusqu'en 1843; depuis lors, il fait partie de la Bibliothèque de Rouen, sous la marque E-50-(a). Seulement il a quitté son titre de *Décrétales*, pour celui de *Décrets de Gratien*, qui lui appartient, et son papier est devenu du parchemin vélin, de fort bonne qualité.

C'est un volume in-folio magno, sur deux colonnes, écriture du commencement du xive siècle. Les quatre premiers livres ont chacun une vignette grossière. Le commencement du cinquième livre manque. Les initiales de couleur et à filigranes, ne sont pas d'une meilleure exécution que les vignettes.

[1] Reg. des Délib., 251 v.

Ce manuscrit était d'une condition trop médiocre pour que le père Commire daignât s'y arrêter un moment.

Après l'*Explicit*, au verso du dernier feuillet, on lit trois inscriptions dont deux sont en partie effacées :

— « Cest livre est Gilet. . . . . De Choy, clerc. . . . . »

— « Depuis fu à . . . . . De Noiers, dame de Vendeuvre, qui le donat à Regnault Dangremont son nepveux à présent estudient en l'université de Dole.

« De Bois. . . . . antiennement dit Dangremont. »

— « Somme des feuillies ci dedens escrips, iiie et quatre. . . . . et me fu donnés à Jauzi, des hoirs Aceline La Faée, de Jauzi, dont diex ait l'ame, le vendredi après la sension notre signeur, xj^e^ jour de may, l'an de grâce notre seigneur mil trois cens quarante et sept. »

Cette dernière inscription paraît être, comme la première, à peu près contemporaine du texte, et indique, à peu de chose près, la date de la transcription du manuscrit.

L'inscription intercalée, dont l'orthographe n'est pas faite pour donner une haute idée de l'éducation que l'on recevait à l'université de Dôle, est en mauvaise cursive de la fin du XIVe siècle.

Au bas de la même page on lit : « Stembre (sic) mil iiij^c^ lxj. » Au dessous sont des signes auxquels je n'ai pu découvrir aucun sens.

N° 22.

« La Destruction de Troyes. »

A ces vingt et un manuscrits inventoriés, il faut en ajouter un vingt-deuxième, dont la présence dans la Bibliothèque des Échevins ne m'a été révélée que par l'extrait suivant :

« L'an mil iiij^c lxij (1463), le mardi xvij^e jour de mars, « Rémon Manessier, naguère aiant le gouvernement et « recepte du grenier à sel de Rouen, pour maistre Jehan « Thierry, grenetier illec, lequel devoit encore la somme « de xxxj l. ou environ, de reste à la ville, à cause de « l'aide que la ville prent sur le sel distribué audit lieu, « du temps que il a eu ledit gouvernement d'icellui gre- « nier, donna et présenta à Messeigneurs les Conseillers, « pour estre et demourer en l'Ostel Commun de ladicte « ville, avec les livres illec, ung livre nommé *la Destruc- « tion de Troyes*, non ystorié. Et par ce moien lesdits « Conseillers lui remistrent et donnèrent icellui reste « montant, comme dit est, ladicte somme de xxxj l. ou en- « viron (1,023 fr.)[1]. »

Ce livre est un de ceux dont je ne connais pas le sort. Son absence de l'inventaire de 1647 doit faire présumer que la ville ne l'avait déjà plus à cette époque. Au reste, comme il n'était point *ystorié*, il ne pouvait être d'une grande valeur. Nous n'aurions à regretter que le texte; mais, indépendamment de ce qu'il se trouve partout, je ne sais jusqu'à quel point cette perte serait à déplorer.

N° 23.

« Le Livre de Boëce, de Consolation. »

J'ajouterai encore cet article, quoiqu'il soit fort problématique. Voici la mention que j'ai trouvée dans les registres :

« Mémoire que ce jour d'hui, penultième jour de sep- « tembre (1568), jour et feste Sainct Michel, a esté presté

[1] Reg. des Délib., 209 r.

« à Monsieur l'advocat Bigot, *le livre de Bocace de Conso-*
« *lation*, appartenant à la ville de Rouen, qu'il a promis
« rendre à icelle toutefois et quantes [1]. »

Le greffier de la ville qui n'avait sans doute jamais entendu parler de *Boëce*, a pensé qu'il ne pouvait être question que de *Boccace*, dont il regardait probablement les *Cent Nouvelles*, comme la plus agréable et la plus efficace des consolations.

L'advocat Bigot est Laurent Bigot, sieur de Thibermesnil, premier avocat général du Roi au Parlement, de 1527 à 1570. Il garda, jusqu'à sa mort, ce livre qui ne fut rendu que le 22 août 1576, par Octavian Bigot, sieur d'Esteville, échevin, avec la *Coutume de Normandie*, et des sacs de procès qui lui avaient été remis par *la damoizelle veuve de feu monsieur l'advocat Bigot* :

« Plus, a représenté le sieur d'Esteville ung *Coustu-*
« *mier* latin, et un Boëce *de Consolation*, en françoys,
« mis pareillement au chartrier de ladite ville [2]. »

Rien, dans ces extraits, n'indique, comme on le voit, que ce Boëce fût manuscrit. Cependant, comme cela n'est pas impossible, j'ai cru devoir le placer ici pour mémoire.

Voilà quelle était la collection de manuscrits de la ville au XVIIe siècle [3]. Voyons si l'on peut trouver, dans le cata-

[1] Journal des Échevins, 17 r.

[2] Journ. des Éch., 421 v.

[3] On ne manquera pas de s'étonner de ce que le *Manuscrit des Fontaines* n'est pas compris dans cette liste. Peut-être ce beau livre était-il regardé comme un document administratif indépendant de la Bibliothèque; peut-être était-il déjà dans le petit chartrier où l'on transporta, en 1647, les autres manuscrits.

logue que je viens d'ébaucher, des données qui permettent d'établir ce qu'elle fut avant cette époque.

Je poserai d'abord un fait, dont l'exactitude est prouvée par les détails qui précèdent, avec une évidence qui m'épargne les frais d'une démonstration; c'est que les manuscrits dont on vient de lire l'énumération, constituaient le fonds de la Bibliothèque des Échevins de Rouen, dès le xve siècle. La ville n'a pas dû acheter un seul manuscrit après l'établissement de l'imprimerie à Rouen, vers 1480.

Si l'on veut resserrer les dates, on voit que cette bibliothèque existait déjà dans la première moitié du xve siècle. La plus ancienne des pièces que j'ai citées nous apprend que, en 1454, les Échevins possédaient l'*Aristote* de Nicolas Oresme, et qu'ils y attachaient un grand prix. L'attention qu'ils ont de faire exécuter les *Économiques* de la même dimension que les deux autres parties, pour former du tout un volume appareillé; le goût distingué dont ils font preuve, en donnant pour modèle, au copiste et à l'enlumineur, le plus beau des deux premiers ouvrages; la précaution qu'ils prennent de faire relier l'*Aristote*, ainsi complété, avec toute la solidité et toute l'élégance que comportait l'état de la reliure au xve siècle, attestent de leur part une connaissance et une habitude des livres, desquelles on doit conclure que la création de leur Bibliothèque remontait à plusieurs années.

Le don de la *Cité de Dieu*, fait à la ville par Jehan Marcel, entre 1420 et 1449, nous rapproche du commencement du siècle. Ce citoyen n'aurait pas donné de livre à la ville, si elle n'en avait pas eu déjà.

Enfin, si nous abandonnons un moment les preuves positives pour discuter les preuves morales, peut-être remonterons-nous un peu plus haut encore. C'est de la *Coutume de Normandie* que je tirerai mes inductions.

L'effet le plus immédiat et le plus incontestable de l'institution de la Commune, fut de créer une troisième aristocratie, qui vint disputer aux deux autres sa part d'influence et de pouvoir. L'organisation communale de cette époque concentra les hautes fonctions municipales dans un nombre circonscrit de familles prépondérantes de la bourgeoisie, dont elles furent comme le patrimoine pendant plusieurs siècles. L'Hôtel-de-Ville devint le Louvre de cette nouvelle puissance : là, les Echevins conservèrent avec soin les titres qui constataient leurs droits et leurs franchises, et ces archives furent un commencement de Bibliothèque. Ayant à lutter surtout contre le clergé, ils sentirent bientôt la nécessité de se mettre à la hauteur de l'implacable adversaire contre lequel ils livrèrent un combat qui a duré six cents ans. Engagés dans une suite interminable de procès, comme propriétaires et comme corps politique, leur premier besoin fut d'étudier les lois qui devaient leur fournir des armes, le plus souvent pour se défendre, quelquefois pour attaquer. Le premier livre qu'ils eurent fut un livre de jurisprudence. Or, quel code pouvaient rechercher des plaideurs normands, si ce n'est la *Coutume de Normandie?*

L'exemplaire de M. E. Dutuit est du commencement du XIVe siècle, et je pourrais supposer, sans invraisemblance, que la ville en devint propriétaire après sa transcription, ou au moins que ce fut elle qui la fit compléter et terminer, après l'avoir acquise, à la fin du même siècle.

Mais je m'en tiendrai rigoureusement à mes documents officiels, et je placerai l'origine de la Bibliothèque des Échevins de Rouen dans le premier quart du XVe siècle, sans préjudice des preuves à venir qui pourraient faire reculer cette date.

L'extension qui fut donnée peu à peu à cette collection, n'a pas besoin d'être expliquée. Les bourgeois les plus ri-

ches de Rouen en devinrent bientôt les plus instruits. Ces Conseillers qui passaient une grande partie de leur temps dans la maison commune, trouvèrent commode d'y rassembler, aux dépens de la ville, des livres que chacun d'eux n'aurait pu se procurer qu'à grands frais[1], et de changer la salle des séances en salon de lecture, comme ils la changeaient souvent en salle à manger[2]. La Science, la Littérature et l'Histoire prirent place à côté de la Jurisprudence, et, autour de la *Coutume de Normandie*, vint se grouper une Bibliothèque tout entière.

Cette qualification appliquée à un aussi petit nombre de livres, paraîtra sans doute ambitieuse. On pensera qu'une collection de vingt-deux ou vingt-trois manuscrits, en supposant que la ville n'en ait pas eu d'autres, ne mérite pas le nom de Bibliothèque. Mais, si l'on veut jeter un coup d'œil sur sa composition, on reconnaîtra que les vingt-deux manuscrits des Échevins (je ne compte pas le Boëce) formaient en effet, pour le temps, une bibliothèque aussi variée par le choix des livres, que splendide par leur exécution. Toutes les branches de la littérature et de la science s'y trouvent représentées, excepté les sciences naturelles, qui, alors, n'étaient représentées nulle part :

La Théologie, par *la Bible*, un *Missel*, *la Cité de Dieu*, chef-d'œuvre du plus éloquent des Pères de l'Église, et les *Commentaires sur les Psaumes*, de Pierre Lombard, qui mérita le surnom de *Maître des Sentences*[3] ;

[1] Il y en avait cependant quelques-uns qui étaient assez amateurs pour former des collections particulières, puisque le conseiller Robert Le Cornu se rendit acquéreur des *Économiques*, d'Aristote, (p. 152.)

[2] *Épisodes de l'Histoire de Rouen*, 61 et suiv.

[3] Un extrait cité par Casimir Oudin, d'après Labbe (*Commentaria de Scriptoribus ecclesiasticis*, II, col. 1,219), pourra donner une idée de la haute considération dont jouissait Pierre Lombard :

La Philosophie, par l'indispensable *Aristote*, escorté de son fidèle traducteur, Nicolas Oresme, doyen du chapitre de Rouen[1], et par le *Traité de la vieillesse* et le *Dialogue de l'Amitié*, de Cicéron;

L'Économie politique, par le *Régime des Princes*, et les œuvres du célèbre Alain Chartier;

La Jurisprudence, par la *Coutume de Normandie*, livre par excellence des Normands, et les *Décrets de Gratien*, recueil complet du droit canonique;

« Quanquam Petrus noster suos nœvos habere dicatur, rectè tamen Stancarus, libro *De Trinitate*, dixit unum Lombardum pluris facere quam centum *Lutheros*, ducentos *Melanchtones*, trecentos *Bullingeros*, quadrigentos *Petros Martyres* et quingentos *Calvinos*. » Qui s'occupe aujourd'hui de Pierre Lombard!

[1] M. Lacabane, avec cet aimable empressement qui fait de lui la providence de tous les étrangers qui ont à travailler sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, m'a fait cadeau d'une pièce inédite, qui révèle les rapports qui ont existé entre Charles V et Nicolas Oresme, à propos de la traduction d'*Aristote*. Je me garderai bien de laisser échapper cette occasion de la publier.

« Charles par la grâce de Dieu Roy de France à nos amés et « féaulx les gens de nos Comptes à Paris, salut et dilection. Nous vou- « lons et vous mandons que la somme de deux cens frans d'or, les « quieux nous avons eu et receus comptant en nos mains, de nos « amez et feaulx trésoriers à Paris, par la main Pierre de Landez, « changeur de nostre trésor, les quiex nous avons bailliez comptant « à nre bien aimé maistre Nicole Oresme, doyen de Rouen, sur la « painne ou salaire de nous translater deux livres lesquiex nous sont « très nécessaires, c'est assavoir : *Polithiquez* et *Yconomiquez*, « vous ycelle somme de ii^c franz allouez ès comptes dudit Pierre et « rabatez de sa recepte sanz en demander autre lettre de quictance « ou de recongnoissance ne déclaracion quelconque fors ces présen- « tez, tant seulement, car ainsi le voulons estre fait non obstant « mandemenz ou deffensez ne ordenances quelconquez à ce con- « trairez. Donné au boiz à Vincennez le darrain jour d'aoust l'an « m ccc lxx iiij et le xj^e de nostre regne.

« Par le Roy.

« *Signé*: J. Tabari. »

Original, parchemin, à la Bibliothèque royale, Titres scellés, *Verbo* Oresme, ann. 1374.)

L'Agriculture, par le *Rustican* ou *Rustique Planteur*, dont les préceptes ne sont pas tous à dédaigner, même de nos jours;

L'Histoire ancienne, par Suétone, Salluste, Lucain, Valère Maxime, et la *Chronique* de Jean de Courcy, seigneur de Bourgachard, si recherchée de son temps;

L'Histoire moderne, par la précieuse *Chronique de Normandie*, les *Grandes Chroniques* et l'*Anonyme de Saint-Denis*, Guillaume de Tyr et Froissard, ouvrages dont la valeur est aujourd'hui plus appréciée que jamais;

La Littérature, par le roman de la *Destruction de Troyes*, imitation du fameux livre de Guy de Colonne, par Boccace, qui fait encore nos délices, et par l'*Estrif entre Vertu et Fortune*, querelle qui a tant intéressé nos pères, et qui a été scandaleusement jugée de nos jours, mais non pas irrévocablement, je l'espère, en faveur de la dernière;

Enfin la Poésie, par les œuvres de l'un des poètes les plus goûtés du XIIIe siècle, Jean de Meung ou Clopinel, continuateur du *Roman de la Rose*.

On voit que c'était là une bibliothèque choisie avec autant de tact que de discernement; et nous savons déjà qu'elle était d'une condition magnifique, puisque, sur vingt-deux manuscrits, nous sommes certains qu'il y en avait au moins dix du plus grand format, et de la plus riche exécution.

Ces livres, placés dans le chartrier de la ville, et, plus tard, dans la salle même du Conseil, étaient enchaînés avec soin; tous ceux du moins que l'on retrouve couverts de leur ancienne reliûre, portent les traces de la chaîne.

Il me reste à parler des *Imprimés*, mais cette partie de mon travail sera fort courte.

A partir de l'invention de l'imprimerie, la Bibliothèque

des Échevins ne pourrait exciter d'intérêt qu'autant qu'elle serait remarquable par son ensemble, ou que son catalogue contiendrait quelques livres rares et curieux. L'inventaire de 1647 n'offre rien de semblable ; outre qu'il est incomplet, puis qu'il ne donne que les in-folio, aucun des vingt-huit imprimés qu'il mentionne n'est digne de fixer l'attention des bibliophiles. Aussi me bornerai-je à rapporter quelques particularités relatives à un petit nombre d'ouvrages.

Je citerai d'abord quatre pièces qui témoignent de la sollicitude avec laquelle, dans le premier quart du XVIIe siècle, les Échevins s'occupaient encore d'enrichir leur Bibliothèque.

« En may mil six cents deux, Théodore Reinsart, li-
« braire [1], a, suyvant qu'il avoit verballement promis à
« nobles hommes Octavian Bigot, sieur d'Esteville, Symon
« Le Pigny, s^r des Costés, Geuffroy Gavyon, Laurens Hallé,
« Pierre Donnest, Robert Digen, Conseillers Eschevins,
« lors de l'adjudication et bail à louage que lesdits sieurs
« luy feirent, d'une maison appartenant à ladicte ville,
« en may mil six cent ung, et oultre les autres livres spé-
« ciffiés en ladite adjudication et bail, et sans diminution
« du contenu en iceulx, présenté ce livre, lequel de l'or-
« donnance et commandement desdits Sieurs a esté cy mis
« et attaché avec les aultres. [2] »

« Le jeudy sixiesme jour de septembre mil six cens
« sept, au bureau tenu par tous Messieurs les six Conseil-

[1] Théodore Reinsart imprimait à Rouen en 1598.

[2] Cette inscription est tracée sur la garde d'un volume dépareillé des *Edits et Ordonnances des Roys de France*, de Fontanon, qui est demeuré aux Archives. C'est le n° 13 de l'inventaire de 1647.

« lers, Théodore Rinsard, locataire de la sixième et der-
« nière maison édifiée le long du jardin de l'hostel com-
« mun de ladite ville [1], a présenté un livre intitulé *le*
« *Théâtre de l'Univers* [2], d'Abraham Ortelin, en françois,
« relié en veau rouge, réglé à filets d'or, ainsi qu'il est
« chargé par son bail, lequel livre a esté mis à la Biblio-
« thèque avec les autres livres, au moyen de quoy il en
« demeure deschargé [3]. »

« Le premier jour de septembre mil six cens sept, au
« bureau de Messieurs Gavyon, Puchot, Blondel [et] Deu-
« demare, Raphaël du Petit-Val [4], locataire d'une des pre-
« mières maisons édifiées le long du jardin de l'Hostel
« commun de la Ville, a présenté une *Bible* en grosse
« lettre, en françois, reliée de vélin rouge, reiglée à
« filets d'or, comme il est obligé par son bail, laquelle
« *Bible* a été mise à la Bibliothèque, avec les autres livres,
« [n° 2 de l'inventaire], au moien de quoy il en demeure
« deschargé [5]. »

« Jean Osmont, libraire [6], a présenté l'*Histoire de Mons.*
« *de Thou*, en quatre volumes in-folio [n° 10 de l'inven-

[1] Le jardin de l'Hôtel-de-Ville était borné par la rue Massacre, la rue aux Juifs, la rue Thouret et l'Hôtel lui-même. Il s'agit probablement ici des maisons qui donnent sur la rue aux Juifs, et qui regardent le pignon de la salle des Pas-Perdus.

[2] N° 28 de l'inventaire, sous le titre de *Grand Atlas*.

[3] Reg. des Délib., 556 v.

[4] Imprimeur à Rouen de 1587 à 1614. Son imprimerie fut une des plus fécondes de notre ville. La *Bible* qu'il offrit aux Échevins sortait probablement de ses presses ; il en avait imprimé au moins deux éditions avant 1607.

[5] Reg. des Délib., 556 r.

[6] Il imprimait à Rouen en 1600.

« taire], suivant qu'il y estoit obligé par son bail de sa « maison, dont il demeure déchargé[1]. »

On lit au n° 7 de l'inventaire de 1647 : « Autre *Histoire de Normandie*, par les antiens auteurs, faict imprimer par le sieur Duchesne. » C'était d'André Duchesne lui-même que la ville tenait cet exemplaire.

« Du xxiiij^e jour d'avril m vj^c dix neuf, devant Messieurs « Le Vasseur, Du Mont, Ellyes, Gueroult et Dumanoir, « Conseillers Eschevins.

« Ledit sieur Le Vasseur a représenté à Messieurs ses « confrères, que Monsieur Sallet, advocat au Parlement, « était venu hier au matin au bureau, apporter une lettre « du sieur André Duchesne, tourangeau, adressante, à la « ville, avec un livre composé par ledit Duchesne, intitullé : *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui*, qu'il « donnoit à la ville ; lequel livre il disoit avoir eu charge « de Monseigneur le Garde des Sceaux de le présenter à « icelle, comme il en avoit baillé ung semblable aux autres « Compaignies souveraines de cette ville. De quoy il avoit « remercié ledit Sallet. Et lecture faicte de ladite lettre, « a esté arresté que ledit livre sera enchaisné et apposé « au pupiltre, avec les autres livres qui sont dans la « salle du Conseil ordinaire de ladite ville. Et Monsieur « Du Mont a esté nommé pour remercyer, plus particulièrement ledit Sallet, de la part de la Compaignie, de « la part qu'il a prise[2]. »

« Du quatrième jour de may 1619, au bureau, présens : « Messieurs Le Vasseur, Du Mont, Ellyes, Gueroult et « Dumanoir, Conseillers Eschevins.

« La Compaignie deslibérant sur la présentacion faicte

[1] Reg. des Délib, 26 juin 1625, 475 v.

[2] Reg. des Délib., 59 r.

« à ce bureau le xxiiij^e avril, par Monsieur Sallet, ad-
« vocat au Parlement de Rouen, d'une lettre de Monsieur
« Duchesne, tourangeau, avec un livre par lui composé,
« et intitullé : *Historiæ Normannorum Scriptores anti-*
« *qui*, qu'il donnoit à la ville, et sur la rescompense qu'il
« lui convenoit faire, pour lui donner plus de moien
« d'achever et parfaire ledit œuvre, mesme que Messieurs
« des autres Compaignies souveraines, à qui ledit Du-
« chesne a faict don de pareil livre, luy font quelque pré-
« sent; a esté arresté qu'il seroit escript audit sieur Du-
« chesne, pour le remercyer de son livre et luy tesmoigner
« l'obligacion que la ville luy en a, et pour aucunement
« le recongnoistre de son travail, sera gratifié de la part de
« la ville, de la somme de deux cens livres [450 f.], laquelle
« somme et lettre seront mises ès mains dudit sieur Sallet,
« pour les faire tenir audit sieur Duchesne, ce que Monsieur
« Du Mont, notre confrère, a esté prié de faire[1]. »

En 1625, François de Harlay, archevêque de Rouen[2], offrit aux Échevins, un de ses ouvrages qui n'est pas dans l'inventaire :

« Dudit jour [17 avril 1625] devant tous messieurs les
« les Conseillers Eschevins, réservé Mons. Baudouyn.

« Monsieur Martin, chanoine de l'église cathédrale de
« Nostre Dame, et intendant de monseigneur l'Arche-
« vesque, a présenté à la ville, de la part de mondit sei-
« gneur Archevesque, un livre par luy composé, intitulé:
« *Francisci Archiepiscopi Rothomagensis, Normanniæ*
« *primatis, apologia Evangelii pro Catholicis, ad Ja-*
« *cobum, majoris Britanniæ regem;* sur quoy ledit sieur
« Martin ayant esté remercié de la peine qu'il avoit prise

[1] Reg. des Délib., 60 v.
[2] De 1614 à 1651.

« de venir trouver la Compagnie pour ce subject, de la « part dudit seigneur Archevesque, il a esté résolu que « ledit livre seroit mis dans la Bibliothèque de la ville « pour y estre gardé, et qu'il en seroit fait mention aux « registres de la ville, mesme que mondit seigneur « l'Archevesque seroit remercié de la part de la ville « par Mrs de Malaunay et Colombel, les deux premiers « Eschevins, qui ont esté pour ce députés [1]. »

J'ai vainement cherché cet ouvrage dans les bibliographies ; il n'est point à la Bibliothèque de Rouen, il est inconnu à la Bibliothèque royale, et ne fait pas partie de l'inventaire de 1647.

Là se borneront mes observations sur les imprimés. A partir de la liste des livres donnés à Colbert, en 1682, les Archives gardent, sur la Bibliothèque des Échevins, un silence absolu, symptôme du déplorable abandon dans lequel cet établissement fut laissé.

[1] Reg. des Délib., 466 v.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LA

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE,

PAR M. L'ABBÉ PICARD.

On parle beaucoup aujourd'hui de la *philosophie de l'histoire*, et l'on en fait presqu'exclusivement honneur à notre époque actuelle. Cette prétention, jusqu'à un certain point, pourrait être contestée. Dans tous les temps, les esprits supérieurs qui se sont occupés d'histoire, ne se sont pas contentés d'enregistrer des faits, mais ils les ont appréciés, ils les ont jugés. Ils ont cherché à apercevoir le lien qui les unissait entre eux, à les observer dans leurs causes et dans leurs effets ; ils en ont tiré des inductions générales, applicables non-seulement au présent, mais encore à l'avenir. Les historiens de l'antiquité, dont le nom est devenu immortel, sont précisément ceux qui se sont fait remarquer par cette sagesse et cette élévation de vues, et, maintenant encore, on ne croit pas pouvoir mieux relever leur mérite et leur gloire, qu'en disant d'eux qu'ils ont été non-

seulement exacts, véridiques, mais encore *judicieux*, c'est-à-dire *philosophes*.

Cependant, il faut le reconnaître, une différence assez notable se remarque sous ce rapport entre nos idées actuelles et celles des temps anciens. Autrefois, on ne faisait pas, de la philosophie de l'histoire, une science spéciale. La philosophie se mêlait à l'histoire comme elle exerce son influence sur toutes les connaissances humaines qu'elle dirige et qu'elle éclaire. Non-seulement les historiens, mais encore les orateurs, les poètes, les légistes, étaient philosophes, en quelque sorte sans le savoir, c'est-à-dire que, tout en s'occupant d'objets spéciaux dans leurs études et leurs ouvrages, ils tenaient, avant tout, à faire usage de leur raison et des nobles facultés qui en sont l'apanage.

Aujourd'hui, la philosophie de l'histoire est devenue comme une science à part. Elle a ses règles fixes et spéciales, ou, du moins, elle s'applique à les formuler, à les préciser de plus en plus. On la place en tête de toutes les connaissances rationnelles, et c'est surtout à cause de la haute importance qu'on lui attribue, qu'elle doit fixer tout particulièrement l'attention des esprits sérieux. Je me suis proposé, dans cette dissertation, de jeter un coup d'œil rapide sur cette science, en suivant ses phases principales depuis sa naissance jusqu'à nos jours, et je hasarderai, en même temps, quelques réflexions sur la marche qu'il me semble qu'elle doit suivre pour être vraiment utile à l'humanité.

Le père de la philosophie de l'histoire, considérée sous le point de vue moderne, c'est Vico, auteur italien, né à Naples, en 1668, mort en 1744. Il jeta comme les fondements de cette science dans un ouvrage qu'il publia d'abord sous diverses formes, et auquel il mit la dernière main en l'année même de sa mort. Cet ouvrage est intitulé : *La Science nouvelle* (*Scienza nuova*). Je retracerai ici le caractère de l'écrivain et la base de son système, et je le

ferai avec quelqu'étendue, parce que c'est principalement sur le système de Vico que sont fondées les observations que j'ai à présenter à l'Académie.

Vico était un homme éminemment religieux. Ses ouvrages et l'histoire de toute sa vie en fournissent la preuve incontestable. Il dédia son ouvrage au pape Clément XII, et en reçut une approbation flatteuse. Cette approbation, en laissant d'ailleurs la liberté d'examiner les opinions philosophiques de l'auteur, en justifie du moins la parfaite orthodoxie, sous le rapport de la foi catholique.

La pensée dominante de Vico, dans tout son ouvrage, c'est de faire ressortir l'action de la providence de Dieu dans le gouvernement des nations. « *La science nouvelle*, « dit-il, *c'est la théologie civile de la Providence*. Elle est « l'histoire des décrets par lesquels cette providence a « gouverné, à l'insu des hommes, et souvent malgré eux, « la grande cité du genre humain. »

Cette providence, c'est la providence chrétienne, telle que l'a toujours conçue la vraie philosophie. Ce n'est pas seulement une aveugle fatalité, inhérente à l'universalité des choses et indépendante de la personnalité de Dieu; c'est Dieu lui-même agissant sur l'Univers créé hors de lui et dans le temps, le gouvernant par des lois régulières il est vrai, mais qu'il a librement posées, et dont il demeure toujours le maître suprême.

Indépendamment de cette action ordinaire de la Providence, Vico reconnaît, de plus, sur les esprits, l'influence de la *grâce surnaturelle*, telle qu'elle est enseignée par la religion chrétienne. Je cite encore ici ses propres expressions.

Il est loin de rejeter les miracles, les dérogations aux lois ordinaires de la nature. Il en admet positivement la possibilité et l'existence. Il admet, en particulier, le déluge et la confusion des langues dont il est parlé dans l'Ecriture

sainte, et c'est seulement à partir de ce grand événement, qu'il commence les observations sur lesquelles sera basé son système.

Le système de Vico est fondé sur deux sortes d'observations :

1° Observation des temps passés. Des mutations successives, et généralement régulières, qu'ont subies les peuples de l'antiquité, il conclut que très vraisemblablement ces mêmes mutations eurent lieu chez les peuples modernes. Ce sont les preuves que Vico appelle *preuves philologiques*.

2° Observation des individus. Ce sont les hommes qui font les états, et leur œuvre doit participer, jusqu'à un certain point, à leur nature. Les masses doivent donc agir comme les individus, et se laisser influencer par les mêmes lois morales. Comme les individus, les États doivent avoir aussi leur commencement, leurs progrès, leur décadence, leur mort. Mais, selon Vico, cette mort n'est pas éternelle et irrévocable. Les États renaissent, comme le Phœnix, de leurs cendres, et ils passent de nouveau par les diverses mutations qu'ils avaient déjà subies. Ces preuves, tirées de la marche de l'esprit humain, Vico les appelle *preuves métaphysiques* ou *philosophiques*.

Ces vicissitudes des États, Vico les rapporte principalement à trois âges : l'âge *divin*, l'âge *héroïque*, l'âge *humain*. Il voit le monde ancien passer successivement par ces trois âges, dont le dernier a eu lieu à la chute de l'empire romain. Mais, ramené ainsi presque à son état primitif, le genre humain a recommencé à parcourir le même cercle. A partir du moyen-âge, on a vu aussi l'âge divin, l'âge héroïque, l'âge humain, et, lorsque de nouvelles catastrophes amèneront encore une fois la destruction du corps social, il renaîtra de nouveau, pour parcourir, jusqu'à la fin des temps, la même carrière.

Tels sont les fameux *ricorsi* de Vico, par le moyen desquels ils prétendaient pouvoir trouver d'avance (ce sont ses expressions) « le cercle éternel d'une histoire idéale, « sur lequel tournent dans le temps les histoires de toutes « les nations. » Les lois qui régissent le monde, d'après Vico, « dérivent toutes de la toute-puissance, de la sagesse « infinie et de l'immense bonté de Dieu, qui, pour celui qui « sait bien observer, se manifestent dans tous les grands « événements de ce monde. »

A ne considérer que d'une manière générale, et dans son ensemble, le système de Vico, on ne peut nier qu'il ne soit remarquable de grandeur et d'élévation de vues. C'est donc à bien juste titre que M. Michelet, son traducteur, tout en reconnaissant en lui des défauts, lui donne cependant les plus grands éloges. Peu de sciences ont aussi bien commencé que celle de la philosophie de l'histoire, et nul doute qu'elle n'eût marché à grands pas, si elle eût toujours été dirigée dans cette voie.

Mais, malgré son mérite incontestable, et la haute approbation qu'il avait reçue, le livre de Vico n'eut pas tout le retentissement dont il était digne. Il fut critiqué amèrement, et de la manière tout à la fois la plus injuste et la plus contradictoire. Vico ne jouit pas de sa gloire. Son ouvrage, composé dans des vues tout-à-fait nobles et généreuses, ne lui valut presque que des peines et des amertumes, et peut-être succomba-t-il victime de l'indifférence de son siècle.

La philosophie de l'histoire, malgre ses beaux commencements, était donc exposee à perir dès sa naissance, et peu s'en fallut que les travaux et les recherches de Vico ne demeurassent à jamais inutiles.

Vers le même temps, et probablement sans avoir connu Vico, Voltaire, en France, s'occupait aussi de philosophie de l'histoire. Nul homme, peut-être, ne fut jamais

moins propre que Voltaire à entreprendre un pareil ouvrage. Pour poser les bases d'une bonne philosophie de l'histoire, il ne suffit pas d'avoir de l'esprit, de la finesse, de la pénétration ; il ne suffit pas d'écrire élégamment en prose et en vers ; il ne suffit pas même d'avoir du génie ; il faut, de plus, être capable d'études patientes et consciencieuses. Il faut de la bonne foi, de la droiture ; il faut savoir s'élever au-dessus des préjugés, et surtout des passions haineuses. Ces dernières qualités, Voltaire ne les avait pas, et, sur ce point, il s'est suffisamment peint lui-même. Aussi ses écrits sur la philosophie de l'histoire sont-ils peu dignes de fixer l'attention ; on n'y voit, en principes, que des lieux communs, inapplicables dans la pratique, tant à cause de leur extrême généralité que de l'exagération dont ils sont presque toujours entachés. Sa philosophie de l'histoire, pour peu qu'on l'examine à fond, apparaît mesquine, tracassière ; elle n'est guère autre chose qu'une sorte de *factum*, souvent assez grossier, contre toute religion révélée, et, en particulier, contre la religion chrétienne.

Un autre auteur de la même époque, quoique travaillant sur une matière plus restreinte, traitait cependant plus sérieusement et plus grandement plusieurs points qui se rattachent à la philosophie de l'histoire. Montesquieu, dans son *Esprit des Lois*, cherchait aussi à apercevoir les lois morales qui régissent l'universalité du genre humain. « J'ai d'abord, dit-il dans sa préface, « examiné les hommes, et j'ai cru que dans cette infinie « diversité de lois et de mœurs, ils n'étaient pas unique- « ment conduits par leurs fantaisies. J'ai posé les prin- « cipes, et j'ai vu les cas particuliers s'y plier comme « d'eux-mêmes, les histoires de toutes les nations n'en « être que les suites, et chaque loi particulière liée avec « une autre loi, ou dépendre d'une autre plus générale. »

Ces lois générales qui gouvernent moralement le genre humain, Montesquieu ne les regarde pas cependant comme fatales et nécessaires; ainsi que Vico, il proclame la liberté de l'homme, et le pouvoir qu'il conserve sans cesse de déroger à ces lois. « L'homme, dit-il, (liv. 1er, c. « 1er) comme être physique, est, ainsi que les autres corps, « gouverné par des lois invariables; comme être intelli- « gent, il viole sans cesse les lois que Dieu a établies, « et change celles qu'il établit lui-même. »

Ce pouvoir de dérogation, inhérent à l'homme, Montesquieu, à bien plus forte raison, le reconnaît avant tout en Dieu. Il pense que l'histoire de la religion révélée ne doit pas être jugée d'après les mêmes règles que l'histoire purement profane. « La religion du ciel ne s'établit pas « par les mêmes moyens que les religions de la terre. « Lisez l'histoire de l'Église, et vous verrez les prodiges « de la religion chrétienne. A-t-elle résolu d'entrer dans « un pays? Elle sait s'en faire ouvrir les portes. Tous les « instruments sont bons pour cela. Quelquefois Dieu veut « se servir de quelques pêcheurs; quelquefois il va « prendre sur son trône un empereur, et fait plier sa « tête sous le joug de l'Evangile. La religion chrétienne « se cache-t-elle dans les lieux souterrains? Attendez un « moment, et vous verrez la majesté impériale parler pour « elle. Elle traverse, quand elle veut, les mers, les rivières « et les montagnes. Ce ne sont pas les obstacles d'ici bas « qui l'empêcheront d'aller. Mettez la répugnance dans les « esprits, elle saura vaincre ces répugnances. Établissez « des coutumes, formez des usages, publiez des édits, « faites des lois, elle triomphera du climat, des lois qui « en résultent, et des législateurs qui les auront faites. « Dieu, suivant ses décrets que nous ne connaissons pas, « étend ou resserre les limites de la religion. »

(*Défense de l'Esprit des Lois*, 2me part., art. *Tolérance*.)

On aime à lire et à relire cette belle page de Montesquieu ; elle montre que si, quelquefois, dans son *Esprit des Lois*, il se laisse trop dominer par les idées sensualistes qui formaient comme le fond de la philosophie de son temps, il savait cependant se former une grande et noble idée de la religion chrétienne. En présence de cette religion divine, il reconnaissait que tous les systèmes devaient se taire, et qu'ils n'avaient à faire autre chose que de se soumettre et d'adorer.

Je dirai aussi quelques mots d'un autre auteur du même temps, dont M. Michelet fait un grand éloge, et qui s'occupa de philosophie de l'histoire. C'est Turgot, qui, depuis, comme ministre, a joué un certain rôle sur le théâtre politique. Turgot était alors très jeune. Il n'avait que vingt-cinq ans, et perfectionnait ses études dans un séminaire. Ce fut à cette époque que, dans trois discours fort remarquables, et dont le troisième est resté inachevé, il traça à grands traits ses idées sur la philosophie de l'histoire. On voit qu'il la comprend environ comme Montesquieu, c'est-à-dire que, ses inductions, il les tire aussi principalement des faits moraux, d'où il fait sortir des lois générales, applicables non seulement au passé et au présent, mais encore à l'avenir. De plus, en tête de toutes ces lois, il en place une plus générale encore que toutes les autres. C'est la loi du progrès, d'après laquelle l'esprit humain profite des vicissitudes des temps, pour s'avancer et se perfectionner de plus en plus.

Il n'entre point ici dans mon sujet de discuter séparément chacune des hypothèses particulières adoptées par ces divers auteurs. Il en est un grand nombre qui, maintenant, sont généralement abandonnées. Souvent, d'ailleurs, elles se détruisent les unes les autres. Par exemple, Montesquieu et Turgot admettent un ordre tout-à-fait différent de Vico dans la succession des différentes formes

de gouvernement auxquels les hommes durent se soumettre. D'après Vico, les gouvernements furent d'abord absolus, puis tempérés, puis démocratiques. D'après ses successeurs, la gradation est en sens tout-à-fait inverse : les gouvernements commencent par la démocratie et finissent dans les excès du despotisme. Ce que je tiens surtout à constater, c'est que les auteurs remarquables que je viens de citer sont d'accord ensemble sur deux points : le premier, en ce qu'ils basent principalement leurs systèmes sur les idées morales du genre humain et la Providence spéciale de Dieu ; le deuxième, en ce qu'ils font profession du plus profond respect pour l'Écriture sainte et les faits qui nous y sont retracés. Nous avons vu, sur ce dernier point, les témoignages de Vico et de Montesquieu ; Turgot n'est pas moins explicite dans ses ouvrages, et, en particulier, dans un discours prononcé en Sorbonne sur l'influence du Christianisme.

Mais voici qu'à notre époque contemporaine, la philosophie de l'histoire va se présenter sous un tout autre aspect, et prendre un point de départ tout-à-fait différent de celui qui avait été choisi jusque-là. Ici, comme il s'agit d'auteurs vivants, je ne citerai aucun nom, afin d'éviter dans cette discussion jusqu'à l'ombre d'une attaque personnelle. Je relaterai seulement les principes énoncés formellement dans des ouvrages publics, et j'examinerai avec simplicité et bonne foi quelles peuvent en être les conséquences.

Dans la philosophie de l'histoire, telle qu'on paraît la concevoir maintenant, il ne s'agit plus simplement de considérer l'action probable des sentiments moraux sur ces grandes réunions d'hommes qu'on appelle peuples, et aussi l'influence d'une Providence toute puissante, qui, le plus souvent, sans déroger en rien aux lois de la nature, sait cependant en diriger l'exécution de telle sorte

qu'elle aboutisse à ses fins, et quelquefois aussi, donne aux événements une impulsion dont les causes ne se trouvent pas dans la nature. On prétend pénétrer plus avant encore. On entre, pour ainsi dire, jusque dans les entrailles de l'être, jusque dans les éléments constitutifs de l'esprit humain. On croit avoir aperçu les lois essentielles de son existence, et avoir tracé d'une manière irrévocable les phénomènes divers qui doivent se la partager. Ce n'était d'abord qu'une simple dialectique qui semblait devoir demeurer à jamais spéculative ; et voici que, par rapport à l'Histoire, elle devient une cause vraiment efficiente. Tous les phénomènes qu'on a supposés dans les profondeurs de l'être, il faut qu'ils se réalisent par des faits matériels dans la succession des peuples. Ainsi, par exemple, si en Allemagne on a tracé une dialectique de l'être, de l'esprit, si l'on a trouvé qu'il doit passer successivement de l'être pur à l'être modifié, puis au concept, puis à l'idée, (je passe une multitude d'intermédiaires,) on voudra aussi retrouver toutes ces évolutions dans l'histoire du genre humain. Cette histoire sera « l'esprit universel à l'état d'effectivité complète et totale ; « elle sera l'esprit universel qui se développe et qui « produit librement au dehors les moments nécessaires « de son concept. Les états, les peuples et les individus « représenteront les moments déterminés des développe- « ments de l'esprit, par lesquels cet esprit arrive à se con- « naître lui-même en s'expliquant. » On trouvera ces moments dans les principales époques de l'histoire universelle. Ainsi, par exemple, l'Orient représentera la prédominence du principe d'immédiateté et de substantialité ; la Grèce, le moment de la particularité ; Rome, le retour infini de l'esprit sur soi-même, et les nations germaniques (parce que le système est né en Allemagne), l'unité de la contradition, le concept vrai de l'esprit par soi-même.

En France, les moments historiques seront un peu différents. Sous l'influence d'une philosophie bien connue, on trouvera successivement, dans l'histoire, l'action de l'infini, du fini, et du rapport du fini à l'infini. L'Orient sera la réalisation de l'idée d'unité et d'infini; la Grèce, l'idée de variété et de fini; les nations modernes, et surtout la France, l'idée du rapport du fini à l'infini.

On ira plus loin encore; cette même dialectique, on l'effectivera, s'il m'est permis de parler ainsi, jusque dans le monde physique; les montagnes, les plateaux, les mers, l'attraction et la répulsion, l'expansion, la cohésion, tout cela deviendra autant de réalisations des formes purement idéales de l'esprit, et l'on pourra dire à la rigueur, de toutes les sciences qui se rapportent à la connaissance du monde, même matériel, ce qu'on a dit de l'histoire : qu'il n'y faut voir qu'une *psychologie amenée à l'acte extérieur et sensible.* D'autres métaphysiciens auront aussi leurs utopies; (car qui ne peut avoir la sienne? le champ des opinions psychologiques est assez vaste, et l'on peut facilement s'y mettre à l'aise sans courir le risque d'être débouté de ses prétentions par une expertise en règle); et toujours, l'histoire, comme un miroir qui reflète indifféremment tous les visages, devra aussi présenter dans les faits la contre-épreuve de ces créations de l'esprit. Bien des peuples, sans le savoir, auront existé et agi précisément pour justifier les élucubrations, quelquefois assez creuses, d'un philosophe du XIXe siècle. Si le système actuel eût été inventé cinquante ans plutôt, par exemple du temps de Condillac, il est probable qu'alors l'histoire ne lui eût pas non plus fait défaut. Elle eût rappelé à point nommé toutes les sensations successives de sa fameuse statue. L'Orient eût été la vue, Rome l'ouïe; tel peuple eût représenté l'odorat, tel autre le toucher, et ainsi de suite jusqu'à extinction

de la nomenclature des sensations, dans lesquelles, alors, était renfermé le germe de toute la pensée.

On voit combien la philosophie de l'histoire, ainsi envisagée, est dépendante des systèmes psychologiques, et, par conséquent, combien elle devient variable et incertaine. Car, s'il est quelque chose de contestable au monde, ce sont bien ces systèmes si difficiles par eux-mêmes à vérifier. Nous réformons maintenant, et souvent avec un sourire de dédain, ceux qui avaient été conçus par nos pères; qui nous dit que nos neveux n'en agiront pas de même à l'égard de ceux qui nous paraissent maintenant les plus admissibles?

Et cependant, si l'on conserve la méthode qui paraît maintenant en faveur, chaque système psychologique devra toujours trouver sa reproduction dans les grandes époques de l'histoire. Les faits s'arrangeront comme ils le pourront, mais il faudra toujours qu'ils s'accommodent aux dimensions de cette sorte de lit de Procuste, sous peine, s'ils se montrent trop rebelles, d'être impitoyablement retranchés des annales des peuples, et regardés comme non avenus et purement imaginaires.

Or, je le demande, une telle manière de procéder peut-elle se concilier avec la gravité de l'histoire, avec la certitude, qu'elle ambitionne comme son plus beau privilége? Lorsque les règles de la critique auront démontré qu'un fait est véritablement arrivé, faudra-t-il encore que l'historien aille s'asseoir sur les bancs d'une école de psychologie, qu'il aille demander à tel ou tel philosophe en vogue, si ce fait ne contrarierait pas ses idées? D'ailleurs, nous avons vu Montesquieu admettre que certains faits peuvent se rencontrer, dont les causes ne sont pas dans la nature, et qui ne peuvent être expliqués que par l'intervention immédiate d'une providence toute puissante qui intervertit, quand il lui plaît, les lois qui régissent ordinairement le

monde. Ces faits, quoique surnaturels dans leurs causes, n'en ont pas moins des effets sensibles et palpables; ils n'en déterminent pas moins, après eux, une longue suite d'événements naturels qui, quelquefois, changent la face des empires, et bouleversent le monde tout entier. Que fera alors la méthode psychologique? Ou bien, elle sera forcée d'avouer sa faiblesse et son impuissance, chose dont on convient difficilement, ou bien, et il s'en trouve des exemples, elle se mettra à dénaturer les faits, à les torturer, afin que, bon gré mal gré, ils se prêtent à ses conceptions, à ses théories.

Une autre difficulté vient encore se présenter ici. Lorsqu'il s'agit d'une science aussi haut placée et aussi grave dans ses enseignements que l'histoire, on ne vient pas heurter sans raison les idées reçues. On doit exposer ses motifs et montrer l'autorité et la sanction des nouvelles règles qu'on propose. Or, quel genre d'autorité peut-on invoquer en faveur du système historico-psychologique? quelle corrélation nécessaire peut-il y avoir entre les phénomènes intérieurs que j'ai cru observer en mon individu pensant, et toutes les choses extérieures qui arrivent dans le monde? Suis-je le monde? Le monde est-il moi? Si vous êtes spinosiste, panthéiste? dites-le. A la bonne heure, je comprends alors votre système. Il est clair, en effet, que, s'il n'y a dans la réalité qu'une ame universelle, dont j'ai seulement la conscience sans en avoir l'individualité, il est clair alors que ce que je prends pour mes idées, mes modifications, que les phénomènes internes qui se réalisent en moi, ne sont en effet que les idées, les phénomènes de l'ame du monde, et, par conséquent, du monde lui-même. Alors, si l'on part d'un principe faux, du moins on raisonne juste.

Mais ces hypothèses, on ne les admet pas; on rejette avec indignation, et j'aime à croire qu'on est sincère,

toute inculpation de spinosisme, de panthéisme. On admet une ame propre, une ame personnelle pour chaque individu, et, dès lors, tous ces échafaudages d'histoires psychologiques se terminent à cet enthymème :

Mon ame individuelle éprouve telle ou telle modification, produit tel ou tel phénomène.

Donc, ces mêmes modifications, ces mêmes phénomènes, doivent se retrouver dans l'universalité des choses.

J'avoue qu'il m'est impossible d'apercevoir la liaison qui peut exister entre l'antécédent et cette prétendue conséquence.

Mais, renoncer à ces spéculations psychologiques dans la philosophie de l'histoire, n'est-ce pas détruire cette philosophie elle-même? N'est-ce pas en faire une science chimérique et purement illusoire? Non, sans doute. Au contraire, en se débarrassant de cet idéalisme vaporeux qui ne sert qu'à l'environner de ténèbres, elle n'en marchera que d'un pas plus ferme et plus certain. Aidée d'une science nouvelle qui n'était d'abord qu'ébauchée, et qui paraît maintenant prendre (de sa symbolique) une consistance toute particulière de la *symbolique*, la philosophie de l'histoire pénètrera plus avant que jamais dans la conscience intime des peuples. Au lieu de raisonner d'après de vagues théories, toujours plus ou moins contestables, et, le plus souvent, très difficiles à exposer et à comprendre, elle observera les faits moraux, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus clair, de plus palpable, de plus à la portée de toutes les intelligences. Elle en tirera des inductions dont tous les esprits justes et judicieux pourront être établis les juges, et auxquelles chacun pourra ajouter le contingent de ses observations et de son expérience. Les siècles, en se succédant les uns aux autres, s'expliqueront aussi les uns les autres, et la philosophie de l'histoire sera, non seulement une science réelle, mais

encore une science qui, par sa marche progressive et de plus en plus éclairée, procurera au philosophe de délicieuses contemplations, à l'homme d'état des documents utiles, au particulier lui-même les plus solides et les plus salutaires instructions.

Mais, je le répète, pour qu'il en soit ainsi, il faut que la philosophie de l'histoire se tienne en garde contre l'esprit de système, et, surtout, contre l'influence des doctrines idéalistes. Il faut qu'elle en revienne aux principes si sages et si religieusement philosophiques posés par Vico. Déjà, en se tenant dans cette sphère, un assez vaste champ est ouvert devant elle. Tout n'a pas encore été dit sur cette matière, et l'expérience des temps vient nous fournir tous les jours de nouveaux documents, qui nous éclairent et nous enrichissent de plus en plus. D'ailleurs, s'il le veut, l'historien philosophe pourra s'élever bien plus haut encore. Un nom plus grand que celui de Vico peut exciter dans son ame une émulation généreuse. Bossuet se présente à lui avec son immortel *Discours sur l'Histoire universelle*. Qu'il s'inspire des sublimes pensées de ce grand homme, ou, plutôt, qu'à son exemple, il aille, lui aussi, puiser aux sources sacrées. La noble ambition de la philosophie de l'histoire, c'est de pénétrer le plus avant possible dans les desseins de Dieu, dans les secrètes dispositions de son adorable providence. Il est beau sans doute, pour la raison humaine, toute faible et imparfaite qu'elle est, de soulever avec crainte et respect le voile qui couvre ces importants problèmes. Dieu lui-même semble l'y avoir excité, en lui disant qu'il abandonnait le monde à ses disputes. Mais Dieu ne s'en tient pas là. Semblable à une mère qui, après avoir souri avec amour aux pas chancelants de son jeune enfant, le prend ensuite dans ses bras pour lui épargner la fatigue d'une course longue et épineuse, de même Dieu vient au secours de notre sa-

gesse défaillante. Il nous prend comme par la main ; il nous introduit dans les profondeurs de son sanctuaire ; il fait retentir à nos oreilles les oracles de ses prophètes ; il daigne nous révéler lui-même ses desseins, et nous expliquer les opérations de sa toute-puissance. Serait-il vraiment philosophe, celui qui, voulant s'éclairer et instruire les autres sur les destinées des peuples, refuserait ce secours ; celui qui s'obstinerait à marcher seul sous une voûte obscure, lorsqu'il ne tient qu'à lui d'avoir un guide infaillible, et de marcher en plein soleil ?

Concluons de ces réflexions : 1° que la philosophie de l'histoire s'engage dans une fausse voie, lorsqu'elle veut procéder dans ses recherches d'après des données purement psychologiques ; 2° qu'elle restreint volontairement son propre domaine, et s'expose à de graves erreurs, toutes les fois qu'elle affecte de ne faire aucun cas des événements qui n'auraient d'autre cause que la volonté immédiate et inexpliquée de Dieu lui-même ; 3° enfin, que c'est seulement dans l'alliance de la Théologie naturelle et de la Théologie révélée, que peuvent se trouver les bases d'une bonne philosophie de l'histoire.

Bossuet a fait déjà beaucoup sur cette matière, mais le plan qu'il s'était proposé l'a conduit à s'étendre beaucoup plus sur la Théologie révélée que sur les considérations purement philosophiques. Ce serait un beau travail que de développer avec plus d'étendue, et en conservant ses idées, ce qu'il n'a dit sur ce point qu'en quelques mots. L'entreprise serait hardie, il est vrai, mais aussi elle serait noble et louable ; il y aurait gloire même seulement à l'entreprendre. En suivant l'aigle, même de loin, on peut s'élever déjà dans des régions assez hautes, et on ne court pas le risque de salir ses ailes dans la poussière.

UNE SCÈNE DE L'AVARE

DE MOLIÈRE,

mise en vers

PAR M. F. DESCHAMPS.

MESSIEURS,

Dans l'un de ces moments où l'on cherche un travail qui donne un aliment à l'esprit, sans lui apporter le tourment et la fatigue de la pensée, j'ai tenté de soumettre au rhythme de la versification française une scène de l'*Avare*, de Molière. Ce genre de traduction a sa témérité et ses difficultés; et voici comment j'ai justifié, à mes propres yeux, l'audace d'une entreprise que beaucoup d'entre vous pourraient être tentés de considérer comme une profanation. Molière, même lorsqu'il écrivait en prose, pensait, pour ainsi dire, presque toujours en vers. Son style coupé, concis, énergique, a presque toujours l'allure du vers. On trouve, dans ses phrases en prose, un nombre infini de ces lignes mesurées qu'on est convenu d'appeler des vers blancs, et qui, chez lui, n'ont jamais la tournure prosaïque. Il y a, dans ses moindres comédies, des tirades

entières auxquelles il ne manque que la rime. On a cité comme exemple curieux de cette tendance de sa prose dramatique, le monologue qui ouvre la petite pièce intitulée : le *Sicilien* ou l'*Amour peintre*. Il débute ainsi :

Il fait noir comme dans un four
(vers de 8 pieds.)
Le ciel s'est habillé ce soir en scaramouche.
(hexamètre.)
Et je ne vois pas une étoile
Qui montre le bout de son nez.
(2 vers de 8 pieds.)
Sotte condition que celle d'un esclave!
(hexamètre.)
De ne vivre jamais pour soi,
Et d'être toujours tout entier
Aux sottes passions d'un maître.
(3 vers de 8 pieds.)

Est-ce là l'effet du hasard, ou Molière, pressé par le temps, par ses occupations de directeur et de comédien, avait-il, comme on l'a dit, l'arrière-pensée de traduire lui-même en vers ses œuvres en prose? S'il a eu cette pensée, le premier ouvrage auquel il l'aurait certes appliquée, c'eût été l'*Avare*, qu'il devait considérer comme l'une de ses œuvres capitales; l'*Avare*, caractère tracé de main de maître, et où, comme toujours chez lui, le comique vrai est à côté de la profondeur. Tout écrivain fait deux parts dans ses ouvrages; celle du moment et celle de l'avenir. Toutes les œuvres sur lesquelles Molière a pu et bien justement dû fonder son espérance d'arriver à la postérité, tous ses grands ouvrages en un mot, sont écrits en vers : le *Misanthrope*, *Tartuffe*, les *Femmes savantes*, l'*Ecole des Maris*, l'*Ecole des Femmes*, etc. On trouve même

des pièces accessoires, telles que les *Fâcheux*, auquelles il a donné cet ornement si précieux de la poésie dramatique, qui double le charme de l'ouvrage à la lecture, et qui, à la représentation, joint, à la force et à la clarté de la pensée, l'immense avantage de l'effet du rhythme sur les hommes assemblés.

C'est en partant des idées que je viens d'émettre, que Thomas Corneille traduisit, en son entier, l'originale comédie du *Festin de Pierre*. Rien de plus facile, de plus coulant, de plus naturel, que la versification dans cette pièce de Thomas Corneille. Elle justifie cette pensée, devenue plus profonde chez moi après ma tentative, que, sauf le plus ou moins de réussite, l'effort n'est pas grand pour donner la marche du vers comique à la prose de Molière. Le principal soin doit consister à conserver à l'original la vigueur et l'énergie de son expression, en se rappelant sans cesse que l'on traduit l'homme qui a écrit l'admirable tirade du *Misanthrope*, sur

Les haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux ames vertueuses.

Thomas Corneille n'a pas toujours conservé cette énergie de langage. Non-seulement il a ajouté des scènes, ce qui me semble peu pardonnable, mais il a pris la *liberté*, comme il le dit lui-même, *d'adoucir certaines expressions qui avaient blessé les scrupuleux*.

J'ai cherché à éviter cet écueil ; j'ai suivi servilement mon modèle. C'est là ma meilleure excuse. Puisse-t-elle me mériter mon pardon d'avoir osé porter la main sur la célèbre scène de *Sans dot*, l'une des plus *admirables* de l'ouvrage, et d'avoir osé vous communiquer cette étude académique sur l'œuvre de l'un de nos premiers classiques !

HARPAGON, VALÈRE, ÉLISE.

HARPAGON.

Ah ! c'est toi,
Valère, viens, sois juge entre ma fille et moi.
Qui des deux a raison ? Voici le fait, écoute.....

VALÈRE (*l'interrompant.*)

Qui des deux a raison ? Monsieur, c'est vous sans doute.

HARPAGON.

Quoi, tu sais le sujet de la discussion !

VALÈRE.

Non, mais je sais, Monsieur, que vous avez raison.
Pouvez-vous avoir tort ? Vous n'êtes que sagesse.

HARPAGON.

Je veux la marier, Valère, et ma tendresse
Lui donne un époux sage, et riche de bon bien.
La coquine me dit qu'elle n'en fera rien !
Qu'elle se rit de lui, de moi, de ma puissance !
Que dis-tu de cela ?

VALÈRE.

Je dis que.....

HARPAGON.

Tu balance ?
Comment !....

VALÈRE.

Eh ! eh !

HARPAGON.

Quoi donc ?

VALÈRE.

Je dis que, dans le fond,
Je suis de votre avis. Oh ! vous avez raison ;
Car vous l'avez toujours. Mais aussi votre fille
N'a pas tout-à-fait tort.

HARPAGON.

Comment ! Quelle famille
Plus noble, plus honnête ! et quel meilleur époux
Que le seigneur Anselme ! Il est sage, il est doux ;
Gentilhomme, il possède un bien considérable !
Peut-elle rencontrer un parti plus sortable ?

VALÈRE.

Non, sans doute ; et, pourtant, elle peut objecter,
Qu'en telle affaire il faut se moins précipiter ;
Qu'en bon père, du moins, vous devez lui permettre
De savoir si son cœur....

HARPAGON.

Non, je ne puis remettre :
C'est une occasion dont il faut profiter,
Et qui peut bien jamais ne se représenter.
Anselme a consenti, — quel immense avantage ! —
A la prendre sans dot.

VALÈRE.

Sans dot!

HARPAGON.

L'époux s'engage
A la prendre sans dot.

VALÈRE.

Ah ! je ne dis plus rien.
Il la prendra sans dot. Diantre, voyez-vous bien,
Voilà qui change tout. Oh ! c'est une autre affaire.
Je me rends à cela.

HARPAGON.

Conçois-tu bien, Valère,
Quelle épargne pour moi !

VALÈRE.

Oh ! vous avez raison.
Cela ne reçoit point de contradiction.
Votre fille, il est vrai, pourrait ne pas vous taire,
Que le mariage est une importante affaire ;
Qu'un lien si sacré, qu'un tel engagement,
Aux yeux du sage veut être fait mûrement,
Qu'une union funeste est de regrets suivie,
Qu'il s'agit du bonheur de toute notre vie...

HARPAGON.

Sans dot!

VALÈRE.

Oh ! tout est là. Ce n'est pas qu'avant tout,
De leurs filles, certains voudraient suivre le goût,
Disant que la vertu d'une fille bien née,
Par l'inclination peut se voir entraînée,
Que l'inégalité d'âge et de sentiments
Peut causer quelquefois de fâcheux accidents.
Qu'un bon père...

HARPAGON.

Sans dot!

VALÈRE.

Ah ! par là tout s'explique.
Qu'opposer à cela ? c'est un mot sans réplique.
Ce n'est pas que, souvent, grand nombre de parents,
Consultant avant tout le cœur de leurs enfants,
Font taire l'intérêt, et, dans un mariage,
Veulent mettre d'abord la conformité d'âge,
De goûts et de penchants, qui promet le bonheur,
Qui, sans cesse y maintient et la joie et l'honneur.

HARPAGON.

Sans dot, sans dot, Valère !

VALÈRE.

Oui, ce mot-là l'emporte !
Le moyen de combattre une raison si forte.
Il faut céder, ma foi ; peste, quel argument !

HARPAGON (*écoutant et regardant vers le jardin*).

Ouais! n'en voudrait-on point encore à mon argent ?
Il me semble qu'un bruit bourdonne à mon oreille.
Non, rien n'est sûr céans. Il faut toujours qu'on veille.
Je reviens tout-à-l'heure, et vous, restez ici.
(*Il sort.*)

ELISE.

Vous moquez-vous, Valère, en lui parlant ainsi?
Vous l'excitez encore à nous nuire.

VALÈRE.

Au contraire,
Je cède pour ne pas aigrir son caractère.
Vouloir heurter de front ses goûts, ses sentiments,
C'est tout gâter. Il est certains tempéraments
Qu'il faut, pour les avoir, prendre sans violence,
Des esprits ennemis de toute résistance,
Des naturels rétifs, forts dans leur volonté,
Qui se cabrent d'abord devant la vérité,
Et contre la raison aussitôt se roidissent.
Voulez-vous les dompter? Voulez-vous qu'ils fléchissent?
Prenez quelques détours, allongez le chemin,
Et vous les conduirez ainsi que par la main.
Pour vous, fléchissez donc d'abord sous votre père;
Vous viendrez mieux à bout...

ELISE.

Mais cet hymen, Valère.

VALÈRE.

De le rompre, en biaisant nous avons tout espoir.

ELISE.

Mais comment ? s'il se doit conclure dès ce soir.
Par quel moyen ?...

VALÈRE.

Il faut user de tromperie,
Demander un délai, feindre une maladie.

ELISE.

Mais, si mon père appelle ici les médecins,
Ils découvriront tout, trahiront nos dessins.

VALÈRE.

Vous vous moquez, Elise, et leur vaine science
Sera pour vos projets pleine de complaisance.
Vous pourrez bien avoir le mal qu'il vous plaira,
Aucun d'eux, croyez-moi, ne vous démentira.
Ces messieurs, discutant ce mal imaginaire,
Vous diront doctement quel est son caractère.
Manquent-ils de raisons ? Allez, tout ira bien,
Conservons-en l'espoir...

HARPAGON (*revenant*).

Dieu merci, ce n'est rien.

VALÈRE (*sans voir Harpagon*).

Mais il est un moyen de fuir toute surprise,
Et, s'il nous restait seul, j'espère, belle Elise...
(*Apercevant Harpagon.*)
Sans doute, un père doit en tout être obéi.
Regarde-t-on comment un époux est bâti,

Quand la grande raison de *sans dot* s'y rencontre,
Vite il faut épouser, et ne pas aller contre.

HARPAGON.

Voilà parler cela.

VALÈRE.

Daignez me pardonner,
Monsieur, si je me laisse un peu trop entraîner;
En lui parlant ainsi, j'écoute trop mon zèle.

HARPAGON.

Comment! j'en suis ravi. Je te donne sur elle
Un pouvoir absolu, sans borne, illimité.
Je te fais part ici de mon autorité.
(*à Elise.*)
Oh! vous avez beau fuir. J'entends que de Valère
Vous suiviez en tout point le conseil salutaire.

VALÈRE (*à Elise*).

Après cela, madame, osez me résister.
(*A Harpagon.*)
Je vais la suivre un peu pour lui bien répéter
Les leçons...

HARPAGON.

Oui, crois-moi, tance-la sur sa faute.

VALÈRE.

Oh! je vais lui tenir un peu la bride haute.

HARPAGON.

Tu feras bien.

VALÈRE.

Allez, j'en viendrai bien à bout,
Ne craignez rien, monsieur, je vous réponds de tout.

HARPAGON.

Fais : moi je m'en vais faire un petit tour en ville.
Je reviendrai bientôt.

VALÈRE (*à Elise*).

Allons, soyez docile,
Oui, l'or, de tous les biens est le plus précieux,
Oui, vous devriez bien remercier les cieux
D'avoir un si bon père.

HARPAGON.

Il parle comme un livre !

VALÈRE.

Dieu ! quel homme ! il sait, lui, ce que c'est que de vivre.
Et, lorsqu'on s'offre à prendre une fille sans dot,
Il ne faut si long-temps tourner autour du pot.
Sans dot tient lieu de tout, de beauté, de sagesse,
De naissance, d'honneur, d'amour et de jeunesse !

HARPAGON.

Oh ! le brave garçon ! quel esprit ! quel bon cœur !
Heureux qui peut avoir un pareil serviteur !

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1845 — 1846.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS

✻ *Ordre royal de la Légion-d'Honneur.*

O. signifie *Officier.*

C. — *Commandeur.*

G. — *Grand-Officier.*

G. C. — *Grand'Croix.*

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN, POUR L'ANNÉE 1845—1846.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. CHASSAN ✻, *Président.*

M. l'abbé PICARD, *Vice-Président.*

M. LÉVY, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. RICHARD, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. BIGNON, *Secrétaire perpétuel honoraire pour la même classe.*

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. l'abbé COCHET, *Archiviste adjoint.*

M. AVENEL, D.-M., *Trésorier.*

ANNÉES de réception.	ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.	ANNÉES d'admission à la Vétérance.
1808.	LEZURIER DE LA MARTEL (le baron Louis-Geneviève) O ✻, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine.	1823
1819.	RIBARD (Prosper) ✻, ancien Maire de Rouen, ancien Député, etc., *rue de la Vicomté*, 34.	1828
1805.	MEAUME (Jean-Jacques-Germain), Docteur ès-sciences, etc., Inspecteur honoraire de l'Université, à Nancy (Meurthe), *rue de la Poissonnerie*, 34.	1830
1834.	VERDIÈRE (Louis-Taurin) ✻, Conseiller honoraire en la Cour royale, à Louviers (Eure).	1840
1804.	BIGNON (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et des Arts, au Val-de-la-Haye, près Rouen.	1842

1803. Letellier (François-Germain), Docteur ès-lettres, Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *r de Sotteville*, 7. 1843

1809. Duputel (Pierre), *rue Sainte-Croix-des-Pelletiers*, 20. 1843

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1844. Mgr Blanquart de Bailleul C ✻, archevêque de Rouen, *au Palais archiépiscopal*

Lalaing d'Audenarde G ✻ (le comte), Lieutenant-Général, commandant la 14e division militaire, Pair de France, à Rouen, *rue du Moulinet.*

Dupont-Delporte (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine), G O ✻, déc. de Léopold de Belgique, Pair de France, Préfet de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture.*

Barbet (Henri) C ✻, déc. de Juillet et de Léopold de Belgique, Maire de Rouen, Député, etc., *boulev. Cauchoise*, 51.

1841. Franck-Carré C ✻, Pair de France, Premier Président de la Cour Royale, *rue Damiette*, 30.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1818. Blanche (Antoine-Emmanuel-Pascal) ✻, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue*, 2.

1819. Destigny (Pierre-Daniel), Directeur des Abattoirs, à l'établissement, *faubourg Saint-Sever.*

1820. Hellis (Eugène-Clément), D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, Professeur de l'École de Médecine, etc., *place de la Madeleine.*

Martainville (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✻, ancien Maire de Rouen, ancien Député, *à Sassetot-le-Mauconduit.*

1822. De la Quérière (Eustache), Négociant, *rue Herbière*, 12.

1822. Lévy (Marc), Professeur de mathématiques et de mécanique, chef d'institution, etc., etc., *rue Saint-Patrice*, 36.

1824. Du Breuil (Guillaume), Conservateur des promenades publiques, *au Jardin des Plantes, rue d'Elbeuf.*

1825. Ballin (Amand-Gabriel), Directeur du Mont-de-Piété; *rue de la Madeleine*, 6.

1827. Morin (Bon-Etienne), ancien Pharmacien, Professeur à l'Ecole de médecine de Rouen, etc., *rue de la Glacière*, 2.

Deville (Achille) ✻, Receveur des contributions directes, Directeur du Musée départemental d'antiquités, Corresp. de l'Institut, etc., etc., *quai de la Bourse*, *hôtel Quévremont.*

1828. Vingtrinier (Arthus-Barthélemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue des Maillots*, 15.

Pimont (Pierre-Prosper), Manufacturier, *place des Carmes*, 31, *chez M. Noury-Vallée.*

1829. Floquet (Pierre-Amable) fils, ancien Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant de l'Institut, etc., etc., *rue Beffroi*, 32.

Girardin (Jean Pierre-Louis) ✻, Professeur de chimie industrielle à l'École municipale de Rouen, et de chimie agricole à l'École départem. d'agriculture; correspondant de l'Institut, etc., *rue du Duc-de-Chartres*, 12

1830 Pouchet (Félix-Archimède) ✻, D.-M., prof. d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, 200.

1831. Paumier (L.-D.) ✻, Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, 16 bis.

1833. De Caze (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne*, 15.

1834. Grégoire (Henri-Charles-Martin) ✻, Architecte des bâtiments civils, *rue des Charrettes*, 128.

Bergasse (Alphonse) ✻, Avocat, ancien Procureur général, *rue Beffroi*, 26.

Martin de Villers (Henri-Louis) ✻, président de la Société philharmonique de Rouen, ancien député, etc., *rue de la Seille*, 7.

Chéruel (Pierre-Adolphe) ✻, Professeur d'histoire au Collége royal de Rouen, *boulevard Beauvoisine*, 59.

1837. De Glanville (Boistard), *rue des Murs-Saint-Ouen*, 21

Barthélemy (Eugène), Architecte, *r. de la Chaine*, 26.

1838. Avenel (Pierre-Auguste), D.-M., secrétaire du Conseil de salubrité, *place des Carmes*, 30.

Mauduit (Victor) ✻, secrétaire général de la Mairie de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville.

Lévesque ✻, Conseiller à la Cour royale, *r. de l'Écureuil*, 11.

1839. Homberg (Théodore), Avocat, *r. de l'École*, 21.

Des Michels , Docteur-ès-sciences, Recteur de l'Académie Universitaire de Rouen, *r. des Carmélites*, 16.

Preisser (Frédéric-Joseph), Professeur de Chimie, *rue Royale, en face Sainte-Marie.*

1841. Morin (Gustave), Directeur de l'Ecole de dessin et de peinture, *rue Poussin.*

Leroy (N.), Conseiller à la Cour royale, *r. des Carmelites*, 16.

Verrier, Médecin vétérinaire, *rue Saint-Laurent*, 9.

1841. Du Breuil (Alphonse), Professeur à l'École départementale d'agriculture et à l'École Normale, professeur d'horticulture à l'École municipale de Rouen, *rue d'Elbeuf*, 63.

1842. Picard (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé de la Métropole de Rouen, *cour des Libraires.*

Thinon (Arsène-Marcel-Irénée), Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, *rue de Socrate*, 16.

Deschamps (Frédéric), Avocat, *rue de la Poterne*, 17.

Richard (Charles-Victor-Louis), Conservateur des Archives municipales, *rue Saint-Jean*, 24.

GIFFARD, Professeur au Collége royal de Rouen, *rampe Bouvreuil*, 16 A.

CHASSAN ✻, Avocat général près la Cour royale, *rue du Contrat-Social*, 24.

COCHET (l'abbé), Aumônier du Collége royal de Rouen, membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc.

1843. BÉNARD (Charles), Docteur ès-Lettres, prof. de philosophie au Collége royal, *rue Royale S.-Ouen*, 31.

BIGOURDAN, prof. de mathématiques spéciales au Collége royal de Rouen, *rue Daliphard*, 3.

POTTIER (André), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, à l'Hôtel-de-ville.

BARABÉ, Archiviste du département, pour la partie historique, *rue Maladrerie*, 15.

FALLUE (Léon) ✻, commis principal des Douanes, *rue des Bons-Enfants*, 12.

1844 RONDEAUX (Jean) O ✻, ancien Négociant, *rue de Fontenelle*, 32.

1845. FRÈRE, ancien libraire à Rouen, sur le port, quai de Paris, 44.

GUIARD, Professeur de rhétorique au Collége royal de Rouen, *rue du Grand-Maulévrier*, 4.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1803. GUERSENT ✻, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, 12.

1804. DEGLAND (J.-V.), D.-M., Professeur de botanique, membre de plusieurs Académies, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

1806. DELABOUISSE-ROCHEFORT (J.-P.-Jacq.-Aug.), Homme de lettres, à Castelnaudary (Aude)

1806 BOÏELDIEU (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, *à Paris*.

1808. Serain, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville (Calvados).

Lair ✻ (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture, etc., à Caen *Pont-Saint-Jacques*.

Delancy ✻, Administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris, *rue Neuve-du-Luxembourg*, 33.

1809. Francœur O ✻, professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie des sciences, des Soc roy. et cent. d'Agriculture, d'Encourag., etc., Paris, *r. de l'Université*, 10.

Dubuisson (J.-B.-Remy-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville*, 10, *faubourg Poissonnière*.

Dubois-Maisonneuve, Homme de lettres, à Paris, *rue des Postes*, 14.

Delarue (Louis-Henri), ancien Pharmacien, secrétaire honoraire de la Société libre d'agriculture de l'Eure, Juge de Paix à Breteuil-sur-Iton (Eure).

Balme, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon, *rue de l'Enfant-qui-pisse*, 8.

1811. Lepriol (l'abbé Constantin-Julien), Prêtre, Recteur émérite de l'Académie universitaire de Rouen, à Hennebon (Morbihan).

Le Sauvage ✻, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen.

Lafisse (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue Laffite*, 43.

Boullay (Pierre-François-Guillaume), O ✻, Docteur ès-sciences, Membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue du Helder*, 5.

1814. Pêcheux (B.), Peintre, à Paris, *rue du Faub.-St.-Honoré*, 7.

Pergelat ✻, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).

FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Institut, et Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).

1816. LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✻, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, 8.

DUTROCHET (René-Joachim-Henri) ✻, D.-M., Membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de Braque*, 4.

1817. PATIN (Henri-Joseph-Guillaume) ✻, Maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, etc., à Paris, *rue de Tournon*, 7.

MÉRAT (François-Victor) ✻, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *rue des Saints-Pères*, 17 bis.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✻, Chef d'escadron d'État-Major, membre de l'Institut, du Conseil supérieur de santé, etc., à Paris, *rue de Grenelle-St-Germain*, 89.

1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue aux Lisses*, 15.

DE KERGARIOU (le comte) O ✻, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, 5.

DE MONTAULT (le marquis) ✻, à Paris, *rue de Lille*, 84. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, 10.)

DE MIRVILLE (le Mis EUDES) ✻, ancien Maréchal-de-Camp, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.

DEPAULIS (Alexis-Joseph) ✻, Graveur de médailles, à Paris, *rue de Furstenberg*, 8 ter.

1821. BERTHIER (P.) ✻, Inspecteur général des mines, memb. de l'Institut, etc., à Paris, *r. Crébillon*, 2.

JAMET (l'abbé Pierre-François) ✻, Prêtre, Supérieur de la Congrégation du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).

Vene ✻ chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Espagne de Charles III, Chef de bataillon du génie, en retraite, membre de la Société d'Encouragement, à Paris, *rue Jacob*, 26.

1823. Laboudérie (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, 20.

Lemonnier (André-Hippolyte), membre de l'Académie romaine du Tibre, *rue d'Antin*, 25, *aux Batignolles*.

De Moléon (Jean-Gabriel-Victor) ✻, Directeur de la Société Polytechnique et de ses publications, etc., à Paris, *r. de la Paix*, 20.

Thiébaut de Berneaud (Arsène), Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue Cassette*, 8.

Beugnot (le vicomte Arthur) ✻, Pair de France, membre de l'Institut, à Paris, *rue Ville-l'Évêque*, 16.

1824. Sollicoffre (Louis-Henri-Joseph) O ✻, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, 88.

Estancelin ✻, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

Fontanier (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, etc., à Moissac, près Murat (Cantal).

Mallet (Charles-François) O ✻, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Verneuil*, 34

Jourdan (Antoine-Jacques-Louis) ✻, D.-M.-P., membre de l'Acad. royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, 4.

Monfalcon ✻, D.-M., à Lyon, *rue de la Liberté*, 7.

De la Quesnerie, Juge de Paix de Clères, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-André-sur-Cailly.

1825. Deschamps, Rentier, ancien Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Autry, par Grandpré, canton de Monthois (Ardennes).

SALGUES, D.-M. P., médecin du Grand-Hôpital, membre du Conseil central sanitaire du dépt, à Dijon (Côte-d'Or).

BOULLENGER (le baron) O ✻, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, membre du Conseil général, *à Saint-Denis-le-Thiboult* (Seine-Inférieure.)

D'ANGLEMONT (Edouard), à Paris, 26, *r. de Ponthieu.*

CIVIALE (Jean) ✻, D.-M., à Paris, *r. Neuve-St-Augustin*, 23.

FERET aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

PAYEN (Anselme) ✻, Manufacturier, Professeur de chimie au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de l'Institut. etc., à Paris, *au Conservatoire. rue St-Martin.*

1826. MOREAU (César) ✻, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *rue de Rivoli*, 30 bis.

MONTÉMONT (Albert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, 27.

LADEVÈZE, D.-M., à Bordeaux (Gironde).

SAVIN (L.), D.-M. P., à Montmorillon (Vienne).

1827. HUGO (Victor) O ✻, membre de l'Académie française, à Paris, *place Royale*, 6.

BLOSSEVILLE (le vicomte Ernest de), à Paris, 4, *rue de Louvois*

1827. DESMAZIERES (Jean Baptiste-Henri Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, 44, à Lille (Nord).

MALO (Charles) ✻, Fondateur-rédacteur en chef de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de l'Éperon*, 6.

1828. VANSSAY (le baron Charles-Achille de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe.)

COURT ✻, Peintre, à Paris, *rue de l'Ancienne-Comédie*, 14, ancien atelier de Gros

VIREY (Julien-Joseph) O ✻, D.-M. P., membre de l'Académie royale de Médecine, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Soufflot*, 1, *près le Panthéon*.

MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).

LAUTARD (le chevalier J.-B.), D.-M., sécrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône.)

MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✻, Membre de la Société royale et centrale d'agriculture, etc., à Paris, *r. Jean-Goujon*, 9.

MORIN (Pierre-Etienne) ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Vesoul (Haute-Saône).

1829. COTTEREAU (Pierre-Louis) ✻, D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de méd. de Paris, etc., *rue St.-Honoré*, 108.

FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire) ✻, Professeur de botanique à la Faculté de médecine, Directeur du Jardin de botanique, etc., à Strasbourg (Bas-Rhin).

1829. PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, 13, à Évreux (Eure).

GUTTINGUER (Ulric) ✻, Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), *r. Château-Neuf*, 5.

CAZALIS ✻, Professeur de physique au Collége royal de Bourbon, à Paris, 10, *rue Taranne*.

SCHWILGUÉ ✻, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Strasbourg (Bas-Rhin).

BÉGIN (Emile-Auguste). D.-M., membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).

BERGER DE XIVREY (Jules), membre de l'Acad. royale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, à Paris, *r. St-Germain-des-Prés*, 15.

CHAPONNIER (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, 57, *rue Hauteville*.

PASSY (Antoine) O ✻, ancien Préfet de l'Eure, député, à Paris, *rue Caumartin*, 5.

SOYER-WILLEMET (Hubert-Félix), Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).

1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart*, 46.

BARRÉ DE JALLAIS, Sous-Préfet en retraite. Homme de lettres, à Chartres, *pavé de Bonneval* (Eure-et-Loir).

HOUEL (Charles-Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien président du Tribunal civil de Louviers (Eure).

MURAT (le comte de) C ✻, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de Rivoli*, 38.

LE FILLEUL DES GUERROTS, chev^r de l'Eperon d'or de Rome, correspondant de l'Institut historique, à Rouen, 2, *rue Bourg-Labbé*.

1831. LE TELLIER (Jean-Joseph) ✻, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, 1.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques) ✻, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme).

1832. SINNER (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, 14.

TANCHOU ✻, D.-Médecin, à Paris, *rue du Helder*, 11.

FORTIN (François), D.-M.-P. à Evreux (Eure).

DUSEVEL (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, Inspecteur des monuments historiques, membre du Comité des chartes et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Amiens (Somme.)

BRIERRE DE BOISMONT (A.) ✻, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, Directeur de la maison de santé, *rue Neuve-Sainte-Geneviève*, 21.

LE FLAGUAIS (Alphonse), membre de l'Académie royale de Caen, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, *rue des Jacobins*, 10 (Calvados).

LEJEUNE (Auguste), Architecte, à Paris, *r. de Greffulhe*, 3.

THIL ✻, Conseiller à la Cour de cassation et Député, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

LAURENS (Jean-Anatole), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfecture de Besançon (Doubs)

BOUTIGNY (Pierre-Hippolyte), correspondant de l'Académie royale de médecine, etc., ancien pharmacien, à Paris, *rue de Chabrol*, 40.

RIGOLLOT (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

LADOUCETTE (le baron Jean-Charles-François de) ✻, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue St-Lazare*, 5.

1832. MALLE (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

1833. GERVILLE (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).

BOUGRON (L.-V.), Statuaire, à Paris, *rue des Magasins*, 8, *faub. St-Denis*.

DUCHESNE (Edouard-Adolphe) ✻, D.-M.-P., à Paris, *rue d'Assas*, 1, *faub. St-Germain*.

JULLIEN (Marc-Antoine) ✻, Homme de lettres, fondateur de la Revue Encyclopédique, à Paris, *rue du Rocher*, 23.

ASSELIN (Augustin) ✻, Antiquaire, corresp. du Minist. de l'Intér pour les Études historiques, à Cherbourg (Manche.)

CAREY (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey.*

BREVIÈRE (L.-H.), Graveur de l'Imprimerie royale, sur bois et en taille-douce, à Belleville, banlieue de Paris, *rue des Lilas*, 12.

1835. MAILLET-DUBOULLAY, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-Saint-Honoré*, 58.

LE PREVOST (Auguste) ✻, Membre de la Chambre des Députés, de l'Institut et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue et hôtel Jacob, faubourg Saint-Germain.*

FÔVILLE ✻, D.-M., méd. en chef de l'hospice de Charenton, à Paris, *r. de Lille*, 101.

BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte) ✻, Peintre, conservateur du Musée de Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, 55 *ter.*

LAMBERT (Charles-Edouard), Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux (Calvados).

MURET (Théodore), avocat, à Paris, *rue de Ponthieu*, 27.

PESCHE (J.-R.), membre de plusieurs Sociétés savantes, juge de paix, aux Riceys (Doubs.)

1835. BARD (Joseph) ✻, Inspecteur, au ministère de l'Intérieur, des monuments historiques des départements du Rhône et de l'Isère, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Chorey, près de Beaune (Côte-d'Or).

CHESNON (Charles-Georges), Inspecteur des Écoles primaires du département de l'Eure, à Évreux.

1836. HENNEQUIN (Victor-Antoine), Avocat à la Cour royale, à Paris, *rue de Lille*, 17.

LEGLAY, D.-M., Archiviste, à Lille (Nord).

LE CADRE, D.-M., au Havre, *rue du Chillon*, 9.

GUYÉTANT ✻, D.-Ch.-P, membre de l'Acad. roy. de Méd. et

de plusieurs autres Soc. sav., à Paris, 12, *passage Sainte-Marie, rue du Bac.*

SOUBEIRAN (Eugène) ✻, directeur de la Pharm. centrale des Hôpitaux de Paris, Professeur de Physique à l'École spéciale de pharmacie à Paris, *quai de la Tournelle*, 51.

REY (Jean) ✻, ex-membre du Conseil général des manufactures, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., etc., à Paris, *rue N.-D.-de-Lorette*, 31.

DU BOIS (Louis) ✻, ancien Sous-Préfet, membre de plusieurs Académies, au Mesnil-Durand, près Livarot (Calvad.)

1837. GARNIER-DUBOURGNEUF (Jacq.-Alex.) ✻, maître des requêtes, direct. des affaires civiles et du Sceau, au ministère de la justice, à Paris, *rue des Trois-Frères*, 3.

DANTAN jeune, Statuaire, à Paris, *rue Saint-Lazare, cité d'Orléans.*

1838 BILLIET-RENAL (Antony-Clodius), à Lyon, *quai Monsieur*, 121.

GARNERAY (Ambroise-Louis), Peintre de marine, à Paris, *passage Saulnier*, 19.

PREVOST (Nicolas-Joseph), Horticulteur au Bois-Guillaume.

1838. VACHEROT, docteur-ès-lettres, directeur des études à l'École normale, à Paris, *rue de Grenelle St-Germain*, 126.

SALADIN, Professeur de Chimie, à Moulins (Allier).

BOULLÉE (Aimé-Auguste), ancien Magistrat, à Lyon, *rue St-Joseph*, 8.

MUNARET, D.-M. à Thurins, près Lyon (Rhône).

LESCELLIÈRE-LAFOSSE (François-Gustave), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, *place de la Préfecture.*

GIRALDÈS (Joachim-Albin), D.-M., professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue des Beaux-Arts*, 11.

GRATELOUP (J.-P.-Sylvestre de), D.-M.-P., Président de la Société Linnéenne, etc., à Bordeaux, *rue Grande-Taupe*, 18.

1839. Boutron-Charlard (Antoine-François ✻, membre de l'Académie royale de médecine, et du Conseil général de la Seine, à Paris, *boulevard Bonne-Nouvelle*, 12.

Cap (Paul-Antoine), Pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue des Trois-Frères*, 6.

Tudot (Edmond), Peintre, directeur de l'École de Dessin, à Moulins (Allier).

Gaudet, D.-M., à Paris, *rue Neuve-du-Luxembourg*.

Portret fils (Octave), Avocat à Paris.

1840. Paillart (Aubin-Pierre) ✻, Docteur en droit, Procureur général à Nancy (Meurthe).

Mallet (Charles-Augustin), D.-ès-lettres, Prof. de philosophie au Collége royal de St-Louis, à Paris, 19, *r. Hautefeuille*.

Borgnet (Amand-Louis-Joseph), Licencié-ès-sciences, agrégé de l'Université, Proviseur du Collége royal de Tours (Indre-et-Loire).

1840 Olry, Docteur-ès-lettres, Membre de la Société royale de Nancy (Meurthe), Professeur suppléant à la faculté des lettres de Strasbourg (Bas-Rhin).

Pelouze ✻, Chimiste, Membre de l'Institut, Professeur à l'École polytechnique, à Paris, *Hôtel des Monnaies*.

Chevallier ✻, Membre de l'Académie royale de Médecine, Professeur à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, etc., *place Saint-Michel*, 25.

1841. Schlumberger (Henri), Chimiste. Memb. de la Soc. industrielle de Mulhouse, maison Dolfus, Miegg et Cie (Haut-Rhin).

Philippar, Professeur de culture à l'Institut royal agronomique de Grignon, et à l'Ecole normale de Versailles, Directeur du Jardin des plantes, à Versailles (Seine-et-Oise.)

Cayle, Docteur-Médecin, Professeur de Physiologie et de Pathologie spéciales, à Paris. Membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de la Ferme-des-Mathurins*, 45.

LACABANE, premier employé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Paris, Président de la Société de l'école des Chartes.

FAYET (Mgr) O ✻, évêque d'Orléans.

GUIBOURT, Professeur d'histoire naturelle à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, membre de l'Académie royale de médecine, etc., *rue Feydeau.*

ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis de la), Député du Cher, Président de la Société de la Morale chrétienne, à Paris, *rue St-Lazare*, 56.

GLEIZES (Vénuste) ✻, Commissaire de la marine, Chef du service des Chiourmes, à Brest (Finistère.)

1842. BUSSY ✻, Professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie de Paris, à l'Ecole, *rue de l'Arbalète.*

DU PASQUIER, Professeur de chimie à l'Ecole Lamartinière, à Lyon (Rhône.)

LA BUTTE (Auguste), avocat, à Honfleur (Calvados.)

DE CAISNE, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, *au Muséum.*

GASPARIN (le comte de) C ✻, Pair de France, membre de l'Institut, *rue de Lille*, 79.

HENRI (Ossian), Professeur agrégé à l'Ecole spéciale de pharmacie de Paris, memb de l'Acad. royale de médecine, etc.

MALLET O ✻, Ingénieur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, à Paris, 46, *rue Lafitte.*

AMIOT, Licencié ès-sciences, Professeur de Mathématiques, à Paris, *rue de Sorbonne*, 3.

1843. BUSSET (François-Charles) ✻, géomètre en chef du cadastre, à Dijon (Côte-d'Or).

MANCEL (Georges), Conservateur de la bibliothèque de Caen.

DE FRÉVILLE, ancien Élève de l'école des Chartes, à Paris, 15, *rue de Vendôme.*

CHARMA (Antoine), Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen.

ALAUZET (Isidore), avocat, sous chef du cabinet du Ministre de la Justice, à Paris.

MARCHAND (Eugène), Pharmacien à l'hôpital civil, à Fécamp.

DUCHESNE-DUPARC, D.-M., *rue de Louvois*, 10, à Paris.

GORS (Laurent), Inspecteur de l'Université de Rennes.

1844. FAURÉ, Pharmacien, à Bordeaux.

DELAMARE, D.-M., à Paris, 14, *rue Saint-Florentin*.

GAULTIER O ✻, Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris, 7, *rue Neuve-des-Mathurins*.

1845. PERSON, Professeur à la Faculté de Besançon (Doubs).

MAGNIER, Professeur de Littérature ancienne, à la Faculté des Lettres de Poitiers (Vienne).

Le baron ROISIN (Ferdinand de), Docteur en droit et en philosophie, correspondant du ministère de l'instruction publique de France et de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord), *rue Françoise*, 38.

REISET (Jules), Chimiste, à Paris, *rue de la Bienfaisance*, 3.

FORMEVILLE (de), Conseiller à la Cour Royale de Caen.

BONNIN, Directeur de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

GARNIER, Conservateur de la bibliothèque de la ville d'Amiens.

HARDOUIN-MICHELIN, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.

BOURDIN, Docteur-Médecin de la Faculté de Paris, à Choisy-le-Roi, *place de la Madelaine*, près Paris.

CARPENTIER-MÉRICOURT, Docteur-Médecin à Paris, *rue des Orties-Saint-Honoré*, 7.

TRAVERS (Julien), Professeur de littérature latine à la Faculté de Caen

CORRESPONDANTS ETRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).

GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow (Ecosse).

1803. ENGELSTOFT, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire à l'Université de Copenhague (Danemarck).

1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles (Belgique).

1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).

1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).

1817. KIRCKHOFF VAN DER VARENT (le vicomte Joseph-Romain-Louis de KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).

1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).

1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).

1827. DE LUC (Jean-André), membre de la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève (Suisse), etc.

1828. BRUNEL ✻, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).

1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'Écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), *rue du Prince-Royal*, 40.

STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).

1830. CASTILHO (Antonio Feliciano de), Bacharel Formado en

droit, membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne, etc. à Lisbonne (Portugal), *calcada do Duque*, 58.

1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.

1836. KERKHOVE D'EXAERDE (le comte François de), chevalier de l'ordre de Malte, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Exaerde, près de Gand (Belgique).

REIFENBERG (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez M. Michaud, *rue de Richelieu*, 67.

1839. WYLD (James), Géographe, à Londres.

DE SANTAREM (le vicomte), anc. Minist. de Portugal, memb. de l'Inst. de France et de plusieurs Académies franç. et étrang., à Paris, *rue Blanche*, 40.

1841. NARDO (Jean-Dominique), Médecin de l'Institut central des Enfants trouvés de Venise, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Venise.

MORREN, Docteur ès-sciences et en Médecine, Professeur de Botanique à l'Université de Liége.

1842. ZANTEDESCHI, Professeur de physique, etc., à Venise.

1844. GUASTALLA, D.-M., à Trieste.

PASQUIER (Victor), Pharmacien de première classe, à Liége.

DE LE BIDART DE THUMAIDE, Procureur du Roi, à Liége.

VAN HASSELT, Secrétaire de l'Académie d'Anvers.

BOGAERTS (Félix), à Anvers.

HALLEWELL, à Cambridge.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société royale d'Émulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).
— Société d'Agriculture.

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).
— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).
— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais).

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du départemt de l'Ain

Caen. Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).
— Association Normande.
— Société royale d'Agriculture et de Commerce.
— Société des Antiquaires de la Normandie.
— Société Linnéenne.
— Société Philharmonique.
— Société vétérinaire du Calvados et de la Manche.

Calais. Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts (Pas-de-Calais).

Cambrai. Société d'Emulation (Nord).

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Puy-de-Dôme).

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or).
— Société de Médecine.

Douai. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

Evreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Falaise. Société d'agriculture (Calvados).

Havre. Société havraise d'Études diverses.

Lille. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Limoges. Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).
— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.
— Société de Médecine.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

Mans (Le). Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe).

Marseille. Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-Rhône)

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Metz. Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne.

Morlaix. Société vétérinaire du département du Finistère.

Mulhausen. Société industrielle (Haut-Rhin).

Nancy. Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).
— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie royale du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

Paris. Athénée royal, *rue de Valois*, 2.
— Athénée des Arts, *à l'Hôtel-de-Ville*.

— Institut de France, *au Palais des Quatre-Nations.*
— Académie royale des Sciences.
— Académie française.
— — historique de France, *rue Saint-Guillaume*, 9.
— Société Anatomique.
— Société centrale des Amis des arts et des lettres, *r. Saintonge*, 19.
— Société d'Economie domestique et indust., *r. Taranne*, 12.
— Société de Géographie, *rue de l'Université*, 23.
— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, 12.
— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)
— Société d'Encouragement pour le commerce national, *rue Saint-Marc*, 6.
— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, 42.
— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, 13.
— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, 12.
— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels de France, *à l'Hôtel-de-Ville.*
— Société géologique de France, *rue du Vieux-Colombier*, 26.
— Société internationale des Naufrages, *r. Neuve-des-Mathurins*, 17.
— Société libre des Beaux-Arts, à l'Hôtel-de-Ville.
— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faubourg Saint-Germain.
— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine.*
— Société Philomatique, *rue d'Anjou-Dauphine*, 6.
— Société Philotechnique, *rue de la Paix*, 11.
— Société Phrénologique, *rue Jacob*, 54.
— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*
— Société royale d'Horticulture, *rue Taranne*, 12.

Perpignan. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

Puy (Le). Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire)

Reims. Académie (Marne).

Rouen. Société cent. d'Agriculture du dép. de la Seine-Inférieure.

— Société d'Horticulture.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

Saint-Étienne. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire)

— Société industrielle.

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

— Société Industrielle et Commerciale.

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valence. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Copenhague. Société royale d'Ecritures antiques du Nord.

Liége. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Munich. Académie royale des Sciences, etc. de Bavière.

Nota. Vingt-deux exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit : A M. Derache, Libraire à Paris, et aux deux principaux Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831 R. des L., p. 2.; et déc. du 23 déc. 1836. R. des D. p. 177.) — A la Revue de Rouen et à M. H. Carnot, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — Aux Bibliothèques de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p 226.) — A M. de la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. R. des L., p. 133.) — A M. Eugène Arnoult, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de Las-Cases, 18, à Paris. — A la Bibliothèque de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226) — A la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la Bibliothèque de Pont-Audemer, Eure, (M. Canel, bibliothécaire.) (Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib. p. 173.) — A M. Nestor Urbain, directeur de la *France Départementale*, rue de Monsigny, nº 4. (Déc. du 11 mars 1836. R. des L. p. 370.) — A M Tamiset, sous-chef au ministère des finances (par continuation de la collection de feu M. Gois fils, son beau-père), pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838). — A M. le ministre de l'Instruction publique. (R. des lettres, 22 Fév. 1839, p. 209).

Nota. Le Programme des Prix doit être envoyé, chaque année, aux principaux journaux de Paris et des départements, notamment à la Gazette spéciale de l'Instruction publique, rue des Mathurins-Saint-Jacques, à Paris.

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1844-1845, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques, et ceux des Sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art. 17 du règlement.

Albert Montémont. *V. Montémont.*

Amans Carrier. *V. Carrier.*

Amiens. *Soc. des Antiquaires de Picardie, Bulletin* 1844, *n°* 3, 4. — 1845. *n°* 1. — *Mémoires, t.* 7, *avec un Atlas,* 1844. — *Documents inédits concernant la province, in-4°,* 26 *feuilles non brochées.*

Amiot (B). *Mémoire sur diverses propriétés des surfaces du deuxième ordre, déduites de la théorie des focales.*

Angers. *Soc. industrielle, Bulletin,* 15e *année n*os 1 *à* 6.

Ballin. *Notes sur les obélisques de Rome, etc.* (*Extrait du Précis de* 1844.)

Bard (Joseph). *Avant projet historique pour la reproduction, à Autun, du type de la Basilique latine.*

Bayard (Henry). D. M. *Mémoire de la topographie médicale des* Xe, XIe *et* XIIe. *arrondissements de Paris,* 1844.

Bayeux. *Soc. d'Agric. Mémoires, t.* 2, 1844.

Beau. *Chemin de fer de Paris à Caen et Cherbourg.*

Beaurepaire (de). *Frère Piel, de Lisieux.*

Berger de Xivrey. *Note sur l'Abbaye du Breuil-Benoît, près Dreux,* 1845.

Berthier. *Chimie minérale et analyses de substances minérales. Travaux de* 1841 *à* 43. 1844.

Béziers. *Soc. Archéologique, Séance publique du 16 mai 1844, et programme du concours de 1845. — Bulletin. Essai sur la formation et sur le développement du langage des hommes.*

Bonnin. *Puy de musique érigé à Evreux en l'honneur de Mme Sainte-Cécile*, 1837. — *Analectes historiques, Recueil de documents inédits sur l'histoire de la ville d'Evreux*, 1839. — *La farce des Pates-ouaintes, pièce satyrique, représentée par les écoliers de l'Université de Caen, au carnaval de 1492.* 1843. — *Joyeux avénement des évêques d'Evreux. — Obsèques de Messire Gabriel Le Veneur, évêque d'Evreux, au XVIe siècle. — Note sur les entrées solennelles des rois de France à Evreux. — Notice sur les fouilles du Vieil-Evreux.*

Bordeaux. *Académie Royale. Actes, 6e année, 4e trim.*

Bosquet (Mlle Amélie). *La Normandie romanesque et merveilleuse. — Tradition, légendes, etc.* 1845.

Boullay et Henry. *Mémoire sur l'état de combinaison du soufre dans les eaux minérales des Pyrénées, etc.*

Boullée. *Etude comparative sur les Etats-Généraux de France et les Parlements d'Angleterre.*

Bourdin (D.M.). *Traité de la catalepsie, Paris* 1841. — *Traitement des affections cancéreuses, Paris* 1844.

Bourg. *Soc. royale d'Emulation de l'Ain, journal* 1844, *n°* 7 *à* 12. — 1845, *n°* 1 *et* 2.

Brierre de Boismont. *Des hallucinations etc.* 1845.

Caen. *Académie royale. Mémoires*, 1845.

Caen. *Association normande. Annuaire des cinq départements pour* 1845.

Caen (Revue de). *Bulletin de l'Instruction publique et des Sociétés savantes de l'Académie de Caen.*

Caen. *Soc. des Antiquaires de Normandie. Mémoires, 2e Se, 3e vol. = XIIIe vol. de la collection*, 1842 *et* 43.

Caen. *Soc. française pour la conservation des monuments historiques. Séances générales tenues en* 1844.

Caen. *Soc. roy. d'agriculture et de commerce. Extrait des séances de la Société, depuis* 1836 *jusqu'en* 1842, *par M. P.A. Lair, secrétaire.*

Caen. *Soc. vétérinaire du Calvados et de la Manche. Mémoires*, 1844.

Carpentier-Méricourt (J.). *D.M. Traité des maladies du sein*, 1845.

Carrier (Amans). *Le Propagateur de l'industrie de la soie pour* 1844. *t.* 6, *cah.* 71e.

Castel. *Le Mont-Saint-Michel*, 1844.

Caumont (de). *Inspection des Monuments historiques.*

Cellier-Dufayel. *Le génie des femmes. Journal* 1844. *nos* 8 *à* 12; *fin du prem. vol.* — 2e *année*, 2e *vol. n°* 2. 3. 6. — *Le prêtre, la femme et la famille, de M. J. Michelet, Appréciation*, 1845.

César Moreau. *V. Moreau.*

Châteauroux. *Soc. d'Agric. de l'Indre. Ephémérides*, 1843-44.

Clermont-Ferrand. *Annales de l'Auvergne.* 1843—*t.* 16, *août à décembre* = 1844, *janvier à décembre* = 1845, *janvier à avril.*

Decaisne (J.). *Notices des principaux mémoires publiées par lui.*

De la Querière. *Observation sur le règlement de la mairie de Rouen, fixant la hauteur des maisons sur la largeur des rues.*

Delavigne (Eloge de Casimir) par un anonyme. *V. Leuillier et Poitevin.*

Deville (A.). *Examen de deux passages de Pline, relatifs à l'art de la verrerie.* 1844. — *Description d'un Bas-relief en ivoire représentant l'adoration des mages et des bergers. Caen*, 1845.

Duputel. *Fait hommage à l'Académie d'un exemplaire unique, accompagné de gravures et de lettres originales, de*

sa Notice intitulée : Circonstances inédites de la vie de Napoléon, *insérée dans le Précis de* 1842.

Féré (Octave). *Légendes et traditions de la Normandie.* 1845.

Formeville (H. de) *Extrait d'une notice sur les francs-Brément-canonniers de la ville de Caen.* 1839. — *Les Huguenots et la Saint-Barthélemy à Lisieux*, 1562-1572. — *Notice sur les francs-porteurs de sel de la ville de Caen*, 1840. — *Essai sur l'état des Corporations industrielles au moyen-âge*, 1840. — *Essai historique sur l'ancien évêché de Lisieux*, 1843. — *Notice historique sur la manufacture d'étoffes de laine de Lisieux*, 1837.

Frère (Ed.) *Fragments littéraires de Lady* Jeanne Gray, *reine d'Angleterre, traduits en français et précédés d'une notice sur la vie et les écrits de cette femme célèbre*, 1832. *Guide du voyageur en Normandie ou description historique, pittoresque, monumentale et statistique des principales routes qui traversent cette province, etc.* 1843. — *De l'Imprimerie et de la librairie à Rouen, dans le XVe et le XVIe siècles, et de Martin Morin, célèbre imprimeur rouennais*, 1843.

Fréville (de) *Ambassade de don Pèdre de Tolède en France, etc.*

Gannal. *Histoire des embaumements*, 2e *éd.* 1841 (*offert par M. Lecoupeur*).

Garnier (J.) *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens*, 1843.

Giraldès (J.A.C.C.)D.M. *Thèse sur la question suivante :* Des luxations de la mâchoire, 1844.

Girardin (J.) *Des fumiers considérés comme engrais*, 3e *édit.* 1844. — *Sur l'ancienneté de l'usage du cidre en Normandie*, 1844. — *Sur le cidre. A M. Seminel, directeur de la Normandie agricole.* — *Notices biographiques sur MM. de Morel-Vindé, d'Arcet et Mathieu de Dombasle.*

Guiard (Th.) *Electre, tragédie de Sophocle, traduite en vers français, et dissertation sur les trois Electres, manuscrit.*

Guttinguer (Ulric). *Les deux âges du poète*, 1844.

Halliwell. *Rara mathématica, etc.* — *Two Essays.* — *A few notes on the history of the discovery of the composition of water. A letter of the right honorable lord Francis Egerton, etc.* — *Historia collegii Jesu cantabrigiensis.* 1841.

Hardouin et Ludovic Michelin. *Iconographie zoophytologique des polypiers fossiles, etc.* 17 *livraisons.* — *Les mêmes et Emile Tronson du Coudray. Œuvres choisies de Tronson du Coudray, etc.* 1829-1832.

Havre. *Soc. havraise d'Etudes diverses.* — *Résumé analytique, 9e et 10e années.*

Hébert. *De l'utilité d'un système général d'immatriculation des personnes, des immeubles et des titres, etc.* — *Rapport de M. Homberg relatif au même système.*

Henry (O.) *V. Boullay. Analyse chimique de l'eau sulfureuse alcaline iodurée de Cholles en Savoie*, 1842. — *Id. de l'eau minérale naturelle des sources d'Evaux (Creuse*, 1843-44.

Herpain. *Quatrième épître d'Usamer à ses contemporains.*

Hilaire de Néville. *Projet d'élever une statue à Guillaume-le-Conquérant. Manuscrit.*

Hombres-Firmas (baron d') *Suite des mémoires et observations de physique et d'histoire naturelle, p.* 181 *à* 260.

Hubert (Jean). *Mémoire sur l'enseignement primaire*, 1845.

Lacabane. *De la poudre à canon.* 1844.

Ladoucette (le baron de). *Nouvelles*, 2e *édit.* 1844. — *Mélanges*, 2e *édit.* 1845.

Lair (P. A.) *V. Caen, Soc. roy. d'Agriculture, etc.*

Lambert (Ed.) *Essai sur la numismastique gauloise du N. O. de la France*, 1844.

Lautard (J.-B.) D. M. *Lettres archéologiques sur Marseille*, 2e *édit.* 1844.

Lebreton (Th.). *Espoir, poésies nouvelles*, 1845.

Lecoupeur. *V. Gannal.*

Lelong (P.-S.) *Nouvelles considérations relatives aux droits d'octroi*, 1844. — *Rapport sur la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture, en conséquence d'une proposition pour la destruction des hannetons.*

Letertre. *Poème des quatre âges (les deux premiers chants).* — *Souvenirs historiques de la ville de Coutances, etc.*

Leuillier. *Eloge de Casimir Delavigne*, 1844.

Loiseleur-Deslongchamps. *Rapport sur l'appareil du sieur Lecoq pour faciliter la reprise des boutures, et cinq petits opuscules.*

Lucas-Chaponnière. *Statistique du personnel médical en France, etc.* 1845.

Lyon. *Académie royale. Mémoires. t. prem. 2 parties.*

Magnier. *Analyse critique et littéraire de l'Enéide de Virgile*, 2e *édit.*, 1844.

Mallet (Insp. div. des P. et ch.) *Rapport sur le chemin de fer établi en Irlande, suivant le système atmosphérique*, 1844.

Malo (Charles). *De l'instruction primaire, de ses besoins, de ses espérances, de son avenir.*

Mancel (G.). *Moisant de Brieux. Caen*, 1844.

Mans (le) *Soc. d'Agric. Bulletin*, 1844. 2e *et* 3e *trim.*

Marchand (Eugène). *Note sur un caractère des sels de chaux et de magnésie. Manuscrit.*

Marié (Davy) *Note sur la nature des courants électriques et leur transmission au travers des conducteurs. Manuscrit.* — *Observations météorologiques faites à Saint-Etienne, manuscrit.*

Metz. *Académie royale. Mémoires.* 15e *année.* 1843-44.

Michelin (Ludovic). *V. Hardouin.*

Montémont (Albert) *La Turquie d'Europe, etc. par M. Ami Boné. Analyse.* — *Notice historique sur la tapisserie de la reine Mathilde. Bayeux*, 1844.

Moreau (César) *L'univers maçonnique. Paris*, 1837.

Moreau de Jonnès. *Etude statistique et agricole sur le département du Finistère*, 1844. — *Statistique de la France-X^e. p. suite, vol. IX. Administration publique, t. II.* 1844.

Munaret (D. M.) *Notice extraite de la biographie des gens de lettres.*

Munich. *Académie des Sciences; Almanach académique, pour l'année* 1844. — *Trois cahiers in-8. Histoire, philosophie et philologie, mathématiques et physique.* 1844. — *Bulletins* 50, *n°s. 1 à* 50.

Muret. (Th.) *Histoire de l'armée de Condé, avec* 6 *lithographies coloriées.*

Navet. *Discours sur l'utilité de l'anatomie, etc.* 1845.

Neveu (Ed.) *Hymnes du diocèse de Rouen, traduites en vers français. Rouen*, 1845.

Niort. *Soc. de Statistique du département des Deux-Sèvres.* 1843-44. *1re liv. 2e et 3e.*

Paris. *Athénée des Arts. Procès-verbaux des* 115e *et* 116e *Séances publiques.*

Paris. *Institut historique. L'Investigateur, liv.* 119 *à* 129 (*moins* 124).

Paris. *Journal des savants*, 1845.

Paris. *Soc. de Géographie. Bulletin* 3e *série, t. prem. n^o* 6. *t.* 2. *n^o* 7 (*manque* 8) 9 *à* 14. — *T.* 3, *n^o* 15, 16, 17.

Paris. *Soc. de la Morale chrétienne. Journal*, 3e *série, t.* 2. *n^os* 1 *à* 6. — *T.* 3 (*manque n^o* 1) *n^o* 2, 3, 4, 5. (*manque n^o* 6.) *t.* 4, *n^o* 1. — 24e *Séance générale annuelle*, 20 *avril* 1845.

Paris. *Soc. de l'Histoire de France. Bulletin*, 1844. *n^o* 4. — 1845, *n^o* 1.

Paris. *Soc. française de Statistique universelle. Journal des travaux, n^os* 1, 2, 3, (*manque* 5 *et* 6), 7 *à* 12.

Paris. *Soc. philotechnique. Annuaire, t.* 6. 1845.

Paris. *Soc. roy. et centrale d'Agric. Bulletins des séances.* 1844. *n^os* 6, 7, 8, 9, (*manque* 10) 1845. *T. V, n^os* 1 *à* 5. — *Mémoires* 1843 *et* 1845.

Paris. *Soc. roy. d'Horticulture. Compte rendu des travaux depuis l'exposition de* 1843. — *Séance générale, publique et solennelle du* 16 *juin* 1844.

Paris. *Soc. pour le patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés de la Seine.—Assemblée générale du* 14 *juillet* 1844.

Persigny (Fialin de). *De la destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Egypte et de Nubie,* 1845.

Picard. *Des congrès scientifiques d'Italie en général et spécialement du sixième congrès, tenu à Milan, en* 1844.

Picard (l'abbé). *Notice sur M. l'abbé Motte, chanoine et curé de la métropole de Rouen,* 1845.

Poitevin (Prosper). *Hommage à Casimir Delavigne.* 1845.

Poitiers. *Soc. des Antiquaires de l'Ouest. Mémoires,* 1843. — 3e *et* 4e *trim.* 1844. *Bulletins, p.* 125 *à* 192.

Reims. *Publication des Séances et travaux, n* 1 *à* 15, (*moins* 5, 6, 12).—1844-45.

Reiset (Jules). *Mémoire sur les combinaisons de deux nouvelles bases alcalines contenant du platine. — Annuaire de chimie* (*E. Millon et J. Reiset*), 1845.

Roisin (le baron Ferd. de) *Les romans en prose des Cycles de la Table Ronde et de Charlemagne,* (*Trad. de l'Allemand de J. W. Schmidt*). 1825.

Rouen. *Soc. centrale d'Agric. Extraits des travaux.* 1844. *Cahiers* 92 *et* 93.

Rouen. *Soc. libre d'Emulation. Bulletins,* 1843-44.

Rouen. *Soc. cent. d'Horticulture de la Seine-Inférieure, Bulletin,* 1844. *T.* 2, *n*os 6 (3e *cahier de la Pomologie*), 7 *et* 8.

Saint-Quentin. *Soc. roy. des sciences, arts, etc. Mémoires. Années* 1840, 41 *et* 42.

Schmidt. *V. Roisin.*

Sudre (F.). *Téléphonie ou télégraphie acoustique, pratiquée au moyen de quatre sons.* 1844.

Surville. *Mémoire sur les vestiges des Thermes de Bayeux.* 1822.

Travers (Julien) *Les Vaux-de-Vire, édits et inédits, d'Olivier Basselin et de Jean Lehoux, poètes Virois.* 1833. — *Les distiques de Muret, imités en quatrains français.* 1834. — Thesis philosophica propter doctoratum. Dionisii Catonis disticha *etc.* 1837. — *Thèse de littérature, pour le doctorat. De l'avenir de la littérature française,* 1837. — *Excursion dans le nord du Passais normand.* — *Bulletin. de l'Instruction publique et des Sociétés savantes de l'Académie de Caen, t.* 1 *et* 2, 1842. — *Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen.* 1843. — *Annuaire du département de la Manche pour* 1844 *et* 1845.

Tronson du Coudray. *V. Hardouin.*

Vidal (E. T. T.). *Langue universelle et analytique. Paris,* 1845.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Discours d'ouverture de la Séance publique du 8 août 1845, sur les vicissitudes de la Littérature, *page* 1

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport fait par M. Levy, secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences. 5

MATHÉMATIQUES :

Ouvrages de MM. Amiot et Halliwel. 6

SCIENCES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET INDUSTRIELLES :

Sur le déplacement du zéro dans le thermomètre, par M. Person. — Observations météorologiques, par M. Marié ; 7

Considérations sur l'importance des observations météorologiques, par M. Preisser ; 8

Réflexions sur les embaumements suivant le procédé Gannal, et sur les sucres bruts, par M. Morin ; ibid.

M. Jules Reiset, chimiste, nommé membre correspondant ; 9

Application du Caloridore *aux machines à vapeur à basse et moyenne pression, et emploi de la galvanoplastie à la surcharge des rouleaux de cuivre destinés à l'impression des Indiennes, par M. P. Pimont ;* 10

Trois Mémoires de M. Henry, chimiste de Paris ; 11

Etude de l'emploi du système atmosphérique sur les chemins de fer, par M. Mallet ; ibid.

Réflexions sur le chemin de fer de Paris à Caen, par M. Beau. 12

HISTOIRE NATURELLE :

Ouvrages de MM. Merat, Loiseleur-des-Longchamps et Philippar, rapport par M. *Bergasse;* 12
Rapport sur les Annales de l'Auvergne, par M. De Caze; 13
Sur les Polypiers fossiles, par M. Hardouin-Michelin, ibid.
Pièces anatomiques artificielles du docteur Auzou, présentées par M. Lemercier, médecin; ibid.
Premier prix des Sciences naturelles, décerné par l'Institut à M. le Dr Pouchet. ibid.

SCIENCES MÉDICALES :

Les docteurs Bourdin et Carpentier-Méricourt, de Paris, nommés membres correspondants; 14
Annuaire médical, par le Dr Munaret; ibid.
Cas rare de Tétanos, par le Dr Vingtrinier, ibid.
— Thèse de M. le Dr J. Hélot; 15
Des luxations de la machoire, par le Dr. Giraldes; ibid.
Traité de hallucinations, par le Dr Brierre de Boismont. ibid.

AGRICULTURE :

Travaux de plusieurs Sociétés correspondantes; 16
Traité des Fumiers comme engrais, et lettre sur le cidre, par M. Girardin; ibid.
Notice sur la poire de Saint-Lézin, par M. Prevost. 17

STATISTIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE :

Rapport sur la xe partie de la statistique générale de la France, par M. Vingtrinier; ibid.
Etude statistique et agricole du département du Finistère, par M. Moreau de Jonnès; ibid.
Tableau des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, en 1844, par M. Ballin; ibid.
Sur les droits d'octroi, par M. Lelong; 18
Travaux de l'Académie royale de Munich. 19

NÉCROLOGIE :

Notices biographiques sur MM. d'Arce, de Morel-Vindé, Mathieu de Dombasle et Navet. 20

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Sur le déplacement du zéro dans les Thermomètres, par M. C.-C. Person ; 21
Cas rare de guérison de Tétanos, par M. Vingtrinier, 29
Note sur le Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, par M. A. G. Ballin ; 43
Rapport sur l'appareil caloridore alimentateur de M. Pimont ; 48
Statistique spéciale des Maisons de répression et ses conséquences, par M. le Dr Vingtrinier. 51
(*V.* l'Omission indiquée à la suite de cette table.)

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport fait par M. Richard, secrétaire perpétuel pour la Classe des Lettres. 79

PHILOSOPHIE :

Quelques réflexions sur la Philosophie de l'histoire, par M. l'abbé Picard ; ibid.
Traduction de plusieurs ouvrages de Shelling, par M. Bénard. 80

HISTOIRE :

Suite et fin de l'histoire du Tabellionnage en France, par M. Barabé ; ibid.
Histoire des Ménestrels, par M. Frère. 81
Renseignements historiques recueillis par M. Chéruel, dans les Archives de la famille d'Esneval. 85
Notice sur l'ancienne Bibliothèque des Echevins de la ville de Rouen, par M. Richard. 86

ARCHÉOLOGIE.

Renseignements donnés par M. Deville, sur le fameux Vase antique du duc de Portland, et sur la collection de Vases peints du prince de Canino. 87
Nouvelles recherches sur les anciennes Maisons de Rouen, et observations sur un Réglement de la

mairie de Rouen, relatif à la hauteur des maisons, par M. De la Quérière. 88
Sur les caveaux de la Chapelle du Collége de Rouen, et Introduction à l'histoire des Églises de l'arrondissement du Havre, par M. l'abbé Cochet. ibib.

LITTÉRATURE.

Communication, par M. Floquet, d'un opuscule autographe de Bossuet, sur le Style et la Lecture des écrivains et des Pères de l'église. 89
Traduction en vers de l'Electre de Sophocle, par M. Guiard. ibid.
*Traduction en vers, par M. Deschamps, d'une scène de l'*Avare *de Molière.* 90
Le Rêve d'un Père et la mort du Juste, pièces de vers par M. Deschamps. ibid.
Téléphonie de M. Sudre. 91
Efforts de M. Wattemare pour établir des relations intellectuelles entre l'Amérique du Nord et la France. ibid.
Nouveaux Membres. 92

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Le Tombeau de Virgile, églogue, par M. Deville. 95
Rapport sur le prix de Casimir Delavigne, par M. F. Deschamps. 100
De la Dot sous le régime de la Communauté de biens, par M. T. Homberg. 111
Notice sur l'ancienne Bibliothèque des Échevins de la ville de Rouen, par M. Richard. 126
Quelques réflexions sur la Philosophie de l'Histoire, par M. l'abbé Picard. 182
*Une scène de l'*Avare, *de Molière, mise en vers par M. F. Deschamps.* 198
Tableau des Membres de l'Académie. 211
Table des ouvrages reçus. 257

Omission à la page 73.

Ligne 21, après ces mots : brûler vifs, ajoutez : par une contradiction incroyable, on vit encore, dans le même temps, conduire à la mort, après mille tortures, de fort honnêtes gens, sur le témoignage de fous de la même espèce, exemples : etc.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1846.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1846.

ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—

1846.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1846.

DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 10 Août 1846,

Prononcé par M. CHASSAN, Président.

MESSIEURS,

L'étude des sciences, des lettres et des arts n'est pas un vain amusement de l'esprit. L'homme y trouve un but plus élevé, une plus noble et plus sérieuse application. C'est par cette étude que les mœurs s'adoucissent, que nos facultés se développent, que les professions utiles se perfectionnent, que le genre humain, en un mot, marche dans cette voie de perfectibilité, qui rapproche de plus en plus l'homme de la divinité, dont il est l'image. Ce qui dis-

tingue l'homme des animaux, c'est cette perfectibilité, à laquelle l'étude des sciences et des arts peut seule nous faire atteindre ; et la différence qui existe entre les grandes nations et les peuples sauvages, c'est que ces derniers sont étrangers à la culture des sciences et des lettres, et que les autres s'y sont appliqués. On peut même dire que la plupart des nations sont redevables de leur gloire, et, souvent même, de leur existence aux connaissances que l'étude procure. Rome et Athènes empruntent à leurs grands écrivains, à leurs philosophes, à leurs artistes ce qu'il y a de plus pur et de plus durable dans la gloire qui entoure de son auréole le nom de ces deux cités à jamais célèbres. Leur puissance politique a été emportée par le flot du temps ; mais leur domination intellectuelle est toujours jeune de gloire et d'immortalité. Le Mexique et le Pérou furent jadis les plus grands empires du Nouveau-Monde ; ces empires se sont écroulés, leurs peuples ont péri, non parce qu'ils manquèrent de courage, mais parce que l'ignorance, en leur faisant regarder la nouveauté des moyens employés par leurs ennemis comme l'effet d'une puissance invisible, à laquelle ils se croyaient incapables de résister, leur ôta l'espérance du succès et engourdit ainsi toutes leurs forces.

L'homme, s'il veut être fidèle à sa haute destinée, doit donc appliquer toute l'énergie de son intelligence à l'étude des sciences, des lettres et des arts, et la société doit l'encourager dans ce dessein. L'étude individuelle, solitaire, est profitable. L'étude en commun est plus riche en salutaires effets.

Dans tous les temps les hommes se sont réunis pour augmenter leurs forces intellectuelles, pour étendre la propagation des connaissances utiles. Sans parler de cette société des *Soixante* qui existait à Athènes quatre cents

ans avant l'ère chrétienne, dont l'histoire semble avoir dédaigné de garder le souvenir parce que son but n'était pas sérieux, je dois rappeler ici les nombreux disciples qui, dans l'antiquité la plus éloignée, se pressent auprès des plus célèbres philosophes. A Rome, sous les empereurs, les poètes se rassemblent dans un lieu appelé *Schola poetarum*. Cette espèce d'académie reçoit le premier hommage des productions de chacun de ses membres. Dans notre moyen-âge, les *Cours d'amour*, les *Jeux sous l'ormel* et ces nombreux *Puys* parmi lesquels on distingue le célèbre *Puy de la Conception* de Rouen, préludent au rétablissement général des lumières, par les efforts que ces Sociétés académiques font pour dissiper les ténèbres dont l'esprit humain est encore enveloppé. Dans notre XVIIe siècle, les réunions littéraires sont très brillantes. Elles exercent une grande et souvent une heureuse influence sur la littérature. C'est à l'imitation de ces réunions que se forme l'Académie française, autour de laquelle sont venues se grouper ensuite toutes les académies écloses plus tard au soleil littéraire de chacune de nos provinces.

Quelles que soient les critiques qu'on peut faire de ces Sociétés, et malgré les sarcasmes dont elles ont été et dont elles seront toujours poursuivies, sans qu'ils puissent altérer en rien leur sérénité, nul ne peut leur contester de s'être proposé un but noble, sérieux, utile. Déjà, dans son discours d'installation, l'Académie française annonce nettement la fin qu'elle se propose. Elle raconte à l'avance les grandes destinées de la langue française qu'elle veut tirer du nombre des langues barbares, en la rendant digne de succéder, par sa perfection, à la langue latine, comme celle-ci avait succédé à la langue grecque, et en faisant, de l'idiôme français, une langue universelle, propre à servir d'inter-

prête aux hommes d'élite de toutes les nations. Qui osera dire que ce grand résultat, dont s'énorgueillit notre patrie, eût été obtenu sans les efforts persévérants, éclairés, de cette illustre Compagnie littéraire? Cette grande et pacifique domination que procure à la France l'universalité de sa littérature et de sa langue, ne doit-elle pas nous rendre aussi fiers, plus fiers même que nous pourrions l'être de l'empire du monde conquis par la force, et cimenté par le sang de plusieurs millions d'hommes?

Les Académies des provinces ne peuvent prétendre, sans doute, à une aussi haute destinée. Mais Montesquieu, qui préluda dans une de ces académies à sa brillante réputation, les regarde comme l'ornement du pays. Il considère leur établissement comme ces naissances heureuses où les intelligences du ciel président toujours [1]. C'est au sein de ces foyers que le flambeau des sciences vient se rallumer ou s'entretenir, que le goût s'épure, que les belles-lettres dissipent l'obscurité qui les ternit. C'est ainsi que le sentiment du beau intellectuel et moral, qui s'y maintient et s'y développe, parvient à résister à l'invasion des intérêts matériels, qui déshériteraient l'homme de sa sublime mission, s'ils devenaient l'objet exclusif de sa passion et de ses convoitises.

Il est bien sans doute, Messieurs, que l'industrie occupe un grand nombre de bras et qu'elle répande la richesse ou le bien-être dans une grande province. Mais l'industrie demeure stationnaire lorsqu'elle n'est qu'un métier. L'étude des sciences en fait un art, et lui imprime le caractère progressif qui lui donne de la puissance et de l'éclat. Le joug absolu des intérêts matériels est fatal à la dignité de l'homme aussi bien qu'à la prospérité de l'industrie.

---

[1] Discours de réception à l'Académie des Sciences de Bordeaux.

L'Académie royale de Rouen qui compte déjà plus d'un siècle d'existence, s'énorgueillit, Messieurs, d'être, dans notre pays, le plus ancien symbole de ces nobles éléments intellectuels, sous la protection des quels croissent et se développent les intérêts matériels de la cité. Poursuivant avec persévérance le cours de sa pacifique mission, elle vient aujourd'hui rendre au public assemblé le compte périodique et annuel de ses travaux, et exposer le résultat des concours qu'elle a institués pour entretenir parmi nos concitoyens le feu sacré de l'émulation dans la triple carrière des Sciences, des Lettres et des Arts. L'étude des Sciences ne sera jamais étrangère dans la patrie de Rouelle, de Lémery et de Lecat. La culture des Lettres et des Arts ne sera jamais négligée dans la patrie de Jouvenet, de Boïeldieu, de Fontenelle et de Corneille.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT

PAR M. BALLIN,

Archiviste,

A cause de l'empêchement momentané

DE M. LÉVY,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

MESSIEURS,

Dans les siècles passés, les sciences étaient le privilége exclusif de quelques hommes supérieurs, mais jaloux de leur savoir, et qui recherchaient plutôt de brillantes théories qu'une utile pratique; aussi n'obtenaient-elles du vulgaire qu'une admiration stérile et pour ainsi dire instinctive; il n'en est plus de même de nos jours, où les innombrables services qu'elles ont rendus et qu'elles rendent continuellement aux industries les plus usuelles, ont convaincu toutes les classes de la société de la nécessité d'en faire l'objet d'une étude plus ou moins approfondie. Il n'est donc pas étonnant qu'elles soient en honneur parmi les habitants de notre ville, où elles sont enseignées par les

professeurs les plus distingués, et où elles reçoivent des applications si variées dans les nombreux établissements industriels, de premier ordre, que renferment ses murs ou dont ils sont environnés. Le résumé des travaux scientifiques qui nous ont occupés pendant notre dernière année académique, ne saurait donc manquer d'exciter votre intérêt, s'il vous était présenté par notre habile secrétaire de la Classe des Sciences; mais des circonstances imprévues l'ont malheureusement empêché de remplir cette tâche, dont je n'ai eu la témérité de me charger, presque à l'improviste et avec l'aide de ses notes, que dans l'espoir d'obtenir, par cet acte de bonne volonté, quelque titre à votre indulgence.

Agriculture.

Quoique l'agriculture ne soit pas l'objet spécial des études de l'Académie, elle accueille avec empressement tout ce qui se rattache à cette branche importante des connaissances humaines, base de toute richesse territoriale et d'un grand nombre d'industries; aussi a-t-elle accordé son intérêt à un mémoire de M. Girardin sur le chaulage des blés, ainsi qu'à un mémoire du même et de M. Bidard sur la maladie des pommes de terre, à des réflexions de M. Marchand, de Fécamp, sur le marnage des terres, et, enfin, au Cours d'arboriculture de notre confrère, M. Du Breuil fils, ouvrage digne de l'attention des propriétaires et des jardiniers.

L'Académie s'est empressée, en outre, de fournir à la Société royale des Sciences de Lille, d'après sa demande, les renseignements recueillis par une commission de trois membres (MM. Bergasse, Du Breuil fils et Rondeaux), sur la culture du lin dans notre département; il en résulte que les bénéfices de cette exploitation s'élèvent à près de 43 francs par hectare, c'est-à-dire à environ 5 1/2 p. 100 du capital engagé.

Commerce et Industrie.

M. De Caze vous a rendu compte d'un ouvrage de M. Jobard, ayant pour titre : Constitution d'une noblesse industrielle, à l'aide des marques de fabriques, considérées comme blason de l'industrie et du commerce. Cet opuscule, suivant l'expression de M. le rapporteur, en dit plus qu'il n'est gros. L'auteur plaide, avec beaucoup de raison, la cause de la propriété intellectuelle ; il indique les moyens propres à arriver à la consécration de ce genre de propriété en matière d'industrie, et, par suite, à relever le commerce français du discrédit dans lequel il est malheureusement tombé, principalement dans la mer du Sud. M. le rapporteur, en terminant, émet la pensée que ce livre contient peut-être le germe de la solution, qui semble presque impossible, quant à présent, du grand problème de l'organisation du travail.

Mathématiques.

Nous avons reçu de MM. Lévy père et fils leur *Traité d'Arithmétique* à l'usage d'une première étude. M. Bigourdan, en faisant un rapport sur cet ouvrage, approuve l'heureuse idée qu'ils ont eue de diviser leur travail en deux portions distinctes, l'une qui comprend toutes les parties élémentaires et usuelles, l'autre, les enseignements destinés aux élèves qui veulent approfondir l'étude des mathématiques. Ce traité est écrit avec une clarté et une concision remarquables. Un chapitre à part, consacré à la théorie complète des fractions ordinaires, telle qu'on l'exige dans les écoles spéciales, se termine par une série de questions très bien choisies et très bien graduées. On trouve ensuite les règles de trois, simples et composées, les règles d'intérêt, d'escompte, d'alliage et de société. Enfin, quelques innovations importantes achèvent de rendre cet ouvrage

éminemment propre à servir de base à l'enseignement de l'arithmétique.

Physique.

M. Lévy nous a communiqué quelques réflexions qui lui avaient été suggérées par la lecture des récits merveilleux de plusieurs journaux sur une fille électrique, espèce de torpille qui émettait, disait-on, le fluide électrique avec une telle intensité, qu'elle renversait, brisait ou attirait tous les meubles qui se trouvaient à sa portée; mais, hélas! ces prodiges n'ont pu se renouveler devant la commission de l'Académie des Sciences, qui avait été appelée à les constater.

M. Arago déclare, dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1846, être étranger à toutes les prédictions qu'on lui prête habituellement, et affirme qu'on ne saurait prédire avec certitude le temps qu'il fera, soit dans un an, un mois, ou une semaine, soit même le lendemain. M. Lévy, en nous rapportant cette déclaration, a exprimé l'idée que le dépit de se voir cité si inconsidérément a pu porter ce savant à exagérer un peu l'impossibilité de formuler certaines predictions sur les variations atmosphériques, en tirant des inductions de diverses circonstances appréciables, et dont M. Lévy énumère quelques-unes. A la vérité, ces prédictions ne seront pas infaillibles, mais elles offriront souvent de très grandes probabilités.

M. Preisser, qui a bien voulu prendre la pénible tâche de faire, avec exactitude et persévérance, des observations météorologiques à quatre époques différentes de la journée, a communiqué à l'Académie, au mois de février, les résultats de celles qu'il avait recueillies pendant le cours de l'année 1845. Ce travail a obtenu le suffrage de la Compagnie, qui a décidé que des copies en seraient envoyées à M. le Ministre de l'Instruction publique, ainsi

qu'à l'Académie royale des Sciences, et qu'il ferait partie du volume de cette année. Déjà M. Preisser a donné une nouvelle preuve de son zèle en présentant la continuation de ses observations pour l'hiver et le printemps de cette année. Je crois devoir consigner ici qu'il a manifesté le regret de n'avoir pu relever aussi les observations magnétiques relatives à l'inclinaison et à la déclinaison de l'aiguille aimantée, parce que les dépenses qu'elles nécessiteraient dépasseraient le crédit mis à sa disposition ; mais la bienveillance que l'administration municipale ne cesse de montrer pour l'enseignement public, lui fait espérer de pouvoir un jour réaliser ce projet.

L'un de nos correspondants de Venise, le docteur Zantedeschi, nous a adressé le 2e volume de son *Traité du Magnétisme et de l'électricité*, et M. Arthur, de Paris, nous a offert plusieurs mémoires de physique.

Chimie.

MM. Morin et Girardin, qui poursuivent sans relâche, avec un zèle éclairé, les fraudes partout où la science peut les découvrir, ont porté leur attention sur la falsification des eaux-de-vie, et ont reconnu que l'addition de l'huile de vitriol ou acide sulfurique dans cette liqueur, n'est point une simple supposition du vulgaire, ainsi que l'ont prétendu quelques chimistes belges, car ils en ont trouvé une proportion marquée dans 21 échantillons sur 35, qui avaient été saisis chez divers marchands de notre ville, et soumis à leur examen par M. le procureur du roi. Cette addition frauduleuse n'est pas destinée, comme on pourrait le croire, à augmenter la force de la liqueur, mais seulement à y développer un bouquet analogue à celui qui caractérise les vieilles eaux-de-vie de vin. Hâtons-nous d'ajouter que les quantités d'acide sulfurique constatées par nos confrères étaient trop minimes pour avoir une influence défavorable sur la santé des consommateurs, mais

une telle falsification n'en est pas moins blâmable et dangereuse, parce que des manipulateurs ignorants ou peu soigneux pourraient dépasser la dose inoffensive.

Sur la demande de M. Vingtrinier, M. Preisser a fait l'analyse d'une urine provenant d'un malade dont la vessie et le périnée avaient éprouvé une violente secousse dans une chute faite d'un lieu élevé. Il en a détaillé tous les caractères avec beaucoup de soin, et a confirmé les premières observations de M. le docteur Vingtrinier. Ce qui rend surtout cette analyse remarquable, c'est qu'elle a démontré la présence d'animalcules spermatiques.

L'Académie a reçu de ses correspondants plusieurs communications dont voici les titres : *Faits pour servir à l'Histoire chimique de la Gratiole*, par M. Marchand, de Fécamp; *Analyse de l'eau naturelle de Forges-les-Eaux*, par M. Henry; *Expériences sur le Glucose et sur le Sucre de fruits*, par M. Soubeiran; enfin, M. J. Reiset nous a offert l'*Annuaire de Chimie*, qu'il a publié avec M. Millon.

L'Académie a admis dans l'une de ses séances, M. Chérot, peintre préparateur de couleurs, inventeur d'une composition de peinture qu'il appelle *mixturale*, et qu'il destine à remplacer la peinture à fresque et la peinture à la cire. Cette composition paraît réunir les avantages de la peinture à l'huile, sans en avoir les inconvénients. Une commission a été chargée d'examiner l'invention de M. Chérot, mais un certain délai est nécessaire pour apprécier le succès des expériences qui ont été faites.

M. Perrot, ingénieur civil, nous a communiqué une lettre imprimée, qu'il a adressée à l'Académie des Sciences de Paris, pour réclamer la priorité dans l'emploi des procédés électrochimiques de dorure, d'argenture, de zincage, etc., dont il a présenté les résultats à notre Académie dès l'origine de sa découverte.

M. Le Page, pharmacien à Gisors, nous a soumis une observation très intéressante d'un cas d'empoisonnement par l'acide arsénieux, combattu, avec un plein succès, par la magnésie, suivant la nouvelle méthode que M. Bussy a proposé tout récemment. M. Le Page a communiqué en même temps les détails des expériences auxquelles il s'est livré, pour connaître la cause de la coloration d'un lait rose, dans lequel il a reconnu la présence du sang.

Sciences médicales.

Une observation d'apoplexie nerveuse, dont a fait hommage à l'Académie M. Bouteiller, fils d'un médecin de cette ville, a donné occasion à M. Hellis de rendre justice à l'intelligence et aux bonnes intentions de ce jeune et laborieux étudiant.

Dans un ouvrage intitulé : *Observations médico-légales sur la strangulation*, M. le docteur Duchêne a combattu victorieusement, suivant M. Blanche, rapporteur, par des observations présentées avec méthode et clarté, l'opinion erronée qui tend à faire penser que les personnes qu'on trouve étranglées dans une position autre qu'une suspension complète, ne peuvent être considérées comme ayant elle-mêmes attenté à leurs jours.

M. Blanche a aussi fait connaître une observation manuscrite, envoyée à l'Académie par M. le docteur Le Chaptois, de Bolbec, sur une pauvre femme de 60 ans chez laquelle s'était manifestée une hernie toute particulière, et dont l'histoire de l'art n'offre aucun exemple. M. Le Chaptois, qui en a fait la description avec une remarquable lucidité, a donné à la malade les soins les plus généreux et les plus éclairés.

Enfin, M. Blanche, au nom d'une Commission, a fait un rapport sur divers ouvrages du docteur Talma, dentiste à Bruxelles, qui lui a paru aussi habile écrivain qu'ob-

servateur consciencieux, et médecin beaucoup plus instruit que ne l'exige la modeste spécialité à laquelle il s'est voué.

M. Vingtrinier, organe d'une Commission, s'est exprimé d'une manière très favorable sur un *Traité des maladies de femmes*, par le docteur Henri Blatin, ouvrage qu'il juge utile, non seulement aux étudiants, mais encore aux jeunes médecins.

Une autre Commission a chargé M. Vingtrinier d'être son interprète dans l'appréciation de plusieurs ouvrages du docteur Belhomme sur les lésions du cerveau et les maladies mentales. Ce médecin est de l'école physiologique organicienne, et est au nombre de ceux qui pensent que toutes les lésions de l'intelligence dépendent nécessairement et inévitablement d'une lésion plus ou moins appréciable du parenchyme cérébral ; il en conclut que, par des expériences et des observations sur les animaux vivants, on peut arriver à la localisation des facultés de l'intelligence. Les recherches de l'auteur n'ont pas positivement introduit dans la science des faits bien nouveaux, mais elles ont le mérite réel de poursuivre la recherche de la vérité dans un esprit d'observation, de remettre en discussion des points en litige, d'élucider des faits obscurs et de confirmer des vérités acquises.

Une controverse s'est élevée sur ce sujet dans le sein de l'Académie ; si l'on est organicien, a dit un membre, parce qu'on accorde que l'on ne perçoit l'idée des objets extérieurs que par l'intermédiaire des sens, ou que les actes de l'intelligence ne se manifestent qu'au moyen des organes, j'accepte l'épithète pour mon propre compte ; mais je la repousse au contraire, si l'on entend par *organicien*, celui qui croit que les organes donnent naissance à la pensée, cette théorie ne supportant pas l'examen, et étant aujourd'hui complètement ruinée. Je ne connais pas,

a-t-il ajouté, de philosophe ou de physiologiste, soit ancien, soit moderne, qui ait jamais méconnu l'influence exercée par les organes sur l'intelligence, par le corps sur l'âme; mais ce qui divise leurs opinions, c'est que les uns ne veulent voir, dans toutes les opérations, dans toutes les affections de l'âme, que la conséquence de l'action ou des modifications des organes, tandis que les autres proclament la réciprocité d'influence, et, tout en reconnaissant que, dans certaines circonstances, l'état des organes agit sur la situation de l'âme, soutiennent que les organes ne sont qu'un instrument qui obéit à l'intelligence, à l'âme, leur souveraine maîtresse.

On a répondu qu'une attaque d'apoplexie peut altérer, en tout ou en partie, les facultés de l'intelligence; qu'il peut même arriver que certaines de ces facultés soient oblitérées, en même temps que les autres conservent leur énergie. A cette allégation le premier interlocuteur a répliqué que, pour étudier l'homme, on ne doit pas le prendre dans un état de folie ou d'idiotisme, mais dans son état ordinaire et naturel; que si la disposition des organes influe sur son âme, celle-ci, à son tour, non seulement influe sur ses organes, mais leur commande, s'en fait obéir, leur donne l'impulsion, tout en restant libre et indépendante; que, méconnaître cette vérité, ce serait, en anéantissant la liberté, anéantir toute morale. Enfin, un autre membre a terminé ce débat en déclarant qu'on est en désaccord plus sur les mots que sur les choses; qu'il n'y a point de matérialistes, et que ce mot devrait être rayé de notre vocabulaire.

Je ne dois pas quitter le chapitre des sciences médicales sans mentionner une lettre imprimée, dans laquelle M. le docteur Des Alleurs a exposé les meilleurs principes qui doivent, suivant lui, servir de base à l'établissement

de la nouvelle législation sur l'enseignement et la pratique de la médecine.

Médecine vétérinaire.

M. Verrier nous a communiqué une observation ayant pour titre : « *Inflammation aiguë et partielle de l'Arach-* « *noïde, terminée par suppuration, et ayant occasionné* « *la mort du cheval qui en était atteint.* »

Notre confrère décrit les symptômes et la marche de la maladie, ainsi que le traitement auquel l'animal a été soumis. L'autopsie, faite dix heures après la mort, a démontré que les lésions avaient leur siége exclusif dans la boîte crânienne, et les déductions que M. Verrier en tire sont importantes par rapport aux symptômes de cette maladie, et au traitement à employer pour amener l'inflammation à une autre fin que la suppuration.

Statistique.

M. le Ministre de la Justice a bien voulu, sur la demande de l'Académie, lui accorder une collection presque complète des comptes rendus de la justice criminelle, dont la publication, qui remonte à l'année 1825, est habilement dirigée par M. Arondeau.

M. Vingtrinier, chargé de faire un rapport sur ces documents, s'est posé les questions suivantes : Quel est le but de la statistique criminelle ? Que peut-on en attendre ? Quelles sont les améliorations qui lui sont dues dès à présent ? Quels nouveaux enseignements doit-on y chercher ?

En répondant à ces questions d'une si haute importance, notre confrère fait naître l'occasion de s'étendre sur celles qui s'y rattachent immédiatement, telles que l'utilité d'un patronage et d'un placement en faveur des enfants repris de justice ; l'effet des grâces ; la mendicité ; les causes principales des récidives ; l'erreur sur l'accroissement des crimes ; la nécessité d'un lieu de déportation ;

les circonstances atténuantes, etc., etc. L'examen de la statistique criminelle, envisagée de ce point de vue élevé, ne pouvait plus être renfermé dans les bornes ordinaires d'un rapport; aussi, le travail étendu et consciencieux de notre confrère est-il devenu un ouvrage remarquable dans toutes ses parties, et digne de l'attention des hommes graves qui s'occupent des questions qu'il a traitées. C'est ce qui a déterminé l'Académie à en ordonner l'impression.

Matières diverses.

D'autres ouvrages imprimés ou manuscrits, et les publications de diverses Sociétés savantes de France et de l'Etranger sont encore parvenus à l'Académie, et, si j'ai le regret de ne pouvoir en faire une mention particulière, ils seront du moins compris dans la Table générale des ouvrages reçus pendant notre dernière année académique. Mais, je ne puis me dispenser de rappeler la communication que nous devons à M. Floquet, de la copie d'un brevet, en date du 8 avril 1646, par lequel le roi autorisa Lémery à tenir laboratoire à Paris. L'Académie, qui couronna l'éloge de ce célèbre chimiste dans sa séance publique de 1838, ne pouvait manquer d'accueillir ce document avec satisfaction, et a décidé qu'il serait imprimé dans ce volume.

Nouveaux membres correspondants.

L'année dernière, la Classe des Sciences avait eu à déplorer la perte de quatre correspondants dignes des regrets de tous. Plus heureuse cette année, elle n'a qu'à se féliciter d'avoir réparé cette perte par l'agrégation de M. Arondeau, directeur des travaux relatifs à la Statistique criminelle et correctionnelle au ministère de la Justice, et des docteurs Belhomme, de Paris, Forget, de Strasbourg, et Talma, de Bruxelles, dont les titres scientifiques ont été indiqués dans le cours du présent rapport.

CLASSE DES SCIENCES.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER
DANS SES ACTES.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

EXAMEN

Des Comptes de l'Administration

DE LA

JUSTICE CRIMINELLE,

Publiés depuis 1825 jusqu'en 1843,

Et présentés chaque année au Roi, par Son Excellence M. le Ministre de la Justice;

PAR M. VINGTRINIER,

Médecin en chef des Prisons de Rouen, Médecin des Epidémies, Membre de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville, Correspondant des Académies de Dijon, Caen, Bordeaux, etc.

« Les mêmes passions, les mêmes vices, engendrent « chaque année, avec une uniforme régularité, le même « nombre de crimes et de délits. »

(*Rapport au Roi sur la Justice criminelle*, 1841.)

L'Académie a reçu de son Excellence M. le Garde-des-Sceaux, la collection des comptes de l'administration de la justice criminelle ; c'est un présent précieux et qui acquiert chaque année plus d'importance et d'utilité; l'Académie doit se montrer honorée et reconnaissante de ce présent.

Chargé de la mission d'examiner ces importants documents, afin de faire ressortir les choses les plus essentielles qui y sont constatées, je me suis acquitté, Messieurs, du travail ardu qui m'était imposé, et je vais avoir l'honneur de vous le faire connaître, en cherchant toutefois à le resserrer, autant qu'il me sera possible, dans les limites les plus étroites.

But la Statistique criminelle.

La statistique criminelle est destinée à constater l'une des plus grandes afflictions imposées aux sociétés, c'est-à-dire, à constater toutes les hontes attachées, à la fois, à la nature innée de l'homme et à la condition sociale; là, se trouvent à découvert et comptés, les vices, les mauvaises passions, les entraînements, enfin tous les penchants au mal qui aboutissent au crime et appellent la rigueur protectrice des lois.

e qu'on peut n attendre.

A quoi bon mettre au jour toutes ces misères? Oh! si ce n'était qu'une vaine et stérile curiosité qui eût donné tant de peine, cette hideuse dissection serait un travail malheureusement inspiré; mais il n'en est pas ainsi, et l'on peut espérer que la connaissance exacte du mal, pourra conduire à la connaissance de ses causes, et, par suite, à faire trouver les moyens possibles d'atténuation et de destruction qu'il importe tant à la société de découvrir.

néliorations dues, s-à-présent, a statistique.

Nous aurons bientôt la preuve, en effet, que déjà les documents qui ont été recueillis depuis 1825, ont donné d'utiles enseignements dont l'administration et la législature ont profité; ainsi, nous pouvons citer les importantes améliorations administratives et judiciaires introduites dans la recherche des délits et des crimes, de même que les modifications apportées aux inflictions pénales par les lois du 24 juin 1824 et du 28 avril 1832; ce sont là des choses

faites avec et par le secours des renseignements authentiques recueillis par la statistique criminelle.

Quels nouveaux enseignements on doit y chercher.

Nous trouverons encore d'autres et de nouveaux enseignements précieux sur des questions sociales mises aujourd'hui en discussion ; ainsi, les chiffres nous éclaireront sur l'erreur ou la vérité de ces fâcheuses plaintes si souvent répétées à la tribune, au parquet, dans les journaux, dans le monde et même dans la chaire de vérité [1], sur la faiblesse des lois pénales, sur la faiblesse de la répression, sur la douceur des prisons, sur les progrès de la criminalité en France, sur les résultats fâcheux de l'intervention du jury, enfin sur les circonstances atténuantes.

La pratique viendra ici éclairer la théorie, et ce sera avec certitude, car les faits accumulés pendant une période de 18 années doivent avoir la force de la vérité.

C'est donc une œuvre grande, intelligente et utile que la statistique criminelle, publiée par le ministre de la justice ; qu'il en soit fait honneur aux hommes qui l'ont

---

[1] Dans une cérémonie religieuse qui a eu lieu le 20 avril, à Versailles, dans la prison cellulaire, M. l'aumônier a dit, dans une allocution adressée à Monseigr l'évêque qui venait donner la confirmation : « Une grande pensée préoccupe actuellement l'autorité « qui veille au maintien de l'ordre social, c'est de s'opposer à cette « succession toujours *croissante* de crimes qui nous affligent et « nous épouvantent ; c'est d'éteindre ce *volcan*, dont l'*éruption*, « sans cesse menaçante, met à chaque instant l'existence et la « propriété des citoyens les plus inoffensifs dans un déplorable « danger. » (Voir l'*Impartial de Seine-et-Oise*, du 26 avril 1846).

Toutefois, en croyant à l'erreur accréditée, le digne Abbé Pétigny n'a pas désespéré, car il a fondé à Versailles d'utiles établissements philanthropiques, bien propres à prévenir le mal. Assurément, plus qu'un autre, il sera heureux de reconnaître son erreur.

Auteurs la Statistique criminelle.

conçue et exécutée, leurs noms doivent être conservés, car la reconnaissance publique leur est due [1].

---

[1] Je croirais, Messieurs, faire un oubli regrettable, si je ne citais ici le nom de ces dignes créateurs de la statistique criminelle et judiciaire.

La première idée de ce travail appartient à M. Guerry de Champneuf, qui fut procureur du roi et avocat-général à Poitiers, puis directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. M. Guerry avait conçu l'idée de la statistique judiciaire, civile et criminelle, lorsqu'il était chef de parquet, et il s'était essayé dans son ressort à la confection de ce travail. Les résultats inattendus qu'il obtint, lui firent désirer de faire des recherches plus en grand, et bientôt sa position au ministère de la justice lui en donna les facilités, d'autant mieux que M. le comte de Peyronnet, alors garde-des-sceaux, accueillit le projet de M. Guerry avec grand empressement, et fit lever, par son énergie, beaucoup de difficultés, ainsi qu'il en surgit toujours devant les meilleures innovations.

M. Guerry s'adjoignit aussitôt M. Arondeau, avocat, son parent, qui n'a pas cessé, depuis la retraite du créateur, en 1830, de continuer et d'améliorer le travail auquel il avait été initié dès le début. Le texte qui précède et qui résume les tableaux de chaque compte-rendu, fait infiniment d'honneur à la rédaction et aux connaissances du continuateur de l'œuvre.

D'abord, occupés de la statistique criminelle, ces habiles statisticiens ont amené cette première partie de leur travail au dernier degré de perfection, après trois ou quatre ans de travail.

Mais c'est depuis 1840 seulement, que la statistique des affaires civiles a été entreprise, et déjà les comptes-rendus semblent être aussi complets qu'ils peuvent l'être.

Les immenses recherches consignées dans les statistiques civiles et criminelles, et celles publiées dans la statistique générale par le ministre du commerce, sous la direction du savant M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut, donnent à la France des matériaux historiques que nulle autre nation ne possède; c'est là, dorénavant, que ceux qui voudront connaître la vérité, devront aller puiser.

Après MM. Guerry et Arondeau, je crois que M. Renouard, qui était, en 1831, secrétaire-général du ministère de la justice, est l'administrateur qui a le plus contribué à l'accréditement de la statistique; un travail présenté par lui à l'Institut, a fait, dans le temps, parfaitement comprendre tout le parti qu'on tirerait, un jour, des recherches faites sur l'administration de la justice.

Les comptes de l'administration de la justice criminelle constatent, dans un grand nombre de tableaux : Constatati de la Statistiqu

En ce qui concerne les affaires du grand criminel,

1° Le nombre des accusations criminelles ;

2° Le nombre des accusés ;

3° La nature des crimes ;

4° Le nombre des crimes par département, et le rapport de ce nombre avec la population générale et locale, soit de ville soit de campagne ;

5° Le nombre, mois par mois, par sexe, âge, profession, et degré d'instruction ;

6° Les résultats des poursuites, c'est-à-dire, les condamnations, les acquittements, les retranchements des circonstances *aggravantes*, ou l'admission des circonstances *atténuantes*, la durée des peines ;

7° Les motifs présumés des crimes, selon leur nature.

En ce qui concerne les affaires correctionnelles, les renseignements portent sur,

1° Le nombre des affaires ;

2° La position des prévenus ;

3° Le résultat des poursuites ;

4° L'application des circonstances atténuantes ;

5° La durée de la peine, depuis quelques jours jusqu'à dix ans, vingt ans, etc.

En ce qui concerne les renseignements qui se rattachent à la justice en général, on trouve,

1° Le nombre des recours en cassation, des appels de police correctionnelle et de leurs résultats

2° Les recherches sur les récidives criminelles et correctionnelles, celles sur les récidivistes, par maison de détention ;

3° Des détails intéressants sur la coopération, de plus en plus active, des agents de la force publique ;

4° D'autres détails sur les affaires soumises aux Chambres de mise en accusation,

Sur les détentions préventives ou les durées des procédures,

Sur les poursuites spéciales contre les agents du gouvernement ;

5° Le chiffre des arrestations faites par toute la France, et particulièrement les arrestations faites par la Préfecture de Police de Paris (environ 15,000 par an) ;

6° Les morts accidentelles et les suicides, constatés par procès-verbaux ;

7° Enfin les grâces et commutations accordées chaque année, et qui sont indiquées dans un tableau spécial, qui est le dernier de chaque volume.

Tableau es erreurs la Justice riminelle.

Tous ces renseignements parfaitement classés, depuis 1825, dans dix-huit gros volumes in-4°, ne laissent aujourd'hui aucune lacune ; cependant nous voudrions y voir une indication bien importante, qu'il serait beau et juste d'y consigner. Qu'il nous soit permis de la désigner : ce serait un exposé des erreurs de la justice des hommes, reconnues pendant une période de quelques années, avec le détail de leurs causes. Ne serait-ce pas à la fois un enseignement utile pour ceux qui sont chargés de rendre la justice, et une noble réparation accordée à un genre de malheur qui n'en reçoit officiellement aucune de la part de la société ?

— Je livre cette réflexion à tous les amis de la vérité et de la justice [1].

---

[1] Nous avons conservé le souvenir de quelques-unes de ces erreurs :

1° Une fille Cornu a été condamnée *à mort*, par la cour d'assises de Rouen, le 22 août 1818 ; la vraie coupable ayant été connue peu après, l'arrêt a été cassé et la fille Cornu acquittée ;

2° Le Comte, condamné à Evreux à sept années de travaux forcés, a été reconnu innocent, après *trois ans* de captivité ; une souscription a été ouverte, en novembre 1840, en faveur de ce malheureux ;

3° Le nommé Gancel a été condamné pour vol à la réclusion ; après *une année* de peine, il a été reconnu innocent par l'arrestation du vrai coupable.

La cour de cassation a renvoyé les deux accusés devant la cour royale de Paris, qui a acquitté Gancel en 1839 ;

4° Une erreur judiciaire, très grave, a été faite en Corse. Au commencement de 1843, un nommé Filippi fut condamné aux travaux *forcés à perpétuité*, comme coupable d'assassinat sur la personne d'une logeuse de Bastia. Ce malheureux, qui avait constamment protesté de son innocence, était, depuis *deux ans*, au bagne, quand quatre Lucquois, détenus dans les prisons de leur ville, sous le poids de plusieurs accusations graves, se sont spontanément déclarés les auteurs du crime, pour lequel un autre avait été condamné.

M. le Procureur-général de Bastia, qui avait porté la parole contre Filippi, s'est empressé d'écrire à Lucques, pour avoir un extrait authentique de ces déclarations. Filippi n'avait dû qu'à l'admission de circonstances atténuantes de ne pas être condamné *à mort*.

5° Le nommé Pierre Rivière a été condamné, en l'année 1836, à la peine de mort. Les jurés ont aussitôt demandé sa grâce, pour *cause d'aliénation mentale*. C'était faire l'aveu d'une grande erreur. Il y a certainement des cas où l'on ne reconnaît pas la folie existante ; ces cas sont rares, sans doute, nous en avons cependant cité plusieurs bien avérés dans notre livre *des Prisons et des Prisonniers*, et il n'est pas une maison centrale qui n'en renferme des preuves ;

6° Sur une accusation, reconnue depuis fausse, et qui avait été portée par une femme jalouse, un nommé Sanson a été condamné

Telle a été la marche adoptée par l'habile rédacteur de la *Statistique criminelle*; on conçoit qu'après une période assez longue, tous les chiffres accumulés, avec autant de discernement, dans les colonnes des 18 *volumes* in-4°, qui ont été publiés depuis 1826, portent leurs enseignements. Notre mission, ici, est d'en faire la recherche dans une revue rétrospective, et d'initier l'Académie à notre travail, en lui présentant le fil que nous avons saisi pour nous conduire dans ce dédale; c'est ce que nous allons faire.

leau
it nous
faciles
uctions à
s chiffres,
s choses
ipales.

Nous avons préparé, Messieurs, un tableau propre à rendre tout de suite sensible à l'œil, comme à la pensée, les élémens numériques, d'où nous allons tirer nos conséquences et peut-être la solution de ces questions sociales dont nous avons parlé déjà.

Ce tableau indique par colonne, depuis 1825, les faits

---

aux *travaux forcés à perpétuité*, pour crime d'infanticide, par la cour d'assises d'Eure-et-Loir.

Le procès a été cassé, et, à la cour d'assises de Seine-et-Oise, l'innocence a été reconnue et la calomnie prouvée;

7° Le malheureux M. Joseph Lesurque, homme aisé et honorablement connu, a été condamné à mort et *exécuté*, pour vol à main armée, sur une grande route, le 18 thermidor an IV (1796). Une fatale ressemblance avait induit en erreur les témoins voyageurs, et déterminé une condamnation qui avait surpris tout le monde du pays.

Le vrai coupable a été connu quelques années plus tard, mais depuis, la famille Lesurque, dont les biens ont été alors *confisqués* et dont la perte morale est irréparable, n'a pu obtenir la réhabilitation de son chef, ni rentrer dans ses biens.

La loi laisse ici un vide que la loyauté publique doit désirer voir remplir. En attendant, la statistique officielle pourrait valoir de réparation; mais il faudrait avoir le courage de placer, parmi ses tableaux, celui des erreurs de la justice. L'aura-t-on?

Résumé.

CE DE GRANDE C

ıclusivement.

« Les mêmes passions, les mêmes vices et régularité,
« le même nombre de crimes et de délits. »

(Voir le *Rapport annelle de* 1841),

N	COMBIEN DE FOIS les CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES ont été admises, sur 100 reconnus coupables par les		NON JUGI pour com	CHIFFRE DES FRAIS de JUSTICE criminelle.
T-	JURÉS.	MAGISTRATS.		
	I	J		N
	8[illegible]	8[illegible]	[illegible]	7[illegible]
	»	»	57	»
	»	»	57	»

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE LA JUSTICE DE GRANDE CRIMINALITÉ

Depuis 1815 jusqu'à 1844 inclusivement.

« Les mêmes passions, les mêmes vices engendrent chaque année, avec une uniforme régularité, « le même nombre de crimes et de délits. »

(Voir le *Rapport au Roi sur l'Administration de la justice criminelle de 1841*),

ANNÉES.	NOMBRE DES ACCUSÉS pour crimes (présents.)	NOMBRE DES RECIDIVISTES de peines infamantes.	NOMBRE DES RECIDIVISTES de toutes peines sur 100.	RAPPORT DES ACCUSÉS avec le chiffre de la population.	NOMBRE DES CONDAMNÉS.	NOMBRE DES ACQUITTÉS.	PROPORTION sur 100 ACCUSÉS. CONDAMNÉS.	PROPORTION sur 100 ACCUSÉS. ACQUITTÉS.	COMBIEN DE FOIS les CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES ont été admises, sur 100 reconnus coupables par les JURÉS.	COMBIEN DE FOIS les CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES ont été admises, sur 100 reconnus coupables par les MAGISTRATS.	NOMBRE DES PRÉVENUS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX correctionnels, pour délits communs.	NOMBRE DES PRÉVENUS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX correctionnels, pour contraventions forestières et autres contraventions fiscales	NOMBRE DES ENTRÉES dans les Prisons départementales. TABLEAU N° 93 de la statistique générale (*Ministre du Commerce.*)	CHIFFRE DES FRAIS de JUSTICE criminelle.
	A 1er § du texte.	B 2e §	C 2e §	D 3e §	E 4e §	F 4e §	G 4e §	H 4e §	I 8e §	J 8e §	K 5e §	L 5e §	M 6e §	N 7e §
1826	6,988	296	1 sur 26	11	1826	1 sur 4,195	4,348	2,640	62	37	»	»	57,867	101,873	»	»
1827	6,929	285	24	13	1827	4,593	4,236	2,693	61	38	»	»	57,012	114,134	»	»
1828	7,396	263	28	16	1828	4,307	4,551	2,845	61	38	»	»	57,679	114,621	»	»
1829	7,373	298	25	18	1829	4,321	4,475	2 898	60	39	»	»	59,108	117,119	»	»
1830	6,962	310	22	20	1830	4,576	4,130	3,832	59	40	»	»	55,682	155,009	»	»
1831	7,606	279	27	17	1831	4,281	4,098	3,508	53	46	»	»	61,619	193,119	»	»
1832	8,237	283	29	19	1832	3,953	4,448	3.789	54	46	»	»	64,834	154,901	»	»
1833	7,315	270	27	19	1833	4,451	4,105	3,210	56	44	1,785 ou 59 sur 100	620	62,679	141,135	»	»
1834	6,952	260	27	20	1834	4,684	4,164	2,788	60	40	1,875 60 100	645	65,347	107,515	»	»
1835	7,223	261	28	21	1835	4,644	4,407	2 816	61	39	2,049 62 100	724	67,799	97,087	»	»
1836	7,232	268	27	21	1836	4,638	4.623	2,609	64	36	2,472 69 100	867	72,698	105,875	158,000	»
1837	8,094	300	27	21	1837	4,144	5,117	2 977	63	36	2,673 69 100	889	75,132	117,933	166,000	»
1838	8,014	324	25	22	1838	4,185	5,161	2,853	64	35	2,775 68 100	935	80,926	111,328	171,000	3,322,000
1839	7,856	289	27	22	1839	4,268	5,063	2,795	64	35	2,862 70 100	1,026	83,884	106,758	173.000	3,822,000
1840	8,226	281	29	23	1840	4,077	5.476	2.750	66	33	3.117 69 100	1.070	90,110	114,291	179,000	»
1841	7,462	244	30	24	1841	4,583	5,016	2,446	67	33	3,020 69 100	»	88,862	98,919	168,000	»
1842	6,953	257	27	25	1842	4,923	4,702	2,251	67	32	2,615 67 100	872	89,934	102,595	165,000	4,025,000
1843	7,226	256	27	25	1843	4,737	4,884	2,342	67	32	69 100	»	91,912	107,304	»	4,025,000
1844	7,195	»		»	1844	4,748	4,871	»	»	»	»	»	»	»	»	4 425,000
1845	»	»		»	1845	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,400,000
1846	NOTA. Le nombre des affaires criminelles est toujours inférieur de 2 mille à celui de 1845.	»		»	1846	»	»	NOTA. C'est environ 1/3 du nombre des accusés	»	»	»	»	»	»	»	4,400,000
1847		»		»	1847	»	»		»	»	»	»	»	»	»	4,400,000

principaux que nous allons relever l'un après l'autre dans ce travail :

1° Le nombre des accusés de crimes ; (col. A.)

2° Le nombre de ceux qui étaient en récidive et leur proportion sur cent ; (col. B et C.)

3° Le rapport des accusés avec la population ; (col. D.)

4° Le nombre des condamnés, celui des acquittés, et leur proportion sur cent ; (col. E à H.)

5° Combien de fois les jurés ont admis des circonstances atténuantes, et combien de fois aussi les magistrats en ont admis ; (col. I et J.)

6° Le nombre des délits correctionnels et des contraventions forestières ; (col. K et L.)

7° Le nombre des entrées dans toutes les prisons, par chaque année ; (col. M.)

8° Le chiffre des frais de justice criminelle ; (col. N.)

Les quinze colonnes de notre tableau aideront à notre travail pour élucider les choses principales que nous voulons faire ressortir ; si elles négligent, à dessein, quelques faits intéressants, nous ne voulons pas les perdre de vue ; nous allons, au contraire, y appeler tout de suite l'attention de l'Académie. Il s'agit surtout des suicides constatés, de l'âge des inculpés, des grâces royales et des causes des crimes.

1er §.— (*Colonne A du tableau.*)

NOMBRE DES CRIMES ET LEURS CAUSES.

La division des accusés, par *âge*, par absence d'*instruction élémentaire*, comme celle par *nature* de crimes, donne chaque année un résultat presqu'*uniforme* ; ce qui justifie ce que le rapport ministériel de 1833 fait remar-

Passions, vices.

quer, quant aux *causes des crimes*, c'est-à-dire que les mêmes *vices*, les mêmes passions, engendrent régulièrement, chaque année, à peu près le même nombre de crimes; les mêmes âges amènent aussi les mêmes fautes. Mais, il est important de le constater, c'est en bien plus grand nombre chez ceux qui sont dépourvus d'éducation. Ce fait si grave ne pourrait-il pas engager nos législateurs à rendre obligatoire, de la part des parents, l'éducation des enfants, c'est-à-dire qu'il faudrait, par une *sanction pénale*, forcer à l'exécution de l'article 203 du Code civil, qui oblige les parents à élever leurs enfants.

Ignorance.

M. le docteur Boileau de Castelnau, de Nîmes, dans un mémoire fort remarquable, intitulé *Plan d'un système rationnel de prévention du crime et d'amendement du coupable*, a émis le premier cette idée en 1845. Elle mérite assurément d'être réfléchie et prise en considération au moment où toutes les pensées sont dirigées vers la loi sur la liberté de l'enseignement.

Age.

Sur cent délinquants, on en compte cinquante parmi ceux qui ont moins de trente ans, et quarante-deux parmi ceux de trente à cinquante.

Si l'on a égard à l'énorme différence qui existe entre le nombre des individus vivants jusqu'à trente ans, et le nombre de ceux de trente à cinquante ans, qui est moindre, il paraît évident que c'est la deuxième catégorie qui est la plus redoutable à la société. L'âge, chez les premiers, n'a pas encore mûri et développé la raison, comme il n'a pas développé les passions et le jugement, du moins pour une partie.

Enfants au-dessous de 16 ans. Chiffre des condamnations

Les enfants repris par la justice donnent, depuis quelques années, aux tribunaux, un chiffre *uniforme*, c'est à peu près mille; presque tous sont traduits en police correction-

nelle, et reconnus avoir agi sans discernement, le crime est bien rarement conçu à cet âge.

Jurisprudence adoptée à l'égard des enfants.

La jurisprudence adoptée depuis 1832, c'est-à-dire depuis que l'administration a pris, de cette classe nouvelle de prisonniers, un soin tout particulier, la jurisprudence, dis-je, est d'appliquer presque toujours l'article 66 du Code pénal, qui dispense de toute peine ceux qui ont agi sans discernement, et de renvoyer aux soins et à la surveillance de l'administration, tous les jeunes détenus jusqu'à l'âge de vingt ans. La cause la plus fréquente des arrestations des enfants est d'ailleurs la mendicité, c'est-à-dire la misère ou l'abandon de leurs parents.

Longues détentions des enfants.

Il n'est pas sans importance de faire remarquer ici, que la statistique apprend que, pour le plus grand nombre des enfants traduits en justice, leur acquittement est une véritable condamnation à une longue et très-longue détention; car, si des enfants sont arrêtés à l'âge de sept ans, c'est treize années de prison qu'en réalité ils auront à subir; il est vrai qu'ils profiteront maintenant des bienfaits des nouvelles créations de colonies agricoles et industrielles, qui rendent incontestablement de grands services. Malgré cela, nous avons toujours pensé que rien ne pouvait arriver de plus malheureux à un enfant que d'avoir besoin d'un pareil bienfait; les colonies agricoles, les maisons pénitentiaires, les refuges, sont, sans fiction, de véritables prisons; en sortant de là, les enfants n'auront pas une aussi bonne recommandation aux yeux des maîtres vers lesquels ils se présenteront, que ceux qui auront été mis en apprentissage, et dont le point de départ aura été, depuis longtemps, oublié. Il vaudra toujours mieux, pour eux, cacher d'où ils sortent. Cependant, si, comme il me l'a été affirmé, le séjour dans les colonies doit être

Colonies agricoles.

Nécessité d'un placement et d'un patronage en faveur des enfants.

abrégé pour abandonner, pendant les dernières années, la surveillance des enfants aux sociétés de patronage, chez des maîtres; si, dis-je, on sauve les enfants de la tache d'une longue détention, alors les maisons correctionnelles, les colonies agricoles et industrielles, instituées par l'État, ainsi que celles qui ont été fondées par plusieurs honorables citoyens, rendront les plus grands services à la classe infime et malheureuse des jeunes détenus [1]. Ajoutons que cela amènerait une grande économie, car les enfants, déposés dans les colonies, coûtent de soixante-dix à quatre-vingts centimes par jour, tandis que les enfants, placés en apprentissage, ne coûtent presque rien. Sait-on bien, d'ailleurs, quelle est aujourd'hui cette charge toujours croissante imposée au budget?

La statistique des maisons de répression, publiée par son Excellence M. le ministre du commerce, *page* 82, *tableau* 9e, a constaté l'accroissement de la population des

---

[1] Nous avons, le premier, appelé l'attention publique sur la position bien peu connue des jeunes détenus, dans notre livre *des Prisons et des Prisonniers*, chap. 3, 1 vol. in-8°, 1840; dans ce livre, nous avons fait ressortir tous les avantages du système de surveillance paternelle, autorisé par un acte ministériel, remarquable par son humanité et sa haute raison, et qui est dû à M. le comte d'Argout; cet acte date du 28 avril 1832.

Le ministre autorise l'administration à placer tous les jeunes détenus chez des maîtres, comme on fait des enfants abandonnés dans les hospices; par ces placements en apprentissage, on évite le danger de la vie en commun, et on trouve tous les avantages de la vie de famille. Or, la famille n'est-elle pas le premier besoin d'un enfant abandonné?

Un mémoire, publié parmi les travaux de l'association normande, et qui a reçu son approbation, a reproduit les mêmes idées, dans la session tenue à Rouen, en 1842. — (Voir la *Revue de Rouen*, du mois de juillet, et l'*Annuaire de l'Association Normande*, publié en 1843.)

jeunes détenus, dans une proportion remarquable, ainsi qu'on va le voir ci-après, et il est certain qu'elle n'a pas encore acquis son apogée.

1836 —— 313.
1837 —— 316.
1838 —— 603.
1839 —— 679.
1840 —— 861.
1841 —— 902.
1842 —— 1,289.
1843 —— 2,930 ; savoir : 2,512 garçons et 418 filles.

Ce chiffre de l'année 1843 m'a été fourni par le *Journal de la Société de la Morale chrétienne* (année 1844 – octobre, *page* 150), qui indique, d'après une note de M. Antoine Passy, député, sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, comment est faite la répartition de tous ces enfants. Aujourd'hui, la population des enfants prisonniers doit approcher de quatre mille.

Le nombre des suicides a été constaté chaque année, et si les constatations des premières année sont été exactes, ce nombre aurait augmenté successivement, excepté depuis deux ans qu'il s'est arrêté à 3,000 environ. C'est, pour chaque jour, à peu près dix individus qui veulent mourir et qui ont la force ou la faiblesse de se tuer. Suicides.

Un quart cependant est à retrancher du nombre de ceux de ces malheureux à qui nous supposons une *volonté*, car ils étaient *poussés* par la folie déclarée. D'autres, sans doute, étaient poussés encore par un de ces délires occultes qui demeurent ordinairement inconnus de la famille et du monde. Il ne resterait toujours pas moins de 1,500 personnes, chez lesquelles le désespoir d'amour, des chagrins divers, ont été les causes connues de ces suicides ; mais il faut bien l'avouer au grand regret de tous, la

faim, oui la faim, la misère, sont les causes les plus fréquentes de cet attentat au milieu des nations civilisées, tandis que cette cause est inconnue parmi les sauvages, à qui leur terre fournit toujours des alimens.

On a remarqué, dans le triste bilan de 1839, que l'accroissement du nombre des suicides balance presque la diminution du nombre des accusés de crime. Faudrait-il voir, dans cette lugubre coïncidence, une conséquence en quelque sorte préméditée ? Le suicide a-t-il servi de refuge à ceux qui craignaient de succomber à la tentation de commettre un crime ?

La philanthropie ne trouvera-t-elle pas un remède à cette misère si pénible pour l'humanité et si blessante pour la civilisation? Espérons !

Saisons. Quelle conséquence tirer de la constatation faite par la statistique d'un plus grand nombre de crimes commis pendant les mois d'été que pendant ceux d'hiver ? L'homme résiste-t-il moins alors, ou est-il plus excité au mal ?

Grâces. Le dernier tableau de chaque volume de la statistique est celui qui indique le nombre des individus qui ont obtenu grâce entière ou remise d'une partie de leur peine.

Le chiffre des élus a varié chaque année ; généralement, c'est en faveur de six à sept cents prisonniers, sur quarante à quarante-cinq mille qui subissent une captivité, que la clémence royale est appelée chaque année. Au 9 août 1846, c'est 651 condamnés qui ont obtenu des remises de peine.

Ce tableau n'indique pas quel a été le bénéfice des grâces, si c'est une année, six mois ou trois mois qui ont été remis. J'ai vu souvent que cette remise se bornait a

quinze ou vingt jours, et je l'ai regretté, parce que la grâce perd de son importance et n'est plus autant désirée ni autant méritée par les prisonniers, lorsqu'elle accorde aussi peu. Les chiffres deviennent trompeurs ici, en cachant peu de réalité sous une belle apparence.

Nous avons eu à Rouen, en 1831, l'exemple, peut-être resté unique, d'une *grâce entière*, accordée à un pauvre et bien malheureux jeune homme *condamné à mort* dans une affaire de braconnage. Nous fûmes alors bien heureux du succès dû à nos instances, et nous n'avons cessé de nous en applaudir; car, selon notre opinion dans l'affaire de Vanier, ce bel acte de clémence royale fut en même temps une réparation.

Oserait-on aujourd'hui demander la liberté d'un homme condamné à mort?

La perspective d'une grâce serait, cependant, pour les prisonniers, le moyen le plus efficace d'amendement, et c'est un malheur, qu'après une heureuse générosité sous ce rapport, on soit arrivé à une parcimonie qui est certainement contraire à l'esprit de l'ordonnance du 6 février 1818. Cette ordonnance dit : « Si la punition des crimes « et des délits est le premier besoin de la société, le re- « pentir, quand il est sincère et bien constaté, a d'autant « plus de droits à notre clémence royale, que souvent il « n'est pas moins utile pour l'exemple que la peine même, « et qu'il offre la meilleure garantie de la conduite future « du coupable qui en donne des preuves. »

Ceux qui pratiquent les prisons, diront tous que ce retour vers la sévérité est bien malheureux; il répand le désespoir là où régnait l'espérance, et la discipline s'en ressent. D'un autre côté, les commissions des prisons se trouvent

blessées en voyant leurs propositions si souvent rejetées par le parquet.

Espérons qu'après la période de rigueur que nous parcourons, il reviendra une autre période de bienveillance. La statistique y conduira, je l'espère, en démontrant que des erreurs ont porté à croire nécessaire, une rigueur qui n'a rien changé et rien amélioré.

Arguons maintenant des chiffres réunis dans les colonnes A, B et C du tableau.

2e colonne, lettre A. Nombre des accusés par année.

ANNÉES.	ACCUSÉS.	ANNÉES.	ACCUSÉS.	ANNÉES.	ACCUSÉS.
1826	6,988	1832	8,237	1838	8,014
1827	6,929	1833	7,315	1839	7,856
1828	7,396	1834	6,952	1840	8,226
1829	7,373	1835	7,223	1841	7,462
1830	6,962	1836	7,232	1842	6,953
1831	7,606	1837	8,094	1843	7,226
				1844	7,195

Chiffre moyen des accusés par année.

La colonne des accusés montre son plus haut chiffre 8,237, en 1832, et son plus faible 6,929, en 1827, de sorte que c'est en moyenne 7,500 individus que le crime a amenés chaque année devant la justice du pays, depuis dix-huit ans.

Si l'on divise cette période de dix-huit ans, que nous étudions, de 1826 à 1843, par trois ou quatre années par exemple, on obtient un chiffre à peu près pareil par chaque période.

Il faut nécessairement conclure de ce premier enseignement des chiffres, que la criminalité n'a pas augmenté en France depuis 1825, et notamment depuis l'admission des circonstances atténuantes, en 1832. Conséquemment, on peut supposer que la répression a été suffisante, et que la démoralisation, en tant que justiciable des lois, n'augmente pas. Ne devrait-on pas ajouter qu'il y a amélioration, puisque la population augmente et que l'investigation des magistrats est plus aidée et plus active? Mais, attendons pour prononcer que nous ayons parcouru tous nos renseignements. Toutefois, quoiqu'il n'entre pas dans notre mission de rechercher dans le passé des chiffres de compensation qu'il serait d'ailleurs fort difficile de trouver, qu'il nous soit permis de placer ici ces lignes que nous extrayons des œuvres de M. de Châteaubriand : *Mélanges politiques et littéraires*, article de la liberté de la presse. « Dans les plus beaux temps du règne de « Louis XIV, en 1665, on trouve que douze mille plaintes, « pour crimes de toutes les espèces, furent portées devant « les commissaires royaux, à ce qu'on appelait les *grands* « *jours* d'Auvergne, c'est-à-dire, qu'en 1665, on jugea, « dans une seule province de la France, deux fois plus « de crimes que l'on n'en a jugé, en 1825, dans toute « l'étendue de la France. L'historien qui raconte le fait des « douze mille plaintes, n'est pas suspect de philosophie, « c'est Fléchier. »

IIe § (3e et 4e *colonnes*, B *et* C.)

RÉCIDIVES ET RÉCIDIVISTES.

ANNÉES.	RÉCIDIVISTES de peines infamantes.		RÉCIDIVISTES de toutes peines sur 100.	ANNÉES.	RÉCIDIVISTES de peines infamantes.		RÉCIDIVISTES de toutes peines.
1826	296	1 sur 26	11	1835	261	1 sur 28	21
1827	285	24	13	1836	268	27	21
1828	263	28	16	1837	300	27	21
1829	298	25	18	1838	324	25	22
1830	310	22	20	1839	289	27	22
1831	279	27	17	1840	281	29	23
1832	283	29	19	1841	244	30	24
1833	270	27	19	1842	257	27	25
1834	260	27	20	1843	256	27	25

Le chiffre des *récidives*, contenu dans la colonne B, a augmenté d'un 25e depuis quelques années, mais il avait été plus élevé dans plusieurs des premières années de notre période. On peut croire, conséquemment, que cela n'est pas bien inquiétant pour la société, et nous le prouverons bientôt. Disons seulement ici, que dès l'instant que le nombre des criminels n'augmente pas, il est moins malheureux que les crimes soient commis par les mêmes hommes que par des hommes nouveaux. La société est nécessairement moins entachée ou moins démoralisée.

M. Béranger, Pair de France, qui peut être invoqué comme une autorité bien compétente, nous fournit, à ce sujet, un document dont nous devons profiter, où il s'agit à la fois du nombre des crimes, du nombre des récidives, et de l'influence des circonstances atténuantes. M. Béranger.

Dans une communication faite à l'Académie des Sciences morales, dans le mois d'octobre 1841, et indiquée dans le *Droit* du 15 octobre, ce savant publiciste a exprimé « que les plaintes si souvent répétées à l'occasion de l'ap- « plication inintelligente et scandaleuse des circonstances « atténuantes, sont *très exagérées;* il ne croit pas qu'elles « aient une part dans la reproduction des *récidives* qu'il « attribue à d'autres causes. »

« On se tromperait, dit-il, si l'on croyait qu'il existe « plus de crimes et plus de délits qu'avant 1832, année de « la loi qui a modifié le Code pénal ; au contraire, ils ont « *diminué sensiblement*.

« Dans les cinq années qui ont précédé 1832, 36,266 « individus ont été mis en accusation, et 36,036 pendant « les cinq années qui ont suivi.

« Il en a été de même des prévenus correctionnels ; « dans la première période, le nombre a été de 977,132, « et il n'a plus été que de 939,870, dans la seconde.

« Au lieu d'une augmentation dans les crimes et délits, « il y a donc au contraire diminution sensible, surtout « si l'on a égard à l'accroissement de la population et à « l'active recherche des crimes et délits. »

Les recherches et les observations publiées par un homme non moins compétent, M. le marquis de La Rochefoucault-Liancourt, député du Cher et président de la

Société de la Morale chrétienne, ont donné le même enseignement sur le même sujet.

Nous ne manquerons pas de répéter ici, à l'occasion des récidives, ce qu'on lit dans le rapport au roi, de 1845, pour l'exercice 1843, page 26 :

C'est la mendicité qui cause le plus de récidives.

« C'est parmi les mendiants et les vagabonds, que se « trouve toujours le nombre proportionnel le plus élevé « de récidivistes ; il y en avait 37 sur 100 en 1843.

« Un cinquième des prévenus en récidive, 2,980, n'a « été poursuivi, en dernier lieu, que pour rupture de ban, « 5,156 (1/3) l'ont été pour vol, 395 pour escroquerie, « 232 pour abus de confiance, 1,931 pour vagabondage, « 1,385 pour mendicité, 972 pour rebellion, 1,251 pour « coups et blessures. »

Erreur de M. de Tocqueville, député, sur l'accroissement des crimes.

Après de tels documents, on peut être surpris de lire dans le rapport sur la loi des prisons par l'honorable M. le comte de Tocqueville : « Nous avons vu dans quelle « *proportion alarmante croissent*, depuis douze ans, en « France, les délits et les crimes ; il est évident qu'une « partie du mal doit être attribuée à l'état de nos prisons. »

Or, il n'y a pas d'accroissement dans les crimes ; il n'y a pas de bien-être à espérer dans les prisons, ainsi qu'elles sont tenues, voilà la vérité. Il est fâcheux qu'elle soit ignorée de ceux qui devraient le mieux la connaître.

IIIe §. (2e *et* 5e *colonnes*, A *et* D.)

NOMBRE DES ACCUSÉS. — PROPORTION AVEC LA POPULATION.

Le chiffre proportionnel des accusés de crimes avec la population générale du royaume (5me colonne, lettre D.), justifie les conclusions tirées de la deuxième colonne ; les

trois dernières années ont donné les plus heureuses proportions de toute la série de 19 ans, c'est-à-dire 1 sur 4,923 en 1842, 1 sur 4,737 en 1843, et 1 sur 4,748 en 1844 ; on a donc eu tort de désespérer de l'état présent et de notre avenir moral.

ANNÉES.	RAPPORT DES ACCUSÉS avec le Chiffre de la Population.	ANNÉES.	RAPPORT DES ACCUSÉS avec le Chiffre de la Population
1826	1 sur 4,195	1835	1 sur 4,644
1827	» » 4,593	1836	» » 4,638
1828	» » 4,307	1837	» » 4,144
1829	» » 4,321	1838	» » 4,185
1830	» » 4,576	1839	» » 4,268
1831	» » 4,281	1840	» » 4,077
1832	» » 3,953	1841	» » 4,583
1833	» » 4,451	1842	» » 4,923
1834	» » 4,684	1843	» » 4,737

IVe §. (6e, 7e, 8e *et* 9e *colonnes*, E, F, G, H.)

CONDAMNÉS, ACQUITTÉS, LEUR PROPORTION.

Les colonnes indicatives du chiffre des condamnés et des acquittés, ainsi que de la proportion des premiers avec le nombre des accusés, (lettres E, F, G, H), démontrent que la justice criminelle suit un cours ordinaire et uniforme, avec force et intelligence. Ainsi, au

point de vue qui nous occupe, on remarque, et il est très essentiel de le faire sentir, que la proportion des condamnations est devenue notablement *plus forte*, depuis l'admission des circonstances atténuantes. La preuve se trouve dans ce tableau :

ANNÉES.	CONDAMNÉS.	ACQUITTÉS.	PROPORTION SUR 100	
			CONDAMNÉS.	ACQUITTÉS.
1826	4,348	2,640	62	37
1827	4,236	2,693	61	38
1828	4,551	2,845	61	38
1829	4,475	2,898	60	39
1830	4,130	3,832	59	40
1831	4,098	3,508	53	46
1832	4,448	3,789	54	46
1833	4,105	3,210	56	44
1834	4,164	2,788	60	40
1835	4,407	2,816	61	39
1836	4,623	2,609	64	36
1837	5,117	2,977	63	36
1838	5,161	2,853	64	35
1839	5,063	2,795	64	35
1840	5,476	2,750	66	33
1841	5,016	2,446	67	33
1842	4,702	2,251	67	32
1843	4,884	2,342	67	32
1844	4,871	»	»	»

Répression plus forte.

Avant la loi de 1832, on remarquait jusqu'à 53 acquittés sur 100 accusés ; depuis cette loi, le jury a été plus ferme, moins inquiet sur sa responsabilité, et conséquemment plus sévère. En effet, le chiffre s'élève à 69 condamnés sur 100 accusés en 1843, et ce chiffre paraît être devenu le chiffre normal d'après les faits des quatre dernières années ; conséquemment, et contrairement à ce qu'on a dit, la répression a évidemment gagné par l'effet de l'admission des circonstances atténuantes.

Durée des peines.

Ajoutons que ce n'est pas seulement par un plus grand nombre de condamnations que la répression se prouve ; c'est encore par une plus longue durée des détentions prononcées. On lit dans le compte rendu de 1843 : « La durée moyenne des condamnations aux travaux « forcés, à la réclusion et à l'emprisonnement, est plus « longue qu'elle ne l'était antérieurement. »

Il est utile de remarquer ici le nombre considérable des acquittements et conséquemment le nombre des innocents qui ont eu à subir des emprisonnements préventifs.

On sait que cette observation est la cause de la proposition faite à la Chambre des Députés par M. le baron Roger, sur les détentions préventives.

Résultats de la Statistique du département de la Seine-Inférieure

Nous avons profité depuis longtemps de la facilité qui nous a été donnée par notre position auprès des prisons de Rouen, pour rechercher ce qu'avait produit chaque année, depuis 50 ans, la justice criminelle de notre département, et déjà, dans une publication faite en 1840, nous avons mis au jour ces résultats. Ici, afin de former deux périodes égales partant du 28 avril 1832, nous allons réduire notre ancien tableau à 28 ans : 14 ans avant et 14 ans après :

Tableau.

	ANNÉES.	ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS.	TOTAL des Prévenus	Total par période de 14 ans. ACQUITTÉS.	CONDAMNÉS.	PRÉVENUS.	OBSERVATIONS.
4 sessions.	1818	53	166	219				4 Sessions.
	1819	64	122	186				
	1820	57	125	182				
	1821	93	191	284				
	1822	74	151	225				
	1823	85	149	234				
14 ans.	1824	89	137	226	1054	2,400	3,454	
	1825	78	172	250				
	1826	51	161	212				On voit que l'usage admis depuis quelques années de multiplier le nombre des sessions d'assises n'est pas, ainsi qu'on l'a dit, la preuve de l'augmentation du nombre des criminels.
	1827	78	179	257				
	1828	85	224	309				
	1829	67	215	282				
	1830	99	206	305				
	1831	81	202	283				
1832. Loi du 28 avril. Circonstances atténuantes.	1832	62	180	242				
	1833	45	142	187				
	1834	79	182	261				
	1835	89	154	243				
	1836	76	146	222				
	1837	86	201	287				
	1838	72	249	321				
14 ans.	1839	59	196	255	883	2,539	3,422	
	1840	80	279	359				9 sessions.
	1841	45	171	216				7 »
	1842	63	183	246				6 »
	1843	41	173	214				7 »
	1844	51	160	211				7 »
	1845	35	123	158				6 »

Il résulte de ce tableau : 1° Que, avant l'admission des circonstances atténuantes, le jury a eu à juger, en 14 ans, 3,454 accusés ; il en a condamné 2,400, et acquitté 1,054 ; après l'admission des circonstances atténuantes, il a eu à juger, aussi en 14 ans, 3.422 accusés, il en a condamné 2,539, et acquitté 883[1] ;

2° Que les deux périodes de 14 ans ont montré à-peu-près le même chiffre, 3,454, et 3,422 accusés ;

3° Que le chiffre des condamnés a été encore à-peu-près le même, 2,400, et 2,539 ;

4° Que la balance a penché cependant un peu du côté de la sévérité depuis 1832, puisqu'il y a eu une petite augmentation dans le chiffre de la condamnation, et, qu'en moyenne, les peines ont eu une plus longue durée. Est-ce là de l'*impunité ?* de l'énervation ?

On dit aussi, dans le département de la Seine-Inférieure, aux jurés et à tout le monde :

« La démoralisation augmente, la multiplicité des crimes « est effrayante, la répression est trop faible, la loi est énervée. » (C'est la formule obligée du réquisitoire.)

Qu'y a-t-il de justifié ? tout le contraire ; car la population est notablement augmentée dans le département.

---

[1] Si l'on remontait à 50 années, et qu'on les divisât par périodes de 5 ans, on trouverait toujours par année un chiffre moyen de 250 accusés de crimes dans le département de la Seine-Inférieure ; l'année 1845, l'unique depuis 1800, est descendue à 158 accusés et 123 condamnés ; c'est un abaissement extraordinaire.

V^e §, (12e *et* 13e *colonnes*, K *et* L.)

NOMBRE DES PRÉVENUS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.					
ANNÉES.	Pour DÉLITS communs.	Pour contraventions forestières et autres contraventions fiscales.	ANNÉES.	Pour DÉLITS communs.	Pour contraventions forestières et autres contraventions fiscales.
1826	57,867	101,873	1835	67,799	97,087
1827	57,012	114,134	1836	72,698	105,875
1828	57,679	114,621	1837	75,132	117,933
1829	59,108	117,119	1838	80,926	111,328
1830	55,682	155,009	1839	83,884	106,758
1831	61,619	193,119	1840	90,110	114,291
1832	64,834	154,901	1841	88,862	98,919
1833	62,679	141,135	1842	89,934	102,595
1834	65,347	107,515	1843	91,912	107,304

Délits correctionnels.

La colonne des délits correctionnels n'a pas d'enseignement direct à nous donner au point de vue qui nous occupe ; cependant, il en ressort un très important sous un autre, par l'accroissement du chiffre annuel, c'est-à-dire en expliquant le chiffre, indiqué par la colonne voisine, de la population entrée dans les prisons, et, ensuite, en faisant ressortir un fait bien grave et bien digne de la méditation de tous les philanthropes, c'est-à-dire, l'augmentation de la misère d'une certaine partie du peuple. Le ther-

momètre de la misère des classes infimes de la société est exactement déterminé par les délits correctionnels, et spécialement par les délits forestiers et fiscaux. Or, ce thermomètre s'élève, et il est utile de rechercher pourquoi; pendant la mauvaise saison d'hiver, la population des prisons départementales est régulièrement augmentée d'un tiers; c'est alors qu'on voit tous les récidivistes reparaître pour passer leur quartier d'hiver en prison, au lieu de le passer dans la rue et de mourir sur le pavé.

Population des prisons augmentée en hiver.

Nous avons vu plus haut à la page 38, que sur 14,302, le chiffre de 8,519, ou les 3/5mes des récidives s'expliquait par des délits souvent excusables, ainsi :

2,980 pour rupture de ban;
1,931 pour vagabondage;
1,385 pour mendicité;
972 pour rebellion;
1,251 pour coups et blessures;

La misère est certainement ici la principale cause, car l'ivrognerie et la paresse ne peuvent avoir une aussi large part.

Le travail manque dans certaines classes et dans certaines époques de l'année; ce qui fait que la misère porte au mal, dans la proportion, chaque année croissante, qu'indique notre colonne des délits correctionnels, à laquelle, pour être exact, il faudrait ajouter le chiffre des suicides, et il est de 3,000, ainsi que nous l'avons vu.

Cause de l'augmentation, pendant l'hiver, dans les prisons départementales.

Ces faits sont tristes à constater, et l'on serait heureux de pouvoir les dissimuler, mais ce serait mal de le faire, si l'on peut, en les dévoilant, provoquer les moyens d'y remédier.

VIe §. (14e *colonne*, M.)

Population des prisons. Arrestations annuelles.

NOMBRE DES ENTRÉES DANS LES PRISONS DÉPARTEMENTALES. Tableau n° 93 de la *Statistique générale*. (Cette Statistique n'embrasse qu'une période de 7 années.)	ANNÉES.
158,000	1836
166,000	1837
171,000	1838
173,000	1839
179,000	1840
168,000	1841
165,000	1842

C'est dans la statistique générale publiée par M. le Ministre du Commerce au volume : *Maisons de répression*, que nous avons trouvé les chiffres de notre colonne de la population des maisons de répression. Quoiqu'ils n'embrassent pas une période assez longue pour servir seule à conclure, nous pensons que, placés à côté de ceux que nous a fournis la statistique criminelle, qui est plus ancienne, ils confirment aussi le fait, important à faire ressortir, du *statu quo* de la criminalité.

Pendant 7 années, le chiffre des arrestations par toute la France, ou les entrées dans les maisons départementales et de justice, a été à peu-près uniforme, comme le chiffre de la grande criminalité, c'est-à-dire de 160,000 ; les chiffres de cette colonne, ceux qui indiquent le rapport avec la population générale, comme les chiffres de la deuxième

colonne qui donnent le nombre total annuel des accusés, font tous ressortir évidemment, isolément ou réunis, une sorte de *statu quo*, qui, s'il n'est pas satisfaisant, ne cause pas du moins l'effroi de l'accroissement annuel et sans fin dont nous sommes menacés par beaucoup de publicistes mal renseignés et par trop confiants.

Récidives de délits correctionnels.

Il est vrai que les délits justiciables des tribunaux correctionnels, et, surtout, les délits forestiers ont augmenté; il est vrai, aussi, que la récidive a augmenté sensiblement parmi ces délits, mais nous avons déjà expliqué pourquoi cela n'est pas inquiétant pour la société, autant que cela est malheureux pour la classe imprévoyante et pauvre des travailleurs. Je le répète, ces récidives ont pour cause, dans la proportion des deux tiers, les ruptures de ban, le vagabondage, la mendicité, les vols dans les forêts. Or, la cause palpable de tous ces délits et de toutes ces récidives, c'est souvent la débauche, la paresse et l'ivrognerie, mais, plus souvent encore, c'est la *misère*, l'absence de travail et la répulsion des libérés, ce qui est digne de toute la sollicitude de l'administration.

VIIe §. (15e *colonne*, N.)

FRAIS DE JUSTICE CRIMINELLE.

Si nous avons indiqué le chiffre des frais de justice criminelle, c'est pour détruire une soi-disant preuve de l'accroissement des crimes et des criminels. Cet argument est dans le rapport sur la loi des prisons;

Nous trouvons, au contraire, au chapitre : *Frais de justice criminelle* du budget de l'État, Ministère de la justice, chapitre 12, que l'article : *Frais de translation des prisonniers*, est toujours resté le même depuis bien des années, tandis que plusieurs autres ont subi des

augmentations considérables. Ainsi, pour 1838 et 1844, il y a au budget cette différence.

	1838	1844	Augmentation.
Transl. des prisonniers.	100,000	100,000	point de variation
Honoraires des experts.	180,000	270,000	90,000
Indemnités aux témoins.	1,500,000	1,700,000	200,000
Droits de greffiers. . .	165,000	200,000	35,000
Salaire des huissiers, gendarmes, et tous agents de la force publique. . . . . *	1,015,000	1,309,000	294,000
Transp. des magistrats.	180,000	220,000	36,000
			655,000

En total, le budget allouait pour frais de justice criminelle:

en	1838	3,322,000	
en	1839	3,822,000	500,000
	»	»	»
en	1841	4,541,316	700,000
en	1843	4,025,000	»
et en	1844	4,425,000	1,000,000 fr. de 1838 à 1844

* Les procès-verbaux des agents de la force publique, envoyés aux parquets, se sont élevés, en 1844, au nombre de 140,163, tandis qu'en 1836 leur nombre n'avait été que de 129,834, mais en 1837, il s'était accru de 7,682.

Dans une circulaire adressée à MM. les procureurs généraux, le 26 décembre 1845, n° 1399, Son Excellence M. le Garde-des-Sceaux se plaint de l'augmentation des frais de justice criminelle ; il en indique plusieurs causes, mais l'une d'elles est une erreur. La circulaire dit, au paragraphe 11 : « L'état actuel des choses peut tenir principalement à l'accroissement du nombre des criminels. » C'est une erreur de bureau, qui met M. le Ministre en contradiction avec les comptes présentés par lui au Roi, et qui donne une arme à des adversaires mal instruits [1].

8e §, (10e et 11e *colonnes*, I et J.)

DES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES ; CHIFFRE DE LEUR ADMISSION PAR LES JURÉS ET PAR LES MAGISTRATS. Circonstances atténuantes.

COMBIEN DE FOIS LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES ont été admises par les jurés ou les magistrats.

ANNÉES.	JURÉS.				MAGISTRATS.
1833	1,785 fois,	ou	59	sur 100	620 fois.
1834	1,875	»	60	100	645 »
1835	2,049	»	62	100	724 »
1836	2,472	»	69	100	867 »
1837	2,673	»	69	100	889 »
1838	2,775	»	68	100	935 »
1839	2,862	»	70	100	1,026 »
1840	3,117	»	69	100	1,070 »
1841	2,831	»	69	100	»
1842	2,615	»	67	100	872 »
1843			69	100	»

[1] La lecture de ce mémoire à l'Académie m'a fait connaître l'avis de l'un de nos confrères les mieux instruits de ce dont il s'agit ici ;

L'indication du nombre de fois où il est arrivé que le jury ait admis des circonstances atténuantes, prouve que ce nombre a été croissant; de 59 sur 100, il a été à 69.

Cet accroissement explique celui des condamnations, et il justifie la prévoyance des législateurs de 1832. On peut voir, en effet, dans l'exposé des motifs, que c'était là le but qu'on voulait atteindre.

A côté du chiffre qui concerne le jury, on trouve le chiffre qui concerne les magistrats; il a été aussi toujours croissant jusqu'en 1840; de 620, il est monté jusqu'à 1,070.

Cette circonstance est bien importante à remarquer, parce qu'elle prouve que la magistrature a très souvent approuvé l'indulgence du jury, en y ajoutant la sienne. Cette indulgence justifie, il est vrai, la crainte d'abus de ceux qui voudraient que les magistrats seuls eussent le droit de disposer des circonstances atténuantes. Nous pouvons en prévenir nos adversaires, mais, pour nous, qui

---

M. le conseiller Leroy, qui a été chef de parquet, a remarqué que trop souvent, et très-inutilement, on faisait déplacer deux fois les témoins (et quelquefois plus) pour se présenter devant le magistrat instructeur et devant le tribunal; que, trop souvent encore, on déplaçait des témoins *inutiles*.

Le moyen d'éviter tant de déplacements et de dépenses serait, de la part du parquet, de prendre le soin de s'enquérir d'abord, auprès des maires, juges de paix et agents de la force, par correspondance *officieuse*, de la valeur des témoignages, afin de pouvoir citer *souvent directement* à l'audience, sans instruction préalable, et jamais de témoins inutiles. Beaucoup, en effet, viennent déclarer qu'ils ne savent rien.

Il faudrait encore, dit M. Leroy, exiger que les procès-verbaux de constatation de délits fussent bien minutés, et ils laissent trop souvent à désirer.

ne craignons pas ici l'abus de l'indulgence, nous y voyons un utile enseignement, c'est-à-dire l'approbation de la magistrature assise.

Rappelons ici ce que nous avons cité, page 37, des paroles de M. Bérenger, « Les plaintes si souvent répétées à « l'occasion de l'application inintelligente et scandaleuse « des circonstances atténuantes, sont très exagérées. »

D'un autre côté, on lit, à la page 17, tome 18, n° 1, 2e semestre 1840, du *Journal de la Société de la Morale chrétienne :* « Circonstances atténuantes — Compte-rendu « de la Justice criminelle. — 1838 :

« Les circonstances atténuantes ont été encore, cette « année, approuvées par les magistrats et étendues en « majeure partie à leur maximum. Elles ont été déclarées « en faveur de 2,775 condamnés ; elles ne pouvaient at- « teindre qu'à un degré, 1,312 d'entr'eux; restaient 1,463 « en faveur desquels les juges n'ont accordé la remise « d'un degré que pour 528, tandis qu'ils se sont empressés « de la descendre de deux degrés pour 935.

« On voit que les magistrats ont usé, plus que le jury, « de la faculté d'indulgence qu'elle leur attribue, et que « ce sont eux qui ont trouvé les jurés trop sévères.

« Les magistrats ont usé de leur droit d'indulgence « 2,197 fois en 1837, et 2,247 fois en 1838. »

Le Ministre se félicite, dans ce compte-rendu, de la répression : « Elle a été plus fréquente et plus ferme en « 1838 qu'en 1837. » Il y a eu, en effet, moins d'acquittements.

Sévérité approuvée.

Et le rapport de 1843, publié en 1845, dit : « Si les « tribunaux usent très souvent de la faculté que leur offre « l'article 463, pour modérer les peines, il importe, d'ail- « leurs, de reconnaître qu'ils prononcent, d'année en « année, *moins* d'acquittements, de 27 sur 100, c'est 16 « sur 100, en 1843. »

Conséquemment, il est évident que, depuis la loi de 1832, la société a obtenu plus souvent réparation ; les acquittements des grands coupables ont été plus rares ; enfin, le but de la loi a été atteint, mais il reste à savoir si les peines prononcées peuvent laisser la société dans la sécurité, si l'indulgence les a trop abaissées ainsi qu'on le croit ; c'est ce que vont nous enseigner les chiffres du tableau qui suit ; après cela, nous reprendrons, page 69, la discussion dès-à-présent élucidée par les chiffres de notre tableau, page 49, pour savoir définitivement ce qu'il faut penser des plaintes d'abus portées contre le jury et contre l'admission des circonstances atténuantes [1].

---

[1] Nous avons désiré savoir si l'opinion des jurys pouvait être particularisée avec certitude, pour chaque nature de crimes auxquels est appliqué le bénéfice des circonstances atténuantes ; mais nous avons dû renoncer bientôt à nos recherches, parce que les renseignements consignés dans les comptes de la justice sont insuffisants, et parce que ceux que nous avons pris *ad hominem* dans la maison de justice de Rouen, ne nous conduisaient qu'à des *suppositions* et non à la vérité. En effet, une année d'indulgence pour tel ou tel crime est suivie d'une année de sévérité, parce que l'atténuation qu'accorde le jury n'est pas motivée par la nature même du crime, mais principalement par les circonstances intimes des affaires et la position particulière des accusés qui lui inspirent plus ou moins de commisération.

IXe §. — Condamnations par nature de peines.

Ce tableau indique le chiffre des condamnations par nature de peines, en négligeant toutefois les peines rarement appliquées, du bannissement, de la déportation, du carcan et de la dégradation civique, pendant les années :

Nature de la peine	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.
Peine de mort	134	150	109	114	89	92	108	90	50	25	54	30	33	44	39	51	50	42	50
Travaux forcés à perpétuité	283	281	317	268	273	268	211	238	141	151	151	148	177	198	197	185	178	174	196
Id. à temps	1,052	1,139	1,062	1,142	1,033	973	949	901	802	825	777	751	782	883	852	1,056	930	918	929
Réclusion	1,160	1,228	1,223	1,223	1.222	1,005	888	866	737	694	796	763	856	923	861	1,032	875	838	905
Peines correctionnelles	1,342	1,487	1,446	1,739	1,825	1,740	1,910	2,442	2,417	2,437	2,599	2,904	3,230	3,072	3,081	3,118	2,946	2,682	2,777
Totaux	3,971	4,285	4,157	4,486	4,442	4,078	4,066	4,537	4,147	4,132	4,377	4,596	5,078	5,120	5,030	5,442	4,979	4,674	4,857

Progression ascendante.

Répression. Abaissement des peines.

Il était important de savoir quelle part l'admission des circonstances atténuantes avait prise dans la répression, par l'application des peines et leur atténuation, et quel changement s'était opéré dans leur nature.

Le chiffre indiqué dans la onzième colonne de notre tableau, et reproduit à la page 49, nous a décelé la graduation opérée dans l'application des circonstances atténuantes par les magistrats et par les jurés. Ce chiffre devait nous faire pressentir que les peines les plus terribles ont été moins souvent appliquées depuis 1832, et que les moins terribles, au contraire, l'ont été plus souvent. En effet, cela est arrivé, mais, en même temps, nous avons trouvé que le chiffre total des condamnations s'est *élevé*, et qu'il se soutient élevé depuis la loi de 1832; nous avons vu aussi que la moyenne de la durée des peines était un peu augmentée depuis le compte de 1843. Ce même compte, publié le 26 mars 1845, offre un tableau fort important à la page 19; la première colonne donne le total annuel des peines pendant une période de sept ans, de 1825 à 1831 inclusivement. Pour faire une comparaison concluante, nous avons pris sur le même tableau les chiffres des dernières sept années, de 1837 à 1843 inclusivement, et nous avons mis ces totaux en présence; or, voici ce qu'on remarque :

1re Période de 7 ans, 1825 à 1831.	2e Période de 7 ans. 1837 à 1843.	
796	309	Peine de mort.
1,901	1,305	Travaux forcés à perpétuité.
7,250	6,350	Travaux forcés à temps.
7,949	6,310	Réclusion.
11,489	20,906	Peines correctionnelles.
29,385	35,176	Près de 6,000 cond. de plus.

La différence du nombre des condamnations pour la dernière période 1837 à 1843, 5,791, ou un cinquième en plus, est un fait bien remarquable.

Rien ne prouve mieux la force de la répression actuelle, que ce rapprochement sur lequel nous appelons particulièrement l'attention de l'Académie. Plus humaine et non moins sévère qu'autrefois, elle se passe des peines les plus terribles, et arrive au but, qui est la sécurité de la société et la punition des coupables.

Disons-le haut ; la raison publique a enfin fait justice de cette opinion malheureuse qui a si longtemps dominé dans les lois criminelles, et qui mettait la sûreté publique sous la sauve-garde des supplices les plus cruels, supplices dont l'exécution, loin de servir à l'exemple, ou de moyen préventif, n'était propre qu'à endurcir le cœur du peuple, et à lui faire de véritables spectacles des douleurs, des angoisses et du sang.

Si l'exemple eût été efficace, la moralité publique aurait dû être digne de l'âge d'or, au temps où, aux crimes punis de mort encore aujourd'hui, on en joignait tant d'autres, comme ceux de vol, de sacrilége, d'hérésie, de sortilége.... qui ont fait périr tant de fous et tant d'innocents.... !

La loi du 28 avril 1832 a lavé notre Code pénal de toutes ces souillures dont a dû bien gémir l'humanité, pour n'en plus conserver que deux : c'est la peine de mort et l'exposition publique. (La marque, le carcan, la mutilation du parricide, ont été supprimés.)

Les expressions numériques de la statistique criminelle ne devaient pas nous échapper à l'égard de ces deux peines, et nous ne pouvions manquer de les commenter dans cette enceinte, où de fréquentes communications à ce sujet ont toujours été entendues avec un grand intérêt.

Exposition publique.

Depuis que l'exposition publique est devenue une peine facultative, abandonnée à l'appréciation des magistrats des Cours d'Assises, elle a été de moins en moins prononcée.

C'est que la répulsion générale pour cette *ignoble* peine est partagée par la haute magistrature ; c'est que rien ne prouve son utilité, quand bien des raisons prouvent son danger.

En principe, il y a égalité de peine pour égalité de crime, et cependant le supplice de l'exposition est d'un effet bien différent, selon les hommes ; pour les uns, et je l'ai vu maintes fois, l'heure de l'exposition est une heure impatiemment attendue, c'est une heure de joie pendant laquelle ils pourront étaler leur cynisme en face de quelques curieux, d'enfants...., et obtenir quelques sous de la commisération ; pour d'autres, pour ceux qui se souviennent de leur famille (que ce supplice atteint toujours), pour ceux qui devront un jour racheter leur faute par la punition et le repentir, cette souillure publique est une peine affreuse, un stygmate au cœur et au front.

La loi permet et invite à la réhabilitation. Or, je le demande à tous, celui qui aura subi *l'exposition infamante* ne sera-t-il pas toujours l'objet d'une répulsion ? Il n'y a pas de réhabilitation véritable ; pour lui, point d'oubli ! et s'il s'agissait d'un *innocent !*

Peine de mort.

Au point où en est arrivée aujourd'hui la pensée publique, ou, plutôt, le doute général sur l'utilité et les véritables effets de la peine de mort, un des enseignements les plus graves à rechercher dans les faits constatés par la statistique criminelle, était assurément celui qui concerne la peine la plus terrible qu'ait conservée notre Code pénal.

Il est constant que l'opinion exprime à la fois une vive répulsion contre la peine capitale, et la crainte de laisser

la société désarmée devant le crime. L'humanité et la prudence cherchent à se concilier ; c'est une gloire du XIXe siècle.

Les législateurs de 1832 ont voulu satisfaire à ce double sentiment, en proposant la loi qui avait pour but (selon les expressions de M. Barthe, Ministre de la justice, dans son exposé des motifs), « de diminuer les cas d'application de la peine de mort, cette dernière et lamentable « ressource de la société contre le crime, n'osant pas encore céder aux sollicitations de philosophes et publicistes « qui en demandent l'abolition. »

La statistique nous prouve que la loi a atteint son but ; la peine capitale a été bien moins souvent prononcée. Ainsi, pendant les sept années qui ont précédé 1832, on trouve 796 condamnations, et pendant les sept années qui l'ont suivi, c'est seulement 275.

Pour quelques écrivains, la condescendance de la loi aux sentiments de l'humanité a été fatale à la société, elle a fait des victimes ; mais c'était là une idée préconçue, et rarement ces idées sont sages.

Interrogeons les faits : a-t-il été commis plus d'homicides pendant les années qui ont suivi la rareté des condamnations capitales ? ou autrement, a-t-on reconnu que l'exemple donné par un grand nombre de décapitations ait eu assez d'influence pour faire compter moins d'assassins pendant les années suivantes ? Non, et, ce qui est le plus clairement démontré dans la statistique que nous étudions, c'est la constatation d'une *diminution notable* dans les crimes contre les personnes, et une augmentation dans les crimes contre les propriétés; mais ne l'oublions pas, c'est, en totalité, le même chiffre annuel, ou à peu près.

Conséquemment, l'argument à tirer des chiffres, à l'occasion de la peine de mort, sera propre à soutenir, d'abord, que l'effet désiré et produit de la loi de 1832 n'a pas été contraire à la sûreté publique, et que ce résultat, favorable aux sentiments de l'humanité, prouve, autant qu'il est possible de le faire, l'inefficacité, comme *préventive*, de cette lamentable ressource de la société contre le crime.

Cette conséquence, si grave au point de vue philanthropique, a conduit depuis bien longtemps les publicistes à demander l'abolition de la peine de mort, et leurs heureuses sollicitations ont amené le *moyen terme* admis par notre loi ; mais, qui le croirait jamais? une idée nouvelle, ou plutôt ancienne, se produit aujourd'hui, et j'espère qu'on en aura bientôt fait justice : c'est que l'inefficacité préventive de la peine de mort tient à ce que les exécutions capitales ne sont plus entourées de tout l'appareil dont on les décorait autrefois.

Si l'on veut que l'exemple produise un effet utile sur l'esprit du peuple, il faut, dit-on, le rendre affreux, effrayant!... comme si on ne savait pas que l'effet réel de ces supplices barbares n'était que de les rendre plus *curieux* ! rien de plus.

Lorsque tous les jurys de la France prouvent par leurs verdicts la profonde répugnance du pays pour la peine de mort ; lorsque, par ses mesures, l'administration cherche à éviter au peuple le spectacle sanglant des exécutions capitales, à cause de leur danger pour les sentiments honnêtes ; lorsqu'on sait qu'il a fallu traverser tant de siècles pour voir la raison et l'humanité dominer enfin dans les mœurs publiques, n'est-on pas surpris de voir aujourd'hui se manifester des regrets pour ce *bon temps* des supplices à grand appareil ! . . . .

Que c'était beau ! ces roues, ces potences, ces croix de saint André, ces coups de barre de fer, ces mutilations par le fer rouge, ces bûchers en feu, et ces cris des patients, et ces gémissements ! ! Oh ! comme le peuple était bien recueilli ! « Qu'on se souvienne donc », s'écrie l'auteur qui nous a porté à ces réflexions, « que cela se passait sur la plus grande place et devant un public depuis longtemps prévenu et toujours très nombreux ! que cela durait toute une journée !.... » Belle journée, n'est-il pas vrai, et bien employée pour tout ce peuple qui perdait ainsi un temps destiné au travail et le pain destiné à la famille, pour l'employer à satisfaire une horrible curiosité et à faire de l'orgie et de la débauche !

En vérité, en lisant de telles choses aujourd'hui, il faut bien que je croie que la statistique des aliénés est loin d'avoir bien compté, ainsi que je le disais à l'Académie, il y a peu de temps, en lui parlant des causes de la folie (*Précis* de 1844.)

Définitivement, doit-on conclure du fait de l'abaissement des peines, que la société reste sans garantie et le crime sans répression ? Que l'intimidation est détruite, l'impunité assurée ? Vous le voyez, Messieurs, il faut plutôt penser, ainsi que l'a fait M. le comte Bastard, rapporteur à la Chambre des Pairs de la loi du 28 avril 1832 : Effet réel de l'abaissement des peines.

« Qu'on ne peut pas dire que la société reste sans ga-
« rantie et le crime sans répression par la diminution d'un
« degré de la peine. »

L'expérience a donné sa sanction à la prevision du législateur. Voilà la vérité.

Je crois qu'on assimile trop souvent dans le monde l'admission des circonstances atténuantes avec un acquitte- Confusion de mots

ment ; *indè iræ*. Cependant, il y a la différence du jour avec les ténèbres : qu'on réfléchisse donc sur ce que sera l'avenir de celui en faveur de qui les jurés ont admis l'indulgence de la loi ; en voici le tableau, tel qu'on le voit dans nos prisons, ainsi qu'elles sont réglées aujourd'hui :

Vie de la prison.

S'il s'agit d'un homme qui a encouru la peine de mort, savez-vous, vous qui tenez tant à la tête de ce misérable, quel sort l'attend ?

Il portera des fers pendant tout le temps qu'il vivra.

Tant qu'il vivra, il portera la livrée du crime et restera sans chevelure et sans barbe.

Il couchera sur une planche où il sera retenu par une chaîne pendant son sommeil.

Il travaillera sans profit et sans but.

Il obéira toujours sans avoir jamais une volonté, et sous peine du bâton.

Il sera nourri à peu près comme vous nourrissez vos chiens ; mais ce n'est pas tout, s'il reste à ce *réprouvé* quelques sentiments honnêtes, il devra subir des tourments plus grands encore.

Il sera privé à toujours de la vue et de toute relation avec sa femme, ses enfants, ses parents ou ses amis ; un contact perpétuel avec ses pareils sera une souffrance perpétuelle imposée à l'amour-propre, et sera un reproche sans fin ; aucun amour ne viendra adoucir ses misères, aucune espérance ne viendra soulager, par ses illusions, ses longs jours de labeur et ses longues nuits sans sommeil.

N'est-ce pas pis que le supplice de la mort, je vous le demande ? et vous appelez cela un bienfait ! et vous n'êtes pas satisfaits ! et vous critiquez ce jury qui a eu horreur

du sang, parce qu'il a craint de se tromper, parce qu'il a voulu sauver un peu de l'honneur d'une famille, parce qu'il a éprouvé de la pitié, parce qu'il a enfin usé du droit de faire grâce, de ce droit qui fait aujourd'hui partie des libertés publiques acquises au pays, et dont le peuple français doit se montrer fier et jaloux !!! Assurément le critique, s'il était placé dans les circonstances où était placé le juré qu'il blâme, partagerait ses sentiments, car il n'est plus aujourd'hui d'admiration pour le cœur de Brutus, ni pour la main d'Horace.

Quant à ceux qui, détenus à temps, devront vivre dans ces mêmes misères, pendant cinq, dix ou vingt ans, ils auront l'espérance d'en sortir, il est vrai; mais apprenez que cette espérance est une illusion pour un très grand nombre. La main du grand juge les aura saisis avant le terme fixé par les juges de la terre, car, sachez-le, la prison tue dans une proportion considérable, la mortalité ordinaire étant de 1, celle des bagnes est de 3,84, celle des maisons centrales de 5,09 pour les hommes, et de 3,59 pour les femmes, d'après les tables de mortalité dressées par ordre de M. le Ministre de l'intérieur.

Libérés.

Et après cinq, dix ou vingt ans de ces souffrances physiques et morales, soyez sûrs que l'énergie de l'homme est bien épuisée, il est devenu peu à craindre, s'il a résisté, et ce sera, d'ailleurs, pour mener la vie de *libéré*, qui est encore et toujours une *punition*.

Vie dans les maisons centrales de répression.

Quant aux condamnés aux peines de réclusion ou d'emprisonnement dans les maisons centrales, dont notre tableau de la vie d'un prisonnier nous a éloigné un instant, qu'on ne croie pas qu'ils seront moins malheureux qu'au bagne. Le régime de ces maisons est, sous certains rapports, bien plus dur encore, par la privation du tabac et d'aliments supplémentaires, autres que du

beurre et du fromage ; et c'est ce qui a conduit quelques-uns à commettre des crimes, afin de sortir de la maison centrale pour aller au bagne[1].

Nous avons vu les choses de près, et souvent, de jour et de nuit, et non pas comme ces visiteurs simplement curieux qui trouvent que la propreté étant maintenue, le pain bon et la soupe de bonne odeur, les prisonniers doivent se trouver heureux, trop heureux même.

Qu'on dise qu'ils ont mérité de subir une existence pénible, dure, et qu'ils la subissent justement, ce sera bien, mais qu'on ne dise pas autre chose, si l'on ne veut pas commettre une absurde dérision.

Il est bien vrai que presque tous ceux qui parlent des prisons ne les connaissent pas, et je le dis avec MM. Gleize, Dyeï, Marchal... Ceux-là font pitié, qui trouvent les bagnes et les prisons régis par un régime trop doux et engageant au retour. Désirer de retourner dans ces cloaques! Cela paraît impossible à quiconque les connaît. Cependant, répond-on, pourquoi en est-il qui y rentrent? Hélas, pourquoi la fatalité pèse-t-elle toujours et sans cesse sur certains malheureux? pourquoi existe-t-il des natures insensibles au mal, perverses, incorrigibles, des passions qui ne s'éteignent pas?

Aujourd'hui, la statistique indique à la société quel est le nombre de ces êtres malheureusement nés, qu'elle doit constamment craindre et surveiller ; elle prouve qu'aucune des peines prononcées contre eux dans tous les temps,

---

[1] Nous avons déjà publié ces vérités dans notre livre précité, p. 23, des *Prisons et des Prisonniers*, — et dans un mémoire sur la mendicité, 1842, in-8°, 32 pages, imprimé dans le *Journal de la Société de la Morale Chrétienne*.

ne les a corrigés du besoin de nuire aux autres et à eux-mêmes ; c'est que leur nature est rebelle et contraire aux sentiments du bien, comme un mauvais sol est contraire au développement de bons fruits ; c'est que les occasions se montrent sans cesse renaissantes et engageantes, et que leur faiblesse est trop grande pour y résister ; c'est que ce sont des êtres intermédiaires entre le fou et le sensé.

Nécessité d'un lieu de déportation pour les incorrigibles.

Est-ce que cet enseignement produit par la statistique, par l'expérience du mal, par la nullité des remèdes usités et par la raison, ne fera pas donner, enfin, une suite sérieuse à la pensée si souvent reproduite par des publicistes bien instruits, de créer un lieu de *déportation?* Il n'y a cependant pas d'autre remède [1]. Le rapport de Lepeltier de Saint-Fargeau, sur la loi pénale de 1791, dit : « quiconque aura été repris de justice criminellement, « et condamné pour la seconde fois, subira la peine portée

---

[1] On compte beaucoup sur l'efficacité d'un remède qui sera, tout l'annonce, mis en essai d'ici à quelques années, je veux parler de l'emprisonnement cellulaire de jour et de nuit ; nous avons dit ce que nous en pensions, en 1840, dans notre livre *des Prisons et des Prisonniers*, et quoi que ce ne soit pas ici le lieu de discuter cette grave question de pénalité, nous ne pouvons nous empêcher de répéter que cette nouvelle organisation des prisons ajoutera aux peines que la loi impose aux détenus, en altérant leur santé, et sans produire, selon notre prévision, plus d'amendements. A ce point de vue, le projet proposé par M. le docteur A. Fourcaut, de l'Académie royale de médecine, doit être recommandé à l'attention des législateurs. Voir *De l'Influence du régime pénitentiaire sur le Physique et le Moral de l'Homme.* — Moyen d'en diminuer les inconvénients. Mémoire présenté à l'Institut le 13 avril 1846. — Voir encore celui de M. le docteur Boileau de Castelneau, Nîmes. — Plan d'un système rationel de prévention du crime et d'amendement du coupable, 1845. — Montpellier. — Ce projet est plein de vues excellentes.

« par la loi contre son délit ; mais, lorsqu'il aura ainsi « satisfait à l'exemple, il sera conduit au lieu fixé pour la « déportation. Par-là, vous remplirez le double objet, et « de punir la récidive, et de délivrer la société d'un mal- « faiteur incorrigible. » (V. *Moniteur* du 4 juin 1791.)

Sous un autre ciel, sous une terre nouvelle, incessamment poussés par l'instinct de la conservation, sans occasion de succomber au vice et de satisfaire des passions; forcés, enfin, comme les premiers hommes, de tirer de la terre, à la sueur de leur front, des moyens d'existence, ces ennemis de la société civilisée oublieront forcément leurs mauvais penchants, et beaucoup feront un jour des gens de bien, ainsi que Botany-Bay en fournit la preuve.

Quand aux *libérés*, on est encore dans le monde dans une grande erreur; qu'on cherche la vérité à ce sujet, et l'on sera surpris que la plus grande partie de ces *parias*, repoussés de toutes parts, placés dans les positions les plus difficiles pour se procurer seulement du pain, restent honnêtes. Il est certain que ceux qui retombent, forment une très faible minorité; la statistique officielle le prouve, et ce qui ramène le plus souvent ces *récidivistes* devant la justice, et les met en état de *récidive*, c'est le délit de *rupture de ban* et la *mendicité*, c'est-à-dire que c'est la faim.

Ateliers publics.

Je l'ai déjà dit ailleurs en traitant de la mendicité, si un atelier public était ouvert de ville en ville, ou de canton en canton, pour ces lépreux, comme pour tous les mendiants et tous hommes et femmes sans ouvrage, on parerait à bien des malheurs; mais, jusqu'alors, on s'est borné à les traquer, à les montrer au doigt de la surveillance, voilà ce qu'on a fait!

Que l'administration leur offre donc du travail, ainsi qu'elle le faisait lorsqu'ils étaient dans leur

prison, et l'on aura le droit de se plaindre et d'être impitoyable ; mais, en attendant, que la société s'accuse d'imprévoyance et d'injustice, ou plutôt qu'elle s'accuse d'avoir manqué à ses engagements, car depuis longtemps elle a promis.

La Constitution française du 3 septembre 1791, dit : « Il sera créé et organisé un établissement de secours « publics pour élever les enfants abandonnés, soulager les « pauvres infirmes et *fournir du travail* aux pauvres « valides qui n'auraient pas pu s'en procurer », et cette constitution ne fait que répéter ce qu'avaient prescrit les anciennes ordonnances sur la mendicité.

La bienfaisance publique a fait et continue chaque jour d'honorables efforts pour détruire la mendicité. Il y a des contrées où ils ont été suivis de succès ; mais il n'y a pas en France, à ce point de vue, d'unité dans les moyens et dans les forces de la volonté ; là, seulement, est l'obstacle. Car, ce qui est utile et bien dans une contrée, le serait également dans une autre ; il ne faut que l'y introduire, et savoir l'y maintenir.

On connaît des communes où il y a des ateliers de travail de charité qui occupent tous les pauvres, et qui ont ainsi fait disparaître les mendiants.

Dans quelques communes rurales, il a été organisé des Comités de patronage, qui obligent les familles pauvres à exposer leurs besoins à une seule personne qui lui est désignée comme patron et surveillant. Là, encore, il n'y a plus de mendiants ; ceux qui se livrent à la mendicité sont renvoyés dans leur commune, et sont poursuivis. Là, c'est bonne justice, mais assurément, partout où ces mesures ne sont pas adoptées, en exécutant la loi qui dit que la mendicité est un délit, on fait un acte d'injus-

manité ; car un malheureux qui est sans travail et sans pain ne peut que *voler*, si le recours à la charité publique lui est défendu.

Il appartient aux Sages de la nation de trouver les moyens d'aplanir les difficultés de ces projets tant de fois proposés et oubliés ; espérons qu'ils y parviendront.

Tableau par nature de crimes.

Les tableaux qui indiquent le nombre des accusés de crime, page 39, et celui des condamnés par nature de peine, en se corroborant dans leurs conséquences, nous ont engagé à ne pas parler du tableau où se trouvent les chiffres par nature de crime.

Du crime d'infanticide.

Les crimes contre les personnes ont diminué, les crimes contre les propriétés ont augmenté, et le chiffre total est resté le même. Voilà ce qu'il nous fallait savoir. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence que cette diminution des crimes de la première catégorie, ne laisse pas moins remarquer avec peine une augmentation dans un crime spécial, le crime d'infanticide ; et je tiens à fixer l'attention de l'Académie sur cette observation, car elle a une portée fort grave, aujourd'hui que des mesures administratives *mises en essai*, peuvent, par la force des chiffres, être accusées d'une sorte de *complicité*.

Des considérations *morales*, a-t-on dit dans les Conseils généraux, devaient engager l'Administration à supprimer les tours des hospices ouverts aux enfants abandonnés, et, des considérations d'*argent* venant en aide, il a été en effet essayé de la suppression ou de l'éloignement des tours dans quelques départements.

Depuis cette mesure, il ne s'est pas trouvé un autre saint Vincent-de-Paul pour recueillir les enfants abandonnés, et il s'est fait plus de crimes ; c'est environ 60

enfants de plus qu'auparavant qui ont été tués. En effet, la moyenne prise de 4 en 4 ans depuis 1831, a fourni les chiffres croissants de 104, 157 et 168 accusés par année.

Dans le département de la Seine-Inférieure, le Préfet, M. le baron Dupont-Delporte, Pair de France, a résisté, par des raisons d'humanité et d'administration, à la clôture du tour de l'hospice de Rouen. Il doit s'en féliciter. L'opinion d'un si profond administrateur est ici d'un grand poids.

On a remarqué qu'il ne s'était pas fait dans ce département plus de crimes d'infanticide. En 10 ans, de 1821 à 1830, il y a eu 16 accusations qui ont eu pour résultats :

3 condamnations à mort,	4 à prison temporaire,
1 à prison perpétuelle,	8 acquittements;

Et en 10 ans, de 1831 à 1840, il y a eu aussi 16 affaires :

Point de condamnation à mort,

2 condamnations à perpétuité,

5 condamnations à temps,

9 acquittements.

De 1841 à 1845, il y a eu 9 accusations :

1 condamnation à 20 ans de travaux forcés avec l'exposition,

8 acquittements.

La loi punit de mort le crime d'infanticide, et cependant, depuis la loi du 28 avril 1832, elle n'a jamais été prononcée, ou très rarement; il est arrivé même presque toujours que les jurés et les magistrats se sont unis d'indulgence pour appliquer aux mères coupables la moindre des peines prononcées par la loi.

C'est qu'en effet, ce crime place les coupables dans une position particulière, et c'est peut-être en vue de lui seul, que le Ministre qui a proposé la loi de 1832, disait :

« Le coupable n'a pas eu toujours une pleine conscience « de son crime, parce qu'il a été séduit, passionné, parce « qu'il a fait des aveux, témoigné du repentir ; l'âge, le « sexe, les passions..... peuvent devenir de justes droits « à la pitié. »

Dans le cas d'infanticide, il y a toujours deux coupables et *toujours un seul est poursuivi* et condamné, toujours il y a un misérable, un lâche qui se cache, qui a abandonné sa victime, qui se rit, dans son cynisme, du mal qu'il a causé, des pleurs qu'il fait répandre, du trouble qu'il apporte dans une famille, un misérable qui a refusé quelques espérances, quelques conseils, quelque argent enfin.... et qui laisse commettre un crime ! !

Celui-là, la loi ne l'atteint pas, il n'est justiciable que de lui-même... ; réparation bien incertaine, car il savait qu'un enfant pourrait être assassiné, qu'une femme pourrait monter sur l'échafaud, et il n'a pas été sensible à ces craintes affreuses, il n'a rien évité !

Que fera-t-on de cet enseignement de la statistique ?

Rouvrira-t-on les hospices d'enfants trouvés ?

Trouvera-t-on un moyen légal d'inquiéter, au moins, les débauchés complices de tous ces crimes ?

Dans tous les temps, on a cherché à éviter ce grand desordre, et surtout à une époque bien plus entachée que la nôtre.

Le spirituel Guy-Patin, dans ses lettres si curieuses, dit, à la date du 22 juin 1660 : « Les vicaires généraux et les

« pénitenciers se sont allez plaindre à M. le premier « président que, depuis 1 an, 600 femmes, de compte « fait, se sont confessées d'avoir tué et étouffé leur fruit. »

Des circonstances atténuantes et du jury.

Nous arrivons, Messieurs, à la question la plus importante et la plus actuelle peut-être, que puisse utilement élucider la statistique, celle de l'avantage ou du danger de la loi du 28 avril 1832.

Nous avons déjà prévenu l'Académie, page 52, qu'en plaçant à côté les uns des autres les renseignements numériques fournis par la statistique, relativement à l'admission des circonstances atténuantes pages 49 à 53, et relativement à la répression, par l'application sévère ou l'atténuation des peines, nous avons eu l'intention de préparer l'Académie à la discussion approfondie, que nous sommes amené à faire, des critiques dont la loi du 28 avril 1832 a été l'objet, en ce qui concerne spécialement l'admission des circonstances atténuantes par les jurés.

Mémoire de Mr Gervais, sur les circonstances atténuantes.

Cette discussion devait nécessairement être amenée devant l'Académie par le rapport dont nous avons été chargé sur un travail particulier touchant cette question; nous profiterons donc de cette circonstance pour faire connaître les pensées de M. Gervais, avocat, secrétaire de la Société de la Morale chrétienne, philanthrope connu par des publications où règnent toujours des idées généreuses et bienveillantes. L'Académie se souvient qu'elle a reçu de M. Gervais un mémoire sur les circonstances atténuantes que M. le président a renvoyé à mon examen. (in-8° de 15 pages, 1846.)

N'est-il pas temps, en effet, d'en finir avec toutes ces attaques dirigées sans cesse de toutes parts contre la loi,

et de venger les législateurs de 1832, auxquels remontent toujours ces critiques?

N'est-il pas temps d'éclairer tous ceux qui, dans leur ignorance de la vérité, se permettent ces attaques indiscrètes, et de les tirer d'une erreur fâcheuse pour le pays, dont elle attaque la moralité et le bon sens?

N'est-il pas utile de dire à la société ce qu'elle doit penser d'elle-même, et de la soustraire aux *horripilations* que se complaisent à faire naître tous les jours ces éloquentes jérémiades qui ont été par trop débitées, copiées et accréditées à la tribune, au parquet, dans la chaire, dans tous les journaux, et enfin dans l'opinion publique?

Tout le monde doit désirer, en effet, qu'un débat fasse surgir la vérité, et ce débat se prépare; car, au nombre de ceux qui y attachent de l'importance, il se trouve, pour le rendre plus solennel, un corps savant, c'est l'Académie royale des sciences du Gard, qui a ouvert un concours sur la question de l'utilité ou du danger des circonstances atténuantes.

Il convient au sujet de commencer par l'examen de la loi qui a confié aux jurés le droit de proposer des circonstances atténuantes; mais qu'il nous soit permis de dire, d'abord, comment l'esprit public a été amené, ainsi que la législature, à étudier, en 1832, l'importante question qui a été résolue par la loi du 28 avril.

Les grandes époques de notre histoire, le siècle de François Ier, le siècle de Louis XIV et celui qui s'écoule, ont placé, au nombre des grands événements qui les ont marqués, d'utiles dispositions législatives, civiles et criminelles; à ce dernier point de vue, qui doit seul nous occuper ici, il faut se souvenir des édits de François Ier,

de 1536 et de 1539, de l'ordonnance criminelle de Louis XIV de 1670, et du code pénal de 1791 et de 1810; 1830 devait donc marquer aussi son époque mémorable.

Après avoir lu les dispositions terribles des deux premières lois, le Code pénal, dû à nos grands législateurs de la révolution de 89, paraît une œuvre aussi sage qu'humaine. L'ancienne législation se montrait prodigue de châtiments terribles, et les comités désignés par l'Assemblée Constituante, résolurent de s'en montrer avares; non-seulement ils adoucirent les peines dans les cas prévus, mais encore ils rayèrent de la loi beaucoup de cas punis naguères comme crime, et par des supplices atroces; tels étaient les crimes de *magie*, *apostasie*, *sortilége*, *blasphème*, *hérésie*. Cependant, par droit d'héritage et de transition, et au milieu de tant d'autres préoccupations, la nouvelle loi devait se sentir des usages et des rigueurs de l'ancien droit criminel, c'était une nécessité; au temps seul il appartenait de faire naître l'expérience, d'amener de la douceur dans les mœurs, et de permettre de mieux apprécier les choses dans l'intérêt général. C'est en effet après tous les ébranlements de la révolution de 1789, c'est après une guerre de vingt années, que la nation française a vu une ère de calme et de réflexion s'ouvrir, c'est-à-dire qu'à partir de 1815, les esprits étant devenus libres de tout autre entraînement, on les a vus se fixer exclusivement sur l'étude des choses d'ordre, d'humanité et de progrès social; elle avait eu assez de gloire militaire, elle pouvait aspirer à une autre.

Les lois pénales ne pouvaient échapper à cette nouvelle direction des esprits, et les économistes, les législateurs, les philanthropes, les magistrats enfin, étudièrent de nouveau, et chacun à son point de vue, ce grave et important sujet.

Réforme des lois pénales.

Réforme des prisons.

La réforme des lois pénales, et la réforme des prisons qui s'y lie presque nécessairement, furent donc étudiées de nouveau, et bientôt ces études portèrent leurs fruits, en amenant d'utiles et de graves modifications soit dans la loi, soit dans la discipline des prisons.

But de la loi.

Moralisation.

Les traitements infligés aux hommes entraînés dans l'abîme du crime parurent *durs* à une époque de mœurs douces et de progrès humanitaires ; on vit que notre Code pénal se ressentait trop de la barbarie des temps anciens, par les peines corporelles qu'il avait conservées, et l'on se demanda si le but de la loi était, uniquement et impitoyablement, de frapper, *d'intimider* et de venger la société outragée ; on se demanda, enfin, si la société ne gagnerait pas davantage à la moralisation par la *bienveillance*.

La marque par le fer rouge, l'exposition publique (*six heures durant*) le carcan, l'amputation du poignet des parricides, la mort, la confiscation des biens, étaient toutes des peines imitées des lois et des mœurs anciennes, que *l'usage*, plutôt que *l'étude* de leur nécessité, avait fait conserver à nos réformateurs de 1791 ; l'échelle de pénalité y rappelle bien souvent, en effet, à côté du crime prévu, les peines expiatoires jugées aujourd'hui bien inutiles et mêmes dangereuses.

Eh ! quel moyen, en effet, de réparer les erreurs de la justice humaine, alors que l'infamie a imposé son stygmate indélébile sur le front d'un malheureux innocent ! ! Pourquoi les familles seraient-elles aussi solidaires d'un infâme ?...

Jury.

Loi du 16 sept. 1791.

Heureusement qu'à côté de ces duretés légales, considérées alors comme utiles à la *répression*, l'Assemblée Constituante a rendu à la France la belle et généreuse institution du jury, si longtemps absorbée par la féodalité.

La loi du 16 septembre 1791 est assurément une des plus heureuses compensations aux maux de la révolution, quoiqu'en aient dit quelques voix aujourd'hui sans force et sans sympathies; et, pourtant, il devait arriver, à l'égard de cette nouvelle justice populaire, ce qui arrive aux institutions naissantes, c'est-à-dire qu'il devait arriver, qu'à l'expérience seule, il pouvait appartenir d'en faire connaître les avantages et les inconvénients dans l'intérêt de la justice, ainsi que doit la vouloir une nation puissante, éclairée, où dominent les sentiments généreux de l'humanité. Modifications.

Après quarante ans de cette expérience, après plusieurs modifications importantes apportées au Code pénal, la législature, poussée à la fois par les sentiments dominants et bien manifestés dans le pays, par l'intérêt de la société et de la justice, éclairée enfin par les faits accomplis par l'institution du jury, la législature de 1832, dis-je, est venue doter cette institution d'une prérogative, jusqu'alors attribuée seulement, et dans quelques cas, à la magistrature; elle lui a donné le droit de diminuer d'un degré la pénalité attachée à chaque crime par le Code pénal, en déclarant spontanément et à une majorité notable, huit sur douze, qu'il y a des *circonstances atténuantes* en faveur de l'accusé. Le jury devenu magistrature libre, devenu dépositaire d'un droit analogue à l'attribut attaché à la couronne, peut donc accorder une grâce ou une véritable commutation de peine, sans avoir besoin de donner ses motifs; *c'est la loi*. Droit attribué à la magistrature, concédé au jury.

Les faits accomplis par le jury furent, pour tous les observateurs, une justice meilleure que celle des anciens tribunaux criminels. Les juges, retenus par la rigueur de la loi et même par des *peines*, n'ont jamais eu le pouvoir de faire des concessions, et ce dut être souvent à regret. Le jury l'a eu, au contraire, dès son origine; c'est sa nature Faits accomplis par le jury.

exceptionnelle, et c'est pour cela qu'il rend une meilleure justice. La tendance des juges est nécessairement la sévérité ; la tendance des jurés est l'indulgence. Ici naît la question de préférence ; or, pour les uns, la première a paru supérieure à l'autre dans l'intérêt de la société ; pour les autres, c'est la seconde qui a été la meilleure, mais la tendance à l'indulgence l'a emporté. C'est sans doute parce que, ainsi que l'a dit Montesquieu : « *Un châtiment modéré et certain a paru plus efficace qu'un châtiment atroce et douteux.* » Cependant cette tendance des jurys doit avoir ses limites, la raison le veut autant que la justice, et c'est à la loi à les tracer ; elle l'a fait par la belle et généreuse concession de 1832.

Les limites de l'indulgence dépassées.

Les limites de l'indulgence avaient été trop souvent dépassées, chacun en convient ; les susceptibilités de la conscience s'étaient montrées exagérées. C'est que, lorsqu'il s'agit de disposer de l'honneur des familles et de la vie de ses semblables, lorsqu'il s'agit de se sauver soi-même du reproche perpétuel d'avoir commis une *erreur irréparable*, on conçoit la défiance de tant d'honnêtes gens. Aussi le jury n'a-t-il eu que des antécédents et des motifs honorables, même dans ses erreurs.

Pendant longtemps, on a remarqué l'abus sans le bien préciser et peut-être en l'exagérant, mais l'heureuse idée de réunir les faits de la justice criminelle a pu conduire à le faire ; or, ces faits ont décélé, dans l'institution primitive du jury, un entraînement dangereux vers *l'impunité*.

Que l'on consulte, par exemple, le compte rendu de la justice criminelle pour 1829, on verra ceci qui est d'un enseignement bien grave :

Sur 142 condamnés pour accusation d'assassinat, 52 seulement ont été condamnés à mort.

Sur 45 condamnations pour infanticide, 7 seulement ont prononcé la peine des travaux forcés à perpétuité. Sur 2,285 condamnés pour vol qualifié, 1,311 seulement ont eu à subir des peines criminelles.

Dans les crimes complexes, on voyait arriver la négation du fait aggravant, mais alors moins d'acquittements proportionnels.

Dans les crimes simples, on voyait prononcer l'acquittement dans le plus grand nombre des cas.

Ainsi, par exemple, *l'assassinat*, c'est le meurtre aggravé par la préméditation; la moyenne des acquittements est de trente-sept sur cent.

Le *meurtre* est un fait unique; la moyenne des acquittements est de cinquante-trois sur cent.

Les crimes d'empoisonnement et d'incendie ont le même caractère de simplicité; la moyenne des acquittements est de soixante-douze sur cent pour le premier, et de soixante-quinze sur cent pour le deuxième.

Le vol n'est crime qu'en raison des circonstances aggravantes; la moyenne de l'acquittement est de trente sur cent.

Le *faux* constitue un crime indépendant de toute circonstance; la moyenne des acquittements est de cinquante-un sur cent.

Il est vrai que le reproche d'indulgence, de faiblesse même du jury, ne furent pas les plus grands reproches qui lui furent adressés; le plus sérieux de tous assurément, était sa tendance à sortir de ses limites institutives en s'inquiétant trop souvent, sinon toujours, de la pénalité, et en s'arrogeant par suite, avec excès, le droit de grâce ou de commutation.

Que penser de ces écarts, que faire pour y remédier? il appartenait aux législateurs d'étudier de nouveau l'institution, d'apprécier ses infractions, et de chercher les moyens de les éviter. Or, c'est ce qu'ils ont voulu faire par les modifications au Code pénal, que les Chambres ont adoptées dans la loi du 25 juin 1824, qui a donné aux magistrats le droit de déclarations de circonstances atténuantes au grand criminel, et dans la loi du 28 avril 1832, qui a reporté ce droit aux jurés.

Il convient de placer ici quelques lignes du rapport de M. Jacquinot de Pampelune, sur la loi du 25 juin 1824, afin de faire apprécier la transition qui a conduit à celle de 1832.

Rapport sur la loi du 25 juin 1824.

« Non seulement la sévérité portée à l'excès ne ré-
« prime pas le crime, mais elle dégrade, et rend inutile
« le caractère de la peine ; il faut que la peine soit en har-
« monie avec les sentiments de la nature humaine ; et, s'il
« arrive que les idées des hommes ne s'accordent pas avec
« son application, elle est en quelque sorte neutralisée,
« et cesse de produire un salutaire effet sur les mœurs
« publiques.

« Lors donc, que la culpabilité est déclarée par le jury,
« il reste une grande tâche à remplir, c'est celle de pro-
« portionner la réparation à l'offense. Il y a des différences
« si palpables, des nuances si nombreuses dans les carac-
« tères d'une même action, qu'il est indispensable d'ac-
« corder aux juges une latitude suffisante pour que leur
« conscience ne soit pas tyrannisée par la loi ; de là, est
« née l'application discrétionnaire, soit du *minimum*, soit
« du *maximum* des peines, soit des proportions inter-
« médiaires.

« S'il est reconnu que cette latitude n'est pas suffi-
« sante, non que les peines ne soient assez sévères, mais
« *parce qu'elles peuvent l'être trop*, comment se refuser
« à délivrer le jury des entraves d'une loi pénale qui n'a
« pas pu tout prévoir, et qui, pour être juste, a essentiel-
« lement besoin d'être dirigée et modérée par la loi. »

Cette loi de 1824 voulait remédier aux effets fâcheux des craintes du jury, en lui donnant confiance dans l'indulgence légale des magistrats. Ce fut un bien, mais il est arrivé que les jurys n'ont pas eu toujours cette confiance, ou que les cas où ils trouvaient lieu à indulgence, n'étaient pas de ceux prévus par la loi ; de là, encore, des *acquittements regrettables*.

Après une assez longue expérience, la loi de 1832 parut nécessaire, et cette loi est venue donner au jury lui-même le droit d'apprécier les causes d'indulgence, et d'en faire profiter le coupable. Alors, il ne devait plus y avoir, de la part du jury, de motifs pour composer avec sa conscience, puisque, seul, il devenait maître ; et, en effet, il est arrivé que ce jury ayant perdu de ses craintes, *condamne plus souvent*, ainsi que la statistique le prouve.

Si l'on n'avait pas oublié aussitôt, les motifs de cette loi, assurément elle n'aurait pas subi autant de blâme. L'Académie sera certainement de cet avis, lorsqu'elle les connaîtra.

Dans son exposition des motifs de la loi[1], M. Barthe,

---

[1] La loi du 28 avril 1832 supprime la mutilation du parricide, la marque, le carcan ; rend l'exposition facultative, ainsi que la déportation ; elle restreint la surveillance, concède au jury le droit de déclarer les circonstances atténuantes, que la loi du 25 juin 1824 avait attribué aux magistrats des Cours d'assises, et seulement dans certains cas prévus.

Garde des Sceaux, Ministre de la justice, a dit à la Chambre des Députés (*Moniteur* du 1er septembre 1831.)

Motifs de la loi du 28 avril 1832.

« Des réformes dans la législation pénale sont récla-
« mées depuis longtemps par la raison publique ; on re-
« proche au Code de 1810 de la dureté dans les peines.
« Autant des lois fermes et justes donnent de force aux
« mœurs d'un pays, autant une sévérité trop grande peut
« amener de faiblesse, parce qu'en offensant le sentiment
« moral qui exige une proportion équitable entre les délits
« et leur punition, elle diminue le respect pour la loi et
« pour ses organes, multiplie et autorise les critiques
« contre elle, effraie les magistrats et les jurés, et conduit
« à l'impunité .....

« Une Commission spéciale a éclairé de ses lumières
« toute la discussion, les observations des Cours royales
« et des Parquets ont apporté la connaissance des véritables
« besoins.....

« Il fallait, pour satisfaire au sentiment du besoin d'a-
« doucir les rigueurs de la loi, c'est-à-dire de se con-
« former aux mœurs adoucies de notre époque, réformer
« tout le Code, ou se borner à y introduire quelques mo-
« difications puissantes. C'est ce qu'on a préféré, comme
« plus prompt et plus facile.

« La loi nouvelle introduit dans les affaires du grand
« criminel la faculté d'atténuation que l'article 463 du
« Code pénal ouvre sur les matières correctionnelles.

« Les avantages de l'adoucissement des peines, auto-
« risé par l'article 463, sont universellement reconnus ;
« l'usage en est fréquent et sans dangers ; des résultats
« analogues doivent être obtenus par l'extension de la
« même faculté à l'universalité des cas.

« Une pareille latitude n'est que *justice*, les divers faits « incriminés par le Code sont loin de peser du même « poids, soit dans la vérité de l'appréciation morale, soit « par le mal qu'ils produisent et les dangers qu'ils font « courir à l'ordre social.

« Le coupable n'a pas eu toujours une pleine conscience « de son crime, parce qu'il a été séduit, passionné, parce « qu'il a fait des aveux, témoigné du repentir, essayé « une réparation. L'âge, le sexe, les passions, les inté- « rêts, les habitudes, peuvent devenir de justes droits à « la pitié [1].

« L'inflexibilité dans la fixation de la peine enferme, « dans des catégories trop étroites, des faits qui ne se « ressemblent pas. La conscience se révolte contre les « assimilations ; le jury s'habitue à faire peu de cas de sa « propre sincérité, et se réfugie dans des fictions, c'est- « à-dire dans le *mensonge*, il se parjure de peur *d'être « cruel.*

« L'influence de la considération de la peine ne saurait « être absolument évitée, mais il vaut mieux lui faire une « juste part, plutôt que de s'exposer à l'impunité, et à « laisser s'accréditer la doctrine de l'*omnipotence.*

---

[1] Dans ses commentaires sur le livre *des Délits et des Peines*, le philosophe de Ferney a écrit : « Il y a des affaires criminelles, ou « si imprévues, ou si compliquées, ou accompagnées de circons- « tances si bizarres, que la loi elle-même a été forcée, dans plus « d'un pays, d'abandonner ces cas singuliers à la prudence des « juges », page 158, tome 18, édition en 41 vol. Tel était, par exemple, un procès criminel soumis au jury du département de la Seine, le 12 août 1837, dans lequel M. l'avocat-général Plougoulm fut amené, par un sentiment honorable d'humanité, à dire : « Qu'il trouvait, dans les circonstances de ce procès, des rai- « sons suffisantes de croire que l'accusé, égaré par la faim, n'a pas « agi avec cette intention qui seule constitue le crime. »

« Les circonstances atténuantes doivent être déclarées « par une majorité plus forte que celle nécessaire pour la « condamnation, c'est-à-dire une majorité de plus de 7 « voix, qui est celle exigée ; il faut 8 voix.

« La loi a eu pour but de diminuer les cas d'applica- « tion de la peine de mort, cette dernière et lamentable « ressource de la société contre le crime, n'osant pas en- « core céder aux sollicitations des philosophes et publi- « cistes qui en demandent l'abolition. »

Rapport de M. Dumon, député.

Le rapport de la Commission de la Chambre des Députés, présenté le 11 novembre par M. Dumon, disait :

« Le vœu public sollicite depuis longtemps une ré- « forme dans nos lois pénales ; l'humanité la réclame, la « prudence la conseille, la magistrature est d'accord avec « l'opinion.

« La disproportion entre les peines et les crimes engendre « l'impunité dans les pays où le jury est institué.

« Le jury juge la loi, et lui refuse de trop pénibles « sacrifices ; de là, cette doctrine de *pieux parjure* si « souvent mis en pratique par le jury anglais.

« Effrayé par l'excessive sévérité des châtiments, le jury « a quelquefois pensé qu'il lui était permis de *nier* des « crimes trop punis, parce qu'il pouvait tout faire, et que « l'irresponsabilité légitimait le mensonge. Il n'y avait « plus de loi en face d'un tel pouvoir, il n'y avait plus « qu'un arbitraire sans limite et sans règle, si chaque « jugement était une révision du Code.

« Le Gouvernement a pensé que le plus sûr moyen « d'arrêter ces abus dans leur principe, était d'adoucir « les sévérités qui blessent la justice et l'humanité. Il a

« voulu rendre la répression moins rigoureuse, mais plus « égale et plus assurée, et racheter, par un peu d'indul- « gence, des chances trop nombreuses d'impunité.

« Il est notoire que le jury recule souvent devant les « conséquences de sa déclaration, et l'exclusion de quel- « ques *circonstances aggravantes* atténue le crime, et « peut le réduire à un simple délit.

« C'est une commutation de peine que s'attribue le « jury; ainsi, l'initiative donnée au jury n'aura d'autre « effet que de légitimer un pouvoir qu'il exerce déjà, et « qu'il exerce avec fruit.

« Il arrive souvent que le jury, forcé d'opter entre l'im- « punité et une peine qui lui paraît excessive, et qu'il ne « peut atténuer, opte pour l'impunité.

« La nécessité de 8 voix de majorité au moins est la « garantie d'une volonté raisonnée, et remédie à l'abus « pressenti par le Gouvernement et par la Commission.

« On remarquera que le jury n'est point interrogé sur « l'existence des circonstances atténuantes, comme il « l'est sur l'existence du crime. On craint de provoquer « sa clémence, on lui a épargné un refus pénible. »

Rapport de M. le comte de Bastard à la Chambre des Pairs.

Le rapport de M. le comte de Bastard à la Chambre des Pairs (*Moniteur* du 13 mars), non moins remarquable que celui de M. Dumon à la Chambre des Députés, admet les mêmes motifs, et exprime la même approbation :

« Si le juge, dit-il, enchaîné par la loi, en applique « souvent en gémissant les sévères dispositions, le jury, « plus libre dans sa déclaration, bien moins occupé des « intérêts généraux de la société que du sort d'un mal-

« heureux présent devant lui, le jury nie la vérité et « l'évidence plutôt que de livrer à une loi inflexible un « accusé coupable sans doute, mais digne encore d'inté- « rêt et de pitié.

« L'expérience et les travaux faits depuis quelques années « sur l'administration de la justice criminelle, nous ap- « prennent que les jurés saisissent avec empressement les « moyens qui leur sont offerts d'affaiblir la rigueur de la « loi. »

On ne peut pas dire que la société reste *sans garantie et le crime sans répression, par la diminution d'un degré de la peine....*

Après de solennelles discussions dans les deux Chambres, la loi a été adoptée à la Chambre des Pairs par 76 voix contre 11 (*Moniteur* du 25 mars 1832), et par 252 voix contre 4, à la Chambre des Députés (2e vote après un renvoi de la Chambre des Pairs.) On sait que les Cours royales et les Parquets avaient été consultés, et que la très grande majorité s'était montrée favorable à la loi.

La loi évite les plus terribles conséquences des erreurs judiciaires.

On a omis de dire dans ces graves et importants travaux, dus à des hommes si éminents, que la nouvelle loi offrait encore une amélioration bien heureuse, dans l'assurance de voir les erreurs de la justice des hommes suivies de moins de douleurs; en effet, sans les circonstances atténuantes, plusieurs malheureux eussent perdu la vie, leur innocence n'eût pas été reconnue, et leur honneur, celui de leur famille, eût été à jamais perdu.

On trouve dans l'ouvrage du docteur Lelut, membre de l'Institut, sur l'organologie de *Gall*, une autre considération qui mérite d'être ici rapportée :

« Il y a dans les intelligences des prédispositions telle-« ment particulières, tellement fortes et quelquefois si « fatales, qu'elles ne sont plus douées d'un signe de liberté « morale qui permette de leur appliquer la règle de ré-« munération ou de punition applicable au commun des « intelligences. De cette philosophie, est venue l'admis-« sion des circonstances atténuantes, qui permet, de par « la loi, que dans le crime qui donne la mort, il y ait des « degrés, des espèces résultant, non seulement des mo-« tifs extérieurs et intéressés, mais encore des mobiles « tout psychologiques qu'il faut aussi prendre en consi-« dération. »

J'avoue que je ne crois pas que les législateurs se soient préoccupés de cette considération, mais elle n'en est pas moins grave, juste, et militante en faveur de la loi ; et, d'ailleurs, son auteur est un homme dont les opinions dans la science ont une haute valeur.

Peut-être serait-il juste et convenable d'ajouter que, dans quelques affaires criminelles, il doit arriver que ces mobiles tout psychologiques peuvent être développés à un certain degré, et que cela se rapprocherait tant de la *folie*, qu'il serait bien difficile de trouver la culpabilité légale.

Heureux lorsque les jurés se placent dans ce doute ! et nous avons vu cela se présenter plusieurs fois dans certaines affaires, dans lesquelles l'admission des circonstances atténuantes était tout ce que pouvaient faire des jurés. Moi, j'eusse acquitté dans les cas dont je parle... Mais ce ne serait pas la place de parler ici de ce sujet; retournons au nôtre.

Association fréquente de la magistrature aux circonstances atténuantes admises par le jury.

Depuis le 28 août 1832, le jury a fait une fréquente application du droit qu'il tient aujourd'hui de la loi, et, ce qui est ici important à remarquer, les magistrats ont fait en même temps une application non moins fréquente de

leur droit d'indulgence, circonstance d'où ressort, ainsi que nous l'avons dit, une approbation donnée par la magistrature aux décisions du jury.

Malgré cette considération si grave, malgré les lumières de la discussion, malgré les arguments de la proposition, malgré, enfin, le chiffre considérable de la majorité législative, la critique a parlé, et elle a dit qu'elle parlait avec le flambeau de l'expérience et dans l'intérêt de la société. Disons, d'abord, que chacun ne peut avoir que de très louables intentions, et si je relève dans le débat les paroles de quelques publicistes, ce n'est pas pour les blâmer, c'est pour discuter et rechercher la vérité.

Opinion de M. Mongis sur la justice criminelle.

J'ai conservé le souvenir de ces paroles qui appartiennent à M. Mongis, chef du parquet de Troyes. (*Discours de rentrée*, 1838.)

« La justice du pays, telle qu'elle est organisée, est une « mauvaise justice ; c'est une mauvaise justice, car ceux « qui la rendent profanent souvent leur serment, ou n'en « comprennent pas toute la sainteté ; c'est une mauvaise « justice, car ils brisent les limites que la loi leur impose, « repoussent le mandat qu'elle leur confie, usurpent des « attributions qu'elle leur refuse, mentent à l'évidence des « *faits* qui les regardent, et ne se préoccupent que de la « peine qui ne les regarde pas ; c'est une mauvaise justice, « car c'est trop souvent une justice égoïste, peureuse, in- « certaine, moins accessible à la puissance des preuves, « qu'au prestige de l'éloquence. »

Quoi ! Notre justice est *mauvaise ?*

1° Les crimes sont connus aussitôt qu'ils sont commis, par l'autorité civile, judiciaire et militaire ;

2° Aussitôt, les recherches les plus actives sont faites, et le concours des trois autorités est acquis à la société ;

3° L'instruction des affaires est faite avec le plus grand soin et avec célérité, les témoignages, les expertises sont recherchés bien plus que jamais, (ainsi que le prouve l'augmentation des frais de justice criminelle) ;

4° Les jurys sont mis à portée de bien connaître les accusés et les faits reprochés, dans un débat public, libre pour l'accusation et libre pour la défense ; leur justice est indépendante, consciencieuse ;

5° La loi du 28 avril 1832 a fait diminuer les craintes, et quoique disposée à l'indulgence, la justice du jury est devenue plus répressive.

Que demandez-vous donc ? Où fait-on mieux ?

Et c'est là une mauvaise justice !...

M. Mongis a blâmé la juridiction du jury, préoccupé sans doute uniquement des circonstances atténuantes accordées dans des affaires qui ne lui paraissaient pas les mériter, mais en oubliant tout-à-fait les motifs déterminants de la loi institutive du jury de 1791, de celle du 25 juin 1824, de celle du 28 avril 1832, et enfin de la loi du 3 octobre 1830, qui étend les attributions du jury aux délits de la presse [1].

---

[1] Dans un réquisitoire bien remarquable, prononcé par M. le procureur-général près la cour de cassation, M. Dupin, on trouve de nouveaux motifs de confiance dans l'institution du jury. — « Quand il s'agit de la vie publique, la loi a voulu que la question « fût déférée au jury, c'est-à-dire jugée par l'opinion, le jury juge « politique, maître souverain d'apprécier les cas, les circonstances, « la conduite des personnes et la valeur des actes selon les besoins

Critique.

Les récriminations dirigées contre l'institution du jury, et surtout contre les attributions de 1832, qui, seules, doivent nous occuper ici, ne doivent-elles pas étonner, lorsqu'on les trouve fondées sur des *erreurs* commises par des personnes qui devraient connaître mieux les faits? Mais qu'on le sache bien, ces faits sont peu étudiés et peu connus. On en parle beaucoup, il est vrai, mais c'est comme de beaucoup d'autres choses, avec légèreté et en s'en rapportant.

Des journaux.

Il est arrivé que beaucoup d'articles de journaux quotidiens, ont improuvé l'admission des circonstances atténuantes par les jurys, à propos d'affaires dont ces journaux avaient fait l'objet de narrations plus ou moins dramatiques. Mais ont-ils quelquefois blâmé le jury d'avoir négligé, dans certains cas, d'admettre des circonstances atténuantes? Cependant il a dû se présenter de ces cas, et ceux qui se permettent la critique et qui sont supposés étudier l'institution qu'ils blâment, devraient en citer pour être justes.

Plaisanteries déplacées.

Fera-t-on, dans cette discussion, quelque cas de ces plaisanteries dignes des tréteaux d'une foire, et qui cependant ont reçu des applaudissements d'hommes sérieux. Non, il ne faut qu'exprimer le regret de voir ces écrivains censurer, si inconsidérément, douze honnêtes gens responsables de l'acte le plus grave que les Français aient à ac-

---

« publics, l'impression du moment. — Le jury a toute la flexibilité « nécessaire pour juger ces affaires... Le juge civil peut-il se prêter « à ces inflexions? Non. (Affaire de presse, 20 mai 1846.)

M. Siméon, rapporteur de la loi du 3 octobre 1830, dit : « De « peur que la protection que le gouvernement doit à toutes les « personnes et leur qualité, ne pèsent trop dans la balance, on y « met le contrepoids du jury. »

complir, celui de juger leurs concitoyens, de compromettre leur honneur, leur fortune et leur vie!

Il n'y a pas là d'arguments?

Opinion de M. Paillard de Villeneuve et de M. Collard

On a lu dans un journal grave, la *Gazette des Tribunaux*, des articles dus spécialement à M. Paillard de Villeneuve, avocat, et qui avaient pour but, en blâmant la loi de 1832, de faire admettre par la législature que les juges seuls eussent le droit de déclarer les circonstances atténuantes dans toutes les affaires criminelles.

M. Collard, avocat-général, auteur d'un ouvrage publié sur le sujet qui nous occupe, en 1840 [1], conclut aussi à la dépossession du jury.

L'auteur de cet ouvrage s'est élevé dans les subtilités un peu nébuleuses d'un droit criminel de son choix, pour critiquer et louer à la fois l'institution du jury. Nous avons cependant compris qu'il n'accepte pas le principe de l'atténuation, et, particulièrement, lorsqu'il est confié à des jurés; toutefois, il n'est pas moins remarquable que M. l'avocat-général n'a pas non plus une confiance bien large dans les magistrats eux-mêmes, pour en faire l'application. Ainsi, on lit page 37 de son ouvrage :

« La statistique a prouvé, qu'en matière correctionnelle,

---

[1] *Du Système des circonstances atténuantes, depuis son origine*, 1840, in-8°, 112 pages. L'auteur, page 70, trouve digne de *Tacite*, cette réflexion faite par M. Alphonse Karr, à l'occasion d'un assassin qui a tué sa sœur et l'a coupée par morceaux :

« Je voudrais bien savoir où sont les circonstances atténuantes; « est-ce parce que la victime était sa sœur, ou parce que les mor« ceaux étaient petits. »

Non, Messieurs, c'était parce que l'assassin était idiot-fou; on renferme ces malheureux-là, on ne les tue pas. Si on les tuait, on ne craindrait pas les plaisanteries apparemment, mais on craindrait le remords.

« les juges ont admis les circonstances atténuantes, depuis « 1825, dans une progression constante, et même rapi- « dement accélérée. Ainsi, ce chiffre, qui était en 1825, « de 8,000, s'élevait à 16,000 en 1832, et à 24,000 en « 1838. Sur 100 condamnés, il y a eu des circonstances « atténuantes : pour 7 en 1825, pour 10 en 1832 et pour « 15 en 1838.

« A mesure donc que les théories *énervantes* s'atta- « quaient à la justice répressive, la juridiction correction- « nelle elle-même en subissait l'atteinte, et c'est bien « là *l'unique cause* de cet affaiblissement d'action.

A la page 64, M. Collard, après avoir reproché au jury sa grande faiblesse, dit : « Il est malheureusement « nécessaire de reconnaître que les Cours d'assises elles- « mêmes se sont associées à cette faiblesse du jury. On « peut expliquer ce résultat de l'action de la magistrature, « associée à celle du jury, par trois raisons : la première, « c'est que la Cour, réduite à *trois*, est numériquement « trop inférieure au jury, pour ne pas subir les tendances « de celui-ci, plutôt que de lui imposer les siennes ; la « seconde, c'est que la Cour se trouve soumise à toutes les « causes qui peuvent modifier ses propres tendances ; « d'abord la contagion de l'exemple, qui développe mer- « veilleusement le penchant si doux et si naturel à être « indulgent ; puis cette répugnance instinctive à assumer, « en face d'un public souvent énervé par les émotions de « l'audience, le contraste pénible d'une sévérité constante « avec la mansuétude du jury ; et la troisième, enfin, « c'est la nécessité pour la Cour de coordonner la peine « qu'elle prononce avec les impressions du jury, afin *d'en* « *obtenir*, dans le plus grand nombre d'affaires possibles, « une répression quelconque. »

Ces raisons ont paru bonnes à M. l'avocat-général ; pour moi je n'en dirai rien, c'est aux magistrats à les apprécier. Il me suffit de constater que les magistrats du petit criminel, de même que ceux du grand criminel, étant suspects de faiblesse dans le maniement des circonstances atténuantes, et bien capables de contribuer à l'affaiblissement de la *répression* et de *l'intimidation*, il conviendrait beaucoup mieux, selon les vues de MM. Mongis et Collard, pour être plus certain d'une meilleure justice, de supprimer, dans la loi, l'admission des circonstances atténuantes quelconques, ou plutôt le jury lui-même. On reviendrait ainsi aux bonnes et anciennes lois criminelles ; sauf, j'aime à le croire, à nous faire grâce de quelques moyens d'intimidation, recommandés par les édits de François Ier et l'ordonnance de Louis XIV, de 1670, comme l'instruction secrète des procès, les mutilations et les tortures ; sauf encore à nous faire grâce de quelques crimes comme ceux de magie, de sorcellerie, d'hérésie...

Qu'on ne croie pas que j'exagère la pensée de M. Collard ; il doit nécessairement désirer la réforme rétrograde, dont je parle, lorsqu'il adopte ce principe, « que l'indulgence et la moralisation sont des idées fausses, que l'intimidation seule est le ressort le plus puissant de la répression. » (Page 3 et 4 de l'introduction.)

Et lorsqu'il dit encore : « La loi criminelle agit sur des « hommes dont l'organisation est vicieuse, nécessairement « méchante, ou sur des hommes qui se trouvent dans des « positions entraînantes, c'est-à-dire qui pourraient être « bons dans une autre position.

« Que faut-il faire pour arriver à la répression à l'égard de ces deux espèces d'homme. Pour les uns, il faut les *détruire*, faire comme le chirurgien fait d'un membre

gangrené ; pour les autres, il faut faire comme l'horticulteur, *sacrifier* les sujets qui ne peuvent croître et réussir dans un sol de médiocre qualité. »

Ce sévère magistrat croit, sans doute, qu'en tuant tous les méchants d'aujourd'hui, la race en sera désormais éteinte, et il se trompe.

Un autre magistrat, M. de la Cuisine, conseiller à la cour royale de Dijon, président d'assises, a suivi, sur le même terrain, M. l'avocat-général Collard et M. Mongis, procureur du Roi — Dans un ouvrage, publié en 1841, sur l'administration de la justice criminelle, M. de la Cuisine a conclu aussi au retour vers l'état de la législation, qui a été trois fois jugée imparfaite par trois législatures. Les motifs qui ont déterminé l'honorable magistrat de la cour de Dijon, n'ont rien changé à nos convictions.

En résumé, tous les reproches accumulés contre notre loi, sont ceux-ci :

Reproches adressés au système de la loi.

« Le système des circonstances atténuantes, a causé, « ou, du moins, a eu part dans la *multiplicité* des crimes, « et dans la *démoralisation* de la société ; il a causé très « activement l'augmentation des récidives ; il a détruit la « sincérité des décisions du jury ; il a énervé l'action de « la loi ; il a diminué la répression et l'intimidation ; il a « assuré l'impunité ; il a donné lieu à des jugements « iniques. »

Pour répondre à tous ces reproches, il suffit aujourd'hui de produire les résultats de la statistique criminelle, qui prouvent tout le contraire. La question n'a plus rien à gagner à des arguments purement théoriques, la loi est aujourd'hui jugée par ses œuvres, et nous les connaissons.

J'ai souvent remarqué dans le monde que les mots mal choisis font tort aux choses, et je crois que le mot *circonstances atténuantes* a plus fait de tort à la loi que ses résultats, qu'on ne connaît pas du tout dans le public, ou qu'on croit tout autres qu'ils ne sont.

Chacun se dit : où donc est placée la circonstance atténuante dans le cas du parricide, de l'homicide, du vol qualifié, de l'incendiaire, etc., etc., lorsque des aveux ne peuvent laisser aucun doute sur la culpabilité, etc. Erreur de mot.

Est-ce que ceux qui critiquent auraient la simplicité de croire que c'est sans réflexion, sans volonté, et par *absurdité innée*, que les jurés se décident à admettre, huit sur douze au moins, ces intolérables circonstances atténuantes ? (Depuis la loi du 9 septembre 1835, la majorité de sept voix suffit.)

A ces esprits tranchants et supérieurs, j'ose avouer que j'ai, moi aussi, commis de ces absurdités, et ce n'est pas « par *l'effet étourdissant des plaidoiries* », c'est parce que j'ai pu voir, du haut du banc de justice et d'équité où j'étais placé, toute la justesse des observations présentées à la Chambre des Pairs par M. le Ministre de la justice, dans l'exposé des motifs de la loi de 1832, c'est-à-dire « que le coupable n'a pas *toujours* une pleine con-« science de son crime ; il a mal agi parce qu'il a été « séduit, passionné ; il a fait des aveux, témoigné du re-« pentir, essayé une réparation ; enfin l'âge, le sexe, les « passions, les intérêts, les habitudes, peuvent devenir « de justes droits à *la pitié*. »

Il y a des affaires criminelles ou si imprévues, ou si compliquées, ou accompagnées de circonstances si bizarres, que la loi elle-même a été forcée, dans plus d'un

pays, d'abandonner ces cas singuliers à la prudence des juges. (Voltaire.)

M. Dupin, le célèbre jurisconsulte, n'a-t-il pas dit : « La « flexibilité du jury le rend préférable à l'autre juridiction. »

Et l'honneur des familles dont on ne parle nulle part, est-ce qu'il est possible que le jury, qui est menacé aussi de le voir compromis chez lui, par un fils, un parent, est-ce qu'il est possible qu'il n'y ait pas quelquefois égard? On a beau proclamer que les fautes sont personnelles, le préjugé est là qui vous dit : non, la famille est solidaire. Eh bien! dans cette circonstance, le préjugé est une vertu. Vouloir maintenir la famille sans tache, c'est maintenir le *palladium* de la probité ; un pareil préjugé honore la nation qui y est sensible.

Préférence à donner au mot *pitié* u lieu du mot *atténuante*.

Pour aucun juré il n'y a bien certainement, selon la rigueur de la valeur académique du *mot*, nul motif de dire de faible importance ou excusable, une mauvaise action, *un crime*; aussi, je le répète, on fait la guerre au mot plutôt qu'à la chose.

Si le jury disait : *mu par la pitié, j'accorde la remise d'un degré de la peine méritée par le coupable*, on ne dirait peut-être rien, car la pitié est un sentiment naturel, commun à tous, et que personne n'oserait décliner ni blâmer ; d'ailleurs, ici, ce sentiment est permis par la loi, et ce que permet la loi est toujours moral.

On a trouvé écrits, dans la loi, les mots *circonstances aggravantes ;* on y a écrit, par opposition, les mots *circonstances atténuantes*, sans prévoir des attaques qui ne sont, en définitive, que mal fondées.

Mais qu'importent les mots aux esprits sérieux qui

plongent leurs regards au fond des choses ? Laissons les critiques égratigner ce grave sujet, et, sans y prendre garde, soutenons le principe de droit criminel, qui est en ce moment l'objet de notre attention, et qui, selon nous, honore la raison, l'humanité et la justice de notre pays. Nous déclarons donc, par les motifs que nous avons dits, que « l'épreuve de la législation de 1832 a démontré que « la répression des crimes a été plus assurée, du côté du « jury, qu'elle ne l'était auparavant, et que l'action de « la loi n'a pas été énervée. Le principe de la loi est con- « séquemment bon, conservateur, préventif et répressif, « et il est en même temps humain. » Nous ajouterons, avec un magistrat qui a aussi écrit sur la question, M. Bonneville, procureur du roi : « Nous regardons le régime créé « en 1832, comme un heureux retour aux saines doc- « trines et comme une des plus belles conquêtes de la « philosophie moderne. » (Brochure in-8°, Paris, 1841.)

Nous sommes près de terminer l'examen dont nous avons été chargé par l'Académie ; il ne nous reste plus qu'à placer ici une autorité que nos contradicteurs ne pourront pas décliner. — Son Excellence M. le Ministre de la justice, loin de se plaindre de l'impunité, de l'enervation de la loi, etc., etc., se félicite, au contraire, chaque année, des améliorations que constate chacune de ses statistiques criminelles.

Dans le rapport de 1841, page 31, on lit : « La répres- « sion (en 1839), a acquis une fermeté plus grande ; d'une « part, le nombre des acquittements s'est abaissé, et « d'un autre côté, la distribution des peines a laissé une « moindre part à l'indulgence. Le rapport pour 1841, « annonce qu'il présente une *diminution notable* dans le « nombre des crimes et des délits, ainsi qu'un progrès « soutenu dans la *sûreté* et la *fermeté* de la répression, et

« que ces résultats satisfaisants attestent la bonne admi-
« nistration de la justice.

« La répression s'est depuis quelques années fortifiée
« d'une manière sensible par la diminution graduelle du
« nombre des acquittements, et par l'accroissement de
« celui des condamnations; elle est devenue également
« plus ferme, quant à la durée des peines prononcées par
« les Cours d'assises, (page 10.) »

Le rapport de l'année 1842, publié en 1844, dit : « Les
« renseignements qui y sont recueillis attestent que l'au-
« torité judiciaire redouble, chaque année, de zèle et d'ef-
« forts, pour imprimer à l'action de la justice plus de
« fermeté et de célérité. Jamais la répression des crimes
« et des délits n'a été plus prompte ni plus sûre; je m'ap-
« plaudis d'avoir à signaler ce nouveau titre de la magis-
« trature et du *jury*, à la confiance publique et à l'appro-
« bation de Votre Majesté. »

Le rapport sur l'exercice de 1843, publié en 1845, dit,
au paragraphe *circonstances atténuantes* : « Des circons-
« tances atténuantes ont été admises par le jury, en 1843,
« en faveur de 2,855, sur 4,120 reconnus coupables de
« crimes; elles ont été refusées à 1,265, un peu moins
« du tiers, 31 pour 100. C'est la même proportion qu'en
« 1840 et 1841. En 1842, le bénéfice des circonstances
« atténuantes avait été refusé à 33 sur 100.

« Mais si le jury a été plus facile, en 1843, à reconnaître
« des circonstances atténuantes, les Cours d'Assises se
« sont un peu moins souvent associées à son indulgence;
« sur les 2,855, 579 condamnés ont eu leur peine abais-
« sée de deux degrés. Si les tribunaux usent très souvent
« de la faculté que leur offre l'article 463, pour modérer

« les peines, il importe de reconnaître qu'ils prononcent, « d'année en année, *moins d'acquittements*. »

Au dernier paragraphe : « Les résultats que présente « ce rapport, en constatant la sûreté de la répression et « la célérité imprimée à l'expédition des affaires, prouvent « le zèle et la fermeté soutenus des magistrats et des jurés « dans l'accomplissement de leurs devoirs. » (p. XLVII.)

Un de messieurs les inspecteurs généraux des prisons, qui a écrit d'une manière si distinguée sur les questions qui nous occupent ici, M. Moreau-Christophe, a imprimé, en 1843 :

« Les statistiques officielles constatent que le nombre des condamnés est à peu près le même tous les ans, c'est-à-dire qu'il se commet, tous les ans, à peu près le même nombre de crimes. »

Enfin, n'a-t-on pas remarqué, au premier janvier de cette année, que l'un des premiers magistrats de France, M. le baron Séguier, a félicité le roi sur la prospérité du pays, qui lui est en effet bien due, à tant de titres, et sur la diminution des crimes et des délits, qui est certainement une des meilleures preuves d'amélioration sociale.

M. le baron Séguier a dit à Sa Majesté : « A portée, « Sire, d'apprécier du haut du tribunal les heureux effets « de votre gouvernement, nous constatons l'un de ses « bienfaits dans l'accroissement des affaires civiles et la « diminution des affaires criminelles ; nous remarquons, « dans ce double résultat, un signe non équivoque de la « prospérité publique. Forts de ce témoignage éprouvé « par une expérience déjà vieille, nous bénissons quinze « années du règne réparateur de Votre Majesté. »

Le Roi a répondu : « Je suis bien heureux d'apprendre

« que le nombre des procès criminels diminue ; c'est tou-
« jours avec tristesse que j'en vois passer autant sous mes
« yeux. J'ose espérer que le bien-être qui se répand de
« plus en plus dans toutes les classes de la société, ainsi
« que l'intégrité qui préside à l'administration de la justice,
« hâteront le moment où nous verrons diminuer encore plus
« le nombre des procès criminels et celui des procès civils. »

Lorsqu'il est devenu si facile de recueillir tous les faits de la criminalité en France, comment peut-il arriver que les hommes qui sont placés pour les étudier, altèrent la vérité, ou refusent obstinément de vérifier les faits? Nous ne pouvons pas nous empêcher d'en relever deux exemples curieux.

La *Gazette des Tribunaux* du 9 juin 1842 parle de l'accroissement du nombre des parricides; elle dit que « M***, avocat général, a démontré que, depuis la mise « à exécution de la loi de 1832, le nombre des crimes, « en général, a augmenté, et le parricide en particulier. » Or, la statistique officielle prouve le contraire.

De 1831 à 1835,	1834 a fourni 22	1841 a fourni 18	C'est de 1834 à 1843 une moyenne de 19 au lieu de 24, chiffre de la première période.
la moyenne	1839 — 10	1842 — 17	
a été de 24.	1838 — 14	1843 — 20	

M. de Cormenin, ancien député, a publié quelques observations sur l'emploi fréquent de l'arsenic, pour les empoisonnements, et il a cité, comme avérée, l'effrayante progression des empoisonnements.

On a répondu simplement qu'il y a eu

16	empoisonnements	en 1840.
24	—	en 1839.
23	—	en 1838.
24	—	en 1837.
26	—	en 1836.

C'était plutôt une diminution qu'il fallait constater. Comme tant d'autres, le célèbre écrivain s'en est rapporté au dire général, qui est faux. Dieu merci, il n'est pas nécessaire, comme en 1680, au Parlement de Paris, d'ériger une chambre des poisons[1].

Nous avons dit plus haut que le rapport sur la loi des prisons arguait, comme d'un fait avéré, de la progression alarmante dans laquelle croissent en France, depuis douze ans, les délits et crimes... Tout cela prouve qu'il ne manque pas d'autorités pour donner à des erreurs l'apparence de la vérité, et qu'il faut toujours vérifier, malgré la parole du *maître*.

Ici, les erreurs que nous combattons justifient pleinement ce que nous avons dit dans notre examen de la Statistique générale des maisons de répression (travail publié par l'Académie royale de Rouen dans son Précis de l'année 1845.)

« Certaines idées de réforme, disions-nous, la publica-
« tion de renseignemens erronés et la frayeur répandue
« dans le pays par tous ces récits dramatiques de crimes,
« dont aucun n'échappe à la presse quotidienne, ont, en
« effet, considérablement défiguré la vérité, sous le rap-
« port de la moralité publique, et l'on pourrait presque
« dire que, depuis quelques années, le crime lui-même

[1] Dans la traduction de *Valère-Maxime* par Claveret, édition in-12, 1665, t. I, page 95, on lit : « La détestable invention d'em-
« poisonner était anciennement une chose inconnue aux mœurs et
« aux lois des Romains ; mais elle se mit en règne par la méchan-
« ceté abominable de plusieurs femmes, qui, ayant secrètement
« employé le poison pour se défaire de leurs maris, furent enfin
« découvertes par une servante, et si bien convaincues de ce crime,
« qu'on en décapita jusqu'au nombre de cent soixante-dix. »

« a été calomnié.. » C'est qu'en effet, en me servant des expressions de Voltaire : « Le genre humain serait trop « malheureux s'il était aussi commun de commettre des « choses atroces que de les croire. »

Maintenant, résumons notre travail :

A mesure que nous avons fait une exposition de chiffres, nous avons placé, à coté de leur constatation, la conséquence qu'il fallait en tirer. Nous avons ainsi justifié, à mesure que nous avons avancé dans ce dédale, les espérances que nous avons exprimées dans nos premières pages. Qu'on le sache bien, la statistique criminelle n'est pas une conception assez malheureuse pour ne satisfaire qu'une stérile curiosité, et pour ne faire, du corps social, qu'une hideuse et inutile dissection. Si elle découvre des maux, elle indique des remèdes. Elle indique surtout la vérité si malheureusement outragée. Aujourd'hui, nous connaissons le mal, et nous le connaissons ce qu'il est, dans ses dimensions réelles et non plus grossies par l'exagération et l'ignorance des faits. En suivant l'ordre dans lequel chacune de nos observations ont été amenées, nous allons les rappeler sommairement :

1° Nous avons remarqué que déjà les constatations statistiques ont conduit à d'importantes améliorations administratives et judiciaires, après les modifications pénales sanctionnées par les lois des 25 juin 1824 et 28 avril 1832, et 9 septembre 1835;

2° L'absence d'un tableau de réhabilitation fait en faveur des innocents condamnés par erreur, nous a paru mériter l'attention des rédacteurs de la *Statistique criminelle* ;

3° La preuve de l'utilité de l'instruction primaire résulte de celle que donne la statistique de la grande majorité des *ignares* parmi les criminels. On a proposé de la rendre *forcée*, et cette proposition mérite toute l'attention des législateurs ;

4° Les constatations, par rapport aux enfants détenus, ont fait connaître l'accroissement considérable de leur population dans les prisons depuis la nouvelle jurisprudence, qui les condamne à de très longs emprisonnements. Elles ont alors fait sentir le besoin de nouveaux Comités de patronage dont le but serait de favoriser le placement en apprentissage des enfants, chez des maîtres isolés et en liberté, avant le temps de leur libération, c'est-à-dire, après un séjour aussi court que possible dans les colonies correctionnelles et pénitentiaires ;

5° Par rapport aux *grâces*, nous avons vu que la réserve qui était imposée à la Couronne par les magistrats des Parquets, était née d'une opinion erronée sur l'état actuel des prisons et des prisonniers ; accordées plus généreusement, elles seraient profitables à la moralisation des détenus et à la discipline des prisons. L'espérance d'une grâce ne peut que conduire à l'amendement et à la diminution des récidives. L'ingratitude de quelques-uns ne doit pas nuire à la masse ;

6° Il a été démontré, par la première colonne de notre tableau général, que le nombre des crimes n'augmente pas [1]. Un chiffre presque invariable et fatal pèse chaque

[1] On trouve, à la page 37 de l'ouvrage cité de M. de la Cuisine, conseiller à la cour royale de Dijon, cette triste prédiction dont il sera bon de conserver le souvenir, c'est que le chiffre des criminels doit nécessairement s'élever de 7 mille à 15 mille en 30 ans. Il y a déjà 15 ans d'écoulés sur cette période, et les choses sont restées à peu près les mêmes. — Attendons.

année sur la société ; mais on peut inférer, de quelques renseignements, que ce chiffre était plus fort autrefois ;

7° Les *récidivistes* n'augmentent pas, l'augmentation visible n'est que dans les *récidives* ; ce qui indique que, faute de travail, beaucoup de libérés ne peuvent trouver de moyens d'existence que dans le vol ou la mendicité. Quoi qu'il fasse, le libéré inspirera toujours de la répulsion ;

« De son retour au bien personne ne tient compte,
« Il est, par vos mépris, repoussé dans sa honte. »
(M. VIENNET. — Comédie de *Michel Brémond.*)

8° La *durée des peines* est plus longue, et le nombre des acquittements est moindre depuis 1832, c'est-à-dire que cette loi a affermi la *répression;*

9° Le chiffre général de la population prisonnière reste à peu près le même, malgré l'addition de celle des enfants qui le grossit aujourd'hui de 3 ou 4 mille. Ceci corrobore la constatation du *statu quo* du chiffre des criminels ;

10° La cause de l'augmentation des frais de justice criminelle a été à tort attribuée à l'accroissement des crimes ;

11° Par rapport à la nature des peines, l'effet de l'admission des circonstances atténuantes par le jury, a été, d'une part, un plus grand nombre de condamnations qui ont amené de plus *longues peines ;* d'autre part, il a été la diminution du chiffre des condamnations *afflictives* et *infamantes*, et l'augmentation de celui des condamnations correctionnelles ;

12° Si le jury a démontré ainsi sa prévoyance du retour du coupable dans la société, les magistrats n'ont pas moins fait apercevoir leurs dispositions bienveillantes à ce point de vue moral, soit en usant de leur droit d'atténuation

des peines, soit en dispensant, presque toujours, de *l'exposition* publique.

La statistique démontre ici la répulsion de tous pour cette souillure. Il en est de même pour la peine de mort ;

13° D'une part, la cause spéciale des récidives, trouvée par quelques-uns dans le bien-être toléré dans les prisons départementales, centrales et les bagnes, a été démontrée *erreur ;* et, d'autre part, la mendicité a été montrée comme la cause souvent inévitable des récidives.

Aucune mesure ne serait plus propre à faire disparaître les perturbations sociales dont il s'agit ici, que la création d'une colonie de déportation pour les *récidivistes*.

Ce serait encore l'organisation d'ateliers publics de travail, communaux ou cantonnaux, et de comités de surveillance et de patronage qui protègeraient les pauvres valides, comme les comités de bienfaisance surveillent et protègent les pauvres malades ;

14° On peut attribuer à la suppression des *tours*, l'augmentation prouvée du crime d'*infanticide*.

Ainsi tombent sous la lumière de la statistique, toutes ces déclamations horripilantes sur :

L'accroissement effrayant des crimes ;

L'accroissement effrayant de la population des prisons ;

L'accroissement effrayant des récidives ;

L'accroissement toujours effrayant de l'admission des circonstances atténuantes ;

Le scandale des acquittements ou de la [illegible] du jury ;

L'affaiblissement de la punition et de l'intimidation, et la nécessité de peines plus dures;

La perturbation apportée par le crime dans notre société effrayée, et sur l'impunité assurée aux méchants;

Le *volcan* dont l'*éruption met l'existence et la propriété des citoyens dans un déplorable danger; ce volcan* est réduit à l'écoulement de la lave qu'on voit, qu'on cherche à éviter, et qu'on arrête.

Véritable critique à faire de notre époque.

Malheureusement derrière ces exagérations, il y a une vérité, nous le savons, et ce que nous avons écrit ne veut pas dire que, dans notre pensée, on doive admirer cette époque de notre histoire, et proclamer que nous vivons, aujourd'hui, dans le meilleur des mondes possibles. Nous ne sommes jamais tombé dans cet excès; nous savons, comme un autre, que beaucoup d'améliorations désirables sont à faire aux divers points de vue de l'ordre, de la moralité et du bien-être. Cela ne peut empêcher de dire qu'on a répandu plusieurs erreurs graves, inquiétantes et blessantes pour le pays. Nous avons cherché, dans l'intérêt de la vérité, à les détruire dans ce mémoire comme dans plusieurs travaux que l'Académie a accueillis précédemment avec intérêt et bienveillance [1]; et contrairement à ce qui est généralement accrédité, à ce qui est *l'opinion*,

[1] Discours de réception à l'Académie, sur la *réforme des lois pénales*, 1828. — Mémoire sur la *monomanie homicide*, mai 1829. — Rapports sur les ouvrages envoyés à l'Académie, par MM. de Larochefoucault-Liancourt, Allier, Alauzet. — Livre *des Prisons et des Prisonniers*, publié en 1840, in-8°, 500 pages. — Mémoire sur la *Mendicité*, publié dans le *Journal de la Société de la morale Chrétienne*, en 1843. — Examen de la statistique des *maisons de répression*, 1845, etc.

nous disons ici, et pour la dernière fois, que la criminalité n'augmente pas en France, et même qu'elle diminue, grâce à l'adoucissement des mœurs et des lois; nous disons que la répression pénale est suffisante, qu'elle se fait avec justice, proportion et humanité; nous disons que la justice criminelle, parfaitement éclairée, fait tout ce qu'elle peut et doit faire, dans l'intérêt de la société; enfin, que la discipline des grandes prisons est très sévère, et ne peut engager à la récidive; voilà toute notre thèse, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y ait rien à faire pour réprimer le mal et développer le bien.

A ce point de vue, nous croyons que l'on se préoccupe trop des mesures de pénalité, et indubitablement pas assez des mesures préventives. Nous croyons que l'on se préoccupe trop de la classe la plus infime, qui est la plus essentiellement observée et poursuivie dans ses délits et ses vices. Lorsque, en ce qui la concerne, la loi a prévu et puni tous ses écarts, il ne peut y avoir autant à faire qu'on le dit. Nous croyons plutôt que les regards de la réforme devraient être portés plus haut sur l'échelle sociale, car c'est là qu'on peut réellement trouver du progrès vers une déplorable tendance; n'est-ce pas de ce côté qu'on voit, plus que jamais cela ne s'est vu, le *charlatanisme* se faire passer pour la science, la *fraude* pour la finesse, l'*agiotage* pour la spéculation, l'*ambition* pour le patriotisme, et l'*hypocrisie* pour la sincérité... « N'est-ce pas de ce côté que se met à prix *la pensée* « *humaine*, et qu'on apprend à la peser, à la vendre « comme le froment et le vin? » (*Paroles de Monseigneur l'évêque d'Orléans, dans son mandement de* 1836.) Malheureuse décadence qui fera douter bientôt, si on ne s'y

oppose, de cette loyauté française, si noble, si franche, qui passa toujours en adage parmi les nations [1].

Et c'est dans les bagnes, c'est dans les degrés inférieurs de la société qu'on veut, avant tout, porter la réforme et voir naître la vertu, lorsque tant d'exemples montrent les progrès les plus dangereux et les plus vrais du mal dans les degrés supérieurs !

Allons, il y a erreur ; c'est regarder d'un côté avec une loupe et fermer les yeux pour ne rien voir de l'autre. Et d'ailleurs, ce ne sont pas les moyens coërcitifs qui manquent à notre société ; la pénalité et la répression suffisent, mais ce sont les mesures préventives d'ordre et d'humanité qui manquent et qu'il faut étudier, ainsi que l'a fait remarquer un illustre pair de France, M. le comte Victor Hugo, dans un de ses derniers discours.

---

[1] A ce point vue, la société, observée aujourd'hui, n'aurait-elle pas quelque ressemblance avec celle dont Marmontel faisait le portrait, lorsqu'il disait, dans son article Satires : « Boileau s'amuse « à nous peindre les rues de Paris. C'était l'intérieur et l'exté« rieur moral qu'il fallait peindre ; la dureté des pères qui im« molent leurs enfants à des vues d'ambition, de fortune et de va« nité ; l'avidité des enfants, impatients de succéder et de se réjouir « sur le tombeau des pères ; la fureur universelle de sortir de son « état ; la dissipation d'une mère ; en un mot, la corruption, la « dépravation des mœurs dans tous les états où l'oisiveté règne, « où le désœuvrement, l'ennui, l'inquiétude, le dégoût de soi« même et de tous ses devoirs, la soif ardente des plaisirs, les « fantaisies, le jeu vorace, le luxe ruineux, causent de si tristes « ravages. Voilà ce que l'intérieur de Paris présentait au poète sa« tirique. » Nous laisserons à chacun de juger si le portrait est changé, seulement nous ferons cette observation que, si on se borne à nettoyer quelquefois le ruisseau des boues qui, sans cesse, viennent le salir, sans songer jamais à rechercher d'où viennent ces boues et à leur barrer le passage, on s'occupera d'un soin inutile.

Quant à la disparition des crimes, des délits, à la moralisation des prisons, qui semble être l'espérance de nos réformateurs, ils ne savent donc pas, ces héraclites modernes, ces réformateurs inconsidérés, que par leurs plaintes et leurs projets, ils demandent et aspirent à l'impossible; car, réformer la nature n'appartient pas à l'homme, et c'est la nature qu'il faudrait réformer. Améliorations impossibles.

Assurément, il serait heureux de ne pas voir de malfaiteurs, il serait heureux de voir la probité régner partout; mais telle est notre condition, qu'il faut bien se résigner à un mal qui est heureusement l'exception. Quand on voit, parmi les faits révélés par la statistique, tant de personnes qui devraient trouver en elles tous les moyens de résistance au mal, des hommes riches, instruits, des administrateurs, des militaires, des hommes même revêtus d'un caractère sacré, etc., inscrits sur le fangeux catalogue, il faut bien, dis-je, se résigner, et croire à un mal forcé, inévitable, qu'il importe de chercher à éloigner de soi, mais qu'on ne peut détruire, comme l'hydre de Lerne.

Or, dans tous les faits constatés par la statistique dont nous avons fait l'examen attentif dans les publications officielles des Ministres de la justice et du commerce, il faut voir qu'il y a, en démoralisation, vice, crime, misère, comme il y a, en maladie ou en mortalité, un chiffre infligé, fatal, inévitable, qui pèse sur toutes les sociétés humaines.

Chercher à diminuer les causes qui amènent à ce chiffre, par tous les moyens préventifs possibles, est sagesse et devoir de la part des directeurs de la société; mais penser à les détruire serait folie; car, quel qu'il soit, il y aura toujours un *chiffre* de misères à enregistrer chaque année; notre nature le veut ainsi. « Les crimes sont la maladie de

« tout corps social » a dit un des plus savants écrivains sur la matière, M. Moreau-Christophe, inspecteur général des prisons.

Pour la période qui a été l'objet des recherches et des constatations de la statistique officielle, voici quel est le chiffre, ainsi que nous l'avons indiqué déjà, dans notre examen de la Statistique des maisons de répression, publié par l'Académie en 1845.

Sur les 34 millions d'habitants de la France, son mauvais génie fait ainsi sa part de criminels, d'infirmes, de pauvres et d'aliénés.

1° 160,000 viennent figurer en prison, et 40 à 46,000 y séjournent, plus ou moins, savoir :

Aux bagnes	7,000
Aux maisons centrales.	18,000
Aux prisons départementales.	18,000
Aux colonies et prisons des enfants.	3,000
Ou en totalité.	46,000

Ce chiffre est entretenu, chaque année, par 6,000 criminels, et 34,000 délinquants, qui remplissent les vides que causent la mort, les libérations et les grâces royales ;

2° 100,000 sont retenus dans les hôpitaux ;

3° 800,000 recourent, par la misère et les infirmités, à la bienfaisance administrative dans les dépôts de mendicité et les bureaux de secours ;

4° 20,000 cachent la perte de leur raison dans les hospices des aliénés.

5° Et 3,000, enfin, trop faibles pour lutter, ont recours au *suicide*.

Telle a été, depuis un certain nombre d'années, en France, la part fixée par le crime, la misère et la maladie. Espérons que nos successeurs, profitant des leçons de l'expérience, ne paieront pas un si lourd tribut.

Ces faits sont malheureux, bien malheureux sans doute, mais il faut plaindre au moins, autant que blâmer, la pauvre espèce humaine, avant de lui reprocher toutes ces infirmités, et il faut cesser de déprécier notre époque avec tant d'exagération qu'on le fait.

Notre longue pratique des prisons nous a conduit à la tolérance en ce qui touche les infirmités morales, de même nos recherches nous ont appris que notre époque n'est pas plus entachée de crimes et de démoralisation que cette autre dont on a parlé souvent, sans jamais en préciser la date. L'histoire de plusieurs tristes époques fait croire, au contraire, que la nôtre serait plus digne de la civilisation et de l'humanité. Nous en avons cité plusieurs preuves dans notre examen de la *Statistique des Maisons de répression*, mais, au point de vue criminel, on peut comparer utilement notre époque à cette autre antérieure, qu'indique Michel Montaigne, livre 2, chap. 2, page 159 de ses *Essais :* (XVIe siècle.)

« Je vy en une saison, en laquelle nous abondons en « exemples incroyables de cruauté par la licence de nos « guerres civiles, et ne veoit-on rien aux histoires anciennes « de plus extrême que ce que nous en essayons tous les « jours, mais cela ne m'y a nullement apprivoisé. A « peine me pouvay-je persuader avant que je l'eusse vu, « qu'il se fût treuvé des âmes si farouches que, pour le

« seul plaisir du meurtre, elles le voulussent commettre : « Hascher et destrancher les membres d'autruy, aiguiser « leur esprit à inventer des tourments inutiles et des « morts nouvelles, sans inimitié ni prouffit, et pour cette « seule fin de jouir du plaisant spectacle des gestes et « mouvements pitoyables, des gémissements et voix « lamentables d'un homme mourant en angoisse. Car, « voilà l'extrême point où la cruauté puisse atteindre. »

Quant à *la misère* : au temps de Vauban (XVIIe siècle), ainsi qu'il le dit dans ses mémoires, « les grands chemins « et les rues des villes et des bourgs étaient pleins de « mendiants que la faim et la nudité chassaient de chez « eux, lorsqu'il y avait bien peu de monde en état de les « soulager. »

Quant à *l'instruction :* « Alors, dit Voltaire, point de maisons où les gens de mérite s'assemblassent pour se communiquer leurs lumières ; point d'Académies, point de théâtres réguliers ; enfin, les mœurs, les lois, les arts, la société, la religion, la paix, la guerre, n'avaient rien de ce qu'on vit depuis le siècle de Louis XIV. — On croyait à l'astrologie, et la même faiblesse qui mettait en vogue cette chimère, faisait croire aux possessions et aux sortiléges. On en faisait un point de religion, l'on ne voyait que des prêtres qui conjuraient des démons. Les tribunaux composés de magistrats qui devaient être plus éclairés que le vulgaire, étaient occupés à juger des *sorciers* (page 209 du siècle de Louis XIV.) »

Lorsqu'on a lu ce qu'ont écrit à ce sujet le chancelier de l'Hôpital et Montaigne, au XVIe siècle ; Vauban, Guy-Patin, Voltaire, pour le XVIIe ; Daguesseau et Marmontel pour le XVIIIe, on peut comparer les époques et les juger.

Ce serait bien autre chose, si l'on remontait plus haut dans l'histoire. On trouverait par exemple, dans Horace, *Ode* aux Romains, livre III.

> Damnosa quid non imminuit dies?
> Ætas parentum, pejor avis, tulit
> Nos nequiores, mox daturos
> Progeniem vitiosiorem.

Ou, d'après la traduct. de P. Daru, de l'Acad. franc., 1804.

> Mais est-il de vertu que le temps ne dévore?
> Moins innocents que leurs aïeux,
> Nos pères ont laissé des fils indignes d'eux,
> Et nous, plus coupables encore,
> Nous serons en forfaits vaincus par nos neveux.

Et le ciel, dans sa colère, n'a pas englouti sous un nouveau déluge cette race incorrigible!

Rentrons donc, enfin, dans la vérité, et, en ce qui nous concerne, convenons et proclamons avec orgueil que les mœurs sont plus douces, les esprits plus éclairés, et les misères, quelques grandes qu'elles soient encore, moins hideuses qu'elles n'ont été. Je ne suis pas seul à penser ainsi; un homme qui avait aussi beaucoup étudié les questions dont il vient d'être parlé, a dit : « La vérité montrera que notre état social est préférable, sous tous les « rapports, à tous ceux qui l'ont précédé; que nous n'avons « jamais joui, à aucune époque de l'histoire, d'une liberté « plus grande, d'une tranquillité plus complète, et d'un « bien-être plus général. » (M. de Stabenrath, ancien magistrat.)

Un des hommes les plus célèbres de notre époque, M. Guizot, a dit aussi :

« Personne ne conteste que la condition générale de « l'homme en France ne soit prodigieusement améliorée ; « en fait de lumières, de prospérité publique, de bien- « être individuel, les progrès ont été immenses, et cette « richesse sociale est plus équitablement répartie.

« Il ne se peut pas qu'un tel fait coïncide avec une dé- « cadence morale, qu'une société qui croît et se perfec- « tionne sous tout autre rapport, décroisse et tombe en « fait de vertu.

« La Providence n'a point imposé à la destinée et à l'ac- « tivité de l'homme sur la terre cette contradiction dé- « plorable. »

Nous avons enfin terminé, Messieurs, le travail ardu auquel nous devions nous livrer, et les discussions dans lesquelles il nous a conduit. Nous aurions désiré ne pas occuper aussi longtemps l'Académie de questions que nous avons déjà plusieurs fois débattues devant elle, mais il fallait, pour n'y plus revenir, épuiser tous les documents de la statistique dont l'examen nous était confié, afin de rendre aussi palpables que possible, pour les détruire, les erreurs que nous combattons depuis bien des années avec persévérance, afin aussi, de prouver l'importance et l'utilité des améliorations sociales que nous avons indiquées. Si nous sommes parvenu à convaincre l'Académie, nous ne regretterons pas notre peine, car nous aurons fait un travail utile.

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A ROUEN, PENDANT L'ANNÉE 1845,

PAR M. F. PREISSER,

Docteur ès-sciences,

Professeur des Cours municipaux de Physique.

Je viens aujourd'hui, Messieurs, remplir la promesse que je vous ai faite, au commencement de l'année dernière, de vous présenter des tableaux d'observations météorologiques faites à Rouen, quatre fois par jour, à 7 heures du matin, à midi, à 2 heures et à 9 heures du soir.

Je vous ai déjà fait connaître, dans un précédent mémoire, le plan que j'avais adopté dans ce travail long et pénible, et les instruments dont je faisais usage. Ces derniers sont gradués sur ceux de l'Observatoire de Paris, que j'ai visité en détail, et où j'ai puisé tous les renseignements qui m'étaient nécessaires pour l'accomplissement de la tâche que je me suis imposée.

L'élan est donné aujourd'hui en France dans bien des villes; déjà, on fait une ample moisson d'observations qui permettront d'asseoir sur des bases certaines la statistique météorologique de notre pays. Si, depuis 10 années

seulement, la France avait été couverte ainsi d'un réseau météorologique, on aurait aujourd'hui les données les plus précieuses sur la climatologie; toutes celles qui intéressent la géographie botanique, l'agriculture, l'hygiène, la médecine et les travaux publics, seraient acquises à la science.

Quant aux grandes questions sur les changements séculaires de la température, sur les variations des quantités annuelles moyennes de pluie, sur les phénomènes électriques ou optiques de l'atmosphère, elles demandent un laps de temps plus considérable.

Les observations météorologiques que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, n'embrassent qu'une période d'une année. de l'année 1845. Les moyennes que j'ai tirées de mes tableaux ne doivent donc pas être considérées comme définitives; plus tard, elles seront peut-être modifiées. J'aurai d'ailleurs soin, dans les premiers jours de janvier, de vous faire un exposé comparatif des observations de l'année avec celles des années précédentes.

Comme je vous l'ai déjà dit dans un précédent rapport, les observations barométriques et thermométriques sont faites trois fois par jour, à 7 heures du matin, à 2 heures et à 9 heures du soir. Je note en même temps les *maxima*, et *minima* de la température de chaque jour. A midi, j'examine l'état du ciel et la direction des vents dominants. Je note avec soin le nombre de jours de pluie, de grêle et de neige. Les orages, les bourrasques violentes, les trombes, et d'autres phénomènes météorologiques sont, en outre, l'objet d'observations particulières, et, pendant leur durée, j'observe plusieurs fois les instruments.

La pluie est recueillie dans un udomètre construit sur celui de l'Observatoire de Paris. Je l'ai placé sur la tou-

Observations météorologiques faites à Rouen. — Janvier 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	763,24	—3,0	763,04	+2,5	763,91	—1,6	+3,9	—2,6	Eclaircies.	E.-N.-E.	
2	764,31	—2,5	764,08	+2,9	765,10	—2,4	+3,4	—2,7	Eclaircies.	E.-N.-E.	
3	766,47	—4,4	766,34	+0,6	767,31	—4,0	+2,2	—4,5	Beau.	E.-N.-E.	
4	768,39	+0,0	768,20	+1,7	768,00	—0,4	+1,8	—0,5	Beau.	E.-N.-E.	
5	770,60	+0,7	768,98	+2,2	766,31	—0,2	+2,8	—0,8	Couvert.	S.	
6	764,71	+0,8	765,47	+0,3	763,01	—0	+5,5	—0,9	Brouillard.	S.	
7	762,34	+0,0	761,34	+0,6	762,62	—2,1	+1,4	—2,4	Beau.	S.-O.	
8	763,04	—1,9	761,92	+2,6	764,04	—1,4	+1,7	—2,7	Brouillard.	S.-O.	Moyenne de la temperat.. = +0.9.
9	767,01	—3,1	765,77	+4,7	762,84	—1,7	+2,4	—3,6	Beau.	S.-O.	Moyenne vraie, = +0.9.
10	761,61	—4,7	760,61	+4,8	760,49	—1,8	+2,5	—5,4	Couvert. Neige.	S.-S.-O.	Moyenne barométrique, = 756,33
11	758,27	—5,2	759,04	+5,5	760,03	—3,7	+5,6	—6,1	Couvert.	S.-S.-O.	Pluie et neige en centim.. = 4.872.
12	758,11	+1,4	757,34	+5,6	756,06	—7,5	+8,3	—8,0	Couvert.	S.-S.-O.	9 Jours de pluie.
13	755,23	+2,9	755,11	+6,2	755,98	—2,4	+8,4	—2,6	Couvert.	S.-E.	1 Jour de neige.
14	756,60	+4,2	755,24	+5,3	754,34	—0,8	+8,1	—0,9	Eclaircies.	S.-S.-O.	
15	752,23	+2,7	750,14	+3,0	752,04	+2,4	+3,8	—0,9	Nuageux.	S.-S.-E.	
16	756,34	+1,0	753,99	+1,1	756,20	+0,1	+5,2	—0,5	Tempête. Pluie.	N.-O., fort.	
17	759,14	+2,4	757,31	+3,8	756,54	+0,8	+4,8	—0,8	Couvert.	N.-N.-E.	
18	755,04	+4,4	752,84	+3,9	753,12	+2,0	+4,9	—3,0	Couvert. Pluie.	N.-N.-E.	
19	750,27	+1,3	746,07	+4,7	744,91	—1,0	+4,7	—3,0	Tempête. Pluie.	S.-S.-O., fort.	
20	739,71	+2,3	744,29	+5,1	750,08	+1,0	+4,6	—2,7	Nuageux.	N.-N.-O.	
21	760,00	+2,2	760,24	+0,2	760,29	—0,3	+4,8	—1,0	Couvert et pluie.	N.-N.-O.	
22	763,40	+3,4	761,47	+3,4	762,38	—1,4	+4,7	—2,2	Couvert.	N.-O.	
23	761,02	+2,6	760,27	+2,4	760,05	—1,7	+2,9	—2,0	Pluie.	N.-O.	
24	758,92	+4,3	757,62	+3,7	758,31	+2,5	+6,4	—2,4	Eclaircies.	N.-O.	
25	759,17	—2,1	757,47	+3,8	755,11	+1,7	+6,0	—2,6	Pluie.	N.-O.	
26	752,86	—3,0	751,14	+3,7	752,31	+0,8	+5,8	—4,1	Nuageux. Pluie.	N.-N.-O., tr. fort	
27	750,24	+0,0	747,08	+1,4	740,04	+0,4	+4,8	—1,1	Nuageux. Pluie.	O, très fort.	
28	733,47	+1,3	734,01	+2,8	737,74	+0,2	+2,9	—1,5	Couvert.	O.	
29	741,04	+2,0	742,34	+2,7	746,06	—0,2	+4,2	—0,8	Couvert.	N.-O.	
30	749,84	+1,8	748,85	+1,9	749,96	+0,1	+3,7	—1,2	Pluie.	N.	
31	750,62	+1,1	750,34	+1,7	751,11	+0,7	+3,6	—1,7	Couvert.	O.	
MOYENNES	755,75	+0,4	756,29	+3,0	756,33	—0,7	+4,3	—2,4			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Février 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	749,14	— 0,5	751,15	+2,0	753,23	+0,2	+2,8	— 3,2	Pluie et neige.	N.	
2	755,68	— 1,4	755,69	+3,8	755,62	+0,9	+4,5	— 2,4	Beau.	N.	
3	756,88	— 1,0	755,95	+4,7	757,34	+2,3	+5,1	— 2,2	Couvert et pluie.	N.-E.	
4	759,92	+ 1,4	761,04	+5,2	765,08	+5,9	+6,2	+ 0,9	Pluie.	N.-O.	
5	761,40	+ 3,2	760,54	+4,8	760,40	+4,1	+5,2	+ 1,2	Couvert.	N.-O.	
6	756,04	+ 1,9	756,14	+3,2	756,42	+2,8	+4,7	+ 1,0	Variable.	N.-O.	
7	756,92	+ 0,4	756,13	+5,2	757,30	+0,4	+5,9	— 1,4	Couvert.	E.-N.-E.	
8	760,18	— 1,8	761,08	+1,4	761,10	—1,8	+1,8	— 2,9	Beau temps.	E.-N.-E.	
9	761,90	— 2,6	761,95	+1,0	761,80	—2,2	+2,4	— 4,8	Beau temps.	E.-N.-E.	Moyenne du mois, = — 0,2.
10	760,08	— 3,4	760,00	+1,2	761,34	—3,8	+2,2	— 5,5	Neige.	E.	Moyenne vraie, = 0.
11	756,32	— 4,1	757,35	+0,4	757,11	—4,8	+2,0	— 5,8	Beau.	E.-N.-E.	Moyenne barométrique, =758,23.
12	765,14	—10,6	767,92	—3,7	769,08	—8,9	—3,1	—12,9	Beau.	N.-E.	Pluie et neige en centim., =8,940.
13	770,10	— 8,8	771,14	—4,1	770,95	—7,0	—3,0	—11,2	Beau.	N.-E.	4 Jours de pluie.
14	761,34	— 1,0	760,30	+2,4	760,08	+1,7	+4,4	— 1,7	Couvert.	S.-O.	2 Jours de neige.
15	757,61	— 1,4	756,34	+3,1	757,80	+1,3	+3,5	— 3,3	Nuageux.	S.	
16	753,14	+ 2,7	752,11	+3,9	753,31	—0,8	+4,7	— 1,5	Nuageux.	N.-O.	
17	758,22	— 3,9	758,04	—0,1	758,66	—3,1	+1,8	— 5,8	Quelques nuages.	N.-E.	
18	759,40	— 2,8	758,87	—1,2	759,55	—3,1	+1,3	— 4,3	Beau.	N.-E.	
19	759,30	— 1,2	759,10	+0,4	759,31	—1,4	+0,5	— 1,5	Assez beau.	N.-E.	
20	761,77	— 8,5	762,04	—5,8	761,18	—7,2	—3,6	— 9,9	Beau.	N.-E.	
21	759,14	— 9,2	760,42	—4,4	760,61	—8,4	—2,4	—12,7	Beau.	S.-E.	
22	745,84	+ 3,3	746,14	+4,1	746,20	+2,6	+6,2	— 2,6	Pluie.	O.	
23	748,03	+ 4,3	747,80	+6,2	748,11	+3,9	+6,9	— 2,5	Pluie.	O.	
24	749,80	+ 4,1	749,91	+6,7	750,41	+8,5	+8,9	+ 1,2	Variable.	N.-N.-O.	
25	757,30	+ 0,1	757,11	+2,7	757,55	+1,5	+4,4	— 1,3	Beau.	S.-O.	
26	761,80	+ 1,4	761,61	+5,4	761,92	+0,4	+6,4	— 3,2	Variable.	O.-N.-O.	
27	760,81	+ 2,4	760,33	+4,5	761,10	—0,8	+7,1	— 1,4	Beau.	O.-N.-O.	
28	759,12	+ 1,2	760,14	+2,4	760,40	—0,1	+3,5	— 1,2	Beau.	E.	
MOYENNES	758,29	— 1,2	757,73	+1,8	758,67	—0,5	+3,2	— 3,6			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Mars 1843.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	757,31	+2,0	757,08	+ 3,4	758,40	+0,8	+ 4,5	— 0,5	Variable.	S.-S.-E.	
2	757,10	+1,0	756,80	+ 2,7	757,31	+1,1	+ 3,8	— 1,5	Pluie.	S.-S.-E.	
3	754,25	+2,5	754,47	+ 3,8	755,10	+0,4	+ 3,9	— 0,8	Pluie et neige.	N.-E.	
4	755,14	—3,2	755,37	+ 0,4	756,18	—4,0	+ 1,5	— 5,4	Beau.	N.-N.-E.	
5	758,77	—9,8	759,14	— 3,7	760,34	—7,7	— 3,1	—10,2	Beau.	N.-E.	
6	760,81	—7,3	760,12	— 4,1	761,17	—8,4	— 2,9	—10,9	Beau.	E.-N.-E.	
7	760,10	—6,3	760,07	— 2,1	761,11	—7,3	— 1,8	— 9,4	Beau.	N.-E.	
8	759,80	—4,7	760,10	— 1,7	760,40	—4,1	— 0,4	— 5,5	Beau.	E.-N.-E.	Moyenne de la température, =+1,7.
9	758,71	—1,2	758,10	+ 0,2	758,04	—2,3	+ 0,8	— 3,5	Variable.	E.-N.-E.	Moyenne vraie, =1,5.
10	757,08	—0,4	756,22	+ 2,4	757,33	—2,7	+ 3,8	— 2,9	Couvert.	N.-E.	Moyenne barométrique, =759,68
11	756,00	0,0	756,04	+ 2,2	755,38	—0,2	+ 3,5	— 0,5	Couvert.	N.-E.	Pluie et neige en centim., =7,784
12	754,18	+0,2	754,08	+ 2,7	754,27	—2,1	+ 2,8	— 3,8	Couvert.	E.	7 Jours de pluie.
13	748,61	+0,1	748,50	+ 1,4	748,92	—1,9	+ 2,7	— 3,5	Couvert et Neige.	N.-E.	3 Jours de neige.
14	746,17	—5,0	745,31	+ 0,4	745,88	—4,8	+ 0,8	— 7,6	Beau.	N.-E.	
15	743,44	—4,7	742,18	— 1,7	743,91	—5,7	— 0,4	— 6,2	Couvert et neige.	E.	
16	750,89	+1,1	751,14	+ 2,1	751,15	—3,2	+ 3,2	— 3,8	Beau.	E.	
17	751,87	—0,4	751,20	+ 0,9	751,99	—0,4	+ 2,9	— 1,4	Couvert. Pluie.	O.	
18	752,00	0,0	751,80	+ 2,4	752,77	—0,2	+ 4,2	— 1,2	Pluie.	N.-N.-E.	
19	753,44	+2,0	752,70	+ 3,7	754,17	—0,4	+ 4,2	— 1,4	Nuageux.	N.-N.-O.	
20	756,17	+1,7	758,71	+ 3,1	760,10	—1,4	+ 4,1	— 3,2	Eclaircies.	N.-E.	
21	761,12	+1,9	762,34	+ 4,7	767,08	—2,4	+ 5,4	— 4,2	Beau.	N.-N.-E.	
22	771,91	+2,1	772,04	+ 5,1	771,00	—0,1	+ 7,3	— 0,5	Beau.	S.-O.	
23	768,92	+5,9	766,76	+ 9,2	763,34	+4,1	+10,5	+ 3,1	Couvert.	O.-N.-O.	
24	760,12	+6,1	760,08	+ 9,0	761,12	+4,4	+10,1	+ 2,6	Couvert.	O.	
25	759,87	+5,7	759,25	+10,0	759,90	+5,2	+11,2	+ 4,0	Couvert et pluie.	O.	
26	754,31	+5,2	755,47	+ 9,2	756,11	+6,2	+10,2	+ 6,2	Couvert.	O.-S.-O.	
27	761,24	+6,1	760,84	+ 9,0	761,47	+5,4	+10,4	+ 5,0	Couvert et pluie.	O.-S.-O.	
28	757,55	+5,1	755,99	+ 8,9	756,90	+6,4	+10,5	+ 4,8	Pluie.	O.-N.-O.	
29	761,40	+4,8	761,10	+10,0	761,91	+7,4	+10,7	+ 4,0	Pluie.	N.-O.	
30	766,31	+5,9	766,00	+ 9,1	766,77	+6,4	+10,4	+ 5,1	Couvert.	N.-O.	
31	761,70	+7,8	762,10	+14,7	762,71	+9,1	+14,8	+ 6,8	Beau.	N.-O.	
MOYENNES	759,33	+0,7	759,74	+ 3,8	759,98	0	+4,8	— 1,4			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Avril 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	764,70	+ 5,4	762,11	+10,4	761,91	+ 7,7	+11,7	+ 2,1	Beau.	N.-E.	
2	761,21	+ 6,7	760,17	+14,7	758,87	+10,4	+15,8	+ 2,6	Variable.	S.-E., fort.	
3	758,08	+ 8,8	757,09	+15,8	754,94	+11,8	+18,7	+ 3,3	Variable.	S.-S.-E.	
4	754,88	+ 8,0	753,75	+16,2	754,89	+11,2	+17,1	+ 3,5	Variable.	E.-S.-E.	
5	754,43	+ 9,3	754,09	+16,4	754,61	+11,4	+19,8	+ 4,4	Beau.	E.-N.-E.	
6	753,09	+ 8,4	750,84	+16,1	750,98	+12,7	+20,1	+ 8,7	Beau.	E.-N.-E.	
7	752,31	+ 9,8	750,61	+15,4	752,34	+ 8,9	+18,4	+ 7,4	Couvert.	E.-N.-E.	
8	749,09	+ 9,1	748,33	+14,3	744,24	+ 7,1	+16,4	+ 6,8	Pluie.	O., très fort.	
9	738,61	+ 8,8	734,42	+12,7	731,04	+ 6,7	+12,7	+ 6,0	Pluie et ouragan.	O., très fort.	Moyenne du mois, =+11.
10	730,04	+ 7,7	734,08	+ 9,4	736,86	+ 5,9	+11,3	+ 4,4	Pluie.	N.-O., fort.	Moyenne vraie, =10,8.
11	739,55	+ 6,9	741,10	+ 9,1	745,47	+ 5,1	+10,1	+ 4,0	Couvert.	N.-N.-E.	Moyenne barométrique, =753,39.
12	750,00	+ 6,0	751,84	+ 8,8	752,04	+ 6,2	+ 9,4	+ 3,8	Pluie.	O.-N.-O.	Pluie en centimètres, =10,244.
13	756,84	+ 7,1	756,04	+10,4	754,09	+ 7,0	+10,9	+ 4,2	Pluie.	O.-N.-O.	11 Jours de pluie.
14	749,61	+ 8,4	749.08	+10,9	749,89	+ 8,4	+11,3	+ 5,1	Pluie.	N.-N.-O.	
15	753,66	+ 6,4	753,61	+ 8,9	754,34	+ 6,9	+ 9,4	+ 4,8	Pluie.	N.-E.	
16	755,09	+ 7,7	754,31	+11,9	756,61	+ 9,4	+12,8	+ 5,8	Pluie.	N.-E.	
17	756,72	+ 8,0	756,01	+ 9,9	757,88	+ 8,4	+11,7	+ 7,0	Variable.	N.-E.	
18	756,11	+ 8,8	756,00	+10,7	757,72	+10,2	+12,8	+ 7,1	Beau.	N -N.-E.	
19	757,81	+ 6,8	757,08	+10,4	758,44	+ 9,9	+12,7	+ 6,0	Beau.	N.-E.	
20	758,04	+ 9,4	757,66	+17,7	758,31	+10,8	+18,9	+ 8,0	Beau.	N.-E.	
21	756,37	+12,8	755,08	+18,1	757,04	+ 9,9	+22,3	+ 8,1	Beau.	N.-E.	
22	757,08	+12,6	756,76	+19,7	757,84	+12,4	+21,7	+ 9,2	Beau.	N.-E.	
23	755,31	+13,3	755,03	+17,4	755,91	+ 9,1	+18,8	+ 8,0	Variable.	S.-S.-E.	
24	754,01	+12,0	753,09	+15,3	753,71	+ 8,9	+17,1	+ 7,9	Nuageux.	S.-O.	
25	750,87	+10,4	750,11	+18,8	751,21	+ 8,1	+19,8	+ 8,0	Pluie.	S.-S.-O.	
26	749,31	+11,1	749,72	+15,9	750,72	+10,3	+18,3	+ 9,4	Pluie.	O -N -O.	
27	756,21	+10,7	754,21	+14,7	752,60	+11,4	+16,7	+ 8,1	Couvert.	S.-S.-O.	
28	750,32	+12,0	750,04	+15,8	752,86	+12,9	+16,1	+10,2	Couvert.	O.-S.-O.	
29	755,84	+13,0	757,09	+1[illegible],4	759,76	+12,2	+15,4	+10,2	Couvert.	O.-S.-O.	
30	763,21	+14,1	762,52	+18,4	763,87	+13,4	+20,1	+10,4	Beau jusqu'à midi, puis pluie.	S.-O.	
MOYENNES	753,61	+ 8,9	753,23	+13,9	753,36	+ 9,8	+15,6	+ 6,4			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Mai 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	758,44	+14,4	758,01	+17,7	757,80	+13,7	+20,0	+13,4	Couvert.	O.	
2	756,11	+12,9	756,00	+14,1	757,17	+ 9,4	+15,3	+11,4	Variable. Pluie.	O.	
3	759,04	+10,0	758,72	+11,2	757,03	+ 9,1	+14,4	+ 8,1	Nuageux.	O.-N.-O.	
4	754,31	+10,1	754,01	+12,4	753,40	+ 8,0	+13,8	+ 7,8	Nuageux.	O.	
5	752,62	+ 7,3	753,47	+11,7	752,81	+ 8,2	+12,4	+ 7,0	Pluie.	N.-N.-O.	
6	753,04	+ 7,2	752,31	+ 9,9	750,38	+ 6,3	+12,0	+ 6,1	Couvert.	N.-N.-E.	
7	745,31	+ 6,8	746,08	+12,2	746,72	+ 6,7	+12,7	+ 5,4	Eclaircies.	N.-N.-E.	Moyenne du mois, =+11,6.
8	745,10	+ 6,4	745,31	+10,8	746,08	+ 6,1	+13,4	+ 4,3	Couvert et pluie.	O.	Moyenne vraie, =10,9.
9	745,01	+ 7,4	746,44	+10,0	746,11	+ 7,4	+12,9	+ 6,0	Pluie.	O.	Moyenne barométrique, =752,92.
10	743,37	+10,3	744,61	+11,8	742,31	+ 9,1	+12,7	+ 7,4	Nuageux.	N.-O.	Pluie en centimètres, =9,481.
11	747,39	+10,4	748,30	+12,7	749,08	+ 8,8	+14,8	+ 8,1	Couvert.	O. fort.	13 Jours de pluie.
12	755,12	+10,2	754,67	+12,1	754,31	+ 8,3	+14,2	+ 6,2	Pluie.	N.-N.-O.	
13	758,10	+ 9,0	757,09	+12,7	758,04	+ 8,1	+13,8	+ 6,4	Couvert et pluie.	N.-E.	
14	759,84	+ 8,1	759,12	+13,1	760,60	+ 9,7	+14,1	+ 7,2	Pluie.	N.-E.	
15	763,17	+ 7,0	761,72	+10,0	761,11	+10,8	+13,9	+ 6,1	Couvert.	N.-E.	
16	762,21	+ 7,3	760,11	+11,2	761,22	+ 9,8	+14,5	+ 6,6	Couvert,	N.-E.	
17	760,32	+10,2	759,49	+13,7	759,12	+10,4	+13,8	+ 7,2	Couvert et pluie.	N.-E.	
18	758,13	+ 8,1	756,08	+10,1	754,31	+ 8,7	+12,4	+ 6,5	Nuageux.	N.	
19	752,81	+ 9,2	751,71	+12,4	752,72	+ 8,6	+12,8	+ 6,4	Pluie.	N.-N.-E.	
20	752,12	+ 7,4	751,39	+11,4	752,70	+ 8,4	+12,4	+ 6,2	Eclaircies.	N.-N.-E.	
21	751,60	+10,0	749,77	+11,7	748,31	+ 8,1	+10,4	+ 5,1	Nuageux.	N.-N.-O.	
22	745,54	+ 9,0	744,11	+11,8	747,08	+ 9,4	+11,5	+ 5,4	Couvert. Pluie.	O.-N.-O. fort.	
23	752,81	+ 9,1	753,53	+11,0	754,60	+ 8,7	+12,1	+ 7,8	Pluie.	O.-N.-O.	
24	755,24	+10,7	754,71	+14,5	755,11	+10,6	+17,1	+ 8,8	Pluie.	O.-S.-O.	
25	753,12	+12,6	752,18	+17,4	751,32	+10,9	+18,8	+ 7,6	Pluie.	O.-S.-O.	
26	750,03	+13,4	749,04	+17,1	750,30	+ 9,4	+19,4	+ 7,0	Nuageux.	O.-S.-O.	
27	749,44	+16,1	743,34*	+14,7	748,21	+10,6	+22,6	+10,1	Orage et pluie.	E.-S.-E.	* Pendant l'orage.
28	750,51	+16,7	750,11	+21,7	749,04	+15,7	+22,2	+11,7	Couvert.	E.-S.-E.	
29	747,21	+14,1	746,18	+17,1	747,84	+14,1	+19,1	+12,7	Couvert.	N.-O.	
30	750,40	+ 9,8	752,12	+12,6	756,00	+10,2	+13,1	+ 9,0	Nuageux.	N.-N.-E.	
31	760,03	+12,7	760,47	+17,9	761,76	+13,4	+20,1	+ 8,7	Eclaircies.	N.-E.	
MOYENNES	753,14	+10,1	752,58	+13,2	753,05	+ 9,6	+15,2	+ 8,1			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Juin 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	762,71	+18,0	760,61	+20,1	759,72	+15,2	+22,4	+10,4	Beau.	E.-N.-E.	
2	757,02	+18,2	756,20	+24,7	755,01	+18,4	+25,3	+13,2	Beau, qq. nuages.	E.-N.-E.	
3	749,22	+14,0	744,08	+20,3	749,20	+14,4	+21,1	+13,0	Nuag. Orage à 1 h. 1/2	O.-N.-O. fort.	
4	750,12	+15,7	751,31	+18,4	751,61	+12,7	+19,1	+10,7	Couvert.	O.	
5	754,40	+15,4	753,30	+20,4	753,18	+15,5	+22,0	+12,2	Couvert.	S.-S.-O.	
6	754,77	+16,1	753,11	+22,7	754,91	+17,3	+23,1	+13,9	Nuageux.	S.-O.	
7	755,14	+15,3	757,61	+18,4	758,04	+13,7	+20,4	+12,0	Nuageux.	S.-O.	
8	760,32	+13,8	761,02	+17,1	762,62	+12,6	+19,1	+11,2	Couvert.	S.-O.	
9	766,17	+11,7	768,24	+16,4	769,15	+11,1	+17,4	+ 9,4	Beau.	N.-N.-E.	Moyenne du mois, =18,2.
10	770,30	+14,1	770,41	+20,1	768,16	+14,9	+21,4	+10,7	Beau.	N.-E.	Moyenne vraie, =17,3.
11	765,21	+17,4	764,14	+25,2	763,17	+20,3	+27,0	+15,4	Beau.	N.-E.	Moyenne barométrique, =756,89.
12	762,17	+21,7	762,66	+27,4	763,00	+24,4	+30,0	+17,4	Beau.	S.-O.	Pluie en centimètres, =9,611.
13	763,04	+18,4	763,81	+25,1	761,99	+19,9	+28,3	+17,7	Couvert.	S.-S.-E.	6 Jours de pluie.
14	762,41	+19,2	761,13	+26,0	762,32	+18,4	+29,1	+17,4	Beau. Nuages.	N.-N.-E.	
15	756,61	+18,6	756,02	+27,4	753,09	+19,2	+28,2	+17,2	Nuageux.	N.-N.-E.	
16	753,00	+16,1	752,84	+26,4	756,01	+18,4	+27,2	+16,0	Nuageux.	N.-N.-E.	
17	752,05	+20,7	751,21	+27,8	751,42	+20,7	+28,2	+15,2	Couvert.	S.-S.-O.	
18	755,27	+15,4	756,10	+17,0	755,04	+14,1	+19,4	+14,2	Beau.	O.-N.-O.	
19	758,61	+13,1	759,04	+17,4	759,07	+14,2	+19,7	+12,2	Nuageux.	O.-N.-O.	
20	760,11	+17,3	759,13	+19,8	759,01	+12,1	+21,1	+11,4	Couvert.	N.-E.	
21	756,30	+17,4	755,14	+20,1	754,12	+18,4	+22,2	+15,0	Couvert.	N.-E.	
22	751,06	+15,3	751,64	+22,4	752,32	+19,3	+24,3	+13,7	Pluie.	N.-E.	
23	757,44	+12,4	758,09	+17,4	758,00	+15,0	+18,2	+13,8	Pluie.	N.-O.	
24	757,07	+15,2	759,24	+24,1	758,14	+15,4	+26,1	+10,4	Nuageux.	O.	
25	756,24	+14,1	755,18	+16,7	754,40	+13,9	+18,4	+13,0	Couvert et Pluie.	O.-N.-O.	
26	753,20	+15,4	753,04	+17,3	752,11	+12,4	+18,2	+11,3	Pluie.	O.-S.-O.	
27	752,81	+14,7	750,62	+18,7	747,64	+16,1	+19,2	+11,2	Couvert et pluie.	O.	
28	743,19	+16,4	745,12	+17,9	747,34	+12,7	+19,0	+12,3	Couvert.	O.	
29	752,21	+14,7	754,08	+17,3	756,98	+12,4	+18,4	+11,4	Couvert.	O.	
30	759,24	+16,1	758,31	+18,4	758,04	+14,8	+19,9	+12,1	Nuageux.	S.-O.	
MOYENNES	756,96	+16,0	756,74	+20,1	756,99	+15,9	+23,4	+13,1			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Juillet 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	756,12	+14,4	755,61	+18,9	756,40	+17,0	+20,0	+14,5	Nuageux.	S.-O.	
2	756,34	+16,1	755,18	+23,7	753,11	+21,7	+25,2	+14,2	Nuageux.	S.-S.-O.	
3	752,04	+20,7	754,14	+28,4	757,18	+22,8	+30,2	+19,2	Beau.	S.-S.-O.	
4	762,71	+14,2	762,11	+19,4	763,14	+17,4	+20,4	+14,2	Pluie.	N.-E.	
5	767,00	+15,1	765,18	+22,1	764,11	+17,3	+23,2	+10,4	Pluie.	E.	
6	760,99	+22,4	756,13	+25,0	758,34	+20,8	+26,4	+16,2	Pluie et orage.	E. fort.	
7	757,33	+20,7	756,31	+25,1	755,10	+18,4	+26,2	+14,3	Nuageux.	O.	Moyenne du mois, =+17,2.
8	756,04	+16,4	755,29	+20,0	757,27	+17,7	+22,2	+13,7	Nuageux.	O.	Moyenne vraie, =17,0.
9	762,71	+15,1	761,40	+18,4	759,04	+15,8	+19,2	+14,3	Eclaircies.	O.	Moyenne barométrique, =756,41.
10	756,17	+17,7	755,23	+16,4	754,27	+14,4	+17,9	+13,8	Couvert.	O.	Pluie en centimètres, =6,084.
11	749,98	+18,4	748,08	+20,4	750,29	+14,7	+21,4	+12,9	Couvert,	N.-N.-O.	9 Jours de pluie.
12	755,04	+14,1	755,44	+15,4	756,12	+13,4	+16,8	+11,8	Pluie.	O.	
13	760,11	+12,8	759,19	+17,4	760,12	+13,7	+18,4	+11,8	Couvert.	O.-N.-O.	
14	757,05	+14,0	756,91	+17,7	757,55	+14,4	+18,8	+11,7	Pluie.	O.-N.-O.	
15	759,12	+12,4	759,30	+15,4	759,91	+13,0	+16,2	+11,2	Pluie.	N.-E.	
16	760,76	+13,7	760,41	+16,2	760,04	+13,8	+17,8	+10,2	Beau.	O -N -O.	
17	760,13	+15,1	761,45	+17,8	760,61	+14,8	+20,2	+ 8,4	Beau.	O.-N.-O.	
18	760,21	+16,0	760,00	+20,8	759,40	+16,1	+23,4	+14,0	Beau.	N.-O.	
19	759,10	+16,4	758,71	+21,4	756,12	+18,4	+23,2	+11,4	Nuageux.	N.-O.	
20	756,04	+16,1	755,11	+22,1	756,13	+18,0	+24,1	+12,2	Couvert.	N.-O.	
21	755,34	+15,4	756,20	+20,2	755,64	+17,7	+22,2	+12,1	Pluie. Orage.	E.	
22	752,07	+14,4	753,11	+18,7	753,18	+16,4	+20,2	+12,4	Couvert.	E.	
23	754,60	+15,4	753,71	+21,4	752,41	+18,7	+22,2	+15,2	Beau.	S.-S.-O.	
24	753,41	+14,3	753,03	+21,0	754,25	+17,9	+23,1	+15,4	Beau.	N.-E.	
25	755,13	+15,1	754,61	+22,0	755,47	+18,0	+23,4	+15,5	Nuageux.	N.-E.	
26	756,14	+14,0	756,02	+18,2	757,04	+14,2	+19,2	+15,2	Nuageux.	O.-N.-O.	
27	754,08	+13,4	755,61	+19,1	753,01	+16,1	+20,4	+12,2	Pluie.	O.-N.-O.	
28	751,12	+12,7	752,13	+18,4	750,71	+15,7	+19,4	+10,4	Pluie.	S.-O.	
29	746,02	+10,7	748,29	+17,0	752,42	+14,4	+18,2	+12,2	Couvert.	S.-S.-O.	
30	754,55	+11,3	751,89	+17,4	750,30	+15,7	+18,9	+12,5	Nuageux.	S.-S.-O.	
31	750,40	+10,0	750,10	+16,2	750,91	+ 9,8	+17,2	+11,6	Nuageux.	S.-O.	
MOYENNES	756,99	+15,1	756,11	+19,7	756,14	+16,2	+21,4	+13,0			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Août 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	753,21	+17,4	753,07	+19,8	754,91	+15,4	+20,5	+12,2	Couvert.	S.-S.-O.	
2	754,27	+13,2	755,08	+17,3	754,39	+14,0	+17,8	+12,1	Couvert.	S.-S.-O.	
3	752,61	+14,5	751,88	+18,4	753,07	+15,2	+19,4	+11,3	Variable.	S.-S.-O.	
4	753,11	+14,3	752,18	+19,3	752,00	+15,4	+21,3	+14,5	Pluie.	S.-S.-O.	
5	750,89	+15,1	748,66	+20,1	749,11	+18,2	+21,8	+14,4	Pluie.	N.-O.	
6	754,11	+14,4	755,24	+19,2	754,21	+17,0	+19,5	+12,5	Beau temps.	O.-N.-O.	
7	753,20	+13,1	752,17	+17,4	753,84	+14,7	+18,2	+13,1	Eclaircies.	O.-S.-O.	
8	755,67	+14,4	754,99	+18,4	755,71	+15,9	+19,5	+13,5	Très nuageux.	O.-S.-O., fort.	
9	752,84	+13,7	753,21	+18,5	753,12	+16,0	+19,2	+13,2	Nuageux et pluie.	O.-S.-O.	Moyenne du mois, =16,2.
10	751,04	+14,1	750,60	+17,7	751,25	+14,8	+18,4	+12,5	Couvert.	O.-N.-O. fort.	Moyenne vraie, =16,2.
11	752,43	+14,5	752,47	+16,1	752,60	+15,0	+16,8	+12,4	Pluie et couvert.	O.-N.-O.	Moyenne barométrique, =755,77.
12	754,21	+16,2	753,81	+18,4	755,64	+16,2	+19,8	+11,2	Nuageux.	O.-N.-O.	Pluie en centimètres, =5,624.
13	757,28	+13,7	758,14	+17,0	757,04	+14,5	+18,2	+12,5	Nuageux.	N.-O.	7 Jours de pluie.
14	756,11	+12,4	754,91	+15,2	753,72	+13,4	+16,9	+12,0	Pluie.	O.-N.-O.	
15	750,60	+10,7	750,88	+15,9	751,71	+12,9	+16,4	+12,0	Pluie.	O.-N.-O.	
16	752,21	+13,2	752,04	+17,4	754,19	+15,4	+18,1	+10,4	Couvert.	O.-N.-O.	
17	755,18	+13,7	754,27	+16,4	756,12	+14,7	+19,2	+ 9,9	Nuageux.	O.-N.-O.	
18	758,30	+15,4	757,10	+20,1	758,40	+12,1	+22,4	+10,1	Nuageux.	S.	
19	757,25	+17,1	740,91	+21,1	749,91	+13,4	+21,2	+12,4	Pluie. Très nuageux*.	S.-O., t. violent.	* Jour de la trombe de Malaunay.
20	753,10	+14,7	752,18	+18,3	755,86	+14,7	+19,7	+11,4	Nuageux.	N.-O., fort.	
21	756,20	+13,2	757,24	+16,2	759,20	+13,7	+17,1	+ 9,0	Nuageux.	O.-N.-O.	
22	765,68	+15,0	764,04	+19,3	764,72	+17,4	+20,2	+10,1	Beau.	O.-S.-O.	
23	764,02	+17,1	763,92	+19,7	760,10	+16,1	+22,2	+ 9,4	Beau.	O.-S.-O.	
24	760,11	+18,4	760,02	+21,1	759,91	+17,7	+22,4	+10,2	Beau.	S.	
25	758,12	+17,2	757,03	+22,7	758,92	+17,4	+24,2	+13,1	Beau.	S.	
26	756,33	+15,4	757,09	+20,4	758,57	+17,1	+21,1	+13,2	Quelques nuages.	O.	
27	759,10	+14,9	759,47	+18,4	758,17	+16,4	+19,4	+13,0	Nuageux.	N.	
28	758,04	+16,1	757,34	+20,4	758,71	+17,1	+22,4	+12,4	Couvert.	N.-E., fort.	
29	759,71	+14,3	758,27	+17,9	759,44	+14,2	+20,7	+14,0	Beau.	N.-E., fort.	
30	760,06	+15,0	761,12	+20,4	760,62	+14,0	+24,0	+13,0	Beau.	N.-E., fort.	
31	761,21	+15,2	761,34	+22,3	761,70	+16,7	+23,1	+11,3	Beau.	N.-E.	
MOYENNES	756,00	+14,7	755,31	+18,7	756,02	+15,4	+20,3	+12,1			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Septembre 1845.

JOURS.	7 Heures du mat. Baromètre à 0.	7 Heures du mat. Thermom. extérieur.	2 Heures du soir. Baromètre à 0.	2 Heures du soir. Thermom. extérieur.	9 Heures du soir. Baromètre à 0.	9 Heures du soir. Thermom. extérieur.	Thermomètre à maxima.	Thermomètre à minima.	ÉTAT DU CIEL A MIDI.	VENTS A MIDI.	OBSERVATIONS.
1	763 59	+16,0	762,54	+22,4	765,35	+17,7	+24,8	+14,8	Beau.	N.-E.	
2	762,34	+16,7	762,03	+21,0	761,91	+18,4	+25,3	+12,7	Beau.	N.-E.	
3	764,61	+16,1	764,44	+19,7	764,99	+17,0	+20,2	+10,4	Beau.	E.-N.-E.	
4	765,31	+15,7	765,25	+18,2	764,22	+14,8	+20,4	+10,7	Beau.	E.-N.-E.	
5	762,44	+16,5	762,01	+18,1	761,56	+15,4	+19,0	+ 8,7	Beau.	N.-E. fort.	
6	762,39	+15,7	761,46	+18,3	761,39	+15,7	+21,7	+ 9,8	Beau.	N.-E.	
7	762,15	+15,8	762,03	+18,9	762,91	+14,8	+21,4	+12,0	Quelques nuages.	N.-E.	Moyenne du mois, =+16.
8	762,38	+17,7	761,44	+20,7	762,11	+16,0	+22,7	+13,7	Beau.	E.	Moyenne vraie, =15,5.
9	763,21	+15,0	763,17	+22,7	763,07	+17,0	+24,8	+12,4	Beau.	E.-S.-E.	Moyenne barométrique, =757,58.
10	760,98	+19,4	760,41	+23,7	761,08	+19,1	+25,3	+10,8	Beau.	E.-N.-E.	Pluie en centimètres, =9,794.
11	760,04	+17,0	759,41	+19,9	758,60	+18,5	+22,4	+13,1	Nuageux, pluie.	E.	11 Jours de pluie.
12	756,47	+18,1	756,14	+21,8	757,67	+18,7	+22,4	+14,0	Couvert.	N.-N.-E.	
13	756,24	+17,2	756,04	+21,4	755,23	+18,4	+22,7	+13,4	Beau.	N.-E.	
14	754,39	+16,7	753,17	+17,7	750,03	+16,7	+20,0	+11,7	Pluie.	N.-E.	
15	746,00	+14,2	748,37	+15,4	749,98	+13,4	+16,8	+11,0	Couvert et pluie.	S.-O.	
16	752,67	+15,7	752,08	+16,8	751,91	+15,7	+17,9	+10,8	Pluie.	S.-O.	
17	752,61	+16,4	750,40	+21,7	748,92	+19,4	+22,1	+14,1	Nuageux, pluie.	S.-O.	
18	748,17	+17,1	748,61	+22,0	749,79	+20,1	+23,1	+14,8	Nuageux, pluie.	S.-S.-O.	
19	754,79	+16,4	757,04	+19,1	758,31	+14,1	+19,7	+12,1	Nuageux, pluie.	S.-O.	
20	758,37	+13,7	759,47	+18,1	758,14	+14,2	+19,1	+10,0	Eclaircies.	O.-S.-O.	
21	750,31	+13,7	751,64	+18,0	752,11	+15,4	+19,7	+ 9,4	Nuageux.	S.-O.	
22	755,79	+15,1	755,60	+19,1	755,71	+14,7	+20,0	+10,4	Couvert, pluie.	S.-S.-O.	
23	756,72	+15,4	756,93	+15,7	757,91	+15,0	+16,8	+10,5	Pluie.	O.	
24	760,14	+ 8,7	761,33	+14,7	760,31	+ 9,9	+15,8	+ 6,7	Nuageux, pluie.	S.-S.-O.	
25	756,60	+ 8,8	756,01	+15,1	754,29	+12,7	+15,9	+ 5,8	Couvert.	S.-S.-E.	
26	752,71	+10,2	753,11	+14,2	754,77	+10,9	+16,8	+ 9,7	Couvert, pluie.	O.	
27	758,42	+ 9,8	757,72	+15,8	758,91	+13,1	+16,7	+12,7	Couvert.	S.-O.	
28	757,19	+14,7	756,73	+15,5	757,89	+13,4	+16,6	+10,8	Couvert.	O.-S.-O.	
29	759,40	+14,1	758,11	+15,0	755,30	+12,7	+17,2	+10,0	Couvert.	O.-S.-O.	
30	750,84	+14,6	751,10	+17,2	754,61	+14,9	+18,1	+10,7	Pluie.	O.	
MOYENNES	757,64	+12,4	757,46	+18,6	757,64	+15,6	+20,8	+11,2			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Octobre 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	758,04	+10,4	757,17	+14,4	756,19	+13,0	+15,7	+10,4	Couvert.	O.	
2	756,12	+12,7	754,41	+18,1	753,49	+16,4	+19,1	+11,7	Couvert.	S.-O.	
3	752,19	+15,8	752,01	+22,4	750,78	+17,7	+23,4	+13,8	Couvert, pluie.	S.	
4	750,74	+15,0	751,17	+21,8	754,37	+16,1	+22,4	+14,7	Nuageux.	S.-S.-O.	
5	758,48	+12,0	756,12	+16,6	754,64	+13,3	+17,4	+ 9,9	Pluie.	O.	
6	752,69	+10,7	750,10	+13,7	745,91	+13,0	+17,1	+ 9,0	Nuageux.	O.	
7	746,10	+11,4	745,72	+14,1	746,72	+11,9	+15,4	+ 9,7	Pluie.	S.-E.	
8	744,24	+10,0	743,18	+13,1	740,84	+11,8	+14,6	+ 7,4	Pluie.	S.	
9	743,17	+10,1	742,12	+12,4	744,81	+11,0	+14,8	+ 6,8	Couvert.	S.-O.	Moyenne du mois, =11,3.
10	747,91	+ 7,7	747,19	+13,6	746,64	+10,1	+14,1	+ 5,0	Nuageux.	S.	Moyenne vraie, =11,6.
11	738,61	+10,0	740,72	+12,7	747,14	+12,3	+14,0	+ 8,7	Couvert.	O.-S.-O.	Moyenne barométrique, =759,92.
12	757,00	+ 9,4	761,79	+13,0	764,19	+10,7	+14,0	+ 6,8	Nuageux.	O.-S.-O.	Pluie en centimètres, =3,847.
13	769,28	+ 8,1	769,22	+15,2	770,11	+12,7	+14,7	+ 4,7	Beau.	N.-O.	6 Jours de pluie.
14	771,14	+ 8,3	771,94	+15,8	771,99	+10,4	+15,9	+ 4,6	Beau.	N.-O.	
15	767,51	+ 5,8	765,84	+15,0	764,10	+ 9,4	+15,5	+ 4,8	Beau.	S.-O.	
16	761,92	+ 6,2	763,42	+ 9,4	765,12	+ 7,4	+15,4	+ 4,7	Couvert.	O.	
17	765,84	+ 6,1	766,30	+13,5	766,45	+12,4	+12,4	+ 4,0	Couvert.	S.-O.	
18	765,82	+ 9,4	765,11	+14,4	766,08	+ 8,4	+14,8	+ 7,0	Couvert.	S.-O.	
19	765,91	+ 9,4	765,34	+13,7	766,10	+ 9,4	+14,1	+ 8,1	Légère pluie.	S.-O.	
20	764,31	+ 9,7	763,85	+12,4	763,91	+ 7,4	+13,0	+ 7,4	Pluie.	O.	
21	768,71	+ 8,3	768,84	+14,3	770,87	+ 8,1	+14,7	+ 5,7	Beau.	N.-E.	
22	770,52	+ 9,1	771,91	+13,6	772,08	+ 9,0	+13,8	+ 4,1	Beau.	N.-E.	
23	771,99	+ 8,0	772,31	+15,1	772,04	+ 7,4	+15,7	+ 7,0	Beau.	S.-S.-O.	
24	769,11	+ 5,5	767,57	+18,1	766,34	+ 7,4	+18,4	+ 4,1	Beau.	N-E.	
25	765,01	+ 6,4	764,39	+16,4	766,30	+ 7,1	+17,0	+ 3,4	Beau.	S.-S.-O.	
26	767,00	+ 5,4	766,91	+15,1	766,34	+ 6,8	+15,4	+ 4,1	Couvert.	S.-S.-O.	
27	764,41	+ 8,4	764,10	+14,1	765,01	+ 7,3	+14,4	+ 4,5	Couvert.	S.-S.-O.	
28	763,21	+ 9,1	763,30	+13,7	761,14	+ 7,1	+13,9	+ 5,4	Beau.	S.-O.	
29	759,96	+ 7,1	758,32	+16,1	757,92	+ 7,0	+17,0	+ 3,0	Beau.	S -O.	
30	755,77	+ 8,4	761,40	+16,1	760,10	+ 8,1	+16,8	+ 3,0	Beau.	S.	
31	761,40	+ 9,1	762,62	+16,7	762,81	+12,5	+17,1	+ 7,9	Couvert.	S.	
MOYENNES	759,81	+ 9,1	759,83	+15,0	760,02	+10,7	+15,8	+ 6,8			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Novembre 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	761,84	+ 5,4	760,40	+ 9,4	759,21	+10,1	+11,8	+ 5,0	Beau.	O.	
2	759,74	+ 5,2	760,37	+10,2	760,84	+ 7,4	+11,7	+ 4,8	Beau.	N.-E.	
3	760,78	+ 5,1	763,11	+ 9,2	767,31	+ 6,8	+10,4	+ 4,0	Beau.	E.	
4	765,11	+ 3,4	764,12	+ 9,0	759,71	+ 4,1	+ 9,8	+ 2,7	Beau.	E.	
5	758,34	+ 3,4	756,84	+10,9	754,60	+ 7,4	+12,9	+ 1,1	Couvert.	S.-E.	
6	752,72	+ 6,4	751,34	+14,2	747,61	+12,7	+14,8	+ 5,8	Nuageux.	S.-E.	
7	748,41	+ 9,4	746,98	+15,7	749,60	+12,1	+16,4	+ 7,3	Couvert.	S.	Moyenne du mois, = 8,3.
8	746,40	+ 9,1	745,62	+16,1	746,24	+11,4	+16,6	+ 8,4	Nuageux.	S.	Moyenne vraie, = 8,2.
9	747,11	+ 9,2	746,72	+13,7	746,94	+ 9,8	+14,4	+ 7,4	Couvert.	S.-O.	Moyenne barométrique, =753,77.
10	747,41	+ 6,1	746,60	+12,4	744,82	+10,1	+13,4	+ 5,0	Couvert.	S.-O.	Pluie en centimètres, =8,002.
11	740,09	+ 7,8	739,70	+17,4	745,04	+ 8,4	+17,6	+ 5,1	Pluie.	S.-E.	11 Jours de pluie.
12	745,50	+ 8,4	748,11	+12,4	749,12	+ 6,4	+13,1	+ 4,7	Couvert.	S.-E.	
13	748,24	+ 8,1	753,21	+14,2	757,29	+ 8,4	+14,7	+ 6,4	Couvert.	S.-O.	
14	759,22	+ 7,4	760,31	+12,2	761,25	+ 6,1	+12,7	+ 6,3	Couvert.	S.-O.	
15	759,14	+ 6,4	757,94	+ 9,4	757,42	+ 5,4	+10,0	+ 5,1	Couvert.	S.-O.	
16	753,96	+ 6,7	749,44	+10,8	749,16	+ 9,3	+10,9	+ 5,7	Pluie.	S.-O.	
17	747,01	+ 4,8	749,70	+ 9,1	747,01	+ 8,4	+ 9,8	+ 4,8	Pluie.	N.-O.	
18	744,95	+ 5,1	744,69	+12,4	749,94	+ 7,9	+13,1	+ 5,0	Pluie.	S.-O. fort.	
19	743,76	+ 9,4	744,64	+12,8	741,91	+11,7	+13,7	+ 8,4	Pluie.	S.-O.	
20	742,17	+ 9,7	743,84	+10,7	745,64	+ 9,0	+13,0	+ 7,7	Pluie.	S.-O. très fort.	
21	748,69	+ 4,6	749,21	+ 9,4	752,04	+ 7,4	+10,7	+ 4,0	Pluie.	S.-S.-O. fort.	
22	753,79	+ 3,4	757,54	+10,1	757,94	+ 7,0	+10,9	+ 2,7	Eclaircies.	N.-N.-E.	
23	758,69	+ 3,5	759,96	+ 8,1	763,91	— 0,4	+ 9,1	— 1,8	Pluie.	N.-N.-E.	
24	764,03	+ 2,1	763,33	+ 7,7	761,42	+ 4,1	+ 8,0	+ 2,0	Pluie fine.	S.-O.	
25	760,01	+ 7,0	761,32	+ 4,1	761,40	+ 3,0	+ 6,4	+ 1,2	Pluie.	S.-O.	
26	760,19	+ 6,7	759,14	+ 8,1	759,81	+ 9,9	+11,7	+ 5,4	Pluie.	S.-S.-O.	
27	762,69	+ 9,4	761,17	+10,4	758,24	+ 7,4	+10,8	+ 6,7	Couvert.	S.-O.	
28	753,56	+ 7,2	752,46	+ 9,4	754,04	+ 7,1	+10,0	+ 5,0	Variable.	S.-S.-E.	
29	755,99	+ 8,4	754,46	+10,1	754,29	+ 7,2	+11,0	+ 5,4	Beau.	N.-O.	
30	759,69	+ 8,1	759,04	+ 9,4	762,01	+ 3,9	+10,9	+ 2,0	Couvert.	O.	
MOYENNES	753,64	+ 6,5	753,08	+11,0	754,59	+ 7,3	+11,9	+ 4,7			

Observations météorologiques faites à Rouen. — Décembre 1845.

JOURS.	7 Heures du mat.		2 Heures du soir.		9 Heures du soir.		Thermomètre		ÉTAT DU CIEL	VENTS	OBSERVATIONS.
	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	Baromètre à 0.	Thermom. extérieur.	à maxima.	à minima.	A MIDI.	A MIDI.	
1	759,41	+ 2,7	760,54	+ 7,8	760,72	+ 5,8	+ 8,4	+ 1,1	Nuageux.	S.	
2	761,04	+ 4,8	757,31	+12,1	753,82	+ 9,1	+13,0	+ 2,7	Pluie.	S.-O.	
3	749,10	+ 3,8	749,89	+ 7,1	749,69	+ 5,4	+ 8,1	+ 1,8	Pluie.	S.-O. fort.	
4	755,93	+ 2,4	749,99	+ 8,1	749,21	+ 8,6	+ 8,8	+ 1,0	Pluie.	O.	
5	750,11	+ 2,9	752,59	+ 9,4	751,25	+ 6,4	+ 9,8	+ 2,0	Pluie.	O.	
6	749,19	+ 3,1	750,60	+ 8,2	750,04	+ 5,1	+ 8,4	+ 2,1	Pluie.	O.	
7	752,61	+ 4,0	753,37	+ 8,9	761,04	+ 2,1	+10,1	+ 0,4	Pluie.	O.	
8	763,11	+ 5,1	766,47	+ 7,8	760,41	+ 3,4	+ 8,4	+ 2,4	Variable.	N.-E.	
9	764,94	+ 6,7	765,57	+ 9,6	767,31	+ 4,2	+10,1	+ 1,7	Nuageux.	N.-N.-O. fort.	Moyenne du mois, = 5,7.
10	765,06	+ 2,1	766,14	+ 6,1	768,81	+ 2,1	+ 7,1	— 1,8	Nuageux.	N.-O. fort.	Moyenne vraie, = 7,3.
11	759,31	+ 6,1	757,96	+ 8,6	760,04	+ 6,4	+ 9,1	+ 2,6	Pluie.	O. fort.	Moyenne barométrique, =755,96.
12	763,81	+ 5,4	764,44	+ 6,4	768,42	+ 1,1	+ 7,2	+ 0,4	Pluie.	N.-O.	
13	770,18	— 2,3	769,69	+ 6,7	769,78	— 2,7	+ 7,1	— 3,0	Nuageux.	N.-N.-O.	Pluie et neige, = 13,642.
14	769,18	— 1,7	766,32	+ 6,7	764,04	+ 5,4	+ 7,3	— 2,8	Pluie.	S.-O.	24 Jours de pluie.
15	758,38	+ 5,3	756,69	+ 9,8	758,34	+ 7,8	+10,4	+ 3,1	Pluie.	O.-N.-O. fort.	1 Jour de neige.
16	756,61	+ 7,1	756,65	+10,4	756,91	+ 7,7	+11,0	+ 2,4	Pluie.	O. fort.	1 Jour de grêle.
17	756,34	+ 9,4	755,74	+10,2	750,92	+11,4	+12,4	+ 6,1	Pluie.	O.	
18	743,54	+ 7,4	743,11	+10,3	743,91	+ 7,4	+12,7	+ 5,3	Pluie.	S.-S.-O.	
19	746,11	+ 7,1	742,57	+ 5,2	737,11	+ 7,7	+11,8	+ 4,1	Pluie.	S.-S.-O.	
20	733,04	+ 4,6	733,64	+ 5,3	735,25	+ 4,1	+12,7	+ 2,1	Pluie.	O. fort.	
21	742,94	+ 4,1	747,21	+ 3,8	750,21	+ 7,3	+11,3	+ 2,0	Pluie.	O. fort.	
22	754,68	+ 1,2	746,11	+ 2,1	736,84	+ 9,1	+ 8,1	+ 0,0	Pluie et neige.	N.-E. très fort.	
23	738,83	+ 3,4	741,65	+ 5,5	748,04	+ 4,3	+ 7,3	+ 1,1	Pluie et grêle.	N.-O. très fort.	
24	755,91	+ 2,8	759,14	+ 6,1	762,91	— 0,9	+ 6,9	— 2,1	Pluie.	N.-N.-O. fort.	
25	768,04	+ 0,4	767,44	+ 5,4	766,84	+ 2,4	+ 6,8	— 0,8	Pluie.	O.	
26	767,18	+ 5,1	766,10	+ 8,1	765,04	+ 4,1	+ 9,1	+ 1,8	Couvert.	O. fort.	
27	767,82	+ 6,4	766,35	+ 7,9	763,90	+ 6,4	+ 8,1	+ 4,8	Nuageux.	O. très fort.	
28	756,01	+ 9,4	754,24	+10,1	751,53	+ 7,4	+10,4	+ 5,1	Pluie.	S.-O. fort.	
29	753,90	+ 7,1	755,23	+ 9,9	759,77	+ 8,3	+10,4	+ 5,0	Pluie.	S.-O.	
30	758,71	+10,1	758,40	+12,4	759,15	+ 9,6	+12,6	+ 6,8	Pluie.	O.	
31	762,81	+ 2,8	761,98	+ 9,9	753,91	+10,4	+11,8	+ 1,7	Pluie.	S.-S.-O.	
MOYENNES	756,57	+ 4,5	756,23	+ 7,9	755,08	+ 5,4	+ 9,5	+ 1,9			

relle qui surmonte l'amphithéâtre de physique de l'École municipale. L'eau s'écoule par un tuyau dans un réservoir fermé, dans lequel l'évaporation peut être considérée comme nulle.

D'ailleurs, tous les matins, après les journées de pluie, je détermine, en millimètres, l'eau qui est tombée. J'ai négligé, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, les indications de l'hygromètre. Elles méritent en général peu de confiance, et on ne les voit plus consignées dans le tableau des observations météorologiques faites à l'Observatoire de Paris. Cependant, le nouvel hygromètre connu sous le nom de psychromètre d'Auguste, étant plus exact que celui dont ont s'était servi jusqu'alors, je noterai désormais ses indications, qui peuvent également être précieuses, et fournir une nouvelle donnée à l'ensemble des observations.

Quant à la détermination de l'électricité atmosphérique et des mouvements de l'aiguille aimantée, il m'a été jusqu'à présent impossible de les aborder.

La déclinaison, et l'inclinaison magnétique, et en général, les mouvements de l'aiguille aimantée, ne peuvent être bien observés que dans un pavillon magnétique, à l'abri de toute influence atmosphérique. La construction souterraine de ce pavillon, et l'achat des instruments perfectionnés de Gauss ou de Lomond, dépassent le crédit qui m'est accordé. La bienveillance que l'administration municipale n'a cessé de porter à l'enseignement public de notre ville, me fait espérer que, plus tard, ce projet, objet de mes désirs, pourra aussi être réalisé.

Le baromètre d'Ernst, n° 103, qui sert à mes observations, est placé dans ma chambre, rue Royale, vis-à-vis Sainte-Marie. J'ai dû déterminer sa hauteur au-dessus

du niveau de la mer. Pour cela, nous avons fait des observations simultanées dans ma chambre, et avec un autre baromètre d'Ernst, comparé au mien, à 1 m 30 du niveau de la Seine, près du pont de pierre.

Voici le calcul de ces observations et des corrections que nécessitent cette mesure :

H ou hauteur du baromètre près du pont $= 769,25$; La température du mercure $= 11°, 5 = T$, la température de l'air $= 11° = t$.

h ou hauteur du baromètre dans ma chambre $= 766,10$; la température du mercure $= 8°, 5 = T'$ et l'air à $8° = t'$.

1° $(T' - T) = -3 \cdot (t + t') = 19.$

$$H = \qquad 9992,20$$
$$h = \qquad 9959,40$$
$$A = \qquad 32,80$$

2° Correction :

$$c = (T' - T) + \tfrac{1}{2}(T' - T) = -3, -1, 5$$
$$= -4, 5 \qquad -4,50$$
$$A' = \qquad 28,30$$

3° Correction $c' = 2\,(t + t') \times \dfrac{A'}{1000}$

$$= + \quad 38 \quad \times 0,037 = c' = + 1,40$$
$$A'' = 29,70$$

4° Correction

$$c'' = 45 \text{ lat.} - 49 \text{ lat.}, 17 \times \frac{A''}{10,000} = - \quad 0,001$$

= quantité à négliger.

5° D'où, différence de niveau :

$$= A + c + c' + c'' = A'' = 29,70.$$

La hauteur des eaux moyennes de la Seine, à Rouen, au-dessus du niveau de la mer, a été déterminée par M. Nell de Bréauté ; elle est de 8 ^{m} 12.

Le baromètre, dans mes expériences, était placé à 1 ^{m} 30 au-dessus du niveau des eaux moyennes. Donc, hauteur du baromètre, dans ma chambre

$$= 29^{m}\,70 + 8^{m}\,12 + 1^{m}\,30 = 39^{m}\,12.$$

L'udomètre est placé à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer.

L'année qui vient de s'écouler a été remarquable par de violentes perturbations atmosphériques.

Les oscillations brusques et considérables du baromètre, les variations notables de la colonne thermométrique dans un court espace de temps, ont dû exercer une influence marquée sur les santés même des plus robustes ; aussi, certains mois se sont-ils signalés par de nombreuses affections maladives.

La quantité de pluie tombée à Rouen a été de beaucoup supérieure à celle des années précédentes. Cela résulte de la comparaison des moyennes qui ont été déterminées par M. Vitalis (1802 à 1813) et M. Lévy (1831).

Enfin, l'année a été signalée encore par les ravages exercés, presqu'aux portes de Rouen, par un des plus terribles phénomènes météorologiques que l'on connaisse. Le 19 août, à une heure et demie, une trombe est venue bouleverser et réduire en un monceau de ruines trois belles filatures de la vallée de Malaunay et Monville. Je ne reviendrai pas sur ce météore dont j'ai signalé le caractère et l'origine électriques, dès le lendemain de l'événement, dans une longue lettre adressée à M. Arago.

lettre qui a été insérée dans les comptes rendus de l'Institut du mois d'août. Je rappellerai seulement ici combien fut brusque et surprenante la variation barométrique. Le matin, à 7 heures, la colonne mercurielle avait une hauteur de 757,25 ; à deux heures elle n'avait plus que 740,91.

Le temps, dans la matinée, était très beau ; vers midi, des nuages animés d'une grande vitesse, et d'une couleur grisâtre, échancrés sur les bords et peu élevés, traversaient l'atmosphère, en se dirigeant du S.-O. au N.-E. La température n'était pas très élevée ; à sept heures le thermomètre était à 17°,1, à deux heures il est monté jusqu'à 21,1° ; mais l'atmosphère était étouffante. On éprouvait ce malaise qui présage un violent orage, et que l'on ressent dans un air fortement électrique. Une forte averse, mêlée de grêle dans la commune du Houlme, est venue fondre sur nous après le passage du météore ; puis, le baromètre s'est élevé lentement, et, à neuf heures, il avait déjà atteint la hauteur de 749,91.

Température. — La température de l'air, pendant l'année 1835, a été, en général, assez douce, mais elle a présenté de nombreuses et brusques variations, qui ont dû certainement avoir une grande influence sur la santé.

La moyenne, calculée d'après le thermométrographe, a été de 9°,8.

La moyenne, d'après les trois observations de la journée, ne diffère que peu de la précédente ; elle est de 9°,7.

Cette moyenne, comme on le voit, est moindre que la moyenne annuelle à Paris, qui est de 11°.

La moyenne température de l'hiver (décembre[1], janvier et février), a été de + 2°, 2.

---

[1] Ici le mois de décembre est celui de 1844

Celle du printemps (mars, avril et mai), est de + 8°,1.

Celle de l'été (juin, juillet et août, est de + 17°,2.

Enfin celle de l'automne (septembre, octobre et novembre) est représentée par + 11°,8.

Ainsi, comme on le voit, la différence entre les températures moyennes de l'hiver et de l'été, a été de 15°

La température la plus élevée a été de 30°,2, le 3 juillet.

Le 12 février, le thermomètre est descendu à 12°,9 au-dessous de zéro. C'est le minimum de la température de l'année.

La différence entre les deux températures extrêmes de 1845, a donc été de 43°,1. [1]

Le nombre des jours de gelée a été peu considérable en 1845, à Rouen. Nous en signalons 4 en février, et 4 en mars seulement.

L'oscillation mensuelle, c'est-à-dire la différence moyenne qui existe dans le cours de plusieurs années, entre le degré le plus élevé et le degré le plus bas du thermomètre, dans chacun des mois de l'année, est de 19°,4.

A Paris, elle est représentée en moyenne par 20°,88 —.

---

[1] La plus basse température observée en France, est de 28°,1 (3 février 1830, à Mulhouse (Haut-Rhin), et la plus élevée, de 40°, 2, à Orange, en juillet 1830, par M. de Gasparin. La différence est ici de 68, 3. Dans l'intérieur de l'Afrique, le thermomètre s'est parfois élevé jusqu'à 53° pendant le sirocco ; dans son voyage aux régions polaires, il a observé un abaissement de — 56°. Comme on le voit, l'homme peut supporter des températures différant entr'elles de 109, c'est-à-dire plus que la température de l'eau bouillante ne diffère de celle de la glace fondante

Cette différence confirme cette loi générale observée par M. Martins, que les différences moyennes entre les températures extrêmes dans chacun des mois de l'année, va en diminuant à mesure qu'on se rapproche de la mer.

Vents. — Les vents sont les grands arbitres des changements atmosphériques. Leur influence est directe sur la température moyenne des saisons.

Lepecq de la Clôture a fait, comme vous le savez, pendant quinze ans, des observations météorologiques, mais plutôt comme médecin observateur, que comme physicien. Il n'a publié, pour chaque saison, que les extrêmes des observations du baromètre et du thermomètre, et il s'étend plus longuement sur les vents et les météores aqueux, pouvant exercer quelque influence directe sur la santé.

Suivant Lepecq de la Clôture, les vents dominants du département de la Seine-Inférieure sont ceux du Nord. Ce sont eux qui rendent nos terres plus paresseuses, la végétation plus lente et plus tardive. Les plus à craindre sont ceux du Nord-Est et du Nord-Ouest, qui nous apportent l'air froid des régions glaciales.

Les vents du Sud, qui viennent des régions brûlantes de l'Afrique par les confins d'Espagne, ne peuvent être aussi communs dans le département de la Seine-Inférieure, que ceux du Septentrion. Nous en trouvons naturellement la raison dans l'exposition du département, qui présente beaucoup moins de surface à l'aspect du Midi qu'à celui du Nord et à la mer. Quand ces vents règnent chez nous quelques jours de suite, ils nous amènent promptement des pluies en hiver, et des orages en été. Telle est la cause de la fréquence si subite des intempéries que nous éprouvons, car ces pluies refroidissent considérablement l'atmosphère ;

elles déterminent ensuite le cours du vent à l'Ouest, et l'été disparaît. Le vent d'Est est regardé, avec raison, comme le plus salutaire de tous ; c'est celui qui nous procure les plus beaux jours, et qui entretient le plus longtemps la sérénité du ciel, mais le département n'offre à son impulsion qu'une très petite portion du territoire. Le vent d'Ouest, qui nous vient de l'Océan, est le plus humide de tous ; il amène des pluies qui continuent quelquefois sans interruption pendant six semaines. Rarement, quand il souffle, voit-on un ciel pur et serein. La surface du département se trouvant un peu inclinée du Sud-Sud-Est au Nord-Nord-Ouest, il s'ensuit que les vents d'Occident se combinent pour nous en partie avec ceux du Septentrion.

Voici, d'après nos observations, quelle est la fréquence relative des vents pendant l'année 1845. La quantité totale des vents étant de 1,000.

Nord	39
Nord-Est	219
Est	52
Sud-Est	68
Sud	62
Sud-Ouest	271
Ouest	120
Nord-Ouest	169
	1,000

Comme on le voit par ce tableau, c'est le vent du Sud-Ouest qui a soufflé le plus fréquemment l'année dernière, et c'est lui qui nous a amené cette énorme quantité de pluie dont nous allons vous parler tout à l'heure. J'ai

observé maintes fois que, dès que le vent souffle de cette direction, le ciel le plus pur se couvre de nuages. C'est ce vent qui nous amène les bourrasques les plus violentes. C'est lui encore qui, le 19 août, nous a amené les nuages électriques générateurs de la trombe de Malaunay et de Monville.

Pluie. — La pluie constitue un des éléments les plus importants de la météorologie ; on peut dire que c'est elle qui exerce, après la température, l'influence la plus marquée sur les animaux et les végétaux. Cet élément est très variable en France. La quantité annuelle de pluie augmente, en général, à mesure qu'on s'approche des côtes, et diminue à mesure qu'on s'en éloigne.

La quantité d'eau tombée à Rouen, pendant l'année 1845, a été de 97^{cm},922. A Paris, la moyenne annuelle est de 50 c. m. sur la terrasse de l'Observatoire, et de 56 c m. dans la cour.

La quantité d'eau tombée, l'année dernière, dans notre ville, est donc presque deux fois plus considérable que celle qui tombe annuellement à Paris. Il est vrai que cette année peut être considérée comme exceptionnelle sous ce rapport. C'est à cette énorme quantité d'eau tombée cette année sur une grande partie de l'Europe, que l'on a attribué la maladie des pommes de terre.

On peut cependant dire, d'une manière générale, qu'à Rouen il tombe plus d'eau qu'à Paris ; c'est ce qui résulte déjà des observations de M. Vitalis (1802 à 1813), et de M. Lévy (1833 à 1836).

On peut considérer la pluie sous deux points de vue principaux : 1° La quantité absolue d'eau (pluie et neige), qui tombe dans l'année, c'est la quantité de pluie an-

nuelle ; 2° la distribution de la pluie dans les diverses saisons.

Nous avons déjà dit quelle était la quantité totale d'eau tombée à Rouen en 1845 ; voyons maintenant comment la pluie est répartie dans les diverses saisons.

Quantité de pluie dans les quatre saisons.

Hiver.	27,454 —	Été.	21,319
Printemps. . . .	27,506 —	Automne.	21,643

Le nombre annuel de jours de pluie est de 118.

Ils sont distribués ainsi qu'il suit dans les différentes saisons.

Hiver	24 —	Été.	22
Printemps.	31 —	Automne.	41

Ces tableaux confirment une observation qui a été faite dans un grand nombre de contrées ; c'est qu'il n'y a aucun rapport déterminé entre les quantités annuelles de pluie et le nombre de jours de pluie. On sait, en général, que le nombre de jours de pluie va en diminuant, du Nord au Sud ; au contraire, la quantité de pluie va en augmentant. A Paris, le nombre annuel de jours de pluie est de 144. D'après Cotte, le nombre annuel des jours de pluie, à Rouen, est de 121 ; l'année 1845 n'en a donné que 118, et cependant la quantité de pluie tombée est presque le double de celle qui tombe en moyenne à Paris.

A Rouen, le mois de décembre 1845 a présenté onze jours de pluie, et le mois de novembre vingt-quatre, et cependant ce dernier n'a fourni à l'udomètre que 8c,002 d'eau, tandis que le premier y en a versé 13,642.

Le nombre annuel de jours de neige a été de 8.

1 jour en janvier ;

2 en février ;

3 en mars ;

Et 1 en décembre.

Il n'y a eu qu'un jour de grêle en décembre.

Le nombre des orages a été de 5.

1 en mai ;

1 en juin ;

3 en juillet ;

Mais en novembre et en décembre, il y a eu quatorze violentes tempêtes amenées par les vents du S.-O. et du N.-O.

Enfin, le 19 août, une trombe s'est déchaînée dans la vallée de Malaunay et Monville, et a causé les désastres que tout le monde connaît.

Pression atmosphérique. — La pression atmosphérique fournit aussi des indications météorologiques précieuses ; elle peut avoir les applications les plus utiles pour prévoir les changements de temps.

Le petit tableau suivant indique la pression moyenne mensuelle pendant les douze mois de l'année 1845.

Janvier	756m,33	Juillet	756m,41
Février. . . .	758, 23	Août	755, 77
Mars	759, 68	Septembre . . .	757, 58
Avril.	753, 39	Octobre	759, 92
Mai.	752, 92	Novembre . . .	753, 77
Juin	756, 89	Décembre . . .	755, 96

La moyenne annuelle est de 756m,40.

Cette hauteur barométrique, rapportée au niveau de la mer, serait de 760 millimètres à peu près. A Paris, cette hauteur moyenne est de $756^{m},08$ à l'Observatoire royal. Si nous cherchons maintenant la différence moyenne entre la plus petite et la plus grande hauteur mensuelle du baromètre, on trouve que cette oscillation, pour Rouen, en 1845, a été de $27^{m},85$, c'est-à-dire qu'en moyenne, la différence entre le maximum et le minimum de la colonne barométrique, a été, pendant l'année, de $27^{m},85$.

Tableau de l'oscillation barométrique pendant les quatre Saisons.

Hiver.	33,19	Été.	24,77
Printemps. . . .	28,10	Automne.	26,07

Lepecq de la Clôture, en faisant le même calcul pendant six années, n'a trouvé qu'une oscillation de $23^{mm}91$. A Paris, cette oscillation est représentée par $24^{mm}49$.

Presque toujours, pendant l'année qui vient de s'écouler, la pression de l'atmosphère a varié considérablement, et souvent d'une manière très brusque.

Ainsi, en examinant mes tableaux, on peut voir des variations de plus de 10 millimètres dans la hauteur de la colonne mercurielle pendant une journée.

En général, les vents violents, les tempêtes, les bourasques sont annoncés par un abaissement notable du baromètre.

Le jour où la trombe a ravagé la vallée de Monville, le mercure est descendu de 17 mill. entre 7 heures du matin et 1 heure. M. Levy avait observé que le baromètre était descendu le 28 mars 1846, à 722, 71. Des ouragans ter-

ribles se manifestaient le même jour sur mer, et plusieurs de nos ports ont été témoins de grands désastres.

La plus grande élévation de baromètre en 1845, a été observée le 23 octobre à 2 heures du soir ; elle était de 772^{m} 31 ; le plus grand abaissement a été de 730^{m} 04, le 10 avril, à 7 heures du matin, par un vent d'Ouest très fort. L'amplitude de la variation barométrique peut donc être représentée par 42 mill. 27.

Nous devons observer aussi, que ce sont à Rouen les vents du S. et du S.-O. qui font descendre le plus rapidement la colonne mercurielle ; les vents du Nord et du N.-E. déterminent au contraire une élévation très sensible.

Enfin, l'on voit encore par nos tableaux, que les variations barométriques et thermométriques sont inverses les unes des autres. On sait, en effet, depuis longtemps, qu'en général, quand le baromètre monte, le thermomètre descend, et réciproquement.

On voit donc que chez nous, les présages sur les changements de temps, tirés de la hausse ou de la baisse du baromètre, sont dignes de quelque confiance. Joints aux autres inductions reposant sur l'état hygrométrique et thermométrique de l'air, ils réunissent en leur faveur une grande somme de probabilités.

Je termine, ici, Messieurs, le résumé météorologique de l'année 1845, et quelques pénibles que soient ces minutieuses observations, je promets à l'Académie de les continuer chaque année sans interruption, et j'aurai l'honneur, tous les six mois, de lui en présenter les tableaux synoptiques.

PRIVILÉGE

DE TENIR

LABORATOIRE POUR NICOLAS LÉMERY,

Médecin.

De Versailles, 8 *Avril* 1686.

Louis, etc.

A nos amés et féaux conseillers les gens tenant nos Cours de Parlement et des Monnayes, etc. Salut. Nostre cher et bien amé Nicolas Lémery, docteur en médecine, de la faculté de Caen, nous a fait remontrer que, s'étant appliqué avec un extrême soin à la recherche des principes les plus certains et remèdes les plus utiles de la chimie, il se seroit enfin veu en estat de composer un livre sur cette science, qui a esté imprimé, par nostre permission avec beaucoup de succès, et mesme d'enseigner et démontrer toutes les opérations qui en dépendoient dans un grand nombre de cours chimiques qu'il a faits publiquement en nostre bonne ville de Paris, où il avoit establi son laboratoire, et où il débitoit ses préparations et remèdes, à la faveur de l'un des priviléges qui sont sous la charge du Prevost de nostre hostel, *du quel* (privilége) *ayant esté destitué, par nos ordres, à cause qu'il professoit la R. P. R. il nous a très humblement fait supplier, en considération de sa réunion à la religion catholique, apostolique et romaine*, de lui permettre de rétablir son Laboratoire, de continuer ses cours de

chimie, vendre et distribuer ses remèdes chimiques, et de lui accorder, à cet effet, nos Lettres sur ce nécessaires.

A CES CAUSES, et autres à ce nous mouvant, voulant traiter favorablement l'exposant et lui donner un moyen de continuer ses exercices accoutumés, qui nous ont été certifiés utiles à nos sujets par le Sr Daquin, notre premier médecin, nous lui avons permis et octroyé, permettons et octroyons, par ces présentes, signées de notre main, de rétablir son laboratoire de chimie, en tel endroit de nostre dite ville et faubourgs de Paris que bon lui semblera, pour y composer et préparer, vendre et débiter tous les médicaments et drogues qui en dépendent, comme il auroit pu faire ci-devant en vertu du dit privilége, et, à cet effet, construire et avoir dans le susdit laboratoire autant de fourneaux, alambics et autres vaisseaux et ustensiles qu'il jugera à propos. Faisant très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de lui donner aucun trouble, ni empeschement, sous quelque prétexte que ce puisse estre. Si vous mandons que ces présentes nos Lettres de permission vous ayez à faire registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user le dit Exposant pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschement. Car tel est notre bon plaisir.

Donné à Versailles, le 8e jour d'avril 1686, et, de nostre règne, le 44e.

Signé, LOUIS.

NOTA. Copie de ce Brevet (existant à la Bibliothèque royale à Paris) a été adressée, par M. Floquet, le 15 mars 1846, à M. Girardin, qui en a offert le double à l'Académie royale de Rouen, le 3 Avril 1846.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

MESSIEURS,

Dans le tableau rapide que je vais vous tracer des travaux de la Classe des Lettres, pour l'année qui vient de s'écouler, l'*Archéologie* occupe le premier rang.

Deux questions archéologiques, agitées au sein de l'Académie, y ont été l'objet de discussions animées. La publicité qu'elles ont reçue m'épargne la tâche délicate de les approfondir devant vous; elles sont soumises à un juge suprême dont il ne m'appartient pas d'examiner les décisions. Mon devoir de rapporteur se réduit donc à rappeler les questions qui ont soulevé ces polémiques et le nom de ceux de nos confrères qui y ont pris part.

La première a eu au dehors un grand retentissement.

Tout le monde connaît la découverte qui fut faite, il y a quelques années, dans la Sainte Chapelle, d'un cœur humain scellé sous une dalle du sanctuaire. Ce cœur était-il celui de saint Louis? Tel fut le problème qui divisa les savants de Paris.

A la tête de ceux qui se prononcèrent pour l'affirmative, se plaça tout d'abord un érudit, dont la Normandie s'honore, et que l'Académie est fière de compter parmi ses membres, M. Auguste Le Prévost.

Cependant la question, longuement et vivement discutée, semblait être épuisée sans être résolue, lorsque M. Deville, se mêlant au débat, y jeta un jour inespéré, à l'aide de documents ignorés, d'arguments nouveaux, d'inductions inattendues, et fournit ainsi un secours puissant, et, j'oserai presque dire, décisif, à l'opinion qui attribue à saint Louis le cœur découvert dans la Sainte Chapelle.

M. Deville ayant communiqué à l'Académie sa *Lettre à M. Auguste Le Prévost*, (tel est le titre de sa brochure), M. Fallue combattit son opinion par une *Dissertation sur le Cœur de saint Louis.*

Ces deux pièces du grand procès qui agite le monde savant, étant aujourd'hui du domaine public, échappent aux attributions du rapporteur des travaux particuliers de l'Académie.

Il en est de même de la seconde question.

M. Fallue, dans un *Essai sur les Enceintes militaires de Rouen*, a cherché à fixer l'époque des divers agrandissements de notre ville. Un de nos confrères n'a point été

de l'avis de M. Fallue, et s'est efforcé de détruire son système dans une réponse dont l'Académie a bien voulu entendre aussi la lecture.

Je suis dispensé de toucher à ce sujet, sur lequel la plus grande réserve m'est imposée, par le soin qu'ont pris les deux adversaires d'appeler le public à prononcer entre eux.

Nous devons encore à M. Fallue une *Note sur l'ancien pont de Rouen*, dont le but est de réfuter un travail de M. Deville sur le même sujet, inséré dans le *Précis des Travaux de l'Académie* de 1831.

M. Deville avait établi, par des documents précis, que l'ancien pont de Rouen devait avoir été construit de 962 à 1025.

M. Fallue, procédant par interprétation, a soutenu qu'il fallait conclure, de quelques passages de nos anciens historiens, que l'existence d'un pont à Rouen pouvait remonter à l'époque romaine.

M. Deville a répondu que l'archéologie ne devait s'appuyer que sur des textes positifs ; que ceux qu'il a invoqués ont ce caractère ; que les suppositions de M. Fallue ne sauraient en infirmer le témoignage, et qu'il persiste dans son opinion.

M. l'abbé Cochet est l'auteur d'une *Notice sur l'abbaye du Valasse ;* cette notice se divise en deux parties : *l'Histoire* et le *Monument*.

Dans la première, notre confrère raconte les traditions qui ont fait donner à cet établissement religieux le nom d'*Abbaye du Vœu*, énumère les donations qui lui ont été

faites, et cite les plus remarquables des 42 abbés qui l'ont gouverné pendant les 655 ans qu'à duré son existence.

Dans la seconde, il rappelle les ravages exercés par les Anglais sur le monument, qui a échappé à une destruction complète en devenant une habitation particulière, et dans les restes duquel notre confrère reconnaît le caractère bien évident de l'architecture romane.

Cette notice a été imprimée.

M. Ballin a complété son travail sur les *Obélisques de la villa Torlonia*, qui figurait dans mon rapport de 1844, en décrivant plusieurs monolithes, entre autres la colonne élevée à Saint-Pétersbourg à la mémoire de l'empereur Alexandre, sous la direction d'un architecte français. M. Ballin a ensuite groupé en un tableau les dimensions des 25 monolithes les plus remarquables que l'on connaisse.

Ici, s'arrêtent les travaux archéologiques de l'Académie; je passe à ses travaux littéraires.

M. Guiard, dont je vous ai annoncé la nomination l'année dernière, a choisi pour sujet de son discours de réception : *De la Poésie lyrique depuis son origine jusqu'à nos jours, principalement en France.*

Le récipiendaire prend l'art lyrique en Grèce, où il naquit inspiré par la religion et le patriotisme. Il le représente réduit, sous les Romains, à une froide imitation, puis renaissant avec la religion chrétienne, et, sous cette influence, demandant ses inspirations à Dieu même, source la plus pure et la plus sublime de toute poésie.

M. Guiard suit pas à pas les transformations du Lyrisme à travers les invasions des Hommes du Nord et le moyen-âge, qui, à la poésie de ses magnifiques monuments, unit la poésie des troubadours et des trouvères.

Il arrive ainsi au XVIe siècle, où un Normand a la gloire d'épurer la langue française, et de donner au vers cette harmonie cadencée qui est la première condition de la forme poétique.

Dans le siècle de Louis XIV, le Lyrisme est partout, dans la philosophie, dans la chaire, au théâtre, partout enfin, excepté dans la poésie lyrique proprement dite.

Au XVIIIe siècle, le Lyrisme est étouffé sous le travail de la décomposition sociale, pour renaître encore des terribles convulsions révolutionnaires.

Sous l'Empire, il se réfugie dans les bulletins de nos victoires.

Enfin, pour notre époque, M. Guiard signale trois poètes qui ont porté la poésie à son plus haut degré d'art, de vigueur et de puissance. Parmi eux, la Normandie cite avec orgueil Casimir Delavigne. Vous nommerez facilement les deux autres.

M. le président, répondant au récipiendaire, loue sans restriction la disposition et la forme de son discours; mais il ne partage pas toutes ses idées.

Il pense que les trouvères, les troubadours, et Malherbe lui-même, ne furent pas des poètes lyriques; que, dans le siècle de Louis XIV, il faut chercher le lyrisme dans *Polyeucte*, dans *Athalie*, et non pas dans les écrits des philosophes et les œuvres des orateurs chrétiens, qui n'offrent aucun de ses caractères essentiels.

Du reste, M. le président s'associe à la plupart des autres opinions de M. Guiard, et félicite l'Académie de l'avoir admis au nombre de ses membres.

Une autre réception a encore excité, après celle de M. Guiard, l'intérêt de l'Académie. M. l'abbé Neveu, vicaire de Saint-Godard, admis aux dernières élections comme membre résidant, nous a présenté, pour son entrée, un travail sur le *Père Lejeune*.

Notre confrère trace d'abord un tableau de l'état dans lequel le père Lejeune trouva l'art de la prédication, et du goût détestable qui avait envahi la chaire, lorsqu'il entra dans la carrière.

Parmi les détails biographiques dont il a enrichi son étude, il rappelle que ce fut à Rouen même que le père Lejeune perdit la vue en prêchant un carême.

M. l'abbé Neveu analyse ensuite le genre de talent de cet orateur, et signale la part qu'il prit à la réformation des abus qui avaient fait descendre l'éloquence sacrée jusqu'à la plus ridicule extravagance.

Dans sa réponse, M. le président passe en revue les différentes phases que la prédication a subies depuis les apôtres jusqu'au XVIIe siècle. Il regarde le père Lejeune comme placé sur la ligne de transition entre l'époque de dégénération et l'époque de renouvellement de l'éloquence chrétienne.

M. le président termine en félicitant l'Académie d'avoir accueilli dans son sein un représentant de cette partie si brillante du domaine littéraire.

M. Guiard nous a lu quelques fragments d'une *Etude sur Madame de Sévigné*. Notre confrère envisage surtout cette femme célèbre comme mère ; et s'attache à prouver qu'il n'y a rien d'exagéré, rien de faux dans le sentiment maternel dont ses lettres sont empreintes, et qui est l'essence même de son génie.

L'Académie a vivement regretté que M. Guiard n'ait pas donné suite à cette lecture.

M. l'abbé Picard, en se livrant à des recherches qui avaient la théologie pour objet, a rencontré, dans l'*Historia sacrarum imaginum* de Molanus, l'explication d'une particularité iconographique qui se rapporte à la vie de saint Nicolas.

Tous ceux qui voient l'effigie de ce bienheureux, inévitablement accompagnée de trois enfants placés dans un vase que je suis bien forcé d'appeler un *baquet*, se demandent quelle peut être la signification de ce singulier emblème, et c'est une question à laquelle il leur est bien difficile de répondre.

La réponse se trouve dans un mystère du XIIIe siècle, extrait des archives d'un couvent de Bénédictins ; M. l'abbé Picard nous a donné une analyse de cette naïve composition.

Trois clercs qui viennent de terminer leurs études à l'étranger, se trouvent, au déclin du jour, dans un pays sauvage et désert, et cherchent un abri pour la nuit.

Bientôt ils découvrent une chaumière ; un vieillard est sur le seuil, ils lui demandent l'hospitalité. Mais leur tournure n'inspire pas de confiance au vieillard, qui leur répond par un refus péremptoire. Cependant les clercs ne se

découragent pas. Ce vieillard est marié, ils s'adressent à la bonne femme qui doit être plus compatissante que son mari. En effet, ils obtiennent que sa chaumière leur soit ouverte. Les clercs pénètrent dans ce modeste asile, et le premier acte est fini.

A ce premier acte, si simple et si bien fait pour édifier les spectateurs, l'auteur, par un artifice qui révèle en lui une certaine entente de ces contrastes dramatiques dont on a si étrangement abusé de nos jours, en fait succéder un autre d'un effet terrible et saisissant.

Les clercs sont endormis. Leurs hôtes les considèrent avec ce sentiment de bonheur qu'inspire l'accomplissement d'une bonne action.

Mais le démon veille ; il a été vaincu au premier acte, il veut prendre sa revanche au second ; et le tentateur apparaît aux vieillards au fond d'une escarcelle bien garnie qui sort de la poche de l'un des étudiants. Le vieillard s'extasie à l'aspect de l'or qui étincelle à ses yeux.

Cependant il est probable qu'il s'en serait tenu à la convoitise, si le diable n'eût pris alors, pour le tenter, une forme qu'il affectionne, et sous laquelle il a remporté sa première victoire. C'est à la femme qu'il souffle ses inspirations, et il obtient par elle, comme toujours, le plus déplorable succès

La bonne femme commence par exciter la cupidité de son mari, puis elle lui propose tout doucement d'égorger les trois clercs et de s'emparer de leur trésor. Le mari ne sait pas plus résister à sa compagne quand elle lui conseille un crime, qu'il ne lui avait résisté tout-à-l'heure quand elle lui conseillait une bonne action. Les trois clercs sont massacrés !...

Mais que faire de ces trois cadavres ? La bonne femme a tout prévu ; elle dépèce fort tranquillement les trois étudiants, et les met dans le vase qui lui servait à conserver sa viande salée.

Ainsi se termine le second acte, par une scène digne du drame moderne. Cependant je dois dire, à l'honneur du XIIIe siècle, que l'opération se fait dans les coulisses.

Au dernier acte, paraît un sixième personnage. C'est un pélerin à l'aspect vénérable, qui vient, à son tour, frapper à la porte de la chaumière.

Malgré le danger de leur position, les vieillards ne peuvent pas refuser d'ouvrir à ce saint homme. Le pélerin est accueilli, on lui offre à souper, et bientôt il s'assied devant une table chargée de fruits et de laitage.

Mais une nourriture aussi légère ne peut pas suffire à un voyageur exténué de fatigue. Le pélerin demande de la chair fraîche.

Le vieillard troublé s'excuse sur sa pauvreté, et répond qu'il a de la chair salée, mais qu'il n'a pas de chair fraîche.

A ces mots le pélerin se lève tout rayonnant de sa sainteté, car ce pélerin n'est autre que saint Nicolas, vous l'avez bien deviné, et foudroyant l'assassin de son regard, il lui dit d'une voix tonnante, en quatre vers du latin le plus barbare, (j'ai oublié de dire que le mystère est en latin) : « Tu mens !... tu as de la chair fraîche, tu n'en « as que trop, puisque tu l'as acquise par ta scélératesse « et pour satisfaire ta cupidité !... »

Les vieillards reconnaissent la voix de Dieu ; ils tombent aux pieds du Saint, avouent leur crime et implorent sa miséricorde en faveur de leur repentir.

Alors saint Nicolas leur dit : « Si votre repentir est « sincère, Dieu rendra la vie à vos victimes. » On apporte le saloir qui contient les corps mutilés. Les trois vivants se prosternent, adressent à Dieu une fervente prière, et les trois morts sortent pleins de vigueur et de vie du vase immonde où avaient été entassés pêle-mêle leurs membres sanglants.

La grâce parle au cœur des meurtriers, l'intercession de saint Nicolas obtient leur pardon, et les acteurs du drame, auxquels s'unit le chœur entier des spectateurs, entonnent d'une voix énergique le chant solennel de l'église dans ses jours de joie : *Te deum laudamus, te dominum confitemur.*

Et c'est ainsi qu'est expliquée la présence des trois enfants sortant d'un *baquet*, qui figurent invariablement à côté de l'effigie de saint Nicolas.

Mais laissons le XIIIe siècle et revenons au nôtre.

L'Académie a été, de la part d'un homme éminent dans l'instruction publique, l'objet d'un hommage dont elle a été profondément touchée.

M. Viguier, inspecteur-général des Études, a fait, sur Corneille, un travail qui se distingue par un mérite qu'on ne devait point attendre, à propos d'un sujet sur lequel on a tant écrit, celui de la nouveauté. Ce travail a pour titre : *Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, ou Examen de quelques plagiats qui lui sont généralement imputés par ses commentateurs français, en particulier par Voltaire.*

Dans cette dissertation, qui est d'une grande étendue, M. Viguier établit, par les preuves les plus convaincantes,

que l'auteur d'*Héraclius* et du *Cid* n'a point fait au théâtre espagnol les emprunts qu'on lui attribue, qu'il est le véritable créateur de ces deux chefs-d'œuvre, et que sa probité littéraire ne brille pas d'un éclat moins pur que son génie.

Une circonstance indépendante de ma volonté m'empêche de vous donner le résumé de cette belle étude, qui est d'ailleurs en cours de publication dans un recueil périodique de Rouen.

M. Viguier a voulu offrir, à une Société qui s'est placée sous le patronage du grand Corneille, les prémices du mémoire qu'il a consacré à notre immortel compatriote. L'Académie est heureuse de lui témoigner publiquement toute la reconnaissance qu'elle éprouve pour une démarche aussi flatteuse, et tout l'intérêt que lui a inspiré la lecture d'une œuvre, remarquable à la fois par l'étendue et la variété de l'érudition, la justesse et la nouveauté des aperçus, l'élégance et la pureté du style.

Je terminerai ce qui regarde la *littérature* par le compte que M. Ballin a rendu à l'Académie, d'un livre italien contenant le récit de la cérémonie qui a eu lieu le 12 mai 1845, à l'Académie des Arcades, pour l'inauguration du buste de Vittoria Colonna. M. Ballin nous a donné la traduction de plusieurs passages qui font concevoir la plus haute idée de la solennité dont cette femme célèbre a été l'objet.

Les *Arts* occupent, cette année, une place importante dans les travaux de l'Académie.

M. Pottier nous a lu une note sur la belle collection de gravures dont M. Eugène Dutuit a fait don à la Biblio-

thèque publique de Rouen. Cette collection consiste en une série de planches destinées à représenter l'histoire de l'art du graveur depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, et parmi lesquelles on remarque les plus belles épreuves des estampes des grands maîtres.

A cette suite historique, sont joints quelques œuvres de graveurs célèbres, tels que Ostade, Rembrandt et Callot.

M. Dutuit, par cet acte de libéralité, a jeté dans notre Bibliothèque les fondements d'une collection qui lui manquait, que le temps et le secours de l'Administration concourront à compléter, et à laquelle se rattachera désormais le nom du généreux donateur qui l'a commencée.

L'attention de l'Académie a été appelée plus directement encore sur M. Eugène Dutuit, par l'hommage qu'il lui a adressé d'un *Essai sur les graveurs de l'école Française*.

Je laisse l'auteur lui-même résumer la manière dont il a compris une étude sur l'art de la calcographie : « En « tracer l'historique, c'est-à-dire décrire sa naissance, « ses progrès, les grandes écoles auxquelles il se rattache, « l'influence que les différentes époques ont eue sur lui, « enfin, l'impulsion incessante qu'il a pu donner aux « sciences, aux lettres et aux arts » ; tel est le cadre philosophique que M. Dutuit a esquissé pour la France, rapidement, à grands traits, et aussi brièvement que le comportaient les proportions d'une lecture académique.

Deux grandes considérations ressortent de ce travail. La première, c'est que la gravure a subi l'influence de toutes les écoles de peinture et de toutes les révolutions

politiques et morales qui se sont succédé depuis trois siècles, et, qu'à son tour, son influence sur les autres arts, quoique plus restreinte, n'en a pas moins été réelle. La seconde, c'est que notre école de gravure est la souche de toutes celles qui brillent aujourd'hui en Europe, aussi bien que, à tous égards, elle en est la première.

L'Académie a entendu avec un vif plaisir la lecture du travail de M. Dutuit.

La *Poésie* a eu pour organes MM. Deschamps et Guiard.

Le premier a recueilli et reproduit, sous forme de ballades, plusieurs traditions bretonnes. L'une de ces pièces que vous allez entendre, *le Fou du bois*, vous permettra d'apprécier le mérite des autres.

M. Guiard nous a offert de nouveaux fragments de sa traduction de Sophocle, extraits de *Philoctète;* une Ode sur *Poussin*, qui a obtenu la première mention honorable au concours ouvert par la ville d'Andely, pour l'inauguration de la statue de ce grand peintre, et, enfin, une pièce intitulée *Les Chartreux*. Ce dernier morceau fait partie de ceux qui doivent vous être lus dans cette séance.

A ces œuvres originales, dont je viens de faire l'énumération, il faut ajouter un grand nombre de rapports sur des sujets divers, qui ont été présentés par MM. Deville, Chéruel, De la Quérière, Homberg, Chassan, Giffard, Deschamps, Guiard et Frère.

Mais la mission de l'Académie n'est pas seulement de recueillir et de publier les travaux de ses membres; elle

doit encore donner l'impulsion et l'exemple pour tout ce qui intéresse la gloire historique ou littéraire de la ville qu'elle représente. Ce devoir, elle a trouvé cette année deux occasions de le remplir.

Sur la proposition de M. De la Quérière, et sur le rapport de M. Barabé, l'Académie a demandé à l'Administration qu'une plaque commémorative fut placée sur la maison de Jacques Le Lieur, pour conserver la mémoire de cet enfant de notre cité.

Comme échevin, Jacques Le Lieur a rendu de grands services à la ville ; comme poète, il a remporté plusieurs palmes dans les concours des Palinods de Rouen ; enfin, c'est à lui que Rouen doit le magnifique *Manuscrit des Fontaines*, dont le texte et les dessins sont exécutés de sa main, et qu'a rendu populaire une récente publication de M. T. De Jolimont, qui a restauré, par l'ordre de l'Administration municipale, la grande vue de Rouen au XVIe siècle, splendide frontispice de ce précieux monument.

L'Administration a accueilli avec empressement le vœu de l'Académie, et la plaque commémorative figure sur la maison de la rue de la Savonnerie, n° 18, élevée sur l'emplacement de la maison de Jacques Le Lieur.

L'Académie a voulu encore consacrer un de nos plus grands souvenirs historiques, celui de la mort de Guillaume-le-Conquérant. Elle a décidé, sur le rapport de M. Deville, qu'une inscription, placée à ses frais sur l'église St-Gervais, rappellerait que ce fut à Rouen, dans le prieuré de ce nom, que s'éteignit l'existence glorieuse de l'un des hommes les plus illustres et les plus puissants du moyen-âge.

Moins heureuse que l'année dernière, l'Académie a eu à déplorer cette année la mort de deux de ses membres

correspondants : M. Asselin, qui termina, par d'estimables travaux scientifiques et littéraires, une carrière vouée d'abord à la politique et à l'administration, et M. Deschamps, ancien archiviste du premier conseil de guerre. M. Ballin a retracé, dans deux notices nécrologiques, la vie et les travaux de nos regrettables confrères.

La Classe des Lettres a réparé cette perte en recevant, comme membres résidants, MM. Eug. Dutuit, adjoint du maire de Rouen, et Neveu, vicaire de Saint-Godard, dont je vous ai déjà parlé, et, comme membre correspondant, M. Prosper Blanchemain, auteur de plusieurs volumes de poésies.

Ma tâche est finie, Messieurs, je cède la parole à MM. les rapporteurs chargés de vous faire connaître les encouragements et les récompenses que l'Académie a décernés cette année, et je vous demande pardon d'avoir abusé si longtemps de votre bienveillante attention.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Travaux

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER

DANS SES ACTES.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

Pour l'Éloge

DE C. DELAVIGNE,

Lu à la séance annuelle de l'Académie de Rouen,

Le 10 Août 1846,

PAR M. TH. GUIARD.

MESSIEURS,

L'année dernière, lorsque l'Académie eut à statuer pour la seconde fois sur le prix proposé à l'auteur du meilleur éloge de C. Delavigne, elle crut devoir, dans l'intérêt du sujet et des concurrents eux-mêmes, suspendre encore son jugement, et cela, faute de trouver dans les ouvrages soumis à son examen les traces d'une étude assez forte, assez approfondie, assez complète. Un de nos confrères chargé par la Compagnie de vous rendre compte du résultat de ce concours, s'acquitta de sa tâche avec un éclat de langage dont vous avez gardé le souvenir, avec une finesse d'aperçus dont les candidats ont cherché à faire leur profit. Les lacunes que signalait M. Deschamps ont été à peu près comblées. Les fautes de composition, les imperfections de style qui déparaient des travaux d'ail-

leurs estimables, ont disparu ou sont devenues moins choquantes, au moins dans l'ouvrage le plus remarqué dès-lors. Le mérite du discours portant le n° 2, est désormais assez sensible ; la docilité d'un bon esprit qui s'amende y est assez manifeste, pour que l'Académie ait pensé qu'il n'y avait pas lieu à surseoir davantage, et qu'elle se soit décidée à récompenser du même coup la persévérance et le talent. Le brillant rapport que vous avez entendu l'année dernière, Messieurs, permet au rapporteur de 1846 de rester dans les limites du simple compte rendu. On a dit alors ce qu'il y avait à faire ; il ne reste plus qu'à relater ce qui a été fait.

L'auteur du Discours n° 2 a divisé sa matière en trois parties. La première renferme, avec quelques particularités biographiques, l'analyse et le jugement des premiers travaux de C. Delavigne, depuis les *Messéniennes*, jusqu'à *la Princesse Aurélie*. La deuxième est consacrée presque exclusivement à examiner la suite des ouvrages du poète, cette riche collection où figurent cinq tragédies nouvelles, *Marino Faliéro*, *Louis XI*, *les Enfants d'Edouard*, *une Famille du temps de Luther*, *la fille du Cid*, et trois comédies, *Don Juan d'Autriche*, *la Popularité et le Conseiller-Rapporteur*. La troisième contient l'appréciation du rôle que C. Delavigne a joué dans notre histoire littéraire, et la silhouette plutôt que le portrait de l'homme privé.

La division en trois points a toujours quelque chose de roide et de compassé ; on s'en effraie d'avance. Ici était-elle à sa place ? Pourquoi vouloir distinguer deux phases distinctes dans le développement du talent de C. Delavigne, lorsqu'il n'y a réellement à noter que le progrès dans la même voie ? Et puis, quoique les détails biographiques se mêlent de loin en loin à vos appréciations lit-

téraires, vous faites une part bien mince à l'*homme même* dans tout ce que vous dites de ses ouvrages et de son style. Les jugements de votre troisième partie paraissent bien froids après le récit animé des derniers moments de l'illustre poète. Vous avez relégué à la fin de votre mémoire, comme pour vous en débarrasser, tout ce qui a trait à C. Delavigne, père, époux, ami, citoyen ; vous avez voulu d'abord, on le voit, faire connaître l'écrivain, sauf à ne montrer l'homme que de profil. Avez-vous suffisamment compris ces lignes remarquables du rapport de 1845 :

« Un éloge ne doit pas se borner à parcourir chronologiquement les actions et les ouvrages émanés de l'auteur qu'il concerne ; il doit peindre, animer, recréer son modèle par la puissance de l'imagination. Cette reproduction doit comprendre l'homme et l'auteur, deux aspects inséparables. L'homme se comprend par ses ouvrages ; les ouvrages s'expliquent par le caractère et la vie de l'homme. »

Si vous aviez ouvert l'*Essai sur les Eloges de Thomas*, vous y auriez lu :

« Méditez donc sur l'ame et le génie de celui que vous voulez louer, saisissez les idées qui lui sont propres ; trouvez la chaîne qui lie ensemble ou ses actions ou ses pensées. »

Et plus loin :

« Mais, surtout, démêlez quelle est l'idée unique et primitive qui a servi de base à toutes ses idées.... Cette connaissance, cette méditation profonde de votre sujet vous donnera le plan et le dessin de votre ouvrage. Alors, il en est temps, prenez la plume. »

Oui, il faut que le candidat le sache bien, et nous le disons pour ceux qui lui succéderont dans la carrière, une méditation plus profonde de son sujet aurait donné à sa composition plus de force, plus d'unité, un ordre moins extérieur et plus réel. Si jamais une vie d'artiste a présenté l'union parfaite des dons de l'esprit et des qualités du cœur, c'est à coup sûr celle de l'homme éminent que la mort a si prématurément enlevé à sa famille dont il était l'idole, à la France dont il était l'orgueil.

Voilà, pour le plan, ce qu'on peut objecter à l'auteur du Mémoire n° 2. Quant aux idées, il n'est pas tout-à-fait à l'abri du reproche. En général, ce qui distingue sa méthode d'exposition, c'est la netteté, l'ordre, la justesse; ce qui lui manque, c'est la fermeté, la rigueur, la précision. L'auteur analyse bien, mais il généralise peu; il développe, il ne déduit pas : il commente, il disserte sans conclure, ou sa conclusion est si vague qu'on a peine à la saisir. Un seul exemple. Après avoir longuement analysé la comédie de *Don Juan d'Autriche*, il se résume en ces mots :

« Création originale, mais de cette originalité de bon aloi qui procède d'une verve naturelle, où les traits d'esprit jaillissent spontanément et sans préparation, parce que le poète a l'art de placer chaque personnage dans une situation opposée à son caractère, et qu'au théâtre, la passion qui se trahit elle-même, est la véritable source du comique et de l'intérêt. »

On peut se demander ce que l'auteur a voulu dire dans cette phrase. Il y a-t-il une verve factice? Que signifie le dernier énoncé? Est-il bien juste? Quel est le lien de ces différentes idées? La Commission, unanime à reconnaître les qualités du Mémoire portant le n° 2, se doit à elle-

même, comme elle doit au public et au concurrent, de relever des défauts qu'elle n'entend pas prendre sous sa responsabilité. C'est ainsi qu'elle signalera encore, pour sa décharge, certains endroits, heureusement peu nombreux, où l'auteur du Mémoire s'écarte de la justesse et de la mesure qui caractérise son talent. Ainsi, on peut trouver exagéré le dédain qu'il affecte pour le *genre descriptif*, et pour les poètes de l'école dite *Impériale*. Il les appelle *les représentants vieillis d'une littérature surannée, dont une longue période de troubles et de révolution avait paralysé la verve*. A coup sûr, il y a dans cet autre énoncé, outre une sévérité extrême pour les hommes, quelque chose qui ressemble à une contradiction. Est-il vrai que les agitations politiques soient de nature à gêner, à comprimer le développement de la poésie ? Mais, au contraire, on a dit mille fois que les époques de révolution ont exercé l'influence la plus heureuse sur la littérature en général et sur la poésie en particulier. L'auteur du Mémoire rangerait-il Dante et Milton parmi les poètes qu'il méprise ? Delille, lui-même, dont on s'est tant moqué, l'abbé Delille, comme il était de bon goût de l'appeler en 1827, n'est pas certes un poète du dernier ordre, et ce n'est pas bien louer C. Delavigne que de dénigrer un de ses maîtres.

Nous avons hâte d'arriver à des citations qui permettent d'apprécier le mérite du Discours n° 2. Il serait facile d'en détacher beaucoup de pages bien pensées, et suffisamment bien écrites. Mais, afin qu'on puisse juger, par un exemple assez frappant, et des qualités habituelles du concurrent et des défaillances accidentelles de son sens critique, nous choisirons d'abord quelques lignes qui terminent l'appréciation de *Marino Faliëro* :

« Tout en se prêtant à quelques nouvelles exigences

de la littérature et du théâtre, Casimir avait prétendu ne leur faire aucun sacrifice sous le rapport de la correction et de la pureté du langage. S'il eût dû pousser jusqu'à ce point la condescendance, il n'eût vu dans les prétentions de la nouvelle école qu'un changement de servitude. Il avait la conviction que la langue de Corneille et de Racine pouvait suffire : il le croyait et en donnait la preuve. Et pense-t-on que pour rester correct il eût besoin d'imposer des entraves à son génie ? Qu'avec moins de grâce et de pureté, il eût montré plus de verve et d'énergie ? La vigueur, l'élan poétique manquent-ils au rôle du Doge, de Fernando, et même à celui d'Israël ? Où trouver plus de passion et d'ivresse que dans les scènes où se dessine cette ravissante figure d'Eléna, « ange déchu qui se sou- « vient des cieux », et reprochera-t-on au poète d'avoir emprunté *même à l'École descriptive* les riches couleurs dont il peint les belles rives de l'Adriatique et l'aspect splendide de la cité de Saint-Marc. »

Cela est bien dit, d'un style juste, élégant et ferme. Voilà comme écrit l'auteur du Mémoire quand il n'est pas diffus. Mais vous pouvez remarquer, Messieurs, que ses principes ne sont pas très arrêtés. Tout à l'heure il condamnait l'École descriptive sans pitié, sans appel, et il lui donne ici un bill d'indemnité, avec réserve, avec hésitation, il est vrai, en s'abritant derrière un *même* timide : mais enfin il l'amnistie, ou peu s'en faut. C'est très heureux pour ce pauvre abbé Delille.

N'y-a-t-il pas, Messieurs, de l'exagération et de la fantaisie à prétendre, comme l'auteur du Mémoire n° 2, que le voyage d'Italie marque une révolution dans la manière de C. Delavigne ? Sans nier l'influence que ce beau ciel, que ces paysages éclatants, que ces mœurs tranchées ont dû exercer sur l'organisation sensible, sur la vive imagination

du poète, il est très permis de douter qu'il y ait eu alors changement, métamorphose, rénovation dans son talent. Le style de *Marino Faliero* ne diffère pas sensiblement de celui du *Paria*; *la Princesse Aurélie* est bien la sœur cadette de l'Hortense de l'*Ecole des Vieillards*. Ces réserves faites, nous nous faisons un plaisir de citer une page brillante et ingénieuse du commencement de la seconde partie:

« La variété et le mouvement, l'émotion et la verve animent tous ces petits poèmes (*les Derniers Chants*), où le style, la coupe, le dessin général *s'harmonisent* si heureusement. Du *lamento* du gondolier à la solennité du conclave, de la ballade au chant guerrier, de la tarentelle napolitaine au supplice du bandit, quelle diversité de tons et de nuances! Quelle gradation d'intérêt dans chacun de ces drames rapides! Que de nouveauté dans ces caractères où le poète préludait secrètement à des peintures d'un ordre plus relevé! Car on ne peut le méconnaître: la mâle fermeté d'*Elvire Campéador* a quelque chose de la cruelle énergie de l'*Adda* de *Memmo*. Le jeune novice du *Prêtre* a préparé le Rodrigue de la *Fille du Cid* en laissant quelques-uns de ces traits au Pablo de *Don Juan*. Et ces élans du cœur maternel qui éclatent dans les *Enfants d'Édouard*, ont leur première source dans ce petit chef d'œuvre intitulé un *Miracle*, tableau si neuf, d'une touche si délicate et si ravissante, où l'Albane semble avoir dessiné ces groupes de chérubins errants dans les *Limbes*, et Raphael, cette grande figure du Christ entouré de l'essaim des Anges qu'il rend à la clarté des cieux. »

Comme vous avez pu vous en convaincre, Messieurs, par ces extraits, le style de l'auteur du Mémoire n° 2 a de l'harmonie et de l'élégance. Toutefois, notre impartialité nous force de convenir que les phrases sont généralement un peu longues, que les métaphores ne sont

pas toujours bien suivies. Dans le morceau que nous venons de citer, vous avez remarqué ces *élans* qui *éclatent* et qui ont une *source*. Si l'auteur livre son Mémoire à l'impression, nous l'engageons fortement à le remettre une dernière fois sur le métier, à supprimer les redondances, à rajuster les métaphores, à supprimer les néologismes. Son bon goût le servira mieux que ne sauraient le faire nos indications dans cette opération délicate.

Nous lui recommandons la simplicité : son style est excellent quand il est simple. Jugez-en, Messieurs, par cette dernière citation :

« Le public était loin de soupçonner *l'état de* souffrance qui minait sourdement cette organisation, à la fois si puissante et si délicate. Aux douleurs du corps venait de se joindre un chagrin assez vif. Casimir, pour veiller de plus près à l'éducation de son fils, s'était résolu à vendre sa jolie maison de campagne. Le profond regret qu'il en éprouva, fut le sujet de quelques stances empreintes de la plus touchante mélancolie.

« Sa maladie prenait de jour en jour un caractère plus grave, qu'augmenta encore le retour de la saison rigoureuse. Malgré sa faiblesse, et l'hiver qui déjà s'avançait, il résolut, mais trop tard, d'aller chercher un meilleur climat dans le Midi de la France. Arrivé à Lyon, la fatigue l'arrêta, et de sinistres symptômes ne tardèrent pas à se déclarer. Cependant, il luttait encore avec courage; sa présence d'esprit, sa sérénité d'ame ne l'abandonnaient pas un instant. Il parlait encore de partir le lendemain, et suivait avec attention une lecture que lui faisait madame Delavigne au chevet de son lit, quand, tout-à-coup, il cessa d'écouter, posa sa tête sur sa main, murmura quelques vers à demi-voix, et s'éteignit. »

Frappée des qualités qui distinguent le Mémoire portant

le n° 2, avec cette épigraphe: « *Heureux le fils dont on peut dire : il a consolé sa mère ; heureux le poète dont on peut dire: il a consolé sa patrie* », votre Commission, Messieurs, vous a proposé à l'unanimité de décerner à l'auteur, sinon le prix, du moins une médaille d'or, qui serve à lui rappeler le concours auquel il a pris une part si honorable. Cette récompense est bien due à ses efforts et à ses progrès.

Deux autres mémoires ont été envoyés à l'Académie, et enregistrés sous les n°s 1 et 3. Le Mémoire n° 1, qui porte cette épigraphe :

« *Toi, mon pauvre Casimir, tu ne tiens pas à briller, tu n'iras jamais bien loin; mais tu continueras mon commerce, et tu ne t'en trouveras pas mal* » ,

est moins une étude littéraire qu'une notice biographique. Il pèche tout à la fois par la sécheresse et par la diffusion. Ainsi, l'auteur, sur dix-sept pages qui composent sa notice, en a consacré trois à l'enfance de C. Delavigne. En revanche, il est très bref dans ses analyses. Voici un échantillon de la manière de ce concurrent :

« Six mois après, le 19 avril 1836, C. Delavigne hasardait sur la même scène (le Théâtre français,) *une Famille du temps de Luther*, sévère étude de mœurs dont le fanatisme religieux est le principal ressort dramatique, et à laquelle le public fit un intelligent accueil.

« Si nous citons maintenant la *Popularité*, comédie jouée au Théâtre Français le 1er décembre 1838, *la Fille du Cid*, comédie représentée à la *Renaissance* le 2 mars 1840, et quelques pièces de poésie réunies sous le titre d'*Étude sur l'Antiquité*, nous aurons à peu près épuisé la nomenclature des productions du poète. »

C'est le cas de dire comme Fontenelle à la sonate *Date, que me veux-tu?* Si l'auteur du Mémoire n° 1 est

d'une exactitude scrupuleuse en fait de dates, sa critique et son style sont beaucoup moins irréprochables. *Don Juan*, dit-il, *est une œuvre de haut titre* (sic), *où le drame et la grande comédie marchent de front, où le portrait du héros est peint de main de maître, sinon selon la vérité sèche du fait, du moins selon cette vérité de l'art si judicieusement définie par l'un de nos plus élégants écrivains.*

Nous engageons l'auteur du Mémoire n° 1 à relire la réponse que M. le comte Molé a faite l'année dernière au discours de réception de M. Alfred de Vigny, entrant à l'Académie française. Il y apprendra ce qu'on doit penser de *la vérité dans l'art* et des œuvres de *haut titre*.

Nous voudrions bien pouvoir donner autre chose qu'une fiche de consolation au Mémoire portant le n° 3, avec cette devise :

> Ainsi, l'on voit paraître environné d'hommages,
> Le talent inspiré qui, pur et sans nuages,
> N'a brillé que par la vertu.

Certes, si la verve, l'éclat, le mouvement, les idées ingénieuses, les mots spirituels, pouvaient suppléer à ces qualités vulgaires qu'on appelle l'ordre et la correction, le Mémoire n° 3 se serait placé d'emblée au premier rang.

Malheureusement, l'auteur a plus d'esprit que de méthode, plus d'imagination que de goût. Il prend certainement la plume avant d'avoir médité son sujet. Les idées lui arrivent en foule, mais un peu au hasard; il les jette pêle-mêle sur le papier. Emporté par la fougue de sa pensée, il court, il se précipite, il tombe, il se relève pour s'élancer et tomber encore. Nous croyons savoir que l'auteur est jeune, qu'il a fait d'excellentes études, qu'il a obtenu de brillants succès dans les concours généraux de l'Université. Nous lui dirons : Tempérez-vous, disciplinez-vous ; acquérez le sang-froid qui vous manque; vous doublerez le talent que vous avez.

RAPPORT

SUR

LES BEAUX-ARTS.

MEMBRES DE LA COMMISSION :

MM. GRÉGOIRE, HELLIS, BARTHELEMY, GUSTAVE MORIN, RICHARD, DEVILLE *rapporteur*.

L'Académie, associant aux Lettres et aux Sciences les Beaux-Arts, leur lien et leur parure, en suit d'un œil vigilant et avec amour la marche et les progrès parmi nous. Tous les trois ans, elle vient vous en exposer le résultat, et, après avoir payé un juste tribut d'éloges aux artistes qui ont déjà conquis leur place, distribue des couronnes aux jeunes émules qui s'efforcent de marcher sur les traces de leurs devanciers et de leurs maîtres. L'Académie aura toujours, pour les premiers, des applaudissements, pour les seconds, des conseils et des encouragements, pour tous, des sympathies. C'est aujourd'hui que nous venons, en son nom, passer cette revue triennale et appeler nos jeunes artistes aux honneurs d'un paisible triomphe.

La peinture, la gravure, l'architecture, la sculpture, la musique, ont des droits égaux à notre intérêt ; tous ces arts se tiennent par la main, ils ne forment qu'une même famille ; l'Académie ne peut en oublier aucun. Ce n'est point elle qui voudrait détacher un fleuron de cette brillante couronne.

Dans la peinture, nous retrouvons des noms qui nous sont chers et connus.

L'auteur de la *Mort de César*, d'une *Scène du Déluge* et de tant d'autres grandes pages historiques, retouche en ce moment son beau tableau de Boissy d'Anglas, ne voulant laisser rien d'imparfait dans une œuvre qu'il sait être destinée à sa ville natale. Cette conscience d'artiste, cette attention délicate, trouveront leur récompense dans la reconnaissance et dans l'admiration de ses concitoyens.

Rappeler ces tableaux si fins, si spirituels, où les souvenirs de la république et de l'empire nous apparaissent pleins d'une verve naïve, sous l'uniforme du vieux troupier, du jeune conscrit, où, par un mélange plein de grâce, le terrible soldat de la Garde, que l'ennemi n'osait regarder en face, se laisse désarmer par un enfant, s'éprend à de molles caresses, où, à côté du brave, couvert de poudre et de sang, apparaît une femme, la vivandière, ange tutélaire du soldat dans la marche, au bivouac, comme sur le champ de bataille : c'est nommer le peintre populaire que nous avons le bonheur de posséder parmi nous, c'est nommer M. Bellangé.

Des champs de bataille dont le sol a été abreuvé du sang de tant de braves, si nous passons sur un autre élément qui n'en a pas gardé la trace, le pinceau brillant et facile d'un de nos compatriotes, M. Morel-Fatio, nous montrera nos marins rivalisant d'ardeur, de courage et de

gloire avec nos armées de terre. Vaisseaux, mâture, agrès, artillerie, costume, allure du marin, scènes de combat, tout est rendu avec une exactitude, une fidélité qui ne laissent rien à désirer ; on voit que le peintre a vu de ses yeux, a partagé les travaux, les dangers qu'il sait si bien représenter.

Des scènes des temps modernes, voulons-nous remonter à ceux d'un âge plus reculé, où la poésie de la vie publique et privée, relevée encore par la beauté, l'éclat, l'élégance du costume et des accessoires en tout genre, offre tant de ressources au peintre, nous rencontrerons un enfant du pays, cher à plus d'un titre à cette Académie, dont la riche et savante palette sait si bien nous initier à ces temps éloignés, sait si bien faire revivre à nos yeux ces chevaliers, ces grands seigneurs, ces dames, ornement, gloire de la cour des François Ier, des Henri IV, des Louis XIV. Vous avez tous nommé avec nous M. Gustave Morin.

Nous ne passerons pas sous silence le nom d'un autre artiste, bien que la Normandie ne puisse pas le réclamer pour sien, M. Schoppin, qui, tout récemment, vient d'embellir la grande salle du bâtiment des Consuls de trois vastes tableaux historiques, dont notre Académie, consultée par la Chambre de Commerce, avait indiqué les sujets. M. Schoppin a retracé avec talent l'installation des Juges consuls en 1563, celle de la Chambre de Commerce en 1703, et la visite de l'Exposition industrielle, faite par le roi Louis-Philippe, aux Consuls, en 1833.

Dans ce dernier tableau, qui, par la disposition et les nécessités du sujet lui-même, offrait moins de chances de réussite, l'artiste a su placer le portrait de M. Bouctot, ancien négociant de cette ville, qui a légué une somme

de 15,000 francs pour l'exécution de ces tableaux. Les legs si nombreux et si importants que cet honorable citoyen a faits aux établissements de charité et scientifiques de Rouen, parmi lesquels il a inscrit, en première ligne, notre Académie, nous font un devoir de rappeler ici, de nouveau, le nom d'un de nos bienfaiteurs. C'est avec reconnaissance et respect que nous le prononçons.

La gravure, la compagne obligée de la peinture, et qui lui emprunte ses inspirations et sa vie, ne s'offre à nous, dans notre ville, que dans un genre un peu secondaire. Notre ancien confrère, M. Henri Brevière, qui a laissé de si beaux souvenirs dans la gravure sur bois, est le chef d'une école rouennaise, qui marche dignement sur ses traces. En tête de cette école, qui compte les Dujardin, les Hans, les Desmarets, s'est placé M. Hébert, rouennais comme eux. Quoique jeune encore, ce graveur occupe un rang tellement distingué, que nous avons dû le mettre dans la classe de ces artistes que leur talent et leur réputation dérobent à nos récompenses toutes d'encouragement. M. Hébert, à un style ferme et large, unit une finesse vraiment extraordinaire ; il semble se jouer avec le bois, cette matière si ingrate et si rebelle ; l'œil et l'imagination se fatiguent à le suivre dans les caprices presque insaisissables de son burin.

L'architecte a trop peu d'occasions de développer sur une grande échelle son talent, pour que nous ne nous estimions pas heureux d'avoir à signaler des œuvres capitales exécutées sous nos yeux.

Quelque réserve que doive s'imposer cette Académie, en parlant d'artistes qui lui appartiennent, elle croirait manquer à la tâche qu'elle a acceptée, et faire défaut, à la fois, à des artistes consciencieux, au public, et à l'art lui-

même, si elle ne parlait pas des travaux de MM. Grégoire et Barthélemy.

Il n'est personne de vous qui n'ait admiré les belles restaurations faites à notre Palais de Justice, ainsi que le nouveau bâtiment qui s'élève, à la suite, comme par enchantement, et qui, en complétant ce palais resté inachevé, en feront un des monuments civils les plus remarquables de l'Europe. Notre confrère a su s'identifier avec ce style si élégant, si original, si heureusement capricieux, qui marqua la transition entre le style gothique et le style de la renaissance, et qui fait la gloire de nos artistes rouennais. Il ne restera pas au-dessous de ses devanciers. Une tâche plus ardue, plus de gloire en même temps, lui étaient réservées, par l'achèvement de l'église de Saint-Ouen. Avoir été choisi, entre tous, pour mettre la dernière main à une église qui jouit, à juste titre, d'une renommée européenne, l'une des plus belles, la dernière expression, peut-être, de cette architecture du moyen-âge qui a produit tant de chefs-d'œuvre, cela seul est déjà un éloge. Nous ne voulons pas anticiper sur le temps, ni usurper les droits de celui de nos confrères qui, dans quelques années d'ici, viendra passer devant vous cette même revue artistique, en montrant, dès à présent, l'église de Saint-Ouen achevée, son portail s'élevant majestueusement dans les airs, en montrant l'ombre du fondateur du monument, l'abbé Marc-d'Argent, se soulevant de la tombe pour applaudir aux efforts de l'architecte du XIXe siècle.

Du XIVe siècle qui produisit Saint-Ouen, si nous remontons au XIIIe, qui vit naître notre Cathédrale, là, nous trouvons un heureux imitateur de l'architecture si noble, si hardie, si savante, quoi qu'on en ait dit, de cette belle époque, qui, grâce aux travaux des archéologues et aux

études des vrais artistes, triomphe enfin du mépris que s'efforçaient de déverser sur elle ces hommes du siècle passé, dont les yeux étaient restés fermés, victorieuse des traits émoussés qui partaient, il y a quelques jours encore, du sein du premier corps savant de France.

L'étude approfondie des monuments de cet âge en révéla, à M. Barthélemy, les beautés, l'effet puissant, les ingénieuses et savantes combinaisons. Choisissant pour modèles, tant dans l'ensemble que dans les détails, les types les plus parfaits, car ce n'est qu'ainsi qu'il est permis d'imiter, notre confrère a su reproduire avec bonheur, tant à Bonsecours qu'au château du Plessis, chez M. le comte d'Osmoy, l'architecture du XIIIe siècle, cette architecture qui nous a donné la Cathédrale et la Sainte-Chapelle de Paris, les cathédrales de Rheims et d'Amiens, et qui restera, à jamais, la plus belle expression de l'art chrétien.

La sculpture se lie trop intimement à l'architecture, pour qu'elle ne trouve pas ici sa place. Félicitons tout d'abord les architectes du Palais de Justice et de l'église de Bonsecours, d'avoir trouvé dans cette ville même, sans recourir à la Capitale, des artistes en état d'exécuter la décoration de ces édifices. L'ornementation savante et travaillée du XIIIe et du XVe siècle, a rencontré en eux de dignes interprètes. Au premier rang nous placerons M. Bonnet, auquel l'Académie, il y a trois ans, décernait une récompense dont il se montre de plus en plus digne.

De la sculpture d'ornementation, nous élevant à la statuaire, deux noms déjà illustres nous apparaissent : ce sont ceux de M. Dantan jeune et de Mlle de Fauveau, que la Normandie réclame.

M. Dantan, jaloux de doter sa ville natale d'une œuvre

capitale et d'attacher son nom à un grand souvenir historique, à une éclatante réparation, a sculpté l'esquisse arrêtée d'une figure de Jeanne d'Arc. Faisons des vœux pour que la ville de Rouen mette l'artiste à même d'exécuter cette grande et noble pensée.

Soit qu'on élève cette statue sur la place qui vit le supplice de l'héroïne, soit qu'on la dresse devant notre Hôtel-de-Ville, près du lieu où elle entendit son arrêt, la ville de Rouen s'honorera en élevant à cette infortunée, dont le nom vivra autant qu'il y aura une France, un monument digne d'elle. M. Dantan n'attend qu'un mot pour nous rendre la noble image de Jeanne d'Arc ; que Rouen le prononce.

A notre dernière exposition municipale, tous les regards se portaient sur une sculpture aussi gracieuse qu'originale ; ils étaient attirés par un miroir, dont le riche encadrement en bois offrait ce que le ciseau le plus fin, le plus hardi à la fois, pouvait produire de plus délicat, de plus capricieux, de plus aimable. Cet ouvrage, que le Louvre n'avait pas voulu recevoir, et que l'étranger s'est empressé de nous ravir, était sorti de la main d'une femme. Nommer Mlle de Fauveau, c'est justifier les éloges que nous venons d'en faire.

Nous avons jeté un coup d'œil rapide sur les arts du dessin ; il nous reste à vous entretenir de la musique.

Si l'école fondée par la Ville commence, sous le maître habile qui la dirige, à répandre le goût de la musique dans les classes inférieures, pour qui elle est un moyen d'éducation et en même temps un delassement ; si les brillants concerts que nous avons entendus, témoignent du goût du public et du talent de nos artistes exécutants, nous

avons remarqué, avec peine, combien peu d'élèves se livraient à la composition musicale. Les leçons, les maîtres ne leur manquaient pas cependant. Rappellerons-nous qu'à la tête de l'enseignement, à Rouen, sont trois artistes également distingués, MM. Malliot, Orlowski et Méreaux, qui savent prêcher l'exemple ; le premier, chanteur et compositeur d'un goût pur et délicat ; le second, musicien consommé et harmoniste habile ; le troisième enfin, savant professeur, profondément versé dans l'étude et dans l'histoire de la musique, qu'il pratique et qu'il enseigne en maître achevé.

Espérons que, grâces à eux, l'Académie pourra quelque jour vous entretenir de ces œuvres, fruit de l'étude, de l'inspiration, du génie musical, qui ont placé si haut le nom de notre compatriote Boïeldieu, l'honneur de la cité. Que son exemple excite, enflamme nos jeunes artistes ; on peut encore après lui cueillir quelques palmes.

Après avoir, dans cette courte revue, rappelé les titres des artistes qui, dans la peinture, la gravure, l'architecture, la sculpture, la musique, se sont acquis un nom que la voix publique a sanctionné, il nous reste une tâche non moins douce à remplir, celle de signaler à votre attention, à nos récompenses, leurs jeunes émules. Cette tâche, nous l'acceptons avec bonheur.

Déjà, il y a trois ans, à pareil jour, l'Académie s'était plu à reconnaître le mérite des compositions de M. Vasselin. Ce jeune peintre de paysages a, depuis, marché d'un pas ferme dans la voie du progrès. Sa couleur est soutenue et brillante, ses terrains bien étudiés, son feuillé vrai ; ses ciels, qui laissaient beaucoup à désirer, ont acquis de la légèreté et de la transparence. Les fabriques et les figures dont il orne ses paysages, sont bien touchées.

Si M. Vasselin veut étudier avec persévérance et amour les bons maîtres tant anciens que modernes, et s'appuyer sur la nature, ce premier maître de tous, il pourra prendre une place distinguée parmi nos paysagistes.

Dans la peinture du portrait, M. Melotte se fait remarquer par l'étude consciencieuse du modèle; il a de la naïveté, et dessine d'une manière satisfaisante. Sa couleur est sobre et saine, mais elle manque d'éclat et de lumière. Cet artiste est arrivé à ce point où l'artiste peut comprendre, entrevoir le progrès; la route s'ouvre devant lui. Que M. Mélotte étudie les Vandyck, les Titien, les Rubens, ces rois du portrait, il apprendra d'eux, tout en restant fidèle à la nature, à donner de la vie, de l'ame, de la grâce à ses portraits. Ce sont moins des critiques que des conseils que l'Académie adresse à cet artiste, en qui elle se plaît à reconnaître de véritables qualités.

La peinture de marine, si long-temps négligée en France, après avoir eu un brillant représentant dans Joseph Vernet, a repris de nos jours une faveur bien méritée. Un de nos jeunes compatriotes, M. Berthélemy, que nous avions honorablement mentionné en 1843, s'exerce avec succès dans ce genre. Son talent a grandi.

C'est moins aux effets de mer proprement dits qu'il s'attache, qu'à nous montrer l'homme luttant avec le terrible élément, soit au milieu de la mêlée d'un abordage, soit dans les angoisses d'un naufrage. Aussi ses compositions ont-elles de la vie et quelque chose de saisissant. Comme exécution, sa couleur est agréable, mais grise, son dessin est bon, quoique un peu lourd, sa touche est facile. Que M. Berthelemy, qui sait assez pour voir ce qui lui manque, s'efforce de perfectionner son talent par une

étude persévérante, il pourra compter, un jour, parmi nos bons peintres de marine.

M. Malençon s'est fait remarquer, à notre dernière exposition, par deux grands tableaux de chasse, qui décèlent, dans ce jeune artiste, d'heureuses dispositions, et le constituent en progrès. Sa couleur est brillante, bien qu'affectant un peu les tons bleus. On trouve en lui de la hardiesse dans la touche, mais pas assez de précision dans le dessin; ses compositions ont du mouvement, de la poésie même, mais ne sont point assez étudiées, assez faites.

M. Malençon annonce assez de talent pour ne pas se contenter d'esquisses; qu'il produise de véritables tableaux. Il peut y aspirer.

Dans un autre genre de peinture, celui de la nature morte, M. Pain nous a montré une grande toile d'un dessin exact et correct, d'une bonne couleur, quoiqu'un peu fatiguée. Nous dirons à M. Pain, comme à ses jeunes condisciples : étudiez la nature et les grands maîtres; les bons modèles ne vous manquent pas. La nature et les grands maîtres, là est tout le secret. Efforcez-vous de le surprendre.

Nous sommes heureux de pouvoir prononcer dans cette enceinte le nom d'un de nos jeunes compatriotes, qui s'est livré par goût à l'étude si difficile de la sculpture, et qui, simple amateur, peut se placer au rang des artistes.

M. Louis de Merval, après s'être exercé à des sujets d'ornementation appliqués à des instruments de chasse ou d'ameublement, après avoir tracé le modèle de la coupe en vermeil qui fut offerte comme grand prix aux courses

de Rouen, ouvrages délicats et pleins de goût, a voulu attaquer la grande sculpture.

L'église de Canteleu a reçu de lui un Saint-Martin et une Sainte-Clotilde de 2 mètres de haut. De petites statues de Crillon et de Colbert, qui ont été coulées en bronze, le modèle d'une statue de Guillaume-le-Conquérant, exécutée en vue de la souscription ouverte dans la ville natale de ce grand homme pour l'érection de son monument, ont marqué le talent de notre jeune compatriote. L'Académie n'a pas été la dernière à reconnaître le mérite de M. Louis de Merval, et à l'encourager de ses applaudissements.

Avant de distribuer, aux jeunes artistes dont nous venons de proclamer les noms, les récompenses que l'Académie, partageant leur juste impatience, brûle de leur offrir, qu'ils permettent à une voix amie, pour dernier conseil, pour nouvelle preuve d'affectueuse sympathie, de leur répéter, en finissant, que c'est par un travail opiniâtre, intelligent, que les dons les plus heureux de la nature peuvent arriver à maturité; de leur rappeler que ce n'est qu'au prix de longues années d'étude et de méditation que ces grands artistes, la gloire de notre Normandie, les Poussin, les Jouvenet, les Boïeldieu, ont su conquérir leurs palmes immortelles.

L'Académie accorde :

A M. Vasselin, peintre de paysage, une médaille d'or.

A M. Louis de Merval, statuaire, une médaille d'argent.

A M. Mélotte, peintre de portraits, une médaille d'argent.

A M. Berthélemy, peintre de marine, une médaille d'argent.

A MM. Malençon et Paia, peintres, une mention honorable.

LE FOU DU BOIS,

Ballade Bretonne[1]

PAR M. F. DESCHAMPS.

Près Lesneven, au fond d'une chaumière,
Un enfant simple, idiot, disait-on,
Jadis vivait; la plus faible lumière
Ne semblait pas éclairer sa raison.
Il fut à l'école,
Mais nulle parole
Ne le captiva;
Quand tout l'importune,
Il n'en retient qu'une :
Ave Maria!

Salaun *le fou* (c'est le nom qu'on lui donne)
Dit et redit ces deux mots en tout lieu.
Partout sa voix naïve et monotone
Rend son hommage à la mère de Dieu.
Seul, dans la chapelle
Que la main fidelle
Du roi Jean fonda,
Sa lèvre si pure
Doucement murmure :
Ave Maria!

---

[1] La légende miraculeuse qui fait le sujet de cette ballade se rattache à la construction du plus gracieux des monuments gothiques de la Bretagne, l'abbaye du Folgoal.

De ses parents il accroît la misère,
Car nul travail ne vient lasser sa main.
Mais dans le bois il aime, solitaire,
A s'écarter de tout contact humain.
Objet de risée,
La foule insensée
L'y poursuit parfois.
La bande ennemie
Des enfants lui crie :
« C'est le fou du bois ! »

« Ah ! c'est le fou ! » répète à son passage
Un cavalier, jeune et rempli d'ardeur,
A qui le ciel accorda pour partage,
En le créant, beauté, force et valeur,
Et qui, sans courage,
Mais, se croyant sage,
Chaque jour, s'en va
User dans l'orgie
La noble énergie
Que Dieu lui donna !

« Voilà le fou ! » dit une grande dame,
Qui, pour un mot, un hommage menteur,
Le faux aveu d'une indiscrète flamme,
Perd en un jour son repos, son bonheur !
« C'est le fou ! » répète
Celui qui végète
Seul, près de son or,
Qui, dans sa demeure,
Lorsque la faim pleure,
Enfouit son trésor.

De ses parents sonna l'heure suprême :
Il reste seul, enfant abandonné ;
Plus de refuge ; il lui faut quitter même
Le pauvre toit sous lequel il est né.
Il prend son asile
Sous l'arbre tranquille
Du bois qu'il chérit ;
Sur la terre nue
Sa tête ingénue
Repose la nuit.

Chaque matin, pour entendre la messe,
Salaun se rend, dès l'aube, au bourg voisin ;
Il y redit le même nom sans cesse
Et tout le temps de l'office divin ;
Puis (car il mendie),
Pour gagner sa vie,
Va tendant la main,
Revient à son chêne
Et dans la fontaine
Il trempe son pain.

Le repas fait, de son abri paisible
De branche en branche il gagne le sommet ;
Il se suspend au bout d'un bras flexible,
Et sans effroi dominant la forêt,
Avec innocence,
Dans l'air se balance
Et chante plus fort,
Son hymne chérie,
Le nom de Marie
Dans un doux transport.

Il passe ainsi quarante ans de sa vie,
Sans autre abri, ni l'été, ni l'hiver.
Soudain, frappé par une maladie,
Plus d'un asile alors lui fut offert.
Mais, quitter son chêne,
Sa chère fontaine,
Salaun ne veut pas !
Au bois, le pauvre être
Fait venir un prêtre
Et meurt dans ses bras.

Depuis long-temps le sol couvrait ses restes,
Et mieux encor, l'oubli couvrait son nom,
Quand Dieu montra, par des signes célestes,
Combien du fou la sainte affection
Pour la Vierge mère
Etait douce et chère
A son divin fils.
A travers la mousse,
Sur la tombe pousse
Un blanc et beau lys.

Dieu le posa gracieux sur sa tige,
Le parfuma, mais il fit plus encor :
Dans son calice opérant un prodige,
Le doigt divin traça des lettres d'or.
Sur chaque corolle,
Dieu mit la parole
Que Salaun aima ;
Tous peuvent y lire :
(Et chacun l'admire)
Ave Maria.

On accourut, de toute la Bretagne,
Pour contempler les deux mots merveilleux ;
Tout le pays, la ville, la campagne,
Vint adorer le lys miraculeux.
Le seigneur, le prêtre,
Au tombeau champêtre
Courbent le genou.
Au lieu de l'insulte,
On lui rend un culte,
A Salaun le fou.

En admirant la puissance divine,
Les plus savants voulurent découvrir
D'où s'échappait la mystique racine,
Et par leurs soins la tombe dut s'ouvrir.
O grandeur suprême !
De la bouche même
Sortait le beau lys !
C'était encore elle
Qui disait fidelle
Ses deux mots chéris.

Un roi pieux voulut d'un monastère
Sur le tombeau poser les fondements,
Et, chaque jour, là, du haut de la chaire,
L'homme de Dieu redit aux assistants :
« La simple innocence
« Mieux que la science
« Au Seigneur sourit.
« Ce sont ses mystères !
« Bienheureux, mes frères,
« Les pauvres d'esprit ! »

RAPPORT

sur

LE PRIX GOSSIER,

PAR M. CHÉRUEL.

MESSIEURS,

L'Académie est appelée aujourd'hui, pour la seconde fois, à décerner le prix extraordinaire, fondé par M. l'abbé Gossier. Ce nom rappelle à chacun de nous un confrère révéré, au public tout entier, un zélé protecteur des lettres, un bienfaiteur de cette compagnie qu'il aimait, et à laquelle il a confié le soin de perpétuer son souvenir par une récompense solennelle distribuée tous les trois ans. L'Académie, pour répondre à cette généreuse pensée, avait proposé une question qui intéresse au plus haut degré les origines, les progrès et la puissance de notre ville. Elle avait demandé aux concurrents : *L'Histoire du commerce maritime de Rouen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XVI*e siècle.* Exposer les relations commerciales d'une ville située

au point précis où commence la navigation fluviale et où cesse la navigation maritime ; la rattacher aux états du Nord, à l'Angleterre, à la Hollande et aux villes Anséatiques ; suivre nos marins jusque sur les côtes d'Afrique et au Nouveau-Monde ; montrer comment de l'opulence, fruit du commerce, naquirent les libertés communales ; retracer la lutte des Rouennais contre les corporations rivales ; enfin, indiquer l'influence qu'eurent, sur le commerce de notre ville, la fondation du Havre, la découverte de l'Amérique et les troubles de la fin XVIe siècle, c'était un sujet vaste et fécond sans doute, mais de difficile et lente exécution. Les titres d'une pareille histoire sont, pour la plupart, inédits et dispersés dans de nombreux dépôts d'archives. Les concurrents devaient les y découvrir, les coordonner, les comparer aux chromques, et, en quelques mois, donner une forme définitive à ces matériaux péniblement accumulés. L'Académie ne doit donc pas s'étonner de n'avoir reçu qu'un mémoire. Il faut plutôt nous féliciter de l'étendue et de la force des études qu'atteste le travail dont je vais avoir l'honneur de vous présenter l'analyse, au nom d'une commission composée de MM. Déville, Des Michels, Floquet, Potier, Richard et Chéruel.

Dans les premiers chapitres de son mémoire, l'auteur remonte aux temps les plus reculés, et réunit les textes épars dans les chroniques des monastères ou les chartes royales, sur l'ancien commerce de Rouen. Il prouve que la Seine fut, de tout temps, une voie de commerce importante, et que la situation de notre ville en fit l'un des grands entrepôts du commerce de la Gaule. Sous le règne de Dagobert, elle était un des ports principaux de l'empire des Francs ; les marchands du Midi y apportaient l'huile, la garance et autres denrées destinées aux peuples

du Nord. Charlemagne désigne la ville de Rouen, comme une de celles dont les douanes contribuaient le plus à la richesse de ses Etats. Les textes, réunis par l'auteur, nous amènent jusqu'au IXe siècle. A cette époque, les invasions des Scandinaves suspendent, pour de longues années, les relations commerciales ; au lieu de pacifiques marchands, on ne voit plus sur la Seine que des pirates ; ils remontent le fleuve, en désolent les rives, et entassent dans l'île d'Oscellus les dépouilles des villes et des monastères. Mais, enfin, les Normands, maitres de la Neustrie, au Xe siècle, deviennent les sauveurs du pays qu'ils avaient dévasté. De là l'impulsion donnée à notre province, l'intrépidité de ses marins, les relations nouvelles établies avec les états Scandinaves, la conquête des Deux-Siciles et celle de l'Angleterre.

Cette partie du mémoire n'est qu'une savante introduction, qui prouve l'importance immémoriale du port de Rouen. L'auteur s'arrête alors à la topographie de la Seine, et coupe habilement sa narration historique par une description du fleuve à l'époque féodale. Rappeler les nombreux manoirs et les abbayes qui dominaient la Seine, relever sur ces bords, aujourd'hui si riants, l'aspect d'un autre âge, les barrages du seigneur, la tour du péage, ces entraves que la féodalité avait multipliées ; retrouver, au milieu des sables de Quillebeuf, la grande île de Belcinac, avec son prieuré fondé par Thierry III ; c'était un travail difficile, où l'imagination pouvait s'égarer, si elle n'était guidée par la science. L'auteur s'en est tiré avec succès. Il décrit les possessions des comtes de Meulan et de Tancarville, des seigneurs de Graville, des abbayes de Saint-Wandrille, de Jumièges et de Fécamp ; il retrace les droits que leur avaient donnés la coutume ou l'usurpation. Enfin, il n'a pas oublié les invasions de la mer.

qui, à une époque fort reculée, enleva une partie des grèves, les dissémina à l'embouchure du fleuve, et en forma les bancs de sable qui entravent encore la navigation. Ajoutez la disparition de l'île de Belcinac, qui, déchirée par le choc des vagues, s'est aussi dispersée en sables mouvants, et vous comprendrez l'intérêt que peut avoir ce travail d'érudition, même pour les questions dont s'occupe aujourd'hui notre commerce maritime.

Le théâtre ainsi décrit, nous suivons les vaisseaux rouennais sur cette route de la richesse et des aventures. Ils ont leur port en Angleterre, le monopole du commerce de l'Irlande, des relations avec la Hollande et les Anséatiques, avec le Portugal et l'Espagne. Ils exportent des draps et des toiles ; ils importent des laines, des vins, des cuirs, du fer, du plomb, etc. ; et, comme l'importance de ce commerce avait rendu nécessaire un tribunal spécial, Rouen, alors, a *ses vicomtes de l'Eau*, dont la juridiction s'étend sur une grande partie du fleuve ; Rouen a son code maritime, *les coutumes de la vicomté de l'Eau*, qui ont précédé les *lois d'Oléron* et le *consulat de la mer*. Les richesses que le commerce versa dans notre ville donnèrent aux bourgeois le sentiment de leur puissance ; ils conquirent la liberté communale. Chaque privilége, arraché par les Rouennais à leurs ducs, stipula de nouvelles garanties pour leur commerce. C'est en appréciant cette influence réciproque de la liberté sur le commerce, et du commerce sur la liberté, que l'auteur révèle toute l'importance de la question qu'il a traitée. Il montre en même temps les progrès de la civilisation sous l'influence du commerce, l'abolition graduelle du droit de *varec*, qui livrait au pillage le vaisseau brisé sur les côtes, et du droit *d'épave*, qui soumettait à l'esclavage les matelots naufragés.

Tels sont les résultats du commerce maritime pour Rouen, à l'époque où cette ville est capitale d'un duché. Une nouvelle phase commence à la conquête de Philippe-Auguste. Soumise à la France, la Normandie s'efforce de conserver ses priviléges commerciaux : de là une lutte acharnée entre Rouen et Paris. La seconde de ces villes, maîtresse de la Haute-Seine, veut parcourir librement le fleuve jusqu'à son embouchure ; Rouen combat pour le maintien de son monopole sur la Basse-Seine. Le mémoire que nous analysons, retrace avec soin la longue rivalité des compagnies normande et française, les alternatives de revers et de succès, et peint l'esprit exclusif des corporations, qui eût immobilisé l'industrie. Heureusement, un pouvoir supérieur et plus intelligent domine ces associations de bourgeois, et, éclairé sur les véritables intérêts du pays, attaque les priviléges locaux ; la royauté veut transformer le commerce, et, de municipal, le rendre national. Ici l'auteur du mémoire révèle, en s'appuyant sur une charte inédite, un fait curieux et complètement inconnu jusqu'à ce jour. C'est la menace faite par saint Louis à la commune de Rouen, d'ouvrir à Couronne un port libre, si elle persistait à intercepter la navigation de la Basse-Seine. Force avait bien été aux Rouennais de transiger ; mais, après la mort du saint Roi, reprenant le procès là où, très à regret, ils l'avaient laissé, ils disputèrent le terrain pied à pied aux Parisiens, pendant près de deux siècles. Le principe de la libre navigation ne devait triompher définitivement que sous Charles VII et Louis XI.

Au milieu de ces luttes, les Rouennais n'interrompaient point leurs expéditions lointaines. Unis aux Dieppois, ils devancèrent les Portugais sur les côtes d'Afrique, et y fondèrent des comptoirs. A ce moment solennel, où le génie de Christophe-Colomb et de Vasco de Gama ouvre les mers,

le commerce va subir une nouvelle transformation, et le XVIe siècle sera encore pour les Rouennais une époque de périlleuses épreuves.

L'auteur, arrivé à ce point de son travail, si riche jusqu'alors en détails et en recherches érudites, a été, on s'en aperçoit, forcé de hâter sa marche; d'écarter les faits qui s'offraient à lui en foule, et n'a pu qu'effleurer des questions importantes. Mais, au lieu d'insister ici sur des lacunes qu'il a signalées lui-même avec franchise, qu'il lui sera facile de combler, et dont il ne faut évidemment accuser que le peu de temps qui lui avait été donné pour traiter un sujet si étendu, résumons, en peu de mots, son vaste et intéressant mémoire. Il remonte jusqu'aux origines du commerce de Rouen, décrit le fleuve tel que l'avaient fait les invasions et la féodalité, retrace l'impulsion donnée par la conquête des Normands, analyse les lois qui régissaient la navigation, montre l'influence du commerce sur notre cité, ses richesses, sa liberté communale; puis, lorsque la conquête de Philippe-Auguste a lié la Normandie à la France, il raconte la résistance provinciale, caractérisée surtout par la lutte de deux compagnies de commerce, suit les navigateurs rouennais dans leurs découvertes lointaines, et rattache les progrès de l'industrie aux progrès de la navigation. Rendez maintenant à ce travail, dont je n'ai pu vous présenter qu'un aride résumé, l'intérêt des détails, les traits d'une érudition variée et ingénieuse, les citations de documents inédits, habilement mêlés au texte, les extraits de fabliaux, éclairant et égayant cette grave histoire, et vous n'hésiterez pas à partager l'avis favorable de votre commission.

Entre tant de faits importants qu'offre ce mémoire, il en est un que nous ne saurions nous résoudre à passer sous

silence, il est de la fin du xve siècle, et se rattache au règne de Charles VIII. Il se trouva, alors, dans Rouen, un marchand assez riche pour servir de caution à un roi de France. Ce négociant rouennais s'appelait Jacques Le Pelletier. A la vue de sa signature, les banques de Florence s'étaient ouvertes, comme par enchantement, au jeune et ardent Charles VIII ; et voilà qu'aussitôt l'aventureux monarque marche à la conquête de l'Italie.

Les découvertes de la fin du xve siècle, et du commencement du xvie, donnèrent une nouvelle impulsion au commerce maritime de Rouen. Tout l'atteste, et les navigations lointaines des Normands, des Ango, des frères Parmentier, du sire de Roberval, et la magnificence des monuments dont s'enrichit alors notre ville, et le luxe de ces maisons délicatement sculptées, preuve de l'opulence de la bourgeoisie rouennaise. « Le nombre des mar-« chands, dit en parlant de cette époque M. Augustin « Thierry [1], s'était accru de manière à exciter l'étonne-« ment des contemporains, et le commerce lointain avait « grandi en étendue et en succès. C'est peut-être là qu'il « faut placer, dans la série de nos progrès nationaux en « richesse et en bien-être, une secousse intermédiaire « entre celle qu'avait provoquée, trois siècles auparavant, « la révolution municipale, et l'impulsion souveraine qui fut « donnée, trois siècles après, par la révolution constitu-« tionnelle du royaume. » Tel était le mouvement de notre port, qu'un ambassadeur Vénitien, qui vint à Rouen sous le règne de François Ier, y vit plus de deux cents bâtiments [2].

[1] De la formation et des progrès du Tiers-Etat.

[2] Relation de Marino Giustiniano (année 1535), dans le recueil des ambassadeurs Vénitiens, par M. Tomasco, tome 1, page 45.

Vingt ans se sont à peine écoulés, et tout est changé. « Les estrangers, dit un document des premières années « de Henri II [1], ont désisté de fréquenter la ville de « Rouen; les habitants sont du tout espuisez d'or et d'ar- « gent, et prestz d'abandonner le pays. » Vainement Henri II leur accorde une bourse et une juridiction commerciale. Les doléances des Rouennais et des Etats de Normandie, souvent reproduites dans la seconde moitié du XVIe siècle, attestent l'impuissance de tous les efforts tentés pour relever le commerce de notre ville.

Quelle fut la cause de cette révolution? L'énormité des impôts sous Henri II, les guerres de religion sous ses successeurs, contribuèrent sans doute puissamment à la ruine du commerce de Rouen. Mais la fondation du Havre n'a-t-elle pas eu une influence désastreuse pour notre port? N'est-ce pas à cette époque surtout que les bancs de sable ont entravé la navigation fluviale, et arrêté les bâtiments dont le tonnage était devenu plus considérable dans la seconde moitié du XVIe siècle [2]? Ce sont des questions que je soumets à la sagacité et à l'érudition de l'auteur du mémoire.

En résumé, malgré quelques omissions, qu'il sera facile de faire disparaître, ce travail nous a paru remplir les conditions du programme. Il atteste une érudition judicieuse, des recherches approfondies, une intelligence

---

[1] Pièce citée par M. J. Rondeaux, dans son discours de réception à l'Académie. — Précis de l'Académie, 1844

[2] Lorsque l'ambassadeur Vénitien, que j'ai cité plus haut, parle des bâtiments vus à Rouen, il ajoute: « Ce sont de petits bâtiments. » Il est probable que le tonnage des navires s'augmentant pour les voyages de long cours, la plupart s'arrêtèrent au Havre

capable de dominer les faits et de les coordonner ; il donne, sur le commerce de Rouen, des documents intéressants, et, la plupart, inédits. En conséquence, la commission propose, à l'unanimité, de lui décerner le prix fondé par le vénérable abbé Gossier. Elle a même exprimé le vœu que l'Académie fît publier[1] un mémoire si honorable pour notre ville et pour la Société littéraire qui l'a provoqué. En encourageant de pareilles œuvres, l'Académie répondra à la pensée bienfaisante du testateur, et à ses généreux efforts pour solliciter le talent, le produire et le couronner.

L'Académie, adoptant, à l'unanimité, les conclusions de ce Rapport, a décerné le prix au Mémoire, dont l'auteur est *M. Ernest de Fréville, de Rouen, ancien pensionnaire de l'École des Chartes et correspondant de l'Académie.*

---

[1] Ce vœu a été entendu ; le Conseil général de la Seine-Inférieure, le Conseil municipal et la Chambre de commerce de Rouen ont accordé les fonds nécessaires pour la publication de cet important travail.

LES CHARTREUX,

PAR M. TH. GUIARD.

Un dimanche d'avril, à l'heure où l'alouette
Eveille la campagne, hélas! longtemps muette,
Et de son chant joyeux salue à l'horizon
Le soleil qui sourit à la jeune saison,
Sorti pour respirer l'aubépine fleurie,
Ou peut-être occupé de quelque rêverie,
(Je sors ainsi dès l'aube au moins deux fois par an),
J'allais à petits pas sur la route de Caen.

Sous les arbres parés de leurs feuilles premières,
Avec leurs bonnets longs, seules, quelques laitières,
Pressant un lourd cheval vaillamment enfourché,
Non sans un vague effroi se rendaient au marché;
Car la fraude est chanceuse, et Génot, c'est tout dire,
D'un mélange illégal n'est pas d'humeur à rire.
Je m'amusais à voir sur leur front, dans leurs yeux,
Le comique reflet d'un penser soucieux:

Et, presque intéressé par leur crainte ingénue,
Je les suivais de l'œil dans la verte avenue,
Lorsqu'un jeune garçon, qui, sur un charriot,
Cheminait sagement, du plus modeste trot,
Afin de ménager sans doute sa voiture,
Attira mes regards par sa bonne figure.
C'était un bel enfant de quinze ans à peu près,
Mains noires, teint hâlé, mais si blond, mais si frais,
D'une mine si douce ensemble et si gentille,
Qu'on l'aurait pris de loin pour une jeune fille.
Son front était candide et rien ne le voilait :
Il ne craignait pas, lui, qu'on visitât son lait.
Mais quoique les oiseaux sous le naissant feuillage,
Par le charme engageant de leur joli ramage,
Par cent coups de gosier qui partaient à la fois,
Invitâssent l'enfant à dérouiller sa voix,
Le beau petit laitier, rebelle à tant d'avances,
De ses vases d'étain, bien liés par les anses,
Assurait l'équilibre, attentif au besoin
A glisser entre deux quelque tampon de foin.

Comme il allait d'un pas qu'un flâneur pouvait suivre,
Je fis halte, et, braquant sur la plaque de cuivre
Appliquée au brancard, mon fidèle lorgnon,
Avec plaisir, Dieu sait, je distinguai le nom
D'un homme généreux que tout bon cœur révère,
Qui me pardonnera de le louer, j'espère,
Et ces mots en relief sur le métal poli :
Colonie agricole au Petit-Quevilly.

Aussitôt, sans regret, bornant ma promenade,
J'accoste le garçon d'un : bonjour, camarade !

Le bel enfant sourit, et, d'un air jovial,
Me rendant mon salut, arrête son cheval.
— Je ne me trompe pas, lui dis-je, petit homme ;
Tu loges aux Chartreux ; c'est Julien qu'on te nomme.
— C'est en effet mon nom, Monsieur, me répond-il.
— Quel âge as-tu ? — J'ai pris treize ans au cinq d'avril.
— Treize ans ! mais à te voir, on t'en donnerait seize.
La soupe des Chartreux, certes, n'est pas mauvaise,
Si j'en juge à ta mine ; elle annonce un luron !...
— On nous soigne si bien ! Pour nous, on est si bon !
— Tu n'es donc pas fâché d'être à la Colonie !
— Moi, Monsieur ! J'y voudrais rester toute ma vie.
— Mais enfin... » Le petit alors m'interrompant,
Avec sa douce voix et son sourire franc :
Pardonnez-moi, Monsieur, dit-il, si je vous laisse.
Il faut qu'à la maison je rentre avant la messe ;
J'ai mon lait à porter, et, si je veux finir,
Je n'aurai que le temps juste de revenir. »

A ces mots le bambin se reprochant, sans doute,
De perdre ainsi le temps à bavarder en route,
Rassemble en un clin d'œil les guides dans sa main,
Et, sans presser le pas, se remet en chemin.

Charmé comme on peut croire, ému, je vous l'atteste,
Et de sa bonne grâce, et de son air modeste,
Et de ce ton civil, et surtout de lui voir
Ce zèle sérieux à remplir son devoir,

Je reprends : « Mon ami, nous pouvons, ce me semble,
Si tu vas de ce train, faire la route ensemble.
Je retourne à la ville, et je serai, crois-moi,
Heureux, chemin faisant, de causer avec toi.
— Bien volontiers, Monsieur, si cela peut vous plaire.
Bonhomme a mal au pied, et le vétérinaire
M'a bien recommandé de ne pas le pousser ;
Si je le pressais trop, je pourrais le blesser.
— En toi, mon petit homme, en ton expérience
Il paraît qu'aux Chartreux on a bien confiance.
Au fait, tu n'as pas l'air d'un fou, d'un libertin :
On t'envoie à la ville ainsi chaque matin ?
— Oui, c'est ma charge à moi ; nous avons tous nos tâches.
Je vais vendre le lait. — Vous avez donc des vaches ?
— Et de belles encor ! Quatre vaches de Caux,
Avec deux veaux, Monsieur, deux jolis petits veaux !
— C'est le surplus du lait qu'à la ferme on consomme
Que tu portes, sans doute, au marché, petit homme !
— Au marché ! non, Monsieur, nous avons dans Rouen
Nos abonnés, oui-da, depuis le jour de l'an
Jusqu'à la Saint-Silvestre, et, je le puis bien dire,
Aux demandes des gens on a peine à suffire.
— La maison doit avoir encor d'autres produits ?
— Certainement, Monsieur ; des légumes, des fruits :
C'est selon la saison. La Colonie est riche :
Nous n'aurons bientôt plus une seule acre en friche.
— Le terrain des Chartreux est bien aride ! — Un peu ;
Mais on le rendra bon avec l'aide de Dieu.
— Vous travaillez donc bien ? — Oh ! oui, chacun travaille.

— On consulte, à coup sûr, vos forces, votre taille?
— Le directeur est juste; il tient compte de tout.
— Consulte-t-il aussi vos penchants, votre goût?
— Oh! dame! il juge bien ce que chacun peut faire :
C'est notre bienfaiteur, Monsieur, c'est notre père.
— J'aime à voir, mon enfant, qu'aux soins qu'il prend de vous
Tu n'es pas insensible. — Oh! nous l'aimons bien tous.

— Tu dis donc, mon ami, que votre sage guide
Interroge vos goûts : c'est ce qui le décide,
Sans doute, à vous pourvoir de différents métiers.
— Précisément, Monsieur : les uns sont charpentiers,
Les autres forgerons; l'un fait du charronage,
L'autre de la couture ou bien du jardinage :
Ceux-ci sont bûcherons, ceux-là sont cordonniers.
— Vous avez pour cela de nombreux ateliers?
— Notre maison, Monsieur, n'est pas encor finie.
— D'instruments et d'outils est-elle bien fournie?
— Grâce à Dieu, nous avons ce qu'il faut, à peu près.
— La Colonie est riche, à ce que tu disais?
— Oui, Monsieur; mais nourrir par jour tant de personnes!
Les récoltes, d'ailleurs, ne sont pas toujours bonnes.
C'est le froid, c'est le chaud qui nuit à l'herbe, au blé,
Et l'autre année encor les pommiers ont coulé.
— Tu semples, mon petit, bien au fait du ménage.
— Mon Dieu! je sais, Monsieur, un peu de jardinage,
Je commence à tailler les arbres, et je lis
Un livre là dessus de monsieur Du Breuil fils.
— Tes jeunes compagnons, comme toi, savent lire?
— Presque tous, et les grands savent de plus écrire

Si vous venez jamais aux Chartreux, vous verrez
Comme ils font bien aussi les ronds et les carrés.
— Et toi! ne fais-tu pas de la géométrie?
— Oh! je n'en suis pas là; mais j'en ai bonne envie.
On nous apprend encor le dessin, le plain-chant;
C'est bien intéressant, allez, bien amusant!
— Le plain-chant? — Je crois bien; notre musique est belle.
Nous chantons, le dimanche, en chœur à la chapelle.
Dame! Il faut nous entendre! et c'est que nous avons
Des instruments à nous, des fifres, des clairons,
Une trompette à clefs! on en joue à la messe!
Et puis, *d'aucuns* chez nous savent battre la caisse!
Quand nous allons en cour, au travail, au repas,
Le tambour est en tête, et l'on marque le pas!
— D'apprendre tout cela, mon cher, je suis bien aise.
— Je suis bien aise aussi, moi, que cela vous plaise.

— Permets-moi de te faire encor des questions.
— Oh! tant que vous voudrez. — Parmi tes compagnons
N'en est-il pas souvent (réponds avec franchise),
Qui se conduisent mal, qui font quelque sottise?
— Pas souvent : on a peur de manquer, grâce à Dieu.
— On punit donc beaucoup? — Au contraire, fort peu.
— Comment? pour gouverner toutes vos jeunes têtes,
Il faut punir, ce semble? — On veut nous rendre honnêtes.
— Ne me disais-tu pas à l'instant qu'on a peur
De se conduire mal? — Dame! on a de l'honneur!
— Explique-toi. — Chez nous, Monsieur, on a des grades.
— Eh bien! — On est nommé chef par les camarades.

— Après ! — Quand on a fait une faute, on descend
Au grade inférieur, et c'est humiliant.
— A merveille : je vois le frein qui vous arrête.
— Vous comprenez, Monsieur ; il faut qu'on soit honnête.
— Mais il est, par malheur, des enfants insoumis
Que l'honneur touche peu. — Bah ! Quand on vous a mis
Pendant deux mois, Monsieur, sur le tableau d'épreuve,
Avec le collet bleu, cela vous change, à preuve
Que depuis cet hiver, soit dit sans nous vanter,
Je n'en connais que neuf qui s'y sont fait porter.
— Ce vilain collet bleu, je le vois, déshonore.
— Oh! Monsieur, c'est bien dur : mais c'est bien pis encore
D'avoir le collet jaune. On est bien malheureux
Lorsque l'on n'ose pas même lever les yeux.
Il faut pour le quitter, (tant pis pour qui s'y frotte),
N'avoir pas, en deux mois, une mauvaise note.
Sur le tableau d'épreuve ensuite il faut passer,
Et là, se bien tenir ; c'est à recommencer.
Dame ! il faut marcher droit ; il ne faut pas qu'on bouge
Si l'on veut de nouveau porter le collet rouge.
— Le collet rouge est donc ce qui vous tient au cœur ?
— Ce n'est pas ce qui fait, Monsieur, le plus d'honneur.
On peut nommer ses chefs, donner, ôter les grades,
C'est vrai ; l'on peut juger, punir les camarades.
Mais ce que nous rêvons surtout, ce qui nous plait,
C'est d'être dispensés de porter un collet.
— Je suis charmé de voir, je le comprends de reste,
Que tu ne portes pas de collet à ta veste.
— Oh ! vous êtes bien bon, je fais ce que je peux,
Et l'on fait toujours bien quand on fait de son mieux.

— Dis-moi : vous pouvez donc sortir de votre asile ?
— Les chefs ont seuls le droit d'aller seuls à la ville :
Mais les autres aussi dehors vont travailler
Sous la garde d'un chef : dame ! il faut surveiller.
— J'ai peine à concevoir que ceux qui font des fautes
Ne cherchent pas à fuir. Les murailles sont hautes
Sans doute? — Non, les murs ont tout au plus huit pieds.
— Et nul ne fuit ! alors, vous êtes épiés ?
— Oh ! non pas : c'est dehors seulement qu'on surveille ;
Chez nous, l'on va, l'on vient librement. — A merveill .
Mais la porte d'entrée a des barreaux épais ?
Elle est toujours fermée ? — Oh ! non, presque jamais.
C'est moi, tous les matins, qui vais ouvrir la porte,
Et notre directeur ne craint pas que l'on sorte.
— Quoi ! jamais un de vous, un des moins bons, j'entends,
Un collet jaune enfin, n'a pris la clef des champs ?
— Deux ou trois seulement ont fait des escapades :
Mais on les a bientôt rejoints : les camarades
Se sont mis après eux ; on vous les a cernés,
Si bien que le jour même ils étaient ramenés.
— Cela prouve, mon cher, jusques à l'évidence,
Les rares qualités, la haute intelligence
De l'homme qui conduit votre heureuse maison.

— Oh ! vous ne savez pas, monsieur, comme il est bon !
Comme il est indulgent ! jamais il ne s'irrite,
Et quand il réprimande, oh ! c'est qu'on le mérite.
Il est si juste ! un mot de lui fait plus d'effet
Qu'une punition. Voyez-vous, il faudrait

Avoir l'âme bien basse et dure comme un chêne,
Pour vouloir un moment lui faire de la peine !
— Ce que tu me dis là, mon cher, te fait honneur.
— Comment ne pas l'aimer, lui, notre bienfaiteur ?
Toutes les fois qu'il vient visiter notre ouvrage,
On sent doubler sa force ; on travaille de rage.
— Il doit bien s'applaudir de vos bons sentiments.
— C'est un père pour nous ; nous sommes ses enfants.
Il nous soigne, il nous aime avec une tendresse !
Oh ! que long-temps encor le bon Dieu nous le laisse !
Dernièrement, monsieur, nous l'avons cru perdu...
Il était à la mort... on aurait entendu
Une souris trotter du grenier à la cave...
C'était un désespoir ! le mal était bien grave ..
Mais Dieu veillait sur lui. Nous avons tant prié,
Que celui de là-haut nous a pris en pitié.
— Bien, très-bien, mon ami ! Dieu bénit la prière,
Lorsque, comme la vôtre, elle est pure et sincère ;
Prier, c'est le besoin, c'est l'instinct des bons cœurs,
Et le tien, mon enfant, certes, est des meilleurs.

—« Voyez-vous, pour le cœur, nous sommes tous de même;
Quand les gens sont si bons, c'est tout simple, on les aime.
Pensez que j'étais seul, que j'étais sans appui,
Sans parents ! —Tes parents sont donc morts ? —Hélas ! oui.
J'ai vu mourir, Monsieur, mon père, puis ma mère...
Je n'ai plus de parents... je suis seul sur la terre...
— Pauvre enfant ! — Ah ! Monsieur, ils avaient de l'hon-
Nous sommes de Bercy; mon père était couvreur. [neur.

Un jour qu'il travaillait sur un échafaudage,
(C'était en réparant l'église du village),
Une planche manqua sous ses pieds... il tomba...
Il respirait encor lorsqu'on le releva...
Mais il s'était brisé les membres dans sa chûte,
Et le sang l'étouffait au bout d'une minute...
— Et que devintes-vous après cet accident?
— Nous avions tout perdu, Monsieur, en le perdant.
C'était notre soutien. . il était dans la fosse!
Plus de pain . . Pauvre mère! Elle se trouvait grosse,
Quand cet affreux malheur nous arriva. . . jugez!
D'abord, de la maison où nous étions logés,
Il nous fallut partir. . . Point de repit. Ma mère
Vendit tout pour payer notre propriétaire. .
Nous n'emportâmes rien que notre bois de lit.
Chez un logeur au mois ma mère s'établit;
Il nous donna, par grâce, un petit trou de chambre
Sans vîtres : et c'était dans le cœur de décembre.
Dans une filature, auprès de Charenton,
J'entrai, vers ce temps-là, pour carder du coton;
Mais la fièvre me prit et me tint trois mois juste.
Ma mère n'était pas d'une santé robuste :
Tant de coups à la fois l'avaient frappée au cœur.
Ses pauvres mains, Monsieur, étaient d'une maigreur. . . .
Je crois la voir... La mort dans ses yeux était peinte!
Triste comme elle était, faible, malade, enceinte,
Elle faisait pourtant tout ce qu'elle pouvait;
Elle cousait le jour; la nuit elle filait.
Enfin, son terme vint; elle était épuisée...

Les veilles, le chagrin, Monsieur, l'avaient usée.
Une voisine à nous, en la voyant si mal,
S'employa pour la faire entrer à l'hôpital.
Je ne la revis plus ; elle mourut en couche...

— Ton récit, cher enfant, jusqu'aux larmes me touche.
Achève, si cela ne t'affecte pas trop.
— Non : parler de cela me soulage plutôt.
Cette bonne voisine était limonadière ;
Elle me prit chez elle au départ de ma mère.
Mais elle avait déjà trois enfants sur les bras ;
C'était dans la maison bien assez d'embarras.
Le pain que je mangeais me restait à la gorge.
Un matin, je gagnai Villeneuve-Saint-George.
C'était bien mal à moi ; je m'étais échappé
Comme un fou que j'étais ; j'avais l'esprit frappé.
Pendant huit jours, j'errai de village en village :
Je trouvais dans les champs des enfants de mon âge
Qui me donnaient du pain : il me fallait si peu !
Je couchais en plein air, à la garde de Dieu.
Je menais une vie, à coup sûr, bien vilaine :
Mais j'étais sans raison, j'avais dix ans à peine.
Tant y a qu'un beau jour, tout près de Mongeron,
Un gendarme, en passant, me demanda mon nom,
D'où je venais, comment j'étais seul sur les routes.
Je ne répondis pas bien ferme ; il eut des doutes.
Il me mena devant le maire de l'endroit.
Là, je contai, Monsieur, mon histoire tout droit,
Sans y changer un mot. J'eus beau dire et beau faire,

J'eus beau pleurer, prier, me mettre aux pieds du maire;
Il ne m'écouta pas, (au fait il eut raison),
Et le soir à Melun je couchais en prison...
Je sens encor au front le rouge qui me monte,
Je ne sais pas comment on n'en meurt pas de honte...
Mais j'abrège : j'ai peur de vous être importun.
Pour en finir, Monsieur, les juges de Melun
Quoiqu'ils fussent, je crois, touchés de mon jeune âge,
(Je n'étais prévenu que de vagabondage),
Par bonne intention, me voyant sans parents,
Me mirent à Beaulieu, jusqu'à mes dix-huit ans.
Je le méritais bien : par fierté, par caprice,
Je m'étais mal conduit envers ma bienfaitrice,
Qui ne fut pas tentée, aussi, de me ravoir....
Oh! cet endroit, Monsieur, dans ma tête est bien noir!

— Tu feras, à la fin, ta paix avec toi-même;
Les pleurs effacent tout; les pleurs sont un baptême.
Mais quel bonheur pour toi, que tu dois bénir Dieu,
D'être à la Colonie! — Oh! sans doute : à Beaulieu
Où je ne suis resté, grâce au ciel, qu'un automne,
La vie était bien triste, allez, bien monotone.....
Ne voir que quatre murs, tout noirs, tout enfumés,
Ce n'est pas gai, Monsieur... Vivre là, renfermés,
Sans air, sans bon soleil, sans tous ces bruits de fête
Qu'on entend dans les champs, et sentir sur sa tête,
Comme un oiseau de proie, un soldat toujours prêt
A vous coucher en joue... allez, cela paraît
Bien dur, bien désolant, bien cruel à notre âge!..

Cela fait tant de bien de voir un bon visage,
D'entendre de ces mots qui vous touchent le cœur,
Comme tout ce que dit notre cher directeur!...
Dans les prisons, Monsieur, jamais une parole
Qui soulage... jamais un regard qui console!
Un geolier qui vous met au cachot pour un rien...
Des mots qui font frémir... des jurons de payen...
Que sais-je? des horreurs.... Pour des fautes légères,
Le pain sec, des cinq jours, des semaines entières...
Des coups de poing par ci, des coups de pied par là...
Comment se corriger, Monsieur, avec cela!
— Je suis loin d'approuver un semblable régime,
Et ce qu'on fait ailleurs augmente mon estime
Pour l'homme vertueux, le digne citoyen,
Qui de vous rendre bons a trouvé le moyen.

— Oh! Monsieur, qu'il est doux! qu'il est juste! quelle âme!
Et comme nous aimons son excellente femme!
Comme elle est bonne aussi! comme elle a soin de nous!
Dans cette maison là, chacun, entendez-vous,
S'emploie à qui mieux mieux; ils savent tous s'entendre
Pour nous faire du bien. C'est le fils, c'est le gendre,
Un bien brave homme, allez, un bien savant docteur!
C'est notre chapelain, un digne, un bon pasteur,
Comme celui d'avant... deux respectables prêtres!
Ce sont nos surveillants, ce sont nos contre-maîtres.
C'est tout le monde enfin, sans nulle exception,
Qui s'occupe de nous, de notre instruction.
C'est un zèle... des soins! Jamais on ne se lasse;
Et lorsque nous savons un état, on nous place.

— Il existe, en effet, une société
Pour votre placement ; certes, l'humanité,
Qui compte en ce pays plus d'un fervent apôtre,
Parmi tant d'intérêts doit distinguer le vôtre.

— Nous voilà sur le port, Monsieur : je suis forcé
De m'arrêter ici ; je suis un peu pressé.
— Le devoir avant tout, mon enfant ; je te quitte.
— Est-ce que vous viendrez nous faire une visite ?
Vous seriez bien reçu de notre directeur.
— Je m'en ferai, mon cher, un plaisir, un honneur.
Même, quelque jeudi, pour voir la Colonie,
Il se peut que je vienne en grande compagnie.
De braves jeunes-gens, au moins j'en ai l'espoir,
Voudront m'accompagner. Adieu donc : à revoir.

NOTES

SUR LES

MONOLITHES DE RUSSIE,

LUES A L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

Dans sa Séance du 6 Juin 1846,

PAR A.-G. BALLIN,
archiviste.

MESSIEURS,

EN vous présentant, l'année dernière, l'historique des *Obélisques Torlonia*, j'ai eu l'honneur de vous entretenir des divers monuments du même genre, qui m'étaient connus alors. Mais M. Capplet m'a communiqué, il y a peu de jours, un petit ouvrage qu'il a rapporté de Russie, et où se trouve la description de plusieurs autres monolithes qui me paraissent mériter également votre attention; je vais donc essayer de vous en donner une idée.

Notre compatriote, M. de Montferrand, architecte en chef de la construction, à Saint-Pétersbourg, de la magni-

fique cathédrale de Saint-Isaac, l'a entourée de 48 colonnes monolithes de granit, hautes de près de 17 m., c'est-à-dire, qu'elles sont plus élevées que les belles colonnes du Panthéon de Rome, qui n'ont que 15 m. 213 mill. Il les a tirées de la carrière de Pytterlaxe, dans l'une des baies du golfe de Finlande, entre Wybourg et Frédérischsham, où se trouvent d'immenses roches de granit, composé de Feldspath rouge, de mica noir très rare, et de quartz gris en petits cristaux réguliers; ce granit est tout-à-fait semblable à celui de Syène, d'où ont été extraits la plupart des obélisques égyptiens.

Dans ses voyages à cette carrière, M. de Montferrand avait remarqué un bloc qu'il jugea propre à former un monument qui, par sa masse, pourrait être comparé au fameux rocher du poids d'environ 1,500,000 kilogrammes, que le génie du sculpteur français Falconnet[1] tira d'un marais voisin de la Capitale de l'empire russe, pour en faire le piédestal de sa belle statue équestre de Pierre-le-Grand.

En effet, l'empereur Nicolas, qui voulait ériger un monument imposant à la mémoire de son frère Alexandre Ier, en ayant confié l'exécution à M. de Montferrand, celui-ci, fit tailler dans le roc vif de la carrière dont je viens de parler, une masse granitique d'environ 30 m. de long

---

[1] Falconnet, né à Paris en 1716, fut appelé en Russie par Catherine II, en 1766, pour exécuter la statue de Pierre Ier, qui fut représenté franchissant à la course un rocher escarpé. Le transport de ce rocher, tiré d'un marais à quelques milles de Saint-Petersbourg, fit époque dans les annales de la mécanique. Il avait environ 12 m. de long, 7 m. 33 de haut et 7 de large, ce qui donne un solide d'environ 615 mètres cubes.

sur près de 7 d'équarrissage, et dont le poids fut évalué à 4,700,000 kilogrammes[1].

Après deux années du travail incessant de 600 ouvriers, le 19 septembre 1831, à 6 heures du soir, cette masse, cédant aux efforts de 9 cabestans, et se balançant sur elle-même, se détacha sans bruit du rocher, pour venir se poser lentement sur un lit de branchages préparé à cet effet; c'est là qu'elle fut dégrossie et arrondie afin d'en former une colonne. Des fissures, dont on voulut profiter, déterminèrent à détacher de la roche brute cette énorme masse, mais divers défauts forcèrent à la réduire de beaucoup. Elle fut ensuite amenée, avec les plus grandes difficultés, à cent mètres du lieu d'extraction, sur le rivage de la mer, où l'attendait un vaisseau de 50 m. de longueur, construit exprès et destiné à lui faire remonter la Neva, jusqu'au pied du palais impérial. On la plaça, pour l'embarquer, sur 28 poutres de 60 cent. d'équarrissage qui communiquaient au vaisseau et qui rompirent toutes à la fois, avec un grand fracas, au moment où la colonne avait gagné le bord du bâtiment; mais, loin de se laisser abattre par ce terrible accident, l'entrepreneur Jakovleff, redoublant d'énergie, parvint à relever le courage de ses travailleurs épouvantés, et au bout de 48 heures d'efforts inouis, la colonne fut enfin placée sur le bâtiment qui, remorqué par deux pyroscaphes, arriva à sa destination en 4 jours, le 1er juillet 1832. Le débarquement s'effectua le 14 du même mois, en 10 minutes, avec un succès complet, et, dès le lendemain, 150 ouvriers travaillaient à la dernière taille.

---

[1] Le texte porte 98 pieds de longueur, sur une épaisseur moyenne de 22 pieds anglais, et une note fait connaître que le pied anglais est à l'ancien pied français comme 932 à 1000. Or, le pied français étant égal à 0 m. 32484, il s'en suit que 98 pieds valent 29 m. 67 c.

Les échafaudages et les moyens mécaniques employés pour le transport et l'érection au centre de la place du Palais d'hiver, furent calculés et exécutés avec autant de science que d'habileté.

2,000 sous-officiers et soldats des différents corps de la garde et de la marine, choisis parmi ceux qui avaient servi sous Alexandre, et fait les campagnes de 1812, 13 et 14, furent mis à la disposition de l'architecte pour effectuer l'érection qui eut lieu le 30 août 1832, jour de la fête de saint Alexandre, en présence de plus de 300,000 spectateurs. On y employa 60 cabestans en fer, et elle dura 100 minutes: tous les assistants en attendaient la fin en silence et dans la plus vive anxiété. Aussi, des hourras bruyants éclatèrent-ils de toutes parts au moment où le pavillon impérial, hissé à la partie la plus élevée des charpentes, apprit à la ville entière que l'opération était heureusement terminée. L'Empereur, s'approchant alors de l'architecte, lui dit :

« Montferrand, vous vous êtes immortalisé. »

La démolition de toutes les constructions préparatoires exigea un an de travail, après quoi, 200 ouvriers employèrent cinq mois à polir ce monolithe, qui a reçu le nom de *Colonne Alexandrine*.

Les accessoires sont en bronze; le piédestal est orné d'armures antiques; les figures colossales du Niémen et de la Vistule, de la Victoire et de la Paix, de la Justice et de la Clémence, de la Sagesse et de l'Abondance, sont groupées avec d'autres armures qui n'appartiennent pas non plus à l'Europe moderne, et ne peuvent, par conséquent, blesser aucune susceptibilité. La partie supérieure est couronnée par un ange sous les traits d'Alexandre, qui, tenant la croix et regardant la terre, semble indiquer le ciel comme le but de toutes les espérances d'ici-bas.

L'inscription en langue russe porte l'indication des années 1812, 13 et 14, avec ces mots :

« A ALEXANDRE Ier, LA RUSSIE RECONNAISSANTE. »

Le fût de cette colonne d'ordre dorique, à peu près semblable, pour la forme, à la colonne Trajane [1], a 25 m. 431 mill. de hauteur; c'est donc maintenant le plus grand monolithe connu, l'obélisque de Saint-Jean-de-Latran, qui a 6 m. 753 mill. de plus, ayant été brisé accidentellement en trois morceaux, aujourd'hui réunis; elle le dépasse, d'ailleurs, par son volume, qui est d'environ 230 m. cubes, et ne pèse pas moins de 600,000 kilogrammes [2].

Voici, au surplus, le détail des proportions de ce beau monument: [3]

Le trottoir, avec les trois gradins qui en forment le soubassement	1 m.	438 mill.
Le piédestal, avec sa base d'un seul morceau	7	872
La base de la colonne	0	757
Le fût monolithe (diamètre inférieur, 3 m. 633 mill.; diamètre supérieur, 3 m. 179 mill.)	25	431
Le chapiteau et le piédouche	4	995
La statue de 4 m. 238 mill. avec la croix.	6	358
Hauteur totale, du sol de la place à l'extrémité de la croix	46 m.	851 mill.

[1] Le fût est composé de 23 blocs; sa hauteur totale, du sol au sommet de la statue, est de 42 m. 879 millim.

[2] On trouve dans le *Magasin pittoresque* (1841, p. 173) un article sur les *Colonnes monumentales les plus célèbres*, où il ne donne à la Colonne Alexandrine qu'un poids de 293 mille kilogrammes; c'est évidemment une erreur.

[3] M. De Montferrand a publié, sur ce sujet, un ouvrage de luxe

J'ajoute qu'on voit encore en Égypte, sur le sol d'Alexandrie, deux monolithes remarquables, en granit rose, de plus de 20 m. de haut, savoir : l'obélisque dit *Aiguille de Cléopâtre* et la *Colonne de Pompée ;* celle-ci a 2 m. 706 millim. de diamètre au maximum de son renflement, c'est-à-dire vers le tiers de sa hauteur. Le fût est d'ordre dorique, surmonté d'un chapiteau corinthien. La hauteur totale est de 28 m. 748 mill., et le poids total est évalué à 550,492 kilogr. (*Mag. pitt.*, 1834, p. 337. On trouvera encore, dans le même ouvrage, l'indication de quelques autres obélisques, mais sans désignation.)

Je terminerai par la liste, suivant l'ordre décroissant de leur hauteur, de tous les monolithes dont j'ai fait mention, soit dans la présente notice, soit dans la précédente.

1.	Obélisque de S.-Jean-de-Latran (Rome)..	32 m.	184 c.
2.	Colonne Alexandrine (S.-Pétersbourg)..	25	431
3.	Obélisque de Luxor (Égypte).....	25	031
4.	— du Vatican ou de Saint-Pierre (Rome).....	25	367
5.	Obélisque de Théodose (Constantinople).	24	»
6.	— de Luxor (Paris).....	24	»
7.	— Flaminien (Rome).....	23	914
8.	— du Mont-Citorien (Rome)...	21	791
9.	Colonne de Pompée (Alexandrie).....	20	499
10.	— Aiguille de Cléopâtre (idem).	20	465
11.	Obélisque d'Arles.....	17	»
12.	Colonne de Mongalore (Hindoustan)...	17	»

intitulé : *Plans, details* et *description de la Colonne Alexandrine.* J'ai essayé de donner, par la première lettre de cet article, une idée du monument, dans la proportion de 1 millimètre pour mètre.

13. Les 48 colonnes de Saint-Isaac (Saint-Pétersbourg)	17	»
14. Obélisque Pamfili (Rome)	16	539
15. Les colonnes du Panthéon (Rome)	15	213
16. Obélisque Esquilin (Rome)	14	751
17. — Quirinal (Id.)	14	639
18. — de Salluste (Id.)	13	913
19. Les 2 obélisques Torlonia (près Rome)	10	277
20. Obélisque Aurélien (Rome)	9	247
21. Pierre de Suéno (près Forres, comté d'Elgin, Écosse)	6	500
22. Obélisque de la Rotonde (Rome)	6	340
23. — de Minerve (Id.)	5	470
24. — d'Anguier (Paris)	4	352
25. — du Mont-Célius (Rome)	2	682

NOTA. D'après l'ouvrage de la *Commission d'Égypte*, le fût du Luxor de Thèbes n'a en effet que 25 m. 031, mais il faut y ajouter 2 m. 556, pour le pyramidion, ce qui lui donne une hauteur totale de 27 m. 587; cependant la *Colonne Alexandrine* n'en conserve pas moins le premier rang, puisque, par son volume et son poids, elle surpasse même l'obélisque de Saint-Jean-de-Latran.

Je dois faire observer ici que j'ai reproduit les dimensions du Luxor de Paris d'après l'ouvrage de M. de Verninac, mais que la Commission d'Égypte en a donné d'un peu différentes, savoir : fût 23 m. 57, pyramidion 2 m. 52, ensemble 26 m. 09.

INAUGURATION

DU BUSTE

DE VITTORIA COLONNA

DANS LE PALAIS DU CAPITOLE,

A ROME.

Lecture faite à l'Académie royale de Rouen,

Dans sa Séance du 3 Juillet 1846.

MESSIEURS,

Un honorable citoyen d'Elbeuf, M. Capplet, dont les fréquents voyages à l'étranger ont toujours pour but de rapporter, dans sa patrie, des renseignements utiles, particulièrement en ce qui concerne les salles d'asile, l'instruction primaire, les hospices, les prisons et l'agriculture, m'a communiqué récemment un livre italien, imprimé à Rome, en 1845, à l'occasion d'une solennité littéraire très remarquable, et qui m'a semblé mériter d'occuper quelques-uns de vos instants, ne fût-ce que pour faire diversion à des lectures d'une plus haute importance.

J'ai pensé d'ailleurs que, dans cette Académie, où la première couronne poétique fut décernée à une femme [1], on n'entendrait pas, sans quelque intérêt, l'éloge d'une

[1] Mad. Duboccage, née à Rouen, le 22 octobre 1710.

autre femme, étrangère à notre pays, il est vrai, mais dont on aurait pu dire, à juste titre, comme de la muse rouennaise :

Formâ Venus, arte Minerva.

J'ai déjà eu l'honneur de vous informer que le banquier du Gouvernement pontifical, noble par sa naissance, par son titre et plus encore par l'usage qu'il sait faire de ses immenses richesses, est allié, par sa femme, à l'illustre famille Colonna, et a pourvu aux frais d'une superbe édition des poésies de VITTORIA COLONNA [1], à laquelle le chevalier Visconti a donné les soins d'un littérateur aussi éclairé que consciencieux. Le prince Torlonia, voulant faire plus encore pour la mémoire de cette femme immortelle, demanda et obtint que son buste fût placé au Capitole, dans la *Protomoteca* ou galerie des statues, qui sert de salle d'assemblée à la célèbre Académie des Arcades. D'après l'assentiment du Saint-Père [2], la cérémonie de l'inauguration eut lieu le 12 mai 1845, avec une pompe extraordinaire, en présence d'une nombreuse assistance, composée de tout ce que Rome a de plus distingué dans les Lettres, les Arts et les Sciences, et où se remarquaient, parmi les femmes les plus élégantes, des hommes constitués en dignités, des cardinaux, des prélats, des princes, ainsi que les ambassadeurs de France et d'Autriche.

La salle avait été splendidement décorée, et le buste de la marquise de Pescara, œuvre remarquable de l'habile sculpteur Pierre Galli, entouré de guirlandes de fleurs, y figurait au milieu des académiciens.

---

[1] Cette édition a été imprimée en 1840, à l'occasion du mariage d'Alexandre Torlonia avec Thérèse Colonna.

[2] Grégoire XVI.

Enfin des symphonies, exécutées par d'excellents musiciens, s'unirent à la poésie, pour compléter le charme de cette fête.

Il était bien juste que l'éditeur des œuvres de Vittoria présidât à son triomphe ; aussi, est-ce lui qui prononça le discours d'ouverture, auquel l'assemblée dut payer un juste tribut d'applaudissements, et dont je vais essayer de vous traduire quelques passages.

Après s'être félicité modestement de la circonstance qui lui procurait l'insigne honneur de parler devant une réunion si imposante, il trace rapidement les principaux traits de l'histoire de celle qui en est l'objet.

« Une haute convenance, dit-il, engageait la noble compagnie d'Arcadie à venir faire cercle autour de l'image de VITTORIA COLONNA, puisqu'elle doit en tirer un lustre égal à celui que cette femme célèbre répand depuis trois siècles sur Rome, sa patrie, et sur l'Italie tout entière [1].

« Issue d'une des plus nobles races de la nouvelle et sainte monarchie romaine, elle peut soutenir la comparaison avec les plus illustres personnages de l'ancienne Rome, et a surpassé les glorieux exemples de ses ancêtres, en leur rendant au centuple l'honneur qu'elle en avait reçu.

« *Ferrant-François d'Avalos, marquis de Pescara,* qu'elle avait épousé fort jeune, lui avait inspiré l'amour le plus vif

---

[1] Paul Véronèse, qui a réuni tant de portraits d'illustres personnages de son temps, dans sa vaste composition des *Noces de Cana* (Musée royal de Paris, n° 1151 du Livret de 1845), ne pouvait manquer d'y faire figurer Vittoria Colonna ; aussi le spectateur l'aperçoit-il vers la droite, à quelque distance de Marie reine d'Angleterre.

et le plus constant. Il n'est pas d'histoire qui ne fasse mention de l'immense célébrité que s'était acquise cet homme de guerre, et, n'en eussent-elles point parlé, les poésies de sa digne compagne pourraient en tenir lieu. Mieux que tout écrivain, elle nous fait connaître fidèlement ce vaillant et prudent capitaine, si habile à préparer ses entreprises guerrières, si intrépide et si heureux dans leur exécution, qu'il n'y avait ni ruse qui pût le tromper, ni force capable de lui résister.

« Après que Pescara, généralissime des armées de Charles-Quint, eut vaincu les Français à Pavie et fait leur roi prisonnier, il semblait être devenu l'unique arbitre des destins de toute l'Italie. Les puissances coalisées pensèrent alors que, pour relever leurs armes affaiblies et découragées, le moyen le plus efficace était de s'attacher ce chef victorieux, et, afin d'y parvenir, elles estimèrent qu'aucun prix n'était trop élevé, pas même le don d'un royaume. Elles envoyèrent donc vers lui des députés qui lui offrirent le commandement en chef des armées alliées et la couronne de Naples.

« C'était une immense séduction pour son cœur, une douce illusion pour son esprit ! Fonder une dynastie dans sa race ! Régner sur une si belle et si fertile partie de l'Italie ! Tenir le sceptre dans les lieux mêmes où le ciel l'avait fait naître sujet !

« On devait supposer que Pescara se serait laissé surprendre à ce piége de l'insidieuse fortune, ou, du moins, qu'il n'y résisterait pas avec cette énergie que lui imposait une austère loyauté ; mais la voix sublime de Vittoria sut l'affermir dans le chemin de l'honneur et lui rappeler la sainteté de son serment, par des paroles bien dignes de retentir sous les voûtes du Capitole : « Veuillez, lui dit-« elle, donner une nouvelle preuve de cette grandeur

« d'ame qui vous a valu une renommée et des louanges « bien préférables à l'éclat du diadème. Ce n'est point par « des couronnes et des titres, mais par la pratique de la « vertu, que s'acquiert la vraie gloire, dont le souvenir « impérissable commande l'admiration de la postérité.

« Quant à moi, ajouta-t-elle, je ne désire point être la « femme d'un roi, mais je suis fière d'être celle d'un grand « capitaine qui, non-seulement dans la guerre, par sa « valeur, mais encore dans la paix, par sa magnanimité, « a su l'emporter sur les plus grands rois. »

« Pescara était digne d'entendre ce langage, et, certes, en aucun temps, aucune couronne ne fut conquise avec plus de gloire que celle-ci ne fut refusée.

« On dira peut-être qu'en exprimant des sentiments si élevés, Vittoria avait présents à la pensée les exemples fameux de ces vertueuses romaines qui ont jeté tant d'éclat sur l'histoire de notre cité; je n'oserais affirmer le contraire, mais on doit m'accorder aussi qu'elle les a toutes surpassées. En effet, quelle comparaison pourrait-on établir entre les ambitions effrénées, les mœurs corrompues du XVIe siècle, et les désirs modérés, la rigide sévérité des temps où Lucrèce se punit d'un crime qui n'était pas le sien, où Virginie innocente s'offrit au fer paternel, où Véturie désarma la fureur de son fils, où Cornélie comprima la douleur que dut lui causer la mort si cruelle des Gracques? Cependant, combien le risque était moindre et la tentation plus irrésistible! Aucune impulsion étrangère, aucune crainte, aucun danger n'étaient venus déterminer et presque forcer sa volonté!

« Et cette grande résolution ne fut pas l'effet d'une inspiration extraordinaire et soudaine qui vint, pour un moment élever Vittoria au-dessus d'elle-même, comme

l'histoire en fournit de nombreux exemples ; non : la vertu lui était tellement propre et naturelle, qu'aucune prospérité, aucune infortune ne put jamais la vaincre ni même la décourager.

« Ce n'est pas en ce jour que je voudrais réveiller de tristes souvenirs, mais quel tableau je pourrais faire de la magnanimité de notre héroïne, s'il m'était permis de la peindre au milieu des terreurs et des atrocités de l'exécrable sac de Rome ! Si je la montrais en proie aux mortelles inquiétudes de la fille la plus tendre, à la nouvelle des périls auxquels sa mère se trouvait exposée ! Si je la montrais, tantôt portant des secours aux victimes de cette horrible calamité, tantôt donnant des avis et des ordres avec l'autorité que lui conservait le nom et la mémoire de son époux, tantôt sachant émouvoir, par son exemple et sa parole, les cœurs endurcis des chefs de bandes indomptées, leur faire respecter les choses sacrées et les personnes vénérables ! enfin, sacrifiant ses richesses pour apaiser, avec de l'or, la fureur de la soldatesque !

« Ce serait une tâche facile de démontrer qu'à tant de vertu Vittoria unissait des connaissances bien rares ou plutôt uniques parmi les personnes de son sexe, car ses poésies en sont empreintes au point de ne pouvoir décider, en les lisant, si l'on doit plus louer la beauté de l'expression ou la profondeur de la pensée.

« On admire dans ses vers, non-seulement les conceptions gracieuses et délicates qui émeuvent et séduisent, mais cette autorité, cette grandeur qui frappent et ravissent. On y trouve des sentences, des figures et des exemples qui ne pouvaient être inspirés que par les plus hautes doctrines des philosophes et surtout par celle de Platon. On y trouve une connaissance intime de

l'histoire et des œuvres poétiques les plus nobles de la langue vulgaire et de la langue latine. Telles sont les qualités qui distinguent ces poésies que l'Arioste plaçait au premier rang, dont Guidiccioni disait qu'elles éclipsaient, dans le Latium, l'antique gloire de la Toscane, et qui portèrent Bembo à proclamer que cette femme sans pareille avait fait preuve d'un jugement plus solide et mieux fondé qu'aucun des poètes les plus savants et les plus renommés de son temps. Mais si d'illustres contemporains payèrent à ses œuvres un tel tribut d'admiration, cette admiration s'accrut encore parmi les générations suivantes. Je ne parlerai ni de Muratori ni de Quadrio, si célèbres dans la carrière poétique, mais je ne puis me dispenser de citer notre Alfesibèo Cario, non moins cher à ses confrères de l'Arcadie que fameux dans les Lettres italiennes. Etant arrivé, dans son histoire de notre poésie vulgaire, au temps où florissait Vittoria, il montra pour elle tant d'enthousiasme, que les éloges dont elle avait été l'objet jusque-là lui paraissant au-dessous d'un tel mérite, il voulut renchérir encore sur ses devanciers, en affirmant que la barbarie des siècles antérieurs n'avait pas reçu de plus rudes atteintes que celles qui lui avaient été portées par cette femme, dans laquelle le ciel avait réuni la science universelle au génie poétique, comme s'il eût voulu lui prodiguer tous ses trésors. Telle est, continue-t-il, cette merveille de son siècle, qu'elle ne saurait avoir de rivale, soit pour l'éclat de la naissance, soit pour la beauté du corps et de l'ame, ni à Rome, ni dans le monde entier. Elle est unique aussi dans le culte qu'elle rendit aux muses lyriques de la Toscane, où elle fit preuve de tant de bonheur et de savoir, qu'elle s'éleva au-dessus de toutes les femmes, et peut se glorifier de marcher l'égale des plus illustres successeurs de Pétrarque, qui lui décernèrent l'épithète de *Divine*. « Et ce n'est pas sans raison, ajoute-t-il,

« que cette qualification lui fut unanimement confirmée « depuis, car elle sut répandre, dans ses poésies, tant de « beautés que ses œuvres peuvent être considérées comme « une mine inépuisable d'or et de pierres précieuses. »

« Ainsi s'exprimait notre Alfesibèo ; de quelle joie ne serait-il pas transporté, en voyant aujourd'hui placer ici, sur le Capitole, au sein de son Arcadie, par le jugement de ses confrères et au bruit de leurs applaudissements, l'image de son héroïne ! Oui, sa joie serait bien vive et ne saurait être comparée qu'à celle dont s'anime en ce moment l'honorable auditoire.

« Mais toutes ces vertus, toute cette sagesse que, nous avons préconisées jusqu'ici, nous devons maintenant en contempler le fondement, non moins solide que magnifique ; je veux parler de cette foi si vive, si élevée, qu'elle semble une lumière qui éclaire l'esprit, une flamme qui embrase le cœur. Vittoria en était tellement pénétrée, que, s'il était permis de la comparer à elle-même, tous ses autres mérites seraient pour ainsi dire rapetissés, en présence de ce dernier. Quelles séductions plus puissantes que les triomphes de son mari auraient pu lui inspirer l'amour des grandeurs mondaines ! Cependant la nouvelle de ses victoires n'avait d'autre effet que d'accroître en elle le désir de le voir, à la tête de toutes les armées chrétiennes, marcher contre le tyran de l'Orient. Et cette pensée la préoccupa toujours si fortement, que, même au milieu de l'atroce douleur qu'elle éprouva de la mort prématurée de son époux, elle exprimait le regret qu'il n'eût point consacré au Christ cette épée qu'il avait employée pour l'empereur. Ses saintes espérances furent un moment ravivées par la guerre africaine de Charles-Quint ; elle la hâta, l'accompagna de ses vœux et de ses vers ; mais, quand elle en apprit l'insuccès, quand elle vit rester

au pouvoir des infidèles ces lieux où s'opéra la rédemption du monde, elle voulut du moins, bravant tous les dangers, leur porter l'hommage de sa vénération, puisque les armes n'avaient pu les affranchir. Affaiblie par la douleur et la maladie, l'espoir d'aller en pélerine contempler le saint Sépulcre, était pour elle une douce consolation. Elle quitta donc Rome, déterminée à ce long et pénible voyage, mais ses forces trahissant son courage, elle fut forcée de renoncer à son généreux dessein, et n'en mit que plus d'ardeur à entrer dans les voies sublimes de la religion Aussi fut-ce par son libre arbitre que, se détachant du monde, elle voulut passer sa vie dans un cloître, où d'autres sont retenues par des vœux. C'est là qu'ayant choisi pour texte de ses vers, non plus le soleil, symbole de son époux, qu'elle avait chanté si long-temps, mais cet autre soleil éternel et sans tache dont la contemplation lui fit prendre un tel essor que, dans ses nouveaux chants, elle paraît se surpasser elle-même de toute la supériorité d'un sujet sur l'autre.

« C'est ainsi qu'elle eut la gloire d'élever, pour la première fois, les muses toscanes à la dignité des choses spirituelles, en donnant à ses successeurs l'exemple de la grandeur et de la pureté du style ; c'est ainsi qu'elle s'est acquis la noble prérogative de figurer au milieu des images de tant d'hommes illustres, et, je ne crains pas d'être abusé par mes propres sentiments, en proclamant que celle de Vittoria Colonna manquait à la renommée de ce sanctuaire de l'immortalité. »

Après un compliment adressé, au nom de la Patrie, au prince et à la princesse Torlonia, l'orateur termine en ces mots :

« La Patrie vous offre aussi sa gratitude, pasteurs arcadiens, à vous qui êtes accoutumés, depuis tant d'années,

à rendre plus éclatantes, par vos chants, les couronnes du Capitole, apportez à cette solennité l'harmonie, le charme de vos vers qui, bien mieux que n'ont pu le faire mes paroles dépourvues d'ornement, vont, en exaltant l'illustre Vittoria, propager au loin et transmettre à la postérité la splendeur de cette fête. »

En effet, à ce discours, seule pièce en prose, succédèrent de nombreuses poésies, et c'est ici qu'on doit rendre hommage à la fécondité de la verve italienne, puisque ces compositions, faites exprès pour la circonstance, ne forment pas moins de deux mille vers. Toutes ces pièces, au nombre de 32, sont dues à des membres de la Compagnie, et, par décision spéciale, chacune porte, avec le nom propre, le nom pastoral de son auteur; cinq sont en latin, et cinq sont faites par des femmes, car les pasteurs arcadiens ont aussi leurs pastourelles.

Je tenterai de vous faire connaître deux des compositions de ces dernières, autant qu'une chétive traduction en prose peut reproduire une œuvre poétique.

Je commence par la plus courte, celle de Mlle Teresa de' Conti Gnoli (Irminda Aonia) :

« Je t'aperçois au travers d'un nuage de fleurs, femme sublime dont les longs cheveux couronnés d'un vert laurier flottent au gré du vent.

« Le vif éclat des rayons du soleil brille sur ton front serein, et, près de toi, je vois te sourire la vertu et la beauté!

« La constance s'unit à elles pour t'encourager et te défendre; la renommée, qui te précède, déploie ses ailes triomphantes.

« Je vois ta couronne resplendir des feux dont l'illumine, du haut de l'empyrée, l'auréole du roi des rois.

« A ces yeux pleins de bienveillance que tu abaisses vers nous, et qui ne sont pas d'une mortelle, mais d'une divinité,

« Je te reconnais : tu es celle dont la sagesse et la beauté inspirent à tant de poètes des chants en ton honneur.

« Entre toutes les femmes, c'est toi qui t'élèves au premier rang par ton génie, c'est toi dont le chant ressemble au chant sacré des muses.

« La mort de ton époux te fit mépriser la grandeur et les richesses, jusqu'au moment où, réunie dans le Ciel à son image adorée, tu jouis de son noble sourire.

« Maintenant, en la compagnie de ton fidèle ami, tu chantes les célestes cantiques, et, si tu as refusé un trône sur la terre, tu as obtenu un sceptre dans les Cieux.

« Du sein de la béatitude éternelle, tourne tes regards sur nous, et que ta générosité daigne pénétrer mon cœur de ta sublime vertu.

« Favorise-moi d'un rayon de ton feu tout puissant, afin que l'esprit, le cœur remplis d'enthousiasme, je puisse marcher sur tes traces.

« Embrase mon ame d'une étincelle de ton ardeur poétique ; une étincelle me suffit, pourvu qu'elle me vienne de toi ! »

Cette pièce, composée en stances de quatre vers, sur le mètre anacréontique, est écrite avec une grâce que je n'ai pu rendre, et la tendre jeunesse de son auteur doit être un titre à votre intérêt, car c'est l'œuvre d'une jeune

personne qui venait d'accomplir sa onzième année. On peut donc la comparer à notre Jacqueline Pascal, qui, poète dès huit ans, était auteur, à onze ans, avec les demoiselles Saintot, d'une comédie en cinq actes et en vers, intitulée : *L'Amour tyrannique*, et obtint, quatre ans plus tard, en 1640, l'un des prix de l'Académie des Palinods de Rouen[1].

La seconde pièce est d'un ordre plus élevé et fait honneur au talent poétique de Mme Luisa Amalia Paladini (Climene Larissèa). Elle retrace à la fois la mort de Vittoria et le désespoir qu'en éprouva Michel-Ange.

« Sur son lit solitaire, accablée, touchant à l'heure suprême, cherchant d'un œil éteint la clarté fugitive, gît Vittoria. Deux religieuses soutiennent sa tête débile ; les pieuses filles, vaincues par la douleur, essaient en vain de retenir leurs larmes, tandis qu'un prêtre psalmodie, à voix basse, les prières qui doivent ouvrir le Ciel à l'ame sur le point de s'envoler. Un bruit de pas pressés se fait entendre, les portes s'ouvrent, un homme s'élance dans la chambre funèbre, se précipite en sanglotant près du lit de la moribonde et s'empare d'une de ses mains ; elle tourne sur lui ses yeux fatigués, le reconnaît et s'efforce de faire sourire ses lèvres languissantes. Michel-Ange, car c'était lui, ne peut articuler un seul mot ; une immense douleur n'a point de paroles ; il imprime un dernier baiser sur cette main déjà froide, et s'enfuit en exhalant de sa poitrine oppressée le gémissement du désespoir. Il court aux lieux où sont déposés ces marbres de Carrare, arrachés du flanc des montagnes, pour s'animer sous la main puissante de l'art ; il les examine un à un, et passe, puis, il

---

[1] *Journal des Savants*, mai 1844, p. 317. — *Notice historique sur l'Académie des Palinods. Précis de l'Académie royale de Rouen*, 1834.

s'arrête devant le plus grand et le contemple long-temps immobile. Aux yeux de tout mortel, ce marbre n'est qu'une masse informe et grossière ; Michel-Ange en voit sortir, pleine de vie, l'image adorée de Vittoria au tombeau descendue. Une grande pensée anime son regard de feu, il saisit un ciseau, et son bras vigoureux s'apprête à le frapper. . . . Mais, tout-à-coup, la pâleur de la mort succède à l'animation de son visage, le ciseau s'échappe de sa main, ses yeux égarés s'abaissent vers la terre, il chancelle, il tombe sur ce marbre et pleure..... il pleure, celui qui, véritable Prométhée, ravissant au ciel une immortelle étincelle du feu divin, l'avait placée au front du guide des phalanges hébraïques, celui qui avait élevé au gardien des saintes clés un temple, merveille du monde, où l'homme pieux qui se prosterne comprend l'immensité de Dieu et son propre néant ; oui, ce grand homme pleure, oubliant la gloire et l'art, et s'oubliant soi-même.

« Elle dut être bien poignante, cette angoisse qui abattit l'ame la plus sublime qu'un mortel ait jamais possédée. Aucun de ses disciples, aucun de ses amis n'ose approcher de l'endroit où il est tombé comme un lion blessé. Condivi[1] l'essaie cependant : Que viens-tu faire? lui dit Michel-Ange. — Pleurer avec toi, répond l'autre ; puis il s'assied près de lui, l'encourage et se hasarde à prononcer le nom de Vittoria. D'un bond, le grand homme se relève, saisit le bras de Condivi et s'écrie : Je voulais la faire revivre dans ce

[1] ASCANIO CONDIVI, peintre médiocre, était au nombre des élèves de Michel-Ange, et s'est fait surtout connaître comme auteur de la vie de son maître, qu'il publia dix ans avant la mort de celui-ci, en 1553. C'est peut-être là que Madame Paladini a puisé son sujet.

marbre, je voulais éterniser ses traits, mais quelle cruelle étreinte me donna la douleur ! Non, non, loin de pouvoir la sculpter maintenant, je ne puis même plus en former la pensée. Je la voyais, belle comme elle est gravée dans mon cœur, belle comme elle est là-haut dans le ciel, où elle jouit de la béatitude éternelle, et peut-être, si ma main eût servi mon intelligence, eussé-je laissé sur la terre l'image véritable des saints du Paradis; mais l'audacieuse conception qui s'offrit à mon esprit, s'éteignit comme un éclair. Je rappelais un souvenir, jadis bien doux, bien amer aujourd'hui, celui du jour où elle s'offrit à mes yeux pour la première fois. Elle me parut un ange descendu sur la terre pour guérir les blessures de mon ame désolée : *Malheureux, incompris, je marchais au milieu de ce monde vivant, comme isolé en un vaste sépulcre.* Elle sut me comprendre, elle, et me fit artiste : *J'étais sauvage, sans autre modèle que moi-même, et c'est elle qui m'a donné un nouvel être*[1]. Divin génie sur lequel se modela le mien, ame grande et pleine d'humilité, caractère généreux, doué de toutes les vertus saintes et pudiques des plus nobles cœurs ! Le ciel, qui désire la posséder pour lui seul, défend que, par moi, son image reste à la terre, et peut-être veut-il punir ainsi le téméraire qui avait la présomption de s'élever, par l'art, à la gloire dont cette femme magnanime s'entoure par sa haute valeur.

« Pourquoi n'est-il pas donné à l'œil mortel de pénétrer quelquefois dans la nuit de l'avenir ? Oh ! si Michel-Ange eût pu plonger le regard perçant de son esprit au-delà des siècles, peut-être eût-il retrouvé la force et le courage nécessaires pour accomplir sa grande entreprise.

---

[1] Propres expressions de Michel-Ange.

Il aurait vu la gloire de Vittoria croître d'âge en âge ; il aurait vu ce temps où un esprit élevé[1], qui en a recueilli les poésies éparses et fixé l'image sur le papier et sur le métal, aurait payé, au poids de l'or, ce marbre formé par la main du grand artiste, afin de l'offrir à l'héritière du sang et des vertus de Vittoria, à laquelle l'unissent les plus doux nœuds ! Mais qu'aperçois-je ? N'est-ce point elle ? n'est-ce point l'illustre Vittoria Colonna que me présente ce marbre sculpté ? O filles de l'Italie, venez l'entourer ! Venez répandre des fleurs à pleines mains ! Applaudissez au talent de l'artiste, à la générosité de ceux qui donnent à cette image vénérée une place si digne d'elle ! Que l'amour de la patrie et de la gloire s'empare de vos ames ! Venez ici puiser des inspirations, pour briser les ignobles chaînes qui tiennent captives les vertus de votre sexe ! »

Plusieurs autres pièces encore auraient mérité les honneurs de la traduction, mais j'aurais craint, Messieurs, d'être indiscret, en prolongeant une lecture par laquelle je n'ai déjà que trop différé le plaisir que vous prendrez à entendre ceux de nos confrères qui veulent aussi vous offrir leur tribut académique.

---

[1] Allusion au prince Torlonia, qui a fait faire l'édition précitée des œuvres de Vittoria Colonna.

UN MYSTÈRE

REPRÉSENTÉ AU XIIIe SIÈCLE

EN L'HONNEUR

DE SAINT-NICOLAS,

PAR M. L'ABBÉ PICARD.

MESSIEURS,.

En commençant cette lecture, qui, pour bien peu de chose, vient vous dérober quelques instants, je crains fort de me faire appliquer le fameux adage : *Ne sutor ultra crepidam.* Je vais, moi indigne, parler, tant bien que mal, et de peinture, et d'antiquités, et, qui plus est, d'*art dramatique;* toutes choses, la dernière surtout, pour lesquelles, j'en suis sûr, vous ne me supposez pas une spécialité bien marquée. Comment donc me trouvé-je amené à traiter devant vous des matières si peu en rapport avec mes connaissances et mes habitudes? Cette occasion, Messieurs, la voici :

Dernièrement, je compulsais dans un but qui n'avait rien d'artistique ni de littéraire, une volumineuse collection de traités théologiques. Dans mes recherches, je tombai sur un ouvrage qui me parut digne d'exciter au plus haut degré l'intérêt, non-seulement du prêtre chargé d'instruire les fidèles, mais encore de l'artiste et de l'homme de lettres. Il a pour titre : *Historia sacrarum Imaginum*, et pour auteur : Molanus, licencié de l'Université de Louvain. Son livre a été annoté, plus tard, par un théologien français, nommé Pagnot.

Dans cet ouvrage, l'auteur s'attache à rendre compte de tous les attributs emblématiques ou commémoratifs qui, dans la peinture sacrée, accompagnent d'ordinaire les images des Saints, et, de questions en questions, il en vient à celle-ci :

Pourquoi saint Nicolas est-il toujours représenté avec trois enfants? Pourquoi, surtout, ces enfants sont-ils placés d'ordinaire dans un vase, dont la forme disgracieuse et banale paraît peu convenir à une telle composition; disons le mot, *dans un baquet?*

Le licencié de Louvain répond très-facilement à la première partie de la question. Dans la vie de saint Nicolas, se trouvent, selon son expression, plusieurs *ternaires* auxquels les trois enfants font une allusion manifeste. A deux reprises différentes, il obtint la délivrance de trois jeunes gens condamnés injustement à mort. Dans une autre circonstance, par trois sommes d'argent qu'il donna, il parvint à sauver l'innocence de trois jeunes filles, que des parents avares et dénaturés voulaient, dans un but d'abominable intérêt, livrer au libertinage.

Sur ce point donc nulle difficulté, et c'est surtout aux trois jeunes filles que paraît se rapporter l'accessoire dont

il s'agit. Ce qui confirme cette opinion, ce sont plusieurs tableaux de saint Nicolas, qui se trouvent à Rome et dans d'autres villes d'Italie, où le saint évêque est représenté, tenant d'une main son bâton pastoral, et de l'autre un livre ouvert, sur lequel sont placés trois lingots d'or, en souvenir de la rançon des trois jeunes filles.

Mais reste toujours la question des *trois enfants dans un baquet*, et ce n'est ni la moins curieuse, ni la plus facile à résoudre.

Un fragment d'une ancienne prose, composée en l'honneur de saint Nicolas, pourrait mettre sur la voie. Il est ainsi conçu :

Vas in mari mersum, patri
Redditur cum filio.

Le *baquet* pourrait, en effet, représenter un objet de sauvetage, dans lequel trois enfants, ou trois jeunes gens, auraient été préservés de la mort par l'intercession de saint Nicolas, qui, d'ailleurs, de temps immémorial, est invoqué comme le patron des nautonniers et le sauveur des naufragés.

Mais, dans ce fragment de prose, il n'est question que d'un enfant, et dans tous les tableaux de saint Nicolas, il s'en trouve invariablement trois. La difficulté n'est donc pas positivement levée.

L'annotateur de Molanus croit en avoir trouvé la solution dans un ancien mystère, extrait des archives d'un couvent de Bénédictins, et qui remonte jusqu'au XIIIe siècle. Dans ce mystère, en effet, se trouve retracé un événement qui expliquerait complétement l'attribut dont il

s'agit[1]. Outre que cette petite pièce peut servir à trancher la question artistique que j'ai énoncée, ce mystère m'a paru en lui-même, malgré la rudesse de la forme, si plein de naïveté et de naturel, que je n'ai pu résister au désir de vous le communiquer. Vous jugerez, Messieurs, si je ne me suis pas fait illusion.

Mais, auparavant, un mot encore sur ces sortes de représentations emblématiques, qu'au moyen-âge on voit assez souvent se mêler aux solennités religieuses.

Dans le siècle dernier, c'était la mode d'y attacher une importance exagérée. On ne trouvait pas assez d'expressions pour en faire ressortir le ridicule et l'inconvenance, et c'était l'Eglise tout entière qu'on voulait en rendre responsable. A entendre beaucoup d'auteurs de cette époque, l'Eglise aurait été la première à bafouer ses propres enseignements, à livrer à la risée des peuples ce qui cependant était l'unique soutien de sa puissance et de sa gloire.

Maintenant que l'histoire est étudiée avec un peu plus d'impartialité et de conscience, les opinions, sur ce point, se sont considérablement modifiées. On sourit bien encore, il est vrai, aux souvenirs de la naïveté, de la grossièreté même, si l'on veut, de nos pères; mais on sait faire la part des temps et des circonstances. On considère les choses à leur point de vue, et non à la lumière de notre civilisation actuelle, qui, souvent, avec plus de réserve dans les choses extérieures, n'en est pas au fond plus respectueuse ni plus croyante. On ne crie plus si hautement au scandale; ou du moins, ce scandale on le renvoie

---

[1] L'authenticité de ce fait n'est, d'ailleurs, nullement garantie par l'Eglise. Il est seulement de tradition populaire.

à qui de droit. Il est constant, en effet, que l'Eglise n'a jamais approuvé les farces scandaleuses, qui, dans les derniers temps, et seulement dans quelques localités, étaient venues souiller ces sortes de représentations allégoriques. Au contraire, elle les a toujours condamnées et sous les peines les plus sévères.

Ces indignes turlupinades venaient non de ses enfants, mais de ses ennemis, et au rapport de Mariana, savant théologien, qui avait étudié spécialement cette matière, ce fut principalement, d'après les instigations des ennemis spirituels ou temporels de l'autorité ecclésiastique, qu'elles obtinrent quelque crédit chez la partie la moins éclairée de la société chrétienne.

Voici ce que dit, à ce sujet, Bergier, théologien estimé du siècle dernier ; ses observations sont, on ne peut plus judicieuses :

« On ne doit ni justifier, ni excuser ces abus ; mais il n'est pas inutile d'en rechercher l'origine. Lorsque les peuples de l'Europe, asservis au gouvernement féodal, réduits à l'esclavage, traités à peu près comme des brutes, n'avaient de relâche que les jours de *fête*, ils ne connaissaient point d'autres spectacles que ceux de la religion, et n'avaient d'autres distractions de leurs maux que les assemblées chrétiennes. Il leur fut pardonnable d'y mêler un peu de gaieté, et de suspendre, pendant quelques moments, le sentiment de leur misère. Les ecclésiastiques s'y prêtèrent par condescendance et par commisération, mais leur charité ne fut pas assez prudente ; ils devaient prévoir qu'il en naîtrait bientôt des indécences et des abus. La même raison fit imaginer les *Mystères*, mélange grossier de piété et de ridicule qu'il a fallu bannir par la suite. » (*Dict. Thoul.*, art. *Fête.*)

Dans les idées de liberté et d'affranchissement qui dominent actuellement tous les esprits, on aurait mauvaise grâce de reprocher trop amèrement au clergé du moyen-âge sa condescendance, peut-être excessive, pour ces rares abus des peuples que resserraient, d'ailleurs, habituellement des chaînes si étroites et si pesantes.

Quoiqu'il en soit de cette discussion, j'en reviens à mon mystère, et vous verrez bientôt, Messieurs, qu'il a du moins le mérite de n'offrir rien d'inconvenant, ni de répréhensible.

Je n'ai pas besoin de vous prévenir, Messieurs, que vous allez entendre un étrange latin. C'est du latin du XIIIe siècle, et, qui pis est, du latin rimé, compassé et mesuré, non d'après les règles de la prosodie, mais tout bonnement d'après la longueur géométrique du vers, comme on en usait à cette époque. Du reste, sous cette écorce dure et barbare, il ne vous sera pas difficile, je l'espère, de discerner la sève et la vie.

Ce mystère peut se diviser en *trois actes* ou *trois tableaux*, comme diraient nos dramaturges modernes.

Au début du premier acte, paraissent trois Jouvenceaux. Ce sont de jeunes étudiants, de jeunes clercs. Emportés par l'amour de la science, ils ont entrepris un voyage lointain, afin de s'instruire successivement aux écoles des divers pays. Egarés dans leur course incertaine, ils se trouvent au milieu d'un pays sauvage et désert. Le jour est déjà sur son déclin; le premier des étudiants exprime ainsi l'inquiétude qui l'agite :

(*Page* 290.)

Primus Clericus.

Nos quos causa discendi litteras
Apud gentes transmisit exteras,

Dum sol adhuc extendit radium
Perquiramus nobis hospitium.

Le second clerc énonce à peu près la même pensée, mais son langage est beaucoup plus prétentieux. On voit que c'est un érudit, et que, s'il ne fait pas des vers précisément comme Virgile, il a du moins quelque velléité de marcher sur les traces du grand poète. Vous jugerez jusqu'à quel point il y réussit :

Secundus Clericus.

Jam sol equos tenet in littore,
Quos ad pisces merget sub æquore.
Nec est nota nobis hæc patria :
Ergo quæri debent hospitia.

C'est le sublime du temps. Allusion mythologique, et, pour plus grande exactitude, mention scientifique des poissons auxquels les poètes anciens avaient eu la maladresse de ne pas penser, lorsque cependant ils envoyaient le Dieu du jour leur rendre visite, et enfin, l'inévitable *Ergo*, dénouement obligé de toute phrase vraiment logique ; rien n'y manque. Nul doute, cet étudiant était un génie, un poète recherché de l'époque.

Le troisième voyageur fait briller une lueur d'espérance aux yeux de ses compagnons attristés. A travers les ombres qui s'épaississent de plus en plus, il a aperçu une pauvre chaumière. Un vieillard est sur le seuil de ce modeste asile ; sans doute il aura pitié des jeunes voyageurs, et ne leur refusera pas une place sous son toit hospitalier :

Tertius Clericus.

Senem quemdam maturum moribus
Hic habemus coram liminibus.
Forsan nostris compulsus precibus
Erit hospes, nobis hospitibus.

Les voilà donc qui se présentent ensemble au bon vieillard, et qui lui disent d'une commune voix :

Simul omnes ad senem.

Hospes care, quærendo studia
Huc, relictâ venimus patriâ;
Nobis ergo præstes hospitium
Dum durabit hoc noctis spatium.

Mais la vieillesse est peu crédule ; elle se montre aussi parfois cauteleuse et intéressée. Ces jeunes gens qui sont-ils ? Que veulent-ils ? Peut-être, sous leurs traits candides cachent-ils des desseins pervers ? Et puis, d'ailleurs, quel profit à espérer de les avoir reçus à cette heure indue et dangereuse? Qu'ils aient donc, s'ils veulent, pour abri, la grâce de Dieu ; mais ils n'entreront pas dans la chaumière :

Senex.

Hospitetur vox Factor omnium,
Nam non dabo vobis hospitium,
Nam nec mea in hoc utilitas
Nec est ad hoc nunc opportunitas.

Voilà un refus, comme on le voit, bien clair et bien net ; cependant, nos trois jeunes gens n'ont pas perdu courage. Dans l'intérieur de la chaumière, ils ont aperçu une vieille femme : c'est l'épouse, la compagne du vieillard ; elle, du moins, sera sensible à leur peine. C'est surtout dans le cœur de la femme que Dieu a mis la pitié et la compassion ; ils réclament son intercession auprès du vieillard inflexible :

Clerici ad vetulam.

Per te, cara, sit impetrabile
Quod rogamus, etsi non utile ;

Forsan propter hoc beneficium
Vobis Deus donabit puerum.

Ce dernier trait, surtout, ne pouvait manquer son effet. Dans ces temps de naïve simplicité, les calculs d'un froid égoïsme n'étaient pas encore venus étouffer les sentiments de la nature. Dans la famille, la venue d'un enfant était toujours une joie et un bonheur. Lors même qu'elle sentait déjà les glaces de l'âge s'amasser sur sa tête, la femme chrétienne ne renonçait pas à tout espoir de gouter un jour les joies pures de la maternité. Les anges n'avaient-ils pas annoncé à Sara, déjà vieille, qu'un jour, contre toute prévision, elle deviendrait mère? La vieille est donc vivement touchée aux paroles des jeunes voyageurs, et c'est avec une chaleur toute particulière qu'elle plaide leur cause auprès de son mari. Que de motifs viennent les recommander? D'abord, la charité; puis, le but de leur voyage est si louable! ils se sont mis en route pour devenir savants. Enfin, raison péremptoire, s'il n'y a rien à gagner, il n'y a, non plus, rien à perdre :

Mulier ad senem.

Nos his dare, conjux, hospitium
Qui sic vagant quærendo studium
Sola saltem compellat charitas;
Nec est damnum, nec est utilitas.

Le vieillard se laisse vaincre par de si justes raisons; il abaisse son orgueil marital devant la sagesse de sa femme :

Senex.

Acquiescam tuo consilio
Et dignabor istos hospitio.

Et, s'adressant aux jeunes gens, il leur accorde, sinon en termes élégants, du moins de la manière la plus pré-

cise et la plus catégorique, l'hospitalité qu'ils avaient sollicitée :

Accedatis, scholares, igitur
Quod rogastis vobis conceditur.

Ici, se termine le premier acte. Jusque-là, rien que de touchant, que d'édifiant pour les spectateurs; ce qu'ils ont vu, ils l'eussent fait eux-mêmes. Honneur à ces deux vieillards! Ils ont fait une bonne action qui ne peut manquer d'être récompensée.

Mais au deuxième acte, la scène va se rembrunir. Les trois voyageurs entrent donc dans la cabane; ils s'étendent sur des nattes, et bientôt ils y dorment comme on dort à leur âge, surtout après une longue fatigue. Heureux leurs hôtes s'ils eussent suivi cet exemple! Le sommeil qu'ils eussent goûté, après l'hospitalité donnée, ne leur eut envoyé que des songes riants et agréables; mais c'est le remords, le remords le plus cruel qui va bientôt peser sur leurs âmes.

Les vieillards, pour leur malheur, s'arrêtent à considérer les trois étudiants; et d'abord, sans doute, ce n'est qu'avec un sentiment de tendresse et d'affection. Mais un objet funeste a frappé les regards du mari: chacun de ses hôtes porte, suspendue à sa ceinture, une escarcelle; elle est riche et bien garnie. C'est de l'or, point de doute. C'est de l'or!... Que de richesses! Quel trésor! Jamais rien de semblable n'était entré dans la pauvre chaumière. Une pensée affreuse vient pénétrer l'âme du vieillard. Tout cet or, il y aurait moyen de s'en emparer, et cela, sans craindre l'infamie.

Senex ad Uxorem.

Nonne vides quanta marsupia?
Et in illis argenti copia.

Hæc a nobis absque infamia
Possideri posset pecunia.

La pauvre femme ne sait pas mieux que lui résister à ce spectacle séducteur. Ils ont souffert une si longue pauvreté, et ils peuvent devenir riches en si peu de temps! La malheureuse cherche à se tromper elle-même ; c'est sous l'apparence du zèle, de l'intérêt, pour le bonheur de son mari, qu'elle ose se livrer à une pensée abominable.

Vetula.

Paupertatis onus sustulimus,
Mi marite, quandiù viximus.
Hos si morte donare volumus
Paupertatem vitare possumus.

De là, au crime, il n'y a qu'un pas. C'est encore la vieille qui va en donner l'atroce conseil.

Vetula.

Evagines ergo jam gladium
Namque potes morte jacentium
Esse dives quandiù vixeris
Atque sciet nemo quod feceris.

Le crime est consommé ; les trois étudiants ont été impitoyablement égorgés. Mais il faut faire disparaître les traces du meurtre. Les cadavres sanglants sont donc enlevés du lieu de la scène, et c'est hors de la vue des spectateurs que la vieille femme, livrée désormais au démon du crime, dépèce ces cadavres palpitants, et en cache les morceaux dans le vase, le *baquet*, qui servait à conserver les viandes salées.

Dans nos idées modernes, là pourrait s'arrêter notre drame. C'est, en effet, presque toujours par de grands crimes, que se terminent ces sortes de compositions. Mais

on n'entendait pas ainsi les choses au moyen-âge. Les scélérats ne doivent pas jouir de l'impunité. Si le monde a été témoin de leurs forfaits, il faut qu'il soit aussi témoin de la vengeance divine qui tombe sur leur têtes coupables.

C'est ce qui fournit la matière du troisième acte ou tableau.

Un nouveau personnage se présente : c'est saint Nicolas, sous les traits d'un pélerin. Il frappe à la porte de la chaumière et demande l'hospitalité.

Nicolaus

Peregrinus fessus itinere
Ultra modo non possum pergere,
Hujus ergo per noctis spatium
Mihi præstes, precor, hospitium.

Le moment est peu opportun pour accéder à cette demande ; mais, d'un autre côté, comment refuser un pélerin ? Le pélerin c'est l'homme de Dieu, l'image du Sauveur, marchant sur la terre ; c'est aussi le représentant du peuple fidèle. S'il va aux lieux saints, ce n'est pas seulement pour lui-même, c'est pour y porter les prières, les supplications de tous les malheureux, de tous les affligés qui ont fait de lui le confident de leurs peines ; et le mécréant lui-même est saisi d'un saint respect à son approche. Le vieillard balance ; il a besoin des conseils de sa femme :

Senex ad Mulierem.

An dignabor istum hospitio
Cara conjux, tuo consilio ?

La vieille femme a senti se réveiller en elle ses premières idées de foi. Les traits vénérables de l'étranger la subjuguent, d'ailleurs, malgré elle.

Vetula.

Hunc persona commendat nimium
Et est dignus ut des hospitium.

Le vieillard donc, fait taire sa défiance. Non seulement il admet le pélerin sous son toit, mais encore il se montre empressé de prévenir tous ses désirs.

Senex.

Peregrine, accede propius;
Vir videris nimis egregius;
Si vis, dabo tibi comedere
Quidquid voles, tentabo quærere.

Un instant après, l'étranger est à table. Mais sur cette table sont placés seulement des fruits, des laitages; ces mets ne suffisent pas au pélerin, après la longue et pénible course qu'il vient de faire. Il lui faut quelque chose de plus substantiel, de plus propre à ranimer ses forces épuisées. Il demande de la chair, et même de la chair nouvelle.

Nicolaus ad mensam.

Nullum ex his possum comedere
Carnem vellem recentem edere.

Ce mot de *chair* doit déjà jeter le trouble dans l'ame du coupable. Quoi qu'il fasse, il a encore présens à la pensée les cadavres sanglants des trois jeunes clercs, qu'il vient d'immoler avec tant de barbarie. Il dissimule, cependant, et s'excuse sur sa pauvreté; il a bien de la chair salée, mais de la chair fraîche, il n'en possède pas.

Senex.

Dabo tibi carnem quam habeo
Namque carne recente careo.

C'est alors qu'arrive le terrible dénouement. Le pélerin, ou plutôt saint Nicolas qui s'était caché sous ses traits, se lève, grand de sa puissance et de sa sainteté, et, fixant sur les deux assassins un de ces regards qui pénètrent jusqu'au fond de l'âme : « Malheureux ! leur dit-il, avec un accent de voix qui les remplit de terreur ; malheureux ! vous mentez. Vous en avez de la chair fraîche, de la chair trop fraîche ; et cette chair, c'est le crime, c'est le meurtre, c'est l'infâme soif de l'or qui vous l'a procurée.

Nicolaus

Nunc dixisti plane mendacium
Carnem habes recentem nimium
Et hanc habes magnâ nequitiâ
Quam mactari fecit pecunia.

Comment répondre à cette accusation accablante ? Evidemment, un saint de Dieu a pu seul pénétrer l'affreux mystère. Toute dénégation serait donc inutile, puisqu'il lit jusqu'au fond des cœurs. Frappés comme d'un coup de foudre, les malheureux vieillards tombent à ses pieds. Ils avouent toute l'horreur de leur crime, mais ils osent encore implorer le pardon et la miséricorde.

Senex et mulier

Miserere nostri, te petimus,
Nam te sanctum dei cognoscimus :
Nostrum scelus abominabile
Non est tamen incondonabile.

Si le saint évêque est l'envoyé de Dieu pour manifester sa justice sur le coupable, sa mission, et celle-là lui est plus précieuse encore, est aussi de lui montrer la voie du repentir et du pardon. Il ordonne aux vieillards d'apporter les corps mutilés des jeunes clercs. Si leurs cœurs sont

véritablement contrits, Dieu leur pardonnera peut-être, et il rendra la vie à leurs victimes infortunées.

Nicolaus.

Mortuorum afferte corpora
Et contrita sint vestra pectora.
Hi resurgent per dei gratiam
Et vos flendo quæratis veniam.

Alors le grand saint tombe à genoux, et les deux coupables se prosternent avec lui, la face contre terre ; il adresse à Dieu une prière fervente. Il demande que les trois jeunes gens soient rendus à la vie, et leur meurtriers à la grâce.

Orationes Nicolai.

Pie Jesu, cujus sunt omnia
Cœlum, tellus, aer et maria,
Ut resurgant isti præcipias
Et hos ad te clamantes audias.

Sa prière est exaucée. Les trois jeunes gens sortent pleins de vigueur et de vie, du vase immonde où avaient été entassés leurs membres sanglants. La grâce parle au cœur des meurtriers, et leur dit, qu'à la parole puissante de saint Nicolas, leur péché leur est pardonné. Et tous, d'une voix tonnante et en union avec le chœur entier des spectateurs, entonnent le chant solennel de l'Eglise dans ses jours de joie : *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur.*

(*Et post omnis chorus dicat : Te Deum laudamus*, etc.)

Tel est, Messieurs, le petit drame qui, comme vous le voyez, explique d'une manière satisfaisante les trois enfants de saint Nicolas. Je me suis peut-être trompé, mais j'ai cru que vous ne me sauriez pas trop mauvais gré de vous avoir fait part de ce naïf souvenir du moyen-âge.

RAPPORT

CONCERNANT LA MAISON

de

JACQUES LE LIEUR,

Fait au nom d'une Commission,

PAR M. BARABÉ,

(SÉANCE DU 23 JANVIER 1846.)

MESSIEURS,

La Commission par vous chargée de rechercher les maisons où sont nés, ou qu'ont habité les hommes remarquables de notre cité, s'est réunie le 19 de ce mois. (Etaient présents : MM. Deville, Richard, Mauduit, De la Quérière, Ballin, Chéruel et Barabé.) Elle m'a fait l'honneur de me charger de vous soumettre le rapport de sa délibération sur *Jacques Le Lieur*, auteur du *Livre des Fontaines*, et ses titres à votre recommandation.

Mais avant d'arriver à la conclusion, permettez-moi de vous présenter le résultat des recherches laborieuses auxquelles je me suis déjà livré sur cette famille, dans les

archives du tabellionage de Rouen, à l'occasion de la publication récente du *Livre des Fontaines*, faite par M. de Jolimont.

La famille Le Lieur, en Normandie, remonte à une époque reculée, et se lie honorablement à notre histoire locale.

Le premier de ses membres que nous y trouvons mentionné, est Louis Le Lieur, qui fut inhumé en l'an 1275, en la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur de l'église conventuelle de Saint-Onen [1].

Puis, de 1357 à 1358, figure dans le catalogue des maires de Rouen [2], Jacques Le Lieur, lequel, en 1360, est mentionné dans la liste des capitaines des châteaux de Rouen, qualification qu'il conserve dans un acte de vente du 5 avril 1364 [3], l'année même où Charles V parvint au trône.

C'était à Jacques Le Lieur qu'avait été confié le commandement du fort Sainte-Catherine, qu'il fortifia même *contre les Anglais*. Aussi cette confirmation de noblesse était de bonne justice, car indépendamment de ses anciens services à la cause royale, il avait acquis de nouveaux droits à l'estime de son pays, en allant, la même année, à la tête de dix mille volontaires rouennais, attaquer le fort de Rolleboise, et coopérer, avec le preux Bertrand-Duguesclin et ses chevaliers [4], à la reddition de

---

[1] Farin, t. 3, p. 6, petite édition.

[2] Farin, t. 1er, p. 124.

[3] Manuscrit de la Galissonnière, p. 604.

[4] *Histoire de messire Bertrand Duguesclin*, par Claude Ménard, édition de 1618.

Mantes et de Meulan, résultat bien important pour le commerce de Rouen, dont les relations avec Paris s'étaient trouvées interrompues.

Le capitaine Le Lieur ne jouit pas long-temps de son triomphe, car il mourut en 1366; il fut inhumé dans l'ancienne église des Cordeliers [1].

Sa noblesse de bon aloi devait être, comme elle le fut, maintenue et revendiquée par ses descendants. Aussi la voyons-nous maintenue et *registrée* en février 1536, avec l'énonciation succincte des principaux faits ci-dessus, qui se reproduisent jusques vers la fin du 17e siècle, en faveur d'Antoine Le Lieur, sieur de Sainte-Catherine, demeurant à Tourville, où était situé le fief de Bédasne, qui servait à distinguer, dès 1512, cette ligne collatérale de celle de *Robert Le Lieur*, père de l'auteur du *Livre des Fontaines* de Rouen.

A l'égard de la branche de ce dernier, voici les renseignements que les archives du tabellionage nous ont fournis, et, en premier ordre, un titre du 5 décembre 1484. Il en résulte notamment que, dès l'année 1476, les trésoriers de l'église de Saint-Martin-du-Pont ayant résolu d'augmenter l'édifice de l'église, obtinrent de Robert Le Lieur la concession gratuite de 18 toises 6 pieds de terrain dépendant de son hôtel, dit *des Flacons*, pour servir, avec l'emplacement de l'ancien presbytère, à y construire le bas côté de la chapelle de la Vierge, et pour le rendre conforme

---

[1] On trouve aussi dans l'église Saint-Ouen, en la chapelle Sainte-Agnès, à gauche du chœur, les vestiges de la tombe d'un *Vincent Le Lieur*, mort en 1418, abbé du monastère de Saint-Pierre-de-Préaux. Sur cette tombe, dont l'inscription est partielle, on remarque des incrustations assez rares.

à l'autre côté, que lui, et ses autres frères, enfants de *Jacques*, avaient aussi fait bâtir. En reconnaissance de cette libéralité, le droit de sépulture est concédé à la famille dans cette chapelle.

Comme particularité, cet acte nous apprend que l'hôtel, dit *des Flacons*, fut celui de *Jacques Le Lieur* (arrière petit-fils, sans doute, du capitaine), et, qu'à cette époque, il avait quatre enfants prénommés, Robert, Jacques, Jehan et Roger.

Robert, père de notre Jacques Le Lieur, est qualifié d'avocat du Roi au bailliage de Rouen [1]. Il habitait son hôtel, à l'enseigne des Flaçons, rue de la Savonnerie, dès 1476. C'était un riche *bourgeois*, mais ce titre indiquait en lui plutôt le domicile que l'état de la personne, car il *était noble*, et qui plus est, il usait *noblement* de sa fortune.

En effet, nous le voyons accorder la même année cent écus d'or à la fabrique de l'église Saint-Martin-du-Pont, en considération de ce qu'elle lui permet d'ouvrir une porte de communication dans le cimetière, pour se rendre aux offices divins.

Puis, dans les années suivantes, il enrichit cette même église de ses libéralités; aussi, y trouvait-on à plusieurs endroits, ses armoiries apposées.

Après avoir fourni une carrière honorable comme magistrat et comme citoyen, il mourut à Rouen, le 16 septembre de l'année 1501, avec le titre de conseiller du roi, et de son premier avocat en Normandie, laissant pour veuve

[1] Acte du 21 novembre 1476.

Jehanne Bonté, et, de son mariage avec elle, deux fils, dont l'un était prénommé *Jacques* [1] (c'est l'auteur du *Livre des Fontaines*), et l'autre prénommé *Jehan*.

Robert, comme nous l'avons dit, avait trois frères, Jacques, Jehan et Roger. Nous ne trouvons pas ce que devint Jehan; il y a lieu de croire qu'il prédécéda Robert, qui était l'aîné.

Quant à Roger, qui était le dernier, il s'était retiré à Paris, pour y faire commerce, sans doute pour réparer les inégalités de la fortune, et y était décédé dès la fin de l'année 1502, laissant sept enfants qui vinrent, avec ceux de Robert, partager la succession de Jacques, autre frère de ce dernier, et, aussi, concurremment avec Jehan Le Lieur, chanoine de Rouen, Pierre Le Lieur, conseiller du roi, et avec autres cousins qui formaient la branche collatérale dénommée, quelques années après, *de Bédasne*.

A l'occasion de ce Jacques qui mourut, comme on le voit, sans postérité à la fin de l'année 1502, observons qu'il était qualifié de noble homme, *seigneur du Bosc-Bénard-Commin*.

Si nous avons parlé du fief du Bosc-Bénard, c'est qu'il va bientôt servir à qualifier aussi notre Jacques Le Lieur, neveu du précédent.

Quant à la veuve de Robert : *Jehanne Bonté*, nous la voyons aussi donner à l'église de Saint-Martin-du-Pont divers ornements et rentes. Il y a plus, le 7 juin 1509, elle consent, pour faciliter l'achèvement de l'église Saint-Pierre-l'Honoré, que le pignon d'un grand hôtel qu'elle

[1] Lots du 1er janvier 1503, et fondation du 5 décembre 1484, à Saint-Martin-du-Pont.

possède à côté, soit abattu pour faire place à celui de l'église. C'était, comme on le voit, faire pour cette église, ce que son mari avait fait lui-même quelques années avant (1404), pour l'église de Saint-Martin-du-Pont.

Si la modestie chrétienne imposait aux donateurs l'oubli de leur désintéressement, c'est justice pour nous de révéler le nom de ces pieux donateurs. Car à chacun selon ses œuvres.

Maintenant occupons-nous de notre Jacques Le Lieur, auteur du *Livre des Fontaines*. Si nous sommes entré d'abord dans des détails généalogiques sur ses auteurs, c'est que, d'une part, on aime à connaître les ancêtres d'un homme remarquable, ce qui explique d'ailleurs pourquoi le prénom *Jacques* se trouve reproduit à chaque filiation, et notamment en la personne de l'auteur du *Livre des Fontaines*, en commémoration des services rendus par le premier *Jacques*, maire de Rouen, et capitaine des châteaux ; et que, de l'autre part, si nous avons désigné l'hôtel de famille, dit *des Flacons*, sis rue de la Savonnerie, avec les particularités qui s'y rattachent, c'est qu'elles nous serviront à reconnaître l'identité de l'habitation de l'auteur du *Livre des Fontaines*.

Nous avons dit que ce dernier hérita de son oncle [1] à la fin de 1502. Comme aîné, il obtient l'année suivante le 1er lot, autrement dit l'héritage et ténèment contigu à l'hôtel des Flacons. Avant cette époque, il est qualifié de seigneur de Sidetot. Puis, dans un acte du 2 septembre 1536, il se dit sieur de Bresmetot, et de Bosc-Bénard-

---

[1] Notre Jacques Le Lieur.

Commin, *secrétaire notaire du roi* [1], demeurant en la paroisse Saint-Martin-du-Pont, et époux de damoiselle *Jehanne Osmont*.

Il figure (Jacques) comme conseiller de ville, en 1519; et le 4 juillet 1544, aux élections, il reçoit de nouveau ce titre [2]. Puis, il figure à l'assemblée générale de la ville, le 15 septembre de la même année [3].

C'est à partir de cette époque qu'il ne paraît plus dans les actes publics, ce qui fait présumer qu'elle est celle de sa mort.

Ce qu'il y a de certain, c'est que maître François Le Lieur, chanoine de Rouen, agissant de concert avec les trésoriers de Saint-Martin-du-Pont, dans une sentence rendue à la vicomté de Rouen, le 3 février 1550 [4], se dit fils et héritier, en partie, de Me Jacques Le Lieur, ce qui établit un point d'arrêt pour l'existence de ce dernier.

Nous ajouterons, quant à la filiation ou descendance : que le fils aîné de Jacques était Antoine, car dans un acte du 6 juin 1571, ce dernier se qualifie de seigneur de Bremetot, *du Bosc-Bénard*, et d'Ouville-l'Abbaye ; d'après Farin, il fut député pour la noblesse aux États de Normandie, le 14 novembre 1550.

Maintenant, si l'on considère à quels titres se recommande notre Jacques Le Lieur : comme poëte ? il nous

---

La fonction de *secrétaire notaire du Roi*, qu'il ne faut pas confondre avec celle de *tabellion*, avait été instituée par Charles V, sous le titre de *clerc*, notaire de son hôtel, pour expédier et signer les lettres de la grande et petite chancellerie.

[2] Farin, t. 1er, p. 273 et 259.

[3] Ch. Richard.

[4] Archives de Saint-Martin-du-Pont.

suffit de rappeler qu'il fut couronné au Puy, tenu en 1518, et à celui de 1522; et qu'il fut élu prince des Palinods, en 1544[1].

En lisant ses poésies, qui accompagnent la notice en tête du dernier ouvrage de M. de Jolimont, on ne peut que s'associer aux éloges que lui ont décerné nos dévanciers, et cet écrivain qui trouve ces poésies empreintes d'un sentiment sévère et mystique, conforme à la gravité du caractère de l'auteur. Nous ajouterons que le style naïf et facile du poète ne fausse point sa pensée, mais au contraire lui prête le charme de l'expression. En lisant surtout le dialogue entre la nature humaine et la Vierge, pag. 46, si n'est le sujet, on serait tenté, suivant nous, de dire : *le gentil Le Lieur!*

Mais si ces poésies décèlent le goût épuré du poète, et le recommandaient surtout à l'attention de ses contemporains, Jacques Le Lieur se recommande principalement auprès de nous à un titre bien plus puissant. On voit que nous rappelons le *Livre des Fontaines*, exécuté par lui en 1525 (vieux style.)

Indépendamment des documents archéologiques qu'il nous a transmis sur l'état de nos monuments à cette époque, et si heureusement reproduits par les dessins de M. de Jolimont, n'est-ce pas ce livre qui a servi de fil conducteur pour suivre les ramifications du cours de nos fontaines, et en empêcher la déperdition? Chaque acte de la vie de ce citoyen n'a-t-il pas été consacré au bien public, ainsi que le

---

[1] Voir l'ouvrage de M. de Jolimont sur le *Manuscrit des Fontaines*, p. XLII et L, et la notice de M. Ballin, sur les palinods de Rouen, *Précis des travaux de l'Académie royale de la même ville*, 1834, p. 210 et 253, et, dans le même volume, la notice de M. de la Quérière, p. 170.

constatent nos Archives? et s'il est vrai que ses travaux offrent cela de particulier, qu'ils seront long-temps utiles à la postérité, comment ne pas reconnaître que celui qui en a été l'auteur doive être signalé à la reconnaissance publique ?

Agir autrement, ne serais-ce pas opposer la prescription à la dette de la reconnaissance, de sa nature imprescriptible ! Fidèle à ce principe, la Commission par vous chargée de rechercher les maisons des hommes remarquables qui ont honoré notre cité, pour y apposer un marbre commémoratif de leurs belles actions, a l'honneur de vous proposer, par mon organe, de solliciter de l'autorité municipale l'inscription suivante sur la maison autrefois dite des Flacons, rue de la Savonnerie, n° 18 :

ICI ÉTAIT LA MAISON DE JACQUES LE LIEUR,
CONSEILLER DE LA VILLE, DE 1519 A 1544,
POÈTE, PRINCE DES PALINODS,
AUTEUR DU LIVRE DES FONTAINES.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, c'est sur l'identité de la maison.

Trois signes caractéristiques nous la démontrent :

1° Les titres de propriété de M. Richard-Anquetin, dont il a bien voulu nous donner communication, qui justifient que la maison était dénommée anciennement *les Flacons*.

2° La prise d'eau signalée par Jacques Le Lieur, en sa maison, en 1525, à lui concédée par les autres conseillers de la ville, en considération de ses services pour le fait des fontaines (ainsi qu'il est porté au manuscrit),

n'a été supprimée par le propriétaire actuel que depuis son acquisition.

3° La porte anciennement pratiquée dans le cimetière de Saint-Martin-du-Pont, n'a été supprimée qu'à l'époque de notre première révolution, par suite d'accords entre les proprétaires limitrophes ; d'où il résulte que la maison n° 18, (celle occupée par M. Richard-Anquetin), qui aujourd'hui ne s'étend pas sur le devant, et n'aboutit à la rue de la Savonnerie que par une allée charretière, est bien celle principale qu'habitait *Jacques Le Lieur*, quoiqu'à l'époque de 1525, il paraisse avoir été aussi propriétaire du corps de bâtiment régnant sur la rue de la Savonnerie, mais qui est d'une bien moindre étendue que celle du fonds, dont les dépendances sont faciles à reconnaître comme s'appliquant aux titres primitifs, malgré des constructions plus récentes.

Barabé, rapporteur ; Deville ; Vor Mauduit ; E. De la Quérière ; Ballin ; A. Chéruel ; Ch. Richard.

L'Académie ayant adopté les conclusions de ce rapport et chargé M. le Président de transmetter son vœu à M. le Maire de la ville de Rouen, l'autorité municipale s'est empressée de faire placer l'inscription demandée.

RAPPORT

de la

COMMISSION POUR LA RECHERCHE DES MAISONS

DES HOMMES ILLUSTRES,

Lu à la Séance du 13 Février 1846.

(M. A. DEVILLE, rapporteur.)

La Commission que vous avez instituée pour la recherche des maisons de Rouen illustrées par la naissance, le séjour ou la mort des hommes qui se sont distingués dans les Sciences, dans les Lettres et dans les Arts, et dont cette ville est justement fière, a cru entrer dans vos intentions en agrandissant le cercle que vous lui aviez tracé. Pas plus que la ville de Rouen, vous n'avez voulu répudier aucune de ses gloires : tout ce qui fut grand, tout ce qui a jeté de l'éclat sur cette ville, a droit à vos sympathies. C'est ainsi que déjà, Messieurs, vous avez applaudi à la pensée patriotique qui veut doter la Normandie de l'image de Guillaume-le-Conquérant ; mais vous avez dû laisser l'initiative de ce projet à la ville qui réclame l'honneur d'avoir donné le jour au Conquérant de l'Angleterre.

Si vous ne pouvez le lui disputer, vous pouvez vous glorifier d'avoir possédé ce grand homme dans vos murs ; c'est là qu'il a vécu, c'est là qu'il a fini sa carrière.

Nous vous proposons de consacrer ce souvenir en plaçant une inscription sur le lieu même où Guillaume-le-Conquérant est mort. Cet hommage, rendu à la mémoire d'une des plus grandes renommées du moyen-âge, du plus illustre des Normands, après un laps de près de huit siècles, cet écho lointain de gloire, quelque faible qu'il soit, ne peut qu'honorer cette Compagnie.

On sait que Guillaume-le-Conquérant, s'étant dangereusement blessé au siége de Mantes, revint précipitamment dans sa Capitale, vaincu par la maladie ; « le bruit de « Rouen, qui est une ville populeuse, étant insupportable « au malade, dit Orderic Vital », ce prince se fit transporter dans le faubourg, au prieuré de Saint-Gervais, comme en un lieu tranquille et sain. C'est là, que peu de jours après, le 9 septembre de l'année 1087, il expira, ayant à peine atteint sa 60e année.

Il n'existe plus rien aujourd'hui, et depuis fort longtemps, de l'ancien prieuré de Saint-Gervais. Son église seule, restée à usage du culte, a survécu. Les bâtiments du prieuré se reliaient à l'église, du côté du Nord. « L'an 1659, « rapporte Farin, dans son *Histoire de Rouen*, lorsqu'on « fit un mur pour clore le cimetière du côté du septen- « trion, on trouva, sous terre, dans les fondements, des « voûtes et des caves entières, qui étaient des restes de « ces anciens édifices. »

De nos jours, il y a quelques années, en 1837, lorsqu'on voulut agrandir l'église de Saint-Gervais, devenue trop petite pour la population du quartier, et qu'on y ajouta une aile latérale prise au nord, sur le terrain du cimetière,

on découvrit dans les fondations, les restes des vieilles constructions qui venaient se lier à l'église. J'allai moi-même, à cette époque, en faire la reconnaissance, et je pus en rapporter quelques fragments sculptés, que je fis déposer au Musée des antiquités.

Ainsi, l'aile, ou bas-côté septentrional, de l'église de Saint-Gervais, bâtie en 1837, a été élevée sur l'emplacement de l'ancien prieuré, là où est mort Guillaume-le-Conquérant.

C'est dans le mur de cette aile de l'église, du côté de sa façade, auprès de l'entrée principale, que nous vous proposons de placer une inscription commémorative, qui serait gravée sur une tablette de marbre, et incrustée dans la muraille.

Là, elle sera vue de tous : du visiteur, de l'étranger, des fidèles qui se rendent à l'église. Si on la plaçait sur la face nord du bas-côté, elle se trouverait enfermée dans l'enceinte close du cimetière, et ce ne serait pas sans peine qu'on pourrait y accéder et la découvrir.

Cette inscription pourrait être ainsi conçue :

ICI ÉTAIT

LE PRIEURÉ DE SAINT-GERVAIS

OÙ MOURUT

GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT

LE IX SEPTEMBRE

MLXXXVII.

Vous apprécierez, Messieurs, (car nous voulons réserver à l'Académie l'honneur de placer elle-même ce marbre

commémoratif), si, au bas de l'inscription, on ne pourrait pas écrire ces mots :

ACADEMIA ROTHOMAGENSIS POSUIT ANNO

MDCCCXLVI?

C'est ce que vous avez déjà fait pour la pierre tumulaire de l'abbé Marc-d'Argent, dans l'église de Saint-Ouen ; c'est un honneur que vous ne voudrez pas décliner.

L'Académie, ayant accueilli avec empressement la proposition de sa Commission, a demandé et obtenu les autorisations nécessaires pour faire placer cette inscription. Elle figurera prochainement à l'endroit indiqué.

COUP-D'OEIL

SUR LA POÉSIE LYRIQUE,

DEPUIS L'ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR M. TH. GUIARD.

Discours de Réception.

MESSIEURS,

Si je vous apportais un nom connu, ou, du moins, un commencement de réputation littéraire, l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant dans votre sein me serait, sans doute, infiniment précieux; mais, permettez-moi de le dire, ma reconnaissance serait peut-être moins vive, moins complète. Jeune, obscur, sans autre titre à vos suffrages que l'exercice d'une sérieuse profession, (je ne parle pas de quelques essais, ou plutôt de quelques ébauches poétiques), comment ne serais-je pas flatté d'une distinction qui me touche d'autant plus qu'elle m'étonne davantage.

d'un encouragement qui a l'air d'une récompense, d'une marque d'intérêt qui ressemble à de l'estime ? Ne craignez pas, toutefois, que je m'y trompe, Messieurs. J'ai, pour apprécier votre indulgence, une mesure certaine, la conscience du peu que je vaux. Je n'oublierai pas qu'une fois seulement, et pour moi, vous vous êtes écartés d'une règle invariable, de l'esprit même de votre institution ; qu'une fois seulement, et pour moi, vous avez renoncé à couronner le vrai mérite.

Le vrai mérite ! Je le rencontre partout dans cette enceinte. De quelque côté que je tourne les yeux, je vois des hommes également recommandables par le talent et par le caractère ; des hommes que la Capitale envie à la Province, et qu'elle est réduite à s'attacher par une demi-adoption ; des savants, des littérateurs, des artistes à qui cette antique cité a remis le soin de ses progrès et le dépôt de ses souvenirs. Devant un aréopage ainsi composé, la timidité n'est pas une feinte, ni la modestie une formule. Au moment de vous soumettre, Messieurs, quelques réflexions sur la poésie lyrique, mon trouble, mon embarras sont extrêmes. Puisse votre attention me soutenir ! Puisse-je ne pas rester trop au-dessous et de mon sujet et de mon auditoire !

Chez les Grecs, vous le savez, Messieurs, l'Ode naquit de l'inspiration religieuse et de l'élan patriotique. Religion et Patrie, ces deux cultes, ces deux croyances se confondaient dans le cœur des Hellènes. Pour eux il n'y avait qu'un symbole de foi, symbole clair, symbole précis, qui s'exprimait aux yeux de tous en lois, en institutions révérées. Pour eux les habitants de l'Olympe étaient des concitoyens, des amis, des bienfaiteurs ; c'étaient des Dieux, mais des Dieux *autochtones*. Jupiter, Mars, Apollon, Hercule, avaient gouverné, civilisé, défendu leur sol. En les ado-

rant, ils acquittaient une dette de reconnaissance nationale ; et quand la philosophie, choquée par ce qu'il y avait de grossier dans cette adoration, tentait de substituer ses rêves au sentiment énergique de la piété populaire, elle venait échouer contre une résistance supérieure à tout, le patriotisme d'un grand peuple. Aussi, quelle admirable beauté ce patriotisme religieux ne sut-il pas communiquer aux accents de l'enthousiasme hellénique ! Alcée chante, et Mitylène est délivrée. Les cœurs les plus farouches cèdent à l'irrésistible pouvoir de la lyre. Ici, Messieurs, l'histoire confirme les légendes de la fable. Ce n'est plus Orphée qui apprivoise les lions ; c'est le souvenir de Pindare qui désarme Alexandre ; c'est un chœur d'Euripide qui arrache des larmes aux vainqueurs d'Ægos-Potamos, qui répare les destinées d'Athènes.

Voilà, Messieurs, la poésie lyrique à sa plus haute puissance. Voilà la sublime, l'incomparable expression qui résulte, dans un pays privilégié, de l'accord intime des sentiments les plus élevés de notre âme. Et remarquez le concours de tant de circonstances heureuses pour le génie ! Une religion patriotique ; des mythes pleins d'un sens profond sous une forme enchanteresse ; une langue d'une richesse sans égale ; un peuple merveilleusement sensible, peuple enfant et peuple héros : quelles prises, quels leviers pour le poète !

Pourrons-nous assister deux fois à un si magnifique développement de la faculté lyrique ? Que l'art change de patrie ; qu'il passe avec l'Empire sur une autre terre ; que *la Grèce captive subjugue son farouche vainqueur*, et lui impose l'imitation de ses chefs-d'œuvre, est-il présumable que nous verrons toutes ces fleurs de l'esprit grec, et, en particulier, la plus délicate, l'Ode, prospérer sur un sol étranger ? La langue rude des vieux Sabins pourra-t-elle se

plier aux mille jeux, aux mille caprices, à tous les libres écarts de l'inspiration? Messieurs, les monuments existent; les faits parlent. Disons-le sans détour. Rome n'eut pas plus le génie lyrique qu'elle n'eut le génie dramatique. Loin de moi la pensée de déprimer l'auteur charmant que nous savons tous par cœur; le brillant et facile esprit, qui, à force de talent, s'est élevé parfois jusqu'à l'enthousiasme; ce Protée de la poésie, qui, de républicain devenu courtisan, de soldat de Brutus pensionnaire d'Octave, sut, par la plus honorable des inconséquences, se montrer indépendant quand l'opposition n'était plus même une mode, chanter la vertu devant la puissance, et, par des retours généreux, se rengageant à la liberté comme à une maîtresse toujours chère, mêler à l'éloge officiel des Jules le glorieux souvenir de Caton. Horace a les élans du poète lyrique; mais en a-t-il le vol large et soutenu? Est-il vraiment le cygne, qui, planant au-dessus de la terre, embrasse d'un coup-d'œil et les Syrthes et le Bosphore [1]; ou n'est-il pas plutôt, comme il le dit ailleurs lui-même, la diligente abeille de *Matinum*, qui, toute à son gracieux labeur, recueille le thym parfumé au bord des eaux, parmi les frais ombrages de Tibur?

Rome chancelle. Les Barbares vont se partager ses dépouilles. Le christianisme naissant prélude à ses immortelles destinées. Sur les ruines du monde romain, dans ce chaos qu'elle doit féconder, une religion a paru, religion grande et simple, sévère et douce, qui n'abaisse l'homme que pour le relever, qui de ses passions vaincues

---

[1] Visam gementis littora Bospori,
Syrtes que Gœtulas, canorus
Ales...
(Hor., liv. II, ode XVII.)

lui fait un marche-pied vers le Ciel. Que devons-nous attendre de l'humanité déifiée ? Deshabituons nos oreilles des accents de la muse profane ! Quelles sont ces images inconnues au génie grec, à l'esprit latin ? D'où viennent ces docteurs inspirés, qui, sur une lyre d'une forme et d'une harmonie étranges, célèbrent un Dieu nouveau, que les Catacombes n'ont pu contenir, parce que la terre et les Cieux sont à lui ? Silence autour de la harpe de David ! Place aux maîtres des saintes mélodies ! C'est en vain que mille obstacles les arrêtent ; en vain que la confusion des formes du langage, que le luxe appauvrissant d'une synonimie sans justesse, que le dépérissement des études et du goût multiplient les entraves sous les pas des poètes chrétiens. Ils marchent appuyés sur l'esprit de Dieu. Ambroise a le génie des prophètes ; c'est vous dire qu'il a la force unie à la tendresse. Ecoutez, dans ma faible traduction, le saint évêque de Milan soupirer l'hymne de la prière et de la nuit :

« Dieu, créateur de toutes choses, souverain modérateur « des Cieux, toi qui revêts le jour de la splendeur de la « lumière, la nuit des grâces du sommeil !

« Nos membres languissent ; le repos va les rendre aux « laborieux emplois. Nos esprits succombent ; le repos « va soulager nos peines et dissiper nos soucis.

« A toi les chants élancés du cœur ; à toi les accents « d'une voix harmonieuse ; à toi la dilection d'un chaste « amour ; à toi l'adoration d'une intelligence épurée !

« Ainsi, quand le jour aura terminé sa course, parmi « les sombres vapeurs des nuits, la foi ne connaîtra point « les ténèbres, la nuit s'illuminera des clartés de la foi. »

Voilà, Messieurs, si je ne me trompe, un ordre de beautés toutes nouvelles. C'est la brise du Jourdain qui passe

sur la lyre d'Horace ; c'est l'idéalisme chrétien qui prend possession de la poésie. Dans la patrie d'Augustin, l'évêque de Ptolémaïs [1], orthodoxe sans renoncer au culte des grâces, tempère l'austérité du dogme par le charme des beaux songes, des songes dorés de Platon. Dieu et son essence incréée, l'âme et sa nature immatérielle, tel est, Messieurs, le thème favori du poète. Il s'élance, il se perd quelquefois dans les régions les plus sublimes de la pensée; et, passant de l'extase à l'attendrissement, de la contemplation sereine à la réflexion mélancolique, encore ébloui des clartés célestes, il abaisse, en pleurant, ses regards sur cette terre d'Afrique déjà à demi plongée dans les ombres, sur ce sol miné de toutes parts où gronde sourdement le bruit avant-coureur de l'éruption qui menace.

Les Barbares sont dans l'Empire. Maîtres de la Lybie, les Vandales ont conquis la Ville Eternelle. Genseric a campé dans le Forum; il a rapporté dans Carthage les trophées des Scipions, *rettulit inferias Jugurthæ*. Des fanges Méotides, des antres de la Scandinavie se sont élancées, ardentes au pillage du monde, de sauvages peuplades, couvertes de la peau des ours et des loups, bandes effroyables, bandes affamées, auxquelles le doigt de Dieu montre leur voie et marque leur but. De l'Ebre à la Vistule, des bouches du Danube aux bouches du Rhin, tout est en armes, tout est en proie. Les voyez-vous courir, la framée et la francisque à la main, ces agents de la colère divine? Des Scaldes marchent à leur tête. Sur une harpe grossière, ils disent les exploits des aïeux, la honte qui s'attache au guerrier timide, le ciel qui s'ouvre à la valeur, tout un Olympe fantastique, toute une mythologie formidable, tout un amas de fictions gigantesques, sombres comme les

---

[1] Synesius.

forêts du Nord, vagues comme les nuages errants au-dessus de leurs cimes dépouillées. Aux accents de cette poésie belliqueuse, les *ravisseurs altérés des biens des nations*, pressent leurs pas..... qu'ils tombent sous le fer; qu'ils mordent, dans les convulsions de l'agonie, cette terre livrée à leurs rapines; avant de fermer pour jamais la paupière, ils se raniment un instant..... Ils croient entendre sur leur tête comme un frémissement d'ailes..... Ce sont les blanches Walkyries qui viennent les chercher..... Le cœur des braves s'est ému. ... Un rayon de joie a brillé sur leur face guerrière.. Ils ne sont plus, et ils semblent sourire encore.

Suivons, Messieurs, les transformations de la poésie lyrique. Elle ne meurt pas, vous le voyez; elle change. Selon les temps, selon les lieux, elle prend une physionomie particulière, semblable à l'Océan qui reflète les diverses couleurs du ciel. Profonde comme la mer, comme elle immense et déroulant des perspectives sans bornes, dans son flux et reflux harmonieux, elle berce les générations. Pour chaque gloire elle a des chants, pour chaque culte elle a des hymnes, pour chaque renovation sociale, pour chaque crise de l'humanité, un glorieux, un solennel accompagnement.

Dans ces siècles du moyen-âge, qu'une dédaigneuse et frivole critique a si long-temps méconnus, qu'on s'est plu, faute de lumières, à qualifier de siècles de ténèbres, comme si l'esprit humain pouvait jamais s'éclipser complètement, au lieu de la léthargie dont il a été convenu de les accuser, ce qui frappe l'attention, c'est une activité féconde. Chose étrange, et qui prouve toute la légèreté de nos jugements! L'époque où l'on a peut-être remué le plus d'idées, agité le plus de questions, bâti le plus de systèmes, est celle, précisément, qu'il a été de mode de représenter comme

vide ! Qu'on parle de la subtilité du moyen-âge, mais qu'on ne revienne plus sur sa grossièreté ! Eh quoi ! ne témoignent-ils rien en faveur de ces temps prétendus barbares, ces prodigieux monuments, éclos au souffle de la foi sur une terre qui ne s'est jamais moins reposée ; *ces poèmes de pierre*, comme on les a ingénieusement nommés, œuvres collectives de plusieurs générations de grands artistes, symboles magnifiques de l'aspiration de l'âme vers l'infini ? Non, Messieurs, non ; quand j'arrête mes regards sur cette adorable nef de Saint-Ouen, où la majesté s'unit à la grâce, la justesse des proportions à la capricieuse variété des lignes, l'harmonie de l'ensemble à la délicatesse des détails, je ne puis refuser mon admiration à l'esprit d'une société qui a enfanté de pareils chefs-d'œuvre. De la perfection d'une des formes de l'art on peut, sans témérité, conclure l'existence, sinon l'entier développement des autres. L'architecture est sublime : la poésie sera-t-elle ou nulle, ou misérablement stérile ? cela n'est pas vraisemblable. J'interroge ces temps reculés ; je leur demande ce qu'ils ont contenu d'inspiration lyrique : ils m'offrent une foule de productions empreintes d'un lyrisme saisissant. Sans parler des *Minnesinger* de la Wartbourg, dont les chants ont été long-temps populaires en Allemagne, que dire de ces ménestrels errants qui firent les délices de nos aïeux ? Avant que Sainte-Palaye eût recueilli la volumineuse collection des poésies des troubadours, on ne soupçonnait pas en France les trésors cachés que recélait la poudre des bibliothèques. Un jour, on a vu apparaître une myriade de poètes tout-à-coup ressuscités, et, dans le nombre, on a d'abord distingué quelques hommes d'un rare talent, un *Bertrand de Born*, un *Sordello de Mantoue*, un *Arnaud de Marveil*, un *Rambaud de Vaqueiras*, poètes qui ont répandu sur leurs vers, animés d'une inspiration vraie, le charme romanesque de leur existence

aventureuse. On peut juger du mouvement poétique des esprits, du onzième au treizième siècles, par l'activité qui règne encore au quatorzième. Les premières académies datent de cette époque. C'est le jardin des Augustines de Toulouse qui s'ouvre au *Gai Saber;* c'est la maison du marquis de *Villena*, à Tortose, qui donne asile à la *Gaya Ciencia*. Et les poètes lyriques ne sont pas au-dessous de leurs devanciers : c'est un *Mossen Vinyoles*, à Valence; c'est un *Ausias March*, en Catalogne ; c'est Pétrarque, enfin. Vous le voyez, Messieurs, le déclin de la poésie provençale touche à l'aurore de la poésie italienne. Si l'induction que j'ai cru pouvoir tirer de l'architecture gothique a étonné vos esprits ; si vous m'objectez que la patrie des troubadours, riche des monuments de la civilisation romaine ne présente que peu d'échantillons de l'art au moyen-âge, je passe du midi au nord, et dans un sol peuplé de cathédrales, je ne tarde pas à découvrir ce filon précieux que je poursuis à travers les siècles, cette veine lyrique qui, selon moi, ne s'est jamais totalement épuisée. Quoique moins sonore que celle des Troubadours, la lyre des Trouvères ne sera pas moins touchante. Qui ne connaît les chansons du comte de Champagne, et le *Lai de Départie* du sire de Coucy ?

La renaissance a fait jaillir toutes les sources de la pensée. Elle a ouvert tous les réservoirs où s'étaient amassés en silence, durant de longues années, les mille petits ruisseaux qui filtraient obscurément dans le moyen-âge. Désormais la poésie, comme les autres arts, aura sa pente, sa direction, ses canaux divers. A la cour de Léon X, les Sadolet, les Bembo, les Accolti, savants, comme on l'était alors, avec enthousiasme, avec ivresse, moduleront des vers dignes de Pindare et d'Horace. J'ai nommé Pétrarque, qui semble appartenir à la renaissance, tant il l'a préparée, et je n'ai pas parlé de ses sonnets et

de ses *canzoni !* Et je n'ai pas dit, Messieurs, tout ce qu'il y a versé d'esprit, de grâce, de tendresse, de mélancolie ! Et je n'ai pas eû des louanges pour son style enchanteur, pour cette fleur de poésie et de sentiment dont le parfum léger s'évapore dans la traduction, pour ce je ne sais quoi d'éthéré, de diaphane, qui brille à la surface comme une rosée, qui échappe à l'analyse, et qui ne se définit pas plus que l'amour même !

Dans notre France du XVIe siècle, ces deux grandes muses, la grecque et l'italienne, tourneront bien des têtes. On *pétrarquisera*, on *pindarisera* à l'envi. Toute imitation découlera de Dircé et de Vaucluse. Le pétrasquisme, raffinant sur la délicatesse, «*sonnera de beaux sonnets, distillera de lamentables élégies*» : j'emprunte les expressions de Dubellay, l'*illustrateur*. De son côté, le *pindarisme*, s'essayant à des escalades impossibles, entassera le grec sur le latin, la strophe sur l'antistrophe, le grotesque sur l'absurde. Dans ces tentatives insensées, dans ces combinaisons hybrides, nos poètes dépenseront beaucoup d'esprit, de véritable talent. Ronsard fera comme ces prodigues, qui dissipent leur patrimoine pour remplir un cabinet de vieux vases, de vieilles armures. L'affectation ira si loin, la littérature corrompra tellement ses voies ; il s'exhalera, du genre lyrique en particulier, une telle infection de pédantisme, que, pour purger ces étables d'Augias, il faudra le bras et la vigueur d'un Alcide. Me permettrez-vous, Messieurs, de rappeler ici quelques vers d'une *Ode à Malherbe*, dans laquelle j'ai voulu caractériser la vaillante entreprise du réformateur normand :

« Ah ! que ton noble esprit connut bien sa puissance,
« Malherbe, ô vieux poète, ô maître respecté,
« Quand, sûr de l'avenir, tu souriais d'avance
« A l'immortalité !

« Que tu présumais bien de la raison française,
« Quand, du temps ennemi défiant la rigueur,
« Sur ta massue, ainsi que l'Hercule Farnèse,
« Tu t'appuyais vainqueur !

« Sous les coups foudroyants de ta main aguerrie,
« Les monstres terrassés palpitèrent d'effroi ;
« L'Ignorance à tes pieds tomba ; la Barbarie
« Recula devant toi.

« En vain le Faux-Esprit, dressant ses mille têtes,
« S'épuisa dans la lutte en efforts impuissants,
« Ta raison courageuse arrêta ses conquêtes,
« Et vengea le bon sens. »

Malherbe est un de ces hommes qui naissent pour le besoin des littératures. De quoi s'agissait-il, en effet, Messieurs ? De faire rentrer la langue dans ses limites, de poser la borne que le génie ne doit jamais franchir. Quelle force de tête ne fallait-il pas pour fixer, pour déterminer à l'avance le caractère de notre idiôme poétique ! La grammaire, la prosodie, choses si claires, si simples, une fois qu'elles sont constituées, présentent à l'origine une foule de problèmes qu'un grand esprit est seul capable de résoudre.

« *Les stances avec grâce apprirent à tomber.* »

Ce que Boileau relate ainsi en une ligne, cette réforme de la stance, n'a pas été l'ouvrage d'un jour. Il y eut entre Malherbe et ses *escoliers*, comme on disait, de longues conférences, de longs débats, au sujet des pauses qu'il faut observer dans la strophe. Maynard s'avisa le premier de la nécessité d'établir un repos au troisième vers dans la stance de six. Ce fut un trait de lumière pour Malherbe. Il déclara que Maynard était l'homme de France qui savait le mieux faire les vers... après lui, sans doute.

Racan, qui jouait un peu du luth, s'était rendu en faveur des musiciens. Il se montra plus récalcitrant sur le repos du septième vers dans la stance de dix. De là, grands orages dans le cénacle. Peu s'en fallut que le pauvre Racan ne fut décrété d'hérésie. Ces détails, Messieurs, peuvent sembler insignifiants : mais notez qu'il s'agit de poésie ; que nous sommes en 1612, et que Corneille vient à peine de naître. Qui sait ce que le grand Corneille doit au vieux Malherbe? Et dans ce grammairien, *dans ce tyran des mots et des syllabes*, pour parler comme Balzac, quel solide éclat, *quels sages emportements*[1] !

Messieurs, je le dis sans fanatisme, il y a telle strophe de Malherbe qui est pour moi l'idéal du genre. Expressions trouvées, inversions rapides, fermeté de tour, couleur vive et sobre, verve contenue, ce qu'un contemporain appelait *la religion du style*[2], voilà ce qui m'enchante dans le poète de Marie de Médicis. Rappelez-vous de quel ton il annonce la jeune reine :

> Telle n'est point la Cythérée,
> Quand, d'un nouveau feu s'allumant,
> Elle sort, pompeuse et parée,
> Pour la conquête d'un amant.....

Je m'arrête. Je dirais volontiers comme Godeau : « *Chaque ligne est sacrée.* » Si je m'écoutais, je vous réciterais tout Malherbe.

Le grand siècle a commencé. Parmi les chefs-d'œuvre sans nombre qui marquent, à cette époque, le glorieux accomplissement de nos destinées littéraires, que devient

---

[1] Boileau, (*Disc. sur l'Ode.*)

[2] Balzac, Lettre latine à M. de Silhon : *purè et cum religione scribere.*

la poésie lyrique? Comme une mine qu'on abandonne, quand tout l'or qu'elle contient a passé dans la circulation, sera-t-elle négligée? A ne voir que l'extérieur, que le côté plastique des choses, on le croirait. Plus de poésie lyrique proprement dite. L'ode n'est plus cultivée comme un genre particulier, distinct. Mais à ceux qui demanderaient : Où est le lyrisme au XVIIe siècle? je répondrai : partout. Au théâtre, dans la chaire évangélique, dans la philosophie, jusque dans la correspondance. *Athalie* est une ode dramatique; l'oraison funèbre du prince de Condé, une ode oratoire; telle méditation de Mallebranche, une ode philosophique; telle lettre de madame de Sévigné, une ode épistolaire. Quand cette éloquente femme parle de la mort de Turenne, de ce *canon chargé depuis une éternité* qui a enlevé le *héros de la guerre*, de cette armée orpheline, de ce cercueil qui s'achemine vers Saint-Denis, *de ce fleuve qui entraîne tout, mais qui n'entraîne pas une telle mémoire*, madame de Sévigné est poète dans sa prose lyrique. Boileau peut avoir composé une méchante ode, sous prétexte d'imiter Pindare; il peut s'applaudir assez puérilement d'*avoir fait un astre de la plume blanche de Louis XIV;* qu'importe? La poésie lyrique n'est pas là. Si l'on veut du lyrisme en strophes, et du plus éclatant, qu'on relise les stances de Polyeucte et les admirables chœurs d'*Athalie*.

J'ai peur, Messieurs, je vous l'avoue, que la poésie lyrique, en revenant plus tard au rythme qui lui est propre, sans revenir à l'inspiration, en se faisant industrieuse et savante, faute de se sentir naïve et passionnée, ne s'abaisse jusqu'au procédé. J'ai peur qu'un littérateur fort estimable sans doute, mais trop préconisé peut-être, en se donnant pour tâche de paraphraser les psaumes, et d'arranger les Grecs à la moderne, n'ait coupé les ailes de

la Muse. La fameuse *Ode au comte du Luc* est plutôt, à mon sens, une mosaïque ingénieuse qu'une œuvre de véritable enthousiasme. Je préfère de beaucoup, pour ma part, les stances à Philomèle.

L'opinion que j'émets sur J.-B. Rousseau (je le dis, Messieurs, car je ne recherche pas les honneurs du paradoxe, même dans un discours académique), n'est pas ma doctrine ; c'est celle d'un maître dont personne ne contestera le bon goût, de M. Villemain [1]. Voilà comme un siècle revise les jugements de l'autre ; voilà comme les idées se modifient tous les cent ans, quelquefois tous les dix ans. Il n'y a que le génie qui reste debout.

Le XVIIIe siècle, il faut le reconnaître, était peu lyrique. Une tête vive parvenait-elle à se monter jusqu'à l'inspiration? c'était pour tomber dans l'obscène [2] Une ame ardente, faisait-elle entendre des accents d'un vrai lyrisme? c'était pour aboutir à la folie [3].

Eh ! comment ce siècle, dont je ne veux pas rabaisser la gloire, mais dont je tiens à distinguer les titres, aurait-il connu ces retours sérieux sur l'homme et sur sa destinée, ces évocations solennelles du passé en face de l'avenir, ces brûlants appels à Dieu, ces nobles élans, ces profondes extases où l'ame s'anéantit pour se purifier, quand le cours des idées, c'est-à-dire la force des choses l'entraînait à l'examen, à la critique, à l'analyse destructive de tout ce que les âges précédents avaient respecté ou craint, accepté ou subi? Dans ce travail de décomposition sociale d'où la liberté devait sortir (je le proclame avec

---

[1] *Cours de Littér. franç.*, XVIIIe siècle, 2e leçon.

[2] Piron.

[3] Gilbert.

orgueil), pouvait-il y avoir place pour la contemplation? Comprenez-vous que Voltaire s'arrêtât dans son œuvre terrible, au milieu de ses colères vengeresses, pour prendre cette lyre dont le privilége est de pacifier les ames? Il l'a fait, cependant, mais de quelle manière! Et, d'ailleurs, quelles prises avait le poète lyrique sur une société affolée de plaisirs, qui s'endormait dans une fête en rêvant à une orgie, qui s'évertuait à *penser*, afin de s'étourdir plus sûrement, qui se donnait aux philosophes, afin de s'arracher à elle-même?

Mais vienne le jour des commotions civiles; vienne l'heure des suprêmes dangers! Que ce palais du Temple, jadis le joyeux rendez-vous des commensaux du Grand-Prieur, ferme ses portes massives sur la royauté détrônée, la muse lyrique recouvrera ses droits. Toutes les puissances de l'ame profondément émues; des fibres nouvelles mises en jeu; ces grandes choses, liberté, égalité, passant du monde de la spéculation dans le monde des faits; une ère d'espérance inaugurée par la victoire; des horizons immenses s'ouvrant aux yeux d'un peuple enivré; ce vaste changement de scène; ces acteurs héroïques; ces guerres géantes; tout, jusqu'à ces horreurs que la gloire couvrira sans les expier: que d'aliments pour l'enthousiasme, que d'aiguillons pour le génie! Un homme se rencontrera, qui aura puisé l'inspiration dans le commerce des maîtres et dans son propre cœur; un poète nourri des anciens, (il tenait à la Grèce par sa mère), qui saura joindre à l'élégance soutenue de Racine, la mâle vigueur de Sophocle; un citoyen, qui, au sein de nos discordes, ne prendra parti que pour la vertu, qui la confessera jusque sur l'échafaud. J'ai nommé André Chénier. Messieurs, tel sera le chantre de la révolution, le poète, qui, mieux que son émule Lebrun, réfléchira dans ses vers la plus brillante époque

de nos annales. C'est dans cette ame vibrante et pure, que retentira l'harmonieux écho de nos joies et de nos douleurs. Soit que, sur le ton de Pindare, il célèbre le glorieux serment des Pères de la patrie ; soit que, s'enflammant d'une généreuse pitié, il pleure la vierge magnanime qui délivra la France d'un monstre, cette Charlotte, digne petite-nièce du grand Corneille, belle comme la Némésis antique, forte comme les Romains de Plutarque ; soit que, s'armant de l'iambe vengeur d'Archiloque, il stygmatise *des tyrans barbouilleurs de lois :* dans son enthousiasme, dans sa pitié, dans son indignation vertueuse, Chénier condensera, si je puis ainsi parler, toutes les passions de son temps. Il exprimera dans un admirable langage ce qu'il y avait de sève, de turbulente et de féconde énergie au fond de ces ames atroces ou sublimes ; il mettra en beaux vers ce qui se traduisait ailleurs en forfaits et en triomphes.

J'approche du terme de ma course. La poésie lyrique du XIXe siècle, qui a produit tant d'œuvres distinguées, s'inspirera elle aussi, des grands événements contemporains ! Je ne vous entretiendrai pas de l'époque impériale, parce que la France, entraînée sur les pas de Napoléon, ne connut guère alors d'autre poésie que celle des bulletins qui portaient, d'un bout à l'autre de l'Europe, l'éclatant récit de nos victoires. Quand la trompette des batailles retentissait si haut, la lyre dut faire silence. Napoléon, trônant au milieu d'une cour de princes, ne pouvait trouver que des panégyristes officiels : Napoléon, mourant sur le rocher de Sainte-Hélène, excita de toutes parts un concert de poétique admiration. Les étrangers donnèrent le signal : Byron et Manzoni se firent Français, pour chanter le héros de la France. Chez nous, des voix fortes et sonores s'élevèrent pour célébrer la suprême consécration du génie, *le sacre du malheur*. Ce fut un moment solen-

nel pour notre poésie, que celui où parurent presque à la fois trois poètes qui, à des points de vue divers, se réunirent, aux applaudissements de la France, dans une enthousiaste glorification de la seule chose qui ne partage pas les esprits généreux, une mort héroïque. Ces trois poètes, dont je ne nommerai qu'un seul, parce que la postérité a commencé pour lui, l'illustre et regrettable Delavigne, ont ajouté de nouvelles cordes à la lyre. Que si l'un d'eux, en abordant les hautes régions de l'épopée, a senti défaillir cette aile gracieuse qui se balançait si doucement dans la sphère des *Méditations;* si le dernier venu dans la carrière, oubliant les limites des genres, et trop souvent les règles du goût, a tenté de révolutionner l'art dramatique ; et si, abusé par l'esprit de système, il se voit à la veille de survivre à son école, reconnaissons que jamais en France, la lyre n'a été maniée avec plus d'art, le vers frappé avec plus de vigueur, l'ode poussée d'une haleine plus puissante que par le poète des *Harmonies* et par l'auteur des *Orientales.* Rendons hommage aux vivants : et, puisque le vieux précepte, *sæpè stylum vertas*, est si dédaigné de nos jours, souhaitons leur, quand le jugement définitif succédera pour eux à l'apothéose provisoire, un Quintilius posthume, un éditeur homme d'esprit, qui leur rende un service dont ils semblent assez peu soucieux, qui publie leurs œuvres soigneusement revues, corrigées et diminuées.

En commençant ce discours, je vous ai annoncé, Messieurs, quelques réflexions sur la poésie lyrique. Je regrette que le cadre où j'ai dû me renfermer ne m'ait pas permis de vous en présenter un tableau plus complet. L'Europe m'a fourni la plupart des traits qui composent cette esquisse. J'aurais pu jeter plus de variété sur mon travail, en mettant les autres parties du monde à con-

tribution. Mais un voyage autour de la poésie lyrique ne se fait pas en une demi-heure, et je devais respecter vos usages. Je serais heureux, à défaut d'idées neuves et de vues profondes, de vous avoir présenté un certain nombre d'aperçus exacts. Du reste, un plus habile que moi va bientôt discuter mes assertions, réparer mes oublis, et, sans doute, redresser quelques-unes de mes erreurs. L'Académie doit être impatiente d'entendre une voix qui lui est chère. Je me tais ; je ne veux pas différer ses plaisirs.

RÉCEPTION

DE

M. GUIARD,

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE ROYAL
DE ROUEN.

RÉPONSE DE M. CHASSAN,

président.

MONSIEUR,

En vous appelant dans son sein, l'Académie savait que ses suffrages, s'ils tombaient sur un front entouré de l'auréole de la jeunesse, s'adressaient à un esprit éprouvé par une sérieuse profession, mûri par des études consciencieuses, distingué par des essais littéraires qui méritent plus que de l'encouragement, et pour lesquels l'estime toute seule ne serait pas une suffisante justice. Le voyage que vous venez d'achever autour de la poésie lyrique, ce grand sujet que vous avez côtoyé d'un pas ferme et mesuré, les observations pleines de goût qui vous ont été suggérées par votre course poétique, et la modestie même

qui relève si bien votre élégante parole, expliqueraient assez le choix de l'Académie, s'il avait besoin d'être justifié.

Sophocle, objet de votre culte spécial, en vous initiant depuis long-temps au mécanisme de la langue la plus richement douée de l'antiquité et des temps modernes, vous a communiqué, tout à la fois, et le sentiment qui apprécie et la langue qui permet de manifester dignement l'appréciation de cette sublime chose que les hommes appellent *Poésie*, et qui n'est rien moins qu'une aspiration du souffle de Dieu. La plus grande renommée littéraire de l'autre côté du Rhin a dit que, pour comprendre la poésie, il faut avoir été élevé au milieu des poètes, et que, pour comprendre les poètes, il faut avoir vécu dans le pays de la poésie[1]. Les lieux que vous venez de parcourir ne sont pas pour vous une contrée étrangère. Mais ce pays, Monsieur, vers lequel vous m'entraînez à votre suite, est pour moi une terre, sinon complétement inconnue, du moins depuis long-temps oubliée, terre pleine de merveilles et d'enchantements, où l'imagination domine l'intelligence, où le caprice commande à la raison, bien différente des lieux gouvernés aujourd'hui par le droit, objet de mes constantes études, d'où la raison jalouse a proscrit despotiquement les brillantes fantaisies de l'imagination.

La première langue que le Droit bégaya dans son berceau fut celle de la poésie, et ce fut, il faut le reconnaître, par le magnétique pouvoir d'une poésie et d'une musique civilisatrices, que les premières notions de morale et de justice

---

[1] Goethe, *Le Divan :*

Wer das Dichten will verstehen
Muss in's land der Dichtung gehen ;
Wer dir Dichter will verstehen
Muss in Dichter's länder gehen.

furent transmises à l'enfance du genre humain. Orphée n'est pas seulement le plus ancien des poètes lyriques, il est aussi l'un des premiers législateurs de la Grèce ; et s'il est vrai, comme Vico l'affirme, que, dans les âges primitifs, les mots *Lyre* et *Loi* furent synonymes[1], nous sommes bien loin aujourd'hui de cette époque, où le droit était un cantique aussi bien que la poésie.

De nos jours, en effet, la lyre a cessé d'être l'attribut des législateurs et des poètes. S'il existe encore un genre de poésie qu'on nomme lyrique, les hommes ont perdu l'habitude de produire l'expression de leurs sentiments et de leurs idées au son d'une musique harmonieuse ; car, en s'éloignant des âges antiques, ils ont perdu cette spontanéité de l'improvisation, apanage des temps primitifs, où l'écriture est inconnue, noble et grande faculté qui semble avoir besoin du secours de la musique pour soutenir le poète et pour entraîner l'auditeur[2]. De là, le caractère de ce genre de poésie, auquel est resté le nom de *Lyrique*, moins comme manifestation de ce qu'il est encore réellement, que comme indication de son origine, comme symbole du délire qui agite l'ame, et qui la ravit sur des ailes de feu au céleste séjour. Alcée, de Mitylène, Tyrtée et Pindare, dans les temps historiques de l'antique Hellénie ; chez les Hébreux, David et Moïse, dans le beau Cantique du passage de la Mer-Rouge ; les Scaldes, ces hardis improvisateurs de la Péninsule scandinave, tels sont

---

[1] « La *Legge*, dit Vico, restò a' poeti deffinita *Lyra regnorum*. « (*Scienza nuova*, II, *le repub. tutte sono nate da certi principi « eterni de' Feudi*). » — Ailleurs : « La *Lira* significava la *Legge*. » (Idem, *Politica degli Eroi.*)

[2] Les improvisateurs italiens improvisent en chantant, à l'aide d'un instrument qui les accompagne et les soutient.

les vrais modèles de cette poésie vive, brûlante et spontanée qui, plus que tout autre genre de poésie, révèle le souffle invincible de Dieu, et permet au poète de se dire en communication avec le ciel :

Est Deus in nobis, et sunt commercia cœli ;
Sedibus æthereis spiritus ille venit[1].

Horace, il est vrai, n'a plus rien de spontané. Ses élans sont l'effet de la méditation. Mais son enthousiasme, quoiqu'il soit le produit de l'art, fait souvent oublier l'artiste pour faire penser au poète, soutenu qu'il est par son admirable génie. Les poètes qui ont suivi Horace, ont cessé, plus que lui, de descendre immédiatement de la famille des poètes spontanés, à laquelle appartiennent les vrais poètes lyriques. C'est à peine si le cours des siècles laisse surnager quelques noms qui se rattachent, moins directement toutefois que le favori de Mécène, à cette harmonieuse et divine filiation.

Quels que soient et l'esprit et l'élégance des troubadours provençaux et des trouvères du Nord de la France, ces brillantes étoiles qui contribuèrent à sauver des ténèbres la nuit du moyen-âge, leurs chants ne peuvent aspirer à la hauteur du genre lyrique. Cette poésie qui, dans l'origine, est une prière, un hymne de reconnaissance en l'honneur de la Providence divine, s'inspire de tout ce qu'il y a de plus élevé, de plus noble et de plus saint dans le cœur de l'homme, l'amour de la religion, de la patrie et de la liberté. La galanterie est le caractère distinctif des œuvres des enfants du *gai savoir*. A cette époque, et dans cette classe de courtoisie et de gentillesse, *amour* et *poésie* ont le même sens[2]. La galanterie peut dicter des chants

[1] Ovide.

[2] Un écrivain provençal du XIVe siècle, a intitulé *Leys d'amor*, un recueil qui renferme une poétique, une grammaire et une rhé-

gracieux et tendres ; elle ne sert pas d'aliment à l'enthousiasme lyrique. L'indignation fait les poètes satiriques ; elle donne la verve et la chaleur ; à la poésie lyrique seule appartient l'enthousiasme ; c'est dire assez que les *Sirventes* des troubadours sont, plus encore que leurs chants amoureux, étrangers à la poésie lyrique.

Pétrarque, qui fut, avec quelques autres intelligences d'élite, l'aurore des temps modernes, Pétrarque est sans doute un esprit fin, élégant, mélancolique et tendre. Son luth nous charme, mais ne nous ravit point. Malherbe, comme vous le dites si bien, est un *maître respecté*, dont *la raison courageuse arrêta les conquêtes des faux esprits, et vengea le bon sens.* C'est un écrivain, un poète des plus éminents ; mais, dans ses mains, je ne vois pas une lyre : et, s'il en a une, sa lyre est muette ; elle est sans cordes.

Ce n'est pas au XVIIe siècle que je demanderai l'enthousiasme lyrique, à moins de l'emprunter avec vous aux stances de *Polieucte*, et surtout à certaines parties de cette prodigieuse *Athalie*, qu'on peut, jusqu'à un certain point, consentir à appeler une *Ode dramatique*, mais où l'auteur de *Cromwel* signale surtout le génie épique[1]. Toutefois, je ne sais, Monsieur, si je dois chercher le lyrisme dans une méditation de Mallebranche, dans une lettre de Madame de Sévigné, même dans une oraison funèbre du grand Bossuet ; car, malgré l'autorité de Ma-

torique. Voyez, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, Tome I, p. 128), un article de M. Guessard, *sur les grammaires romanes du* XIIIe *siècle*, et voyez aussi *l'Essai sur les Cours d'Amour*, de M. Frédéric Diez, professeur à l'Université de Bonn (Trad. fr. de M. de Roisin, p. 69).

[1] Préface de Cromwel.

dame de Staël[1], qui emprunta cette idée à Montesquieu, pour l'altérer, veuillez me permettre, Monsieur, d'hésiter avant d'agréer une pareille assertion. Montesquieu a bien pu dire que Montaigne, Mallebranche, Shalisbury et Platon étaient de grands poètes[2], mais il ne leur a pas attribué la faculté lyrique. Un écrivain de nos jours, suivant le cours de cette idée, a voulu l'appliquer à Montesquieu lui-même, en donnant le nom de *Poème rationnel* à *l'Esprit des Lois*[3], que, du reste, Montesquieu avait songé à placer sous la protection des Muses[4]. Mais toutes ces appellations, purement métaphoriques, ne peuvent être acceptées que pour signifier que tous ces écrivains, si éminents par la faculté de l'esprit et par celle de la raison, le sont encore par la puissance d'une imagination enchanteresse, qui s'allie merveilleusement chez eux à l'industrieuse persévérance de l'art.

Absorbé par la formation de la langue et par l'étude de l'antiquité, le XVIIe siècle se trouve évidemment dans des conditions défavorables, pour que l'arbre lyrique puisse croître et prospérer. Il en est de même du siècle dernier, que l'esprit critique domine trop exclusivement. Le génie de notre nation, identique avec le génie de notre langue, est trop rationnel pour n'être pas un peu antipathique à la hardiesse désordonnée du lyrisme. Quand il voudra réussir dans ce genre de poésie délirante, le génie de la

---

[1] « Nos premiers poètes lyriques, en France, ce sont *peut-être* nos prosateurs, Bossuet, Pascal, Fénélon, Buffon, J.-J. Rousseau, etc. » *De l'Allemagne.*

[2] *Pensées diverses.*

[3] Lerminier, *Introd. hist. à l'étude du Droit.*

[4] On sait que Montesquieu avait composé, pour la mettre au milieu de *l'Esprit des Lois*, une invocation aux Muses : « Vierges « du Mont Piérie.... »

France devra être transporté hors de sa voie par le prodige des événements.

Laissons donc notre XVIIe siècle, et franchissons le XVIIIe presque tout entier, en nous inclinant devant la statue de J.-B. Rousseau, comme grand écrivain, non comme lyrique ; car il n'éprouva jamais que *la douceur d'un tranquille délire*[1], même dans la meilleure de ses pièces profanes, dans cette ode au comte du Luc, dont le prologue a suggéré à Lebrun les premières strophes du plus pindarique de ses chants. Les beautés des odes sacrées de Rousseau sont dues aux Saintes Écritures. Il s'y montre souvent avec les grandes qualités du poète, mais sa réputation, comme lyrique, n'a pas à s'en prévaloir.

Si nous voulons retrouver quelques descendants de cette sublime famille des poètes lyriques, poètes par la verve, par l'enthousiasme, plus que par le talent, il faut nous transporter ensemble dans les dernières années de notre XVIIIe siècle, au milieu de nos commotions civiles, à cette époque de rénovation sociale qui remua le monde, et qui l'étonna autant par ses grands crimes que par ses grandes actions, époque, il faut le dire, éminemment lyrique.

Quelle est cette voix qui fait appel aux enfants de la patrie, pour leur annoncer que le jour de gloire est arrivé, et pour leur montrer l'étendard de la tyrannie flottant au loin dans les campagnes ? Entendez-vous ces sons belliqueux qui vibrent au fond de tous les cœurs ? A la puissance de ces mâles accents, à la magie de cette musique brûlante, d'innombrables bataillons se précipitent à la fron-

---

[1] J.-B. Rousseau, *Ode au comte du Luc.*

tière. Le sol de la patrie est purgé. La lyre a retrouvé ses cordes. Je ne vois plus le poète ; c'est un Dieu qui chante, qui subjugue et qui entraîne. Celui-là n'a pas puisé sa double inspiration dans le commerce des maîtres, il l'a dérobée au ciel. Pour lui, l'élégance est un vain mot ; car il ne vise ni à charmer l'oreille, ni à éblouir l'esprit, ni même à séduire le cœur. Il veut maîtriser l'âme, et il l'enivre du délire dont il est lui-même obsédé. Le véritable poète lyrique de la révolution française, le voilà ! Après lui, j'aperçois Lebrun, qui, pour l'inspiration, doit être mis à une grande distance du chantre de *la Marseillaise*, quoique, comme littérateur, il ait sur lui une incontestable supériorité. Lebrun est un poète inégal, que le goût ne dirige pas constamment ; mais il reçut un jour, directement d'en haut, la grande influence secrète, lorsque, dans un chant brûlant d'enthousiasme, où l'on rencontre beaucoup de taches, mais où l'on se sent entraîné par le souffle créateur de l'inspiration, il célébra le combat du vaisseau *le Vengeur* et de son héroïque équipage s'abimant au fond des mers, plutôt que de se rendre. — Ecoutez :

Ainsi que *le Vengeur*, il est beau de périr ;
Il est beau, quand le sort vous plonge dans l'abime,
De paraître le conquérir.

Trahi par le sort infidèle,
Comme un lion pressé de nombreux léopards,
Seul, au milieu de tous, sa fureur étincelle ;
Il les combat de toutes parts.

L'airain lui déclare la guerre ;
Le fer, l'onde, la flamme entourent ces héros. . . .
Sans doute ils triomphaient, mais leur dernier tonnerre
Vient de s'éteindre dans les flots. . . . .

Captifs ! la vie est un outrage !
Ils préfèrent le gouffre à ce bienfait honteux.
L'Anglais, en frémissant, admire leur courage ;
Albion pâlit devant eux.

Plus fiers d'une mort infaillible,
Sans peur, sans désespoir, calmes dans leurs combats,
De ces républicains l'âme n'est plus sensible
Qu'à l'ivresse d'un beau trépas.

Prêts à se voir réduits en poudre,
Ils défendent leurs bords enflammés et sanglants.
Voyez-les défier et la vague et la foudre,
Sous des mâts rompus et brûlants.

Voyez ce drapeau tricolore,
Qu'agite, en frémissant, leur courage indompté;
Sous le flot qui le couvre, entendez-vous encore
Ce cri : Vive la liberté !

Ce cri, c'est en vain qu'il expire,
Étouffé par la mort et par les flots jaloux,
Sans cesse il revivra, répété par ma lyre,
Siècles, il planera sur vous !

Et vous, héros de Salamine,
Dont Thétis vante encor les exploits glorieux,
Non, vous n'égalez pas cette auguste ruine,
Ce naufrage victorieux.

Et maintenant, Monsieur, après avoir donné un souvenir à Lebrun, après avoir retabli sur son piédestal la grande figure lyrique de la Révolution, je nommerai, avec vous, André Chénier, ce doux et *harmonieux écho des joies et des douleurs de la terre*, qui, malgré l'art admirable dont ses œuvres portent l'empreinte, fait penser quelquefois aux poètes spontanés de l'antiquité, mais qui ne personnifia pas, dans ses chants, les immenses passions de cette époque de grandeur et de délire.

Avant André Chénier, la prose de Fénélon représentait seule, parmi nous, la manière antique. Chénier rappelle Théocrite et Virgile, comme Fénélon rappelle Homère.

Aussi l'impression, produite par sa poésie, a-t-elle été, à sa publication, la plus imprévue que des oreilles et des imaginations françaises aient pu éprouver. Chénier nous a laissé les fragments de plus d'un poème. Il a fait des idylles, qui sont incontestablement ses meilleurs ouvrages, genre usé, oublié, qu'il a réhabilité à force de génie, et dans lequel surtout il s'est montré grand poète ; il a soupiré des élégies pleines de sensibilité et d'harmonie, et écrit quelques odes. Dans ces divers poèmes, il n'a cessé de chanter la liberté ; il l'a confessée sur l'échafaud. La tribune lui étant interdite, il se soulagea dans ses vers, et il soulage tous ceux dont l'âme s'indigne au spectacle des crimes commis au nom de la liberté qu'on outrageait. Poète original et inimitable, ainsi que les anciens, ancien lui-même, qu'il reçoive ici nos pieux hommages, et comme poète et comme citoyen, avec tous ces grands citoyens qui ont partagé son sort, philosophes, capitaines, orateurs. Toutefois, loin de mettre en relief son ode à Charlotte Corday, ode étincelante de verve, il est vrai, mais où l'on rencontre aussi plus d'une tache, et qui a plus souvent la couleur de la satire que l'intonation lyrique proprement dite, jetons un voile sur cette pièce, si remarquable d'ailleurs au point de vue de l'art qui est passager, mais si regrettable au point de vue de la morale qui est éternelle.

Qu'est-ce, en effet, Monsieur, que cette glorification, faite par André Chénier, du poignard de Charlotte Corday, sinon l'apologie d'un acte que les lois de tous les pays ont raison de punir ? C'est un nom bien célèbre sans doute que celui de Brutus ; c'est un nom bien célèbre aussi que celui de cette intrépide fille, objet des beaux vers de Chénier ; mais, à côté de ces noms, viennent se placer, tout aussitôt, Jacques Clément, Ravaillac, les Septembriseurs, et tant

d'autres qui, eux aussi, comme Brutus et Charlotte Corday, croyaient n'obéir qu'à l'inspiration de leur conscience, et se consideraient comme des envoyés du Ciel, des bienfaiteurs de l'humanité, des vengeurs de la patrie ou de la liberté. Ces actions, lorsque les événements en rendent victimes de véritables monstres, proclamés tels par l'impartiale postérité, peuvent être, par le fait, utiles quelquefois au genre humain qu'elles délivrent ; mais, privées de la sanction du droit, le devoir de tous, quand l'apologie en est faite, est d'imiter ce personnage du drame de *Cromwel*, qui proteste énergiquement contre la mort que les cavaliers veulent donner au Protecteur tombé en leur pouvoir, et qui proteste, non parce que cet homme ne lui paraît pas criminel, mais parce qu'il ne reconnaît point à ses ennemis le droit de se faire justice eux-mêmes, parce qu'il leur dénie, en un mot, le droit de punir.

Vous daignerez excuser, Monsieur, cette digression, inspirée par d'austères fonctions, à l'empire desquelles il ne m'a pas été possible de me soustraire. La gloire d'André Chénier n'aura pas à en souffrir ; que ne pardonne-t-on pas aux grands poètes ! Mais j'aurai rempli un devoir dicté par ma conscience, en saisissant cette occasion de rappeler des principes de morale, dont les passions ne sont que trop portées à secouer le joug.

Je souscris, d'ailleurs, Monsieur, à votre appréciation de notre XIXe siècle, qui occuperait, sans aucun doute, le rang le plus distingué dans l'histoire de la poésie lyrique, si les hautes pensées et les grandes images, unies à l'éclat et à l'harmonie du style, étaient les seules qualités exigées par ce genre de poésie. Je m'associe volontiers, avec vous, à l'éloge de cette brillante pléiade, dont vous ne prononcez qu'un nom, le nom de celui que la France et la

Normandie pleurent comme le fils de leur prédilection, car les cordes de sa lyre surent toucher avec plus de sympathie à tous les sentiments de douleur ou d'espérance qui ont fait battre le cœur de la France contemporaine.

En essayant de vous suivre, Monsieur, dans la voie que vous avez choisie, je n'ai pas dû oublier que vous n'avez voulu tracer qu'une esquisse. Heureux de ne pouvoir sortir du cadre resserré, imposé par les usages de l'Académie, j'ai tâché de me soutenir à vos côtés. L'Académie n'oubliera pas les aperçus ingénieux, si élégamment enchâssés dans votre discours. Elle réservera tous les trésors de son indulgence pour celui à qui était dévolu le périlleux honneur de délaisser ses études habituelles, pour vous donner aujourd'hui la consécration de cette solennelle installation.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1846 — 1847.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS

✻ *Ordre royal de la Légion-d'Honneur.*

O. signifie *Officier.*

C. — *Commandeur.*

G. O. — *Grand-Officier.*

G. C. — *Grand'Croix.*

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN, POUR L'ANNÉE 1846—1847.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. l'abbé PICARD, *Président.*

M. CHÉRUEL ✻, *Vice-Président.*

M. J. GIRARDIN ✻, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. RICHARD, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. BIGNON, *Secrétaire perpétuel honoraire pour la même classe.*

M. AVENEL, D.-M., *Trésorier.*

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. l'abbé COCHET, *Archiviste adjoint.*

ANNÉES de réception.	ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.	ANNÉES d'admission à la Vétérance.
1808.	LEZURIER DE LA MARTEL (le baron Louis-Geneviève) O ✻, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine.	1823
1819.	RIBARD (Prosper) ✻, ancien Maire de Rouen, ancien Député, etc., *rue de la Vicomté*, 34.	1828
1805.	MEAUME (Jean-Jacques-Germain) ✻, Docteur ès-sciences, etc., Inspecteur honoraire de l'Université, à Nancy (Meurthe), *rue de la Poissonnerie*, 34.	1830
1834.	VERDIÈRE (Louis-Taurin) ✻, Conseiller honoraire en la Cour royale, à Louviers (Eure).	1840
1804.	BIGNON (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et des Arts, au Val-de-la-Haye, près Rouen.	1842

1809. Dupuiel (Pierre), *rue Sainte-Croix-des-Pelletiers*, 20. 1843

1822. Lévy (Marc), professeur de mathématiques et de mécanique, ancien secrétaire de la classe des sciences, à Paris, 8, *rue neuve Saint-Gilles* (*Marais*). 1846

1837. De Glanville (Boistard), *r. des Murs-Saint-Ouen*, 21. id.

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1844. Mgr Blanquart de Bailleul C ✻, archevêque de Rouen, *au Palais archiépiscopal.*

Lalaing d'Audenarde G. O. ✻ (le comte), Lieutenant-Général, commandant la 14e division militaire, Pair de France, à Rouen, *rue du Moulinet.*

Dupont-Delporte (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine), G. O. ✻, déc. de Léopold de Belgique, Pair de France, Préfet de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture.*

Barbet (Henri) C ✻, Pair de France, décoré de Juillet et de Léopold de Belgique, Maire de Rouen, etc., *boulev. Cauchoise*, 51.

1841. Franck-Carré C ✻, Pair de France, Premier Président de la Cour Royale, *rue Damiette*, 30.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1818. Blanche (Antoine-Emmanuel-Pascal) ✻, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue*, 2.

1819. Destigny (Pierre-Daniel), Directeur des Abattoirs, à l'établissement, *faubourg Saint-Sever.*

1820. Hellis (Eugène-Clément), D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, Professeur de l'École de Médecine, etc., *place de la Madeleine.*

Martainville (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✻, ancien Maire de Rouen, ancien Député, *à Sassetot-le-Mauconduit.*

1822 De la Quérière (Eustache), Négociant, *rue Herbière*, 12.

1824. Du Breuil (Guillaume), Conservateur des promenades publiques, *au Jardin des Plantes, rue d'Elbeuf.*

1825. Ballin (Amand-Gabriel), Directeur du Mont-de-Piété; Membre de l'Institut des provinces de France, etc., *rue de la Madeleine*, 6.

1827. Morin (Bon-Etienne), ancien Pharmacien, Professeur à l'Ecole de médecine de Rouen, etc., *rue de la Glacière*, 2.

Deville (Achille) ✻, Receveur des contributions directes. Directeur du Musée départemental d'antiquités; Corresp. de l'Institut, etc., etc., *quai de la Bourse*, *hôtel Quévremont*,

1828. Vingtrinier (Arthus-Barthélemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue des Maillots*, 15.

Pimont (Pierre-Prosper), Manufacturier, *place des Carmes*, 31, *chez M. Noury-Vallée.*

1829. Floquet (Pierre-Amable) fils, ancien Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant de l'Institut, etc., etc., *rue Beffroi*, 32.

Girardin (Jean-Pierre-Louis) ✻, Professeur de chimie industrielle à l'École municipale de Rouen, et de chimie agricole à l'École départem. d'agriculture; correspondant de l'Institut, Membre de l'Institut des provinces de France, etc., *rue du Duc-de-Chartres*, 12.

1830. Pouchet (Félix-Archimède) ✻, D.-M., prof. d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, 200.

1831. Paumier (L.-D.) ✻, Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, 16 bis.

1833. De Caze (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne*, 15.

1834. Grégoire (Henri-Charles-Martin) ✻, Architecte des bâtiments civils, *rue des Charrettes*, 128.

Bergasse (Alphonse) ✻, Avocat, ancien Procureur général *rue Beffroi*, 26.

MARTIN DE VILLERS (Henri-Louis) ✻, président de la Société philharmonique de Rouen, ancien député, etc., *rue de la Seille*, 7.

CHÉRUEL (Pierre-Adolphe) ✻, Professeur d'histoire au Collége royal de Rouen, *boulevard Beauvoisine*, 59.

1837. BARTHÉLEMY (Eugène), Architecte, *rue de la Chaîne*, 26.

1838. AVENEL (Pierre-Auguste), D.-M., secrétaire du Conseil de salubrité, *place des Carmes*, 30.

MAUDUIT (Victor) ✻, secrétaire général de la Mairie de Rouen, à l'Hôtel-de-Ville.

LÉVESQUE ✻, Conseiller à la Cour royale, *r. de l'Écureuil*, 11.

1839 HOMBERG (Théodore), Avocat, *rue de l'École*, 34.

DES MICHELS ✻, Docteur-ès-sciences, Recteur de l'Académie Universitaire de Rouen, *r. des Carmélites*, 16.

PREISSER (Frédéric-Joseph), Professeur de Physique à l'École municipale, *rue Royale, en face Sainte-Marie.*

1841. MORIN (Gustave), Directeur de l'Ecole de dessin et de peinture, *rue Poussin.*

LEROY (N.), Conseiller à la Cour royale, *r. des Carmélites*, 16

VERRIER, Médecin vétérinaire, *rue Saint-Laurent*, 9.

1841. DU BREUIL (Alphonse), Professeur à l'École départementale d'agriculture et à l'École Normale, professeur d'horticulture à l'École municipale de Rouen, Membre de l'Institut des provinces de France, *rue d'Elbeuf*, 63 D.

1842. PICARD (l'abbé), Archi-Prêtre, Curé de la Métropole de Rouen, *rue St-Romain*, *cour des Libraires.*

THINON (Arsène-Marcel-Irénée), Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats, *rue de Socrate*, 16.

DESCHAMPS (Frédéric), Avocat, *rue de la Poterne*, 17.

RICHARD (Charles-Victor-Louis), Conservateur des Archives municipales, *rue Saint-Jean*, 24.

GIFFARD, Professeur au Collége royal de Rouen, *r. Porcherie*, 3.

CHASSAN ✻, Avocat général près la Cour royale, *rue du Contrat-Social*, 24.

COCHET (l'abbé), Aumônier du Collége royal de Rouen, membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc.

1843. BÉNARD (Charles), Docteur ès-Lettres, prof. de philosophie au Collége royal, *rue Royale Saint-Ouen*, 31.

BIGOURDAN, prof. de mathématiques spéciales au Collége royal de Rouen, *rue Daliphard*, 3.

POTTIER (André), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, à l'Hôtel-de-ville.

BARABÉ, Archiviste du département, pour la partie historique, *rue Maladrerie*, 15.

FALLUE (Léon) ✻, commis principal des Douanes, *rue des Bons-Enfants*, 142.

1844. RONDEAUX (Jean) O ✻, ancien Négociant, *rue de Fontenelle*, 32.

1845. FRÈRE, ancien libraire à Rouen, sur le port, quai de Paris, 45.

GUIARD, Professeur de rhétorique au Collége royal de Rouen, *rue du Grand-Maulévrier*, 4.

1846. NEVEU (l'abbé), vicaire de St-Godard, *rue du Coquet*, 8.

DUTUIT (Eugène), avocat, adjoint au Maire de Rouen, *quai du Havre*, 21 A.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1803. GUERSENT ✻, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, 12.

1804. DEGLAND (J.-V.), D.-M., Professeur de botanique, membre de plusieurs Académies, à Rennes (Ille-et-Villaine).

1806 DELABOUISSE-ROCHEFORT (J.-P.-Jacq.-Aug.), Homme de lettres, à Castelnaudary (Aude.)

1806. Boïeldieu (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, *à Paris.*

1808. Serain, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville (Calvados).

Lair ✻ (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture, etc., à Caen *Pont-Saint-Jacques.*

Delancy ✻, Administrateur de la Bibliothèque de Sainte-Généviève, à Paris, *rue Neuve-du-Luxembourg*, 33.

1809. Francœur O ✻, professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie des sciences, des Soc. roy. et cent. d'Agriculture, d'Encourag., etc., Paris, *r. de l'Université*, 10.

Dubuisson (J.-B.-Remy-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris. *rue Hauteville*, 10, *faubourg Poissonnière.*

Dubois-Maisonneuve, Homme de lettres, à Paris, *rue des Postes*, 14.

Delarue (Louis-Henri), ancien Pharmacien, secrétaire honoraire de la Société libre d'agriculture de l'Eure, Juge de Paix à Breteuil-sur-Iton (Eure).

Balme, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lyon, *rue de l'Enfant-qui-pisse*, 8.

1811. Lepriol (l'abbé Constantin-Julien), Prêtre, Recteur émérite de l'Académie universitaire de Rouen, à Hennebon (Morbihan).

Le Sauvage ✻, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen.

Lafisse (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue Laffite*, 43.

Boullay (Pierre-François-Guillaume), O ✻, Docteur ès-sciences, Membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue du Helder*, 5.

1814. Pêcheux (B.), Peintre, à Paris, *rue du Faub.-St.-Honoré*, 7.

PERCELAT ✻, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).

FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Institut, et Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).

1816. LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✻, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, 8.

DUTROCHET (René-Joachim-Henri) ✻, D.-M., Membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de Braque*, 4.

1817. PATIN (Henri-Joseph-Guillaume) ✻, Maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, etc., à Paris, *rue de Tournon*, 7.

MÉRAT (François-Victor) ✻, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *rue des Saints-Pères*, 17 bis.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✻, Chef d'escadron d'État-Major, membre de l'Institut, du Conseil supérieur de santé, etc., à Paris, *rue de Grenelle-St-Germain*, 89.

1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue aux Lisses*, 15.

DE KERGARIOU (le comte) O ✻, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, 5.

DE MONTAULT (le marquis) ✻, à Paris, *rue de Lille*, 84. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, 10.)

DE MIRVILLE (le Mte EUDES) ✻, ancien Maréchal-de-Camp, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.

DEPAULIS (Alexis-Joseph) ✻, Graveur de médailles, à Paris, *rue de Furstenberg*, 8 ter.

1821. BERTHIER (P.) ✻, Inspecteur général des mines, membre de l'Institut, etc., à Paris, *r. Crébillon*, 2.

Vène ✻ chevalier de Saint-Louis et de l'ordre d'Espagne de Charles III, Chef de bataillon du génie, en retraite, membre de la Société d'Encouragement, à Paris, *rue Jacob*, 26.

1823. Laboulerie (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, 20.

Lemonnier (André-Hippolyte), membre de l'Académie romaine du Tibre, *rue d'Antin*, 25, *aux Batignolles*.

De Moléon (Jean-Gabriel-Victor) ✻, Directeur de la Société Polytechnique et de ses publications, etc., à Paris, *r. de la Paix*, 20.

Thiébaut de Berneaud (Arsène), Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue Cassette*, 8.

Beugnot (le vicomte Arthur) ✻, Pair de France, membre de l'Institut, à Paris, *rue Ville-l'Évêque*, 16.

1824. Sollicoffre (Louis-Henri-Joseph) O ✻, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, 88.

Estancelin ✻, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

Fontanier (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, etc., à Moissac, près Murat (Cantal).

Mallet (Charles-François) O ✻, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Verneuil*, 34.

Jourdan (Antoine-Jacques-Louis) ✻, D.-M.-P., membre de l'Acad. royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, 4.

Monfalcon ✻, D.-M., à Lyon, *rue de la Liberté*, 7.

De la Quesnerie, Juge de Paix de Clères, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-André-sur-Cailly.

1825. Salgues, D.-M.-P., médecin du Grand-Hôpital, membre du Conseil central sanitaire du dép^t, à Dijon (Côte-d'Or).

BOULLENGER (le baron) O ✻, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, membre du Conseil général, *à Saint-Denis-le-Thiboult* (Seine-Inférieure)

D'ANGLEMONT (Edouard), à Paris, 26, *r. de Ponthieu.*

CIVIALE (Jean) ✻, D.-M., à Paris, *r. Neuve-St-Augustin*, 23.

FERET aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

PAYEN (Anselme) ✻, Manufacturier, Professeur de chimie au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de l'Institut, etc., à Paris, *au Conservatoire, rue St-Martin.*

1826. MOREAU (César) ✻, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *rue de Rivoli*, 30 bis.

MONTÉMONT (Albert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, 27.

LADEVÈZE, D.-M., à Bordeaux (Gironde).

SAVIN (L.), D.-M. P., à Montmorillon (Vienne).

1827. HUGO (Victor) O ✻, membre de l'Académie française, à Paris, *place Royale*, 6.

BLOSSEVILLE (le vicomte Ernest de), à Paris, 4, *rue de Louvois.*

1827. DESMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, 44, à Lille (Nord).

MALO (Charles) ✻, Fondateur-rédacteur en chef de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de l'Eperon*, 6.

1828. VANSSAY (le baron Charles-Achille de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe.)

COURT ✻, Peintre, à Paris, *rue de l'Ancienne-Comédie*, 14, ancien atelier de Gros.

Maillet-Lacoste (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).

Lautard (le chevalier J.-B.), D.-M., sécrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône.)

Mortemart-Boisse (le baron de) ✻, Membre de la Société royale et centrale d'agriculture, etc., à Paris, *r. Jean-Goujon*, 9.

Morin (Pierre-Etienne) ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Rouen, *rue de la Cigogne*.

1829. Cottereau (Pierre-Louis) ✻, D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de méd. de Paris, etc., *rue St.-Honoré*, 108.

Fée (Antoine-Laurent-Apollinaire) ✻, Professeur de botanique à la Faculté de médecine, Directeur du Jardin de botanique, etc., à Strasbourg (Bas-Rhin).

Patel, D.-M., *rue de la Préfecture*, 13, à Évreux (Eure).

Guttinguer (Ulric) ✻, Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), *r. Château-Neuf*, 5.

Cazalis ✻, inspecteur de l'Académie universitaire de Paris, 10, *rue Taranne*.

Schwilgué ✻, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Bégin (Emile-Auguste). D.-M., membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).

Berger de Xivrey (Jules), membre de l'Acad. royale des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, à Paris, *r. St-Germain-des-Prés*, 15.

Chaponnier (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, 57, *rue Hauteville*.

PASSY (Antoine) O ✻, ancien Préfet de l'Eure, député, à Paris, *rue Caumartin*, 5.

SOYER-WILLEMET (Hubert-Félix), Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).

1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart*, 46.

HOUEL (Charles-Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, ancien président du Tribunal civil de Louviers (Eure).

MURAT (le comte de) C ✻, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de Rivoli*, 38.

LE FILLEUL DES GUERROTS, chevr de l'Eperon d'or de Rome, correspondant de l'Institut historique, à Rouen, 2, *rue Bourg-Labbé*.

1831. LE TELLIER (Jean-Joseph) ✻, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, 1.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques) ✻, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme).

1832. SINNER (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, 14.

TANCHOU ✻, D.-Médecin, à Paris, *rue du Helder*, 11.

FORTIN (François), D.-M.-P. à Evreux (Eure).

DUSEVEL (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, Inspecteur des monuments historiques, membre du Comité des chartes et de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Amiens (Somme.)

BRIERRE DE BOISMONT (A.) ✻, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne. Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, Directeur de la maison de santé, *rue Neuve-Sainte-Geneviève*, 21.

Le Flaguais (Alphonse), membre de l'Académie royale de Caen, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, *rue des Jacobins*, 10 (Calvados).

Lejeune (Auguste), Architecte, à Paris, *r. de Greffulhe*, 3

Thil ✻, Conseiller à la Cour de cassation et Député, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

Laurens (Jean-Anatole), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfecture de Besançon (Doubs)

Boutigny (Pierre-Hippolyte), correspondant de l'Académie royale de médecine, etc., ancien pharmacien, à Paris, *rue de Chabrol*, 40

Rigollot (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

Ladoucette (le baron Jean-Charles-François de) ✻, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, a Paris, *rue St-Lazare*, 5.

1832. Malle (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, a Strasbourg (Bas-Rhin).

1833. Gerville (de), Antiquaire, a Valognes (Manche).

Bougron (L.-V.), Statuaire, à Paris, *rue des Magasins*, 8, *faub. St-Denis*.

Duchesne (Édouard-Adolphe) ✻, D.-M.-P., à Paris, *rue d'Assas*, 1, *faub. St-Germain*.

Jullien (Marc-Antoine) ✻, Homme de lettres, fondateur de la Revue Encyclopédique, à Paris, *rue du Rocher*, 23.

Carey (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey*.

Brevière (L.-H.), Graveur de l'Imprimerie royale, sur bois et en taille-douce, à Belleville, banlieue de Paris, *r. des Lilas*, 12.

1835. Maillet-Duboullay, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-Saint-Honoré*, 58.

1835. Le Prévost (Auguste) ✻, Membre de la Chambre des Députés, de l'Institut et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue et hôtel Jacob, faubourg Saint-Germain.*

Fôville ✻, D.-M, méd. en chef de l'hospice de Charenton, à Paris, *r. de Lille*, 101.

Bellangé (Joseph-Louis-Hippolyte) ✻, Peintre, conservateur du Musée de Rouen, *r. du Champ-des-Oiseaux*, 55 *ter.*

Lambert (Charles-Edouard), Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux (Calvados).

Muret (Théodore), avocat, à Paris, *rue de Ponthieu*, 27.

Pesche (Julien-Réné), membre de plusieurs Sociétés savantes, Correspondant des Comités historiques du Ministère de l'Instruction publique, etc., juge de paix, à Morteau (Doubs).

Bard (Joseph) ✻, Inspecteur, au ministère de l'Intérieur, des monuments historiques des départements du Rhône et de l'Isère, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Chorey, près de Beaune (Côte-d'Or).

Chesnon (Charles-Georges), Inspecteur des Écoles primaires du département de l'Eure, à Évreux.

1836. Hennequin (Victor-Antoine), Avocat à la Cour royale, à Paris, *rue de Lille*, 17.

Leglay, D.-M., Archiviste, à Lille (Nord).

Le Cadre, D.-M., au Havre, *rue du Chillon*, 9.

Guyétant ✻, D.-Ch.-P., membre de l'Acad. roy. de Méd. et de plusieurs autres Soc. sav., à Paris, 12, *passage Sainte-Marie, rue du Bac.*

Soubeiran (Eugène) ✻, directeur de la Pharm. centrale des Hôpitaux de Paris, Professeur de Physique à l'École spéciale de pharmacie à Paris, *quai de la Tournelle*, 51.

Rey (Jean) ✻, ex-membre du Conseil général des manufactures, membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc., etc., à Paris, *rue N.-D.-de-Lorette*, 31.

De Bois (Louis) ✻, ancien Sous-Préfet, membre de plusieurs Académies, au Mesnil-Durand, près Livarot (Calvad.)

183- Garnier-Dubourgneuf (Jacq.-Alex.) ✻, maître des requêtes, direct. des affaires civiles et du Sceau, au ministère de la justice, à Paris, *rue des Trois-Frères*, 3.

Dantan jeune, Statuaire, à Paris, *rue Saint-Lazare, cité d'Orléans.*

1838. Billiet-Renal (Antony-Clodius), à Lyon, *quai Monsieur*, 121.

Garneray (Ambroise-Louis), Peintre de marine, à Paris, *passage Saulnier*, 19.

Prevost (Nicolas-Joseph), Horticulteur au Bois-Guillaume.

1838. Vacherot, docteur-ès-lettres, directeur des études à l'École normale, à Paris, *rue de Grenelle St-Germain*, 126.

Saladin, Professeur de Chimie, à Moulins (Allier).

Boullée (Aimé-Auguste), ancien Magistrat, à Lyon, *rue St-Joseph*, 8.

Munaret, D.-M. à Thurins, près Lyon (Rhône).

Lescellière-Lafosse (François-Gustave), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, *place de la Préfecture.*

Giraldès (Joachim-Albin), D.-M., professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue des Beaux-Arts*, 11.

Grateloup (J.-P.-Sylvestre de), D.-M.-P., Président de la Société Linnéenne, etc., à Bordeaux, *rue Grande-Taupe*, 18.

1839. Boutron-Charlard (Antoine-François) ✻, membre de l'Académie royale de médecine, et du Conseil général de la Seine, à Paris, *boulevard Bonne-Nouvelle*, 12.

Cap (Paul-Antoine), Pharmacien, membre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue des Trois-Frères*, 6.

Tudot (Edmond), Peintre, directeur de l'École de Dessin, à Moulins (Allier).

GAUDET, D.-M., à Paris, *rue Neuve-du-Luxembourg.*

PORTRET fils (Octave), Avocat à Paris.

1840. PAILLART (Aubin-Pierre) ✻, Docteur en droit, Procureur général à Nancy (Meurthe).

MALLET (Charles-Augustin), D.-ès-lettres, Prof. de philosophie au Collége royal de St-Louis, à Paris, 19, *r. Hautefeuille.*

BORGNET (Amand-Louis-Joseph), Licencié-ès-sciences, agrégé de l'Université, Proviseur du Collége royal de Tours (Indre-et-Loire).

1840. OLRY, Docteur-ès-lettres, Membre de la Société royale de Nancy (Meurthe), Professeur suppléant à la faculté des lettres de Strasbourg (Bas-Rhin).

PELOUZE ✻, Chimiste, Membre de l'Institut, Professeur à l'École polytechnique, à Paris, *Hôtel des Monnaies.*

CHEVALLIER ✻, Membre de l'Académie royale de Médecine, Professeur à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, etc., *place Saint-Michel*, 25.

1841. SCHLUMBERGER (Henri), Chimiste, Memb. de la Soc. industrielle de Mulhouse, maison Dolfus, Miegg et Cie (Haut-Rhin).

PHILIPPAR, Professeur de culture à l'Institut royal agronomique de Grignon, et à l'École normale de Versailles, Directeur du Jardin des plantes, à Versailles (Seine-et-Oise.)

CAFFE, Docteur-Médecin, Professeur de Physiologie et de Pathologie spéciales, à Paris, Membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de la Ferme-des-Mathurins*, 45.

LACABANE, premier employé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Paris, Président de la Société de l'école des Chartes.

FAYET (Mgr) O ✻, évêque d'Orléans.

GUIBOURT, Professeur d'histoire naturelle à l'École spéciale de Pharmacie de Paris, membre de l'Académie royale de médecine, etc., *rue Feydeau.*

Rochefoucauld-Liancourt (le marquis de la), Député du Cher, Président de la Société de la Morale chrétienne, à Paris, *rue St-Lazare*, 56.

Gleizes (Vénuste) ✻, Commissaire de la marine. Chef du service des Chiourmes, à Brest (Finistère.)

1842. Bussy ✻, Professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie de Paris, à l'Ecole, *rue de l'Arbalète.*

Du Pasquier, Professeur de chimie à l'Ecole Lamartinière, à Lyon (Rhône.)

La Butte (Auguste), avocat, à Honfleur (Calvados.)

De Caisne, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle de Paris, *au Muséum.*

Gasparin (le comte de) C ✻, Pair de France, membre de l'Institut, *rue de Lille*, 79.

Henri (Ossian), Professeur agrégé à l'Ecole spéciale de pharmacie de Paris, memb. de l'Acad. royale de médecine, etc.

Mallet O ✻, Ingénieur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées. à Paris, 46, *rue Lafitte.*

Amiot. Licencié ès-sciences, Professeur de Mathématiques, à Paris, *rue de Sorbonne*, 3.

1843. Busset (François-Charles) ✻, géomètre en chef du cadastre, à Dijon (Côte-d'Or).

Mancel (Georges), Conservateur de la bibliothèque de Caen.

De Fréville, ancien Élève de l'école des Chartes, à Paris, 15, *rue de Vendôme.*

Charma (Antoine), Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Caen.

Alauzet (Isidore), avocat, sous-chef du cabinet du Ministre de la Justice, à Paris.

Marchand (Eugène), Pharmacien à l'hôpital civil, a Fécamp.

Duchesne-Duparc, D.-M., *rue de Louvois*, 10, à Paris.

Gors (Laurent), Inspecteur de l'Académie de Rennes.

1844. FAURÉ, Pharmacien, à Bordeaux.

DELAMARE, D.-M., à Paris, 14, *rue Saint-Florentin.*

GAULTIER O ✻, Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris, 7, *rue Neuve-des-Mathurins.*

1845. PERSON, Professeur à la Faculté de Besançon (Doubs).

MAGNIER, Professeur de Littérature ancienne, à la Faculté des Lettres de Poitiers (Vienne).

De ROISIN (le baron Ferdinand), Docteur en droit et en philosophie, correspondant du ministère de l'instruction publique de France et de plusieurs sociétés savantes, à Lille (Nord), *rue Françoise*, 38.

REISET (Jules), Chimiste, à Paris, *rue de la Bienfaisance*, 3.

FORMEVILLE (de), Conseiller à la Cour Royale de Caen.

BONNIN, Directeur de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

GARNIER, Conservateur de la bibliothèque de la ville d'Amiens.

HARDOUIN-MICHELIN, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.

BOURDIN, Docteur-Médecin de la Faculté de Paris, à Choisy-le-Roi, *place de la Madelaine*, près Paris.

CARPENTIER-MÉRICOURT, Docteur-Médecin à Paris, *rue des Orties-Saint-Honoré*, 7.

TRAVERS (Julien), Professeur de littérature latine à la Faculté de Caen.

1846. FORGET, D.-M., à Strasbourg.

BELHOMME, D.-M., à Paris, *rue de Charonne*, 161.

ARONDEAU, Directeur des travaux relatifs à la statistique criminelle et correctionnelle au Ministère de la Justice.

BLANCHEMAIN (Prosper), à Paris, 7, *rue de l'Est.*

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).

GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow (Ecosse).

1803. ENGELSTOFT, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire à l'Université de Copenhague (Danemarck).

1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles (Belgique).

1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).

1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).

1817. KIRCKHOFF VAN DER VARENT (le vicomte Joseph-Romain-Louis de KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).

1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).

1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, a Lima (Amérique méridionale).

1827. DE LUC (Jean-André), membre de la Société de Physique et d'histoire naturelle de Genève (Suisse), etc.

1828. BRUNEL ✻, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).

1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'Écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), *rue du Prince-Royal*, 40.

STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).

1830. CASTILHO (Antonio Feliciano de), Bacharel Formado en droit, membre de l'Académie des Sciences de Lisbonne, etc. à Lisbonne (Portugal), *calcada do Duque*, 58.

1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.

1836. KERKHOVE D'EXAERDE (le comte François de), chevalier de l'ordre de Malte, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Exaerde, près de Gand (Belgique).

REIFENBERG (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez M. Michaud, *rue de Richelieu*, 67.

1839. WYLD (James), Géographe, à Londres.

DE SANTAREM (le vicomte), anc. Minist. de Portugal, memb. de l'Inst. de France et de plusieurs Académies franç. et étrang., à Paris, *rue Blanche*, 40.

1841. NARDO (Jean-Dominique). Médecin de l'Institut central des Enfants trouvés de Venise, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Venise.

MORREN, Docteur ès-sciences et en Médecine, Professeur de Botanique à l'Université de Liége.

1842. ZANTEDESCHI, Professeur de physique, etc., à Venise.

1844. GUASTALLA, D.-M., à Trieste.

PASQUIER (Victor), Pharmacien de première classe, à Liége

DE LE BIDART DE THUMAIDE, Procureur du Roi, à Liége.

VAN HASSELT, Secrétaire de l'Académie d'Anvers

BOGAERTS (Félix), à Anvers.

HALLEWELL, à Cambridge.

1846. TALMA, D.-M., à Bruxelle (Belgique.)

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société royale d'Émulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).
— Société d'Agriculture.

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).
— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).
— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais)

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du départem^t de l'Ain

Caen. Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).
— Association Normande.
— Société royale d'Agriculture et de Commerce.
— Société des Antiquaires de la Normandie.
— Société Linnéenne.
— Société Philharmonique.
— Société vétérinaire du Calvados et de la Manche.

Calais. Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts (Pas-de-Calais).

Cambrai. Société d'Emulation (Nord).

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Puy-de-Dôme).

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or).
— Société de Médecine.

Douai. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var

Evreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Falaise. Société d'agriculture (Calvados).

Havre. Société havraise d'Études diverses.

Lille. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Limoges. Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).
— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.
— Société de Médecine.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

Mans (Le). Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe).

Marseille. Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-Rhône)

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Metz. Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne.

Morlaix. Société vétérinaire du département du Finistère.

Mulhausen. Société industrielle (Haut-Rhin).

Nancy. Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).
— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie royale du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

Paris. Athénée royal, *rue de Valois*, 2.
— Athénée des Arts, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— INSTITUT DE FRANCE, *au Palais des Quatre-Nations.*
— Académie royale des Sciences.
— Académie française.
— — historique de France, *rue Saint-Guillaume*, 9.
— Société Anatomique.
— Société centrale des Amis des arts et des lettres, *r. Saintonge*, 19.
— Société d'Economie domestique et indust., *r. Taranne*, 12.
— Société de Géographie, *rue de l'Université*, 23.
— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, 12.
— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)
— Société d'Encouragement pour le commerce national, *rue Saint-Marc*, 6.
— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, 42.
— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, 13.
— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, 12.
— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels de France, *à l'Hôtel-de-Ville.*
— Société géologique de France, *rue du Vieux-Colombier*, 26.
— Société internationale des Naufrages, *r. Neuve-des-Mathurins*, 17.
— Société libre des Beaux-Arts, à l'Hôtel-de-Ville.
— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faubourg Saint-Germain.
— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine.*
— Société Philomatique, *rue d'Anjou-Dauphine*, 6.
— Société Philotechnique, *rue de la Paix*, 11.
— Société Phrénologique, *rue Jacob*, 54.
— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*
— Société royale d'Horticulture, *rue Taranne*, 12.

Perpignan. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

Puy (Le). Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire)

Reims. Académie (Marne).

Rouen. Société cent. d'Agriculture du dép. de la Seine-Inférieure.

— Société d'Horticulture.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

Saint-Étienne. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire)

— Société industrielle.

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

— Société Industrielle et Commerciale.

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valence. Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

— Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Copenhague. Société royale d'Ecritures antiques du Nord.

Liege. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Munich. Académie royale des Sciences, etc. de Bavière.

Nota. Vingt-deux exemplaires du Précis seront en outre distribués, ainsi qu'il suit : A M. Derache, Libraire à Paris, et aux deux principaux Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831. R. des L., p. 2.; et déc. du 23 déc. 1836. R. des D. p. 177.) — A la Revue de Rouen et à M. H. Carnot, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — Aux Bibliothèques de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153; et Déc. du 5 déc 1834. R. des L., p 226.) — A M. de la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. R. des L., p. 133.) — A M. Eugène Arnoult, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de Las-Cases, 18, à Paris. — A la Bibliothèque de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la Bibliothèque de Pont-Audemer, Eure, (M. Canel, bibliothécaire.) (Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib. p. 173.) — A M. Nestor Urbain, directeur de la *France Departementale*, rue de Monsigny, n° 4. (Déc. du 11 mars 1836. R. des L. p. 370.) — A M. Tamisier, sous-chef au ministère des finances (par continuation de la collection de feu M. Gois fils, son beau-père), pavillon de l'Ouest, à l'Institut, à Paris. (Déc. du 26 janvier 1838). — A M. le ministre de l'Instruction publique. (R. des lettres, 22 Fév. 1839, p. 209), — et à la Bibliothèque du Collége de Rouen.

Nota. Le Programme des Prix doit être envoyé, chaque année, aux principaux journaux de Paris et des départements, notamment à la Gazette spéciale de l'Instruction publique, rue des Mathurins-Saint-Jacques, à Paris.

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1845-1846, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques, et ceux des Sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art. 17 du règlement.

Allnaud aîné. *Mémoire sur le déboisement et la conservation des bois et forêts*, 1845.

Amiens. *Soc. des Antiquaires de Picardie. Bulletin* 1845, *n°* 2, 3 4. — 1846. *n°* 1.

Angers. *Société industrielle, Bulletin*, 16e *année*, 1845.

Artur (J.-F.). *Description, théorie et usage du cercle de reflexion de Borda*, 1824. — *Théorie élémentaire de la capillarité, etc.*, 1842. — *Thèse d'astronomie*, 1834. — *Thèse de mécanique*, 1834. — *Instruction théorique, et application de la regle logarithmique ou à calculs*. 2e *édition*, 1845. — *Divers mémoires manuscrits.*

Association Normande. *V. Caen.*

Ballin. *Notice historique sur feu M. J. Spencer Smith*, 1845.

Balme (El.) *Nouveaux éclaircissements sur le choléra-morbus*, 1832. — *Mémoires sur les fièvres en général et sur le choléra-morbus*, 1832.

Belhomme. *Mémoires* (3e *et* 4e) *sur la localisation des fonctions cérébrales et de la folie*, 1845. — *Suite des recherches sur la localisation de la folie*. 1846. — *Essai sur l'idiotie*. — *Nouvelles recherches d'anatomie pathologique sur le cerveau des aliénés affectés de paralysie générale*, 1845.

Bénard (Ch.) *Précis d'un cours élémentaire de philosophie à l'usage des colléges.*

Béziers. *Société archéologique, Séance publique du 21 mai 1846.*

Blanchemin (Prosper). *Poèmes et poésies*, 1845.

Blatin (Henri) et V. Nivet. *Traité des maladies des femmes, etc*, 1842.

Bonafous (Mathieu). *Le ver à soie, poème en deux chants, de Marc-Jérôme Vida, traduit en vers français*, 1846.

Bonnin (Théodose). *Antiquités gallo-Romaines du vieil-Evreux. Atlas*, 1845.

Bordeaux. *Académie royale. Programme, Séance publique du 4 décembre* 1845.

Boulet (J.-E.) *Cours pratique de langue latine, 4e édit., t. 1er et 2*, 1845.

Bourdin (C.-E.) *Du suicide considéré comme maladie*, 1845.

Bourg. *Soc. d'Emulation de l'Ain, journal d'agriculture*, 1845, *n° 6 à 9 réunis.* — 1846, *n° 1, 3, 4, 5.*

Bouteiller (J.) *Observation d'apoplexie nerveuse, manuscrit.*

Brandeis (H.) *Essai sur l'ipécacuanha annelé, thèse de matière médicale*, 1833. — *Mémoires et observations pour servir à l'étude et au traitement des maladies mentales*, 1839.

Caen. *Association normande. Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1846.

Caen. *Société des Antiquaires de Normandie. Registres mémoriaux de la Chambre des Comptes de Normandie, 7 feuilles.*

Caen. *Soc. vétérinaire du Calvados et de la Manche. Mémoires, 15e année*, 1843-44, *n° 11.*

Castel. *Compte-rendu de l'excursion faite à Tournai par le congrès archéologique de Lille.* 1845.

Caumont (de). *Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques*, 1846.

Cellier-Dufayel (N.-H.) *Origine et influence de la littérature, avec un tableau synoptique*, Paris, 1845. — *De la puissance des romans*. 1845. = *La vérité sur Mlle Lenormand, mémoires, révélations intimes des mystères de la sibylle, etc.*, 1845. — *Le prêtre, la femme, la famille et M. J. Michelet, appréciation*, 1845. — *Le génie des femmes*, 1845. 1 *vol. et cahiers*, 8 *à* 12. — 1846, *nos* 1, 2, 3, 4, 6, 7, *Statuts et règlements*.

Châlons. *Soc. d'agric. de la Marne, Bulletin*, 2e *trimestre* 1845. *Séance publique*, 1845.

Châteauroux. *Soc. d'Agric. de l'Indre. Ephémérides*, 1844-45.

Cherbourg *Soc. Académique. Mémoires*, 1838.

Clermont-Ferrand. *Annales de l'Auvergne*, 1845, *mai*. — 1846, *janvier à avril*.

Cœur de saint Louis. *V. Deville et Fallue*.

Delacombe (de). *Discours prononcé à la distribution des prix du Collége du Havre, le* 12 *août* 1845. — *Devoirs du soldat, manuscrit*.

De la Quérière. *Essai sur les girouettes, épis, crêtes et autres décorations*, 1846.

Delasize. *V. François*.

De Lérue. *De l'établissement des crèches*.

Des-Ailleurs. *Lettre sur les meilleurs principes à adopter pour servir de base à l'établissement de la nouvelle législation qui doit régir l'enseignement et la pratique de la médecine en France*, 1845.

Deville (A.) *Lettre à M. Aug. Leprevost, sur le cœur de saint Louis*, 1845. *Idem*, 2e *édit*.

Didot frères (Firmin). *Nouvelle revue encyclopédique, mai* 1846, *n°* 1.

Dijon. *Soc. médicale. Journal de médecine, chirurgie, pharmacie et médecine vétérinaire de la Côte-d'Or*, 1846, 1re *année, nos* 1, 2, 4, 5. — *Mémoires de l'Académie*, 1843-44.

Douai. *Soc. d'Agric. Mémoires* 1843-44.

Doyat. *Rapport à M. le Ministre des travaux publics sur l'amélioration de la Basse-Seine. Réponse aux objections*, 26 *janvier*, 13 *février* 1846.

Du Breuil (A.) *Cours élémentaire, théorique et pratique d'arboriculture, etc.*, 1846. *V. Girardin.*

Duchesne (A.-E.) *Observations médico-légales sur la strangulation, etc.* 1845. — *Congrès scientifique, Nîmes*, 12e *session*, 1er *septembre* 1844.

Dumesnil (Marie). *Le Roi des Français, nouvelle neustrienne*, 1846.

Dutuit. *Le Serf, manuscrit.*

Evreux. *Soc. d'Agric. de l'Eure. Recueil des travaux*, 2e *série, t.* 5e, 1844.

Falaise. *Soc. Acad., Agric., Industrielle, etc. Bulletin, année* 1846, 1er *trimestre.*

Fallue (Léon). *Dissertation sur le Cœur de saint Louis*, 23 *janvier* 1846.

Forget. *De la réalité de la médecine et de ses dogmes fondamentaux. — Des obstacles aux progrès de la thérapeutique positive. — Clinique médicale de la Faculté de Strasbourg, du* 1er *juillet* 1841 *au* 1er *juillet* 1842. — *Examen de la doctrine des constitutions épidémiques*, 1843. *Programme du cours de philosophie médicale professé à la Faculté de Strasbourg*, 1844-45.

François. *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. Delasize*, 1846.

Frère (E.) *Coup-d'œil sur les Ménestrels en France et en Angleterre.*

Girardin (J.) *Maladie des pommes de terre en* 1845. — *Nouvelles expériences sur le chaulage des blés.*

— et Du Breuil fils. *Enquête sur le cidre, faite à Saint-Pierre-sur-Dives, le* 6 *octobre* 1845.

Hardouin-Michelin. *Sur M. Huot* (J.-J.-Nas), *décédé.* — *Magasin de zoologie. Essai d'une faune de l'île Maurice*

Hébert (J.-B.), ex-notaire. *De l'utilité du système général d'immatriculation, etc.* 2e *et* 3e *liv.*, 1845.

Henry (O.) *Analyse de l'eau naturelle ferrugineuse de Forges-les-Eaux. Eau minérale crenatée*, 1845.

Jamet (l'abbé). *Notice sur la vie de M. Pierre-François* JAMET, *prêtre, fondateur de l'Ecole des sourds-muets de Caen*, 1846.

Jobard. *Constitution d'une noblesse industrielle, à l'aide des marques de fabrique, considérées comme blason de l'industrie et du commerce, etc.* 1846.

Jolimon (de). *Les principaux édifices, avec une vue générale de la ville de Rouen, en* 1525, *d'après le manuscrit des Fontaines*, 1845. — *Appel aux Législateurs, aux Antiquaires et à l'Opinion publique, sur les projets de restauration et d'achèvement de l'église Saint-Ouen, de Rouen.*

Jullien (de Paris). *A l'Angleterre savante et littéraire, hommage en vers d'un voyageur français, etc.* — *Le Congrès scientifique d'Italie*, 1845. — *Géorama, ou vue intuitive du globe terrestre.* — *Petit code philosophique et moral, juillet* 1844.

Lacuisine (de). *De l'administration de la justice criminelle en France, depuis la réforme de la législation*, 1841. — *Traité du pouvoir judiciaire dans la direction des débats criminels*, 1844. — *De l'esprit public dans l'institution du jury, et des moyens d'en empêcher la ruine*, 1845. — *M. de Lamartine; proposition faite à son sujet.* — *Quelques mots sur M. de Dombasle et sur l'influence qu'il a exercée*, 1846.

Lechaptois. *Entéro-hystérocèle, déchirure et renversement complet de la matrice, manuscrit.*

Lecointre-Dupont. *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche*, 1846.

Leflaguais (Alph.) *Les Neustriennes, chroniques, légendes, ballades et impressions. Nouv. édit.*, 1846.

Lemonnier (A.-H.) *Vingt odes d'Horace, traduites en prose et en vers*, 1846. — *Collection de ses discours, en vers et en*

prose, présentées à la Société Académique des Enfants d'Apollon.

Levy père et fils. *Traité d'arithmétique à l'usage d'une première étude*, 1846.

Limoges. *Soc. d'Agric., Bulletin.* 1845, *t.* 23, *n*os 1 *et* 4. — 1846, *t.* 24, *n*° 1.

Lyon. *Soc. royale d'Agriculture. Annales des Sciences, etc. t.* 1er *et* 3 *à* 7.

Mallet (C.), professeur de philosophie. *Histoire de l'Ecole de Mégare, et des Ecoles d'Elis et d'Erétrie*, 1845.

Mancel. *Extrait des seances de la Société royale d'Agric. et de Commerce de Caen*, 1845.

Mans (le). *Soc. d'Agric. Bulletin*, 4e *trim.* 1844.

Marchand (Eugène). *Faits pour servir à l'histoire chimique de la gratiole.*

Mérat. *Notice sur le genre Theincia, décembre* 1845.

Metz. *Académie royale. Mémoires.* 26e *année.* 1844-1845. — *Soc. d'Histoire naturelle. Bulletin*, 5e *cahier*, 1845.

Montémont (Albert). *Le Pays, chanson.*

Montpellier. *Soc. d'Agric. de l'Hérault. Extrait du Bulletin. Mémoire sur le noyer et les effets de son ombrage.*

Munich. *Académie. Andeutungen zur charakteristik des organischen Lebens, etc.* 1845. — *Die Japhetiden und ihre gemeinsame Heimath armenien*, 1844. — *Abhandlungen der historischen classe* 1845. — *Abhandlungen der philosophisch philog. classe* 1844. — *Abhandlungen der mathem.-physikalichen classe* 1845. — *Akademischer Almanach auf das Jahr*, 1845. — *Une centaine de numéros du Bulletin de l'Académie.*

Naples. *Rapport sur le Congrès.*

Navet. *V. Vingtrinier.*

Noville (Hilaire de). *Les ruines du château de Robert-le-Diable et le poète Wains-Desfontaines, manuscrit.* 1846.

Niort. *Soc. de Statistique.* 4e *liv.* 1843-44.

Orléans. *Soc. royale. Mémoires. t.* 1er, 6 *cahiers.*

Paillart. *Discours de rentrée de la Cour royale de Nancy*, 1845.

Paris. *Academie royale de Medecine, Bulletin. t.* 10, *n°* 21.

Paris. *Commission permanente du Congrès médical. A MM. les présidents des Académies, etc., etc.*

Paris. *Institut historique. L'Investigateur, liv.* 131e *à* 138e.

Paris. *Journal des savants*, 1846.

Paris. *Ministre de la justice. Compte général de l'Administration de la justice criminelle.* 18 *vol. in-4*, 1838 *à* 1845 *et* 1846. (*M. Lecéque a donné* 2 *volumes du même recueil pour les années* 1837 *et* 1838.) — *Compte général de l'Administration de la justice civile et commerciale.* 10 *vol.* 1831, 33, 35, 36, 38, 41 *à* 45, *et* 46.

Paris. *Nouvelle revue encyclopédique. Mai* 1846, *n°* 1.

Paris. *Revue archéologique. Analyse des trois volumes qui ont paru, par M. de Golbéry*, 1845. — 2e *année*, 4e *liv.*

Paris. *Soc. de Géographie. Bulletin.* 1845, *t.* 4, *n°s* 18 *à* 26. — 1846, *t.* 5, *n°* 27.

Paris. *Soc. de Géologie de France. Bulletin. Réunion extraordinaire à Chambéry, du* 12 *au* 27 *août* 1844.

Paris. *Soc. française de Statistique universelle. Journal des travaux, n°s* 1 *à* 10.

Paris *Soc. de la morale chrétienne. T.* 3, *n°* 6. — *T.* 4, *n°* 6. — *T.* 5, *n°s* 1, 2, 3, 4, 6. — *T.* 6, 3e *série, n°s* 1 *à* 5. — 25e *Séance générale annuelle*, 1846. — *Des circonstances atténuantes depuis la loi du* 28 *avril* 1832.

Paris. *Soc. de l'Histoire de France.* 1845. *Bulletin n°s* 5, 6, 7, 8.

Paris. *Soc. Nationale de vaccine. Bulletin n°* 1, *juin* 1844.

Pasquier (Ch.) *Projet d'organisation médicale.*

Périaux (N.) *V. Revue de Rouen.*

Perpignan. *Soc. des Pyrénées-Orientales. Seconde partie du* 6e *vol.* 1845.

Perrot. *Lettre sur les procédés électro-chimiques de dorure, etc.* 1845.

Philippar. *Notice sur quelques outils, instruments et machines employés en agriculture. — Rapport sur la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture, en conséquence d'une proposition pour la destruction des hannetons. (Ces ouvrages ont été omis dans la table du volume de* 1845.) *— Rapport à la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, sur l'engrais perazoté concentré. — Discours prononcé à la Société royale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise,* 1845.

Poitiers. *Soc. des Antiquaires de l'Ouest. Mémoires, année* 1844. *— Bulletin* 1845, 2e *et* 4e *trimestre.* — 1846, 1er *trimestre.*

Pouchet. *Théorie positive de la fécondation des mammifères.*

Puy (Le). *Soc. d'Agric. Bulletin, t.* 4, 1re *liv.* 1846.

Reims. *Séances et travaux. n*os 1 *à* 15.

Reiset (Jules) et E. Millon. *Annuaire de Chimie*, 1846.

Revue archéologique, *v. Paris. — Nouvelle revue Encyclopédique, v. Paris. — De Rouen, v. Rouen.*

Richard (Ch.) *Notice sur l'ancienne bibliothèque des échevins de la ville de Rouen*, 1845.

Rondeaux (J.) *Quelques notes sur la Tamise et sur le port de Nieuw Diep* (*Nord Hollande*), 1846.

Roosmalen (A. de). *Etudes littéraires*, 1845. *Les Mystères de la Providence, simples récits*, 1846.

Rouen. *Les principaux édifices de cette ville en* 1525. *V. Jolimont.*

Rouen. *Rapport général sur les travaux du Conseil de salubrité.*

Rouen. *Revue de Rouen. Cahier de mars* 1846, *contenant la biographie de M. d'*Orbay. *Cahier de juillet, contenant une notice biographique sur M. de* Cideville, *par M. Th. Lebreton. (Ces deux cahiers offerts par M. N. Périaux.)*

Rouen. *Soc. centrale d'Agric. Extrait des travaux*, *Cahiers* 94 *et* 95. *Travaux de juillet et d'octobre* 1844.

Rouen. *Soc. d'Horticulture. Bulletin.* — 3e *cahier de la Pomologie.* — *T.* 2, *nos* 6 *et* 7, 1844.

Rouen. *Statistique du commerce maritime du port de Rouen*, *pendant l'année* 1844.

Saint-Lô. *Annuaire du département de la Manche*, 18e *année*, 1846.

Saint-Quentin. *Annales scientifiques, agricoles et industrielles.* 2e *série*, *t.* 1er, 1843. *T.* 2, 1844.

Soubeiran (E.) *Expériences sur le glucose et sur le sucre de fruits.*

Stassart (le baron de) *Notice sur C.-G.-A. Laurillard-Fallot*, *major du génie et professeur à l'Ecole militaire de Bruxelles.* 1844. — *Note à propos d'une communication de M. Willems, relative à un recueil d'anciennes chansons françaises*, 1844. — *Discours à l'Académie royale de Bruxelles*, 1846. — *Réponse à M. le lieutenant général Langermann*, 1846. — *Notice sur Pierre Colins, chevalier, seigneur d'Hveteelde.*

Talma (A.-F.) D. M. *De la structure des dents, etc.* — *Mémoire sur les principaux accidents de la première dentition*, 1822. — *Notice sur quelques erreurs relatives à l'art du dentiste*, 1825. — *De l'importance des dents, etc.* 1829. — *Considération sur l'opération qui consiste à plomber les dents, etc.* 1829. — *De quelques affections douloureuse de la tête, etc.* 1844. — *Mémoire sur la conservation des dents, etc.* 1843.

Troyes. *Soc. d'Agric. Mémoires*, n° 97.

Valenciennes. *Soc. d'Agric. Mémoires. Cahiers*, 1 *à* 12, 1844. — *Mémoires*, *t.* 5, 1845.

Versailles. *Soc. des sciences morales, etc. Procès-verbal de la séance du* 24 *avril* 1846.

Vingtrinier. D. M. *Eloge académique du docteur Nacet*, 1845.

Zantedeschi (Francesco). *Trattato del magnetismo e della elettricità.* 2e *partie*, 1845.

PROGRAMME DU PRIX PROPOSÉ

POUR 1847.

Classe des Sciences.

L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen décernera, dans sa Séance publique du mois d'août 1847, une médaille d'or de la valeur de 300 francs, au meilleur mémoire *manuscrit et inédit*, sur le sujet suivant :

Y a-t-il accroissement du nombre des aliénés des deux sexes, dans le département de la Seine-Inférieure?

En cas d'affirmative, rechercher les causes de cet accroissement et indiquer les moyens d'y remédier.

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président en séance particulière, et M. le Secrétaire donnera avis au lauréat de son succès, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, avant le 1er juin 1847, terme de rigueur, *à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Sciences.*

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Discours d'ouverture de la Séance publique du 10 août 1846, sur l'influence et l'utilité des Sociétés académiques, par M. Chassan, président, ... *page* 1

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport fait par M. Ballin, archiviste, à cause de l'empêchement momentané de M. Lévy, Secrétaire perpétuel de la classe des Sciences, ... 6

AGRICULTURE :

Sur le chaulage des blés, la maladie des pommes de terre, le marnage des terres, par MM. Girardin, Eidard et Marchand. — Cours d'Arboriculture, par M. Du Breuil fils.— Sur la culture du lin, . . . 7

COMMERCE ET INDUSTRIE :

Ouvrage de M. Jobard, ... 8

MATHÉMATIQUES :

Traité d'Arithmétique, par M. Levy, père et fils, ibid.

PHYSIQUE :

Sur une pile électrique, et sur la possibilité de tirer quelques inductions sur les variations atmosphériques, par M. Lévy, ... 9

Observations météorologiques, par M. Preisser, ibid. 111

Traité du magnétisme et de l'électricité, par M. Zantedeschi. — Mémoire de physique, par M. Arthur, 10

CHIMIE :

Sur la falsification des eaux-de-vie par l'acide sulfurique, par MM. Morin et Girardin, ... 10
Analyse d'une urine, par M. Preisser, ... 11
Divers ouvrages de MM. Marchand, Henry, Soubeiran, J. Reiset et Millon, ... ibid.
Peinture mixturale, par M. Chérot, ... ibid.
Lettre de M. Perrot, sur les procédés électrochimiques de dorure, d'argenture, etc.. . . . . ibid.
Expériences de M. Le Page, ... 12

SCIENCES MÉDICALES :

Observations d'apoplexie nerveuse, par M. Bouteiller fils, élève interne dans les hôpitaux de Paris. . . . ibid.
Observations médico-légales sur la strangulation, par M. Duchêne, ... ibid.
Observations sur une hernie toute particulière, par M. Le Chaptois, ... ibid.
Ouvrages de M. Talma, ... ibid.
Traité des maladies des femmes, par M. Henri Blatin, 13
Sur les lésions du cerveau et les maladies mentales, ibid.
Lettre de M. Des-Alleurs, sur l'enseignement de la médecine, ... 15

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE :

Observations de M. Verrier sur une inflammation de l'arachnoïde, ... ibid.

STATISTIQUE :

Collection des comptes-rendus de la statistique criminelle, et rapport, par M. Vingtrinier, sur ces importants documents. (*V.* l'errata.). . . . . ibid. 19.

MATIÈRES DIVERSES :

Brevet par lequel le roi Louis XIV autorisa Lémery à tenir laboratoire à Paris, ... 16, 125
Nouveaux membres : MM. Arondeau, Belhomme, Forget, Talma, ... 16

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Examen des comptes de l'administration de la justice criminelle, par M. Vingtrinier, ... 15, 19
Observations météorologiques, par M. Preisser, . . 9, 111

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport fait par M. Richard, secrétaire perpétuel, . 127

ARCHÉOLOGIE :

Dissertation sur le cœur découvert dans la Sainte-Chapelle, ... 128
Sur les enceintes militaires de Rouen, ... ibid.
Sur l'ancien pont de Rouen, ... 129
Notice sur l'abbaye du Valasse, par M. l'abbé Cochet, ibid.
Colonne Alexandrine, par M. Ballin, ... 130, 194

LITTÉRATURE .

De la poésie lyrique, par M. Guiard (Discours de réception.). 130, 245
Sur le Père Lejeune, par M. l'abbé Neveu (discours de réception.) 132
Étude sur madame de Sévigné, par M. Guiard, . . 135
Un trait de la vie de saint Nicolas, par M. l'abbé Picard, ibid.
Anecdotes littéraires sur Pierre Corneille, par M. Viguier, ... 136
Inauguration, à Rome, du buste de Vittoria Colonna, par M. Ballin, ... 137, 201

BEAUX-ARTS :

Sur la belle collection de gravures que M. Dutuit a donnée à la Bibliothèque publique de Rouen, par M. Pottier, ... ibid.
Essai sur les gravures de l'École Française, par M. Dutuit, ... 138

POÉSIE :

Fragments de traduction de Sophocle. — Ode sur Poussin. — Les Chartreux, par M. Guiard, ... 139

MATIÈRES DIVERSES :

Plaque commémorative placée sur la maison de Jacques Le Lieur, ... 140, 231
Souvenir de la mort de Guillaume-le-Conquérant, ibid.
Membres décédés : MM. Asselin et Deschamps, . . . 141
Nouveaux membres : MM. Dutuit, Neveu et Blanchemain, ... ibid.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Rapport sur le concours pour l'éloge de C. Delavigne, par M. Guiard, ... 145
Rapport sur les Beaux-Arts, par M. Deville, . . . 155
Le Fou du Bois, ballade bretonne, par M. F. Deschamps, ... 166
Rapport sur le Prix Gossier, par M. Chéruel. (L'Histoire du commerce maritime de Rouen.) 171
Les Chartreux, pièce de vers, par M. Guiard, . . . 180
Notes sur les Monolithes de Russie, par M. A.-G. Ballin, 194
Inauguration du buste de Vittoria Colonna dans le palais du capitole à Rome, ... 201
Un Mystère représenté au XIIIe siècle en l'honneur de saint Nicolas, par M. l'abbé Picard. 216
Rapport concernant la maison de Jacques LE LIEUR, *par M. Barabé*, ... 231
Rapport sur le lieu où est mort GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, *par M. Deville*, ... 241
Coup-d'OEil sur la Poésie lyrique depuis l'origine jusqu'à nos jours. (*Discours de réception par M. Guiard*), 245
Réponse de M. Chassan, président, ... 265
Tableau des Membres de l'Académie, pour l'année 1846-47, 273
Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1845-46. 301
Programme du Prix proposé pour 1847. 310

NATIONAL

ERRATA.

Page 27, dernière ligne, 1833, *lisez :* 1841.

— 35, ligne 13, compensation, *lisez :* comparaison.

— 41, — 1re, 53, *lisez :* 46.

— » — 4, 69 — 67.